



HAL
open science

Case créole et ville coloniale aux petites Antilles françaises . Volume II. 1848-1946

Anne Hublin

► **To cite this version:**

Anne Hublin. Case créole et ville coloniale aux petites Antilles françaises . Volume II. 1848-1946 : les modes d'urbanisation et l'architecture de la période post-esclavagiste. [Rapport de recherche] 0858/94, Ecole d'Architecture Paris-Villemin; Bureau de la recherche architecturale (BRA). 1996, pp. 290. hal-03113374

HAL Id: hal-03113374

<https://hal.science/hal-03113374>

Submitted on 18 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

945

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS
DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME BUREAU DE LA RECHERCHE
ARCHITECTURALE

ÉCOLE D'ARCHITECTURE PARIS VILLEMIN

CASE CREOLE ET VILLE COLONIALE AUX PETITES ANTILLES FRANÇAISES

VOLUME II. 1848-1946

*Les modes d'urbanisation et l'architecture
de la période post-esclavagiste*

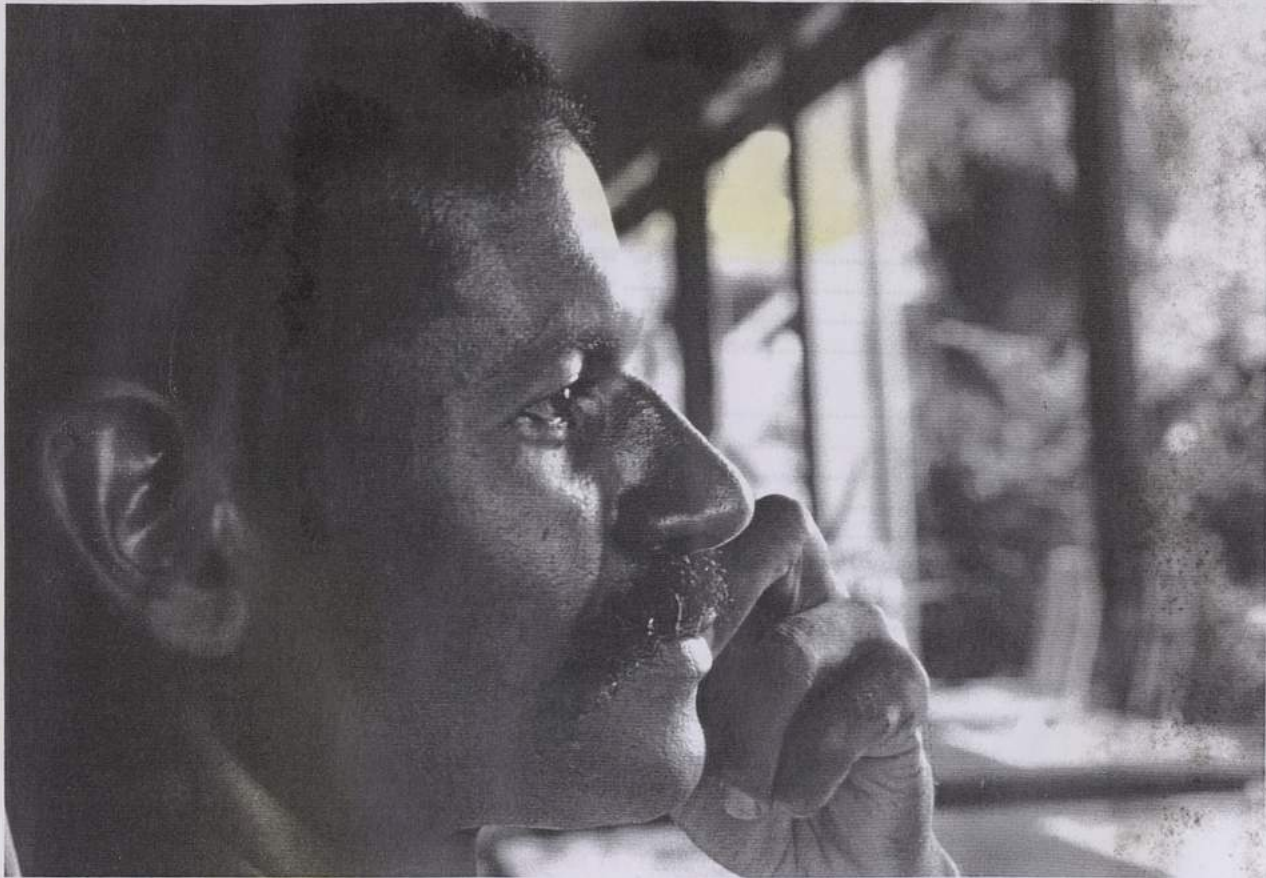
RAPPORT FINAL D'ÉTUDE - PROGRAMME 1993



Case ancienne au Moule Guadeloupe Photo A.H. 1994

Anne HUBLIN Sociologue - Urbaniste Juin 1996
258 rue Marcadet 75018 Paris Tel: 42 29 52 79 Fax: 42 29 91 20

0145



à René Montlouis Félicité

Ce fut Mireille qui, la première, me conduisit vers sa petite case, rue du Chas de l'Aiguille, à Fort-de-France, alors que, sur le pas de l'Eglise de Sainte Thérèse, je ne savais où diriger ma première enquête. Depuis, tant de demeures, de quartiers et de villages me sont devenus familiers que je ne peux citer ici toutes celles et tous ceux qui m'y ont accueillie avec une inlassable affabilité. Je les remercie du fond du coeur. Ce dossier leur rend hommage, à tous.

Mais c'est à la mémoire de René que je dédie ce travail. Il eût aimé le lire, et eût dit, sûrement: « Mais!... Ma chère Amel!... Il y a créole et créole!... » Et il m'aurait cité mille subtilités de la langue qu'il aimait. Puis il aurait ri et plaisanté gentiment, pour me consoler de mon ignorance et tempérer courtoisement les arguments de son érudition.

PLAN

« <i>Bonjou Misyé!</i> » Comptine enfantine	11
PREFACE	13
I. «TRACES»	15
1.1. L'ESPACE ANTILLAIS	16
1.1.1. La Caraïbe comme unité de lieu	16
1.1.2. Les «Petites Antilles françaises»	17
1.1.3. Unité et diversité de la «Case Créole»	18
1.1.4. La notion de «type régional»	20
1.1.5. Existe-t-il des «traditions» coloniales?	24
1.1.6. La «ville coloniale» des Antilles françaises	26
1.2. REGARDS SUR L'ANTILLANITE	28
1.2.1. «L'aut'bord».....	28
1.2.2. Protocole d'étude	34
Des «Chroniques»	34
Des Etudes de Site.....	35
<i>Tableau 1: Les sites étudiés à la Martinique et à la Guadeloupe</i>	35
Les Chronologies. Générales. Thématiques	36
Des «Fiches techniques»	36
Plan du rapport	36
II. «ROOTS» -	
<i>La formation d'un paysannat créole après l'abolition</i>	39
2.1. LA NOUVELLE CLASSE POPULAIRE	41
<i>Tableau 2: Catégories de population 1671</i>	41
<i>Tableau 3: Catégories de population 1847</i>	42
2.1.1. Des « citoyens travailleurs associés »	42
2.1.2. La répression du «vagabondage »	43
2.1.3. Les immigrés «Kouli», «Congo»... ..	44
<i>Chronologie Références générales - Antilles françaises</i>	46
2.2. UN MODELE TOUJOURS DOMINANT: LA PLANTATION	50
<i>Tableau 4: Périodes agraires 1654-1960</i>	50
2.2.1. L'Habitation-Sucrierie	50
2.2.2. Industrialisation et concentration foncière	50
<i>Chronique: Une structure territoriale archaïque - L'île sucrière de Marie-Galante</i>	56
<i>Chronologie - Marie-Galante</i>	61
2.3. LA PETITE PROPRIETE RURALE	64
2.3.1. La réduction des Caraïbes, refoulés en «ces lieux arides où l'eau est aussi rare que le bois »	65
2.3.2. Le « grand marronnage » des mornes.....	66
<i>Etude de site: L'aménagement d'un «emplacement» au Morne des Olives (Martinique)</i>	67
2.3.3. « Fonds Gens Libres »	70
2.3.4. Sur la plantation, les «Gens casés»	70
Un habitat groupé: «Kaz'nèg» ou «Hameaux de travailleurs»	72
Des cases éparses en lisière des plantations	72
2.3.5. Le « jardin case », une structure territoriale et culturelle	74
<i>Etude de site: Le Quartier Flandrin, Anse Dufour (Martinique)</i>	76

III. L'EVOLUTION DES BOURGS	87
3.1. LES ANCIENS « BOURGS-PAROISSES »	88
<i>Chronique: Le bourg de Bouillante à la Guadeloupe</i>	89
<i>Chronologie - Bouillante</i>	91
3.2. LES NOUVEAUX VILLAGES	92
3.2.1. « Morne Paysan », une généalogie familiale.....	92
3.2.2. Le « Morne Rouge », une pieuse villégiature	95
<i>Chronique: La formation du bourg du Morne Rouge à la Martinique</i>	95
<i>Chronologie des élections municipales du Morne Rouge 1889-1983</i>	97
<i>Discours intégral de l'un des premiers maires de l'Ajoupa Bouillon 1914</i>	98
<i>Chronologie - Le Morne Rouge</i>	100
3.3. CAMPAGNES ET TERRITOIRES A LA FIN DU XIXe SIECLE	104
<i>Tableau 5: Création de communes 1888-1889</i>	104
<i>Chronique: De Basse Terre Extra-Muros à Saint Claude à la Guadeloupe</i>	105
<i>Tableau 6: Contrats à St Claude en 1848</i>	107
<i>Tableau 7: Recensement de Basse-Terre Extra-Muros en 1853</i>	108
<i>Chronologie - Saint Claude</i>	110
IV. DEUX VILLES COLONIALES: FORT-DE-FRANCE ET POINTE-A-PITRE	113
4.1. FORT ROYAL ET POINTE-A-PITRE AVANT 1848	114
<i>Chronologie - La ville avant 1848 Fort-de-France</i>	116
<i>Chronologie - La ville avant 1848 Pointe-à-Pitre</i>	118
<i>Tableau 8: Population de la Martinique 1635-1973</i>	119
<i>Tableau: Population de Guadeloupe 1954</i>	119
4.2. CATACLYSMES ET ARCHITECTURE URBAINE	121
4.2.1. Destructures-Reconstructions à la Guadeloupe	121
Incendies et tremblements de terre à Pointe-à-Pitre, 1780-1871	122
La maison pointoise ou «la part du feu»... ..	123
<i>Tableau chronologique: Les catastrophes naturelles à Pointe-à-Pitre, 1780-1931</i>	129
La reconstruction d'Ali Tur après le cyclone de 1928	129
4.2.2. Les catastrophes urbaines: Fort de France	132
Le Grand Incendie de 1880 et le Grand Incendie de 1890	132
Le 8 mai 1902	134
Le cyclone du 8 août 1903.....	134
Les épidémies de fièvre jaune	135
<i>Tableau chronologique: Les catastrophes naturelles à Fort-de-France, 1839-1946</i> ...	135
4.3. FORT-DE-FRANCE, VILLE NEUVE DU DEBUT DU SIECLE	136
4.3.1. Le charme discret des vieux bâtiments créoles	137
«Perrinon»	138
Une époque, des institutions: le «Pensionnat colonial» et «L'Ouvroir»	140
4.3.2. Les «Equipements du pouvoir» et l'architecture officielle	143
Les ouvrages en charpente métallique de Pierre Henri Picq	143
Les constructions de prestige, en pierre	147
<i>Tableau chronologique: Les équipements à Fort-de-France 1848-1957</i>	151
4.3.3. Les Grands Travaux et l'embellissement urbain	152
<i>Tableau chronologique: Grands Travaux Infrastructures à Fort-de-France 1698-1968</i>	153

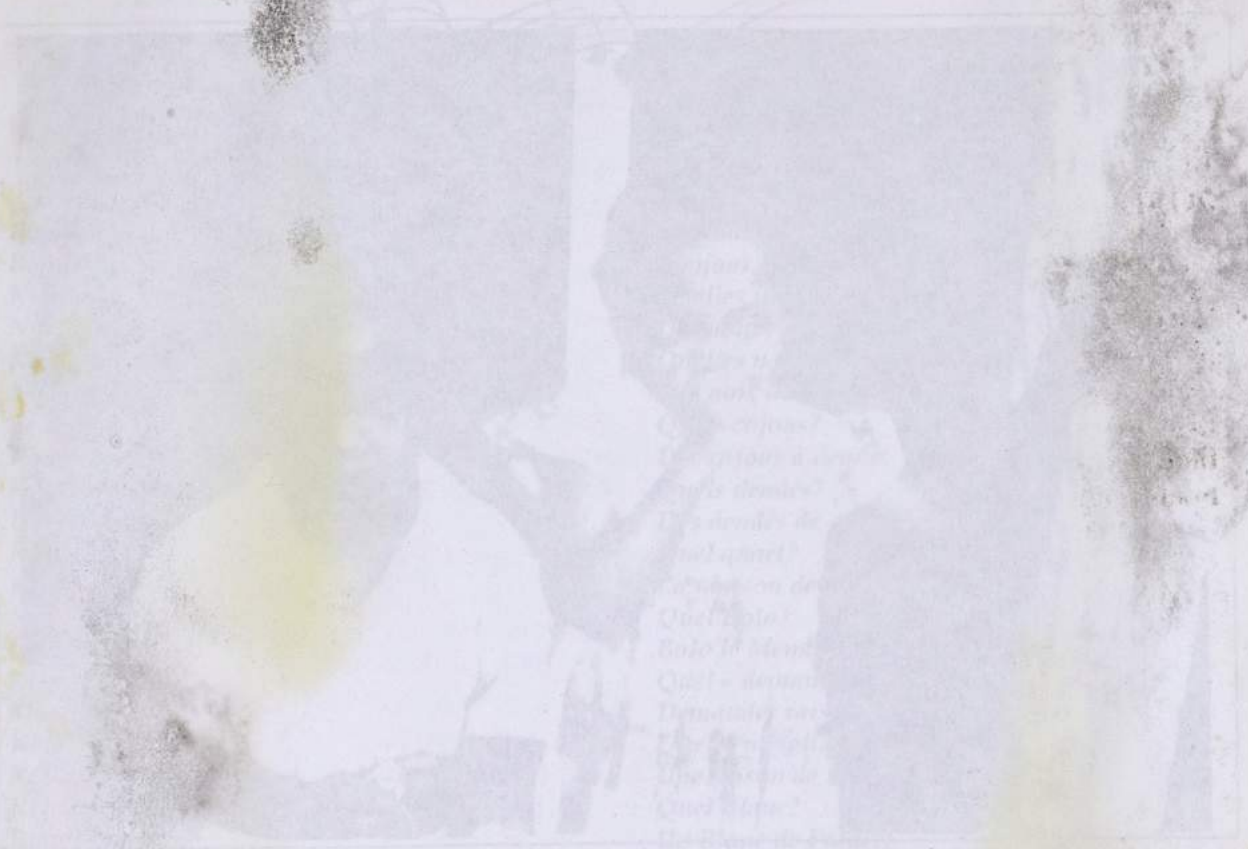
V.	«GENS TI ZENDROI» - Habitats populaires de la période coloniale à Fort-de-France	155
	<i>PROLOGUE: LA «RUE PAILLE»</i>	157
	<i>La « Rue de la Paille » de Lafcadio Hearn</i>	
	<i>La « Rue Paille » d'Aimé Césaire</i>	
5.1.	LES « COURS », UNE COUTUME COLONIALE	159
5.1.1.	«La Cour», un modèle de logement populaire de la période esclavagiste	160
5.1.2.	Les Cours philanthropiques de Jeanne Meyer.....	161
5.1.3.	La Cour, une rente urbaine.....	161
	<i>Etude de site: Une Cour coutumière, «la Cour J.»</i>	162
	<i>Etude de site: La «Cour Fruit à Pain» aux Terres Sainville.....</i>	165
	<i>Etude de site: La «Cour Mangatale» en secteur spontané.....</i>	168
5.2.	LA FORMATION DES FAUBOURGS POPULAIRES DE FORT-DE-FRANCE	170
5.2.1.	«Crozanville », premier Faubourg du Fort Royal.....	171
5.2.2.	La constitution du quartier des Terres Sainville.....	176
5.2.3.	Les quartiers du port: de «Coolie-Ville » à Sainte Thérèse.....	183
	<i>Etude de site: Rue «Ti Doudou », les Terres Poulet/Porry</i>	185
	<i>Tableau chronologique: Quelques interventions d'aménagement et d'équipement ...</i>	186
5.3.	ÇA MOUN KA VOTE DES FAUBOURGS AUX QUARTIERS SPONTANES	189
	<i>Chronique: Anciennement... La Trénelle.....</i>	190
	<i>Tableau chronologique: Activités à Fort-de-France 1845 - 1961.....</i>	192
	<i>Tableau chronologique: Lotissements à Fort-de-France 1839 - 1977.....</i>	193
VI.	«GRAN GREC» ET «TI KAZ»	
	<i>Le patrimoine d'habitat de l'époque coloniale</i>	195
6.1.	DIVERSITE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL DE LA PERIODE COLONIALE	198
6.1.1.	Les cases de modèle rural: un archaïsme?	198
	La case guadeloupéenne élémentaire - Origine et dérivations.....	198
	<i>Etude de site: Campêche, un village linéaire de la Grande Terre, (Guadeloupe)</i>	206
	La case rurale martiniquaise sur solage	210
	Une construction originale: la «case iléenne»	214
	«Fanfrelich épi dentel »: le décor des cases populaires	216
6.1.2.	De l'ajoupa aux cases rustiques	222
	Cases de pêche	222
	Les cases anciennes en gaulettes	223
	Les constructions de bambou	223
6.1.3.	Ti todi: l'inclassable	223
	<i>Chronique: Les «Ti todi» de Madame A. (Volga-Plage, Martinique)</i>	224
6.1.4.	Les maisons de ville du début du siècle	226
6.1.5.	Cases coloniales, maisons et villas.....	235
	La «cases coloniale» martiniquaise à plan carré	236
	Les villas coloniales: une typologie variée	238
	L'éclectisme des villas de Didier	240
	La mode des «chalets»	241
6.2.	LE DEVENIR DES CASES CREOLES	244
6.2.1.	La préservation des cases rurales anciennes	246
	L'Inscription d'une partie des constructions anciennes	246
	<i>Etude de site: « Les Ombrages » à l'Ajoupa Bouillon (Nord Martinique)</i>	247
6.2.2.	La réhabilitation des maisons de ville	249

<i>Fiche Technique: Un immeuble en bois/maçonnerie dans le centre ancien de Fort-de-France</i>	250
<i>Fiche Technique: Une petite maison en bois modernisée dans l'ancien lotissement de Crozanville (Fort-de-France)</i>	253
<i>Fiche Technique: L'OPAH de la ville du Moule (Guadeloupe)</i>	255
6.2.3. La restructuration des cases coloniales: des opérations rentables	261
<i>Fiche technique: La restauration d'une propriété vivrière aux environs de Fort-de-France</i>	261
<i>Fiche Technique: Deux cases coloniales bourgeoises (Quartier T.S.F., Fort-de-France)</i>	265
6.2.4. La conservation de grands édifices exemplaires	268
Une construction emblématique à Saint-Pierre de la Martinique	268
La conversion hôtelière: l'Hôtel Saint Aubin (La Trinité, Martinique)	270
L'affectation à un Service Public: l'ancien Hôtel du Conseil Régional à Fort-de-France	271
La conservation privée: L'Habitation «Pécoul La Montagne» à Saint-Pierre	274
<i>Chronique: L'Habitation «Pécoul La Montagne» à Saint-Pierre, réplique du «Château des Jésuites» (Saint-Pierre, Martinique)</i>	274

POUR CONCLURE:
JOSEPHINE A-T-ELLE PERDU LA TÊTE?

Cartes (Guadeloupe et de Martinique)	283
Références bibliographiques	287
Figures	293
Liste des tableaux	297
Index	299
Financement de l'étude	305

«Bonjour»



Paris le 11 Mars 1871

Le Prince de Paris?
Quel Roi?
Le Paris des Nègres?
Quels Nègres?
Des nègres à cheval?
Quels cheval?
Des cheval à pied?
Quels os?



David et Déborah au Morne Rouge Photo A.H. 1991

«Bonjou Misyé!

(Comptine enfantine¹)



Bonjou misyé!
Bonjou madame!
Ki nouvèl?
Nouvèl a noua!
Ki noua?
Noua kajou.
Ki kajou?
Kajou dendé!
Ki dendé?
Dendé a ka!
Ki ka?
Ka Bolo!
Ki Bolo?
Bolo mandé!
Ki mandé?
Mandé rézon!
Ki rézon?
Rézon a blan!
Ki blan?
Blan France!
Ki France?
France Paris!
France Paris?
Ki Paris?
Paris a nèg!
Ki nèg?
Nèg a chien!
Ki chien?
Chien a zo!
Ki zo?
Zo a-ou!

Bonjour Monsieur!
Bonjour Madame!
Quelles nouvelles?
Des nouvelles des Noirs!
Quelles noix?
Des noix de cajou!
Quels cajous?
Des cajous à dendé!
Quels dendés?
Des dendés de quart!
Quel quart?
La maison de Bolo!
Quel Bolo?
Bolo le Mendé!
Quel « demander »?
Demander raison!
Quelle raison?
Une raison de Blanc!
Quel Blanc?
Un Blanc de France!
Quelle France?
La France de Paris!
La France de Paris?
Quel Paris?
Le Paris des Nègres?
Quels Nègres?
Des nègres à chiens!
Quels chiens?
Des chiens à os!
Quel os?
Tes os à toi! »

¹ Comptine extraite de Marie-Christine Hazaël-Massieux, « Chansons des Antilles, Comptines, Formulettes », Marseille, CNRS 12e Circonscription, 1987, pp.150-152.

esclaves, les «*ouvriers casés*», ou les petites maisons de ville en bois? La production du cadre bâti a subi depuis 1950 des mutations et des ruptures qui ont semblé irréversibles. Les modèles architecturaux et des systèmes constructifs nouveaux, venus d'Europe, semblaient avoir condamné les édifices antérieurs à l'oubli. Depuis une dizaine d'années, le retour aux formes anciennes qui a commencé de s'opérer a pris deux formes: la conservation patrimoniale d'une part, la recherche d'une création architecturale régionalisée d'autre part. Il faut souhaiter que ces deux projets se poursuivent ensemble. Les Antilles ne peuvent jouer le rôle de «*réserve indienne*» pour une Europe ou une Amérique nostalgiques d'une créolité appréhendée sur le mode le plus mineur qui soit: le folklore commercial du tourisme. Les Antilles ont besoin de modernité. Mais pas *que* de modernité. Elles ont aussi besoin de leur passé. L'adoption de modèles constructifs exogènes ne condamne ni les modèles antérieurs, ni l'identité des modèles futurs. La confrontation de l'espace antillais avec les techniques constructives les plus modernes est souhaitable. Mais la destruction et le refus de l'acquis colonial, de la mémoire des sites et du sens, fût-il parfois odieux, inscrit dans le bâti, ne peuvent que paupériser et aliéner plus encore la conscience antillaise. La culture de la Martinique et de la Guadeloupe, même dans ses formes les plus contemporaines, est, nécessairement, le produit de l'ère coloniale. Nier cette évidence ne peut qu'amputer la société antillaise de sa propre identité. Retrouver les chemins de la mémoire est, là, plus nécessaire qu'ailleurs.

La contradiction entre influence exogène et identité locale est, aux Antilles, une fausse contradiction. C'est précisément la régionalisation de modèles étrangers qui a produit la culture antillaise. Contradiction fondatrice donc, précisément au coeur de l'identité «*créole*», qu'elle soit traditionnelle ou contemporaine. Un travail considérable est à entreprendre, pour «*re-tracer*», dans leur infinie subtilité, l'espace et le temps de la forme architecturale et de la forme urbaine antillaise. La petite échelle des territoires, ces «*poussières d'îles*»⁴, peut surprendre. L'Europe raisonne par millions, quantitativement. L'absence de culture séculaire peut éloigner l'anthropologue féru de tribalité et la *francité* apparente tromper le regard le plus affectueux et subtil, comme celui de Michel Leiris⁵. A l'usage cependant, l'oeil s'accommode. L'île, si petite, devient alors un univers, microcosme fascinant. Les ruptures de l'âme créole, emblématiques. «*L'antillanité*» ce terme inventé par Edouard Glissant, prend une dimension planétaire car la Martinique et la Guadeloupe sont à l'avant-garde d'une expérience première: celle de la mondialisation de la culture⁶. Les pièges de l'inter-culturalité ne commencent-ils pas d'être éprouvés dans toutes les métropoles, dans la plupart des régions les plus avancées du monde? L'esquisse d'analyse que nous avons présentée n'est, elle aussi, qu'une «*poussière*», comparée à la collecte systématique des sources et documents qui permettrait de reconstituer l'histoire de la cité antillaise dans la période considérée de façon un tant soit peu exhaustive... Notre vœu, au terme de ce travail insuffisant, serait de voir se poursuivre les initiatives qui, peu à peu, permettront aux Antillais de renouer les fils du passé pour mieux surprendre leur avenir. Mais peut-on dépasser les ruptures du temps et de l'espace qui fracturent la conscience antillaise?

⁴ «*Poussières*» sur l'océan, selon l'expression attribuée au Général de Gaulle «*...entre l'Europe et l'Amérique, il n'y a que des poussières*».

⁵ Michel Leiris, «*Contacts de civilisations en Martinique et en Guadeloupe*», Paris, Gallimard/UNESCO, 1955.

⁶ Janet Abu-Lughod, «*Finding one's own Voice in Cacophony of Globalism*», Conférence plénière, IVth International IASTE Conference, Tunis, 17-20 décembre 1994, compte-rendu par A. Hublin.

I. «TRACES»⁷

« Ces paroles que nous transmettons ne relèvent pas de la théorie, ni de principes savants. Elles branchent au témoignage... Elles ne s'adressent pas aux seuls écrivains, mais à tout concepteur de notre espace (l'archipel et ses contreforts de terre ferme, les immensités continentales), dans quelque discipline que ce soit, en quête douloureuse d'une pensée plus fertile, d'une expression plus juste, d'une esthétique plus vraie ».

*Jean Bernabé, Patrick Chamoiseau, Raphaël Confiant, 1993
« Eloge de la créolité »⁸*

⁷ « Trace », chemin forestier qu'on opposera à la route coloniale, comme la « Route de la Trace » qui va de Morne Rouge à Fort-de-France et suit l'ancienne piste tracée à travers mornes et bois.

⁸ Jean Bernabé, Patrick Chamoiseau, Raphaël Confiant « Eloge de la créolité - In praise of creoleness », Paris, Gallimard, 1989 et The John Hopkins University Press, 1990, p. 13.

I. « TRACES »

1.1. L'espace antillais

L'ensemble des Grandes et Petites Antilles forme une aire géographique et culturelle relativement homogène, soit « *La Caraïbe* », ou « *Les Caraïbes* »⁹. Ces régions, marquées par la même entreprise de conquête européenne, puis par un système commun de colonisation esclavagiste, participent d'un modèle global de culture matérielle « *caribéen* ». Mais la situation insulaire a contribué à développer, localement, des aspects distinctifs qui donnent à chaque territoire une spécificité.

1.1.1. La Caraïbe comme unité de lieu

Au plan de l'histoire millénaire, les îles caribéennes participent d'une relative unité de peuplement initial, issu par vagues successives du continent sud-américain, et différencié par la fixation insulaire. Pour François Rodriguez Loubet:

« Au total, les Amérindiens antillais constituaient une branche particulière, mais non point différente et isolée, du monde américain dont ils faisaient partie. Ils représentent, en quelque sorte, un raccourci des divers types d'évolution technologique, sociale culturelle et politique de l'immense éventail des populations qui se sont développées dans le Nouveau Monde, tout en possédant une histoire tout à fait originale, bien qu'assez mal connue. Celle-ci mérite d'être considérée indépendamment de celle des cultures continentales voisines ».

François Rodriguez Loubet¹⁰

« Pour une approche spécifique de l'archéologie des Antilles » 1992

De même, présentant l'art Taïno des Grandes Antilles, Christian Duverger souligne:

« Le monde taïno est en réalité un monde ethniquement composite, néanmoins uni par le partage d'un même mode de vie et par des croyances communes qui font une large part à la sédimentation historique née de l'insularité ».

Christian Duverger¹¹

« Art Taïno, les Grandes Antilles précolombiennes » 1994

Si l'archéologie précolombienne représente, en Amérique Centrale et en Amérique du Sud, un domaine scientifique fondamental, les Antilles sont moins étudiées. Les liens qui unissent la « *tradition créole afro-européenne* » aux cultures

⁹ Oruno Denis Lara définit bien l'aire géographique de la Caraïbe comme une formation intercontinentale: l'arc des îles qui se succèdent du Sud de la Floride jusqu'à la côte vénézuélienne. « *Les Caraïbes* ». Paris. PUF. 1986.

¹⁰ François Rodriguez Loubet, « *Pour une approche spécifique de l'archéologie des Antilles, dans le cadre de la zone caribéenne* », in CARIBENA Cahiers d'études américanistes de la Caraïbe. No 2. 1992. pp. 103-126, p.123.

¹¹ Christian Duverger, « *Éléments de chronologie* », in « *Art Taïno, les Grandes Antilles précolombiennes* », Paris. Editions Connaissance des Arts. 1994. On consultera également: Christian Montbrun, « *Les Petites Antilles avant Christophe Colomb - Vie quotidienne des Indiens de la Guadeloupe* », Paris. Editions Karthala. 1984

antérieures caribéennes des Amérindiens insulaires sont encore mal connus¹². La période historique d'après la conquête apparaît au contraire largement documentée et a concentré l'intérêt des chercheurs qui se sont particulièrement attachés à la description de *l'esclavagisme* et de *la société de plantation*. En dépit des différences d'évolution des différentes îles caribéennes, des faits communs ont contribué à ancrer l'identité régionale caribéenne dans un même modèle de société. La traite négrière, tout d'abord, a peuplé les îles de populations tribales africaines de diverses origines, arrachées à leurs traditions respectives. Le métissage afro-européen qui s'en est suivi, et enfin l'imposition d'un régime social d'exploitation massive par la grande plantation, sont également des traits communs à l'ensemble des îles. Malgré des différences notables dans la constitution de la propriété foncière, dans les modes d'exploitation agraire et dans la commercialisation des produits de plantation, le régime esclavagiste a constitué le fondement commun de cette « *culture créole caribéenne* », partagée par toutes les micro-régions, d'influence anglaise, espagnole, ou française. Aujourd'hui encore, en dépit de la complexité de l'histoire sociale et politique récente de cette région fragmentée en multiples unités territoriales, linguistiques et politiques¹³, nombre de traits culturels demeurent communs à l'ensemble des sociétés caribéennes.

1.1.2. Les « *Petites Antilles françaises* »

De l'extrémité de la péninsule de Floride aux Iles Vierges, les « *Grandes Antilles* », forment le Nord de l'arc caribéen, qui comporte les îles principales de Cuba, Haïti et la République Dominicaine, Puerto-Rico et la Jamaïque, mais aussi l'archipel des Bermudes, les îles Turks et Caicos, et les Iles Vierges. Les « *Petites Antilles* » constituent la partie Sud de l'arc caribéen, de Saint Martin à Trinidad. A la Guadeloupe sont rattachées, administrativement, les îles de Saint Martin¹⁴, St Barthélémy, La Désirade, l'archipel des Saintes et Marie-Galante. La Martinique, plus au Sud, est séparée de la Guadeloupe par la Dominique. Ces « *Petites Antilles françaises* » bénéficient d'un statut politique et économique particulier, au sein de la Caraïbe. Mais c'est surtout leur histoire qui donne aux îles françaises une particularité culturelle. Trois siècles d'influence métropolitaine française, entrecoupés il est vrai de courtes périodes d'occupation anglaise, ont donné à ces sites une certaine unité. La Guadeloupe et la Martinique ne forment pas pour autant une « *région* » unique. La

¹² Cependant dans un domaine aussi important que celui de l'élaboration des matériaux de construction, le Laboratoire d'Archéologie Régionale de la Martinique mène actuellement un programme de recherche sur l'usage de la chaux qui devrait permettre d'établir dans quelle mesure l'usage de ce matériau par les colons créoles a poursuivi des pratiques en usage chez les Amérindiens insulaires. L'appellation toponymique de lieu-dit « Four à chaux » est fréquente à la Martinique, et permet de repérer d'anciens sites de fabrication de ce matériau de construction obtenu à partir du concassage et du brûlage de la conque de lambi (ou du concassage et brûlage des récifs coralliens). La chaux avait aussi une valeur curative et purificatrice dans la culture créole : « Ce la chaux ki tout rimède moïn » selon l'un des derniers insulaires à produire encore de la chaux au Lamentin.

Le Volume I de cette étude comporte une esquisse de description comparée de la « *case* » des colons pionniers et de l'habitation amérindienne ou « *carbet* », d'après les premiers chroniqueurs européens.

A. Hublin, « *Case créole et ville coloniale, 1635 - 1848* », Vol. I, Paris, MELTT/DAU/BRA, 1993, p. 41-54.

¹³ La Caraïbe peut être partagée en régions hispanophones, anglophones, et francophones. Les trois départements français d'Amérique, Guadeloupe, Guyane et Martinique, Haïti, ainsi que les îles de Saint Christophe (St Kitts), Sainte Lucie, Tobago, la Grenade, constituent l'essentiel de la zone francophone. L'histoire de ces îles francophones est présentée par Pierre Pluchon dans un ouvrage commun.

Pierre Pluchon, « *Histoire des Antilles et de la Guyane - Martinique, Guadeloupe Haïti, Guyane* », Toulouse, Privat, 1982.

¹⁴ L'île de St Martin est divisée en deux territoires, l'un français, l'autre hollandais.

situation insulaire, des différences dans la fonction coloniale des deux îles, une histoire agraire différente, ont engendré des modèles relativement distincts de comportement, de culture matérielle, voire de langage: le créole guadeloupéen diffère du créole martiniquais. Les nuances de «pays», dans chacune des îles, sont également importantes. Mais ce sont les différences de statut social qui comptent le plus dans la société antillaise, une population où la mobilité sociale s'est accélérée depuis les années 1950. Entre un petit agriculteur de Marie-Galante et un haut fonctionnaire de Pointe-à-Pitre, un paysan des Mornes du Nord de la Martinique et un grand commerçant de Fort-de-France, les différences de culture sont considérables¹⁵. L'origine ethnique est aussi un puissant facteur de différenciation¹⁶. Le «Chapé-Coolie», le «Chabin», le «Syrien»¹⁷, sont intégrés à la société antillaise à dominante Noire métissée d'Européens, mais avec une position souvent particulière. Enfin, les «Blancs créoles» ou «Békés»¹⁸ forment un groupe important, sinon en nombre, du moins en termes de pouvoir économique. Les Blancs venus de métropole, dits «Métros» ou «Zoreilles», se retrouvent souvent en marge de cette société créole qu'ils comprennent mal. Cette société fragmentée en «pays», en classes sociales et en groupes raciaux nuancés possède-t-elle une unité suffisante pour pouvoir être appréhendée comme un tout, désigné comme «Les Petites Antilles françaises»? La culture matérielle des deux îles est loin de former un modèle social global. La production architecturale diffère sensiblement d'une île à l'autre, les villes et les bourgs n'y ont pas des histoires vraiment comparables. C'est pourquoi ce travail fait souvent référence à des terrains particuliers, présentés sous forme d'études de cas.

1.1.3. Unité et diversité de la «Case Créole»

Les deux volumes de cette étude proposent une approche de la période coloniale divisée en deux sections: la période esclavagiste, qui va de 1635, date de la prise de possession des îles de la Martinique et de la Guadeloupe, jusqu'en 1848, date de l'abolition de l'esclavage, et la période coloniale post-esclavagiste, qui s'étend de 1848 à 1946. Cette dernière date correspond à celle de la *Loi de Départementalisation* appliquée aux colonies françaises constituant actuellement les «Départements d'outre-mer»: Guadeloupe, Guyane, Martinique et Ile de La Réunion¹⁹. C'est dans cette deuxième phase coloniale, récente, que le style des cases populaires «créoles» s'est fixé. Les demeures bourgeoises, maisons de ville ou de plaisance, et les nouvelles maisons de maîtres des plantations évoluèrent vers le «style colonial». Cependant un certain nombre de traits acquis au cours des périodes antérieures demeurait, et les modes d'édification populaire et bourgeoise de la

¹⁵ Guy Cabort Masson, « Les puissances d'argent en Martinique », Fort-de-France, laboratoire de Recherches de l'A.M.E.P., 1987.

¹⁶ Jean-Luc Jamard, « Réflexions sur la racialisation des rapports sociaux en Martinique », in Revue ARCHIPELAGO. Paris, Editions Caribéennes, No 3-4, juin 1983, pp.47-81.

¹⁷ « Chapé Coolie », désigne un créole d'ascendance indienne, chez qui le marquage racial est peu visible. Singaravelou a consacré une importante monographie à l'étude de cette population d'origine indienne, « Les Indiens de la Guadeloupe ». « Chabin », métis de coloration claire, aux cheveux dorés. Singaravelou a consacré une importante monographie à l'étude de cette population d'origine indienne. « Les Indiens de la Guadeloupe ». Les Syriens font partie des groupes d'étrangers fixes aux Antilles françaises. Ils ont un quasi-monopole du commerce des tissus, en Guadeloupe comme en Martinique.

¹⁸ Edith Koväts-Beaudoux, « Une minorité dominante: les Blancs Créoles à la Martinique », Doctorat de 3^e cycle.

¹⁹ La loi dite « de Départementalisation », No 46-451 du 19 mars 1946, abolissait le régime colonial en tendant au classement comme départements français de la Guadeloupe, de la Martinique, de La Réunion et de la Guyane française.

période coloniale post-esclavagiste apparaissent en continuité avec les pratiques antérieures d'édification. L'insularité et la diversité des histoires locales ont fait de chaque île un territoire culturel particulier, où s'affirment des différences parfois subtiles jusqu'à la nuance, parfois fondamentales, dans l'expression de ce modèle culturel global de la « *créolité caribéenne* ». Pour Jack Berthelot, l'un des premiers auteurs à avoir consacré une analyse morphologique à l'habitat populaire de la Caraïbe, il n'existe pas de type véritablement commun aux cases de l'ensemble de la Caraïbe:

« *Dès le premier abord, on remarque la similitude formelle qui unit les cases des différentes îles. Pourtant, lorsqu'on tente de les définir comme un ensemble, on se trouve immédiatement confronté à une difficulté épistémologique. Il n'y a pas ici de caractéristique commune à toutes les îles; certaines sont spécifiques de l'ensemble architectural antillais mais, si elles sont présentes dans les grandes et petites Antilles chacune d'elles est pourtant absente de quelques unes des îles sans que nous puissions, a priori, augurer de leur présence ou de leur absence* ».

Jack Berthelot²⁰

« *Kaz antiyé jan moun ka rété* » 1982

Dans l'aire anglophone par exemple, la case populaire de la Barbade présente des traits communs avec celle de Trinidad, comme, dans l'aire francophone, la case de Saint Barthélémy avec celle de Sainte Lucie. Mais même ces types assez voisins sont sujets à des variations morphologiques. Dans le premier volume de cette étude, c'est le cas de la Martinique qui a été développé. L'évolution de l'habitat y est décrit depuis les premières concessions et « *ménageries* »²¹ jusqu'à la grande unité de plantation sucrière. L'île de la Martinique a développé des formes d'habitat dont certaines sont spécifiques: la silhouette de la « *grand'case* » martiniquaise avec son rez-de-chaussée massif et son étage en retrait n'a pas d'équivalent à la Guadeloupe par exemple. Ce qui par contre semble commun à l'ensemble des îles caribéennes, c'est une structure d'habitat, celle de la *plantation*, avec son organisation fonctionnelle de l'espace, et quelques modèles élémentaires de tracé urbain colonial, en grille. Encore faut-il beaucoup nuancer cette prégnance du « *tracé colonial* ». Nombre de hameaux et de bourgs se sont constitués sur un mode organique, indépendamment de la planification européenne, même durant l'ère esclavagiste²². Aussi convient-il d'utiliser avec précaution la notion de « *type régional* ». Nous limiterons donc la portée de notre analyse aux Petites Antilles françaises, sans généraliser les interprétations faites à partir de ce cas à l'ensemble de l'aire caribéenne. Même en restreignant ainsi la portée de cette étude, celle-ci ne peut prétendre à l'exhaustivité, car chacune des deux îles comporte des secteurs d'habitat relativement différenciés.

²⁰ Jack Berthelot, Martine Gaumé, « *Kaz antiyé jan moun ka rété - Caribbean Popular Dwelling - I. habitat populaire aux Antilles* », Pointe-à-Pitre. Editions Perspectives Créoles. 1982. p.15.

²¹ La « *ménagerie* » était une première unité d'habitat, formée de « *personnes mariées* » ou de « *garçons vivant en société* », constituée pour exploiter une « *concession* ». On se reportera notamment au chapitre II du premier volume de cette étude, « *L'habitation des Isles* », qui reconstitue la formation progressive du modèle de « *L'habitation-sucrière* » à la Martinique in: A. Hublin, « *Case créole et ville coloniale, 1635 - 1848* » Vol. 1, p.62-102.

²² Ce fut notamment le cas de la grande ville de Saint-Pierre de la Martinique, analysée précédemment. Le volume I de cette étude oppose la « *ville de fait* » de Saint-Pierre au tracé militaire de Fort Royal, du XVIIe au XIXe siècles. In: A. Hublin, « *Case créole et ville coloniale, 1635 - 1848* » Vol. 1, pp.103-172.

1.1.4. La notion de «type régional»

Pour l'architecte, rien de plus évident que de résumer l'identité stylistique d'une région par la caractérisation emblématique d'un «édifice-type». Mais quel est le fondement de ce découpage qui permet de faire correspondre la maquette et le site²³? Vincent Berdoulay, auteur d'une recherche sur l'Ecole Française de Géographie, souligne que l'idée régionaliste était ancrée dans un courant de pensée qui remonte au début du dix-neuvième siècle:

« Les théories traditionalistes tout comme les théories solidaristes s'attachaient à mettre en valeur le groupe social comme élément fonctionnel d'une société à caractère pluraliste. La dimension spatiale était mentionnée, mais elle ne prit de l'importance qu'à la fin du dix-neuvième siècle - et ce à un point tel qu'elle servit de fondement à un nouveau mouvement idéologique - le régionalisme. L'épanouissement du régionalisme au début du vingtième siècle a tellement attiré l'attention que l'on tend à oublier que les idées régionalistes remontent au tout début du dix-neuvième ».

Vincent Berdoulay²⁴

« La formation de l'Ecole Française de Géographie (1870 - 1914) » 1981

L'anthropo-géographie de Friedrich Ratzel²⁵, et les thèses de l'ethnologue Leo Frobenius devaient, dès la fin du dix-neuvième siècle, formaliser le concept « d'aire culturelle » (*kulturkreise*), et l'utiliser pour développer la théorie du diffusionnisme culturel en anthropologie. De façon moins théorique, les géographes français des années 1920, comme Jean Bruhnes et Albert Demangeon, recoururent à la notion de « région » pour proposer un inventaire des types d'habitat français²⁶. En architecture, le régionalisme s'imposa également comme cadre d'analyse et comme référence doctrinale²⁷. Après la seconde guerre mondiale, tandis que le fonctionnalisme architectural tendait à s'imposer comme doctrine dominante, le courant régionaliste et traditionaliste prit un nouvel essor, avec l'extension de la notion de patrimoine aux architectures mineures. En Angleterre, le « Vernacular Architecture Group », dès 1956, entreprit de vulgariser les méthodes de relevé des petits bâtiments anciens, pour établir un inventaire permettant la protection du patrimoine constitué par la petite architecture régionale²⁸. De même en France, l'inventaire des architectures rurales

²³ La conceptualisation du « type régional » en architecture a été esquissée en introduction de notre précédent programme de recherche effectué pour le BRA:

Anne Hublin, « Habitats spontanés dans la Caraïbe française », Volume I, « Architecture et anthropologie de l'habitat - Concepts - Méthodes », Paris, MELTM/DAU/BRA, 1990, pp.6-23.

²⁴ Vincent Berdoulay, « La formation de l'Ecole Française de Géographie (1870 - 1914) », Paris, Bibliothèque Nationale, 1981.

²⁵ Friedrich Ratzel, « Anthropogeographie », Stuttgart, J. Engelmann, 1882 - 1891, ainsi que « Les fondements de la géographie politique », Paris/Genève, réédition Anthropos/E.R.E.S.A., 1986.

²⁶ Par exemple: Jean Bruhnes, « Types régionaux de maisons » in « La géographie humaine de la France », Paris, 1920. Egalement: Albert Demangeon, « L'habitation rurale en France - Essai de classification des principaux types », in: Annales de Géographie, XXIXe année, No 161, sept. 1920.

²⁷ L'œuvre d'Albert Laprade par exemple témoigne de ce courant régionaliste et traditionaliste en architecture qui, dans la première moitié du vingtième siècle, s'opposait à l'internationalisme des avant-gardes modernes. Albert Laprade, « L'urbanisme aux colonies », 1917, op.cit in: « Arabisances - Observations on French colonial architecture in North Africa between 1900 and 1950 », LOTUS International, No 26, 1980, pp. 41-52.

Albert Laprade, « Croquis, (France du Nord à la Loire - France, Région de l'Est - France, le Midi - France, le Centre - France, l'Ouest - Paris, le Marais - Espagne - Portugal - Maroc) », Paris, réédition J. Feal, 1974.

²⁸ C'est par exemple le cas de l'ouvrage de Brunskill: R. W. Brunskill, « Illustrated Book of Vernacular Architecture », Londres, Faber and Faber Ltd, 1970.

françaises, entrepris sous l'égide du Musée des Arts et Traditions Populaires²⁹, s'inscrit dans un vaste projet muséographique, dont témoigne l'oeuvre de Georges Henri Rivière³⁰. L'analyse architecturale contemporaine des constructions vernaculaires s'est ainsi constituée à partir de la fonction d'inventaire, par classification d'édifices en « types » correspondant à des régions. L'identification et la description des « types régionaux » se sont bientôt instituées comme modèle heuristique dominant dans le champ des études architecturales appliquées au domaine vernaculaire, comme en témoigne l'actualité de la recherche internationale³¹. La contribution du savoir architectural à la connaissance anthropologique se noue ainsi trop souvent sur le seul terrain de cette caractérisation du « type régional »: la description morphologique « d'édifices-types » isolés de leurs groupements par l'artifice de la description de l'architecte, puis collectionnés et réduits au statut d'objet emblématique... Codée, la production vernaculaire traditionnelle l'est assurément et obéit effectivement à des canons relativement durables, dans des aires définies, ce qui justifie pleinement l'exercice de la reconnaissance typologique³². Mais la netteté de « l'idéal-type » construit par l'analyste se brouille au contact du terrain. Rareté des « prototypes » exemplaires, multiplicité des variantes, juxtaposition de modèles différents... La « case créole » est à cet égard un cas réellement instructif. Dans cette autre aire culturelle créolophone qu'est l'île de La Réunion, un architecte, J.P. Egon, nous propose un portrait-robot de « la » case créole. Si les éléments conventionnels repérés sont effectivement des traits souvent présents dans l'habitat populaire ancien réunionnais, rural ou urbain d'ailleurs, « les » cases de l'île déploient une infinie diversité dont le type idéal ne peut rendre compte. Il suffit, pour s'en convaincre, d'une visite du « Carré français » de Saint Denis de La Réunion³³, voire d'un simple regard sur la riche iconographie de l'ouvrage de Christian Barat, « Cases Cachées - Les maisons de l'île de La Réunion ». ³⁴ « La » case créole n'existe pas... Par contre, trois siècles de construction à La Réunion ont effectivement suscité la réalisation de divers types d'édifices, les premiers rustiques, d'autres inspirés des architectures savantes métropolitaines ou du style colonial indo-portugais par exemple. La maison de ville bourgeoise du début du dix-neuvième siècle, néoclassique, n'a guère de points communs avec la « case de changement d'air » de la fin du dix-neuvième siècle, enrichie d'un décor victorien tropicalisé, ni

²⁹ Jean Cuisenier, sous la direction de... « L'architecture rurale française - Corpus des genres, des types et des variantes », Paris, Berger Levrault, édition par Tomes régionaux.

³⁰ Georges Henri Rivière, « Formes notes, sur les caractères esthétiques de la maison rurale française », in *Technique et Architecture*, 1947, Vol. III, No 1.2., pp 25-35.
Georges Henri Rivière, M. Maget, « Habitat rural et tradition paysanne », In « Journées d'Etudes de l'Habitat Rural », Paris, circa 1945, documents déposés au Musée des Arts et Traditions Populaires, cités dans la bibliographie de Sophie Clément Charpentier et Pierre Clément.

H. Weiss, Association des Amis de Georges Henri Rivière, sous la direction de... « La muséologie selon Georges Henri Rivière - Cours de Muséologie - Textes et témoignages », Paris, Dunod, 1989.

³¹ Anne Hublin, « Traditional Dwellings and Settlements in a Comparative Perspective - Compte-rendu du Symposium international 7-10 avril 1988, Université de Californie, Berkeley, Center for Environmental Design Research », in: « Les Cahiers de la Recherche Architecturale », No 27-28, 1er trimestre 1992, Editions Parenthèse, pp 89-100.

³² Sur la discussion de la validité du concept de « type architectural », la table ronde du Centre de Recherche sur l'Habitat tenue en 1989 à l'Ecole d'Architecture Paris La Défense a réuni des contributions particulièrement éclairantes: Jean-Claude Croizé, Jean-Pierre Frey, Pierre Pinon, « Recherches sur la typologie et les types architecturaux », Paris, L'Harmattan, 1991.

³³ Nom donné au centre colonial ancien de St Denis, par analogie avec le « Carré français » de la Nouvelle Orléans.

³⁴ Christian Barat, François Hennequet, Christian Vaisse, Yvan Augeard, « Cases Cachées - Les maisons de l'île de La Réunion », Singapour, Les Editions du Pacifique, 1990, (ed. originale 1953)

avec la «*case chinoise*»³⁵, moins encore avec les bâtiments de «*style Compagnie*», maisons de commerce et d'habitation en pierre³⁶. A la Guadeloupe ou à La Martinique, le vocabulaire architectural des constructions considérées comme «*traditionnelles*»³⁷ déconcerte. En matière d'habitat populaire, trop de formes disparates, trop de types, presque semblables et pourtant subtilement autres, découragent le regard. L'architecte guadeloupéen Jack Berthelot passe outre cette confusion du terrain et caractérise les cases guadeloupéenne et martiniquaise par rapport aux variations de «*la*» case antillaise, dans l'aire caribéenne³⁸. Les relevés proposés sont des sources précieuses sur un sujet peu documenté, mais la classification proposée par l'auteur permet-elle vraiment d'identifier des «*types*» correspondant aux divers sites analysés? Sans préjuger des diversités caribéennes, pour les seules Petites Antilles françaises, «*la*» case rurale comporte de nombreuses variantes, de même que «*la*» case urbaine. L'habitat populaire ne se distingue pas toujours très nettement de l'habitat bourgeois, et, pour une même catégorie d'édifices, les formes varient selon les périodes. Pour être précis, il faut aussi prendre en compte des unités de site qui ne sont pas la région, mais souvent plutôt la ville ou le bourg, ou une zone rurale présentant un caractère de «*pays*». On parlera ainsi plus valablement de «*la maison pointoise*», soit l'immeuble de ville ancien du centre de Pointe-à-Pitre, ou, à la Martinique, de «*la case iléenne*», maison caractéristique du bourg de Trois Ilets et des ses environs, ou bien des quelques «*cases en gaullettes*» de l'Anse Dufour, vestiges d'un mode de construction archaïque très usuel autrefois, qui ne représente donc pas une caractéristique de ce site, mais témoigne d'un type historique. L'habitat populaire ne se distingue pas toujours très nettement de l'habitat bourgeois, et, pour une même catégorie d'édifices, les formes varient selon les périodes. Pour être précis, il faut aussi prendre en compte des unités de site qui ne sont pas la région, mais souvent plutôt la ville ou le bourg, ou une zone rurale présentant un caractère de «*pays*». L'analyse que nous proposons dans les deux volumes de cette étude ne réfute pas le procédé typologique qui consiste à prendre des exemples de bâtiments, attestés par l'historiographie, par la documentation contemporaine, ou par l'étude de terrain, et à les constituer en «*types*» représentatifs de catégories. Mais la classification proposée reste ouverte, et se veut diversifiée. Elle ne conclut pas à l'existence d'un «*type régional*». Elle accepte la multiplicité, le flou, l'incomplet, et ne vise qu'à poursuivre quelques «*traces*» ouvertes par divers travaux assez spécifiques. Par exemple: la description que le géographe J. B. Delawarde donnait dans les années 1930 de *la case rurale martiniquaise*³⁹, le diagnostic que l'urbaniste Antoine de Roux établissait pour *la ville de Fort-de-France* en 1960⁴⁰, l'étude consacrée récemment au projet de

³⁵ La «*case chinoise*» est une petite épicerie urbaine, présente à tous les coins de rue de la ville ancienne. Elle doit son appellation «*chinoise*» au fait que le petit commerce de proximité était tenu par les Chinois, mais la forme de ces cases ne rappelle en rien une construction asiatique.

³⁶ Anne Hublin, «*Les formes d'habitat de la société coloniale*», in: «*L'amélioration de l'habitat outre-mer - Les artisans de l'île de La Réunion - Réhabilitation et identité culturelle à l'île de La Réunion*», Paris/St Denis de La Réunion, MELT/DDE de l'île de La Réunion, 1993, pp. 100-167.

³⁷ C'est à dire antérieures à la modernisation du cadre bâti intervenue à partir des années 1950.

³⁸ Le tableau typologique proposé par Jack Berthelot pour distinguer les «*types*» de la case caribéenne oppose le type de St Barthélémy, de Martinique, d'Haïti, de Guadeloupe, de Puerto Rico, de la Barbade, de Ste Lucie, et le type dit «*Boni*», décrivant «*la*» case des Noirs Marrons de Guyane française. Jack Berthelot, Martine Gaumé, «*Kaz antiyé jan moun ka rété - Caribbean Popular Dwelling - L'habitat populaire aux Antilles*», Pointe-à-Pitre, Editions Perspectives Créoles, 1982, p. 16-30.

³⁹ J.B. Delawarde, «*Essai sur l'installation humaine dans les mornes de la Martinique - Sites et agglomérations du nord de l'île - La case et la maison - L'art domestique*», Fort-de-France, 1935.

⁴⁰ Antoine de Roux, «*Ville de Fort-de-France - Projet d'Urbanisme directeur*», Fort-de-France, Atelier d'Urbanisme Antilles Guyane, 1965.

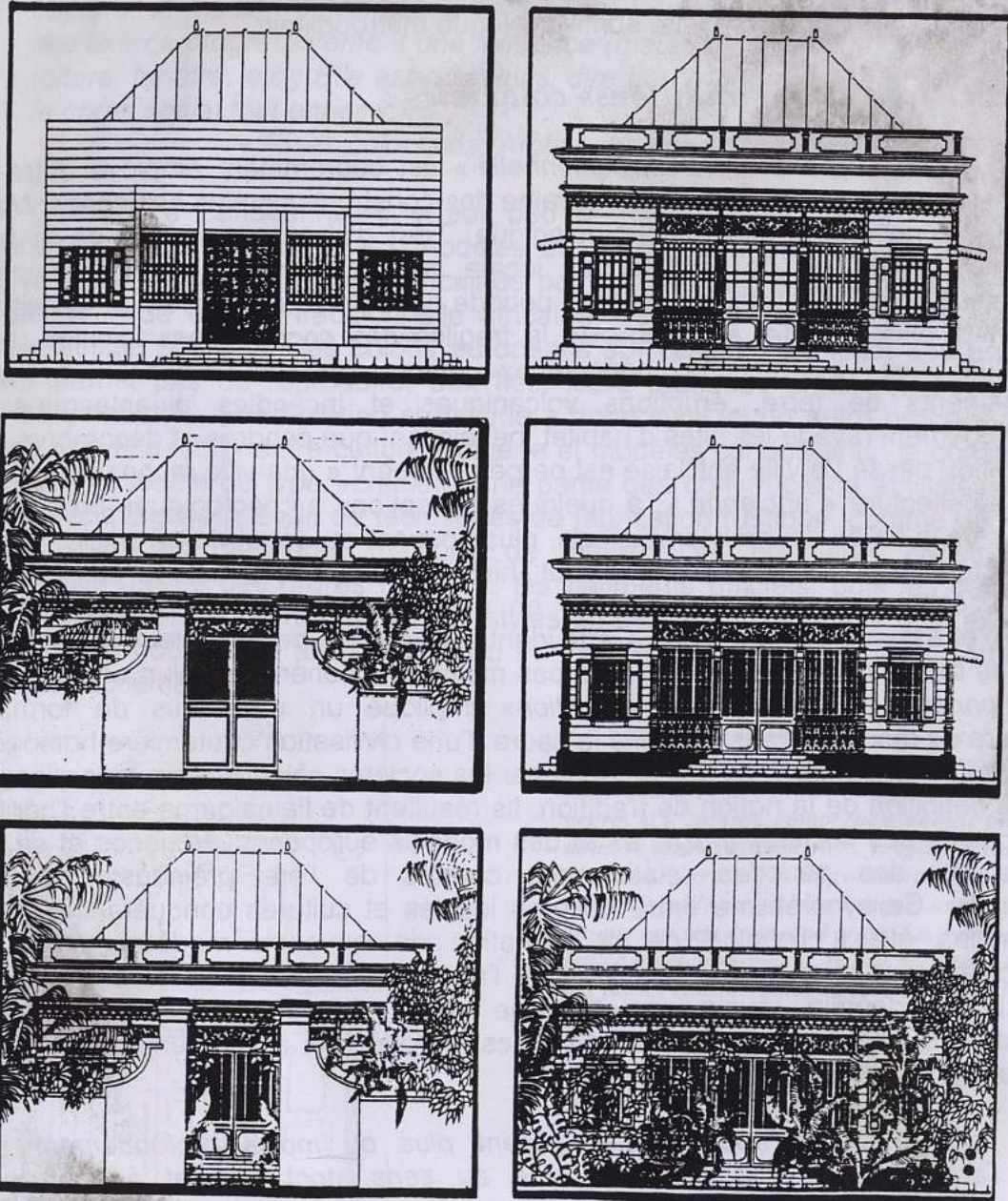


Figure 1 Caractéristiques typologiques du modèle de la case réunionnaise Source: J.P. Egon ⁴¹

« La case que je vais décrire est fictive. Je l'ai dessinée dans cette intention: mettre en valeur les différents éléments conventionnels que l'on peut observer de façon diffuse dans l'architecture créole urbaine ». Source: J.P. Egon « Connaissance de l'architecture réunionnaise » 1983

⁴¹ J.P. Egon, « Connaissance de l'architecture réunionnaise », Ile de La Reunion, CNDP/CDDP, 1983.

préservation réglementaire du centre ancien de la ville de Pointe-à-Pitre⁴², et autres travaux cités au fur et à mesure de l'étude... Les premiers bâtiments « créoles » commencèrent dans le mimétisme. L'imitation et l'importation de modèles se poursuivront tout au long de la période coloniale et il est parfois difficile de distinguer une construction « antillaise » de son homologue métropolitain.

1.1.5. Existe-t-il des « traditions » coloniales ?

Le terme « d'architecture traditionnelle » est couramment employé outre-mer pour distinguer la production contemporaine des constructions plus anciennes. Mais il s'agit là d'une approximation terminologique. Tout d'abord, en raison de la faible profondeur historique de l'architecture locale, réduite à trois siècles d'occupation coloniale. Encore le patrimoine de cette période est-il presque entièrement réduit à sa fraction la plus récente, en raison de la fragilité des constructions initiales, et de l'intensité des destructions périodiques dues aux catastrophes: cyclones, tremblements de terre, éruptions volcaniques et incendies gigantesques ont périodiquement ravagé les sites d'habitat, ne laissant que cendres et décombres pour témoins du passé. La ville antillaise est perpétuellement « une ville reconstruite ». Aux îles, l'architecture « ancienne », à quelques exceptions archéologiques près⁴³, date au plus de la fin du dix-neuvième siècle, plus souvent du début de ce siècle. Histoire architecturale courte donc, mais surtout, histoire transposée, histoire pré-fabriquée ailleurs, comme ces cases importées en pièces détachées de Bordeaux ou de Boston, et assemblées sur place. Cette identité hésitante, perpétuellement soumise à l'autorité de modèles extérieurs n'en a pas moins une cohérence, plus « créole » que « traditionnelle ». La notion de « tradition » implique un processus de formation séculaire de modèles transmis dans le cadre d'une civilisation coutumière homogène. De façon générale, les modèles produits par les sociétés coloniales ne répondent pas à cette définition de la notion de tradition. Ils résultent de l'amalgame entre l'héritage vernaculaire des sociétés indigènes et des modèles européens exogènes et se sont formés sur des périodes relativement courtes de l'ère préindustrielle, voire industrielle. Ce syncrétisme entre cultures locales et cultures conquérantes n'en a pas moins été à l'origine de la formation de nouveaux modèles, à la fois vernaculaires et coloniaux⁴⁴. Par exemple, l'analyse des architectures coloniales de l'Afrique occidentale révèle une extrême complexité d'influences: portugaises, hollandaises, anglaises, françaises, danoises, européenne en provenance du Brésil, orientale et sud-africaine, intra-africaines.

« ... Tous ces apports interagissent plus ou moins profondément avec l'architecture vernaculaire africaine au sens strict. A cet égard, on ne soulignera jamais assez combien les notions d'influence ou d'impact doivent être manipulées avec prudence tant elles recèlent d'équivoques et de

⁴² Pierre Las Cabettes, architecte, « Ville de Pointe-à-Pitre, ZPPAU, Etude préalable », MELT/Département de la Guadeloupe/ADUAG, 1991.

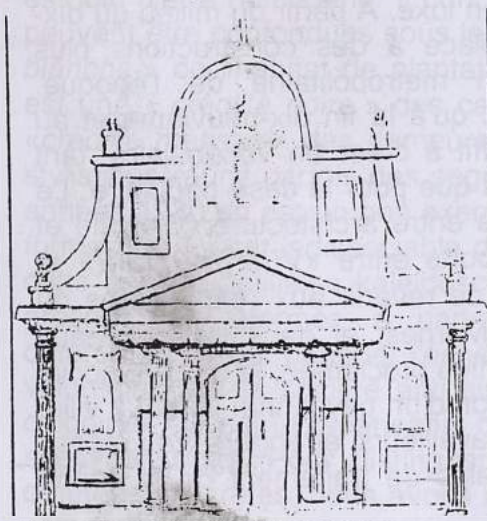
⁴³ En Martinique, pour conserver ce patrimoine d'autant plus précieux qu'il est rare, le Service Régional de l'Archéologie de Martinique ainsi que l'Architecte des Bâtiments de France, mènent une action intensive de préservation des sites archéologiques et d'intérêt historique de l'île: Service Régional de l'Archéologie. « Bilan Scientifique 1991 » et « Bilan Scientifique 1992 ». Paris, Ministère de la Culture. La situation de la Guadeloupe a été l'objet d'une mission d'étude récente: Jean Pierre Giordani, « La Guadeloupe face à son patrimoine Itinéraires et modalités d'une reconnaissance et d'une revalorisation ». Paris, Ministère des Départements et Territoires d'Outre-Mer, 1993.

⁴⁴ L'éditorial de la revue Lotus International No 26 de 1980, consacrée à l'architecture coloniale, utilise le terme d'architecture « hybride » (Architettura ibrida) pour désigner cette formation vernaculaire coloniale.

malentendus lorsqu'on examine de plus près la manière dont certains modèles architecturaux prirent pied dans le contexte africain. /.../ L'interaction entre une forme architecturale et une société africaine prend d'abord l'allure d'une capture: la maison est exposée comme un trophée; puis vient une phase où elle exerce progressivement une influence (matériaux, procédés de fabrication, toiture, fenêtre, etc.) Elle est pour ainsi dire peu à peu digérée et diffuse dans le corps social tout entier ».

« Rives coloniales, Architectures de St-Louis à Douala » 1993⁴⁵

Dans l'aire caribéenne, il y eut peu de confrontation entre les modèles indigènes, ici amérindiens, et les modèles européens conquérants. La déportation massive aux îles de populations africaines par la traite négrière y introduisit certes des éléments de culture traditionnelle africaine, véhiculés par les captifs. Mais le contrôle absolu opéré par les colons européens sur l'espace d'habitat des esclaves ne leur permit pas de reproduire, aux îles, leurs pratiques constructives ni leurs modèles d'habitat⁴⁶. La formation stylistique a donc suivi ici un autre processus que celui de « l'hybridation » entre culture indigène et modèles conquérants: la constitution d'une identité locale de type « créole ». Une partie des constructions antillaises de la période esclavagiste relevait de techniques de fabrication rustique, comme les cases d'esclaves et les premières maisons de maître. Les premières constructions d'importance, celles des ordres religieux, les bâtiments officiels, puis les demeures des grands planteurs, reproduisirent les styles en usage en métropole. Par exemple, le Père Labat nous décrit ainsi l'église du Fort de Saint-Pierre de la Martinique, à la fin du dix-septième siècle.



« Il y avait dans les deux paroisses que comprennent ces trois quartiers environ deux mille quatre cents communicants et autant de nègres et d'enfants, comprenant dans le premier nombre soldats et flibustiers. L'église paroissiale de Saint-Pierre est de maçonnerie, son portail de pierre de taille est d'ordre dorique, avec un attique qui sert de second ordre. La pierre est taillée assez proprement, mais l'architecte a fait des fautes considérables dans le dessin ». Jean Baptiste Labat⁴⁷

Figure 2 L'église du Fort, état ancien
Dessin de M. Chomereau Lamotte⁴⁸

⁴⁵ Jacques Soullou, sous la direction de. « Rives coloniales, Architectures de St-Louis à Douala », Paris/Marseille, Editions Parenthèses/Editions de l'ORSTOM, 1993, p 11-12.

⁴⁶ Pour Jack Berthelot, la technique du pise, projeté sur des claies ou banché, qui caractérise une partie des cases d'esclaves puis des cases populaires aux Antilles françaises, était d'origine africaine: « Cette technique a probablement été importée d'Afrique car on la retrouve dans toute l'Afrique occidentale » (Kaz Antiye, op. cit. supra, p. 101). Mais ce pisé sur « gaulettes » a aussi pu être utilisé aux îles par des paysans des provinces françaises qui étaient également familiers de cette technique de construction, dont on trouve encore de nombreux témoignages dans les bâtiments ruraux du Pays d'Auge par exemple.

⁴⁷ « Voyage aux Isles - Chronique aventureuse des Caraïbes 1693-1705 » est une édition récente présentant des extraits de l'ouvrage original du Père Labat: « Nouveau Voyage aux Isles de l'Amérique, contenant l'Histoire Naturelle de ces pays, l'origine, les mœurs, la religion et le gouvernement des habitants anciens et modernes, les guerres et les événements singuliers qui y sont arrivés durant le séjour que l'Auteur y a fait », publié pour la première fois en 1720 à Paris, Jean-Baptiste Labat, « Voyage aux Isles - Chronique aventureuse des Caraïbes 1693-1705 », Paris, Phebus, 1993, p. 42.

⁴⁸ in. Revue « Les Cahiers du Patrimoine - Les églises », Fort-de-France, No 5, 1989, p. 18.

1.1.6. La «ville coloniale» des Antilles françaises

En Amérique, les colons européens découvrirent, sur la «*Tierra Firme*»⁴⁹, des cultures urbaines prodigieuses, comme celles du Mexique et du Pérou: Tenochtitlan, Cuzco, étaient des villes incomparablement plus étendues, plus organisées, plus composées et plus architecturées que les villes d'Europe du XVe siècle. Les «*Isles d'Amérique*» au contraire ne comportaient pas de sites urbains. Dans la Caraïbe, Espagnols, Anglais et Français développèrent donc leurs établissements coloniaux sans «*métissage*» avec des structures urbaines indigènes. Les établissements espagnols furent parmi les plus précisément planifiés. L'Espagne appliquait à la conquête une stratégie d'exploitation féodale reposant sur «*l'encomienda*»⁵⁰ rurale, mais aussi sur le commerce portuaire. L'implantation et l'organisation de ces comptoirs furent réglementées précisément dès les premières années de la «*Conquista*» par diverses «*Instrucciones*», «*Leyes*» et «*Ordenanzas*», avant la promulgation du texte majeur «*Las Ordenanzas de Descubrimiento y Poblacion*» par Philippe II d'Espagne en 1573⁵¹. La ville coloniale française des colonies d'Amérique n'apparut que plus tardivement, et fut plus rustique dans son dessin. Aux Petites Antilles comme en Guyane, les plans de ville dus aux ingénieurs datent au plus tôt du XVIIIe siècle et sont sommaires⁵². Souvent aussi, la ville se créa d'elle-même. Saint-Pierre de la Martinique et Basse-Terre en Guadeloupe furent à l'origine des bourgades portuaires et semi-rurales, sans plan directeur. Le bâti de cette «*ville coloniale*» demeura longtemps très simple: les maisons bourgeoises et celles des artisans n'étaient que de petites cases de bois à un ou deux étages, sans ornementation. Les bâtiments officiels n'étaient guère plus élaborés. Les maisons de maître des plantations ne présentaient non plus aucun luxe. A partir du milieu du dix-neuvième siècle, ces demeures familiales firent place à des constructions plus ambitieuses, souvent identiques à la production métropolitaine de l'époque. L'architecture «*coloniale*» antillaise n'apparaît donc qu'à la fin dix-neuvième et au début du vingtième siècle. Cette courte période suffit à créer un vocabulaire, tant pour la demeure bourgeoise et les bâtiments officiels que pour la case populaire. La ville est par excellence le théâtre de cette rencontre entre architecture coloniale et construction populaire. Mais pour identifier ces rapports entre «*Ville coloniale*» et «*Case créole*», il était, paradoxalement, nécessaire de revenir aux campagnes du milieu du dix-neuvième siècle. C'est au fond des Mornes, et dans les nouveaux bourgs de l'intérieur que s'élabora en effet, dès l'abolition proclamée, le modèle social et architectural de la «*case créole*», avec la constitution d'un paysannat libre. La ville, bientôt, accueillit les migrants ruraux, créoles ou travailleurs étrangers «*engagés*» quittant la plantation. L'apparition des usines centrales de traitement de la canne

⁴⁹ Le continent américain, par opposition aux îles caribéennes, découvertes les premières.

⁵⁰ «*L'encomienda* fut la principale institution économique et sociale créée par les colonisateurs espagnols pour l'exploitation des terres et des peuples d'Amérique. On assignait à chaque *encomandero*, en fonction de ses mérites propres et de ceux de sa famille au cours de la *Conquista*, un certain nombre d'Indiens qu'il s'engageait à évangéliser, à faire sortir de la 'barbarie', et à entretenir. En échange, l'Indien devait travailler à son service, pendant un temps donné, au départ, puis jusqu'à concurrence d'une certaine quantité de produits. *L'encomienda* réglait les travaux des champs et ceux des mines. Ce fut l'institution la plus cruelle de toute l'histoire de la colonisation, responsable de la mort de milliers d'hommes contraints de travailler dans des conditions épouvantables». (...) (*L'encomienda* devint «*mita*» au Paraguay.)

Girolamo Imbruglia, Préface à la réédition du texte suivant. Ludovico Antonio Muratori, «*Relation des missions du Paraguay*», (traduction du texte ancien «*Il Cristianesimo felice nelle missioni dei padri della compagnia di Gesù*», publié en 1743). Paris, La Découverte Maspéro, 1983, pp. 8-9.

⁵¹ CEHOPU, «*La Ciudad Hispanoamericana - El Sueño de un Orden*», Espagne, CEHOPU, 1989.

⁵² Danièle Bégot, «*Ville et urbanisme*», in «*Voyage aux Iles d'Amérique*», Paris, Archives Nationales, 1992. (catalogue de l'exposition), p. 215.

bouleversa profondément la structure de l'économie rurale des Antilles françaises, à partir des années 1860. La ville par contre offrait de plus en plus d'opportunités d'emploi: manutention portuaire liée au trafic transatlantique, développement des services en milieu urbain. Une classe prolétarienne urbaine se constitua alors. A partir des années 1850, la ville antillaise subit une transformation analogue à celle de la ville industrielle européenne. A petite échelle, les mécanismes qui ont formé la ville européenne du début du vingtième siècle se retrouvent aux Antilles. Les taudis proliféraient dans les interstices et aux portes de la cité bourgeoise et artisanale de la période antérieure. L'image que l'on se fait aujourd'hui de la « *tradition* » architecturale créole est essentiellement due aux traces laissées par cette dernière phase de l'histoire coloniale: la modénature désuète des grands bâtiments officiels de l'administration coloniale d'une part, le pittoresque de la case populaire rurale d'autre part. Ces constructions sont récentes: elles datent, au plus, d'une centaine d'années. Au plus, car cyclones, séismes, éruptions volcaniques et incendies ont périodiquement ravagé les Petites Antilles, faisant table rase de la plupart des édifices. Ce bâti récent s'inscrivait cependant dans les traces laissées par les constructions précédentes. La continuité n'est pas absente de la ville détruite, ni du bourg dévasté par le nuage volcanique, ni des campagnes où la case de paille et de bois de campêche s'est depuis longtemps désagrégée. C'est ce fil conducteur qui nous a permis de remonter à l'occupation antérieure des sites, quand bien même du petit bâti colonial ne subsistait qu'un mode d'implantation du bâti, comme c'est fréquemment le cas en campagne aujourd'hui. A la Martinique comme à la Guadeloupe, la localisation et les modes de groupement de l'habitat témoignent encore de la structure territoriale imposée par l'économie coloniale, mais cet héritage est loin d'être homogène. Il concerne diverses périodes et des formes de vie qui ne peuvent être confondues sous le terme générique de « *créoles* ». Il est une « *créolité blanche* » de l'habitat de plantation et de l'architecture coloniale savante, comme il est une « *créolité noire* » des cases d'esclaves ou des masures marronnes, et une « *créolité métisse* » des demeures de la bourgeoisie mulâtre. Un même vocabulaire stylistique réunit parfois des segments de ce patrimoine: la « *maison coloniale* » des années 1930 en est un bon exemple. Mais le plus souvent, l'analyse des sites et des formes bâties est indissociable du parcours très spécifique de tel ou tel segment de cette société antillaise kaléidoscopique, où statuts et couleurs semblent toujours si proches de reformer, à partir des mêmes fragments, des figures infiniment différentes... Pour dénouer l'écheveau des confusions, des mimétismes - et de l'oubli volontaire, car la société antillaise semble vouloir gommer une part des stigmates coloniaux - il est indispensable de rétablir dans toute sa diversité la production des sites construits. Pour distinguer ces nuances et fonder nos hypothèses sur des données concrètes, nous avons utilisé plusieurs modes d'analyse. Ces observations, comme les conclusions limitées que nous en tirons, ne visent pas à une description exhaustive de la réalité. Ce travail n'est qu'une introduction à la poursuite de travaux plus détaillés, conduits par les instances de recherche locales, pour parvenir, à terme, à une description plus fidèle et plus complète de la multiplicité des formes anciennes d'habitat aux Petites Antilles françaises.

1.2. REGARDS SUR L'ANTILLANITE

«Repères - Le leurre chronologique

Il est possible de réduire notre chronologie à un squelette de 'faits', n'importe lequel. Par exemple:

1502	'Découverte' de la Martinique par Colomb.
1635	Occupation par les premiers colons français. Début de l'extermination des Caraïbes. Début de la traite des Africains.
1685	Etablissement du Code Noir par Colbert.
1763	Louis XV cède le Canada aux Anglais et garde la Guadeloupe, la Martinique et Saint Domingue (Haïti).
1789-97	Occupation de la Martinique par les Anglais.
1848	Abolition de l'esclavage.
1902	Eruption de la Pelée. Destruction de Saint-Pierre.
1946	Départementalisation.
1975	Doctrine de 'l'assimilation économique'.

Une fois ce tableau chronologique dressé, complété, tout
reste à débrouiller de l'histoire martiniquaise.

Tout reste à découvrir de l'histoire antillaise de la Martinique. »

Edouard Glissant 1981

«Le discours antillais »⁵³

1.2.1. «L'aut' bord»⁵⁴...

La période post-esclavagiste constitue un moment spécifique de l'histoire coloniale, dont il n'est vraiment possible de ressentir toutes les ambiguïtés que lorsque l'on appartient soi-même à la société créole. Le terme «*créole*», issu de l'espagnol «*criollo*», désignait à l'origine «*les personnes de race blanche, nées dans les colonies intertropicales*»⁵⁵. Aux Antilles, ce qualificatif a également été appliqué aux esclaves noirs nés aux îles, les «*Nègres créoles*», par opposition aux sujets nés en Afrique, les «*bossales*».

« Tandis que les lettrés à Paris traduisaient les livres espagnols et, dans une transposition à peine francisée, utilisaient le terme «*criol*» ou «*criolle*», (éventuellement avec des intentions polémiques ou injurieuses, comme on le voit dans les pamphlets contre Madame de Maintenon), ceux qui écrivaient

⁵³ Edouard Glissant, «*Le discours antillais*», Paris, Editions du Seuil, 1981, p.27.

⁵⁴ «*L'aut' bord*», désigne en créole le côté opposé, le pays étranger... Le terme s'applique à la métropole, qui est ainsi «*l'aut' bord*» des Antilles. La connotation impliquée par l'expression «*l'aut' bord*» est celle de l'incompréhension, d'une terre ou d'une culture qui vous rejette, d'un point de vue qui se heurte au «*natal*», point de vue du natif du pays. Nous trouvons à l'expression parfaite valeur de parabole «*l'aut' bord*» devient alors le symbole de la distance ethnologique: le lieu du regard de l'autre. Métropolitaine, nous devons assumer notre position: celle d'une étrangère à la culture créole.

⁵⁵ Comme la célèbre «*Créole*» Joséphine de Beauharnais...

des Isles notaient l'usage des Vieux Habitants⁵⁶ qui avaient tiré du contact avec le Brésil la forme créole *creoulo*, qui ne devait triompher qu'avec le XVIII^e siècle. C'était une façon de désigner des personnes (mais aussi du bétail ou des plantes) nées dans les îles d'ascendants qui n'en étaient point indigènes. Le créole s'opposait à l'Amérindien, d'une part, mais aussi au nouvel arrivé, né ailleurs: on voit bien par quel processus on en vint à valoriser ceux qui pouvaient se valoriser de la qualité de natif, tout en se prévalant de leur supériorité sur les indigènes. Et comme le terme s'appliquait aux Blancs comme aux Noirs, il permit la constitution, sinon d'un patriotisme, du moins d'un particularisme, opposé aux valeurs de ceux qui ne pouvaient se targuer de la condition de créole».

Guy Hazaël-Massieux⁵⁷

« Culture et langue des îles françaises d'Amérique » 1992

Actuellement, c'est l'ensemble de la population noire ou métissée des îles antillaises qui est dénommée « créole ». Cette qualification est aujourd'hui revendiquée par une partie de l'intelligentsia littéraire martiniquaise, comme Jean Bernabé, Patrick Chamoiseau et Raphaël Confiant, à l'origine d'un véritable mouvement de pensée qui renouvelle notre lecture de la situation culturelle post-coloniale de la région antillaise⁵⁸. Pour les auteurs de « L'éloge de la créolité », la « créolisation » relève d'un processus commun à nombre de situations de colonisation, et ne se confond pas avec la seule réalité du métissage antillais:

« Il convient de distinguer Américanité, Antillanité et Créolité, concepts qui, à première vue, pourraient sembler recouvrir les mêmes réalités. En effet l'américanisation, et donc le sentiment d'américanité qui en découle à terme, décrit l'adaptation progressive de populations du monde occidental aux réalités culturelles du monde qu'elles baptisèrent nouveau. Et cela sans interaction profonde avec d'autres cultures. Ainsi les Anglo-Saxons qui formèrent les treize colonies, embryon du futur Etat américain, ont redéployé leur culture dans un nouvel environnement, quasi-vierge si l'on tient compte du fait que, parqués dans des réserves, massacrés, les indigènes peaux-rouges n'ont pratiquement pas influencé leur culture originelle. /.../ L'Américanité est donc, pour une large part une culture émigrée, dans un splendide isolement. Tout autre est le processus de créolisation, qui n'est pas propre au seul continent américain (ce n'est donc pas un concept géographique) et qui désigne la mise en contact brutale, sur des territoires soit insulaires, soit enclavés, - fussent-ils immenses comme la Guyane et le Brésil - de populations culturellement différentes: aux Petites Antilles, Européens et Africains; aux Mascareignes, Européens, Africains et Indiens; dans certaines régions des Philippines ou à Hawaï, Européens et Asiatiques; à Zanzibar, Arabes et Négro-Africains, etc.. Réunis en général au sein d'une économie

⁵⁶ *Vieux*: créolisme. L'adjectif « vieux » signifie en créole « ancien ». « Vieux Habitants » est le qualificatif donné aux premiers colons, qui rappelle le terme « Vieux Blancs », désignant de même les colons les plus anciennement établis. En Guyane, « Vieux Blancs » s'applique aux bagnards libérés. « Vieux » est un créolisme, pour « ancien ».

⁵⁷ Guy Hazaël-Massieux, « Culture et langue des îles françaises d'Amérique », in « Voyage aux îles d'Amérique », Paris, Archives Nationales, 1992, (catalogue de l'exposition), pp. 306-307.

⁵⁸ Parmi les manifestes de la « créolité »: Jean Bernabé, Patrick Chamoiseau, Raphaël Confiant « *Eloge de la créolité - In praise of creoleness* », Paris, Gallimard, 1989 et The John Hopkins University Press, 1990. Patrick Chamoiseau, Raphaël Confiant « *Lettres créoles - Tracées antillaises et continentales de la littérature - Haïti, Guadeloupe, Martinique, Guyane, 1635-19753* », Paris, Hatier, 1991.

plantationnaire, ces populations sont sommées d'inventer de nouveaux schèmes culturels permettant d'établir une cohabitation entre elles. ... Il existe donc une créolité antillaise, une créolité brésilienne, une créolité africaine, une créolité asiatique et une créolité polynésienne, assez dissemblables entre elles mais issues de la matrice du même maelström historique. ... L'Antillanité désigne, à nos yeux, le seul processus d'américanisation d'Européens, d'Africains et d'Asiatiques à travers l'archipel antillais. »

Jean Bernabé Patrick Chamoiseau Raphaël Confiant⁵⁹
« Eloge de la Créolité » 1989

Le terme « d'antillanité » avait été utilisé précédemment par Edouard Glissant.

« Ce peuple, vous le savez maintenant, fut déporté d'Afrique dans ces îles pour le travail servile de la terre. « Libéré » en 1848, il se retrouva en Martinique prisonnier d'un double carcan: l'impossibilité de produire par et pour lui-même, l'impuissance qui en découla d'affirmer ensemble sa nature propre. Les Martiniquais barattent ainsi leur existence entre une coupure béante, irréversible (d'avec la terre originelle d'Afrique) et une cassure douloureuse, nécessaire et improbable (avec la terre rêvée de France) ».

Edouard Glissant⁶⁰
« Le discours antillais » 1981

La situation culturelle propre aux Antilles françaises est ancrée dans la mémoire du passé esclavagiste et colonial, comme dans d'autres régions antillaises, mais aussi marquée par le rattachement problématique à la métropole. Les Antilles, et en particulier les Antilles françaises ne peuvent relever de la situation dite « d'acculturation » en anthropologie. Le concept de « contact de cultures », établi dès 1936⁶¹, occulte la dissymétrie des rapports sociaux introduite par la violence coloniale, en réduisant les situations de domination à de simples « interfaces ». Plus significativement encore, il laisse le champ libre à l'idéologie de l'intégration ou de « l'assimilation » des cultures locales par les cultures dominantes et conquérantes. Par exemple, lorsque Michel Leiris réalisa en 1952 sa célèbre enquête aux Antilles françaises pour l'UNESCO sur les « contacts de civilisations », il utilisa le concept « d'intégration » pour décrire la dynamique culturelle à l'oeuvre dans la société des Antilles françaises au lendemain de sa « Départementalisation »:

« Faire participer intégralement à la vie française les groupes d'origine non européenne établis en Martinique et en Guadeloupe, cela signifie donc amener les Martiniquais et les Guadeloupéens de couleur, aujourd'hui citoyens français, à une égalité concrète (point seulement juridique) avec les autres citoyens et leur donner le moyen d'intervenir de manière positive dans le

⁵⁹ Jean Bernabé, Patrick Chamoiseau, Raphaël Confiant « Eloge de la créolité - In praise of creoleness », Paris, Gallimard, 1989 et The John Hopkins University Press, 1990, pp.30-32.

⁶⁰ Edouard Glissant, « Le discours antillais », Paris, Editions du Seuil, 1981, p.18. Sur le contenu de « l'antillanité », l'ouvrage de Francis Affergan apporte un point de vue complémentaire, plus près du témoignage que de la conceptualisation. L'ambiguïté fondamentale du vécu « créole » semble ici portée à son paroxysme, passée au filtre du regard étranger d'Affergan. Cette lecture exogène n'en est pas moins riche de vérité. Francis Affergan, « Anthropologie à la Martinique », Paris, Presses de la fondation Nationale des Sciences Politiques, 1983.

⁶¹ Cette définition de l'acculturation désignant « les situations de contact entre cultures différentes et les changements qui en découlent » fut fixée par un Mémoire signé par Herskovits, Linton et Redfield en 1936.

développement de la culture nationale, sans qu'ils doivent renoncer pour autant à ce qui leur appartient en propre sur le plan des particularismes régionaux et peut déjà représenter, en tant que tel, un apport original ».

Michel Leiris 1955

« Contacts de civilisations en Martinique et en Guadeloupe »⁶²

Au-delà de l'intégration, c'était le principe de l'assimilation culturelle qui, en 1955, faisait exemple aux Antilles françaises pour l'UNESCO

« Les Antilles françaises représentent un de ces cas privilégiés qui demandent à être mieux connus. Il ne suffit pas de s'étonner que les descendants des esclaves libérés en 1848 soient devenus en trois générations des citoyens au même titre que les Normands, les Bourguignons ou les Picards, il faut encore examiner les étapes de cette transformation et, en étudiant la situation présente dans un esprit scientifique, évaluer la nature et l'étendue d'une telle assimilation. »

UNESCO 1955 - Préface à l'enquête de Michel Leiris⁶³

A l'inverse, un peu moins de vingt années plus tard, Robert Jaulin, dénonçant l'ethnocide des Indiens d'Amazonie, déclarait avec force:

« Il y a une civilisation de la forêt amazonienne comme il y a une seule et même histoire du contact et de la destruction. « L'intégration » est un droit de vie accordé à autrui sous condition qu'il devienne ce que nous sommes. Mais la contradiction ou la carambouille de ce système est précisément que cet autre, privé de lui-même, en meurt d'abord. »

Robert Jaulin⁶⁴

« La paix blanche - Introduction à l'ethnocide » 1970

Les auteurs créoles ont démontré que la culture locale, en dépit ou à cause (?) de cette phase d'assimilation, s'est enracinée dans la conscience antillaise. Si les Antilles françaises demeurent aujourd'hui un lieu d'exemplarité du « contact de civilisations », c'est en raison de l'osmose entre « francité » et « oralité créole ». Les notions « d'antillanité », et de « créolité » qui rendent compte de la spécificité du modèle culturel antillais et caribéen ne sont pas des concepts neutres, comme l'était ce cadre abstrait du « contact de cultures » qui s'imposait comme norme d'objectivité aux chercheurs des générations précédentes.

« Mais on touche, ici, aux grands dilemmes sociaux en face desquels se trouve l'ensemble du monde contemporain et il ne convient pas à l'observateur sans passion qu'on s'attende à ce que soit l'ethnographe de s'engager sur ce terrain ».

Michel Leiris⁶⁵

« Contacts de civilisations en Martinique et en Guadeloupe » 1955

⁶² Michel Leiris, « Contacts de civilisations en Martinique et en Guadeloupe », Paris, Gallimard/UNESCO, 1955, p.10.

⁶³ Michel Leiris, « Contacts de civilisations en Martinique et en Guadeloupe », Paris, Gallimard/UNESCO, 1955.

⁶⁴ Robert Jaulin, « La paix blanche - Introduction à l'ethnocide », Paris, PUF, 1974, Tome I., p.13 (ed. originale: 1970)

⁶⁵ Michel Leiris, « Contacts de civilisations en Martinique et en Guadeloupe », Paris, Gallimard/UNESCO, 1955, p.192.

La validité même de cette lecture distanciée des faits sociaux est aujourd'hui contestée, et, comme l'écrit Glissant, décrire l'antillanité, c'est passer du «cri» à la «parole»:

« Du cri fixe d'ici découle une parole aride, difficile. /.../ Parole non garante. /.../ Parole menacée. /.../ Mais parole nécessaire. Raide et cassée. Sortie du gouffre, avec les os. /.../ (Quitter le cri, forger la parole...)

Edouard Glissant⁶⁶
« Le discours antillais » 1981

La définition de la «créolité» ne pourrait s'effectuer que de l'intérieur, assumée par les sujets créoles eux-mêmes comme condition d'expérience:

« L'Antillanité ne nous est pas accessible sans vision intérieure. Et la vision intérieure n'est rien sans la totale acceptation de notre créolité. Nous nous déclarons Créoles. /.../ Si bien que, s'agissant de la Créolité dont nous n'avons que l'intuition profonde, la connaissance poétique, et dans le souci de ne fermer aucune des voies de ses possibles, nous disons qu'il faut l'aborder comme une question à vivre, à vivre obstinément dans chaque lumière et dans chaque ombre de notre esprit ».

« Eloge de la créolité » 1989⁶⁷

Ces définitions de la «créolité» comme de «l'antillanité» sont issues d'un courant de pensée antillais, avant tout littéraire, mais aussi fondé sur la recherche linguistique⁶⁸. Leurs auteurs ne les donnent pas pour des concepts anthropologiques, mais tout au contraire pour des manifestes culturels, voire politiques. Elles s'inscrivent dans le cadre d'un mouvement de reconnaissance scientifique et littéraire de la langue créole. «Texaco», de Patrick Chamoiseau, ouvrage lauréat du prix Goncourt 1992, a légitimé l'amalgame des deux langues, comme:

« Cette fin de mai fut donc belle comme un neuf de serbi. L'esclavage, ou l'estravay, était aboli, ho Marie-so.

Marie-phie, mon sucre d'orge, en créole on sait comment nommer l'esclavage, ou les chaînes, ou le fouet, mais aucun de nos mots ou pièce de nos titimes ne dit l'abolition. Tu sais pourquoi, han?

CAHIER No 6 de Marie Sophie Laborieux.
Page 19. 1965. Bibliothèque Schoelcher. »

Patrick Chamoiseau⁶⁹
«Texaco» 1992

⁶⁶ Edouard Glissant, « Le discours antillais », Paris, Editions du Seuil, 1981, p. 19.

⁶⁷ Jean Bernabé, Patrick Chamoiseau, Raphaël Confiant, « Eloge de la créolité - In praise of creoleness », Paris, Gallimard, 1989 et The John Hopkins University Press, 1990, pp. 26-27.

⁶⁸ Jean Bernabé, « Fondal-Natal, Grammaire basilectale approchée des créoles guadeloupéen et martiniquais », Paris, L'Harmattan, 1983. Jean Bernabé, « Grammaire créole (Fondas-krévol-la) », Paris, L'Harmattan, 1987.

⁶⁹ Nous soulignons en italique les termes créoles. Patrick Chamoiseau, « Texaco », Paris, Editions Gallimard, 1992, pp. 115-116.

Cette approche littéraire de la créolité a déplacé la signification académique du terme et il est devenu impossible de caractériser de façon neutre la production de culture matérielle des Antilles de la période esclavagiste ou coloniale comme « *créole* » sans évoquer le contenu idéologique de cette créolité. Aux Antilles comme en Amazonie, le « *contact* » colonial fut d'abord une entreprise de destruction: celle de la civilisation amérindienne insulaire tout d'abord, celle des populations africaines déportées aux îles ensuite. Néanmoins, les modèles européens véhiculés par les colons ne demeurèrent pas intacts⁷⁰. La culture européenne d'origine des Blancs des îles subit, au sein de la plantation esclavagiste, une déformation sensible: la créolisation. De même, les Noirs esclaves y constituèrent une « *contre-culture* ». Serait-ce cette seule culture « *créole noire ou métisse* », qui, aujourd'hui, prendrait statut de culture globale pour la Caraïbe? Quelle place donner aux modèles culturels propres à la population créole blanche des îles⁷¹? Existerait-il plusieurs « *créolités* »? Une « *créolité blanche* », qui ne partagerait pas les valeurs de la « *créolité noire ou métisse* »? Assurément non. Le dilemme « *créole* » tient précisément dans la coexistence, au sein d'une même culture globale, de ces deux systèmes de valeurs, aussi indissociables que les deux faces d'une pièce de monnaie. Les « *non-Créoles* » ont certes laissé, de la fin du dix-neuvième siècle au milieu du vingtième siècle, des témoignages importants, source d'informations que le recul du temps rend précieuses. Ces textes de voyageurs, de poètes, de personnalités officielles ou de journalistes, si précis soient-ils au plan documentaire, sont toujours empreints d'extériorité. A l'opposé, les textes écrits, plus récemment, par les auteurs créoles, qui évoquent le « *tan lontan* »⁷², révèlent l'intériorité de la société antillaise⁷³. Pour approcher la culture urbaine antillaise, il était inévitable de croiser ces divers points de vue, ce qui n'est pas sans donner à cette étude l'aspect d'un manteau d'Arlequin: à l'historiographie d'un érudit *béké* succèdent une description de voyage, puis une dépêche du *Gouvernement colonial*, le discours d'un *Maire*, les souvenirs d'un *Vice-Recteur*, des témoignages de poètes, d'écrivains, ou de notables antillais... Depuis le début du siècle, géographes, historiens, sociologues et philosophes venus de « *l'extérieur* » ont également, d'un point de vue qui se veut objectif et méthodique, rendu compte de la réalité antillaise. Leur regard ne peut, en dépit parfois d'une immense bonne volonté, coïncider exactement avec cette réalité, du moins au niveau de l'interprétation du fait culturel. L'étude ici proposée, comme tant d'autres, ne peut se saisir de l'identité vécue de « *l'espace créole* ». Elle ne vise qu'à démontrer une chose: la continuité de la formation de l'espace architectural et urbain. Depuis la Départementalisation de 1946, les Antilles françaises ont, en apparence, bien changé de visage. L'analyse de la structure des « *quartiers spontanés* » qui se sont développés depuis les années 1950 à la Martinique⁷⁴ s'achevait sur des interrogations: pourquoi ces quartiers de squatt? Quelle valeur pouvait avoir l'architecture « *néo-régionaliste* »? Que signifiait, aux Antilles, la préservation du patrimoine? Quel pouvait être l'avenir du cadre bâti ancien? Il était impossible de

⁷⁰ Comme ceux des Anglo-Saxons donnés en exemple de « *l'Américanité* ».

⁷¹ Aujourd'hui encore, aux Antilles françaises, les « *Blancs Créoles* » sont encore fortement représentés par un groupe social spécifique, les « *békés* ». Le terme « *Béké* » désigne les descendants des premiers colons et des planteurs propriétaires des « *habitations* ». Le « *clan* » ou la « *caste* » *béké* s'est différencié tout en maintenant une relation d'exclusion à l'égard de la communauté noire et métisse des îles.

Michel Giraud, « *Races et Classes à la Martinique* », Paris, Editions Anthropos, 1979.

Edith Kováts-Beaudoux, « *Une minorité dominante: les Blancs Créoles à la Martinique* », Doctorat de 3e cycle.

⁷² « *Tan lontan* »: le passé.

⁷³ Par exemple les articles rédigés par la Revue martiniquaise « *Les Cahiers du Patrimoine* ».

⁷⁴ Anne Hublin, « *Habitats spontanés dans la Caraïbe française - Rapport final de recherche 1986-1989* », Paris, MELTM/DAU/BRA, 1990, Volume III, « *Quartiers spontanés aux Antilles françaises* ».

répondre sur ces questions d'aujourd'hui en faisant l'économie d'une réflexion sur la période coloniale. Il fallait retourner jusqu'aux origines de la formation territoriale antillaise. Puis rattacher cette période initiale, esclavagiste, à celle, plus récente, de la formation coloniale post-abolitionniste. Le cadre historique proposé par ces deux volumes d'étude montre que la formation urbaine populaire s'inscrit bien dans une continuité. Mais cette approche globale est insuffisante. Elle appelle d'autres travaux, plus précis, centrés sur l'une ou l'autre dimension de l'espace architectural et urbain des Antilles françaises. Elle ouvre aussi, à l'inverse, vers une approche comparative, qui mettrait en relation les formes analysées aux Petites Antilles françaises avec des sites caribéens.

1.2.2. Protocole d'étude

Aux Antilles françaises, il est difficile de séparer la formation urbaine de la structure des campagnes. Il convient plutôt de parler de «*formation territoriale*», au sein d'un espace global⁷⁵. La ville n'est que l'un des éléments de ce territoire, un moment et un lieu, parmi d'autres. C'est pourquoi, dans ce volume, les campagnes sont de nouveau⁷⁶ prises comme thème d'étude. Il serait impossible de comprendre l'évolution de la ville coloniale sans avoir décrit celle des bourgs et des villages de la période post-abolitionniste. Pour sélectionner les sites ruraux de Martinique et de Guadeloupe à étudier, une analyse a été menée sur la base des fonds cartographiques IGN à l'échelle du 1/25000: exemples d'habitat rural diffus, de bourgs ruraux, de villages littoraux et de divers types de hameaux. Lors de nos enquêtes locales, ces sites ont fait l'objet d'un repérage de terrain, associé à des prises de vues photographiques. En bibliothèque, en librairie, dans les mairies, nous avons collecté les ouvrages, opuscules, ou rapports d'étude traitant de ces sites particuliers sous forme de monographies historiques. Une partie des sites étudiés est présentée ici sous forme *d'étude de cas*. La trame générale de l'analyse est ainsi soutenue, concrètement, par le travail de terrain. Deux formes ont été données à la présentation de ces courtes monographies, la «*Chronique*» et «*l'Etude de site*».

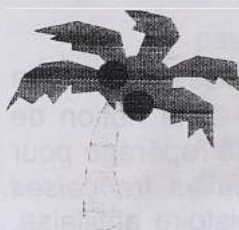


Des «Chroniques»

Ces notes sur un lieu évoquent la formation spatiale d'un site et son histoire, analysée à partir de sources documentaires diverses. C'est le cas par exemple pour l'île de Marie-Galante à la Guadeloupe: «*Chronique - Une structure territoriale archaïque - L'île sucrière de Marie-Galante*». Les références bibliographiques sont complétées par une «*Chronologie*» spécifique au site, ici «*Chronologie - Marie-Galante*», ainsi que par une *bibliographie spécifique*. Le bourg de Bouillante ainsi que celui de Saint-Claude à la Guadeloupe, celui du Morne-Rouge à la Martinique ont fait l'objet d'une présentation de ce type.

⁷⁵ Actuellement l'espace de la société antillaise devrait inclure les sites de migration en Europe, principalement la France métropolitaine, pour les Antilles françaises.

⁷⁶ Le Volume I., traitant de la période esclavagiste, portait nécessairement sur la campagne, et comporte l'étude de la formation de deux villes: Saint-Pierre et Fort Royal. (Martinique).



Des Etudes de Site

Ces descriptions sont fondées sur le repérage de terrain et l'enquête directe. Faire ainsi « l'histoire à partir du présent », impliquait de sélectionner des formes d'habitat qui aujourd'hui encore, se rattachent directement à des pratiques en usage à l'époque coloniale. Les situations de cette nature sont fréquentes. Citons, parmi ces exemples, le plus « archaïque »: celui de « L'aménagement d'un 'emplacement' au Morne des Olives (Martinique) ». L'installation observée récemment illustre ce qui a pu se passer, il y a près de cent cinquante ans, lorsque les Nouveaux Libres se sont emparés de lopins de terre dans les Mornes. Au total, les sites étudiés à la Martinique et à la Guadeloupe présentés dans ce rapport sont les suivants:

Tableau 1 PRINCIPAUX SITES ETUDIÉS

SITES ETUDIÉS A LA MARTINIQUE

Aire urbaine centrale

FORT-DE-FRANCE

Centre colonial / Terres-Sainville / Sainte-Thérèse / SHOELCHER⁷⁷

Région nord

GRAND RIVIERE (Plantation Beuséjour)

MACOUBA

BASSE-POINTE (Habitation Leyritz)

MORNE-ROUGE

MORNE DES OLIVES

MORNE VERT CANTON SUISSE

ST PIERRE (Habitation La Montagne)

LE CARBET

CASE PILOTE

FOND LAHAYE

VERT PRE

Région Centre et Sud

TROIS ILETS

LE LAREINTY

LES ANSES D'ARLET

LE DIAMANT

SAINT-ESPRIT

SITES ETUDIÉS A LA GUADELOUPE

Aire urbaine principale

VILLE DE POINTE-A-PITRE

Région Nord de la Grande Terre

ANSE BERTRAND

CAMPECHE

MOULE

PORT LOUIS

Région Sud de la Basse-Terre

SAINT-CLAUDE

BOUILLANTE

Ile de Marie-Galante

GRAND BOURG

CAPESTERRE

SAINT LOUIS

⁷⁷ Anciennement nommé «Case-Navire».

Les Chronologies, Générales et Thématiques

Les dates de 1848 et 1946 sont des bornes symboliques. Edouard Glissant présente ces grands événements d'une façon abrupte qui incite à dépasser cette notion de «*date historique*». Il était cependant utile de construire des tableaux de repérage pour articuler la multiplicité des faits. Une *chronologie générale des Antilles françaises* permet de situer ces événements détaillés dans le continuum de l'histoire antillaise. Ce tableau est complété par des *chronologies locales et thématiques* qui ne retiennent des chronologies historiques que les informations qui facilitent la reconstitution de certaines étapes de la formation urbaine, pour certains sites.



Des «Fiches techniques»

En conclusion, nous nous interrogeons sur l'avenir du patrimoine architectural de la Martinique et de la Guadeloupe. Ici aussi, des études de cas sont proposées, sous forme de «*Fiches Techniques*». Ces fiches résument des données recueillies au cours des études appliquées que nous avons eu l'occasion de mener outre-mer comme consultant, sur le thème de la réhabilitation. Elles précisent de façon concrète la situation de quelques types de bâtiments représentatifs de la petite architecture domestique «*ancienne*» de Martinique et de Guadeloupe.

Plan du rapport

La présentation de l'étude renvoie à différents niveaux de territorialité, mais aussi à une hypothèse: la ville coloniale est issue de ses racines rurales.

CH.I. «*TRACES*»

Ce chapitre introductif a posé la problématique et décrit la démarche de l'étude dans la situation culturelle propre au contexte antillais.

CH.II. «*ROOTS* »

La formation d'un paysannat créole après l'abolition

La petite propriété rurale diffuse, après l'abolition, s'établit aux confins des grands domaines. En matière d'habitat, domaine auquel cette étude se limite, il n'y a pas création de modèles nouveaux à partir de 1848. La libération permet un transfert des savoirs constructifs à une unité moins dépendante que l'habitat des travailleurs de plantation: le «*Jardin-case*». C'est de cette période de restructuration spatiale, mais surtout statutaire, que la société antillaise contemporaine tire ses références explicites à une «*tradition créole*». En dépit de la rupture fondamentale que représente l'abolition de l'esclavage, il semble pourtant exister des filiations entre la «*culture de plantation*» et les traits observables dans le

paysannat créole de la deuxième moitié du dix-neuvième siècle. Plus que de «*tradition créole*», il conviendrait de parler de «*coutume coloniale*». Cette continuité ne disparaît pas dans la période suivante, ni même avec la modernisation récente de la société antillaise. Ce chapitre s'intitule donc «*Roots*»⁷⁸...

CH.III. L'EVOLUTION DES BOURGS

Les îles étudiées possèdent une ceinture de bourgs littoraux dont la création remonte aux «*bourgs-paroisses*» de la période esclavagiste. L'historique de *Bouillante*, situé en l'un des points le plus anciennement occupés par les «*Vieux Habitants*»⁷⁹ de la Côte-sous-le-Vent de la Basse-Terre en Guadeloupe, est présenté comme exemple de ce type de bourg. Une monographie du *Morne-Rouge*, village de l'intérieur dans le Nord Martinique, illustre au contraire la création des nouveaux bourgs ruraux, dans la deuxième moitié du dix-neuvième siècle. L'accent est mis ici sur la formation de site, mais aussi sur l'ascension des notables de couleur, par la voie du pouvoir municipal.

CH.IV. DEUX VILLES COLONIALES: FORT-DE-FRANCE ET POINTE-A-PITRE

Les deux sites pris pour support d'analyse sont *Pointe-à-Pitre* et *Fort-de-France*. Le premier point traité n'est pas la construction de l'urbanité coloniale, mais la destruction de la ville par les catastrophes. La ville antillaise, soumise aux cyclones et aux tremblements de terre, fut aussi ravagée par de terribles incendies. Ces catastrophes sont l'un des éléments fondamentaux de l'histoire urbaine, en dehors de tout aspect socio-économique ou politique. L'architecture de la cité est ensuite présentée à partir de l'opposition entre divers types de bâtiments: les anciennes constructions créoles, et l'architecture officielle, calquée sur les modèles métropolitains, qui apparaît à partir de la fin du dix-neuvième siècle.

CH.V. «GENS TI ZENDROI»

Habitats populaires de la période coloniale à Fort-de-France

Au-delà de la ville-centre, des faubourgs populaires se développèrent dès le début de la période coloniale, sous diverses formes: la «*Cour*», les cases sauvages, le lotissement privé et les opérations de régularisation municipale. En moins d'une centaine d'années, ces cases ont constitué le «*Grand Fort-de-France*». Les «*quartiers spontanés*» apparus dans la période post-coloniale peuvent ainsi être considérés

⁷⁸ «*Roots*» est un terme courant du vocabulaire «*rasta*». («*Rasta*»: abréviation de «*rastafari*»). Le rastafarisme est un courant culturel jamaïcain qui se réclame de l'ancien empire éthiopien. Les *Rasta*, entre autres attitudes, subliment le contact avec les éléments naturels.

«*Roots*» est également utilisé comme mot-clef par un courant culturel américain qui rend hommage aux racines africaines de la population Noire d'Amérique. Dans ce cas, cette notion rejoint celle de «*négritude*» développée dans l'oeuvre d'Aimé Césaire

⁷⁹ *Vieux Habitants*: les premiers colons. Voir note ci-dessus.

comme la poursuite d'un mode d'urbanisation qui était apparu avec les premiers affranchissements massifs opérés sous le règne de Louis-Philippe, avant l'abolition, de 1830 à 1848. Le quartier de *Crozanville*, celui des *Terres-Sainville*, Les *Terres Poullet/Porry* à Sainte-Thérèse, sont donnés en exemple de processus qui illustre la continuité des modes d'urbanisation populaire, du dix-neuvième siècle à nos jours.

CH.VI. GRAN GREC ET TI KAZ

Le patrimoine d'habitat de l'époque coloniale

La petite architecture populaire créole peut-elle être préservée? Ce dernier chapitre analyse diverses formes de l'architecture domestique de l'époque coloniale et examine le devenir de ces différents types de cases créoles. Des exemples sont présentés pour illustrer diverses possibilités de rendre à ce bâti une fonction qui lui assure une certaine pérennité.

POUR CONCLURE:

JOSEPHINE A-T-ELLE PERDU LA TETE?

Y-a-t-il amalgame, syntagme? Le patrimoine créole est méconnu, oublié, tandis que la production architecturale récente opère un retour au régionalisme «*créole*». Cette néo-créolité ne s'inspire que du décor de la villa bourgeoise antillaise du début du siècle, directement issu de la construction, européenne, américaine, ou anglaise, des années 1900. L'authenticité des constructions créoles plus rustiques et plus anciennes passe pour insuffisance, tandis que triomphe la redondance du «*gingerbread*» victorien, coloré de couleurs vives dites «*créoles*». Pour retrouver la mémoire, un énorme travail d'inventaire, de préservation, et de légitimation esthétique du bâti ancien est à engager outre-mer, pour rendre vie aux formes les plus authentiques de la construction antillaise ancienne.

II. « ROOTS »⁸⁰

La formation d'un paysannat créole après l'abolition

« La récolte marche assez rondement pour les habitants qui vont aux usines où on ne manque de rien, mais elle avance bien péniblement pour les malheureux habitants forcés de marcher à leurs moulins. Tout est pour eux difficultés, obstacles, efforts suprêmes. La pénurie de bras, le manque de forces et de bagasses sèches, tout les paralyse ».

*Amédée Séguineau
« La Gazette Officielle de la Guadeloupe » 16 mars 1866⁸¹*

⁸⁰ Cet anglicisme fait depuis peu partie du langage usuel aux Antilles françaises. Adopté par mimétisme avec la condition de la population noire américaine en quête de ses valeurs africaines traditionnelles. « *Roots* » évoque aussi bien, pour les Antillais d'aujourd'hui, le retour aux sources proposé par le mouvement rastafari jamaïcain, le tambour « *gro-ka* » guadeloupéen des campagnes, le folklore africain... Ici « *Roots* » est employé pour suggérer le fondement rural de la culture populaire de l'époque coloniale, enracinée dans la coutume des Mornes ou le « *jaden-kaz* » des campagnes.

⁸¹ Texte cité par Jean Juraver, Michel Eclar, « *Anse Bertrand - Une commune de Guadeloupe* », Paris, Karthala, 1992, p.40.

Tableau 3 Catégories de population 1847

1847	Blancs	Mulâtres	Esclaves
<i>Martinique</i>	9 542	38 729	72 859
<i>Guadeloupe</i>	41 357		87 752

Les Blancs ne formaient pas un groupe homogène au plan du statut économique. De « *Petits Blancs* » survivaient chichement ou dans la misère: propriétaires de petites exploitations, artisans... Certains esclaves avaient été affranchis, ou avaient bénéficié d'un statut privilégié, comme les esclaves « à talents » dont le maître faisait valoir les services en ville, où ils résidaient avec moins de contraintes que les esclaves attachés à la plantation. Mais surtout, le métissage avait engendré un groupe qui bénéficiait souvent d'un statut supérieur, qu'il s'agisse de sujets affranchis ou encore esclaves. Enfin, le marronnage avait libéré de l'esclavage des sujets qui, sans former une communauté, avait cependant contribué à constituer une faible population de couleur libre⁸⁶.

2.1.1. Des « citoyens travailleurs associés »

L'abolition de l'esclavage en 1848 symbolisa l'extinction du mode de production fondé sur le travail servile, mais le système colonial demeurait. La première abolition, sous la Révolution⁸⁷, avait déjà suscité des modes d'association entre propriétaires et travailleurs. Par exemple, à Bouillante en Guadeloupe, sur l'Habitation caféière de la Veuve Marsolle, un document fut signé le 9 Floréal, An VIII pour fixer les conditions de l'association.

« Les trois quarts de la récolte revenaient à la propriétaire comme rémunération du capital et comme amortissements. Le quart restant était partagé entre les 16 cultivateurs de l'habitation. Valère, le chef avait droit à 2 parts et les cultivateurs chacun une part. Quatre autres, sans doute des adolescents, une demi-part. »

Gérard Lafleur circa 1988
« *Bouillante, une commune en Guadeloupe* »⁸⁸

Le système de l'association fut repris après la seconde abolition. Dès le mois de juillet 1848, la Gazette Officielle de la Guadeloupe publiait des exemples de tels contrats d'association. Le contrat passé entre Monsieur de Beauvallon, propriétaire de l'habitation Bellevue et les « *citoyens-travailleurs* » stipulait les dispositions suivantes:

⁸⁶ Le statut de « *libre de couleur* », qu'il aie résulté de l'affranchissement ou du marronnage, n'était pas toujours très clair. S'y ajoutaient des « *libres de fait* » dits « *Libres de savane, soi-disant libres, corps-à-soi* », « *porteurs de libertés étrangères* », et même « *Libres Rochambeau* » (dont l'affranchissement avait été annulé pour cause de Révolution). (D'après Léo Elisabeth, op. cit. supra)

⁸⁷ La Convention abolit l'esclavage en 1794, mais l'Empire le rétablit en 1802.

⁸⁸ Gérard Lafleur, « *Bouillane en Guadeloupe 'coeur de la Côte-Sous-le-Vent'* », Bouillante/Martinique, édition Mairie de Bouillante, circa 1988, p. 85.

« Aucun changement ne sera apporté dans les travaux de l'Habitation, c'est à dire que l'on continuera à planter des cannes et des vivres dans les mêmes proportions. Egalement les heures de travail et de repos seront les mêmes que dans le passé et sous l'empire de la loi du 18 juillet 1845. Le propriétaire dirigera les travaux lui-même ou par un gérant et sans abdiquer aucun de ses droits de propriétaire du sol . /.../

Le quart brut de la production (sucre, mais aussi manioc et vivres produits pendant les heures de travail) revenait aux travailleurs, le propriétaire se réservant les autres trois quarts comme rémunération du capital. La part revenant aux ouvriers serait répartie ainsi:

1. Les commissaires, les ouvriers, les raffineurs et le maître-laboureur, une part et demi;
2. Les travailleurs de la bande, une part;
3. Ceux de la petite bande, une demi-part ».

En outre, les travailleurs « continueront à jouir de leur case et de leur jardin avec « autant de terre qu'ils pourront cultiver pendant les jours et les heures qui leur seront accordées seulement ».

Gérard Lafleur 1993

« Saint-Claude - Histoire d'une commune de Guadeloupe »⁸⁹

La durée de l'engagement ne pouvait être inférieure à un an et diverses mesures tentaient d'assurer la présence régulière des «travailleurs associés» sur l'exploitation. En cas d'absence, « l'associé » perdait tous ses droits sur les travaux faits et pouvait être « chassé comme vagabond ». Une caisse commune devait prendre en charge les soins aux malades, l'entretien des vieillards et des enfants, la fourniture de vêtements aux travailleurs. Le paternalisme colonial persistait dans le contrat d'association:

« Aucun ancien serviteur ne sera abandonné. La loi les a faits libres, le planteur les fera heureux. Accablés sous le poids des ans, ils seront soutenus par leur ancien maître devenu leur seul ami... »

Gérard Lafleur 1993

« Saint-Claude - Histoire d'une commune de Guadeloupe »⁹⁰

La forme de partage des bénéfices de la récolte qui s'imposa le plus généralement fut celle du « colonat partiaire » qui permettait aux nouveaux Libres de s'établir comme paysans, sur des terres qui leur étaient concédées en métayage, puis éventuellement d'acquérir eux-mêmes une petite propriété vivrière.

2.1.2. La répression du « vagabondage »

Il importait surtout aux propriétaires comme aux autorités administratives d'assigner à résidence les nouveaux Libres. Le fait n'était pas nouveau. Déjà, au XVIIIe siècle, il était recommandé aux propriétaires, pour éviter le marronnage et maintenir leurs esclaves sur l'habitation, de fixer l'esclave par divers moyens:

⁸⁹ Gérard Lafleur. « Saint Claude - Histoire d'une commune de Guadeloupe », Paris, Karthala, 1993, p.295.

⁹⁰ Gérard Lafleur. « Saint Claude - Histoire d'une commune de Guadeloupe », Paris, Karthala, 1993, p.296.

Chronologie - Références générales

ANTILLES FRANÇAISES



- 1635 *Prise de possession de la Martinique par Pierre Belain d'Esnameuc*
Débarquement de Liénart de l'Olive et du Plessis à la Guadeloupe
- 1654 *Expulsion des Juifs du Brésil et de la Guyane hollandaise (Surinam)*
où ils avaient apporté l'industrie sucrière des Canaries
Ils émigrent vers les Antilles et l'Amérique du Nord
- 1660 *Traité de paix conclu par Jean Charles Houël à la Guadeloupe avec les*
Caraïbes les terrains situés à la grande Vigie leur sont concédés.
- 1713 *La Guadeloupe compte 10 803 esclaves*
- 1759 *La Guadeloupe compte près de 50000 esclaves*
- 1759-1763 *Occupation de la Guadeloupe par les Anglais*
- 1763-1765 *Echec de l'expédition de peuplement de la Guyane¹⁰¹*
- 1767 *La Guadeloupe compte 72761 esclaves*
- 1788 *Création de la Société des Amis des Noirs.*
- 1794 *Première Abolition de l'esclavage par la Convention.*
- 1794 *La Martinique et la Guadeloupe passent aux Anglais*
Victor Hugues débarque à la Guadeloupe et reprend l'île
638 Habitations dont 288 Sucreries sont classées « Habitations de la
République » mises sous séquestre
- 1802 *Paix d'Amiens Fin à la guerre avec l'Angleterre*
La Martinique revient à la France
- 1802 *Révolte du colonel mulâtre Delgrès en Guadeloupe*
10 mai Débarquement de Richepance pour réduire l'insurrection
28 juin Suicide de Delgrès et 300 insurgés au Matouba
- 1802 *Rétablissement de l'esclavage dans les colonies françaises*
- 1804 *1er janvier Le Général Dessalines proclame l'Indépendance d'Hayti*
- 1807 *Abolition de la traite négrière par la Grande Bretagne et le Danemark*
- 1809 *Les Anglais s'emparent de la Martinique*
- 1810 *Les Anglais s'emparent de la Guadeloupe*

¹⁰¹ L'aventure, décidée par Choiseul et dirigée par Thibaud de Champvallon subit un échec total. Sur 14000 colons débarqués à Kourou 7000 meurent immédiatement. Les survivants sont dirigés vers les Iles du Salut et vers d'autres colonies, comme la Martinique et la Guadeloupe.

- 1813 Abolition de la traite négrière par la Suède
- 1814 Abolition de la traite négrière par les Pays Bas
- 1814 Le traité de Paris rend à la France la Martinique et la Guadeloupe
- 1815 Les Anglais s'emparent de la Martinique et de la Guadeloupe
Second Traité de Paris
Fin de l'occupation anglaise de la Martinique et la Guadeloupe
Abolition officielle de la traite négrière par la France et l'Espagne¹⁰²
- 1826-1828 Réforme administrative; création de Conseils Privés et de Conseils Généraux pour assister le Gouverneur.
- 1827 L'ordonnance royale du 9 février fixe l'administration de la Martinique et de la Guadeloupe.
- 1830-1836 L'égalité des droits est accordée aux Gens de couleur Libres.
Le privilège affranchissant de la terre de France est rétabli.
- 1833 Les Conseils Coloniaux remplacent les Conseils Généraux.
- 1833 Le Parlement Britannique vote « l'Abolition Bill ».
- 1837 L'arrêté colonial du 12 juin met en place l'organisation communale
Le territoire de la Martinique est découpé en 20 communes
- 1838 Le 1er janvier, entrée en vigueur de l'arrêté colonial du 12 juin
- 1840 Victor Schoelcher publie « L'abolition de l'esclavage ».
- 1840 5 janvier Ordonnance sur l'instruction religieuse et primaire des esclaves ainsi que le « patronage »
- 1844 Création des deux premières usines centrales de traitement de la canne Marly et Zévallos (Guadeloupe)
- 1845 19 juillet Loi affectant la somme de 120 000 francs à l'introduction de travailleurs européens en Guadeloupe
- 1848 25 février Proclamation de la République en France
27 avril Proclamation en métropole du décret d'Abolition de l'esclavage, applicable deux mois plus tard aux colonies
22 mai Emeutes à Saint-Pierre de la Martinique
23 mai Proclamation immédiate de l'abolition de l'esclavage par le gouverneur Rostoland à la Martinique
27 mai Proclamation de l'abolition de l'esclavage par le gouverneur Laryle à la Guadeloupe
10 août Proclamation de l'abolition de l'esclavage en Guyane
22 août Première élection de V. Schoelcher comme député de la Guadeloupe.
- 1848 Inscription des nouveaux Libres sur les registres d'état-civil
Les Conseils coloniaux sont supprimés
Les colonies doivent élire leurs représentants à l'Assemblée Nationale
La liberté de presse, d'expression et de réunion est proclamée

¹⁰² La France et l'Espagne poursuivent cependant une traite clandestine.

- 1849 *Vote d'un budget de 100 000 francs pour introduire des travailleurs européens en Guadeloupe*
- 1851 *31 décembre Arrêté récompensant les cultivateurs méritants*
- 1852 *Décret du 13 février réprimant le vagabondage*
- 1854 *Suppression des élections législatives*
Rétablissement de l'ancienne organisation administrative.
- 1854 7 avril *Sénatus consulte relatif à la constitution des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de La Réunion, qui, notamment, institue le Conseil Général.*
- 1854 *24 décembre Premier convoi de 344 Indiens débarqués en Guadeloupe arrivés sur le bateau « L'Aurélié »*
- 1856 *Une circulaire ministérielle interdit de porter sur l'état civil des nouveaux libres qu'ils ont été antérieurement esclaves.*
- 1863 *Création de l'usine centrale de Beauport (Guadeloupe)*
- 1865-1866 *Epidémie de choléra en Guadeloupe*
- 1866 *4 juillet Elargissement des attributions des Conseils Généraux.*
- 1869 *Création de l'usine centrale de Darboussier (Guadeloupe)*
- 1870 *Rétablissement du suffrage universel accordé aux colonies en 1848 puis supprimé*
- 1870 *Création de l'usine centrale de Gardel (Guadeloupe)*
- 1870 *Insurrection de Martinique*
- 1871 *Décret rétablissant les élections législatives des colonies*
- 1878 *L'île de St Barthélémy redevient française et est rattachée à la Guadeloupe.*
- 1881 *La loi du 16 Juin impose la gratuité scolaire en métropole*
- 1881 *La loi du 28 Juillet fixe à deux les députés de chacune des colonies antillaises*
- 1882 *La loi du 18 mars impose l'obligation de scolarisation en métropole*
- 1884 *Crise mondiale du sucre*
- 1885 *15 mai Dernier convoi de 461 immigrants indiens en Guadeloupe*
- 1886 *La loi du 30 octobre organise l'enseignement primaire laïque en métropole.*
- 1888 *Loi du 24 mars créant de nouvelles communes à la Martinique promulguée le 19 avril dans la colonie*
- 1888-1890 *Lois sur l'école laïque gratuite et obligatoire inspirées par Jules Ferry*
- 1889 *Loi du 11 janvier créant de nouvelles communes à la Martinique et promulguée le 11 février dans la colonie; (complétant la loi de 1888)*
- 1889 *Loi du 15 juillet étendant aux colonies la conscription, service militaire obligatoire égal pour tous*
- 1889 *Fort-de-France compte 1 200 habitants, contre 900 en 1820*
- 1890 *Grand incendie de Fort-de-France*
- 1891 *Violent cyclone à la Martinique*

- | | | |
|-------------|---------|---|
| 1900 | 7 avril | Pointe-à-Pitre Guadeloupe
Grève des ouvriers à l'usine Bonne Mère Archives 288 |
| 1900 | 4 avril | Le François Martinique
Première grève d'ouvriers agricoles |
| 1902 | 8 mai | Eruption de la Montagne Pelée à la Martinique |
| 1914 | | Achèvement du Canal de Panama |
| 1914 - 1918 | | 52000 Antillais participent à la guerre contre l'Allemagne |
| 1914-1918 | | Forte demande en alcool (rhum) pour la fabrication d'explosifs |
| 1925 | | Création de l'usine centrale de Grosse Montagne (Guadeloupe) |
| 1928 | | Cyclone d'une intensité exceptionnelle qui ravage la Guadeloupe |
| 1936 | | Félix Eboué est nommé gouverneur de la Guadeloupe |
| 1939 | | Publication de « Cahier d'un retour au pays natal » par Aimé Césaire |
| 1940 | avril | Mobilisation générale |
| 1940 | 22 juin | L'Amiral Robert proclame la capitulation de la France |
| 1940 | | Le Gouverneur Sorin est nommé en Guadeloupe |
| 1943 | 24 juin | Ralliement de la Martinique à la France Libre |
| 1946 | 19 mars | Loi dite « de Départementalisation » No 46-451 |

2.2. UN MODELE TOUJOURS DOMINANT: LA PLANTATION

Dès la fin du XVII^e siècle, la plantation sucrière esclavagiste devint le modèle dominant d'exploitation de ces terres coloniales¹⁰³. L'aspect le plus spectaculaire de cette emprise de la plantation est la présence de grands domaines, entièrement consacrés à l'agriculture, où il n'existe ni village ni hameau, mais seulement une maison de maître, des bâtiments d'exploitation et quelques logements de travailleurs. Dans la région du nord de la Martinique, cette structure est toujours présente: de *Basse-Pointe* à *Macouba* et *Grand Rivière*, les grands domaines agricoles se succèdent, occupant d'immenses superficies qui s'étagent depuis les plaines littorales jusqu'aux contreforts de la Montagne Pelée. Ce sont les Habitations *Chalvet*, *Pécoul*, *Leyritz*, *Gradis*, *Bellevue* et *Beauséjour*,... aujourd'hui consacrés plutôt à la culture de la banane. Cette structure latifundiaire est plus proche de celle qui prévalut à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, lorsque les grands usiniers remplacèrent les «*Vieux Habitants*»¹⁰⁴ que de l'aspect des anciens domaines sucriers manufacturiers. Si la grande plantation sucrière a constitué l'élément le plus spectaculaire du modèle d'exploitation coloniale développé dans la Caraïbe¹⁰⁵, il faut distinguer plusieurs formes prises par la plantation et par la transformation de la canne: à l'Habitation-Sucrerie ont succédé les plantations sucrières industrialisées et les usines centrales, vouées à la fabrication du sucre, puis à la production rhumière. La conversion à d'autres cultures comme celle de la banane date des années 1960. Aux divers types de plantations correspondent des structures différentes, au plan du découpage foncier comme des établissements d'habitation et d'exploitation.

Tableau 4 Périodes agraires 1654 - 1960

• <i>La période des Habitations-Sucreries</i>	1654 -1906
• <i>La période des plantations sucrières industrialisées</i>	1840 - 1914
• <i>La période de la conversion rhumière</i>	1914 - 1960
• <i>La conversion bananière</i>	depuis 1960

2.2.1. L'Habitation-Sucrerie¹⁰⁶

Le système de raffinage du sucre fut introduit aux Antilles françaises par les Habitants hollandais venus du Brésil et de la Guyane hollandaise au XVII^e au siècle, puis perfectionné par le Père Labat. L'Habitation sucrière de *Fonds Saint Jacques*, à la Martinique, modernisée par le célèbre Dominicain vers 1695, constitua un modèle qui ne devait être concurrencé par la fabrication industrielle du sucre en usine centrale que vers le milieu du dix-neuvième siècle aux Antilles. Chaque plantation était aussi une manufacture, qui broyait sa propre récolte de cannes, à l'aide de

¹⁰³ Ce modèle est étudié dans le volume I de cette étude: Anne Hublin, « *Case créole et ville coloniale aux Antilles françaises - Volume I. 1635-1848* », Paris, MELTM/DAU/BRA, 1993.

¹⁰⁴ *Vieux Habitants*: les premiers colons. Voir note ci-dessus.

¹⁰⁵ Lloyd Best, « *Un modèle d'économie pure de plantation* », in: « *Les Cahiers du CERAG* », Fort-de-France, Centre d'Etudes Régionales Antilles-Guyane, 3^e trimestre 1971.

¹⁰⁶ Le modèle de « l'Habitation-Sucrerie » est étudié dans le volume I de cette étude: Anne Hublin, « *Case créole et ville coloniale aux Antilles françaises - Volume I. 1635-1848* », Paris, MELTM/DAU/BRA, 1993, pp 69-90.

moulins à eau, à bêtes ou à vent. La carte des Habitations-Sucreries aux XVIIe et XVIIIe siècles de l'*Atlas historique du patrimoine sucrier de la Martinique*¹⁰⁷ montre la dispersion des sites et leur grande proximité. De même, Christian Schnakenbourg souligne la grande dispersion des moulins des habitations broyant leurs propres cannes à Marie-Galante¹⁰⁸. En 1830, à l'apogée de ce type d'exploitation traditionnelle à Marie-Galante la surface des Habitations variait de 50 à 300 hectares; il existait beaucoup de domaines petits et moyens, peu de très grands domaines. Sur ces propriétés entièrement consacrées à l'agriculture, il n'y avait ni village ni hameau, mais seulement une maison de maître, des bâtiments d'exploitation et des logements pour les esclaves, puis pour les travailleurs. Ce type de plantation manufacturière exigeait une énorme main d'oeuvre, qui commença à menacer de faire défaut dès le début du dix-neuvième siècle. La traite négrière avait été abolie officiellement en France depuis 1815, et les courants abolitionnistes devenaient influents en Europe. A la Guadeloupe¹⁰⁹ cependant les plantations de ce type se multiplièrent, passant de 389 unités en 1816 à 620 en 1835. Mais en 1848, l'abolition faisait craindre aux planteurs de manquer de la main d'oeuvre nécessaire. A la Guadeloupe¹¹⁰ cependant les plantations de ce type se multiplièrent, passant de 389 unités en 1816 à 620 en 1835. Mais en 1848, l'abolition faisait craindre aux planteurs de manquer de la main d'oeuvre nécessaire.

« L'abolition de l'esclavage plonge l'économie sucrière guadeloupéenne dans une profonde crise. Les anciens esclaves libérés quittent en masse les plantations pour mener une vie indépendante, à base de polyculture vivrière, dans des zones peu ou pas occupées jusqu'alors par la colonisation (lisière du massif montagneux central de Basse-Terre, mornes des grands Fonds, régions sèches de l'est de la Grande Terre. 32 000 esclaves travaillaient sur les habitations-sucrieries en 1847, mais on n'y compte plus que 18 700 « cultivateurs » en 1848, 25 700 en 1849 et 26 500 en 1850. La production s'effondre. /.../ Le nombre d'habitations-sucrieries en activité diminue ».

Christian Schnakenbourg 1987

« La disparition des Habitations-sucrieries à la Guadeloupe »¹¹¹

Les planteurs rétablirent cependant leur production assez rapidement, et, en Guadeloupe, ce n'est qu'à partir de 1860 que les exploitations fondées sur l'ancien système du Père Labat périclitèrent, laissant le champ libre à la production industrielle traitée par des « usines centrales ».

¹⁰⁷ Mireille Mousnier, Brigitte Caille, avec la collaboration de Danielle Bégot, « *Atlas Historique du patrimoine sucrier de la Martinique XVIIe - XXe s.* », Paris, L'Harmattan, 1990.

¹⁰⁸ Il s'agit des moulins encore observables. Christian Schnakenbourg, « *Recherches sur l'histoire sucrière à Marie-Galante* », in: Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe, No 48-50, 2e-4e trimestres 1981, p.45.

¹⁰⁹ Les chiffres suivants sont donnés par Christian Schnakenbourg, auteur de nombreux travaux sur l'industrie sucrière à la Guadeloupe: Christian Schnakenbourg, « La disparition des « Habitations-Sucreries » en Guadeloupe (1848-1906) », in: Revue française d'Histoire d'Outre-Mer. Tome LXXIV. No 276. 3e trimestre 1987. pp.257-310.

¹¹⁰ Les chiffres suivants sont donnés par Christian Schnakenbourg, auteur de nombreux travaux sur l'industrie sucrière à la Guadeloupe: Christian Schnakenbourg, « La disparition des « Habitations-Sucreries » en Guadeloupe (1848-1906) », in: Revue française d'Histoire d'Outre-Mer. Tome LXXIV. No 276. 3e trimestre 1987. pp.257-310.

¹¹¹ op.cit supra. p.259.

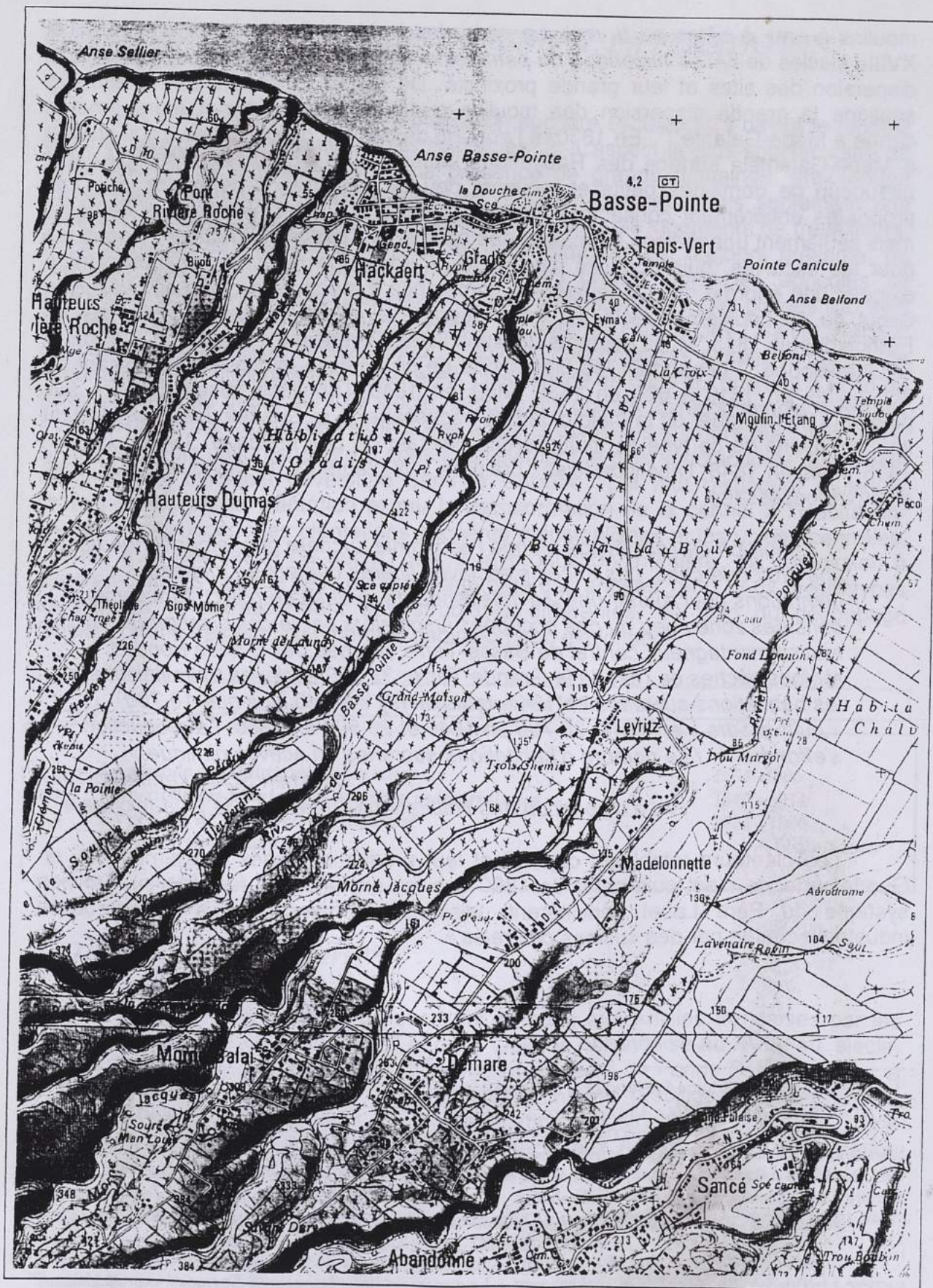


Figure 4 Les grands domaines du Nord de la Martinique - Les Habitations Leyritz et Gradis
 D'après: Carte IGN 4501 St Pierre au 1/25 000 actualisée en 1985.

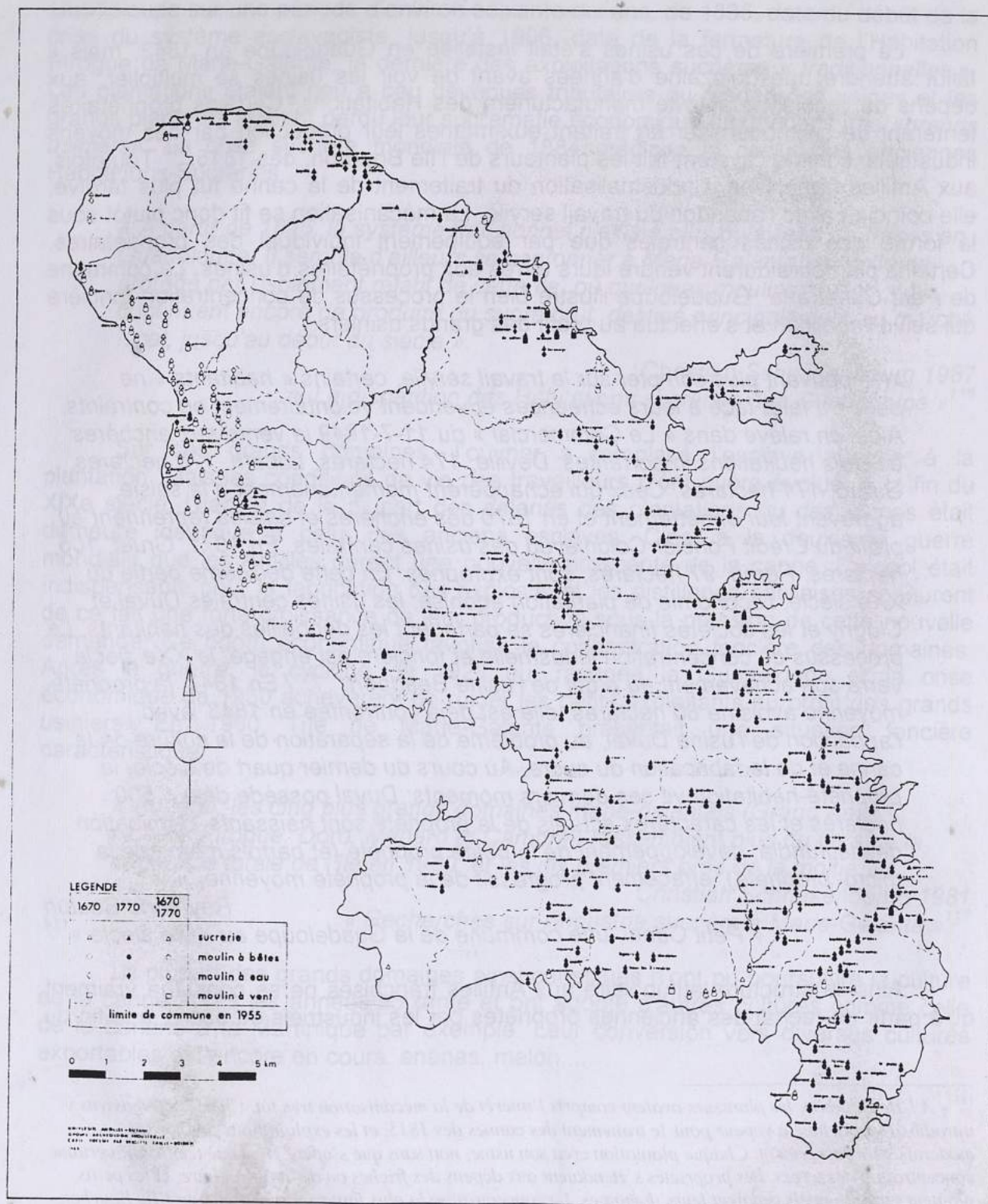


Figure 5 Habitations Sucrières en Martinique aux XVIIe et XVIIIe siècles

Source: « Atlas Historique du patrimoine sucrier de la Martinique XVIIe - XXe siècles »¹¹².

¹¹² Mireille Mousnier, Brigitte Caille, avec la collaboration de Danielle Begot. « Atlas Historique du patrimoine sucrier de la Martinique XVIIe - XXe s. ». Paris, L'Harmattan, 1990, carte jointe

2.2.2. Industrialisation et concentration foncière

La première de ces usines s'était installée en Guadeloupe en 1843, mais il fallut attendre une quinzaine d'années avant de voir les usines se multiplier, aux dépens de l'ancienne activité manufacturière des Habitants. Certains propriétaires tentèrent de se moderniser en traitant eux-mêmes leur production par des moyens industriels, comme l'avaient fait les planteurs de l'île Bourbon, dès 1815.¹¹³ Toutefois, aux Antilles françaises, l'industrialisation du traitement de la canne fut plus tardive, elle coïncida avec l'abandon du travail servile. La mécanisation se fit donc plutôt sous la forme des usines centrales que par équipement individuel des propriétaires. Certains planteurs durent vendre leurs terres aux propriétaires d'usines. La commune de *Petit Canal* à la Guadeloupe illustre bien le processus de concentration foncière qui suivit l'abolition et s'effectua au profit des grands usiniers:

« Ne pouvant plus compter sur le travail servile, certains « habitants » ne peuvent faire face à leurs échéances et vendent volontairement ou contraints. Ainsi on relève dans « Le Commercial » du 11-7-1849 la vente aux enchères de trois habitations importantes: Deville, 174 hectares, Lubeth, 175 hectares, Girard, 171 hectares. Ceux qui échappèrent momentanément à la saisie, aggravent leur endettement et en 1870 des enchères et saisies reprennent au profit du Crédit Foncier Colonial ou des usines centrales. En 1871, Gruet, 105 hectares, Perrin, 97 hectares, sont expropriés. En cette deuxième partie du XXe siècle, l'économie de plantation agonise, les usines centrales Duval et Clugny et les sociétés financières se partagent les dépouilles des habitants. Le processus de concentration industrielle et foncière est engagé, le XXe siècle verra son achèvement au profit de l'usine Beauport. . . . / En 1847, la propriété moyenne avoisine 80 hectares, elle est déjà confrontée en 1843, avec l'apparition de l'usine Duval, au problème de la séparation de la culture de la canne et de la fabrication du sucre. Au cours du dernier quart de siècle, la propriété-habitation vit ses derniers moments; Duval possède déjà 1 500 hectares et les caractères actuels de la propriété sont naissants: domination des latifundia, développement de la petite propriété (et parfois même de la micro-propriété), effacement progressif de la propriété moyenne. »

Raymond Bouton

« Petit Canal, une commune de la Guadeloupe au XIXe siècle »¹¹⁴

Ainsi la structure latifundiaire aux Antilles françaises ne se constitua vraiment qu'à partir du rachat des anciennes propriétés par les industriels du sucre, à la fin du

¹¹³ « A l'île Bourbon, les planteurs avaient compris l'intérêt de la mécanisation très tôt. Charles Desbassyns y introduisit la machine à vapeur pour le traitement des cannes dès 1815, et les exploitations de l'île se modernisèrent rapidement. Chaque plantation créa son usine, non sans que s'opère en même temps une certaine concentration des terres. Les propriétés s'étendaient aux dépens des friches ou de la polyculture, et les petits planteurs traditionnels cédaient leurs domaines. La concentration la plus fantastique que connut l'île Bourbon, et que les Antilles n'égalèrent pas, fut celle de la famille Kervéguen, qui possédait 30 000 hectares de terres et deux grandes usines. Le Conseil Privé de la colonie lui accorda en 1854 l'autorisation de mettre en circulation une monnaie spécifique (le kreutzer autrichien), « pour payer ses engagés. Cette monnaie eut cours pendant vingt ans! » Anne Hublin, « L'amélioration de l'Habitat outre-mer, Propositions pour l'île de La Réunion, Réhabilitation et identité culturelle à l'île de La Réunion », Paris/ St Denis de La Réunion, MELT/DDE Ile de La Réunion, 1993, p. 145.

¹¹⁴ Raymond Bouton, « Petit Canal - Une commune de la Guadeloupe au XIXe siècle », Paris, L'Harmattan, s.d., pp. 19-20.

XIXe siècle. Selon Christian Schnakenbourg¹¹⁵, le changement s'opéra en Guadeloupe sur une période d'environ soixante-dix ans, de 1835, date du début de la crise du système esclavagiste, jusqu'à 1906, date de la fermeture de l'Habitation Pirogue de Marie-Galante, la dernière des exploitations sucrières « traditionnelles ». Les plantations étaient peu à peu devenues tributaires du réseau des usines et les grands planteurs avaient perdu leur suprématie économique aux dépens des « grands usiniers ». La crise sucrière mondiale de 1884 précipita le déclin des anciennes Habitations-Sucreries.

« A partir de 1895, le système traditionnel n'existe plus qu'à l'état de traces en Guadeloupe. Il semble d'ailleurs se cantonner à Marie-Galante, sans doute protégé par l'isolement relatif de cette île, où quelques moulins à vent continuent encore de produire du sucre brut, destiné principalement au marché local, jusqu'au début du siècle ».

Christian Schnakenbourg 1987

« La disparition des Habitations sucreries à la Guadeloupe »¹¹⁶

Sur ces grands domaines, l'ouvrier a remplacé l'esclave attaché à la plantation. Mais les conditions de vie des travailleurs n'ont guère évolué. A la fin du XIXe siècle, l'habitat de la plupart des salariés des plantations ou des usines était demeuré identique à celui des anciens esclaves. C'est à la deuxième guerre mondiale que les Antilles durent une nouvelle prospérité de la canne. L'alcool était indispensable pour la fabrication des explosifs et les distilleries antillaises connurent de ce fait une forte croissance de leur production sous la pression de cette nouvelle demande. Ce boom économique favorisa la concentration foncière des domaines. Après la guerre, le cyclone de 1928 qui ravagea la Guadeloupe et la crise économique de 1930 achevèrent de ruiner les petits exploitants au profit des grands usiniers. En 1960, l'île de Marie-Galante présentait une situation foncière caractéristique.

« Au total, les cinq plus grands domaines marie-galantais (Grand Anse, Robert, Pirogue, Doro, Ménard et Cambrai) rassemblent plus du tiers de la superficie totale de l'île en 1960, et les dix premiers près de la moitié. »

Christian Schnakenbourg 1981

« Recherches sur l'industrie sucrière à Marie-Galante »¹¹⁷

La plupart des grands domaines ainsi constitués n'ont pu poursuivre la culture de la canne après les années soixante et ont adopté d'autres cultures comme celle de la banane à la Martinique par exemple. Leur conversion vers diverses cultures exportables est encore en cours: ananas, melon....

¹¹⁵ Christian Schnakenbourg, « La disparition des « Habitations-Sucreries » en Guadeloupe (1848-1906) - Recherche sur la désagrégation des structures préindustrielles de la production sucrière antillaise après l'abolition de l'esclavage », in: Revue française d'Histoire d'Outre-Mer, Tome LXXIV, No 276, 3e trimestre 1987, p.292.

¹¹⁶ op. cit. supra p.292.

¹¹⁷ Christian Schnakenbourg, « Recherches sur l'histoire sucrière à Marie-Galante », in: Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe, No 48-50, 2e-4e trimestres 1981, p.107.



CHRONIQUE: L'ÎLE SUCRIÈRE DE MARIE-GALANTE UNE STRUCTURE TERRITORIALE ARCHAÏQUE¹¹⁸

L'île de Marie-Galante doit l'essentiel de son organisation actuelle à la culture de la canne à sucre. Dans une première période, l'Habitation-Sucrerie avait conquis le territoire de l'île, puis l'industrialisation du traitement de la canne contraignit les propriétaires à opérer un remaniement foncier. Cependant, la hiérarchie du réseau d'habitat s'était constituée dès les débuts de la colonisation esclavagiste, comme le montre l'étude du Révérend Père Maurice Barbotin sur « les communes et les bourgs de Marie-Galante »¹¹⁹. L'analyse de Christian Schnakenbourg sur l'industrie sucrière de l'île¹²⁰ souligne par contre les mutations importantes subies par la propriété foncière, à partir de la fin du XIXe siècle. La colonisation de l'île a suivi les mêmes étapes que celles des îles principales, la Guadeloupe et la Martinique, avec quelques particularités de développement dues à la « double insularité » de Marie-Galante, petite île rattachée à la grande île de la Guadeloupe.

L'implantation pionnière des colons, à partir de 1648, consiste en quelques cases et un fort, situés au nord-est de l'île, au lieu dit Vieux Fort. Après une période de résistance farouche, les Caraïbes sont refoulés par une deuxième vague de colons qui s'établit au Sud de l'île, au lieu dit « Savane », au-dessus d'un mouillage (site de Grand Bourg). Le nom de ce lieu-dit a persisté, il désigne un secteur Nord de Grand Bourg. Le site de « Vieux Fort » est alors déserté au profit du nouvel établissement, doté de magasins et du « Poids du Roy ». La colonie cultive d'abord les vivres et

¹¹⁸ *Références bibliographiques spécifiques à l'étude de Marie-Galante*

- R.P. Maurice Barbotin. « Les communes et les bourgs de Marie-Galante ». in: Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe, No 9-10, 2ème édition mise à jour en 1976.
- Ecomusée de Marie-Galante. « Les usines, distilleries et moulins de Marie-Galante du XVIIe siècle à nos jours », Catalogue de l'exposition. 1991.
- FRAP. Force de Réflexion d'action et de proposition Marie-Galante. Bulletin semestriel d'informations et de liaisons, No 8, Juillet 1993.
- Marie Denise François, Michel Grandguilloite. « Savoirs et parenté dans l'anklo marie-galantais et le jaden bò kaz », in: CARBET, Fort-de-France, Revue Martiniquaise de sciences Humaines et de Littérature, No 6, 4e trimestre 1986, pp.68-97.
- André Laplante. « Un système traditionnel d'échange de journées de travail: les convois marie-galantais », Montréal, Université de Montréal, 1972.
- Christian Montbrun, Maurice Rose. « L'Habitation Sucrierie Bellevue-Laplaine (Murat) au XIXe siècle, Contribution à l'étude du patrimoine industriel marie galantais », Ecomusée de Marie-Galante, s. d.
- Christian Montbrun. « Plaquette de présentation de l'Ecomusée de Marie-Galante, Musée des Arts et Traditions Populaires », Ecomusée de Marie-Galante, s. d.
- Yves Renard. « Marie-Galante », in: in: Revue Autrement, Série Monde, oct. 1989, « Antilles - Espoirs et déchirements de l'âme créole », p. 159.
- Christian Schnakenbourg. « Recherches sur l'histoire sucrière à Marie-Galante », in: Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe, No 48-50, 2e-4e trimestres 1981, p. 107.
- ¹¹⁹ R.P. Maurice Barbotin. « Les communes et les bourgs de Marie-Galante », in: Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe, No 9-10, 2ème édition mise à jour en 1976.
- ¹²⁰ op. cit. supra.

l'indigo, puis adopte la canne pour produire du sucre, à l'exemple des planteurs hollandais chassés du Brésil qui s'établissent aux Antilles à partir de 1654. Les Habitants se groupent en « Quartiers » de milice. Au Sud, autour du mouillage secondaire de Capesterre se groupent quelques activités, magasins, Place d'Armes, cabarettiers... puis une chapelle. Le premier bourg prend alors le nom de « Bourg du Marigot ». Marie-Galante au XVIII^e siècle maintient une diversification des cultures, coton, indigo et vivres, mais la canne étend périodiquement son emprise sur l'île: 54 nouvelles Habitations-Sucreries sont créées de 1735 à 1738. Le Quartier de Vieux Fort, qui dessert maintenant un ensemble d'habitations développées dans le secteur nord de l'île a été érigé en paroisse en 1726. A la fin du dix-huitième siècle, l'île compte environ 13 000 habitants dont 10 000 esclaves. L'île revendique même son indépendance par rapport à la Guadeloupe en 1792. Malgré les pillages anglais et les catastrophes naturelles qui ravagent périodiquement les plantations de l'île et contribuent avec les incendies, à détruire les établissements, la structure de peuplement se maintient. Marigot est progressivement dénommé « Grand Bourg » par opposition au « petit bourg » de Capesterre. Le quartier de Vieux Fort s'est érigé en paroisse en 1726, pour desservir les habitations de la région nord de l'île. Au début du dix-neuvième siècle, la canne s'étend et les Habitations-Sucreries s'agrandissent et se modernisent, se dotant de moulins à vent: on compte aujourd'hui une centaine de ruines de moulins sur l'île. L'Habitation-Sucrerie Bellevue-Laplaine, dite Murat, aujourd'hui transformée en Ecomusée, est en 1839, la plus grande des exploitations sucrières de Marie-Galante. Elle comporte 200 hectares de terres, une somptueuse maison de maître de style néoclassique, construite à l'image du château que la du Barry habitait à Chevilly-Larue, et de nombreux « bâtiments domestiques » et ateliers. A cette date, la plantation emploie 307 esclaves. Cette grande propriété fait alors figure d'exception; en moyenne, les Habitations de Marie-Galante sont plus petites: 126 hectares et 68 esclaves. La prospérité sucrière de cette première partie du dix-neuvième siècle suscite le développement de « Grand Bourg ». Un incendie anéantit l'agglomération en 1838, mais la reconstruction du bourg commence au lendemain de l'incendie. La paroisse de Vieux Fort est transférée, à proximité de l'Habitation Saint Louis, sur un site marécageux où néanmoins une nouvelle commune est créée, nommée « Vieux Fort Saint Louis ». La date de 1835 représente l'apogée de la production sucrière traditionnelle à Marie-Galante. Dès 1845, une usine centrale est implantée à Grande Anse, sur la côte ouest de l'île, au-dessous de Saint Louis. Les exploitations traditionnelles périclitent au profit des usines et les petites et moyennes propriétés sont démantelées au profit des exploitations des grands usiniers. Malgré la crise mondiale du sucre de 1884, la production sucrière reprend à Marie-Galante à partir de 1905. De nouvelles usines se créent, dont celle de Pirogue, sur une ancienne Habitation-Sucrerie qui doit son nom à un site caraïbe... Le boom du marché du rhum à partir de 1910 permet à Marie-Galante de développer également les distilleries de l'île. Cet élan se poursuit jusqu'en 1928. Le très violent cyclone qui ravage la Guadeloupe en 1928 et la crise économique internationale de 1930 provoquent la disparition d'exploitations, mais les terres sont rachetées par les usiniers. La deuxième guerre mondiale interrompt la production marie-galantaise. Le blocus des Alliés isole tout particulièrement Marie-Galante au « temps Sorin »¹²¹. Au lendemain de la guerre, les usines sont en difficulté. La fermeture de l'usine du

¹²¹ Le nom du Haut Commissaire de la République de la Guadeloupe durant l'occupation était Sorin. De même, en Martinique, le « *Tan Robert* » désigne l'époque de l'occupation sous l'administration de l'Amiral Robert.

Robert, en 1959, symbolise la fin de la prospérité sucrière de Marie-Galante, la fin de l'époque du sucre... L'organisation territoriale de Marie-Galante aujourd'hui demeure celle que lui a léguée l'époque sucrière. Les campagnes demeurent structurées par le découpage foncier opéré par la culture de la canne, juxtaposant les très grands domaines et la petite ou très petite propriété rurale constituée en marge des grandes usines. Les trois bourgs, Grand Bourg, Capesterre et Saint Louis, n'ont connu aucun développement notable. Le temps se serait-il arrêté à Marie-Galante? L'île a gardé une tradition rurale plus vivante que la plupart des régions des grandes îles. L'entreprise de muséographie menée à l'Habitation Murat devrait permettre de confirmer la vocation culturelle d'une île dont le passé est aujourd'hui la plus grande richesse.... Mais en 1993, le taux de chômage de la population de l'île était de 22%, et environ 10% des inactifs relevaient du RMI. La quête aux allocations remplaçait l'espoir d'un travail rémunérateur. Un bulletin publié à Marie-Galante relate une anecdote significative: un instituteur de l'île rapporte qu'un enfant auquel il donnait des cours de rattrapage en lecture lui avait rétorqué:

« Ka misyé dèyè mwen kons? Dépi an sa signé non an mwen, sa fèt! »
 (Pourquoi Monsieur est-il comme ça derrière moi?
 J'ai appris à signer mon nom ça suffit.)

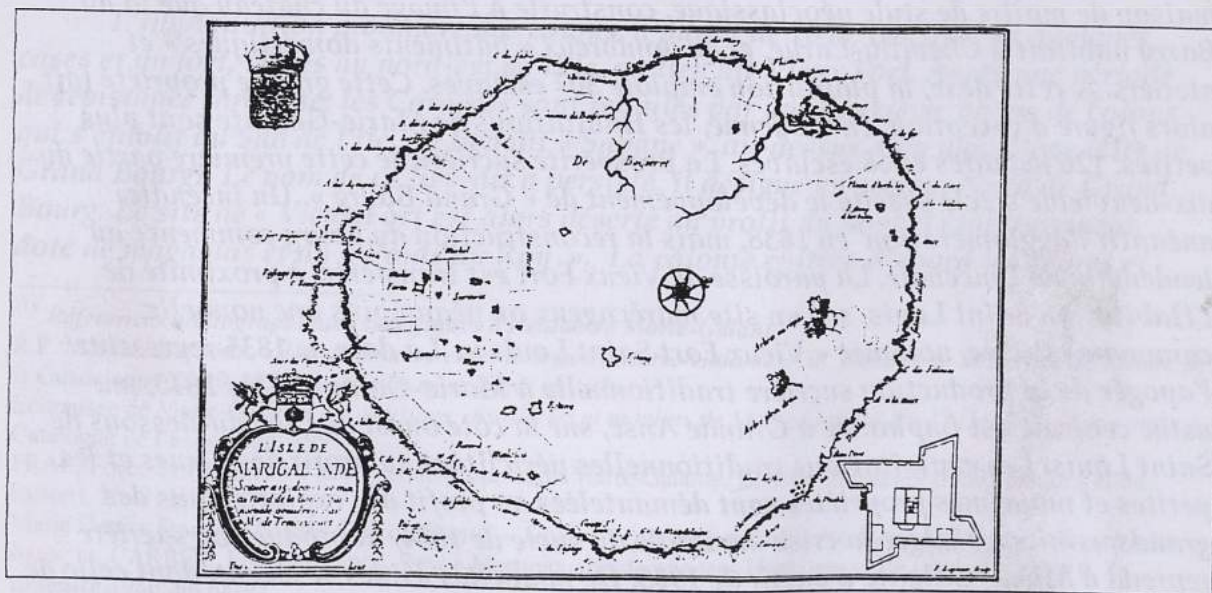
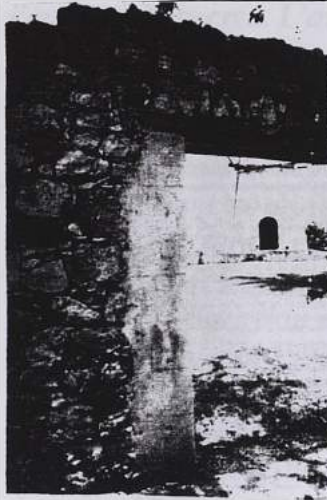


Figure 6 Carte de Marie-Galante en 1671 Source citée par le R.P. M. Barbotin¹²²

¹²² Cette carte figurait dans l'ouvrage du Père du Terre. « Histoire Générale des Amilles habitées par les François », publiée à Paris en 1671. Tome III. p. 215.



Appareillage de moellons

Détail d'un pilastre

La façade de la maison de maître

L'Habitation Murat, transformée en Ecomusée, est partiellement restaurée.

Figure 8 L'Habitation Murat Photos A.H. 1991



L'ancien moulin à vent de l'Habitation Nesmond

La récolte de cette Habitation cannière encore en activité est traitée à l'usine centrale de Grande Anse.

Figure 9 Habitation Nesmond à Marie Galante Photos A.H. 1994

Chronologie

MARIE GALANTE



Rappel des repères chronologiques généraux de peuplement amérindien de la Caraïbe:¹²⁴

- ? Période Paléo Indienne
- 5 000 av. J.C. Occupation par les Méso-Indiens
0 - 750 ap. J.C. Périodes Arawak
750 - 1493 Période Caraïbe
- 1493 3 novembre Christophe Colomb aborde à Marie-Galante.
1648 Le 8 novembre, Yves Le Cercueil, dit le Capitaine Lefort, occupe l'île sur l'ordre de Charles Houël. Une cinquantaine de colons français s'établit au Nord ouest de l'île
Construction d'un premier fort dit « Vieux Fort »
1653 La colonie française est anéantie par les Caraïbes (Plage du massacre)
octobre Débarquement de nouveaux colons français
Installation au Sud de l'île au Quartier de « La Savane »
Construction d'un second fort (site de Grand Bourg)
1660 Les Pères Carmes installent une chapelle
(site de l'Habitation Maréchal)
1660 Traité de paix des îles françaises avec les Caraïbes
Ceux-ci se retirent à la Dominique et à Saint Vincent
1663-1664 Quatre Habitants cultivent la canne
Ils édifient des moulins de bois à toiture de chaume
1665 Jean de Boisseret de Téméricourt est nommé gouverneur de l'île
La population est de 350 habitants
1666 La population est de 496 habitants dont 209 esclaves
Création du quartier de la Pirogue
Le Quartier du Vieux fort est déserté
Création du Quartier de la Cabesterre
Il existe douze sucreries et un magasin pour le « Poids du Roy »
à proximité du mouillage près du fort (site de Grand Bourg)
1667 Carte de Marie-Galante par Du Tertre

¹²⁴ En l'absence de données archéologiques spécifiques à l'île de Marie-Galante.

- 1669-1671 Il existe 12 sucreries dans l'île
- 1671 L'île compte 704 esclaves
- 1674 Création de deux Places d'Armes sur les sites de Grand Bourg et de Cabesterre, Quartier Capharnaïm
Construction de magasins au mouillage de Cabesterre
Installation de cabaretiers
- 1686 Construction d'une chapelle en planches à Cabesterre
Le premier bourg prend le nom de « Bourg du Marigot » (Grand Bourg)
- 1691 Les Anglais pillent et brûlent les deux bourgs de l'île
- 1698 L'île est rendue à la France
- 1701 Reprise de la guerre avec les Anglais
- 1701-1719 Commerce interlope de contrebande
- 1719 Reconstruction de chapelles de bois dans les deux bourgs
Reprise d'activité de 12 sucreries et 86 indigoteries
- 1720 Création de l'Habitation du Juge Poisson (site de Murat)
- 1720-1726 Développement de l'Habitation Saint Louis (marquisat) (actuel Desmarais)
- 1726 25 mai Pétition pour ériger la paroisse de Vieux Fort
- 1730-1790 Marigot prend le nom de « Grand Bourg »
- 1735-1738 Création de 54 nouvelles Habitations-Sucreries
- 1738-1775 Le coton et le café tendent à supplanter la culture de la canne
- 1751 Révoltes d'esclaves sur plusieurs Habitations
- 1763-64 Forte vague de marronnage
- 1764 L'île de Marie-Galante est directement reliée par navires à la métropole (sans passer par Pointe-à-Pitre)
- 1769 Première carte détaillée de l'île de Marie-Galante
- 1769 La population de l'île s'élève à 12 400 habitants
- 1776 Violent cyclone
Tous les caféiers de l'île sont détruits
- 1789-1794 « Grand Bourg » est dénommé « Réunion »
- 1790 Marie-Galante compte 9 491 esclaves
- 1792 Marie-Galante devient « colonie indépendante »
- circa 1800 Le notaire Murat est devenu propriétaire de l'Habitation Poisson
Construction de l'Habitation Murat
- 1808-1843 Période de construction des moulins à vent
- 1814 Construction du grand moulin à vent de l'Habitation Murat
- 1820-1838 Apogée de « Grand Bourg »
- 1830 Chaque Habitation-Sucrerie de Marie-Galante possède en moyenne: 126 hectares et 68 esclaves
- 1829 Installation d'un hôpital à Grand Bourg
- 1838 17 mai Un incendie anéantit Grand Bourg
20 mai La reconstruction du bourg commence
- 1840 L'île compte 13 000 habitants dont 10 000 esclaves

- 1842-43 Construction d'une caserne à Grand Bourg
- 1843 Tremblement de terre
- 1843 L'église de Grand Bourg reconstruite est endommagée
Le bourg de Vieux Fort est détruit
- 1843 La paroisse de « Vieux Fort » est transférée à la baie de Saint Louis
La nouvelle église est construite sur le morne dominant les marais
La mairie, la gendarmerie, les contributions, les gardes champêtres
s'installent à Courbaril
La commune prend le nom de « Vieux Fort Saint Louis »
- 1845 Création de l'usine centrale de Grande Anse
Le colon Bernard crée une usine de traitement pour ses propres cannes
- 1847 Inauguration de l'église reconstruite
- 1847 30 septembre décret réorganisant les communes de Guadeloupe
Division de Grand Bourg en deux communes:
« Grand Bourg » et « Grand Bourg Campagne »
- 1850 Les deux communes créées en 1847 sont fusionnées
Grand Bourg retrouve son périmètre communal antérieur
- 1857 Disparition de la petite usine Bernard
- 1865 Violent cyclone
Epidémie de choléra
- 1870 Reconstruction en maçonnerie de l'église de Capesterre
- 1902 12 août Un incendie détruit une grande partie de Grand Bourg
- 1932 Incendie endommageant l'église de Capesterre
- 1952 Violente manifestation ouvrière à l'usine du Robert
- 1959 Fermeture de l'usine du Robert
- 1963 Réforme foncière
65% des 8 600 hectares de surface agricole sont redistribués en lots
35% demeurent pour les domaines des distilleries

2.3. LA PETITE PROPRIETE RURALE

« Noutéka...

Nous rencontrâmes des nègres marrons. Leurs ajoupas se mêlaient aux fougères. /.../ Ils surgissaient non pas pour le bonjou, mais pour nous signaler que tel lieu était pris, qu'il fallait battre plus loin. /.../

Nous trouvâmes des nègres affranchis: ils n'avaient pas rejoint les bourgs proches ou l'En-ville. Ceux-là nous accueillait, nous désignaient des places. /.../

Nous trouvâmes des mulâtres de goyave... /.../

Nous croisâmes ces jardins de mulâtres. Ils en cultivaient dans les hauts, par l'entremise d'esclaves gardiens. /.../

Nous rencontrâmes des négresses à békés. Tôt, elles avaient reçu un flanc de mornes, une crête de terres. Et elles vivaient là-dessus avec leur tralée de mulâtres, leur rafale de chabins¹²⁵, hors du monde, hors du temps. /.../

Nous croisâmes de vieux-blancs¹²⁶ garés dans la folie. Engagés libérés des contrats, ils étaient montés là au temps marquis d'Antin, quand les hommes Caraïbes refluaient du pays. Ceux-là nous regardaient passer sans surprise, main posée sur chassepots d'au-temps boucanier. /.../

C'était bâtir le pays (pas le pays mulâtre, pas le pays béké, pas le pays kouli, pas le pays kongo: le pays des nèg-terre) Bâtir le pays en Quartiers, de Quartier en Quartier, surplombant les bourgs et les lumières de l'En-ville. /.../

Dire Quartier c'est dire: nègres sortis de liberté et entrés dans la vie en tel côté de terre. /.../

Mais attention Marie-Sophie: je te parle des Quartiers d'en-haut, quartiers des crêtes, des mornes, et des nuages. Quartiers d'en-bas, à hauteur des champs de cannes, veut dire la même chose qu'habitation. C'est là que les békés coinçaient leurs ouvriers. »

Patrick Chamoiseau¹²⁷:

¹²⁵ « Chabin », « chabine »: métisse de couleur très claire aux cheveux châtain doré.

¹²⁶ « Vieux-Blanc » désigne non des personnes « âgées », mais les « Petits Blancs », soit des Européens qui, pour de multiples causes, se sont trouvés marginalisés par rapport à la communauté des Blancs Créoles. En Guyane, le terme s'appliquait par exemple aux anciens bagnards libérés et sans ressources. La qualification « Vieux » aux Antilles doit s'entendre au sens « d'ancien ». Le qualificatif « Vieux Habitants » désigne les descendants des premiers colons. En créole, « âgé » se dit « gran »: « gran moun », personne âgée. Ce glissement sémantique du terme français « grand » est l'un des créolismes les plus usuels.

¹²⁷ Citation du texte de Patrick Chamoiseau, « Le Noutéka des Mornes », extrait de « Texaco », Paris, Gallimard, 1992, pp.:140-150.

Dès l'abolition proclamée, un grand nombre de nouveaux Libres fuit les Habitations en dépit des efforts des planteurs pour les maintenir sur leurs domaines. Tous ceux qui le purent achetèrent des parcelles de terrain, d'autres s'établirent de façon plus ou moins licite sur des terres au statut foncier moins défini que celui des parcelles cultivées. Il s'agissait des étendues boisées du vaste Domaine Colonial, des « savanes à boeufs » servant de jachères, des friches et des « chasses » des plantations, ces portions de morne¹²⁸ incultes qui s'étagaient au-dessus des champs. Ainsi devenus « propriétaires », les agriculteurs n'étaient plus passibles des mesures de répression du vagabondage. Ils pouvaient travailler à la tâche sur les plantations pour compléter leurs ressources vivrières, sans demeurer attachés aux grandes exploitations par des contrats « d'engagement », si proches des conditions de l'ancien travail servile. Ceux qui partirent dans les mornes à la conquête d'une parcelle où établir leur « jardin-case » y rencontraient une population éparsée de petits colons qui les avait précédés dans ces régions isolées. Durant la période esclavagiste, en marge de la structure domaniale des grandes concessions, un habitat diffus s'était déjà formé sur les Hauts des îles. Ces établissements isolés s'étaient constitués à partir du marronnage, et d'un petit colonat créole. De l'occupation amérindienne initiale de ces sites, il ne restait que de faibles traces.

2.3.1. La réduction des Caraïbes

refoulés en « ces lieux arides où l'eau est aussi rare que le bois »

Depuis le cinquième millénaire avant J.C.¹²⁹, la Caraïbe avait été peuplée par divers groupes amérindiens, peuplant le littoral, mais l'intérieur des terres¹³⁰. A partir de 1635, les premiers colons français établis à la Guadeloupe et à la Martinique disputèrent les terres aux Caraïbes¹³¹ qui furent refoulés dans des sites-refuges bientôt réduits à des enclaves. En 1660, un traité leur concéda la Dominique et Saint Vincent, en les excluant des autres îles conquises par les Français. Il ne demeura plus alors que quelques groupes de Caraïbes en Guadeloupe comme en Martinique. A la Guadeloupe cependant, un site particulier leur avait été attribué par ce traité de 1660. Il s'agissait des régions de l'extrémité Nord de la Grande Terre, « ces lieux arides où l'eau est aussi rare que le bois »¹³². A la fin du dix-neuvième siècle, ce « Quartier Caraïbe », situé aux abords de la Pointe de la Grande Vigie), constituait le dernier retranchement de ces anciennes terres amérindiennes. En 1883, les derniers représentants de ce groupe amérindien métissé signèrent, en vain, une pétition pour récupérer deux cents hectares de terres.

« Relégués dans ces halliers de campêche et d'acacias, acculés aux terres arides de Falaise Blanche, ils assistent, impuissants, à la spoliation de leurs dernières terres par le propriétaire de Budan, que la pauvre supplique envoyée en 1883 au gouvernement français ne fait qu'officialiser »¹³³.

¹²⁸ Le terme de « morne » est appliqué aux Antilles aux petites montagnes volcaniques et, plus généralement, à tout élément de relief.

¹²⁹ François Rodriguez Loubet, « Pour une approche spécifique de l'archéologie des Antilles, dans le cadre de la zone caribéenne », in: CARIBENA, No.2, 1992, pp.103-126.

¹³⁰ Comme les pétroglyphes de la forêt de Montravail à la Martinique.

¹³¹ La carte dite « de Mariette » datée de 1635 montre l'île de la Martinique partagée en une fraction occidentale appelée « Demeure des François » et une fraction orientale dite « Cabesterre, Demeure des Sauvages ».

¹³² Jean Juraver, Michel Eclar, « Anse Bertrand - Une commune de Guadeloupe », Paris, Karthala, 1992, p.21.

¹³³ Texte cité in: Jean Juraver, Michel Eclar, « Anse Bertrand - Une commune de Guadeloupe », Paris, Karthala, 1992, p.22.

2.3.2. Le « grand marronnage » des mornes

Le « grand marronnage »¹³⁴ fut à l'origine du peuplement des mornes des îles. L'on trouve des sites appelés « Marrons » sur les plus anciennes cartes des Antilles, à l'extrémité de péninsules rocheuses hostiles aux navires, dans des terrains semi-désertiques, comme la Pointe des Salines à la Martinique. Mais le refuge le plus durable offert aux esclaves fugitifs était le milieu forestier montagneux qui leur procurait abri et ressources naturelles. Gabriel Debien décrit ainsi la fuite des Marrons, citant la chronique du Père Labat:

« Le grand marronnage était le marronnage proprement dit. C'était la fuite hors de l'habitation avec l'intention de ne pas y rentrer. Pour l'ordinaire, ces fugitifs partaient individuellement; quelquefois par deux ou trois. Quelques uns vivaient pendant longtemps isolés, mais d'autres se constituaient plus ou moins vite en bandes sous la direction d'un chef, ou allaient rejoindre une bande déjà formée.

Gabriel Debien 1965

« Le marronnage aux Antilles françaises au XVIIIe siècle »¹³⁵

« Ils se retirent pour l'ordinaire dans les bois, dans les falaises ou autres lieux peu fréquentés, dont ils ne sortent que la nuit pour aller chercher du manioc, des patates ou autres fruits et voler quand ils peuvent des bestiaux et des volailles. »

R.P. Labat 1741¹³⁶

« Nouveau voyage aux îles d'Amérique » (1693-1705)

Un milieu habité s'est ainsi constitué, sur les contreforts des pitons et montagnes des deux îles, dans les sites les plus à l'écart des communications, dû au défrichage pionnier des esclaves fugitifs. Le *Morne des Esses*, dans le Nord de la Martinique fut une région de marronnage qui permit longtemps à des groupes dispersés de survivre à l'écart des plantations. C'est ainsi qu'au Morne des Esses, s'est maintenue jusqu'à nos jours une tradition de vannerie caraïbe, transmise dans le relatif isolement de la population des Noirs Marrons et petits colons des Mornes. Une organisation coopérative a pris le relais des savoirs coutumiers.

« Au Morne des Esses, la plupart des habitants connaissent les caractéristiques propres à la réalisation de la vannerie. /.../ Autrefois, les vanniers se rendaient à pied à Fort-de-France, la tête chargée de leurs vanneries, afin de les vendre au marché. De nos jours, elles travaillent surtout sur commande. Les vanneries de la Coopérative sont acheminées vers le Centre des Métiers d'Art. »

René Louise 1989¹³⁷

¹³⁴ Par opposition au « petit marronnage » qui désignait les fugues de courte durée.

¹³⁵ Gabriel Debien, « Le marronnage aux Antilles françaises au XVIIIe siècle », in: Caribbean Studies, 1965.

¹³⁶ Texte cité par Gabriel Debien d'après une édition de 1741 du « Nouveau voyage aux îles d'Amérique ». Les observations du Père Labat datent de la période de son séjour aux îles, 1693-1705.

¹³⁷ René Louise, « La vannerie du Morne des Esses », In: Le Courrier du Parc régional de la Martinique. No Spécial « Arts et Traditions Populaires », Fort-de-France, février 1989, pp.23-24.



ETUDE DE SITE UN «EMPLACEMENT» AU MORNE DES OLIVES

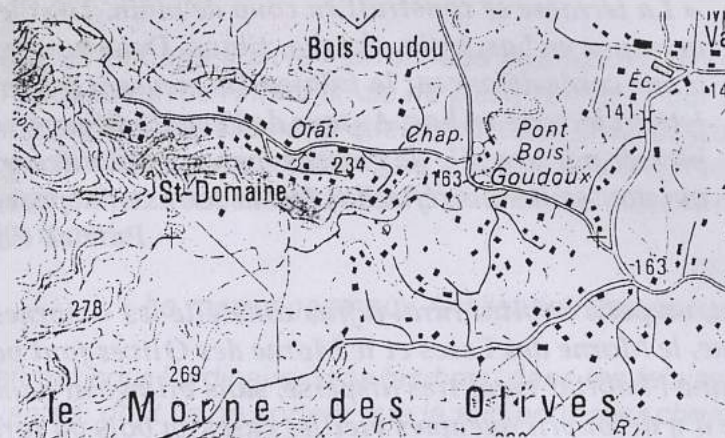
« La terrasse se construit en coup de main. Tout le monde à bord, personne en bas, tafia, chacha, tibwa. Deux bougres au bout d'une corde défoncent la falaise. Ils creusent à l'horizontale, jettent la terre en bas. Autour de l'espace dégagé, retiens la terre blessée par une pile de grosses roches, et plantes-y des pieds-bois qui poussent sans réfléchir. Sur la terrasse, dépose ta case. »

Patrick Chamoiseau 1992

« Texaco »

Actuellement, un petit habitat rural diffus constelle les « mornes » des deux îles. A la Martinique, le Morne des Esses et le Morne des Olives font partie de ces secteurs où prédomine l'habitat rural très dispersé, sans village ni hameau. Il devient de plus en plus rare d'y découvrir quelques vieilles cases en bois ou torchis, témoins de l'occupation antérieure de ces sites. La plupart des constructions aujourd'hui observables sont de facture récente: la moindre piste rurale ou forestière (deux bandes de roulement cimentées) permet aux camions d'accéder aux terrains les plus écartés. Ils y convoient des cargaisons de parpaings de ciment et briques creuses, y installent même parfois une toupie à béton. L'installation initiale d'une maisonnée dans la région des mornes ne commence pas toutefois par l'édification d'une de ces grandes villas de ciment. Ces habitations « en dur » représentent plutôt la « durcification » d'une construction antérieure plus légère. L'aménagement d'un site d'habitat commence par la création de « l'emplacement ». Le terrain en pente est creusé pour y former une terrasse, assez vaste pour loger la case et son jardin. Des arbres sont plantés autour de la case. La Rivière Blanche traverse le Morne des Olives. Contournant l'Habitation Hôtel des Plaisirs, on peut rejoindre le cours de la Rivière Lézarde. Avant le hameau diffus que forme Bois Goudou, les pentes sont constellées de quelques cases. L'une d'entre elles était en construction, et un groupe d'hommes travaillait à aplanir et labourer un champ de bananiers. Angèle s'installait ainsi dans une case auto-construite en Fibrociment et tôle, avec son mari et leur enfant de 3 ans. Lui, avait défriché l'emplacement avec l'aide d'un groupe d'amis. A côté, le champ de bananiers appartenait au frère d'Angèle. La forte pente broussailleuse avait été attaquée pour y creuser une terrasse, assez large pour accueillir la case et un jardin. Au bord de la pente, quelques plants de canne, de bananiers de palmiers coco, une haie d'hibiscus et de balisiers, des lignes pour étendre le linge. De même, bordant le chemin d'accès au gué, une haie de bananiers protégeant la table à vaisselle et un coin destiné à faire la lessive avec une bassine, un seau. Au fond, des tôles et des sacs de ciment, et à l'arrière, une cage à poules, un chien attaché sous une niche en tôle. Devant l'entrée de la maison, un tas de sable destiné à faire un mortier mélangé à du ciment, des plantes en pot, une antenne de télévision. La case elle même comportait deux pièces, ouvrant chacune directement sur l'extérieur: le séjour et une chambre.

La case était faite d'un cadre en bois sur lequel avaient été clouées des plaques de Fibrociment et de tôle. Le sol était cimenté, mais la case n'avait ni solage ni fondations. A partir de cet abri, Angèle et son mari pourraient faire une maison plus solide, par la suite, à l'image des grandes villas en béton qui se construisent ici de toutes parts. Mais pour ce jeune couple, la coutume du coup de main était toujours une réalité, et le «jardin-case» une unité vivrière assurant leur première installation.



Le hameau de Bois Goudou est entouré de cases diffuses, implantées en terrasses sur les pentes. Morne des Olives Source: Carte IGN au 1/25000 actualisée en 1985



La case en fibrociment est simplement posée au sol Photo A.H.

Figure 10 La case d'Angèle au Morne des Olives



La «table à vaisselle» est un élément constant de l'aménagement de la cour. La vaisselle est lavée et rincée dans une cuvette, puis mise à sécher sur la table. Cette table est installée à proximité du point d'eau où sont regroupés les baquets qui permettent de tremper le linge et de le rincer, et de laver les enfants. L'intimité domestique est ici protégée par une haie de bananiers et de jeunes palmiers. Des lignes à linge sont tendues en bordure de la haie arbustive épaisse qui délimite le fond de l'emplacement, en haut de la pente.

Figure 11 Activités domestiques autour du point d'eau Photos A.H. 1990

2.3.3. « Fonds Gens Libres »

Le lieu-dit en pays rural est toujours expressif. Il transmet la mémoire des usages de la terre et témoigne d'anciens patronymes. Aux Antilles, la toponymie¹³⁸ utilise couramment l'expression « Fonds » ou « Fond » suivi du nom du propriétaire, ou d'une caractéristique distinctive du lieu¹³⁹. Un nom de personne suffit parfois à nommer un site. Dans les régions de mornes de la Martinique, tant au Nord qu'au Sud de l'île, les appellations de « Fond Mulâtre » ou « Mulâtre », ainsi que de « Fond Gens Libres » ou « Gens Libres » sont fréquentes. Elles témoignent de l'implantation d'affranchis et de mulâtres, en marge des grands domaines. Ce mode d'établissement rural diffus existait avant l'abolition, comme le suggère l'étude de J. B. Delawarde sur l'habitat du Nord de la Martinique.

« Les petits cultivateurs occupent dans ces régions la terre que la grosse culture leur a laissée pour n'avoir pu l'utiliser, de sorte qu'ils ont leur pays, à eux tout particulièrement. /.../ »

Assez vite, les mornes se peuplèrent d'engagés libérés, d'esclaves affranchis, d'hommes de couleur nés libres, de petits colons plus tard venus de la Métropole. Il semble qu'aucun groupement ne se soit révélé tout d'abord. /.../ »

Il est une autre occasion de groupements, tant au XVIIIe siècle qu'au XIXe siècle et dans la suite; c'est le partage de certaines « chasses » ou terres des mornes, fait par quelques planteurs que de nombreuses concubines avaient chargés d'enfants. Il arriva à ces patriarches de lotir un morne pour leurs fils de couleur. Peut-être encore, dès le XVIIIe siècle, durant lequel on fit de la terre un trafic exagéré, un certain nombre de domaines furent achetés en commun par de petites gens et partagés entre eux. /.../ »

Cependant, dès le début de la colonisation, l'habitant solitaire de la montagne prépara l'avenir en traçant des chemins, en l'occurrence de simples pistes, qui suivaient de préférence les crêtes ou traversaient les côtières favorables; autant de lignes qui fixeront les hameaux le jour venu, particulièrement où elles se croisent. »

J.B. Delawarde 1935

Essai sur l'installation humaine dans les mornes de la Martinique »¹⁴⁰

Le statut de « libre de couleur » durant la période esclavagiste recouvrait les conditions les plus diverses. Selon Gérard Lafleur:

¹³⁸ Il ne semble pas exister à ce jour de travail spécifique de recherche sur la toponymie des deux îles.

¹³⁹ Cette appellation de « fonds » vient probablement de l'usage juridique ancien, où le terme de « bien-fonds » était utilisé pour nommer la concession accordée à tel ou tel « Habitant ». Il n'est pas exclu pour autant qu'un amalgame se soit effectué avec la notion de « fond » au sens de « fond de vallée ». J.B. Delawarde, cité ci-dessous, interprète « fond » dans ce sens géographique.

¹⁴⁰ J.B. Delawarde, « Essai sur l'installation humaine dans les mornes de la Martinique », Fort-de-France, Imprimerie du Gouvernement, 1935.

... « Souvent, les esclaves affranchis sont métis et leur affranchissement semble être (était certainement) le résultat de relations intimes avec les membres masculins de la famille des maîtres. »¹⁴¹

Ces affranchis pouvaient exercer divers métiers, celui d'agriculteur si le maître les avait dotés, ou des professions artisanales, qui s'exerçaient en ville, ou au bourg. Lorsque l'affranchissement s'accompagnait d'une dotation de terre, l'esclave libéré devenait petite propriétaire, comme dans le cas suivant, cité par Gérard Lafleur. Ici, en 1755, le maître se dessaisit d'une propriété située aux confins de la ville de Basse-Terre, et dénommée « *Petite Place* » au profit de l'une de ses esclaves, âgée, « *Rosine* » et de sa descendance.

« Ainsi le 28 mai 1755, Michel Antoine Bourdaise Demontérant, à l'article de la mort, fit venir les notaires sur son habitation pour leur dicter ses dernières volontés. /.../ Dans l'article 13, il garantit la liberté de ce qui nous paraît être sa propre descendance car il demande la liberté, non seulement de la négresse Roze dite Rosine mais de ses enfants et de ses petits-enfants: « ...la liberté pour la négresse Roze dite Rosine, Gilles, Paulin, Guillaume, enfants de ladite, Petit Charles, Jeannot, Cajou, petits-enfants de Rosine, Charlot tonnelier, Simon et Anne-Marie, mulâtresse ». C'est donc bien toute une famille matrifocale qui est libérée, et de plus il assure leur avenir en leur faisant don d'une petite habitation car cet article se poursuivait ainsi: « Si elle n'était pas accordée avant ma mort, mon exécuteur testamentaire doit faire diligence et ils doivent jouir ensemble en propriété de l'Habitation nommée *Petite Place*, size aux bas de la Rivière aux Herbes au-dessus de mon terrain sis dans la ville de Basse-Terre, paroisse du Mont Carmel présentement occupée par Michel Choumouceau qui sera tenu de leur en faire la remise pour lesdits nègres et négresses si nommés ».

Gérard Lafleur 1993¹⁴²

Testament joint à la lettre de M. de Bompar et de Givry du 27 juin 1755

Durant la période révolutionnaire, en 1794, après la première abolition, des Habitations furent nationalisées ou mises sous séquestre en Guadeloupe¹⁴³. Un recensement effectué à cette occasion dans la région de Bouillante montre la structure de la petite propriété. Les petites habitations étaient constituées, dans cette zone, par quarante-sept caféières et trente et une cotonneries ou Habitations vivrières et une sucrerie. Ces petites exploitations appartenaient à de « *Petits Blancs* » ou à des mulâtres, appelés « *Rouges* », et n'employaient chacune que quelques esclaves. Elles correspondaient à de petites maisonnées, ne comprenant

¹⁴¹ Gérard Lafleur, « *Saint Claude - Histoire d'une commune de Guadeloupe* », Paris, Karthala, 1993, p. 79

¹⁴² Ce document est mentionné par l'auteur d'une monographie sur Saint Claude.

Gérard Lafleur, « *Saint Claude - Histoire d'une commune de Guadeloupe* », Paris, Karthala, 1993, p. 76.

¹⁴³ Cf. ci-dessus, « Chronologie - Antilles »:

- 1793-1794 Abolition de l'esclavage par la Convention
- 1794 La Martinique et la Guadeloupe passent aux Anglais
Victor Hugues débarque à la Guadeloupe et reprend l'île
- 1794 En Guadeloupe, sous le commandement de Victor Hugues, 638 Habitations dont 288 sucreries abandonnées sont saisies et classées « *Habitations de la République* » ou dirigées par un séquestre
- 1802 La Paix d'Amiens met fin à la guerre avec l'Angleterre et à l'occupation de la Martinique et de la Guadeloupe.

que cinq personnes par Habitation en moyenne¹⁴⁴. Ce type de petite propriété rurale précéda donc l'abolition, et l'on peut dire qu'il existait, même durant la période esclavagiste, un « *modèle rural microfundiaire* ». Léo Elisabeth souligne que malgré la structure dominante des grands domaines, la petite propriété et même la micropropriété sont apparues à la Martinique dès le XVII^e siècle et se sont multipliées au XVIII^e siècle.

« La petite et surtout la micropropriété sont donc des éléments surajoutés. Elles naissent parfois de partages successoraux entre de petites gens, mais surtout au XVIII^e siècle on assiste à la formation d'un grand nombre de micropropriétés par ventes réelles ou fictives, ou encore par transformation de droits de jouissance en droits de propriété, phénomène plus rare mais attesté dès le XVII^e siècle. Il semble que ce dernier processus ait connu un regain de succès après la libération de 1848 ».

Léo Elisabeth 1977¹⁴⁵

2.3.4. Sur la plantation, les « Gens casés »

« Est toujours resté sur l'habitation sans vouloir suivre l'exemple de ceux qui se retiraient. Bonne conduite, laborieux, dévoué, il est digne d'être récompensé pour sa fidélité à son ancien maître qui a été complètement ruiné par les derniers événements. »

Gazette Officielle de la Guadeloupe du 25 mars 1852¹⁴⁶

Avant l'abolition, les esclaves étaient logés sur la plantation. Cette implantation demeura en partie la même après l'abolition, sous diverses formes.

Un habitat groupé: « Kaz'Nèg » ou « Hameaux de travailleurs »

L'ancien quartier d'esclaves, devenu « *hameau de travailleurs* », consistait en cases groupées. Le plus souvent, ces cases étaient disposées selon un ordre strict, en rangées ou de part et d'autre d'une « *rue* », associant des cases familiales et de longues cases partagées en chambres pour les célibataires. La case du commandeur ou du gère¹⁴⁷ était placée en bout de rang et décalée, pour lui donner une vue d'ensemble du « *quartier* » et faciliter ainsi sa surveillance. Une croix et une statue religieuse, pour les besoins de l'âme, une fontaine pour ceux du corps constituaient tout l'équipement commun de ces quartiers d'esclaves. A proximité, la plupart des esclaves cultivaient un lopin de terre pour leur subsistance, vendant le surplus au marché. Les planteurs continuèrent, après l'abolition, à loger leurs travailleurs permanents dans de semblables hameaux vivriers, parfois déplacés en fonction de la rotation des cultures sur le domaine. Quelques sites de Martinique ont conservé la

¹⁴⁴ D'après Gérard Lafleur: « *Bouillante en Guadeloupe - « Coeur de la Côte-Sous-le-Vent »* », Bouillante/Martinique, édition Mairie de Bouillante, circa 1988, p.84.

¹⁴⁵ Léo Elisabeth, in « *Atlas des Départements français d'outre-mer* », Volume « *La Martinique* », Paris, CNRS / IGN, 1977, Chapitre 11.

¹⁴⁶ La Gazette Officielle citait les cultivateurs méritants qui avaient été récompensés selon la prescription de l'arrêté du 31 décembre 1851, par une médaille d'argent ou une gratification en numéraire. Texte cité par Gérard Lafleur, « *Saint Claude - Histoire d'une commune de Guadeloupe* », Paris, Karthala, 1993, p.304.

¹⁴⁷ Le « *Commandeur* » dirigeait le travail des esclaves, tandis que le « *Gère* » avait une fonction plus générale d'économe de la plantation.

trace de cet habitat des travailleurs de plantation¹⁴⁸. Lafcadio Hearn donne une description idyllique de ces cases de plantation, telles qu'il les aperçut vers 1887:

« Vous n'apercevez les bâtiments de la plantation que lorsque vous êtes parvenu à une certaine distance dans la vallée, - ils sont cachés par un repli de la terre, et se pelotonnent dans un petit creux, au tournant de la route. Ils se composent d'un grand quadrilatère d'édifices bas et gris, à l'aspect ancien, aux murs et aux arcs-boutants puissants, aux toits de tuile rouges. La cour formée ainsi donne sur la route principale par une immense grille. Plus loin les ajoupas bordent le chemin. Ce sont les habitations des laboureurs, de minuscules cottages construits avec des troncs de fougères arborescentes ou des tiges de bambou, et recouvertes de paille de canne; chaque ajoupa est entouré d'un petit jardin planté de bananiers, de yams, de couscous, de camanioc, de choux- caraïbes, et clôturé par une haie de roseaux d'Inde et d'autres arbustes à fleurs.

Lafcadio Hearn 1887-1889
*« Esquisses martiniquaises »*¹⁴⁹

Ces établissements ne présentaient cependant pas toujours une grande salubrité, comme le dénoncent les enquêtes des médecins hygiénistes de cette période.

« La case, construite en planches mal jointes ou avec des gaulettes, n'a pas d'autre plancher que le sol nu, parfois un lit, mais le plus souvent des planches sur deux tréteaux ou une natte étendue par terre, voilà l'ameublement de la cabane. Les cases mesurent en moyenne de 4 à 5 mètres de côté et sont divisées en deux pièces, celles-ci séparées l'une de l'autre par un cadre garni d'étoffe ne présentent comme ouverture que la porte et une petite fenêtre. »

Dr Rey 1878
*« Etude sur la colonie de la Guadeloupe »*¹⁵⁰

Des cases éparses en lisière des plantations

La coutume coloniale voulait aussi que le maître logeât ses serviteurs âgés, ou attribuât un logement à d'anciens serviteurs pour diverses raisons. Il pouvait alors leur concéder un lopin de terre, en lisière de la plantation, sur lequel l'esclave ou le travailleur « plantait » une case indépendante. Après l'abolition, les planteurs logèrent aussi, sur leurs terres, les travailleurs dont ils souhaitaient s'attacher les services.

¹⁴⁸ La typologie de l'habitat des esclaves est étudiée dans le volume I de cette étude: Anne Hublin, *« Case créole et ville coloniale aux Antilles françaises - Volume I. 1635-1848 »*, Paris, MELTM/DAU/BRA, 1993, pp. 197-223. Le quartier Kaz'nèg' de l'Habitation Leyritz (Martinique) a été transformé en bungalows pour loger les touristes. L'usine du Lareinty (Martinique) utilise les anciennes cases d'ouvriers pour y loger le personnel de l'exploitation, parmi lesquels des travailleurs immigrés. La Plantation Beauséjour (Martinique) utilise toujours sa « rue cases nègres » pour y loger les travailleurs de la plantation. L'Allée Pécoul (Martinique), ancien quartier ouvrier de l'Habitation La Montagne de St Pierre, est toujours affectée au logement des travailleurs de l'exploitation rhumière.

¹⁴⁹ Lafcadio Hearn, *« Esquisses martiniquaises »*, Paris, Annuaire International des Français d'Outre-Mer, 1977, p.99. (réédition du texte paru en 1924 au Mercure de France, édition initiale circa 1887?)

¹⁵⁰ Ce texte parut en 1878 dans la: « Revue maritime et coloniale ». Il est cité par Raymond Boutin in: Raymond Boutin, *« Petit Canal - Une commune de la Guadeloupe au XIXe siècle »*, Paris, L'Harmattan, s.d. p.31.

« Mais n'appartiennent pas aux petits cultivateurs, et non plus à cette étude, ces cases éparses en lisières des champs de canne qui sont dépendantes de « l'habitation » du planteur. Celui-ci en effet met à la disposition de ses ouvriers, gratuitement à l'ordinaire, la case et le petit jardin, supplément opportun qui lui attache sa main d'oeuvre plus étroitement que les seuls liens du salariat.

Cette coutume se réclame sans doute d'un expédient qui prévalut à l'origine de la traite et qui fut d'abandonner aux esclaves le soin de leur subsistance, en leur accordant un jour de liberté par semaine et des jardins.

Les agglomérations ancillaires qui aujourd'hui se sont formées sur les grands domaines ne dépendent, pour leur disposition, que du choix du propriétaire. Elles s'égaillent d'ordinaire le long des côtières inutilisables pour la canne. »

J.B. Delawarde 1935

« Essai sur l'installation humaine dans les mornes de la Martinique »¹⁵¹

« Quartier d'esclaves », « Hameau de travailleurs », anciens serviteurs « casés » sur la plantation ou aux abords... Tous ces « Gens casés » avaient développé un modèle d'habitat, celui d'une case rustique associée à un jardin vivrier et à du petit élevage domestique. Les nouveaux Libres reproduisirent cette structure dans les sites où ils purent s'implanter. Le « Jardin-Case » devint ainsi le minuscule noyau d'une structure territoriale: la petite propriété rurale indépendante, parfois réduite à une micro-propriété insuffisante pour l'auto-subsistance, mais capable de procurer des ressources d'appoint. En marge des grands domaines, l'élément formatif du tissu rural de Guadeloupe et de Martinique a bien été constitué par le « jardin-case soit la case associée à un jardin vivrier.

2.3.5. Le «jardin-case», une structure territoriale et culturelle

En 1982, Jack Berthelot et Martine Gaumé ont donné de la case et de son jardin une description typologique souvent reproduite¹⁵². La complexité et de la diversité de ce petit habitat, rural mais aussi urbain, sont toutefois difficilement réductibles à un modèle générique. Selon les régions, ou plutôt les «micro-régions» des deux îles, «la» case change d'aspect, de rôle économique, et s'inscrit de façon spécifique dans les trajectoires sociales des maisonnées. L'observation de ce petit habitat dans les régions agricoles enclavées permet de retrouver, sous des aspects quelque peu modernisés, des formes de vie qui sont encore très proches du modèle de la vie paysanne qui s'était constitué dans les campagnes antillaises à partir de la deuxième moitié du dix-neuvième siècle. L'observation du «*jaden bó kaz*» de la Côte-Sous-le-Vent de Guadeloupe¹⁵³ et de «*l'anklo*» marie-galantais¹⁵⁴ ont permis à Marie Denise François et Michel Grandguillotte¹⁵⁵ de démontrer la continuité des savoirs populaires transmis dans ce milieu rural, en marge de la culture, plus «ouvrière» des plantations.

¹⁵¹ J.B. Delawarde, « Essai sur l'installation humaine dans les mornes de la Martinique », Fort-de-France, Imprimerie du Gouvernement, 1935.

¹⁵² Jack Berthelot, Martine Gaumé, « *Kaz antiyé jan moun ka rété - Caribbean Popular Dwelling - L'habitat populaire aux Antilles* », Pointe-à-Pitre, Editions Perspectives Créoles, 1982.

¹⁵³ Le littoral ouest de la Basse-Terre. L'étude porte sur la vallée d'Acomat, au sud du bourg de Pointe Noire.

¹⁵⁴ La région observée est ici la campagne de St Louis, bourg littoral situé au nord-ouest de l'île.

¹⁵⁵ Marie Denise François, Michel Grandguillotte, « *Savoirs et parenté dans l'anklo marie-galantais et le jaden bó kaz* », in: CARBET, Fort-de-France, Revue Martiniquaise de sciences Humaines et de Littérature, No 6, 4e trimestre 1986, pp. 68-97.

« Ce n'est pas en grande plantation consacrée aux cultures d'exportation que l'on rencontre aujourd'hui l'expression des Savoirs populaires, mais en marge de celle-ci dans un espace tourné vers l'auto-suffisance et la réalisation d'un microcosme à dimension humaine. Jacques Barreau souligne l'opposition entre une telle « ethnobiocénose » et la grande plantation martiniquaise. /.../ A l'heure où la canne à sucre reste prépondérante dans les schémas de développement, il est important de souligner le rôle de l'habitat traditionnel intégré, en tant que creuset de la culture populaire et lieu de rencontre entre nature et société. »

Marie Denise François et Michel Grandguillotte 1986
« Savoirs et parenté dans l'anklo marie-galantais et le jaden bó kaz »¹⁵⁶

Structure résidentielle, le «jaden bó kaz», comme «l'anklo» est avant tout une unité de production familiale. La culture des parcelles de terre fournit aux maisonnées des ressources vivrières et quelques surplus commercialisables. Cette petite production agricole est associée à des activités de fabrication: le charbon de bois, le pain, la farine de manioc. Mais aussi à un petit commerce: le «lolo»¹⁵⁷, intégré à la maison d'habitation. Les groupes domestiques sont parfois composés de plusieurs générations réunis sur une même parcelle: aux cases rustiques juxtaposées a succédé la grande maison moderne, auto-construite le plus souvent, qui permet de loger une nombreuse maisonnée. L'unité «jardin-case» peut se déplacer dans le temps. La fragilité des anciennes cases, le caractère informel de la tenure foncière, mais aussi les problèmes de succession expliquent cette mobilité.

« Le relais des générations sur un même site est exceptionnel et l'on observe des déplacements plus ou moins importants lors de l'installation. Nombre d'habitations anciennes sont abandonnées, faute d'avoir pu résoudre les problèmes de succession inévitables dans les familles nombreuses. »

Marie Denise François et Michel Grandguillotte 1986
« Savoirs et parenté dans l'anklo marie-galantais et le jaden bó kaz »¹⁵⁸

Au-delà de son rôle économique, le «jardin-case» a également contribué à fixer et à transmettre une culture ancienne, dérivée de la culture populaire rurale du XVIe et XVIIe siècles. Les campagnes antillaises ont conservé certaines de ces pratiques et ces représentations symboliques issues des provinces françaises, parfois associées à des croyances et coutumes africaines. Cette petite unité vivrière, le «jardin-case», est donc aussi le lieu d'une culture spécifique, la culture populaire créole, constituée sur la plantation esclavagiste; la classe paysanne indépendante, en établissant ses «jardins-cases» indépendants aux franges des grands domaines, y a maintenu et développé une identité créole dont la microstructure du «jardin-case» est le support. Le végétal tient une place majeure dans la culture créole, chez les planteurs comme dans la culture populaire. Les maisons de maître étaient associées à des jardins raffinés, réunissant les espèces les plus rares. A la Martinique où nos enquêtes nous ont permis de visiter plusieurs plantations, les propriétaires actuels continuent de soigner des espèces végétales précieuses, et il faut considérer ces plantations encore en activité comme de véritables « Conservatoires Botaniques ». A notre connaissance, aucune étude d'ethno-botanique n'a été consacrée à l'inventaire

¹⁵⁶ Op.cit. supra, p.70.

¹⁵⁷ Le terme de «lolo» désignant ces petits commerces informels n'est usité qu'à la Guadeloupe.

¹⁵⁸ Op.cit. supra, p.88.

des espèces conservées sur les anciens domaines. En milieu populaire, l'étude de Marie Denise François et Michel Grandguillotte utilise l'approche ethnobotanique comme grille de lecture de la culture traditionnelle, à Marie-Galante et dans le Nord Ouest de Grande terre en Guadeloupe. L'inventaire, la dénomination et l'usage des espèces végétales obéissent ici à des règles qui reposent à la fois sur des mécanismes symboliques et sur des savoirs empiriques. Les plantes cultivées du «jardin» ont un rôle prophylactique ou entrent dans la fabrication des remèdes usuels. Le choix des espèces du jardin permet ainsi à la maisonnée de s'établir, symboliquement, au sein d'un équilibre cosmique entre l'homme et la nature. La plante permet aussi de maîtriser, symboliquement, la relation du groupe aux autres maisonnées, elle structure la relation sociale et l'échange¹⁵⁹.



ETUDE DE SITE LE QUARTIER FLANDRIN, ANSE DUFOUR, (MARTINIQUE)

Dans le Sud de l'île, entre l'Anse à l'Ane et Grande Anse, l'Anse Dufour est un village de pêcheurs. Les cases de pêche du rivage sont en gaulettes¹⁶⁰. Cette ancienne technique de construction rurale n'est presque plus usitée, ou bien rarement, dans les régions les plus écartées du Sud de l'île. (Nous en avons encore vues de toutes neuves dans les Hauts de Morne Blanc, derrière Le Diamant). Le long de la route qui mène à l'Anse Dufour, une ancienne case d'habitation en gaulettes a attiré notre attention. C'est au « Quartier Flandrin », une petite propriété rurale de la famille Agésilas.

La case, en longueur, était disposée parallèlement à la route. Pour isoler la construction, le sol avait été creusé sur 50 centimètres de profondeur, et un solage maçonné de pierres et de ciment avait été réalisé. Sur une armature de poteaux de bois, des panneaux de gaulettes «ti-baum»¹⁶¹ tressées modulés par plaques de 80 centimètres de largeur et 2,80 mètres de hauteur avaient été ligaturées pour former les murs et cloisons intérieures. La cuisine constituait la pièce avant de la case, semi-ouverte sur l'extérieur; les gaulettes de cette pièce étaient restées apparentes. Par contre, les panneaux de clayonnage correspondant aux pièces d'habitation, séjour et chambres, avaient été recouverts d'un coulis de ciment. La charpente, en «bois de campêche»¹⁶², mortaisée, supportait une couverture en tôle à double pente. Les cadres des portes et des fenêtres avaient été faits en «bois d'Nord», des madriers de scierie redécoupés et modulés. Le sol des pièces était cimenté.

¹⁵⁹ Marie Denise François, Michel Grandguillotte, « Savoirs et parenté dans l'anklo marie-galantais et le jaden hò kaz », in: CARBET, Fort-de-France, Revue Martiniquaise de sciences Humaines et de Littérature, No 6, 4e trimestre 1986, pp.68-97.

¹⁶⁰ Sur cette technique de construction, voir le Volume I. de cette étude: A. Hublin, « Case créole et ville coloniale, 1635 - 1848 », Vol. I, Paris, MELTT/DAU/BRA, 1993, pp.208-213.

¹⁶¹ «Ti-baum»: baguettes souples permettant l'entrelacement par clayonnage.

¹⁶² « campêche »: Végétation forestière de repousse arborescente.

M. Agésilas se rappelle la construction de sa case. Pour commencer, il avait fallu terrasser le morne. En effet, la case est située en bordure d'un assez vaste terrain plat, comportant plusieurs espaces de service. Dans ce terrain, le fils de M. Agésilas était en train de terminer une journée de charbon de bois, dans le four à charbon construit temporairement. Pour la construction de cette case, le travail de charpente avait été confié à un charpentier des Anses d'Arlets, M. F., contre rémunération. M. Agésilas avait fabriqué lui-même les cadres de fenêtres, en « bois d'Nord »¹⁶³ ainsi que les portes et les volets avaient été réalisés à partir d'un assemblage cloué de planches épaisses. La case initiale ne comportait que les pièces d'habitation, la cuisine avait été faite après. Le cyclone Edith¹⁶⁴ avait arraché les tôles de couverture, qu'il avait fallu remplacer. Cette case en gaulettes est actuellement habitée par M. Agésilas et son épouse, un couple âgé. Leurs enfants habitent sur le même terrain deux maisons indépendantes: sur la pente du morne, une case en bois, pour l'une des filles, le beau-fils et leurs quatre enfants. C'est l'ancienne case de la grand-mère de la jeune femme, construite il y a 22 ans par un charpentier de marine, constructeur de yoles au François. Le foyer est à l'extérieur, et la maisonnette est enfouie dans la végétation luxuriante du bas du morne. Le jeune homme a consolidé le pilier central et remplacé les tôles de la couverture. Il est cultivateur, et travaille les terres de son beau-père, une belle propriété qui s'étage de la route au haut du Morne Réduit. Auparavant, il était gérant de l'Habitation La Sucrierie des Anses d'Arlets. Le domaine possédait 300 têtes de bétail, élevés pour l'embouche¹⁶⁵. La crise du sucre avait ruiné l'Habitation.

Sur la terrasse, un peu au-dessus de la case en gaulettes des parents, le fils d'un frère de M. Agésilas se construisent une maison neuve en béton, avec l'aide de M. Agésilas. Il montait précisément la balustrade de la galerie, faite d'éléments en ciment moulés qu'il fabriquait lui-même. Deux pièces seulement du chantier étaient habitables, et la jeune femme cuisinait sur la galerie, dans un «tesson», un fourneau de poterie. La maison serait bientôt achevée, elle représentait seize années de travail, principalement individuel, amis aussi en « coup de main » pour les gros travaux. Le carrelage allait être prochainement réalisé « en coup de main ». Autour de la maison neuve, quelques beaux arbres fruitiers du terrain familial: un arbre-à-pain, un prunier de Cythère, un camélier, un avocatier.

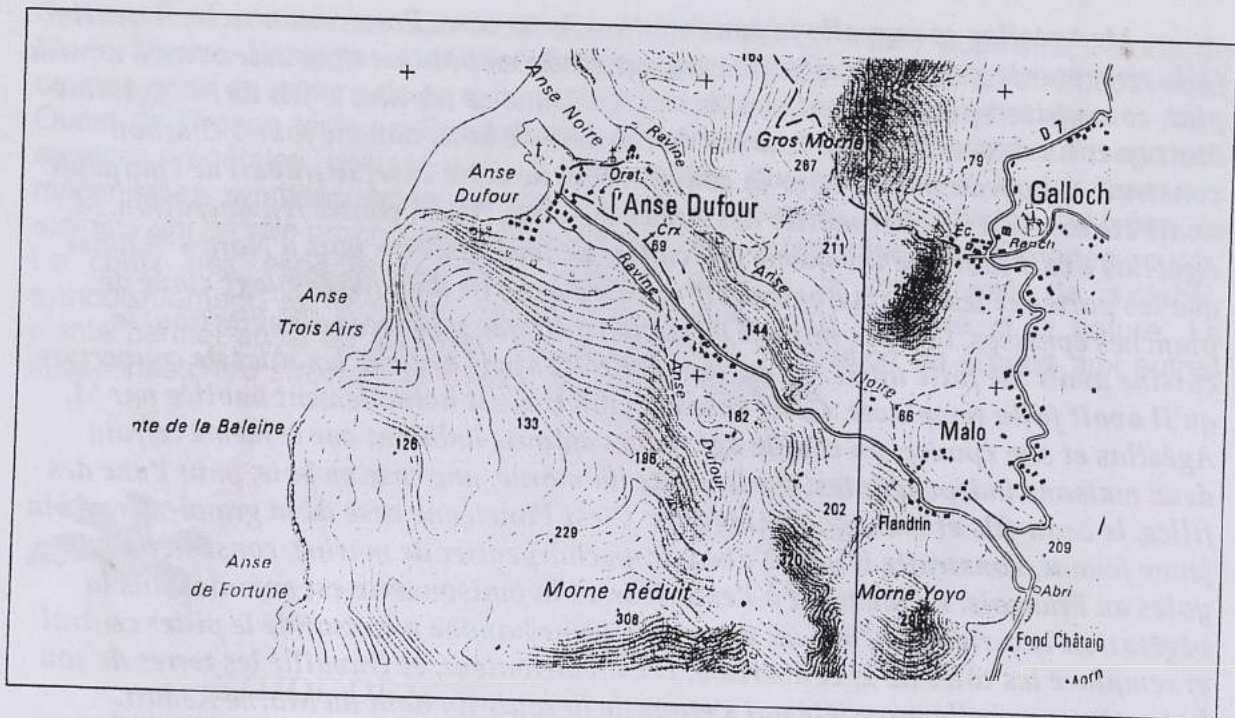
Ce mode d'établissement familial groupant plusieurs cases sur un même terrain familial est fréquent en milieu rural. Il n'y a pas cohabitation des différents ménages dans une même case agrandie, mais construction de cases séparées, sur la même parcelle, qui peut finir par se densifier à l'extrême¹⁶⁶.

¹⁶³ « Bois d'Nord »: bois industriel livré en madriers de section variée que les utilisateurs recouperont à la longueur désirée. Le « Bois d'Nord » était effectivement, à l'origine, de provenance des pays nordiques: Suède, Norvège.

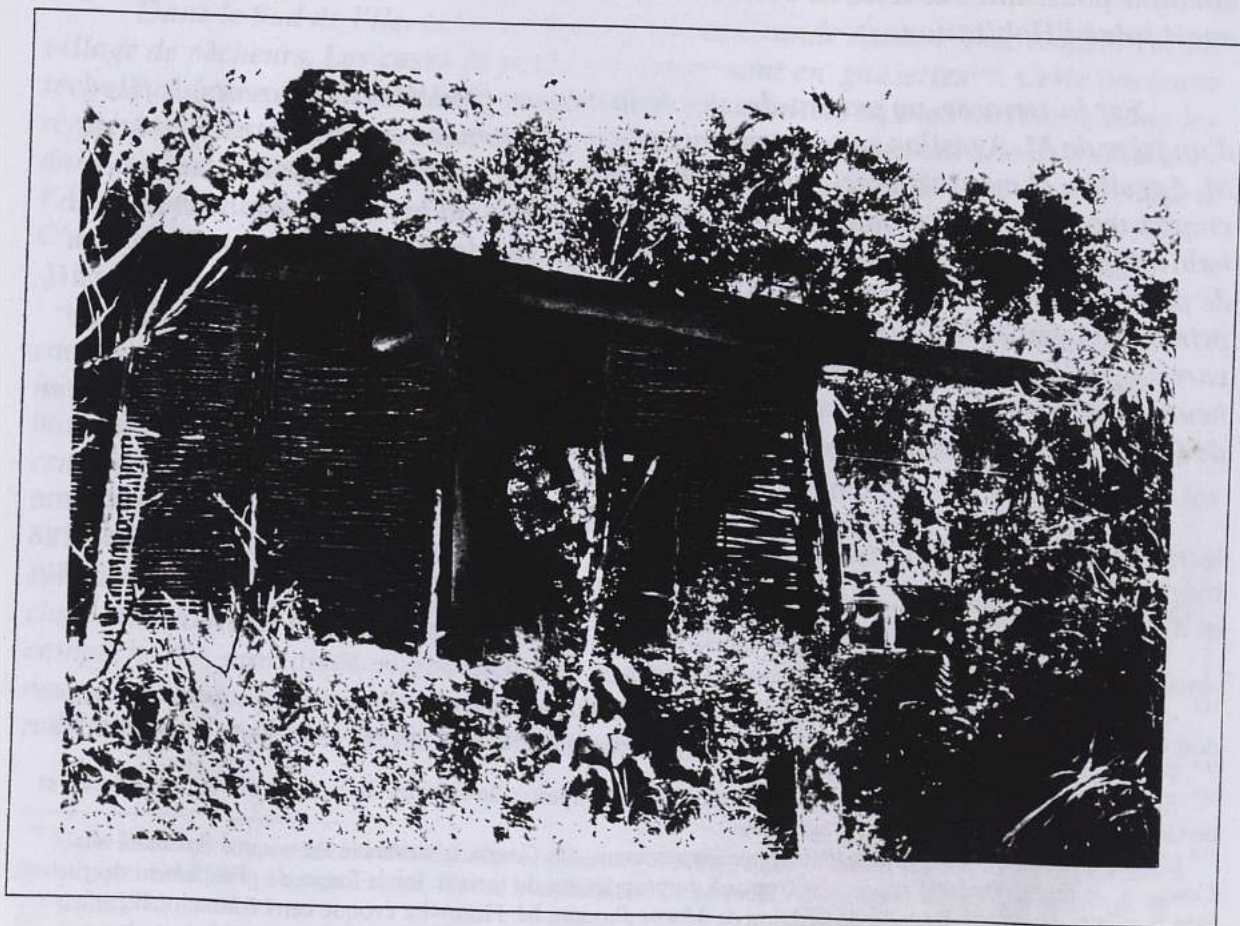
¹⁶⁴ Probablement 1967.

¹⁶⁵ Si le Morne des Olives ne nourrit que quelques petits troupeaux de chèvres, les prairies des Anses d'Arlets et de Grande Anse sont des sites d'élevage bovin.

¹⁶⁶ L'espace ainsi créé partage un espace extérieur commun, «la Cour». L'ensemble est nommé en créole «la Cour...», le mot Cour étant suivi du patronyme du propriétaire du terrain. Ici, la forme de groupement décrite est bien la «Cour Agésilas». Dans sa description de *Morne Paysan*, M. Horowitz évoque cette formation d'habitat familial groupé, en le nommant « cluster » sans lui associer le terme de « Cour ». Le terme « cluster » en anglais est utilisé pour désigner ce type de groupement; par exemple, il désigne « l'enclos » africain, appelé aussi « concession », terme qui rappelle le mode d'attribution coloniale des sols. M. Horowitz, « *Morne Paysan - Peasant Village in Martinique* », New York, ed. Holt Rinehart and Winston Inc., 1969.

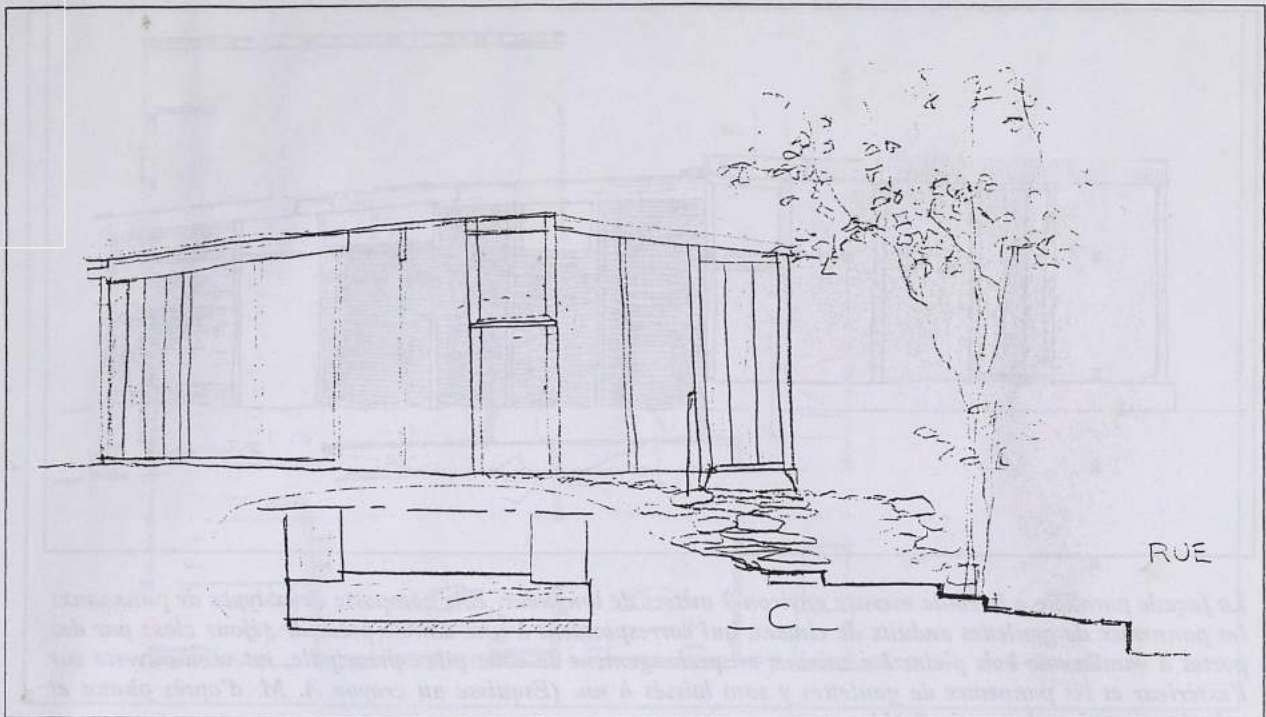


Plan de situation Source: Extrait de la carte IGN au 1/25000 actualisée en 1985



La cuisine, vue prise en contrebas depuis la route Photo A.H. 1990.

Figure 12 La case en gaulettes du Quartier Flandrin

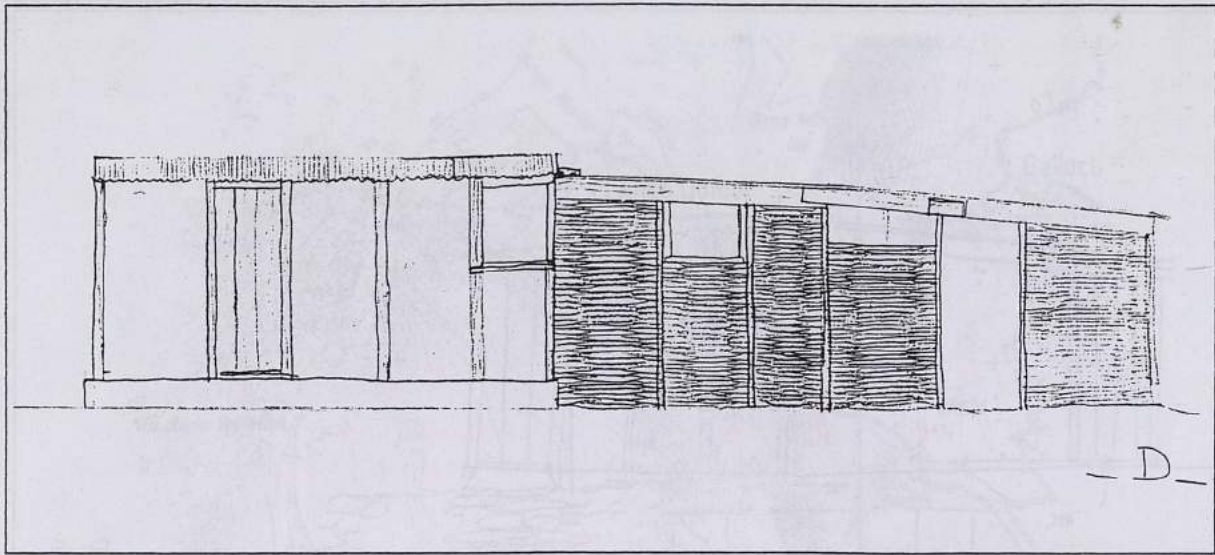


Depuis la route, un chemin empierré conduit à la porte percée en extrémité du pignon Est de la case. C'est l'accès principal de la maison. (Esquisse d'élévation au crayon de la façade est - Dessin A. M. d'après photos et relevés sommaires de terrain A.H.)



Détail du mur pignon de la façade Est de la case Photo A.H. 1990.

Figure 13 La case en gaulettes, l'entrée depuis la route.

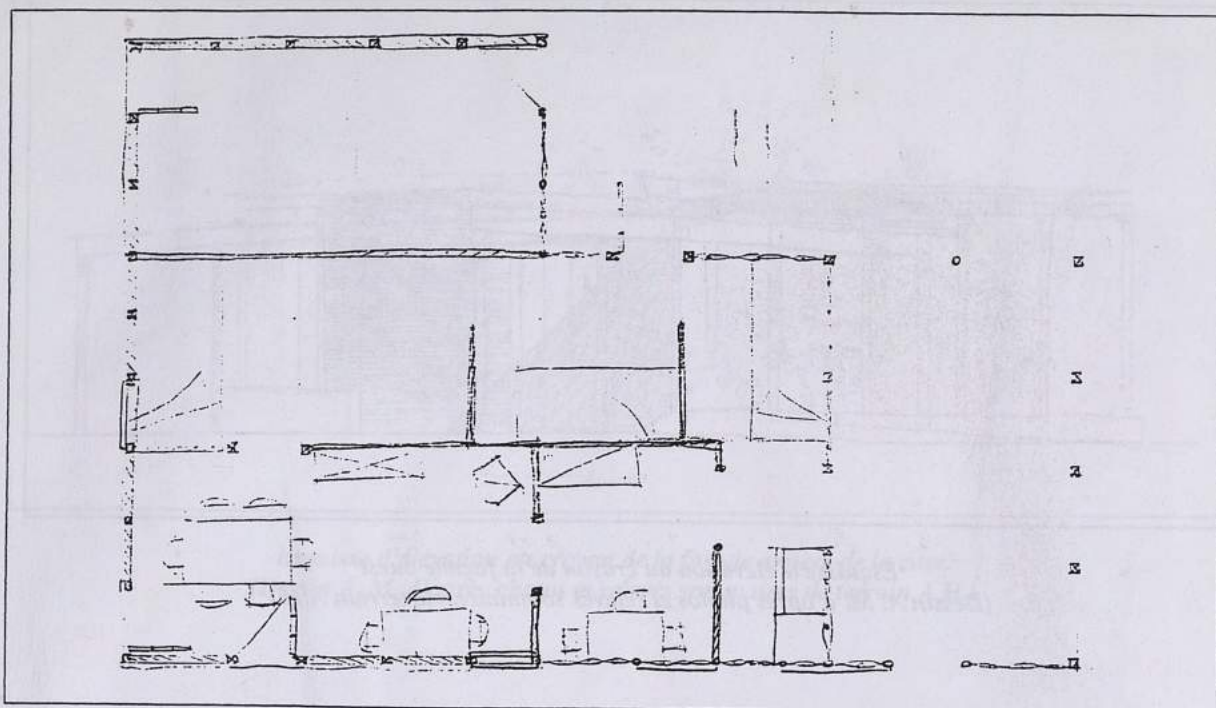


La façade parallèle à la route mesure environ 9 mètres de longueur. Elle comporte deux types de panneaux: les panneaux de gaulettes enduits de ciment, qui correspondent à une double pièce de séjour close par des portes à vantaux de bois plein; La cuisine, en prolongement de cette pièce principale, est semi-ouverte sur l'extérieur et les panneaux de gaulettes y sont laissés à nu. (Esquisse au crayon A. M. d'après photos et relevés sommaires de terrain A.H.)



La section de façade correspondant à la double pièce de séjour. Photo A.H. 1990

Figure 14 La case en gaulettes, façade longeant la route.

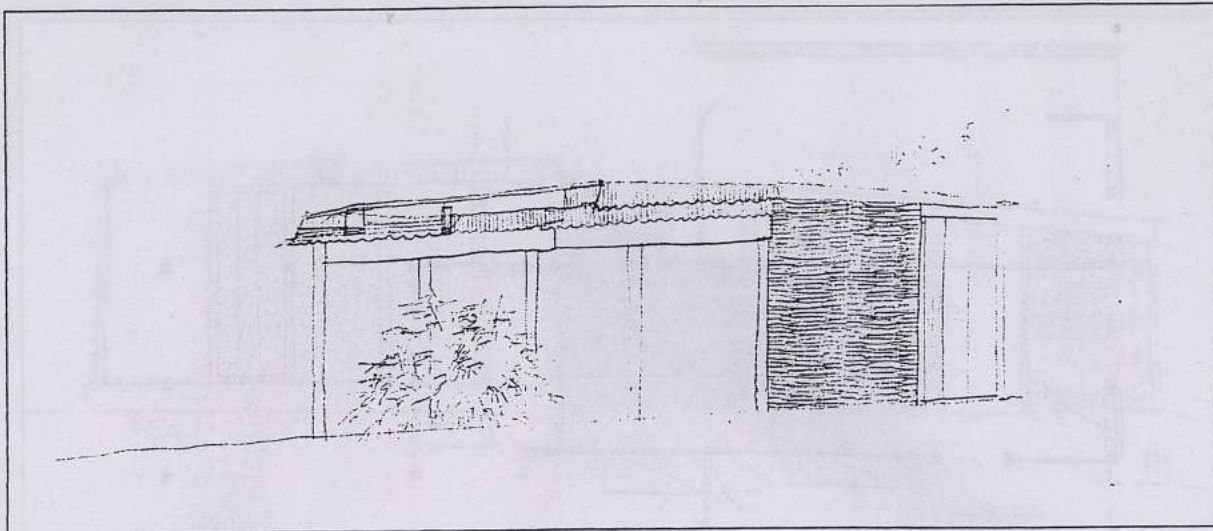


La case en gaulettes de la « Cour Agésilas ». Trois chambres sont aménagées derrière les pièces de séjour et une pièce sert de resserre à l'arrière de la construction. (Esquisse de plan au crayon A. M. d'après photos et relevés sommaires de terrain A.H.)

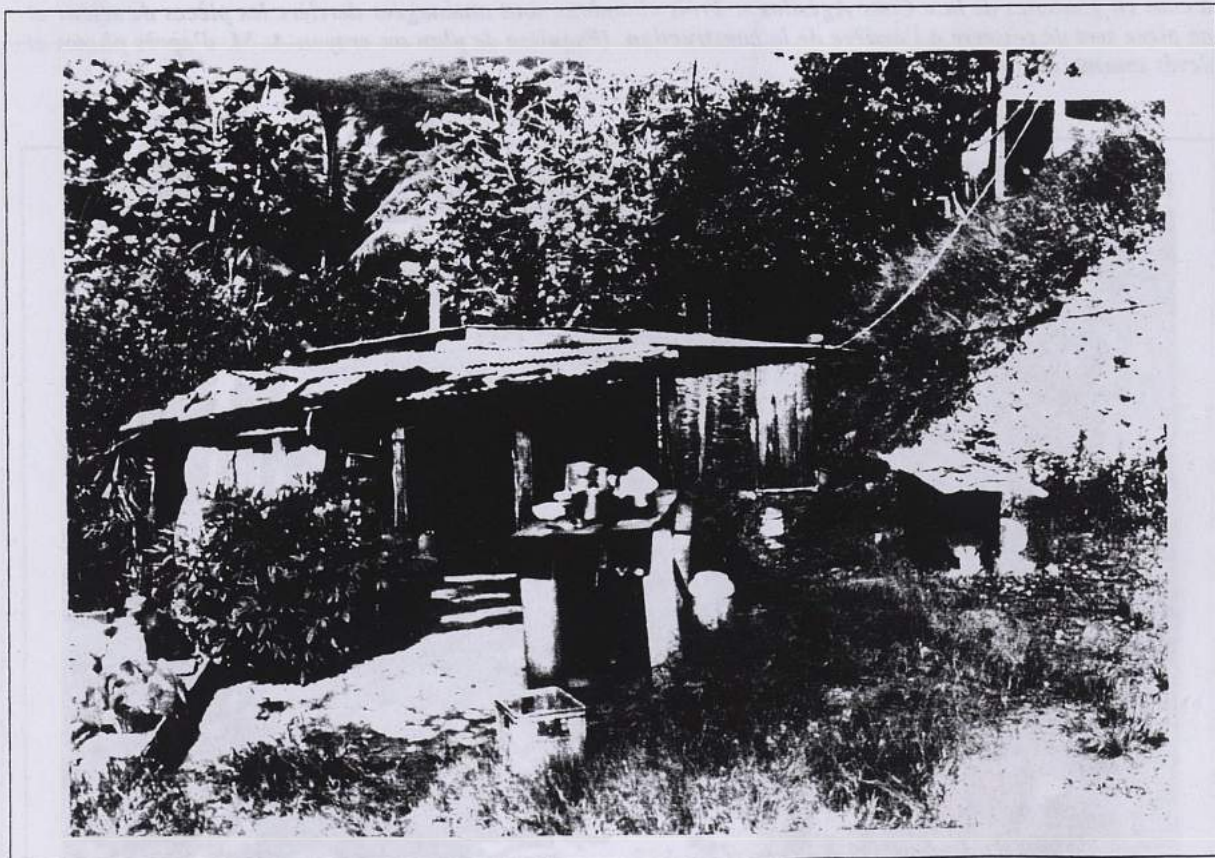


Vue de la principale pièce de séjour. Photo A.H.

Figure 15 La case en gaulettes - Distribution intérieure

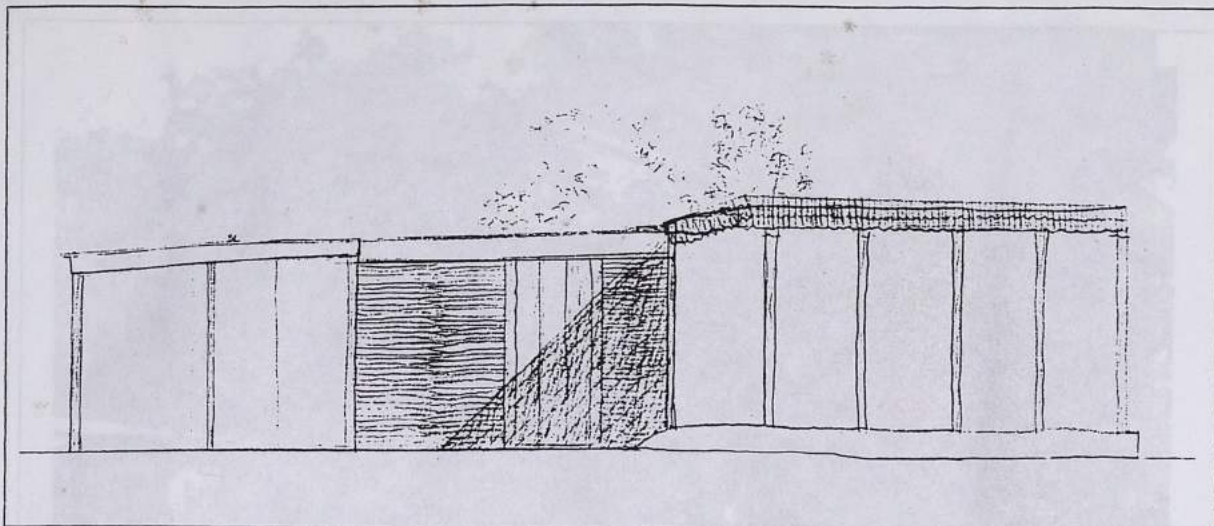


*Esquisse d'élévation au crayon de la façade ouest
(Dessin A. M. d'après photos et relevés sommaires de terrain A.H.)*



L'avent de la cuisine donne à l'ouest sur une cour comportant une table à vaisselle, un poulailler et diverses aires d'activité domestique Photo A.H. 1990.

Figure 16 La case en gaulettes, la cuisine et la cour.



*Esquisse d'élévation au crayon de la façade arrière de la case.
(Dessin A. M. d'après photos et relevés sommaires de terrain A.H.)*

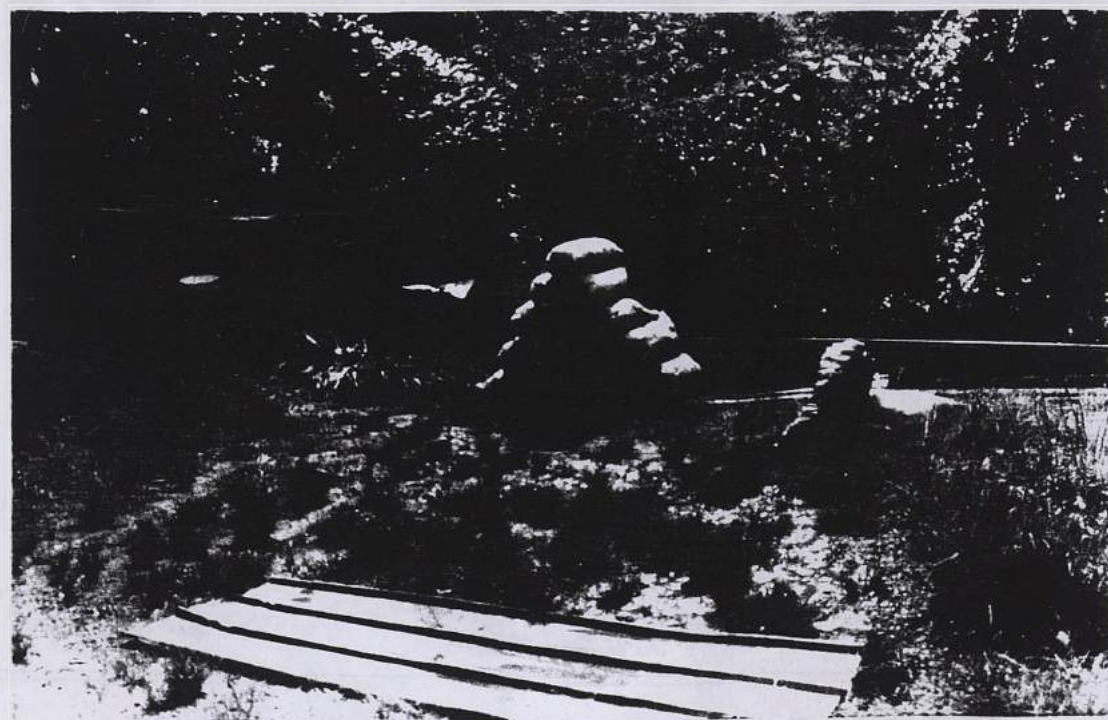


*Des paravents de tôle servent de cabine de douche à l'arrière de la case principale.
Photo A.H. 1990.*

Figure 17 L'arrière de la case.

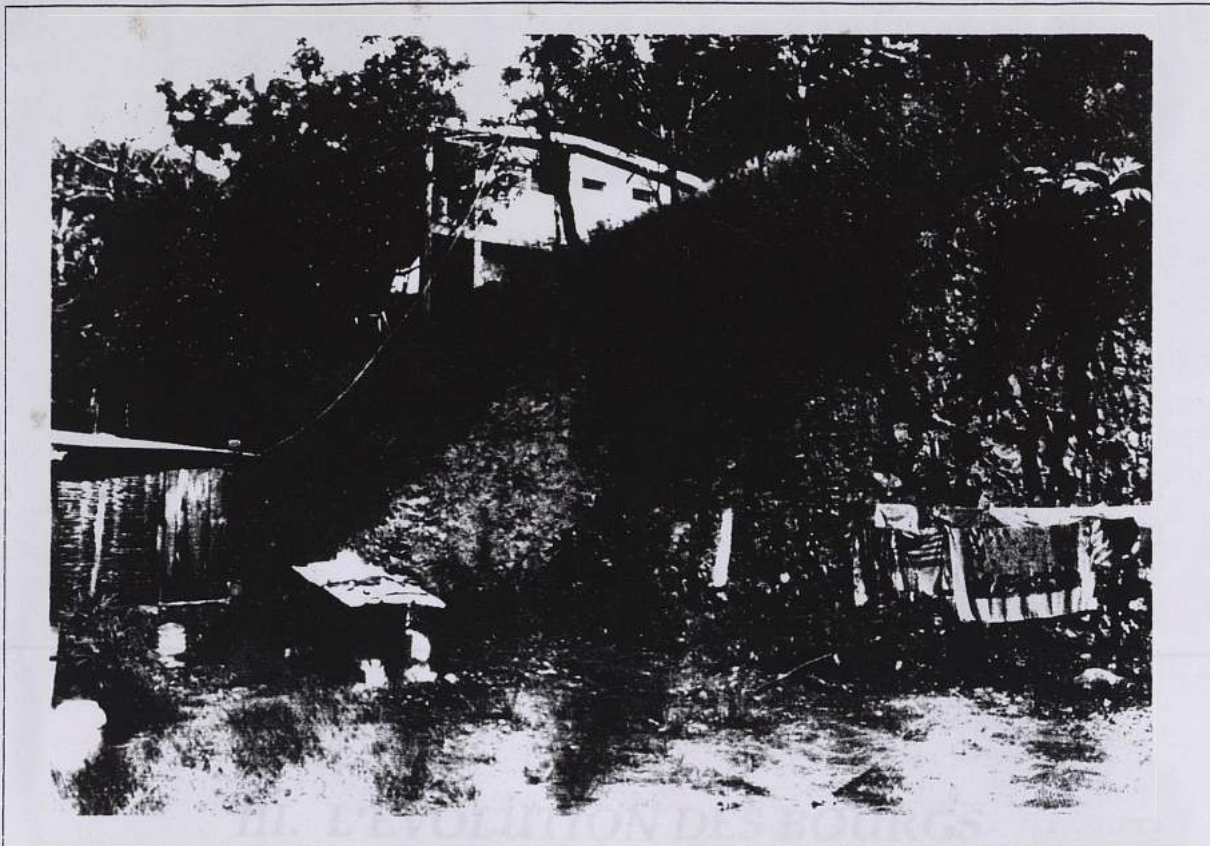


L'accès à la cour se fait aussi directement depuis la route, vers d'autres aires d'activité. Photo A.H. 1990

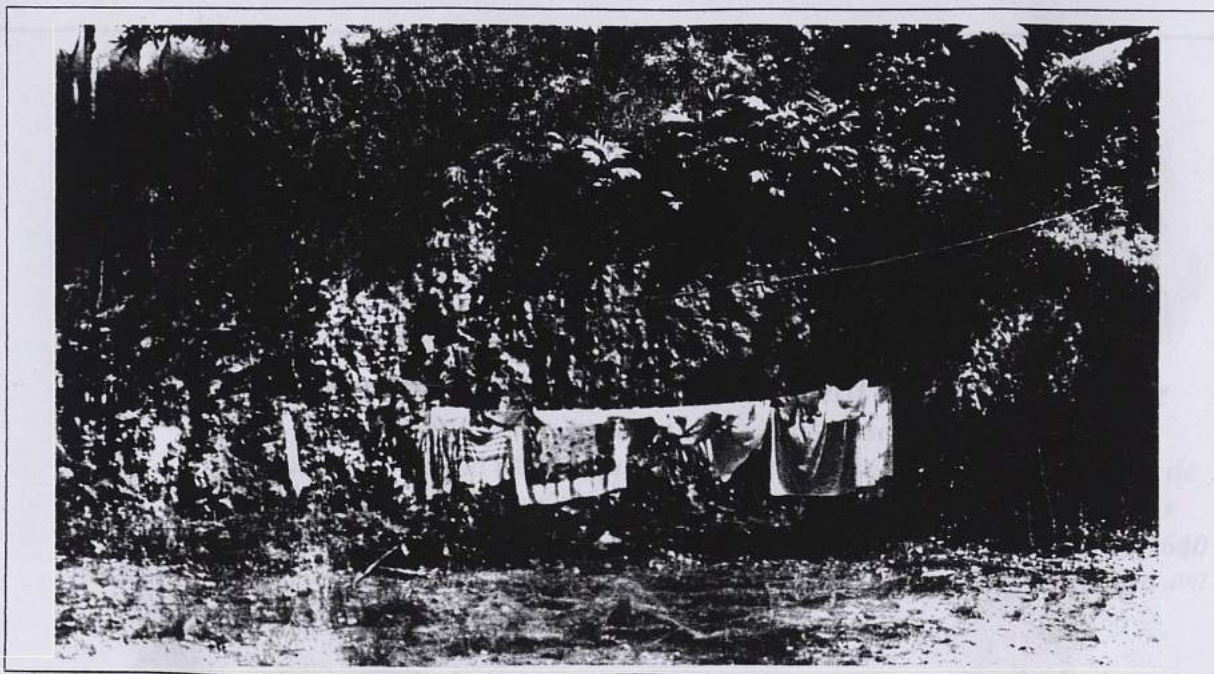


Une fournée de charbon de bois vient d'être terminée, les sacs sont stockés sur des tôles. Au fond, une cabane de jardin pour remiser outils et matériaux à l'abri de la pluie. Photo A.H. 1990

Figure 18 Le jardin-cour, aire de production domestique.



Au-dessus de la case initiale en gaulettes, la maison neuve en béton, en construction. Le toit est à double pente, une galerie protège la façade principale, parallèle à la route. Des pilotis permettent de compenser la forte déclivité du terrain d'assiette de cet édifice auto-construit. Photo A.H. 1990



L'emplacement de la Cour a été façonné par un déblaiement de la falaise du morne sur plusieurs mètres de hauteur. La trace du terrassement initial est encore nettement visible, derrière les lignes à linge. Photo A.H. 1990

Figure 19 La conquête de la pente par l'habitat.

III. L'EVOLUTION DES BOURGS

« ... Il y a néanmoins près du fort un petit canton qu'on appelle les magasins, où se trouvent plusieurs cases, /.../ plusieurs artisans aussi et quelques gargotiers qui y tiennent une espèce de taverne, si bien qu'avec le temps on pourra y former un bourg .»

R.P. du Tertre 1640

« Histoire des Antilles habitées par les Français »¹⁶⁷

¹⁶⁷ Le Père du Tertre décrit ici les premiers établissements français de l'île de St Christophe. Ce texte est cité par Danielle Bégot. Danielle Bégot, « Villes et urbanisme », in: « Voyage aux Iles d'Amérique », Paris, Archives Nationales, 1992, (catalogue de l'exposition), p. 360.

III. L'EVOLUTION DES BOURGS

Après l'abolition, le développement d'un habitat rural ordinaire s'accompagna de la création de bourgs nouveaux dans l'intérieur des terres, ou du développement d'anciens sites de paroisses qui n'étaient auparavant que des hameaux.

3.1. LES ANCIENS BOURGS-PAROISSES

Durant la période esclavagiste, l'habitat de plantation avait suscité la formation de « *bourgs-paroisses* ». Les bourgs littoraux étaient les plus nombreux: ils comportaient des magasins, un port ou un accès maritime, une église, et étaient défendus par un fortin¹⁶⁸. La fonction majeure de ces bourgs était l'écoulement par bateau de la production des plantations. Dans l'intérieur des terres, d'autres « *bourgs-paroisses* », parfois réduits à une chapelle et quelques cases, s'étaient créés. La structure de la plantation dominait l'hinterland et les « *bourgs-paroisses* » qui s'y étaient constitués n'avaient qu'un rôle limité. C'était par exemple le cas de la paroisse du *Saint-Esprit* à la Martinique, qui fut créée en 1775¹⁶⁹.

« Saint-Esprit: c'était donc autrefois une vallée marécageuse, les habitants vivaient épars sur les hauteurs qui de nos jours portent le nom des premiers propriétaires. /.../ Les colons avaient installé des coulisses sur les pentes pour le transport rapide des cannes de ces grandes habitations florissantes vers la Grande Rivière Salée, d'où son nom original de Bourg des Coulisses du nom de cette rivière qui coulait des eaux abondantes et dangereuses notamment à son confluent avec la rivière des Cacaos. En ces temps lointains, il n'y avait point encore d'église et les fidèles devaient aller à grand peine à la lueur des flambeaux jusqu'à la Grande Rivière-Salée, au Grand Cul de Sac à vaches ou au Trou au Chat (savoir, Rivière-Salée, Trois Ilets, Ducos) pour satisfaire les exigences du culte. Les imaginez-vous le long des sentiers portant le fanal, la torche de résine ou le « serbi en bambou » ?

Ces longues et difficiles marches risquaient de réduire le zèle des pratiquants et d'encourager les esclaves à entretenir le culte de leurs dieux africains. Pour éviter l'indifférence, la lassitude, l'abandon des Offices, la fidélité aux rites « païens », les Capucins de Rivière-Salée et les habitants des Coulisses décidèrent de créer une église à mi-chemin des Officiants et des fidèles. Elle fut construite de 1753 à 1758 sur l'emplacement des anciens bâtiments du premier hôpital.

C'est ainsi que naquit en 1775 la paroisse placée sous la protection du Saint-Esprit et qui eut désormais sa fête patronale à la Pentecôte. Les riches békés se faisaient enterrer dans l'église. »

Solange Fitte Duval 1976
« *Saint-Esprit* »¹⁷⁰

¹⁶⁸ La structure de cette urbanisation littorale a été décrite dans le volume I de cette étude: Anne Hublin, « *Case créole et ville coloniale aux Antilles françaises - Volume I. 1635-1848* », Paris, MELTM/DAU/BRA, 1993, pp.95-98.

¹⁶⁹ La paroisse avait pris une extension suffisante pour qu'en 1837, lors de la constitution des communes à la Martinique, l'ancien « *bourg des Coulisses* » fût détaché de Rivière Salée pour former la commune indépendante de « *Saint Esprit* ».

¹⁷⁰ Solange Fitte Duval, « *Saint Esprit* », Martinique, Presses de la Société d'Imprimerie Martiniquaise, 1976. (brochure à compte d'auteur)

L'historien Gérard Lafleur décrit la structure sociale d'un bourg-paroisse littoral de Guadeloupe au XVIII^e siècle, *Bouillante*. Cette chronique permet de saisir la lente formation de la société des Libres de couleur, en marge du système de la plantation, au sein de très petites structures de groupement de l'habitat, demeurées longtemps plus rurales qu'urbaines.



CHRONIQUE LE BOURG DE BOUILLANTE A LA GUADELOUPE

La « Côte-Sous-le-Vent » de la Basse-Terre de Guadeloupe est l'un des premiers sites que les colons « habitèrent », dès 1635, y cultivant tout d'abord des vivres, du pétun, de l'indigo, du roucou, du gingembre et de l'indigo. L'ancienneté de l'occupation de ce secteur de la Côte-Sous-le-Vent est exprimée par le terme de « Vieux Habitants »¹⁷¹, donné à l'un des sites proches. Le nom de « Fontaines Bouillantes » est dû à la présence de sources thermales chaudes causées par le volcan de la Soufrière. Lorsque des colons hollandais, juifs et protestants, chassés du Brésil en 1654, se réfugièrent aux petites Antilles françaises, les moins fortunés d'entre eux s'établirent dans la région de Bouillante. En 1664, la région de Bouillante comptait 110 personnes, dont un tiers d'esclaves, ainsi que six « Sauvages et Sauvagesse » et une famille de « Nègres Libres », en fait des Caraïbes. Moins de dix ans plus tard, on dénombrait déjà 420 personnes, dont 252 esclaves, 160 « Maîtres de Cases » et des engagés. Les Habitations étaient au nombre de quarante-quatre, dont huit Sucreries. Au début du XVII^e siècle, la région de Bouillante, qui avait pourtant été détruite par les Anglais en 1703, comptait 760 personnes. Les cultures dominantes étaient le coton et le café, qui se développèrent au XVIII^e siècle. Aujourd'hui encore la culture du café est demeurée présente dans ce secteur. Cette région reste aussi marquée par la mémoire des soulèvements d'esclaves durant la Révolution française. Dès la fin du dix-huitième siècle, la population « urbaine » des bourgs et des villes comportait des mulâtres affranchis. Gérard Lafleur décrit la structure de la population du petit bourg rural de Bouillante en 1796, durant la courte période d'abolition révolutionnaire. Le bourg proprement dit ne comptait que 131 habitants, et témoigne d'une structure assez particulière, où les femmes métisses étaient nombreuses.

« Si dans les campagnes, il y eut quelques changements, dans le bourg la situation resta très stable. Peu de personnes y vivaient (131), les cases étaient occupées par des familles modestes et dont les membres étaient assez peu nombreux. Comme souvent, c'était le lieu privilégié de résidence des marginaux de la société; petits Blancs, Libres de couleur et particulièrement des « Rouges » qui s'inséraient entre les deux autres classes. En 1796, presque la moitié des citadins du bourg de Bouillante était qualifiée de « Rouges »¹⁷²,

¹⁷¹ *Vieux Habitants*: les premiers colons. Voir note ci-dessus.

¹⁷² « Rouges », c'est à dire mulâtres.

un quart de « Noirs », les anciens affranchis et anciens esclaves domestiques, et un autre petit quart de Blancs. Les professions marquent cet aspect particulier du peuplement d'un bourg rural car nous y trouvons dix couturières; métier qui semble recouvrir autre chose. Le recenseur a-t-il indiqué cette profession quand il était embarrassé? Une blanchisseuse, onze domestiques dont dix noires (les anciennes esclaves domestiques), deux marchandes, deux boulangères, six pêcheurs qui possédaient un canot, deux sénéurs¹⁷³ et deux charpentiers. Dans ce petit bourg rural formé de trente et une cases, on retrouve la matrifocalité traditionnelle de la société antillaise, dix-neuf foyers sont dans ce cas. »

Gérard Lafleur circa 1988.
« Bouillante en Guadeloupe »¹⁷⁴

Au bourg à l'époque vivaient en outre deux familles de planteurs réfugiés depuis Trois Rivières en raison des persécutions révolutionnaires. L'une, blanche, était formée d'un couple et de ses sept enfants, ainsi que quatre domestiques. L'autre, mulâtre, d'un couple et de six enfants.

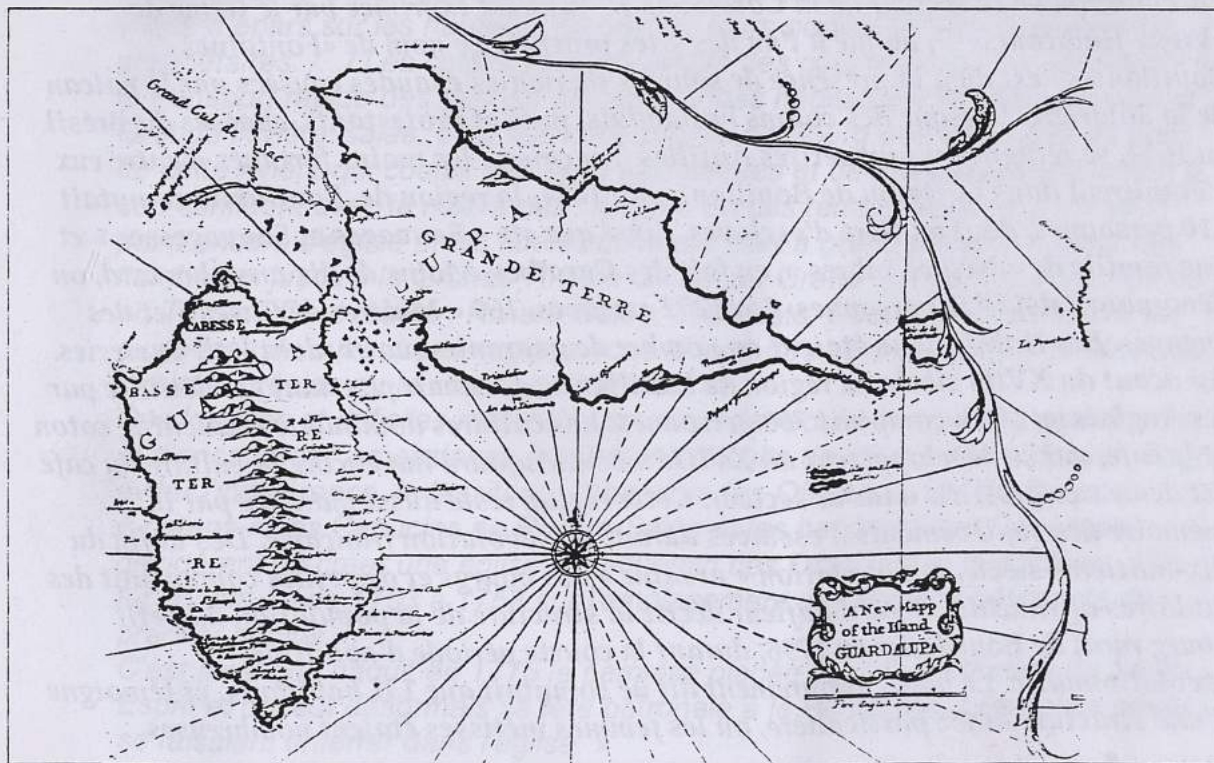


Figure 20 La Guadeloupe au XVIIe siècle Source: Carte d'A. Norwood¹⁷⁵

¹⁷³ « Sénéur » ou « senneur » : pêcheur à la senne, grand filet circulaire hâlé par plusieurs hommes

¹⁷⁴ Gérard Lafleur. « Bouillante en Guadeloupe - 'Coeur de la Côte-Sous-le-Vent' ». Bouillante/Martinique, édition Mairie de Bouillante, circa 1988, p.86.

¹⁷⁵ Sur cette carte, le lieu dit « Fontaines Bouillantes » est mentionné entre « L'Islet à Goyaves » et « L'Anse à la Barque ». Cette carte figure principalement l'île de Saint Christophe, mais la Martinique et la Guadeloupe y sont aussi représentées. Cette carte a été reproduite en fac-similé en 1991 « La Martinique, Cartes éditées au XVIIe - XVIIIe siècle en Allemagne, Angleterre et en Hollande ». Fort-de-France, Conseil Régional de la Martinique, 1991 » « A New Mapp of St Christophers being an actual Survey taken by Mr Andrew Norwood, London ».

Chronologie

BOUILLANTE



- 1635-1654 *L'Islet à Goyave est habité par les Amérindiens et quelques colons*
- 1646 *Le nom de Fontaines Bouillantes apparaît sur une carte de Guadeloupe*
- 1654 *Des Hollandais, protestants et non Juifs, s'installent en Guadeloupe et rachètent les propriétés défrichées par les petits colons.*
- 1664 *Le premier curé de Bouillante est Messire Pierre Pan.*
- 1664 *Dénombrement de 110 individus dont:*
- 1670 *Des marchandises de contrebande sont saisies à Bouillante.*
- 1671 *Dénombrement de 420 personnes et 44 habitations*
Deux constructions sont bâties « en maçonnerie »
- 1687 *La population est de 560 personnes*
- 1687 *Les Jésuites font pression pour appliquer l'Edit de Nantes.*
- 1691 *La milice repousse une attaque anglaise*
- 1696 *La population est de 624 personnes*
- 1703 *Les Anglais attaquent, pillent et brûlent Bouillante*
- 1710 *La population est de 548 personnes*
- 1714 *La population est de 760 personnes*
- 1715 *Les Habitants refusent de payer la taxe « d'un octroy par tête de Noir »*
- 1730 *Culture du coton*
- 1780 *Une loge maçonnique se crée à Bouillante*
- 1782-1784 *Six cotonneries sont recensées*
- 1785 *56 Habitants cultivent le coton*
- 1786 *13 Cotonneries sont recensées*
126 Caféières sont recensées
- 1790 *2014 habitants*
- 1793 *20 avril 250 esclaves massacrent une vingtaine de colons*
- 1794 *Victor Hugues reprend la Guadeloupe aux Anglais*
- 1813-1814 *La population de Bouillante est de 2000 habitants*
- 1818 *La population de Bouillante est de 1618 habitants*
- 1995 *septembre le cyclone Iris, puis les tempêtes tropicales détruisent une partie des habitations de la commune*

3.2. LES NOUVEAUX VILLAGES

De nouveaux villages se constituèrent au dix-neuvième siècle, après l'abolition. Le développement d'un habitat rural ordinaire s'accompagna de la création de bourgs dans l'intérieur des terres, qui jouaient le rôle de centres de services pour la population des campagnes. La plupart ont été constitués par des paysans libres après l'abolition, qui progressivement, faisaient souche et constituaient de petites propriétés. C'est le cas du bourg de « *Morne Paysan* » à la Martinique, décrit par M. Horowitz. Le cas du bourg de « *Morne-Rouge* », sur les contreforts de la Montagne Pelée, illustre un mode de formation différent de celui de « *Morne Paysan* ». Le village du Morne-Rouge s'est constitué aussi à partir des années 1845-48, aux dépens de grandes propriétés, mais sa formation est principalement due au développement d'un lieu de pèlerinage devenu bourg de villégiature. Après l'éruption de la Montagne Pelée en 1902, de nouveaux villages furent créés par action administrative pour loger des sinistrés, comme *Fond Lahaye*, près de *Case Pilote*.

3.2.1. « *Morne Paysan* », une généalogie familiale

M. Horowitz décrit la formation d'un village d'agriculteurs de l'intérieur de la Martinique dans la monographie de « *Morne Paysan* »¹⁷⁶, site constitué à partir de l'implantation d'un esclave libéré en 1848, « *Henri Navarre* ».

« L'arbre généalogique suivant décrit la descendance d'Henri Navarre, qui fut libéré de l'esclavage en 1848, et se présenta alors à l'enregistrement de l'état-civil, se donnant pour patronyme le nom de ce roi de France du XVI^e siècle. Abandonnant la côte et les plantations, il trouva du travail comme fermier¹⁷⁷ de Monsieur Petitfleuve, sur des terres qui sont situées au-dessus du village actuel de Morne Paysan. La culture vivrière était d'un bon profit dans les années qui suivirent l'émancipation, de même que celle du café et du cacao, et Henri fut en mesure d'acheter une propriété de deux hectares contiguë des terres qu'il cultivait en fermage. Il épousa la fille d'un agriculteur affranchi depuis longue date dont il eut douze enfants, tous reconnus. Quatre de ses fils purent aussi acheter de la terre, la plus grande de ces propriétés étant celle de l'aîné, un terrain de 5,85 hectares, acquis de Monsieur Petitfleuve. »

M. Horowitz 1969

« Morne Paysan Peasant Village in Martinique »

L'arbre généalogique de la famille Navarre établi par M. Horowitz montre que la descendance nombreuse de cet agriculteur forme un véritable « *clan rural* », fixé à Morne Paysan. En 1956-58, date des enquêtes de l'auteur, « *Morne Paysan* » apparaissait bien comme une communauté représentative de l'identité culturelle de la société rurale traditionnelle¹⁷⁸. Le village comportait 494 personnes réparties en maisonnées, groupées par « *quartiers* », soit des unités de cinq à trente maisons.

¹⁷⁶ M. Horowitz, « *Morne Paysan - Peasant Village in Martinique* », New York, ed. Holt Rinehart and Winston Inc., 1969. (Traduction Anne Hublin). Certains noms de lieux et de personnes utilisés par l'auteur de cette monographie, « *Morne Paysan* », « *M. Petitfleuve* » paraissent être des pseudonymes destinés à protéger l'anonymat de l'enquête, contrairement au nom de « *Henri Navarre* » dont M. Horowitz donne l'étymologie.

¹⁷⁷ Plus précisément comme *colon partiaire* très probablement.

¹⁷⁸ Le terme « *traditionnel* » est relativement inadéquat pour désigner des structures sociales aussi récentes.

Selon l'auteur, certains de ces « quartiers » correspondent à d'anciennes propriétés subdivisées; elles ne comportent alors pas d'accès individualisé, et les résidents traversent les terrains de leurs voisins, auxquels ils demandent « la permission de pénétrer ». L'auteur explique la formation de ces groupes de voisinage particuliers par le développement des établissements correspondant à la fixation d'une famille étendue, parfois sur plusieurs générations.

« La majorité des maisonnées correspondent à des familles nucléaires, mais il existe aussi des établissements formés par des groupements familiaux plus larges, famille étendue et parents par alliance qui résultent du fractionnement des propriétés et de la construction d'une nouvelle maison sur le terrain familial lorsqu'un garçon se « met en ménage ». Le « quartier », pour les deux dernières générations, est principalement devenu un hameau familial et exogame, du fait que la plupart des personnes qu'il regroupe sont trop étroitement parentes pour se marier. »

M. Horowitz
« Morne Paysan »¹⁷⁹

La maison elle-même est entourée d'une petite cour à demi enclose, servant à la culture d'arbres fruitiers, au petit élevage domestique, et comportant un jardin d'épices. La cuisine est séparée de la case d'habitation, et nombre d'activités domestiques ont lieu à l'extérieur, en particulier la consommation des repas, le jeu des enfants, l'accueil d'invités. Les rythmes agraires impliquent des moments de forte coopération entre les hommes du village, en « coup de main ». Le travail, bénévole, est accompli tour à tour par une petite équipe pour chacun de ses membres, par exemple en période de moisson ou pour le défrichage de terres. Les participants des groupes de « coup de main » peuvent être apparentés, voisins, ou simplement disposer de tâches équivalentes à accomplir. A Morne Paysan, la coutume du « garoulé » réunissait autrefois un plus grand nombre de participants, sous une forme plus ritualisée.

« Cinquante travailleurs se réunissent pour préparer la mise en culture d'un champ; ils chantent en cadence au rythme du conducteur de chant et de quatre ou cinq tambouriers; à certains moments, tous les hommes jettent leurs houes en l'air et essaient de les rattraper avant qu'elles retombent à terre;... un emplacement a été préparé pour la danse qui dure toute la nuit avec nourritures et boissons...

La construction des maisons est toujours faite en « coup de main »; seuls les artisans maçon et charpentier sont payés; ... même une partie des travaux de la commune est exécutée en « coup de main », comme l'extension de la mairie. »

M. Horowitz 1956
« Morne Paysan »¹⁸⁰

L'ancien « garoulé » de Morne Paysan rappelle les « convois » et les « sociétés » de Marie-Galante qui concernaient la plupart des tâches lourdes en milieu rural et ont été décrits par André Laplante¹⁸¹:

¹⁷⁹ M. Horowitz, « Morne Paysan - Peasant Village in Martinique », New York, ed. Holt Rinehart and Winston Inc., 1969. (Notes prises à la Bibliothèque de l'Université des Antilles et de la Guyane, Traduction Anne Hublin).

¹⁸⁰ M. Horowitz, « Morne Paysan - Peasant Village in Martinique », New York, ed. Holt Rinehart and Winston Inc., 1969. (Notes prises à la Bibliothèque de l'Université des Antilles et de la Guyane, Traduction Anne Hublin).

le « convoi de labour »,
 le « convoi de bitué »¹⁸²,
 le « convoi pour creuser les poquets d'ignames »,
 le « convoi de sarclage »,
 le « convoi de récolte de la canne à sucre »,
 le « convoi pour monter un four à charbon »

Diverses formes d'entraide agraires, relativement comparables, ont donc été observées de 1950 à 1980¹⁸³. Ces coutumes, préservées jusqu'aujourd'hui, ont-elles pris naissance dans les usages de la société de plantation esclavagiste?

« ... Cette population de couleur a, semble-t-il, déjà pratiqué le fait associatif de manière très informelle. Il s'est d'abord agi, chez les esclaves, de réunions pour se distraire, pour la célébration des cultes; ce sont les confréries ou les associations plus ou moins clandestines composées selon l'origine ethnique. ... Quand on suit l'évolution de ces regroupements jusqu'à l'abolition, on s'aperçoit que les maîtres deviennent plus permissifs, fin XVIIIe, début XIXe siècle, car ils craignent que la suppression pure et simple des convois ou coteries n'aboutissent à la création d'associations clandestines, mieux structurées et plus à même de mettre en péril leur autorité et leur vie. »

Cécile Celma 1987¹⁸⁴

« Convois » et « Coteries »¹⁸⁵ sont des termes qui étaient en usage dans la société française du XVIIe siècle, pour désigner les associations de paysans. La société paysanne créole des petites Antilles françaises ne s'est pas constituée en tant que milieu culturel après 1848: elle s'est développée à partir de la coutume coloniale antérieure. La « tradition », ou plutôt la « coutume » du petit paysannat libre prolongeait ainsi la culture spécifique développée sur la plantation esclavagiste¹⁸⁶.

¹⁸¹ André Laplante, « Un système traditionnel d'échange de journées de travail: les convois marie-galantais », Montréal, Université de Montréal, 1972.

¹⁸² « Bitué » ou « Bituée », désigne les terres cultivées. Le terme semble dérivé des mots « Habitation, Habituée ou Habitué ». En français du dix-septième et dix-huitième siècle, « Habitation » pouvait désigner les cultures et non les demeures: ... », de sorte que d'un petit espace de terre que l'on a ensemencé d'abord, on fait une grande habitation de ris, dont on fait, cinq mois après, la récolte... écrivait Antoine Boucher. Antoine Boucher, « Mémoire pour servir la connoissance particulière de chacun des habitants de l'Isle de Bourbon », 1710.

¹⁸³ Par M. Horowitz dans les années 1950 à la Martinique, par André Laplante dans les années 1960 à Marie-Galante, par Marie Denise François et Michel Grandguillotte dans les années 1980. Marie Denise François, Michel Grandguillotte, « Savoirs et parenté dans l'anklo marie-galantais et le jaden bò kaz », in: CARBET, Fort-de-France, Revue Martiniquaise de sciences Humaines et de Littérature, No 6, 4e trimestre 1986, pp.68-97.

¹⁸⁴ Cécile Celma a consacré une étude à la naissance de la Mutualité et du Syndicat à la fin du XIXe siècle soulignant l'importance des structures de solidarité informelle, comme les *tontines* (Tontine: groupement d'épargne qui permet en particulier à chaque membre de bénéficier à tour de rôle de la masse monétaire accumulée collectivement). Cécile Celma, « Deux formes de sociabilité de la population de couleur en Martinique et en Guadeloupe à la fin du XIXe siècle: la Mutualité et le Syndicat », in: Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer, No 275, 1987, 2e trimestre, pp.207-223.

¹⁸⁵ L'étymologie de « coterie » est attestée dès 1376 et renvoie à la racine germanique « *kote* », maison, (« *cottage* » en anglais); les deux termes, « convoi » et « coterie » ont été intégrés au langage du compagnonnage.

¹⁸⁶ Les « convois » antillais reflètent probablement un mélange de plusieurs pratiques: le modèle des associations rurales européennes, mais aussi l'adaptation des formes d'exécution collective du *travail forcé* appris sur les plantations. On peut y voir une lointaine filiation avec le système des « *corvées* » féodales en usage dans les provinces françaises, mais aussi une réminiscence de la *coutume agraire africaine*, comme le caractère festif peut le suggérer.

3.2.2. Le « Morne-Rouge », une pieuse villégiature

La structure communale avait été instituée aux Antilles en 1837 par l'arrêté colonial du 12 juin. Après l'abolition, l'institution communale permit à la classe montante créole de se saisir des fonctions de représentation politique. Selon Josette Fallope, ce mouvement prit son essor surtout à partir de 1870, avec les réformes institutionnelles appliquées aux colonies par la IIIe République:

« Au lendemain de 1848, l'application du suffrage universel avait donné lieu à des troubles très violents qui avaient abouti à sa suppression. Vingt-deux ans après, dans une société moins agitée, l'introduction des principales institutions démocratiques de la IIIe République portera ses fruits. Ces réformes constituent en fait une véritable révolution politique, dans la mesure où par ce biais est propulsée au-devant de la scène politique une bourgeoisie de couleur. Seule couche sociale noire, il est vrai, à avoir bénéficié de ces apports libéraux, elle en tire un profit majeur et s'affirme avec une énergie propre aux classes moyennes. »

Josette Fallope 1994

« La politique d'assimilation et ses résistances »¹⁸⁷

L'évolution de la commune de *Morne-Rouge* à la Martinique, entre autres exemples, illustre bien le passage de la structure des grandes plantations à la commune rurale, animée par un bourg dont l'essor a constitué une scène active de la vie politique locale régionale. Le bourg de Morne-Rouge, sur les contreforts de la Montagne Pelée, s'est constitué aussi à partir des années 1845-48, aux dépens de grandes propriétés, mais sa formation est principalement due au développement de «cases de changement d'air» édifiées par la bourgeoisie en quête de villégiature.



CHRONIQUE ¹⁸⁸

LA FORMATION DU BOURG DU MORNE-ROUGE A LA MARTINIQUE

Les premiers colons français, dès 1635, s'étaient établis aux environs de Saint-Pierre, occupant les mornes qui dominent la rade. En 1658, le lieu dit « Le Réduit », un peu en arrière de ces sites, fut occupé par le Juif Benjamin d'Acosta, qui céda sa propriété en 1683 au sieur Bruneau. En 1706, un capitaine de milice anobli, Antoine

¹⁸⁷ Josette Fallope, « La politique d'assimilation et ses résistances », in: Revue Autrement, Série Mémoires, 1994, « Guadeloupe 1875-1914, Les soubresauts d'une société pluri-ethnique ou les ambiguïtés de l'assimilation », p.35-36.

¹⁸⁸ Cette chronique résumée de Morne Rouge est établie d'après l'ouvrage suivant: Michèle Léonard, Micheline Jabbour, Solange Lesales, Jenny Dulys, Jacques Dufosse, sous la direction de Pierre Petit et Michèle Lecomte, « Morne Rouge, 300 ans d'histoire d'une population », Paris, Fabrique S.A., 1989, ouvrage à compte d'auteur.

des Massias, s'installe au Parnasse, à proximité de la propriété Bruneau. Une carte de 1770 montre que plusieurs familles s'étaient installées sur les mornes. Les Religieux de La Charité occupent le Champflore et le Mont Béni. Puis, de 1756 à 1764, le site sert de refuge à divers groupes de familles européennes réfugiées: des Acadiens survivants du « grand Déménagement » de 1756, puis des Alsaciens et des Allemands rescapés de l'expédition meurtrière de tentative de peuplement de la Guyane par le chevalier Turgot. Une chapelle est édiflée à Champflore en 1768. Les terres de la commune actuelle, de la fin du XVIIIe siècle au milieu du XIXe siècle, étaient occupées par des Habitations formant de grandes propriétés. Les négociants de Saint-Pierre, dès les années 1830, commencèrent d'acquérir de petites habitations de deux à quatre hectares, pour y établir des maisons de plaisance. En 1844, ces demeures étaient assez nombreuses pour nécessiter la construction d'une chapelle, à laquelle fut adjointe un presbytère et une école pour les enfants d'esclaves affranchis. En 1851, Monseigneur Le Herpeur, nommé évêque de Martinique, et originaire de Notre Dame de La Délivrande en Normandie, après avoir miraculeusement échappé à une tempête durant sa traversée, fit voeu de consacrer son diocèse à Notre Dame de La Délivrande. Il choisit la chapelle du Morne-Rouge pour y réaliser la consécration et le site devint ainsi un lieu de pèlerinage pour toute l'île. En 1852, une maison de missionnaires est établie près de la chapelle de Notre Dame de La Délivrande.

Ce n'est qu'en 1889 que le site de Morne-Rouge, jusqu'alors rattaché à Saint-Pierre, est érigé en commune. La première élection municipale sanctionnait le développement du bourg de villégiature et de pèlerinage, devenu une petite agglomération à part entière. Le 30 août 1902, la dernière éruption de la Montagne Pelée détruisit complètement le bourg. Les sinistrés du bourg du Morne-Rouge furent regroupés à Tivoli, aux environs de Fort-de-France. L'année suivante, en 1903, un cyclone d'une violence exceptionnelle acheva la ruine des établissements du secteur. A la suite de ces cataclysmes, nombre de propriétaires vendirent leurs terres sinistrées.

Dès 1910, les élections portèrent au pouvoir municipal le premier adjoint du maire précédent. Une nouvelle distillerie s'implanta en 1913, une seconde en 1914, une troisième en 1915. La commune reprenait vie. En 1930, les travaux d'une nouvelle route reliant le bourg à Fort-de-France furent entrepris. La culture de la banane fut introduite dans la région. Elle devait supplanter celle de la canne, en régression. En 1944, il n'existait plus que quatre distilleries en fonction sur la commune. Progressivement, le bourg s'était transformé en petite cité bien équipée et siège d'une vie locale active. Récemment, les agriculteurs ont tenté de nouvelles cultures, comme celle de l'ananas, et des fleurs. Une exploitation des eaux de source s'est également créée à Champflore. En 1985, la visite officielle du chef de l'état, François Mitterrand, au Morne-Rouge, consacrait près d'une centaine d'années d'une vie communale caractérisée par la remarquable continuité du mandat municipal exercé par les notables locaux.

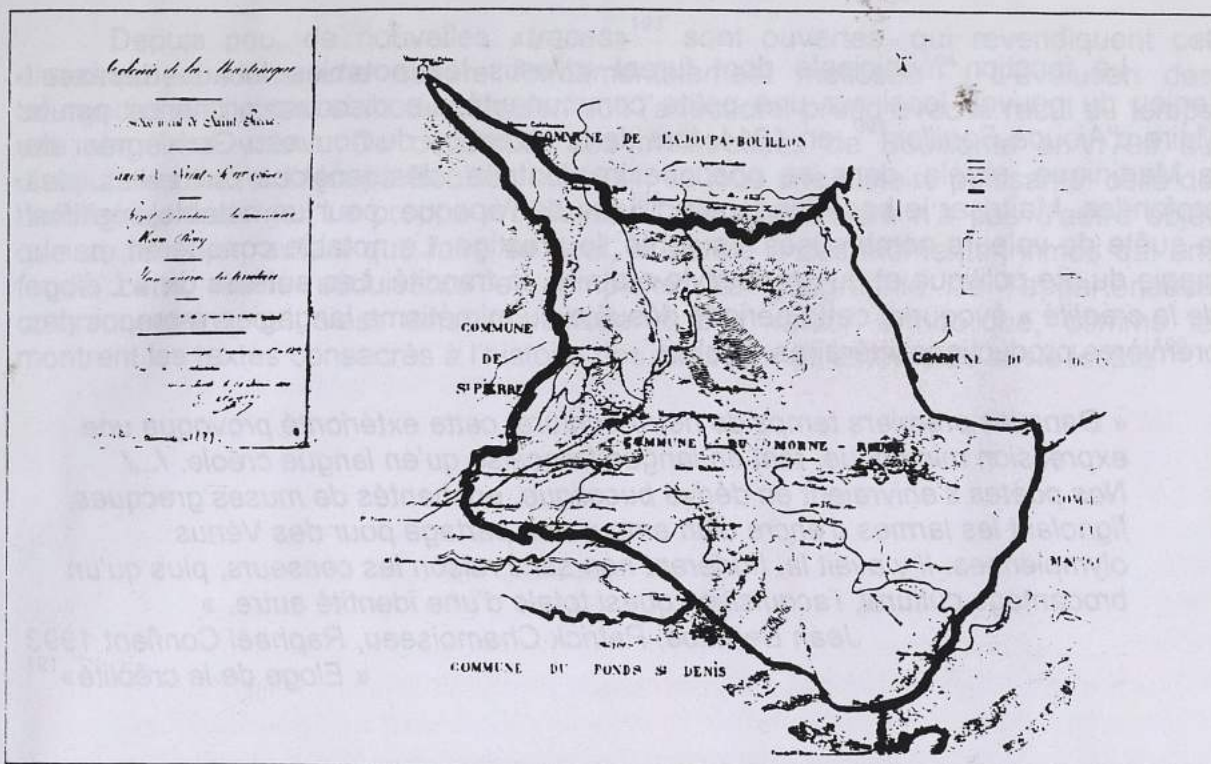


Figure 21 Périmètre de la nouvelle commune du Morne Rouge en 1889¹⁸⁹

CHRONOLOGIE DES ELECTIONS MUNICIPALES DU MORNE-ROUGE 1889-1995

- 1889 *Le premier Maire du Morne-Rouge, Jean Marie Carassus, est élu au premier tour.*
- 1896 *Le Maire sortant Jean Marie Carassus est réélu.*
- 1900 *Le Maire sortant est élu pour la troisième fois.*
- 1910 *Edouard Collat, premier adjoint du Maire précédent, Jean Marie Carassus, est élu Maire.*
- 1929 *Election de Monsieur Henri Cléostrate comme Maire du Morne-Rouge.*
Il meurt en fonction en 1939.
- 1939 *Monsieur Joseph Asa, premier Adjoint du Maire décédé, lui succède.*
- 1941 *Interruption de la vie municipale*
L'Amiral Robert fait nommer des Délégations Spéciales pour administrer les communes.
- 1945 *L'ancien Maire, Joseph Asa, reprend provisoirement ses fonctions.*
Elections municipales provisoires. Monsieur Romain Nestoret, communiste, est élu.
- 1947 *Elections municipales. Monsieur Eloi Concy, communiste, est élu.*
- 1950 *Démission d'Eloi Concy, remplacé par Edgard Nestoret.*
- 1953 *Renouvellement du mandat d'Edgard Nestoret.*
- 1959 *Renouvellement du mandat d'Edgard Nestoret.*
- 1965 *Renouvellement du mandat d'Edgard Nestoret.*
- 1971 *Renouvellement du mandat d'Edgard Nestoret.*
- 1977 *Renouvellement du mandat d'Edgard Nestoret.*
- 1983 *Election de Monsieur Pierre Petit Maire du Morne-Rouge.*
- 1989 *Monsieur Pierre Petit est réélu Maire du Morne-Rouge.*
- 1995 *Monsieur Pierre Petit est réélu Maire du Morne-Rouge.*

¹⁸⁹ Cette carte était annexée au décret de 1889. Elle figure in: Michèle Léonard, Micheline Jabbour, Solange Lesales, Jenny Dulys, Jacques Dufosse, sous la direction de Pierre Petit et Michèle Lecomte, « *Morne Rouge, 300 ans d'histoire d'une population* ». Paris, Fabrégue S.A., 1989, ouvrage à compte d'auteur, p. 10.

La fonction municipale dont furent investis les notables locaux dépassait l'enjeu du pouvoir local sur une petite communauté. Le discours prononcé par le Maire d'Ajoupa Bouillon¹⁹⁰, en 1914, lors de la réception du nouveau Gouverneur de la Martinique, révèle, dans sa poétique involontaire, des tensions culturelles plus profondes. Maîtriser le beau langage politique de l'époque, pour un notable, signifiait la quête de valeurs nombreuses: l'autorité, le prestige. Le notable conquérait, par la magie du rite politique et du grand style oratoire, la francité. Les auteurs de « *L'éloge de la créolité* » évoquent cette période désuète du mimétisme langagier, à propos des premières productions littéraires créoles.

« Dans les premiers temps de notre écriture, cette extériorité provoqua une expression mimétique, tant en langue française qu'en langue créole. /.../ Nos poètes s'enivraient en dérive bucolique, enchantés de muses grecques, fignolant les larmes d'encre d'un amour non partagé pour des Vénus olympiennes. Il y avait là, hurlèrent non sans raison les censeurs, plus qu'un brocantage culturel, l'acquisition quasi totale d'une identité autre. »

Jean Bernabé, Patrick Chamoiseau, Raphaël Confiant 1993
« *Eloge de la créolité* »¹⁹¹

Discours du maire de l'Ajoupa Bouillon le 5 mai 1914.

« C'est avec une auréole de bonheur que je viens vous souhaiter la bienvenue parmi le milieu cette cité dont je suis le chef. Inutile de vous préciser notre grand patriotisme à vous recevoir dans ce milieu précisé vous qui avez tout fait pour mériter les grades éminents dont vous êtes précieusement investi, mais nous savons aussi sous quel creuset de douleur vous avez passé pour mériter ces hauts grades hiérarchiques, malgré l'animosité de vos chefs avant même que vous fussiez dans la démagogie, est preuve convaincante de votre présence anormale ici. Aussi avons-nous gémi quand nous avons appris le long passé d'exil quand la République était en danger.

Dans l'immensité des ornières nous avons senti se combler ce vide immense dont la rancune serait innombrable et aurait produit la gêne la plus cruelle funeste et douloureusement émue. Cette commune qui vient de s'extirper nouvellement est dans la gêne la plus mordante et l'égoïsme féroce ne saurait remédier.

Dans sa déclinaison funeste dans son ascension rapide et dans sa propension intolérable, le Char du Pays monte toujours mais, Hélas! Monsieur le Gouverneur c'est pour s'effondrer plus précisément dans un labyrinthe obscur dont les sinuosités ne sauraient le dégager. Aussi désirons-nous ardemment voir se réaliser ce beau rêve d'ambition dont vous vous nourrissez et que nous souhaitons car, indépendamment des accueils frigorifiques que vous avez rencontrés dans les communes voisines ultérieurement, vous trouverez ici, Monsieur le Gouverneur, cordialement invétérées, franchise fortuite et abstraction de notre entière sagacité à vous recevoir. ' Je ne me fais ni illusion ni conformité, il ne faut pas s'asseoir dans des considérations indues'. Dans ces légitimes espérances nous nous écrivons verbalement:

'VIVE MONSIEUR LE GOUVERNEUR' »¹⁹²

¹⁹⁰ Ajoupa Bouillon est une commune limitrophe du Morne Rouge.

¹⁹¹ Jean Bernabé, Patrick Chamoiseau, Raphaël Confiant « *Eloge de la créolité - In praise of creoleness* », Paris, Gallimard, 1989 et The John Hopkins University Press, 1990, p. 15.

¹⁹² Discours intégral de l'un des premiers maires de l'Ajoupa Bouillon prononcé à l'occasion de la réception d'un nouveau Gouverneur de la Martinique le 5 mai 1914. Ce texte figure in: Revue Autrement, Série Monde, oct. 1989, « *Antilles - Espoirs et déchirements de l'âme créole* », p. 159.

Depuis peu, de nouvelles «traces»¹⁹³ sont ouvertes, qui revendiquent cet enracinement dans une culture fondamentalement métissée¹⁹⁴. L'évolution des bourgades antillaises, si modeste qu'en soit l'anecdote, prend avec le recul du temps une singulière valeur. Du décompte des mulâtresses de Bouillante en 1796 au discours du maire d'AJoupa Bouillon en 1914, se joue une histoire puissante: celle de l'antillanité moderne. Le propos «fouyaya»¹⁹⁵ des chercheurs n'a pas d'autre objet que de restituer, autant que faire se peut, la parole à ces moments infimes qui ont fondé cette réalité séduisante et complexe. La géographie de l'appartenance communautaire qui s'est ainsi constituée a pris valeur symbolique, comme le montrent les textes consacrés à l'histoire des sites par les acteurs de la vie locale¹⁹⁶.

¹⁹³ « Trace », chemin forestier qu'on opposera à la route coloniale, comme la « Route de la Trace » qui de Morne Rouge à Fort-de-France suit la piste tracée à travers mornes et bois.

¹⁹⁴ Patrick Chamoiseau, Raphaël Confiant «Lettres créoles - Tracées antillaises et continentales de la littérature - Haïti, Guadeloupe, Martinique, Guyane, 1635-1975», Paris, Hatier, 1991.

¹⁹⁵ « Fouyaya »: curiosité excessive des affaires privées d'autrui, des petits scandales. Ce terme péjoratif était le titre d'un journal satirique martiniquais et peut s'appliquer aux personnes indiscrettes... Cette invective comique m'a été adressée par l'une de mes informatrices, excédée sans doute de mon intrusion dans sa vie domestique...

¹⁹⁶ La force d'identité de ces lieux est flagrante dans ces textes qui nous restituent le climat de cette période de formation de la conscience créole post-esclavagiste. Solange Fitte Duval par exemple narre la saga des grands hommes du bourg de Saint-Esprit à la Martinique. Solange Fitte Duval, « Saint Esprit », Martinique, Presses de la Société d'Imprimerie Martiniquaise, 1976, (brochure à compte d'auteur).

Chronologie

LE MORNE ROUGE



- 1635 *Construction du premier fortin à Saint-Pierre*
- 1640 *Installation des Jésuites à Saint-Pierre*
- 1658 *Etablissement du Juif Benjamin d'Acosta au « Réduit »*
- 1683 *Expulsion des Juifs de Martinique par le Gouverneur de Baas
Benjamin d'Acosta cède sa propriété du Réduit au Sieur Bruneau*
- 1706 *Antoine des Massias, propriétaire d'une Habitation au Parnasse,
et capitaine de milice est anobli*
- 1727 *Plan du réduit par Houel*
- 1751 *Saint-Pierre compte 15000 habitants*
- 1755 *les Anglais saisissent plus de 300 navires français en Inde*
- 1756 *« Grand Déménagement » de l'Acadie*
- 1757 *Le Sieur Le Comte acquiert la propriété de « l'ilet Marthe »*
- 1756 - 1764 *Installation de familles européennes réfugiées au Morne-Rouge*
- 1763 *Traité de Paris du 10 février
La France abandonne toutes ses possessions aux Indes, au Canada
et la rive gauche du Mississipi*
- 1763 *Le Sieur Le Comte acquiert « Le Beauvallon »*
- 1763 *Turgot et Chanvallon organisent une expédition de peuplement de la
Guyane*
- 1764 *29 septembre 188 Alsaciens rescapés de l'expédition de Guyane
se réfugient chez le Sieur Le Comte à Champflore*
- 1765 *3 juillet 50 Allemands rescapés de l'expédition de Guyane s'établissent
à Champflore*
- 1765 *10 janvier On dénombre 389 Acadiens à « la ration du Roy » en
Martinique*
- 1768 *Construction d'une chapelle à Champflore*
- 1770 *Carte de Moreau du Temple*
- 1794 - 1804 *Occupation anglaise*
- 1842 *Premier Démembrement de l'Habitation Dupeyrat*
- 1845 *Etablissement d'une chapelle, logement pour le prêtre desservant
Ecole mutuelle des enfants d'esclaves affranchis (terrains Dupeyrat)*

- 1850 - 1865 *Morcellement en portions de 2 à 5 hectares de l'ancienne Habitation Dominant par Joseph Lepine*
- 1851 *Le bourg de Morne-Rouge est érigé en paroisse et devient lieu de pèlerinage*
- 1852 *Don de terrains Dupeyrat pour établir une maison de missionnaires*
- 1852 *Vente des terrains Dupeyrat restants à Nathalie de Leyritz*
Lotissement des terrains vendus à des négociants de St Pierre
Création par Monsieur de Leyritz du « Village de Notre-Dame-de-La-Délivrande » sur les terrains acquis de Dupeyrat complétés par des terres de l'Habitation Marie
- 1853 *La statue de Notre-Dame-de-La-Délivrande est installée dans la chapelle du Morne-Rouge*
- 1889 *Loi du 11 janvier portant création des communes du Morne-Rouge, Ajoupa Bouillon et du Marigot*
Dissolution des Conseils Municipaux de St Pierre, Basse-Pointe et le Lorrain
 3 mars *Premier tour des élections municipales*
Est élu Maire monsieur Jean Marie Carassus
- 1889 *Recherche des résidences des jeunes gens nés sur la commune*
- 1889 - 1891 *Aménagement et entretien des chemins de la Capot, Beau-Vallon, Fond-Marie-Reine Etablissement d'une passerelle sur la rivière Calabre*
Projet de classement du chemin Morne Dominant
Projet d'éclairage du bourg
Projet de construction d'un aqueduc au lieu-dit « Trou-Fourneau »
- 1891 *Cyclone d'importance exceptionnelle*
Destruction du bourg
Reconstruction de l'église
- 1891 - 1896 *Classement des rues du bourg*
Reconstruction du chemin Morne Dominant
Travaux d'éclairage du bourg
Création de trois distilleries
- 1896 *17 mai Elections municipales*
Le maire sortant est ré-élu
- 1897 *Fin de la reconstruction de l'église Bénédiction de l'édifice*
- 1897 - 1902 *Rénovation du marché couvert*
Primes aux cultures secondaires
Entretien des chemins
- 1900 *6 mai Elections municipales élection de Jean Marie Carassus*
- 1902 *25 avril Premières émissions de vapeurs de la Montagne Pelée*
8 mai Destruction totale de St Pierre
30 août Eruption de la Montagne Pelée
Destruction totale du bourg de Morne-Rouge
15 septembre Fermeture des distilleries des communes du Nord évacuées

- 1902 19 septembre Allocations aux sinistrés
Les sinistrés de Morne-Rouge s'installent à Tivoli
- 1903 Cyclone d'une importance exceptionnelle
- 1908 8 février Bénédiction du nouveau presbytère de l'église reconstruite
27 avril Création d'une Recette des contributions au Morne-Rouge
- 1903 - 1907 Nombreuses ventes de propriétés sinistrées
Réinstallation de quelques anciens propriétaires
- 1910 Elections municipales
Edouard Collat, premier adjoint du maire précédent est élu maire
- 1913 Autorisation de distillerie sur l'Habitation Bonaparte
- 1913 Création de « La Renaissance », société de Secours Mutuel
- 1914 Autorisation de distillerie sur l'Habitation Providence
- 1914 2 août Déclaration de guerre à l'Allemagne
Enrôlement des appelés de la commune
- 1915 Autorisation de distillerie sur la propriété Rameau au Parnasse
- 1929 Election de Monsieur Henri Cléostrate comme maire du Morne-Rouge
- 1930 Le Conseil Général met en adjudication les travaux pour la route de
« Deux Choux » qui reliera Morne-Rouge à Fort-de-France
- 1930 Introduction de la culture de la banane
- 1931 Création du Club Péléen (sportif)
- 1935 Création de la fanfare « l'Harmonie Péléenne »
- 1936 Création de la chorale « Notre-Dame-de-La-Délivrande »
- 1930 - 1945 Construction d'un kiosque à la Savane (Place du 22 mai)
Construction d'une mairie
Construction d'écoles
- 1935 Décrets des 21 et 23 septembre contingentant les distilleries
- 1939 Monsieur Joseph Asa, premier adjoint du maire décédé lui succède
- 1941 mars L'Amiral Robert nomme des Délégations Spéciales pour les communes
- 1941 -1944 De jeunes Péléens se rallient à la dissidence
- 1943 Création de la « Crèche des Petits Montagnards »
- 1944 Il n'existe plus que 4 distilleries en fonction
- 1945 L'ancien maire Joseph Asa reprend ses fonctions
27 mai Elections municipales provisoires
Succès de la liste communiste
Monsieur Romain Nestoret est élu maire
- 1947 19 octobre Elections municipales
Monsieur Eloi Concy, de la liste communiste, est élu maire
- 1949 Classement de la route « Col Yang Tin » dans la voirie départementale
(route de Morne-Rouge à Fond-Saint-Denis)
- 1950 Démission d'Eloi Concy remplacé par Edgard Nestoret
- 1953 Renouvellement du mandat d'Edgard Nestoret
- 1957 L'Habitation Grand-Réduit entreprend l'exportation d'avocats
- 1958 Création à Champflore d'une conserverie d'ananas

- 1959 *La conserverie d'ananas de Champflore devient une coopérative*
 1959 *Renouvellement du mandat d'Edgard Nestoret*
 1965 *Renouvellement du mandat d'Edgard Nestoret*
 1966 *Création de la Crèche municipale*
 1971 *Renouvellement du mandat d'Edgard Nestoret*
 1972 *« Convention du Morne-Rouge »*
Les partis de gauche des quatre départements d'outre-mer se réunissent au Morne-Rouge pour établir un programme commun d'autonomie
 1976 *La SOMES (exploitation des eaux de source) est créée à Champflore*
 1977 *Renouvellement du mandat d'Edgard Nestoret*
 1978 *L'Habitation Mac Intosh se transforme en plantation florale*
 1983 6 mars *Elections municipales Monsieur Pierre Petit est élu maire*
Mise en place des mesures de la Loi de décentralisation
 1985 4 déc. *Visite du Président de la République François Mitterrand*



Figure 22 Le Président Mitterrand et Monsieur Pierre Petit
 Visite officielle du 4 décembre 1985¹⁹⁷

¹⁹⁷ Photographie extraite de: Michèle Léonard, Micheline Jabbour, Solange Lesales, Jenny Dulys, Jacques Dufosse, sous la direction de Pierre Petit et Michèle Lecomte, « *Morne Rouge, 300 ans d'histoire d'une population* », Paris, Fabrègue S.A., 1989, ouvrage à compte d'auteur, p. 93.

3.3. CAMPAGNES ET TERRITOIRES A LA FIN DU XIX^e SIECLE

Les cas de « *Morne Paysan* ou du « *Morne-Rouge* » sont représentatifs d'un mouvement plus général qui a transformé la structure du territoire des îles, après l'abolition. A la Martinique les lois de 1888 et 1889¹⁹⁸ créèrent neuf nouvelles communes¹⁹⁹, dont sept dans la région Nord. Les communes créées étaient d'anciennes paroisses dont la population s'était accrue par la diffusion d'un petit habitat rural après l'abolition, ou de simples régions rurales formant l'arrière-pays de bourgs ou villes. Les mornes du Nord de l'île²⁰⁰ avaient été particulièrement accueillants pour les Nouveaux Libres en quête d'une terre à faire valoir. Avant l'érection des communes:

Tableau 5 Création de communes 1888-1889

LES COMMUNES DE MARTINIQUE CREES EN 1888-1889²⁰¹

- *Saint Joseph, rattaché au Lamentin, comptait 7000 habitants.*
- *Le Morne-Rouge, rattaché à Saint-Pierre, comptait 2000 à 3000 habitants.*
- *Case-Navire, rattaché à Fort-de-France, comptait 1600 habitants.*
- *Marigot, rattaché au Lorrain, comptait 1600 habitants.*
- *Ajoupa Bouillon, rattaché à Basse-Pointe, comptait 1500 habitants.*
- *Fond Saint Denis, campagne de Saint-Pierre, comptait environ 1500 habitants.*
- *Grand Rivière, détaché de Macouba, comptait environ 1000 habitants.*

Dès les débuts de la colonisation, des villes s'étaient constituées: Saint-Pierre et Fort-de-France à la Martinique, Basse-Terre puis Pointe-à-Pitre à la Guadeloupe. Mais villes bourgs et campagnes étaient liés par une continuelle circulation des biens et des personnes. Il faut bien souligner que même une ville où la fonction urbaine marchande était très développée, comme Saint-Pierre, était très dépendante de sa campagne environnante. Lorsque les communes furent érigées en 1837, Saint-Pierre en Martinique ou Basse-Terre en Guadeloupe comportèrent deux parties: la zone « *intra-muros* », qui correspondait à la ville proprement dite, et la zone « *extra-muros* » qui circonscrivait le périmètre rural associé à la ville.

« L'agglomération de Saint-Pierre, la ville, au sens où peuvent l'entendre des géographes et des architectes, n'est d'ailleurs pas séparée de la vie d'un proche arrière-pays rural. Saint-Pierre est divisé en deux cantons, le Fort et le

¹⁹⁸ Loi du 24 mars 1888 créant de nouvelles communes à la Martinique promulguée le 19 avril dans la colonie. Loi du 11 janvier 1889 créant de nouvelles communes à la Martinique et promulguée le 11 février dans la colonie; (complétant la loi de 1888).

¹⁹⁹ Outre la création des communes du Nord, la loi adoptée le 25 février 1888 créait la commune de « *Case-Navire* » (renommée « *Schoelcher* »), en redécoupant les territoires de Case Pilote de Fort-de-France.

²⁰⁰ Il faut ici faire un parallèle avec les Mornes du Sud de l'île, moins étendus.

²⁰¹ Les chiffres suivants sont mentionnés par l'article suivant: Micheline Marlin, Evelyne Retory, Micheline Jabbour, Fabienne Vautour, Christiane Zecler, « *Naissance de communes en Martinique dans la seconde moitié du XIX^e siècle* », in: « Colloque International des Sciences Historiques 26-27-28 février 1986 », Campus Universitaire de Schoelcher (Martinique), p 114.

Mouillage, qui, chacun, se prolonge par un arrière-pays rural et inclut des communes à vocation agricole (Le Prêcheur pour le canton du Fort - Le Carbet pour le canton du Mouillage). Ainsi, devant les jurys cantonaux du Fort et du Mouillage, (1848-1851) - jurys dont la composition socio-professionnelle correspond à celle de la ville - sont portées des contestations opposant cultivateurs et propriétaires terriens. Ultérieurement, à l'époque du Second Empire, le Maire de Saint-Pierre, dans ses bulletins d'agriculture et de commerce adressés à l'administration, exprime les mêmes préoccupations que ses collègues de communes plus rurales, préoccupations concernant le temps, la récolte, la fabrication, le travail et le comportement des immigrants, la répression du « vagabondage ».

J. Adélaïde Merlande 1986
« Saint-Pierre et son environnement »²⁰²



CHRONIQUE²⁰³ DE « BASSE-TERRE EXTRA-MUROS » A SAINT-CLAUDE A LA GUADELOUPE

« Homme intelligent, probe, travailleur, infatigable, commissaire de l'Habitation Bellevue. Est locataire d'une petite propriété et colon partiaire de l'habitation Bellevue. S'est fait une position heureuse par son travail soutenu. Il s'est marié et il donne, par sa prospérité actuelle, le meilleur exemple de ce que peut produire la persévérance dans la bonne conduite du travail. Il avait été affranchi par le testament de son ancien maître. »

Gazette Officielle de la Guadeloupe du 25 mars 1852²⁰⁴

La ville de Basse-Terre s'étend actuellement de l'embouchure de la Rivière Le Galion à celle de la Rivière des Pères et se prolonge par le bourg littoral de Baillif. Située au sud-ouest du massif de La Soufrière, la ville est dominée par les pentes abruptes du volcan. Partant du Champ d'Arbaud, centre administratif de l'agglomération, une route tracée dans les thalwegs de la Rivière aux Herbes, puis de la Ravine Borine, permet de gagner les hauteurs de Saint-Claude. Sur les premiers contreforts de la montagne, entre 200 et 300 mètres d'altitude, ont été réalisés des lotissements récents. Le centre-bourg est situé plus haut, vers 500 mètres d'altitude.

²⁰² J. Adélaïde Merlande, « Saint-Pierre et son environnement », in : « Colloque international des sciences historiques, 26-27-28 février 1986 », Schoelcher/Martinique, Université des Antilles et de la Guyane/Centre Antillais de Recherche et de Documentation Historique, C.A. (brochure à compte d'auteur).R.D.H., 1986, pp. 103-112.

²⁰³ Cette chronique résumée de Saint Claude est établie d'après l'ouvrage suivant : Gérard Lafleur, « Saint Claude, Histoire d'une commune de Guadeloupe », Paris, Editions Karthala, 1993.

²⁰⁴ Texte cité par Gérard Lafleur in : « Saint Claude, Histoire d'une commune de Guadeloupe », Paris, Editions Karthala, 1993, p.305.



Figure 23 Basse-Terre et St Claude Source: Carte IGN au 1/25000 actualisée en 1985.

L'agglomération est peu dense, et l'on y trouve de nombreuses villas éparses dans un environnement végétal luxuriant. La partie agglomérée du centre-bourg comporte de belles cases coloniales. Au-dessus, le plateau du Matouba, de Grand Parc à Fond Bernard s'étage de 400 à 700 mètres et plus; la monoculture de la banane s'y développe sur de grandes exploitations, l'habitat y est réparti en quelques hameaux, Matouba, Papaye, et diverses petites unités diffuses: La Joséphine, La Marguerite, Grand Val, Sainte Anne...

En 1837, lorsque la première élection municipale eut lieu, le territoire de la commune de Saint-Claude était appelé « Basse-Terre Extra-Muros ». Ce n'est qu'en 1859 que le nom de « Saint-Claude » lui fut attribué, soulignant l'indépendance acquise par rapport à la capitale administrative. A l'origine de la formation de Basse-Terre, les Habitations avaient leur entrepôt en ville ou au bourg. La ville réunissait les fonctions militaires et administratives, servait aussi de centre religieux, était le centre du négoce. Mais c'étaient les campagnes environnantes qui fournissaient les ressources vivrières comme des produits d'exportation. L'historien Gérard Lafleur signale des exemples de conventions et contrats d'association que les planteurs établirent en 1848 après l'abolition, pour maintenir les travailleurs sur leurs terres.

Tableau 6 Contrats à Saint-Claude en 1844

CONTRATS ET CONVENTIONS ENTRE PLANTEURS ET OUVRIERS A ST CLAUDE EN 1848	
1er juin	Convention morale ratifiée le 2 octobre entre Fabien Ferrier, propriétaire d'une caféière au Matouba et le citoyen Louisy.
28 juin	Publication par la Gazette Officielle du contrat d'association entre M. de Beauvallon, propriétaire de l'Habitation Bellevue et les citoyens travailleurs.
12 juillet	Publication par la Gazette Officielle du contrat d'association entre Urbain Petit-Moustier représentant les héritiers du citoyen Touchimbert, propriétaires en indivis de l'Habitation Ducharmoy et ses ouvriers.
22 septembre	Signature d'une « société agricole » entre le propriétaire de l'Habitation Bologne et ses travailleurs.

Cette formule dut porter quelques fruits, mais les planteurs de Saint-Claude durent, comme les autres propriétaires guadeloupéens faire largement appel à l'engagement de main d'oeuvre étrangère, africaine ou indienne, pour compenser la perte de la main d'oeuvre servile: Saint-Claude, durant la deuxième partie du XIXe siècle compta un tiers d'étrangers. Après l'abolition, Saint-Claude, ou plutôt « Basse-Terre Extra-Muros », apparaît comme une commune agricole à l'habitat dispersé en nombreux hameaux. L'activité dominante est l'agriculture, mais la commune comporte près d'un tiers d'actifs relevant des secteurs industriel et commercial et des « professions libérales ». La « campagne » de Basse-Terre est une région bourgeoise, dominée par la grande ou moyenne plantation et les activités de gestion et de service qui lui sont associées. La commune comptait 10 sucreries et il existait au moins 253 anciens propriétaires d'esclaves, chiffre correspondant aux demandes d'indemnités coloniales présentées sur la commune en 1850. L'industrialisation de la transformation de la canne entraîna, là comme dans les autres communes de Guadeloupe, une concentration foncière. Le secteur de Saint-Claude gardait cependant une relative diversification de ses cultures: en 1859, l'administration dénombrait 9 sucreries, 7 caféières, 1 roucouyère²⁰⁵. En outre, il existait une ferme d'élevage et de petites habitations « en herbes »²⁰⁶.

²⁰⁵ Habitation productrice de roucou, plante tinctoriale.

²⁰⁶ « Habitation en herbes », probablement de petites propriétés vivrières.

Tableau 7 recensement de Basse-Terre Extra Muros 1853

RECENSEMENT DE LA COMMUNE DE BASSE-TERRE EXTRA-MUROS EN 1853²⁰⁷

La population comporte 2973 personnes dont:

1271 « Français d'origine » soit les anciens Libres et
1678 « Français naturalisés », soit les anciens esclaves.
24 étrangers, surtout des Madériens.

L'habitat est réparti en:

46 hameaux,
970 maisons,
232 ménages.

Les professions recensées se répartissent en:

1344 professions agricoles,	= 67%
328 professions industrielles et commerciales,	= 17%
226 professions libérales,	= 11%
104 domestiques.	= 5%

Le bourg de Saint-Claude comporte aujourd'hui une structure d'habitat ancien de qualité, qui témoigne du développement relativement important de la petite et moyenne bourgeoisie locale durant la période coloniale. Mais de la brillante économie agraire de la région il ne reste que des vestiges et Saint-Claude apparaît aujourd'hui comme une « banlieue résidentielle » de la capitale administrative de Basse-Terre.

La solidarité « ville-campagne » n'était pas réservée aux riches planteurs qui disposaient, au bourg ou en ville, d'entrepôts. Durant la période coloniale, les petites gens des campagnes avaient aussi leur maison en ville, ou plus communément, un petit abri. Dans les années 1930, J.B. Delawarde décrivait la « solitude » des petits agriculteurs des Mornes, tempérée par leur rattachement à la côte et aux bourgs, où ils possédaient « un pied à terre et un petit dépôt ».

« L'agriculteur du pays s'écarte volontiers dans une demi solitude, où s'affirme peut-être mieux son indépendance. Il convient de souligner cependant que l'on ne recherche pas plus qu'une demi-solitude. /.../ Un autre fait intervient nouvellement dans le même sens: c'est l'attrance de la route où passent les autos, de l'anse où stationne le bateau, et grâce auxquels les produits de culture seront écoulés plus abondants vers les centres où la vente est profitable. Sans doute les agglomérations de cases situées à l'écart de la circulation paraissent inamovibles; elles attendent que l'on vienne à elles par la route. Mais leurs habitants dès qu'ils le peuvent ont un pied à terre au bourg et un petit dépôt. »

J.B. Delawarde 1935²⁰⁸

« Essai sur l'installation humaine dans les mornes de la Martinique »

²⁰⁷ Chiffres cités par Gérard Lafleur.

²⁰⁸ J.B. Delawarde, « Essai sur l'installation humaine dans les mornes de la Martinique - Sites et agglomérations du nord de l'île - La case et la maison - L'art domestique », Fort-de-France, 1935, p. 11.

Cette commodité est toujours présente dans les campagnes, comme le signale l'enquête récente de Marie Denise François et Michel Grandguillotte: les cases diffuses du hameau d'Acomat sont de même reliées au bourg de *Pointe Noire*.

« *Presque toutes les familles d'Acomat ont ce qu'on appelle une petite 'chambre' au bourg, qui sert de halte les jours de marché, après la messe ou toutes autres consultations exigeant leur présence au bourg.* »

Marie Denise François, Michel Grandguillotte 1986

« *Savoirs et parenté dans l'anklo marie-galantais et le jaden bô kaz* »²⁰⁹

²⁰⁹ Marie Denise François, Michel Grandguillotte, « *Savoirs et parenté dans l'anklo marie-galantais et le jaden bô kaz* », in: CARBET, Fort-de-France, Revue Martiniquaise de sciences Humaines et de Littérature. No 6, 4e trimestre 1986, p. 87.

Chronologie

SAINTE-CLAUDE



- 1635-1654 *Cultures pionnières par des Blancs et leurs engagés*
1651 *Les Carmes s'installent à l'emplacement de l'Habitation Beausoleil
ès de Basse-Terre, puis les Jésuites à Bellevue*
1649-1664 *Charles Houël est gouverneur de la Guadeloupe et seigneur-proprétaire
avec M. de Boisseret*
1660 *Les terres de Charles Houël sont érigées en marquisat*
1654 *Des Hollandais venus du Brésil créent des sucreries*
1691 *Débarquement anglais et pillage à l'Anse à la Barque (Bouillante)*
1703 *Débarquement anglais et pillage à Vieux Habitants*
1720 *Introduction de plants de café par Monsieur de Clieu*
1738 *Un cyclone ruine les Habitations du secteur et en particulier celles des
Religieux des Carmes*
1759-1763 *Occupation anglaise, ouverture des marchés anglais*
1765 *Ordonnance du 19 mai 1765 portant création d'une « hatte »²¹⁰ au
Matouba et d'un chemin de traverse dans la montagne.*
1765 *22 décembre Débarquement à Basse-Terre de Thibaut de Champvallon
avec 11 navires et 2000 hommes rescapés de l'expédition de peuplement
de Guyane*
*Création de « hattes » (élevages) par les Canadiens, Allemands,
Alsaciens venus de Guyane et mise en valeur de Matouba*
1793 *Nuit du 20 au 21 avril: révolte de 250 esclaves au quartier de trois
Rivières et massacre de vingt colons*
1802 *Capitulation du colonel Delgrès insurgé, au Matouba*
1806 *Le gouverneur Ernouf transforme l'église et le presbytère de Matouba en
maison de villégiature*
1807 *Une partie de l'Habitation-Sucrerie Bologne est plantée en cotonniers*
1837 *Première élection municipale pour la commune de Basse-Terre Extra-
Muros (Saint-Claude)*
Urbain Petit-Moustier est élu maire

²¹⁰ « Hatte », établissement d'élevage. Ordonnance portant création d'une hatte et d'un chemin au Matouba en 1765 in: Premières Impressions de la Guadeloupe, Paris, Archives Nationales, Fond des Colonies. Document cité in: « Atlas des Départements français d'outre-mer », Volume « La Guadeloupe », Paris, CNRS / IGN, 1982, Chapitre 11, « Le Passé », présenté par Jean Paul Hervieu.

- 1840 *Fixation des limites des deux communes de Basse-Terre Intra-Muros et Basse-Terre Extra-Muros*
- 1840 *Projet de station thermale au Matouba*
- 1843 *13 avril Arrêté du gouverneur Gourbeyre réglementant la Rivière aux Herbes alimentant les fontaines publiques de Basse-Terre*
- 1844 *Inspection de la ville de Basse-Terre et des trois communes limitrophes de Baillif, Dos d'âne (Gourbeyre) et Basse-Terre Extra-Muros (Saint-Claude)*
- 1844 *Inspection de la ville de Basse-Terre et des trois communes limitrophes de Baillif, Dos d'âne (Gourbeyre) et Basse-Terre Extra-Muros (Saint-Claude)*
La commune de Basse-Terre Extra-Muros comprend:
92 Habitations employant des esclaves
11 Sucrieries
45 Cafésières
27 Habitations vivrières
9 Cotonnières
1 Plantation de tabac
3444 personnes dont: 2532 Esclaves et 912 Libres
- 1848 *12 août Début des opérations d'inscriptions des nouveaux Libres sur les registres d'état-civil à Saint-Claude*
- 1849 *22 janvier Incendie de l'Habitation Bélost*
- 1850 *1er avril Incendie de l'Habitation Bellevue*
- 1850 *15 juin 253 ex-proprétaires d'esclaves ont déposé des demandes d'indemnités coloniales*
- 1852 *25 mars La Gazette Officielle cite les douze lauréats de St Claude pour la médaille du travail des cultivateurs*
- 1859 *15 janvier La commune de la Basse-Terre Extra-Muros prend le nom de Saint-Claude par arrêté du Gouverneur*
- 1859 *Amélioration du chemin d'accès aux « Eaux Vives » du Matouba*
- 1875 *Inauguration de la conduite d'eau qui amène à Basse-Terre de l'eau depuis les hauteurs de la Ravine Malanga et la ravine Roche*
- 1885 *Aménagement d'un chemin donnant accès à la Soufrière et aux Bains Jaunes*
- 1922 *7 mai Les premières bananes exportées de Guadeloupe proviennent de la région de Saint-Claude et sont chargées à Basse-Terre.*

... «Alors l'Histoire hissa sur son plus haut bûcher
la goutte de sang que je dis
où vint se refléter comme en profond parage
l'insolite brisure du destin...

Morne Matouba

*Lieu abrupt. Nom abrupt et de ténèbres En bas
au passage Constantin là où les deux rivières
écorcent leurs hoquets de couleurs
Richepanse est là qui quette
et ce fut aux confins l'exode du dialogue*

Tout trembla sauf Delgrès...

*O Mort. vers soi-même le bond considérable
tout sauta sur le noir Matouba. »*

«Ferrements » Aimé Césaire

IV. DEUX VILLES COLONIALES: FORT-DE-FRANCE ET POINTE-A-PITRE

«...Fort-de-France est une cité froide, raide, et un peu guindée. C'est la capitale des fonctionnaires, des employés de bureau, des ronds de cuir. Tous les chefs d'administration sont réunis là, autour du Gouverneur. Malgré la présence des soldats de l'infanterie de marine qui donnent à la ville une note gaie, il y règne un décorum officiel, une réserve de commande et même un air de défiance.

Au Sud, entre la ville, le fort Saint Louis et le Carénage, s'étend une immense prairie carrée, bordée par une allée de manguiers et au centre de laquelle s'élève une statue isolée. C'est le rendez-vous des fonctionnaires, à cinq heures du soir, quand les bureaux ferment. On y va à deux, en famille, un peu en toilette, d'un air légèrement compassé. On y cause à voix basse; on y fait un peu de bruit; on s'y observe; on craint de parler haut.

On dit pourtant que c'est de là que partent tous les petits cancans, les commérages et les menus potins. On m'a même confié que c'est là, sur certains bancs, à l'écart, qu'on fait les réputations et qu'on défait les gouverneurs. »

Louis Garaud 1895
« Trois ans à la Martinique »²¹¹

²¹¹ Louis Garaud (Vice-Recteur de la Martinique), « Trois ans à la Martinique - Etude de mœurs, paysages et croquis - Profils et portraits », Paris, A. Picard et Kaan, 1892, nouvelle édition 1895. (Texte cité par Solange Contour.)

IV. DEUX VILLES COLONIALES: FORT-DE-FRANCE ET POINTE-A-PITRE

4.1. FORT ROYAL ET POINTE-A-PITRE AVANT 1848

Le tracé en grille était l'unique modèle de l'administration coloniale: amorce de lotissement²¹², petite structure ordonnée²¹³, ou dessin plus complexe, comme à Pointe-à-Pitre et à Fort-de-France. Ces deux villes avaient eu des commencements modestes. La «ville» de «Fort Royal» n'était qu'un lotissement destiné à soutenir le projet militaire de fortification de la «Baye du Cul de Sac Royal»²¹⁴. En 1751, la ville ne comptait que 4000 habitants environ, alors que Saint-Pierre en avait plus de 15000²¹⁵. Pointe-à-Pitre fut fondée par les Anglais en 1759. Dix ans plus tard, l'île avait été reconquise par les Français, mais la «ville» ne comptait qu'une soixantaine de maisons.

A la fin du dix-neuvième et au début du vingtième siècle, l'administration coloniale et les élus, souvent issus de la classe des notables de couleur, mirent en oeuvre de grands programmes de développement urbain. Equipements publics et grands travaux d'assainissement ou d'embellissement suivaient le modèle métropolitain, inspiré par l'hygiénisme ou la philanthropie. La ville antillaise, dont la photographie commençait à fixer les traits, prenait un air de Sous-Préfecture provinciale. Nostalgie? Les «békés» de «Didier»²¹⁶, mais aussi des auteurs populaires expriment leur attachement à la convivialité urbaine de l'époque, si proche encore des rites campagnards²¹⁷. A l'opposé de ce romantisme colonial, les textes d'Aimé Césaire²¹⁸ dénoncent l'écrasement du prolétariat noir aux Antilles françaises, en 1930. Ce cri déchire le voile de douceur des chers albums pieusement commentés par les «Vieux Habitants»²¹⁹ de Fort-de-France ou de Pointe-à-Pitre...

²¹² Comme à Fond Lahaye à la Martinique, site destiné à accueillir les réfugiés du Nord de l'île après la catastrophe qui anéantit la ville de Saint-Pierre le 8 mai 1902.

²¹³ Comme à Port-Louis en Grande Terre de Guadeloupe.

²¹⁴ La fondation de Fort Royal est étudiée dans le Volume I. de ce rapport: Anne Hublin, «Case créole et ville coloniale aux Antilles françaises - Volume I. 1635-1848», Paris, MELTT/DAU/BRA, 1993, Chap. III., p.146-169.

²¹⁵ Chiffres cités in Solange Contour, «Fort-de-France au début du siècle», Paris, L'Harmattan, 1994, p.61.

²¹⁶ «Béké», Blanc créole. Les békés formaient la classe dominante de la société coloniale en tant que propriétaires fonciers et exploitants de grands domaines agraires. Les négociants puis les usiniers rivalisaient cependant en fortune avec les propriétaires fonciers. Parmi les békés, ceux qui avaient peu de biens étaient caractérisés comme «Békés-en-bas-feuille», avant de passer à la catégorie tout à fait paupérisée des «Blancs-goyave», équivalents du «Petit-Blanc». Le béké, créole, se distingue du «Blanc-France», originaire de métropole, aujourd'hui appelé «Métro», ou, assez curieusement, «Zoreille».

«Didier» est un lotissement de grandes demeures coloniales, à proximité du centre colonial de Fort-de-France. Le lotissement date de 1854-1856, et est aujourd'hui devenu un quartier résidentiel où seules quelques grandes demeures, isolées dans le développement de petits immeubles de standing, rappellent la splendeur béké du dix-neuvième siècle. «Didier» reste cependant le symbole de la «caste» béké de Martinique.

²¹⁷ Les deux numéros de la revue martiniquaise «Les Cahiers du Patrimoine» ont fait appel à de nombreuses contributions d'écrivains et d'érudits qui décrivent avec émotion leur attachement à la ville des années 1930. (Revue «Les Cahiers du Patrimoine», «Fort-de-France dans les années 30 - Histoire de la ville et des quartiers. Evocations», No 9, 1990, Juill. - Sept.) Revue «Les Cahiers du Patrimoine», «Fort-de-France dans les années 30 - Les lieux du savoir et du pouvoir», No 10, 1990, Oct-Déc.

²¹⁸ Aimé Césaire «Cahier d'un retour au pays natal», Paris/Dakar. Présence Africaine, 1983, p. 57-58, édition originale initiale parue in Revue «Volontés», Paris, août 1939.

²¹⁹ «Vieux Habitants»: nom donné aux premiers colons à avoir fondé des Habitations.

Le centre-ville de Fort-de-France présente un plan quadrillé caractéristique de la ville coloniale. Le tracé initial, rudimentaire, est dû à un ingénieur militaire. A la fin du XVII^e siècle, la «ville», appelée le «Fort Royal» ne comportait qu'un lotissement autour d'une église, soit quatre rues découpant des îlots réguliers rectangulaires, et une esplanade militaire protégeant le fort. L'enceinte défensive qui devait entourer le bourg ne fut jamais construite. Par contre les canaux de drainage prévus furent réalisés. Ce plan «en grille» s'étendit progressivement dans les limites d'un quadrilatère déterminé par des limites naturelles: une rivière à l'ouest, un canal au nord, une baie réservée au carénage des bateaux à l'est, la rade au sud. La différence de taille et de forme des îlots urbains correspond à des fonctions distinctes: au centre, de petits îlots tracés au cordeau accueillant l'habitat; au nord, de grandes emprises indivises, affectées aux établissements militaires; au sud, des terrains conquis sur la mer pour les établissements de commerce maritime.

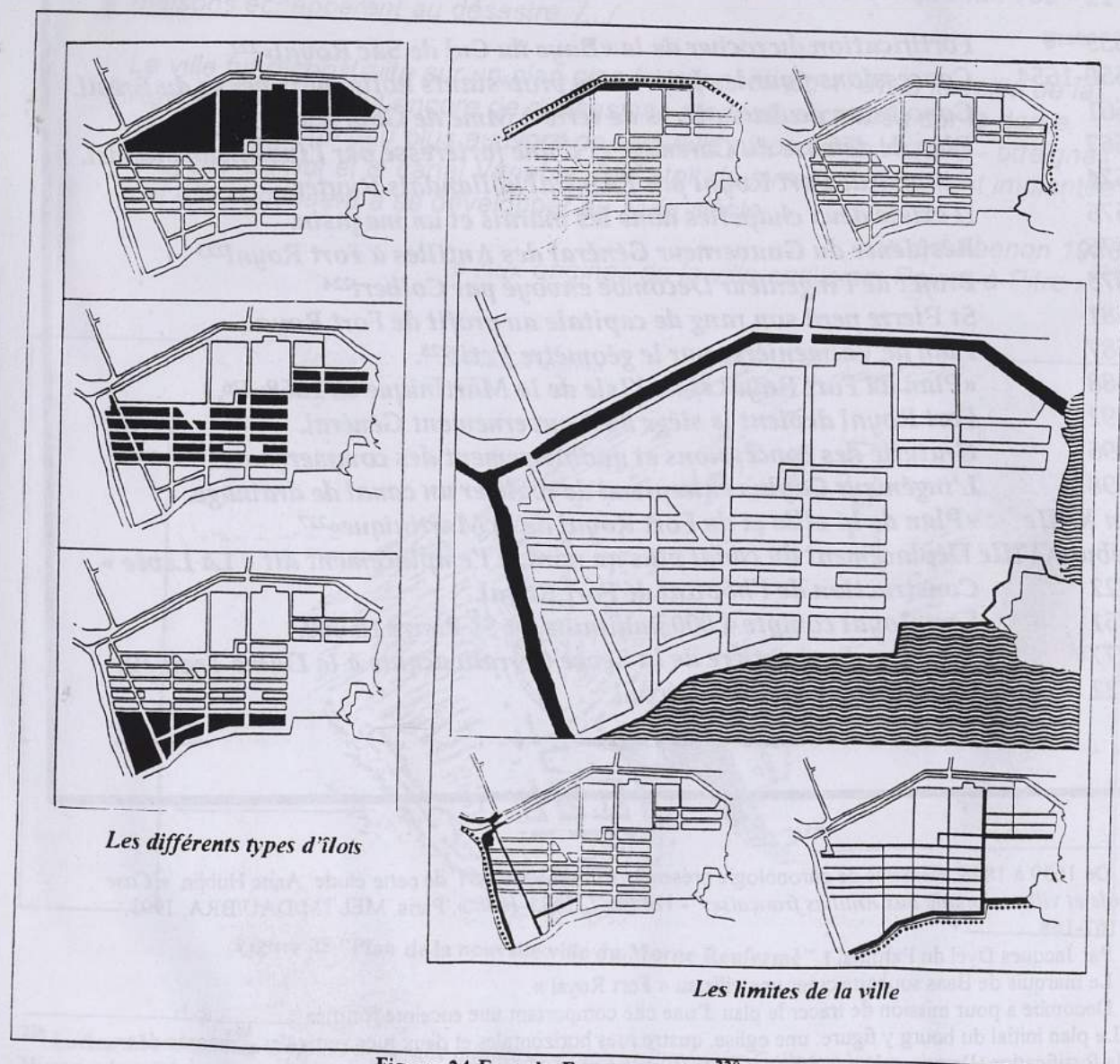


Figure 24 Fort-de-France en 1807²²⁰

²²⁰ Etude de la structure urbaine d'après: «Plan de Fort-de-France de La Martinique», 1807, conservé aux Archives Départementales de Martinique.

Chronologie - La ville avant 1848

FORT DE FRANCE



- 1639²²¹ Fortification du rocher de la « Baye du Cul de Sac Royal »²²²
- 1650-1654 Concessions pour les Juifs et les protestants hollandais venus du Brésil.
- 1661 Concession de deux places de terre à Mme de Gourselas.
- 1667 Plan de défense du Carénage et d'une forteresse par l'ingénieur Blondel.
- 1674 Attaque de Fort Royal par l'Amiral hollandais Ruyter.
- 1676 Il existe deux chapelles dans les marais et un magasin.
- 1676 Résidence du Gouverneur Général des Antilles à Fort Royal²²³
- 1678 Projet de l'ingénieur Decombe envoyé par Colbert²²⁴
- 1681 St Pierre perd son rang de capitale au profit de Fort Royal.
- 1687 Plan de Valmenières par le géomètre Petit²²⁵.
- 1688 « Plan du Fort Royal et de l'Isle de la Martinique en 1668 »²²⁶.
- 1692 Fort Royal devient le siège du Gouvernement Général.
- 1696 Gratuité des concessions et anoblissement des commerçants.
- 1698 L'ingénieur Caylus entreprend de réaliser un canal de drainage.
- Fin XVIIe « Plan de la ville et du Fort Royal de la Martinique »²²⁷.
- Début XVIIIe Déplacement du canal plus au nord, à l'emplacement dit « La Levée ».
- 1722 Construction de l'hôpital de Fort Royal.
- 1751 Fort Royal compte 4 000 habitants, et St Pierre 15 000.
- 1777 Création du cimetière de la Levée (terrain acquis à la Dame Trainel).
- 1822 Construction du Pont Pécoul.

²²¹ De 1639 à 1848: éléments de chronologie présentés dans le Volume I. de cette étude: Anne Hublin, « Case créole et ville coloniale aux Antilles françaises - Volume I. 1635-1848 », Paris, MELTM/DAU/BRA, 1993, pp. 167-168.

²²² Par Jacques Dyel du Parquet.

²²³ Le marquis de Baas souhaite créer une ville au « Fort Royal ».

²²⁴ Decombe a pour mission de tracer le plan d'une cité comportant une enceinte fortifiée.

²²⁵ Le plan initial du bourg y figure: une église, quatre rues horizontales et deux rues verticales, l'amorce de tracé de la fortification, l'amorce du canal de drainage. L'église paroissiale est localisée à l'emplacement qui deviendra celui de l'actuelle cathédrale de Fort-de-France.

²²⁶ par le R.P. Plumier.

²²⁷ Le plan figure: l'église paroissiale centrale, trois rues horizontales et deux rues verticales, les Fossés pour écouler les eaux, l'Enceinte projetée, la Maison des Capucins, la redoute du Morne des Capucins, actuellement nommé « Morne Pichevin », le Fort Royal et l'Arsenal.

De même, la ville de Pointe-à-Pitre présente un tracé en grille caractéristique de la planification coloniale. Selon Lucien Abenon:

« La construction de la ville ne dut pas être facile. Il fallait raser les mornes et combler les marécages avec les terres enlevées. Le sol restait fragile, le site malsain. L'emplacement de la première ville, rue Achille René Boisneuf, à l'est de la darse actuelle, date de l'occupation anglaise. On y trouve le quadrillage des rues qui se coupent à angle droit avec des maisons en bois qui devaient être assez rudimentaires sans doute. Au bord de la darse se trouve le quartier du port. /.../

Jusqu'en 1769, l'essor de la ville fut modeste. On imagina d'y transférer le siège de la sénéchaussée mais cela ne fut réalisé qu'en 1769 - la ville comprenait 133 maisons en 1780. Le 27 mars 1780, un terrible incendie détruisit 87 grandes maisons et 24 petites alors qu'elle ne comprenait 133 - 22 maisons échappèrent au désastre. /.../

La ville fut reconstruite sur un plan plus fonctionnel. En 1787, à la veille de la Révolution, elle était encore de dimensions modestes. centrée sur la darse, elle s'étendait un peu plus au Nord de l'actuelle place de la Victoire - atteignait le Lycée Carnot et le canal Vanable. Elle était désormais solidement implantée - et elle continuera à se développer au XIXe siècle. »

Lucien Abenon 1986

« Aux origines de la ville antillaise: Pointe-à-Pitre »²²⁸

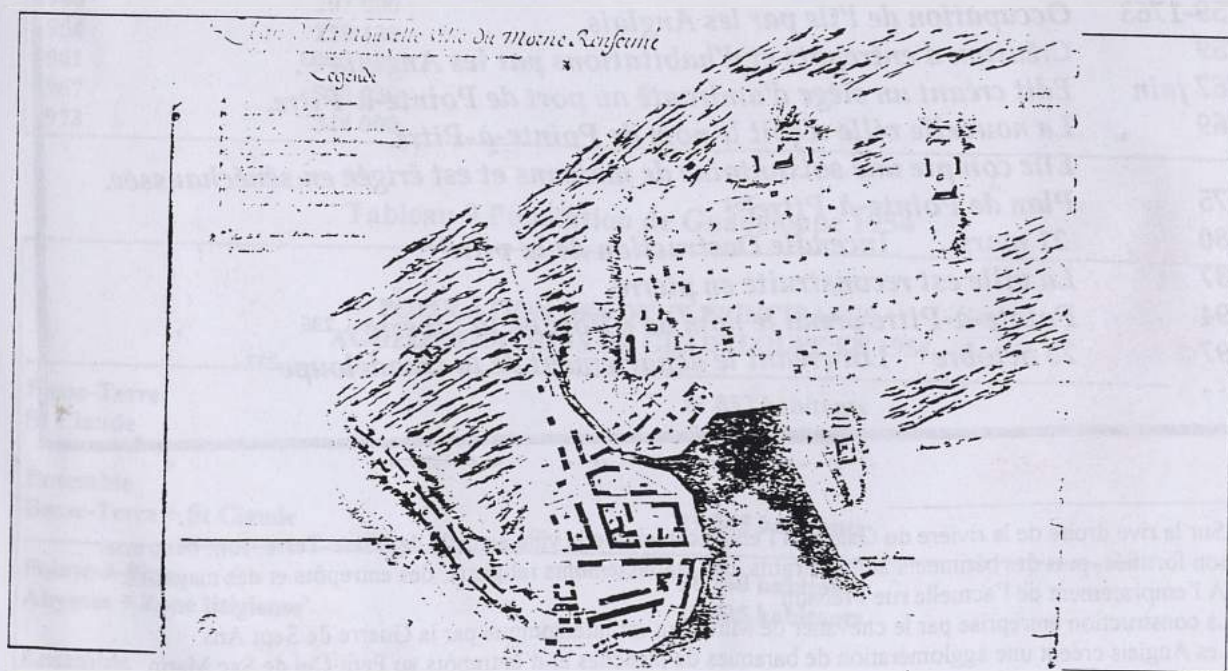


Figure 25 "Plan de la nouvelle ville du Morne Renfermé" 1767²²⁹

²²⁸ Lucien Abenon, « Aux origines de la ville antillaise: Pointe-à-Pitre », in: Colloque International des Sciences Historiques - Campus Universitaire de Schoelcher, Martinique, 26-28 février 1986. CARDH. Université des Antilles et de la Guyane, 1988.

²²⁹ Ce plan est l'un des plus anciens de la ville. Conservé aux Archives Nationales, il est cité in: « Atlas des Départements français d'outre-mer », Volume « La Guadeloupe », Paris, CNRS / IGN, 1982, Chapitre 11, « Le Passé », présenté par Jean Paul Hervieu.

Chronologie - La ville avant 1848

POINTE - A - PITRE



L'ANTERIORITE DE BASSE-TERRE

- 1650 Etablissement du Gouverneur Houel Du Petit Pré rivière du Galion²³⁰.
1696 Le bourg de Basse-Terre compte 260 maisons.
1713 12 janvier Création de la paroisse St François.
1736 Construction de la cathédrale de Basse-Terre au quartier du François.
1789 Basse-Terre compte de 6 000 à 7 000 habitants.

LA FONDATION DE POINTE-A-PITRE

- 1738 Canal navigable du vieux bourg des Abymes jusqu'à la mer.
1748 Chemin des Abymes vers la mer. La chaussée longe le canal²³¹.
1754 Projet de ville au « Petit Cul de Sac Marin »²³²
1759-1763 Occupation de l'île par les Anglais.
1759 Création d'entrepôts et d'habitations par les Anglais²³³.
1767 juin Edit créant un siège d'amirauté au port de Pointe-à-Pitre.
1769 La nouvelle ville reçoit le nom de Pointe-à-Pitre.
Elle compte une soixantaine de maisons et est érigée en sénéchaussée.
1775 Plan de Pointe-à-Pitre²³⁴
1780 21 mars Incendie Destruction de la ville²³⁵
1787 La ville est reconstruite en pierre.
1794 Pointe-à-Pitre prend le nom de « Port de la Liberté ».²³⁶
1797 25 octobre Loi créant le département de la Guadeloupe²³⁷

²³⁰ Sur la rive droite de la rivière du Galion, à l'emplacement de la ville actuelle de Basse-Terre, sont bâties une maison fortifiée, puis des bâtiments administratifs, des établissements religieux, des entrepôts et des magasins.

²³¹ A l'emplacement de l'actuelle rue Frébault.

²³² La construction entreprise par le chevalier de Mirabeau est interrompue par la Guerre de Sept Ans.

²³³ Les Anglais créent une agglomération de baraques de planches et d'entrepôts au Petit Cul de Sac Marin, situées sur le Morne Renfermé, près du « Fort Louis ». Le site aurait alors reçu le nom de « Pointe à Peter ». Le « Morne Renfermé » correspond à l'emplacement actuel du Palais de Justice, de l'Eglise et de la Gendarmerie.

²³⁴ « Plan de la Ville de la Pointe-à-Pitre en L'Isle Grande Terre Guadeloupe 1775 », conservé aux Archives Nationales d'Outre-Mer. Sur ce plan, la ville présente la forme actuelle du centre colonial: un dessin approximativement carré de 700 mètres de côté, bordé d'un marécage. Les îlots réguliers sont de taille inégale. Des emplacements sont réservés aux futurs équipements publics; une grande place carrée s'étend entre la ville et le port.

²³⁵ Le feu détruit 87 grandes maisons et 24 petites sur les 133 que comptait la ville de Pointe-à-Pitre.

²³⁶ 28 Messidor An II. Arrêté de Victor Hugues. (16 juillet)

²³⁷ Le département est divisé en 27 cantons, avec pour chef-lieu Port de la Liberté.

Les îles et les villes antillaises sont petites. La Martinique ne comptait en 1967 que 320 000 habitants, soit l'équivalent d'une seule ville européenne de taille moyenne, et en 1954, l'agglomération urbaine de Pointe-à-Pitre/Abymes ne représentait que 44 500 habitants.

Tableau 8 Population de la Martinique 1635-1973

L'ECHELLE DU PEUPEMENT DE LA MARTINIQUE 1635-1973²³⁸			
	POPULATION TOTALE	POPULATION DE COULEUR	POPULATION BLANCHE
1635	120	?	
1644	5 363	2 660	2 703
1700	21 569	15 073	6 496
1734	66 595	53 890	12 705
1789	99 284	88 649	10 635
1822	100 000	90 000	10 000
1848	123 357	113 867	9 490
1853	129 690		
1876	165 068		
1886	172 000		
1902	150 000 ²³⁹		
1915	162 000		
1931	181 000		
1941	197 000		
1946	207 000		
1954	239 130		
1961	192 062		
1967	320 030		
1973	344 000		

Tableau 9 Population de Guadeloupe 1954

POPULATION DES DEUX PRINCIPALES AGGLOMERATIONS DE GUADELOUPE EN 1954	
Basse-Terre St Claude	11 837 habitants 7 438 habitants
Ensemble Basse-Terre + St Claude	19 275 habitants
Pointe-à-Pitre Abymes + Zone litigieuse	26 160 habitants 18 425 habitants
Ensemble Pointe-à-Pitre + Abymes + Zone litigieuse	44 585 habitants

²³⁸ Chiffres extraits de: « Atlas des Départements français d'outre-mer », Volume « La Martinique », Paris, CNRS / IGN, 1977. Chapitre 12, Jean Marieu

²³⁹ La catastrophe de St Pierre le 8 mai 1902 avait fait 30 000 morts.

A la fin du XIXe siècle, la capitale administrative de Martinique n'était qu'une modeste bourgade d'environ douze mille habitants. Dans les deux îles cependant, de nouvelles classes urbaines se constituaient: la bourgeoisie de couleur, qui luttait pour la conquête du pouvoir politique, les grands usiniers et les banques, qui détenaient le pouvoir économique et un nouveau prolétariat urbain.

« ...La césure de 1875 marque pour la Guadeloupe, beaucoup plus que celle de 1848, le passage vers la phase post-esclavagiste aux plans politique et social: le nouveau citoyen de 1875 peut enfin voter pour choisir ses représentants et aller à l'école. Ces réformes constituent en fait une véritable révolution politique, dans la mesure où par ce biais est propulsée au-devant de la scène politique une bourgeoisie de couleur ».

Josette Fallope 1994

« La politique d'assimilation et ses résistances »²⁴⁰

La nouvelle urbanité de la ville antillaise, de la fin du dix-neuvième et du début du vingtième siècle, reflète des déplacements de pouvoir. L'autorité métropolitaine et les nouveaux édiles gèrent, avec pompe, les grands travaux. Ils font édifier de nombreux bâtiments publics. L'architecture officielle de la fin du XIXe et du début du XXe siècle aux Antilles est éclectique; elle reflète l'emphase métropolitaine de l'époque. Les grands usiniers et les « *gran békés* » construisent de somptueuses villas qui rompent avec la grâce rustique des anciennes maisons de maître des campagnes. Mais tandis que la ville s'orne de riches demeures et de bâtiments officiels d'une architecture plus savante que les modestes cases en bordage de planches du début du siècle, une population misérable s'établit aux abords et dans les interstices de la ville bourgeoise: « *Gens ti zendroi* », comme l'écrit Joby Fanon²⁴¹ pour désigner les habitants des faubourgs de la ville. Le menu peuple des taudis s'empare de « *l'En-ville* »²⁴² et y crée ses propres quartiers, sa propre ville, à la marge de la ville officielle. Les petits bourgeois, eux, donnent à la cité son épaisseur architecturale et son identité stylistique, avec leurs élégantes maisons de ville, et leurs légères « *villas coloniales* » souplement éparées aux abords de la cité coloniale.

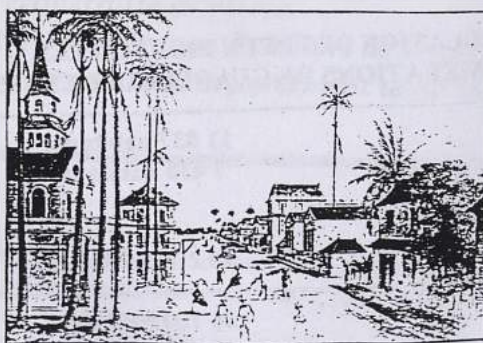


Figure 25 Gravure ancienne

²⁴⁰ Josette Fallope, « La politique d'assimilation et ses résistances », in: « Guadeloupe, 1875-1914, Le soubresauts d'une société pluri-ethnique ou les ambiguïtés de l'assimilation ». Autrement. Série Mémoires No 28, Paris, Editions Autrement, 1994, pp.35.

²⁴¹ Terme employé par Joby Fanon in: Joby Fanon, « Fort-de-France dans la brume des souvenirs », Revue « Les Cahiers du Patrimoine », « Fort-de-France dans les années 30 - Histoire de la ville et des quartiers, Evocations », No 9, 1990, Juill. - Sept., p. 18.

²⁴² « L'En-ville », terme choisi par Patrick Chamoiseau pour désigner tout à la fois la ville et la fascination exercée par la cité sur les gens des campagnes, de l'abolition à la période de création des quartiers spontanés de Fort-de-France. Patrick Chamoiseau « Texaco », Paris, Editions Gallimard, 1992, pp.115-116

4.2. CATACLYSMES ET ARCHITECTURE URBAINE

« Au fur et à mesure que la ville devient plus visible, j'éprouve une certaine surprise. On m'avait prévenu en Europe que Fort-de-France n'existait plus; que le cyclone avait détruit le peu que l'incendie avait épargné; que je ne verrais probablement qu'un monceau de ruines. Eh bien, l'aspect, au moins vu des hauteurs où notre véhicule décrit encore des zigzags n'est pas conforme à mes prévisions. Beaucoup de vieilles bicoques ont fait place à des constructions plus ou moins élégantes; en certains endroits les toitures en zinc toutes neuves reflètent même d'une façon fort désagréable à l'oeil le soleil tropical. Je distingue des maisons parfaitement habitables, des villas aux couleurs vives et riantes et, une fois de plus dans ma vie, je constate qu'une ville brûlée - à part la question des valeurs englouties - y gagne toujours. »

G. Vershuur 1894

« Voyage aux trois Guyanes et aux Antilles »²⁴³

Périodiquement, Fort-de-France et Pointe-à-Pitre furent réduites à une masse de décombres: par les incendies, par les cyclones, par les tremblements de terre. Ces épisodes tragiques jouèrent un rôle décisif dans la constitution de la forme urbaine des deux cités. A *Fort-de-France*, le *Grand Incendie de 1890* fit table rase des constructions anciennes. Dans l'ensemble, les constructions « anciennes » du centre-ville datent, au plus, de la fin du dix-neuvième et du début du vingtième siècle: c'est une « *Ville Neuve* » du début du siècle. *Pointe-à-Pitre*, tour à tour ravagée par le feu et les tremblements de terre, adopta un modèle spécifique d'immeuble urbain, maçonné à rez-de-chaussée, en charpente bois à l'étage. C'est cette maison qui donne au centre-ville actuel son identité « *pointoise* ».

4.2.1. Destructions-Reconstructions à la Guadeloupe

« ...Considérant que la Pointe-à-Pitre, construite en bois dès son origine, a été incendiée une première fois à la fin du siècle dernier; Que, construite en maçonnerie par crainte de feu, elle a été complètement renversée par le tremblement de terre du 8 février 1848; Qu'enfin l'incendie du 18 Juillet dernier vient de détruire en quelques heures cette ville réédifiée en bois;

D'où résulte la nécessité pour ses habitants, en reconstruisant leurs demeures, de se prémunir contre deux fléaux: le feu et les tremblements de terre;... »

Arrêté du Maire de la Pointe-à-Pitre, 15 août 1871

²⁴³ G. Vershuur, « *Voyage aux trois Guyanes et aux Antilles* », Paris, Hachette, 1894, (Texte cité par Solange Contour).

Incendies et tremblements de terre à Pointe-à-Pitre 1780-1871

L'incendie du 21 mars 1780

détruisit presque entièrement Pointe-à-Pitre. Sur les 133 maisons que comptait la ville à cette époque, 111 furent brûlées. Les maisons de bois avaient offert une proie facile à l'incendie.

« La ville a été reconstruite depuis, en pierres tirées des mornes voisins, sur un plan très régulier et très élégant. » Germain Léonard 1787²⁴⁴

Le tremblement de terre du 8 février 1843

Le séisme d'intensité IX détruisit complètement la ville.

« La Pointe-à-Pitre est détruite de fond en comble. Ce qui a été épargné par le tremblement de terre a été dévoré par l'incendie qui a éclaté peu de moment après celui où les maisons se sont écroulées. »

Lettre du Gouverneur de Gourbeyre du 9 février 1843²⁴⁵

Les édifices reconstruits en pierre par crainte de l'incendie résistèrent mal au séisme. Après le tremblement de terre, les structures légères en bois retrouvèrent la faveur des Pointois, ... jusqu'à l'incendie de 1871...

L'incendie du 18 Juillet 1871

La ville, reconstruite en bois, fut de nouveau détruite par le feu en 1871. A la suite de cet événement tragique, le Maire de Pointe-à-Pitre, Alcide Léger, prit un arrêté le 15 août qui tentait de préconiser un mode de construction « mixte », associant pierre, bois et charpentes métalliques, pour limiter à la fois les risques sismiques et les risques d'incendie. L'arrêté municipal du 15 août 1871 préconisait:

- une utilisation limitée du bois,
- le recours aux charpentes métalliques pour les structures,
- l'édification des rez-de-chaussée en maçonnerie, jusqu'à 4,50 mètres de haut.

Voeu pieux en ce qui concerne les charpentes métalliques, car le métal était trop rare en Guadeloupe pour qu'on pût l'utiliser couramment. Seuls, quelques grands édifices purent en effet recourir à la charpente métallique, comme l'*Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul*²⁴⁶, le *Presbytère*, la *Maison Souques/Pagès*. La maison de ville ordinaire adopta un modèle constructif plus simple. Le rez-de-chaussée fut construit en maçonnerie, ne dépassant pas 4 mètres, tandis que l'étage était construit en charpente bois. La galerie extérieure et les consoles de balcons furent désormais exécutés exclusivement en ferronnerie et non plus en bois. La délicatesse d'ouvrage des consoles et des garde-corps en ferronnerie donne aux façades de ces petits immeubles une extrême légèreté. La spécificité de la maison de ville pointoise est due à un compromis: celui que les habitants et la municipalité ont dû faire entre la tradition de construction en bois, les risques d'incendie, et les risques sismiques.

²⁴⁴ Citation extraite de: Pierre Las Cabettes, «*Histoire urbaine & Analyse du centre ancien de Pointe-à-Pitre* » in: Z.P.P.A.U., Rapport de présentation, Pointe-à-Pitre, ADUAG, 1991.

²⁴⁵ Citation extraite de: Pierre Las Cabettes, «*Histoire urbaine & Analyse du centre ancien de Pointe-à-Pitre* » in: Z.P.P.A.U., Rapport de présentation, Pointe-à-Pitre, ADUAG, 1991.

²⁴⁶ La façade de l'église, de style Renaissance, est en pierre. La construction de l'édifice associe la structure métallique, la fonte, la pierre et le bois.

La Maison Pointoise ou « la part du feu »...

Le centre-ville de Pointe-à-Pitre présente une qualité architecturale toute particulière, due à l'unité morphologique donnée par les immeubles, dont le type peut être caractérisé comme la «*Maison Pointoise*»²⁴⁷.

« La 'maison de bourg' dite 'haut et bas', est dotée d'un rez-de-chaussée en bois ou en maçonnerie et d'un ou deux étages en bois, auxquels on ajoute un balcon et garde corps en bois ou en ferronnerie et consoles métalliques. La toiture dont le faîtage est parallèle à la voie est généralement couverte de tôle ou plus rarement de tuiles, avec des lucarnes. Les séparations mitoyennes sont souvent en maçonnerie. Lorsqu'elles sont en bois, elles sont recouvertes de tôle. La mixité des matériaux reflète la nécessité de résister aux incendies et tremblements de terre, fréquents dans la région. »

Jean Pierre Giordani 1993

« *La Guadeloupe face à son patrimoine* »²⁴⁸

A Pointe-à-Pitre, ce modèle de la «*maison de bourg*», sous l'effet des contraintes de la réglementation urbaine et du parcellaire urbain, a pris une forme spécifique.

Le rythme parcellaire: une scansion fine et régulière

La trame urbaine de Pointe-à-Pitre est constituée d'îlots carrés ou rectangulaires, de 1600 à 5000m² de surface. Ces îlots sont découpés en fines lanières parcellaires, étroites et allongées. Le front de parcelle sur rue varie de 4 à 8 mètres en moyenne.

Gabarits et façade urbaine

Les constructions sont édifiées à l'alignement des voies, assez étroites. Les immeubles possédant plusieurs étages et un «*galetas*», comble non habitable. Les étages disposent d'une grande hauteur sous plafond qui favorise la ventilation. Ces immeubles, contigus, forment un front bâti continu, une «*façade urbaine*» régulière.

Distribution et espace domestique

Le rez-de-chaussée est souvent affecté à un commerce; les pièces d'habitation se trouvent aux étages. Nombre de parcelles disposent d'une cour à l'arrière; autrefois²⁴⁹, les pièces de service, cuisine et pièce d'eau étaient situées en fond de cour. Cette cour permettait la ventilation des pièces de l'immeuble, et séparait le foyer de la cuisine de la maison principale, la protégeant ainsi des risques d'incendie.

²⁴⁷ Cette analyse condense les observations convergentes de:

Bernard Autin, « *Croquis à Pointe-à-Pitre* », Guadeloupe, Imprimerie Darantière, 1992.

Jean Pierre Giordani, « *La Guadeloupe face à son patrimoine - Itinéraire et modalités d'une reconnaissance et d'une revalorisation* », Paris, Rapport pour le Ministère des Départements d'Outre-Mer, 1993.

Pierre Las Cabettes, « Histoire urbaine & Analyse du centre ancien de Pointe-à-Pitre » in: Z.P.P.A.U., Rapport de présentation. Pointe-à-Pitre, ADUAG, 1991.

²⁴⁸ Jean Pierre Giordani, « *La Guadeloupe face à son patrimoine - Itinéraire et modalités d'une reconnaissance et d'une revalorisation* », Paris, Rapport pour le Ministère des Départements d'Outre-Mer, 1993, p.54.

²⁴⁹ La modernisation des logements a conduit à équiper les pièces d'habitation de cuisines et salles de bains dans le corps principal de l'immeuble, mais il arrive bien souvent que l'on garde l'ancienne cuisine extérieure, en complément de la cuisine moderne installée à l'intérieur.

Unité du système constructif - Texture des matériaux

Le rez-de-chaussée est le plus souvent maçonné, édifié sur un socle ou solage qui prévient les inondations de l'hivernage²⁵⁰. Les étages sont eux en bois, charpente bois et bardage bois. La ligne de faitage des toitures est parallèle à la voie. Les toits, à forte pente et larges débords, souvent percés de lucarnes «à la capucine», ou mansardés, sont couverts en tôle ondulée; ce matériau léger et durable, s'adapte à la complexité des formes de couverture. Sur certains immeubles ce sont des plaques de zinc «à la parisienne» qui servent de couverture²⁵¹. L'unité des matériaux donne à la ville une homogénéité plastique, une texture spécifique.

Vocabulaire des façades et percements

La façade de la maison pointoise, comme celle de nombre de demeures antillaises, présente des types de percements et de menuiseries qui constituent son principal élément décoratif. L'ordonnement de ces ouvertures est rythmé par la modulation de la trame constructive des poteaux. Le rez-de-chaussée, s'il s'agit d'un commerce, est percé de plusieurs portes, hautes et larges, fermées par d'épais volets de bois.

« C'est par le traitement des façades que se dégage le plus manifestement le style antillais. Par l'intermédiaire de la trame de poteaux qui définissent les proportions des ouvertures, on trouve toujours le même type de façade ordonnancée et symétrique par rapport à l'axe central./.../ Dans le cas des rez-de-chaussée en maçonnerie, le linteau des ouvertures est en arc surbaissé alors que l'encadrement des portes dans les parties en bois n'est constitué que d'une moulure en saillie. »

Bernard Autin 1992
« Croquis à Pointe-à-Pitre »²⁵²

Les hautes fenêtres sont closes par des persiennes de bois à jalousies, dont les lamelles orientables filtrent la lumière en assurant une ventilation «croisée»²⁵³; des volets pleins se rabattent sur ces persiennes, pour éviter les vents et les pluies violentes en période cyclonique. La finesse de modulation de ces menuiseries donne aux façades une grande délicatesse de proportion. Mais ce sont les galeries et balcons qui forment l'ornement majeur des façades.

« Les allèges constituent un des éléments les plus remarquables du décor. En bois, fer forgé ou fonte, leurs dessins varient à l'infini: figures géométriques, barreaudage simple ou à croisillons, caillebotis, illustrations symboliques d'inspiration végétale, ils restent toujours largement transparents afin de laisser la libre circulation de l'air et la vision du spectacle de la rue »

Bernard Autin 1992
« Croquis à Pointe-à-Pitre »²⁵⁴

²⁵⁰ « Hivernage », saison des cyclones et tempêtes tropicales qui va d'août à octobre.

²⁵¹ Par exemple, le dôme de l'immeuble situé à l'angle du marché st Antoine, typique de la construction métropolitaine de la fin du XIXe siècle.

²⁵² Bernard Autin est Architecte-Conseil du Département. Ses dessins à l'encre de la ville de Pointe-à-Pitre constituent à la fois une analyse architecturale et une interprétation plastique forte et originale de la texture urbaine propre à la cité guadeloupéenne. Bernard Autin « Croquis à Pointe-à-Pitre », Guadeloupe, Imprimerie Darantière, 1992, p. 29 et 34.

²⁵³ « Ventilation croisée »: Les percements d'une maison créole sont disposés face à face, et si une cloison vient interrompre le courant d'air ainsi créé, elle est ajourée en imposte pour permettre la circulation d'air.

²⁵⁴ Bernard Autin « Croquis à Pointe-à-Pitre », Guadeloupe, Imprimerie Darantière, 1992, p. 29 et 34.

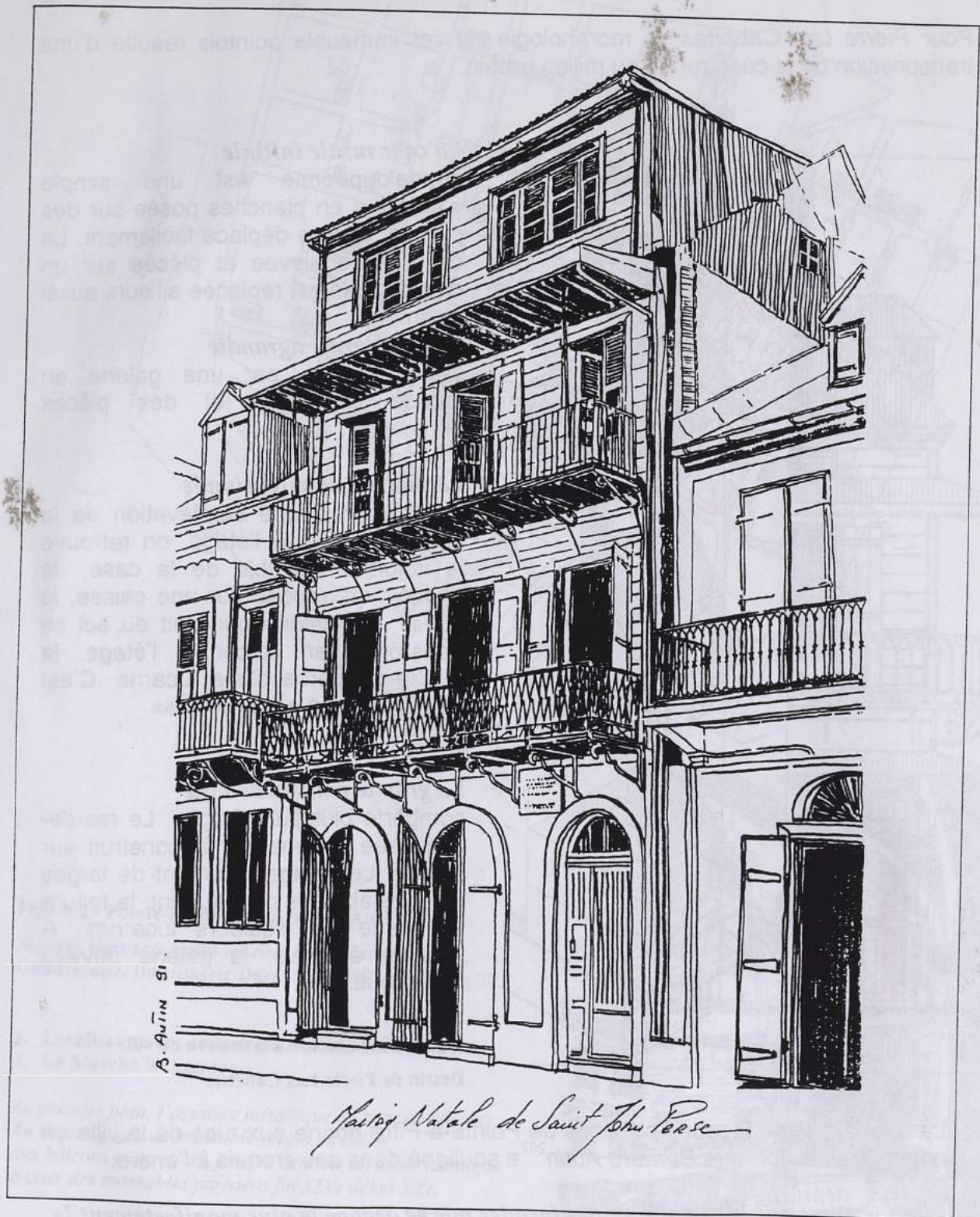
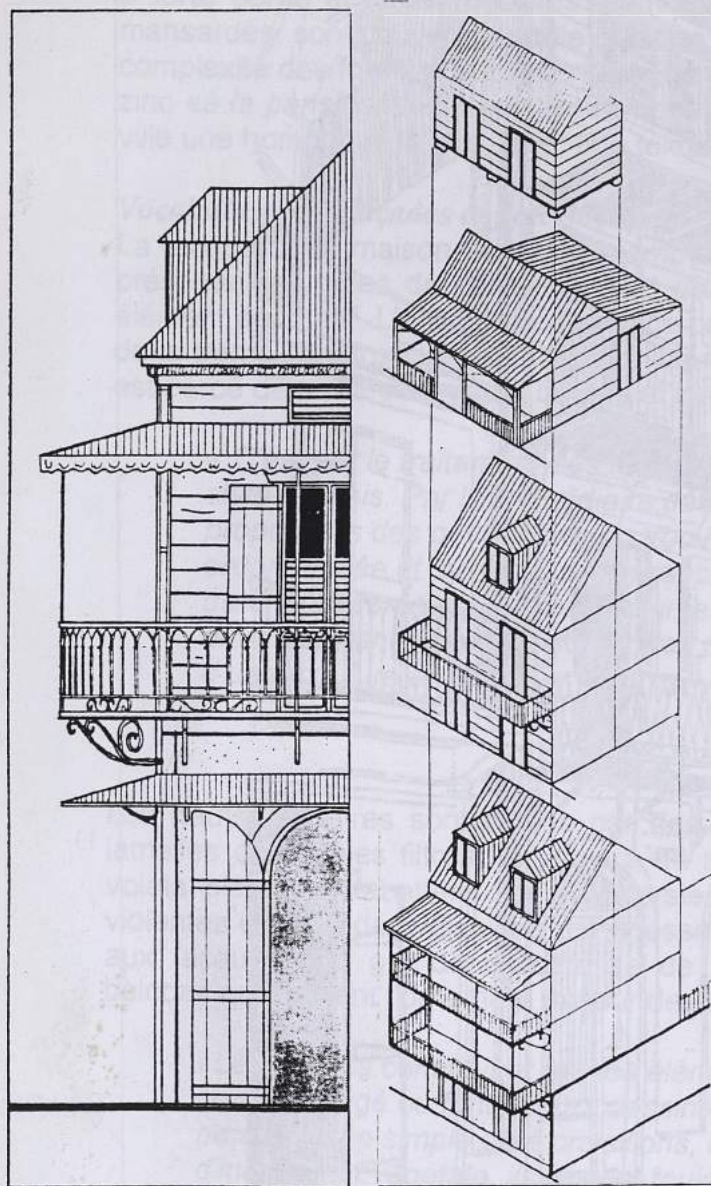


Figure 27 Une maison pointoise, la maison natale de St John Perse

Source: Croquis de Bernard Autin²⁵⁵

²⁵⁵ in: Bernard Autin « Croquis à Pointe-à-Pitre », Guadeloupe, Imprimerie Darantière, 1992, p.35

Pour Pierre Las Cabettes, la morphologie de cet immeuble pointois résulte d'une transposition de la case rurale au milieu urbain.



La case rurale initiale

guadeloupéenne est une simple « caisse » en planches posée sur des pierres. Elle se déplace facilement. La case est soulevée et placée sur un camion. Elle est replacée ailleurs aussi aisément.

La case rurale agrandie

est prolongée par une galerie en façade principale, et des pièces annexes à l'arrière.

La maison de ville simple

correspond à une surélévation de la case agrandie; à l'étage, on retrouve le volume habitable de la case, le « haut », qui repose sur une caisse, le « bas »; la galerie qui était au sol se transforme en balcon à l'étage; la toiture se perce d'une lucarne. C'est bien la maison « haut et bas ».

La grande maison de ville

comporte plusieurs étages. Le rez-de-chaussée est maçonné, construit sur solage. Les étages s'ornent de larges galeries abritées d'un auvent; la toiture se perce de plusieurs lucarnes. A l'origine en bois, la galerie devient métallique.

Figure 28 De la case à la maison de ville

Dessin de Pierre Las Cabettes²⁵⁶

La régularité des façades urbaines de Pointe-à-Pitre donne aux rues de la ville un rythme particulier, que Bernard Autin²⁵⁷ a souligné dans ses croquis à l'encre.

« C'est par le traitement des façades que se dégage le plus manifestement le style antillais. Par l'intermédiaire de la trame de poteaux qui définissent les proportions des ouvertures, on trouve toujours le même type de façade ordonnancée et symétrique par rapport à l'axe central. »

²⁵⁶ Source: Pierre Las Cabettes. « Histoire urbaine & Analyse du centre ancien de Pointe-à-Pitre » in: Z.P.P.A.U., Rapport de présentation. Pointe-à-Pitre. ADUAG. 1991.

²⁵⁷ Bernard Autin « Croquis à Pointe-à-Pitre », Guadeloupe, Imprimerie Darantière. 1992.

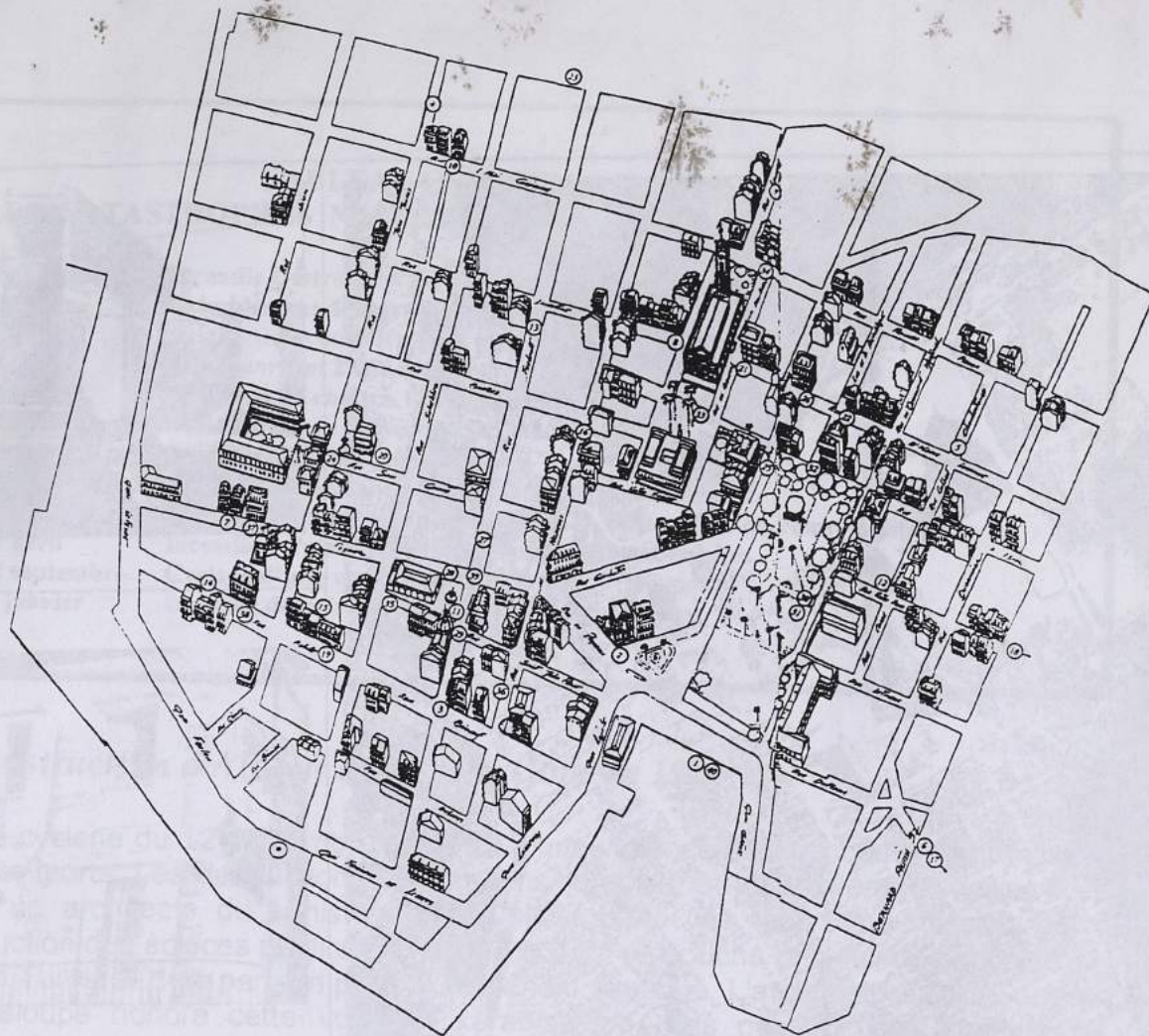


Figure 29 Pointe-à-Pitre par Bernard Autin

Source: Bernard Autin « Croquis à Pointe-à-Pitre »,
Guadeloupe, Imprimerie Darantière, 1992, pp.6-7 et 77.

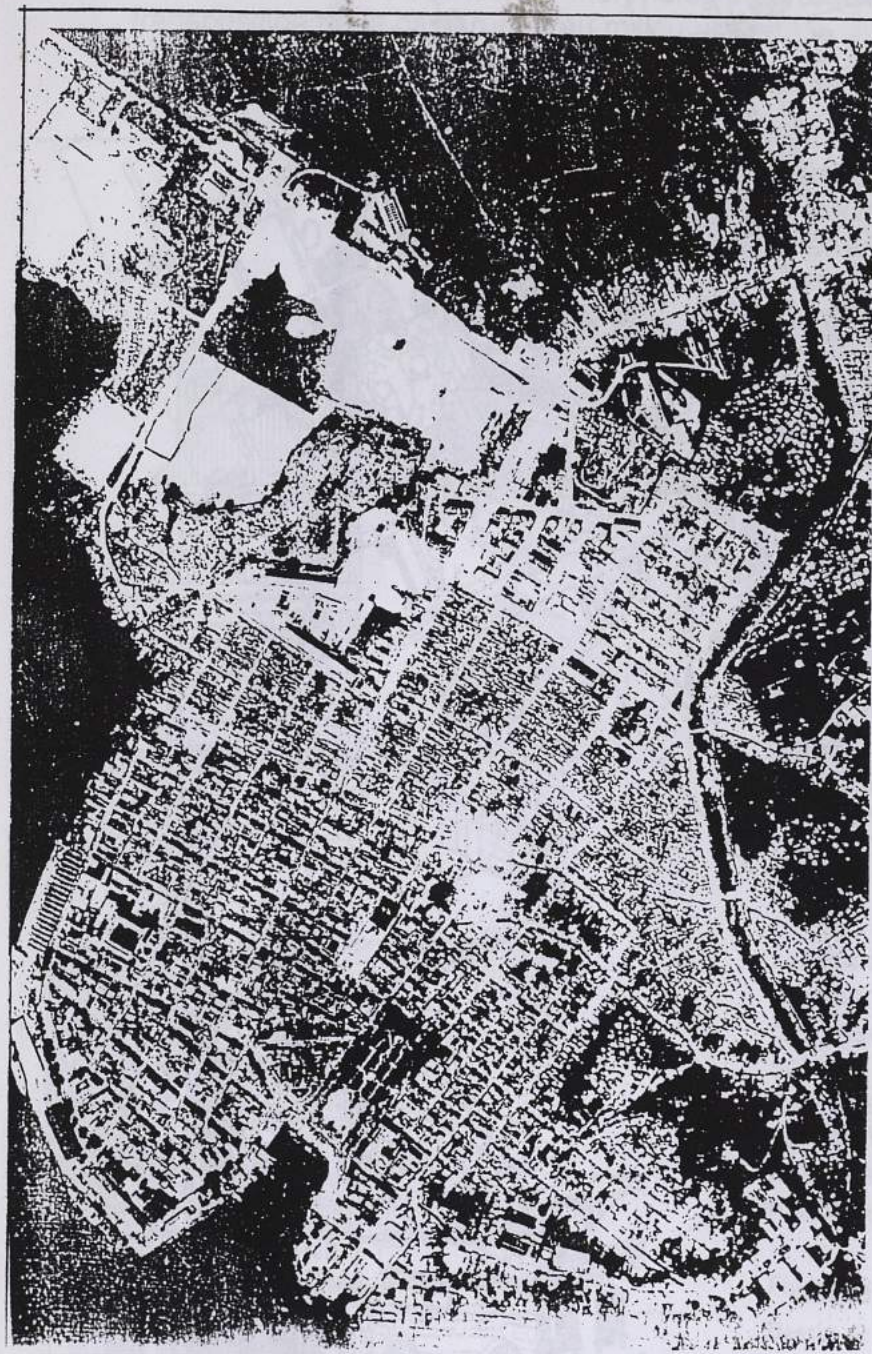
1. Localisation des croquis de maisons anciennes
2. Le Marché St Antoine

*Au premier plan, l'ossature métallique du marché couvert
Au second plan, un immeuble récent en béton
aux balcons ajourés. Au fond se détache un dôme identique
à ceux des immeubles parisiens fin XIXe début XXe.*

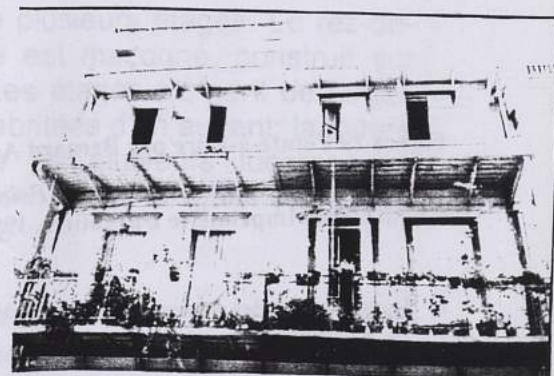


A. AUTIN 81.

Sous le marché St Antoine



Photographie aérienne du centre-ville
Source: Photo aérienne IGN 1968.



Maisons anciennes du centre-ville
Photos A.H. 1991, 1994.

Figure 30 Trame urbaine de Pointe-à-Pitre

**TABLEAU CHRONOLOGIQUE
LES CATASTROPHES NATURELLES A POINTE-A-PITRE 1780-1931**

1780	21 mars	Incendie Destruction de la ville ²⁵⁸ 1787 La ville est reconstruite en pierre.
1843	8 février	Tremblement de terre d'intensité IX. Destruction complète de la ville 3 000 morts et 2 000 blessés graves.
1865		Epidémie de choléra 12 000 morts en Guadeloupe ²⁵⁹ .
1867	6 septembre	Violent cyclone qui ravage la Guadeloupe.
1871	18 juillet	Incendie Destruction de Pointe-à-Pitre.
1871	15 août	Arrêté réglementant les matériaux de construction ²⁶⁰ .
1897	29 avril	Tremblement de terre d'intensité VIII Destruction de Pointe-à-Pitre.
1899	17 avril	Incendie à Pointe-à-Pitre 313 maisons sont détruites.
1928	12 septembre	Cyclone d'une violence exceptionnelle 1 500 morts ²⁶¹ .
1931	6 janvier	Incendie détruisant une partie de Pointe-à-Pitre.

La reconstruction d'Ali Tur après le cyclone de 1928²⁶²

Le cyclone du 12 septembre 1928 fut d'une violence exceptionnelle. Il fit mille cinq cents morts. Les destructions étaient considérables, et le Gouverneur Tellier fit appel à un architecte du Ministère des Colonies, *Ali Tur*, pour une mission de reconstruction des édifices publics de l'île. «*Ali*» Tur, de souche provinciale française, était né à Tunis, et doté par son père d'un prénom exotique. L'architecture d'Ali Tur à la Guadeloupe honore cette vocation «*arabisante*». Ses constructions semblent marquées à la fois par l'architecture arabo-musulmane traditionnelle, et par le style «*mauresque*» que des architectes comme Henri Prost, Tony Garnier ou Joseph Marrast adoptèrent à cette même période dans les colonies nord-africaines²⁶³.

«En Algérie, au tout début du siècle, le néo-mauresque, l'une des nombreuses formes de l'éclectisme, devint un style officiel. Il est surprenant que ce genre qui durant une longue période, avait été considéré comme relevant du « café-concert », soit devenu un style officiel, qui connut un développement prodigieux: pratiquement tous les bâtiments publics construits par la France de 1900 à 1930 en Afrique du Nord étaient arabisés ».

*Gildas Baudez, Françoise Béguin 1980
« Arabisances »²⁶⁴*

²⁵⁸ Le feu détruit 87 grandes maisons et 24 petites sur les 133 que comptait la ville de Pointe-à-Pitre.

²⁵⁹ L'épidémie de choléra a pris naissance à Pointe-à-Pitre.

²⁶⁰ L'arrêté est pris par le Maire de Pointe-à-Pitre, Alcide Léger.

²⁶¹ L'ensemble de la Guadeloupe est ravagé. L'île reconvertit une partie de ses cultures de canne à la banane.

²⁶² D'après un entretien que nous avons eu avec M. Guibert, Architecte des Bâtiments de France du département, l'oeuvre d'Ali Tur est en voie de classement à l'Inventaire des Monuments Historiques et un ouvrage sur les bâtiments guadeloupéens de l'architecte est en préparation. Pour présenter cet aspect original du patrimoine guadeloupéen, nous avons utilisé une plaquette réalisée par la DRAC de Guadeloupe:

Christian Galpin, « *Ali Tur, architecte, 1929-1937 - Itinéraire d'une reconstruction* », Guadeloupe, Ministère de la Culture et de la Communication, /DRAC/ Conseil Général de la Guadeloupe, 1991.

²⁶³ Brian Brace Taylor, « *Planned discontinuity - Modern Colonial Cities in Morocco* », in: LOTUS International, No 26, 1980, pp.52-66.

²⁶⁴ Gildas Baudez, Françoise Béguin, « *Arabisances, Observations on French Colonial Architecture in North Africa between 1900 and 1950* », in: LOTUS International, No 26, 1980, pp.4151. Traduction A. Hublin.

De 1929 à 1937, Ali Tur devait réaliser une centaine de bâtiments publics: mairies, églises, justices de paix, perceptions, écoles, dispensaires, etc... Le béton était alors presque inconnu en Guadeloupe.

« L'architecte choisit comme procédé de construction: les structures poteaux-poutres en béton armé avec remplissages en agglomérés et enduits au mortier de ciment, les toitures en dalles terrasses plates, pour lutter efficacement contre les cyclones car Ali Tur précise dans un de ses textes: '...cette solution dans un pays soumis aux tempêtes cycloniques est la meilleure'. Remarquons que l'architecte ne fait pas état des risques sismiques. »

Christian Galpin 1991
« Ali Tur architecte »²⁶⁵

L'oeuvre d'Ali Tur à la Guadeloupe s'inscrivait en rupture des techniques constructives comme des modèles d'édifice en usage aux Antilles. L'architecte forma les ouvriers locaux à la mise en oeuvre des matériaux importés, sur les chantiers de reconstruction, et imposa des formes architecturales nouvelles. Son oeuvre témoigne d'une recherche fonctionnelle et décorative qui constitue un apport neuf. Tous ses bâtiments tendent à créer un confort bioclimatique extrême: orientation des bâtiments pour qu'ils soient traversés par l'alizé, dont la direction est constante; ventilation croisée; grandes hauteurs sous plafond des pièces; utilisation de persiennes à lames orientables pour les fenêtres et les portes; galeries couvertes, auvents, brise-soleil, claustras, abritant du rayonnement solaire. Cette recherche du confort thermique donna à l'architecte matière à une expression décorative exemplaire.

« Les ouvertures sont très ordonnancées et positionnées suivant des rythmes impairs, les percements sont souvent implantés par trois. Leurs dimensions et leurs formes sont variées: ils sont rectangulaires, carrés, ronds et parfois même octogonaux. Tur tire profit de la notion de protection des façades à l'ensoleillement pour adjoindre à ses volumes de larges débords de toiture augmentant encore l'effet sculptural de son architecture. Dans trois de ses principaux projets, Conseil Général et les Palais de Justice de Basse-Terre et Pointe-à-Pitre, l'architecte utilise l'eau, en installant des fontaines dans des patios, « rafraîchissant » les espaces. »

Christian Galpin 1991
« Ali Tur architecte »²⁶⁶

L'architecte ne construisit jamais de logements. Mais le style d'Ali Tur fut imité par nombre de constructeurs et le petit immeuble « moderne » en béton, au dessin soigné et aux volumes équilibrés fait partie du vocabulaire de l'architecture domestique guadeloupéenne des années trente.

²⁶⁵ Christian Galpin, « Ali Tur, architecte, 1929-1937 - Itinéraire d'une reconstruction », Guadeloupe, Ministère de la Culture et de la Communication, /DRAC/ Conseil Général de la Guadeloupe, 1991, p.6.

²⁶⁶ Christian Galpin, « Ali Tur, architecte, 1929-1937 - Itinéraire d'une reconstruction », Guadeloupe, Ministère de la Culture et de la Communication, /DRAC/ Conseil Général de la Guadeloupe, 1991, p.7-8.



Figure 31 L'Hôtel de Ville de Grand Bourg à Marie-Galante, oeuvre d'A. Tur (photo A.H.)

4.2.2. Les catastrophes urbaines: Fort-de-France

«L'ouragan avait étêté les arbres, décoiffé les maisons, arraché les fils électriques et téléphoniques, noyé les cases qui avaient été, par imprudence ou je-m'en-fichisme colonial, érigées aux abords de la Ravine Bouillé. Bref, le monde était devenu un beau désastre. Un silence d'éternité y régnait et nulle créature n'osait pointer le nez dehors.

'Nous sommes les seuls êtres vivants', déclara Anna-Maria, radieuse.»

Raphaël Confiant 1994

«Bassin des ouragans»

La ville de Fort-de-France fut, comme Pointe-à-Pitre, touchée par de grandes catastrophes, incendies et cyclones. Mais c'est la destruction de la ville de Saint-Pierre et des communes du Nord de l'île par l'éruption de la Montagne Pelée, le 8 mai 1902, qui joua le rôle le plus déterminant pour la croissance de la ville. Fort-de-France assumait dès lors le rôle de métropole régionale, alors qu'elle n'avait été jusqu'alors qu'une capitale administrative.

Le Grand Incendie de 1880 et le Grand Incendie de 1890

C'est à ces deux catastrophes que la ville doit, aujourd'hui encore, sa consistance architecturale²⁶⁷. Solange Contour, dans l'ouvrage qu'elle consacre au Fort-de-France du début du siècle²⁶⁸, cite un long rapport adressé au Gouverneur par le chef d'escadron Andraïlle, qui s'était vainement porté sur tous les fronts du feu de 1890 qui détruisit presque le centre colonial, à l'exception des îlots du Nord et du quartier du Carénage.

«Les murs en maçonnerie de la ville ne s'élevaient pas au-dessus du rez-de-chaussée et sur eux s'étagaient les maisons construites en bois dans toute leur hauteur. Le faitage et les chevrons, les charpentes et les cloisons, les boiseries formant le revêtement extérieur et appelées aissantes²⁶⁹ dans le pays, desséchées par le soleil des tropiques depuis si longtemps, prenaient feu à distance, par rayonnement, comme s'ils avaient été enduits de phosphore. Les flammes sautaient de maison en maison, de rue en rue, de quartier en quartier, dans tous les sens, avec une vitesse qui pouvait déconcerter et annihiler les bonnes volontés. »

Louis Garaud 1892

«Trois ans à la Martinique»²⁷⁰

«Aujourd'hui Fort-de-France n'offre pas l'aspect d'une ville incendiée, mais plutôt celui d'une ville morte depuis longtemps, retrouvée et sortie pour ainsi

²⁶⁷ Après l'incendie de 1880, on avait pourtant reconstruit en pierre.

²⁶⁸ Solange Contour, «Fort-de-France au début du siècle», Paris, L'Harmattan, 1994, pp. 97-109.

²⁶⁹ Tuile de bois ou bardeau, utilisé en matériau de couverture ou en bardage de façade. L'orthographe usuelle est «essente».

²⁷⁰ Louis Garaud (Vice-Recteur de la Martinique), «Trois ans à la Martinique - Etude de moeurs, paysages et croquis - Profils et portraits», Paris, A. Picard et Kaan, 1892, nouvelle édition 1895. (Texte cité par Solange Contour.)

dire des fouilles. On n'aperçoit nulle part ni trace de feu, ni trace de fumée.
 Toute cette cité abandonnée, muette, blanchissante, avec ses murs bas
 encore debout, où l'on ne reconnaît plus aucune rue et où on ne retrouve plus
 aucune maison, évoque le souvenir de Pompéï et d'Herculanum. »
 Dépêche adressée par le Gouverneur au Ministère des Colonies, le 27 Juin 1890²⁷¹

Un plan édité par le Moniteur des Colonies montre l'étendue du désastre. Les
 quartiers qui avaient été épargnés par le *Grand Incendie* de 1890 furent touchés
 l'année suivante par le violent cyclone du 18 août 1891. Le 30 mai 1900, un violent
 incendie détruisait complètement le *Quartier du Carénage*, à l'est de la ville, qui avait
 miraculeusement échappé aux flammes en 1890²⁷². Autant dire qu'au début du
 siècle, Fort-de-France était une ville neuve, entièrement reconstruite après les
 catastrophes.

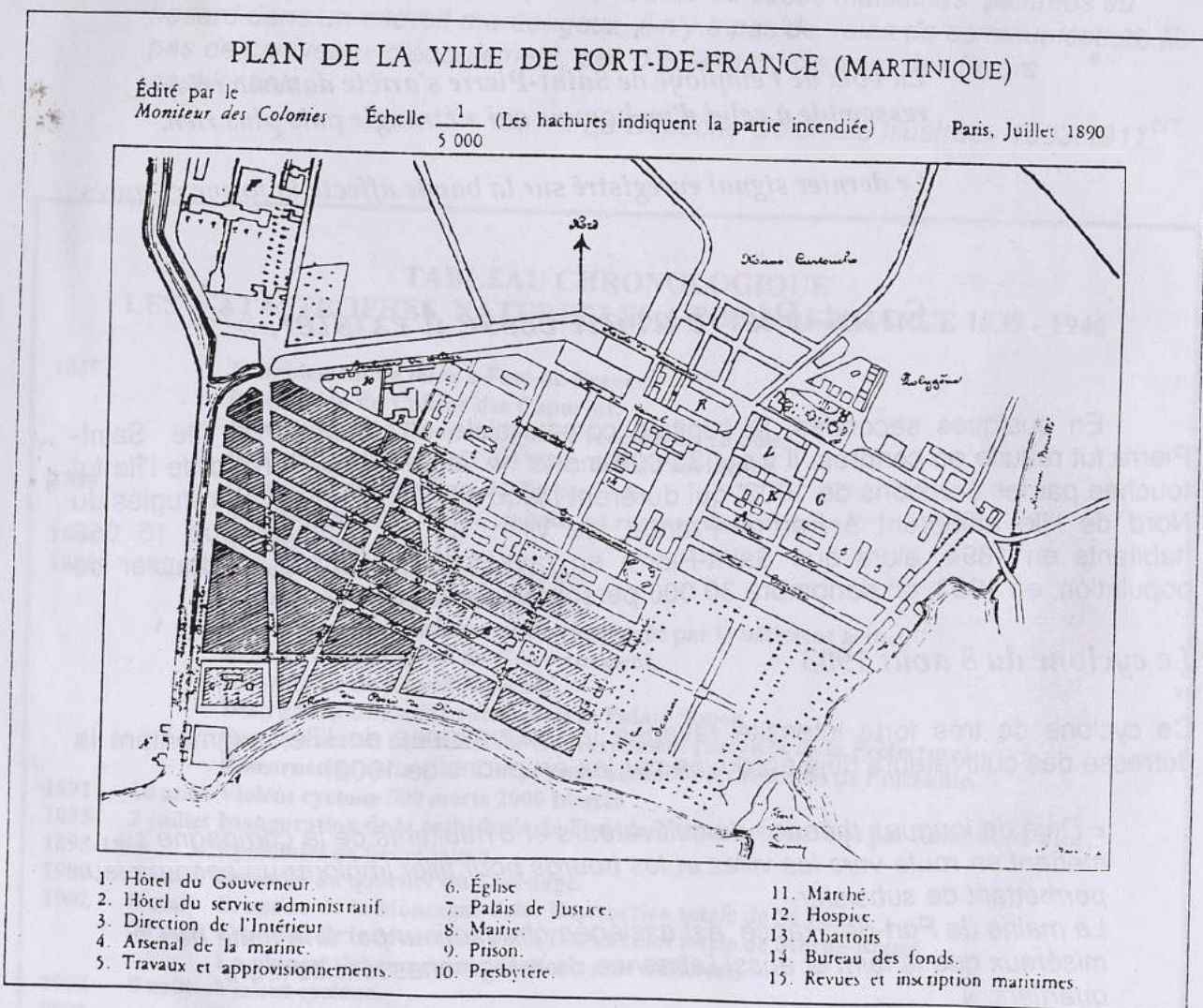


Figure 32 Plan de l'incendie de 1890²⁷³

²⁷¹ Texte cité par Solange Contour.

²⁷² Le grand espace libre de La Savane ayant probablement joué alors le rôle de coupe-feu.

²⁷³ Plan de la ville de Fort-de-France en juillet 1890 édité par le Moniteur des Colonies in: Solange Contour, *Fort-de-France au début du siècle*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 102. Les zones grisées indiquent les îlots détruits par le feu.

4.3. FORT-DE-FRANCE, VILLE NEUVE DU DEBUT DU SIECLE²⁷⁸

De 1848 à 1946, le périmètre de la ville coloniale fut dépassé par ses faubourgs: populaires, comme les «*Terres-Sainville*», «*L'Ermitage*», «*Ste Thérèse*», «*Trénelle*», «*Morne Abélard*, ou plus bourgeois, «*Ste Catherine*», «*Tartenson*», «*Didier*». Ces sites font tous partie de la même agglomération, mais «*Fort-de-France*», pour les Foyalais²⁷⁹, ne désigne *que* le centre colonial, compris dans les limites du quadrilatère formé par le Boulevard du Général de Gaulle au Nord, le bassin du Carénage à l'est, la Baie des Flamands au Sud et le Canal Levassor à l'ouest²⁸⁰. L'usage consacre un état de fait: «*Fort-de-France*» est bien une agglomération constituée d'une part d'un centre historique, clairement délimité, entouré de quartiers d'extension constituant chacun un univers particulier²⁸¹. En 1848, l'appellation républicaine de «*Fort-de-France*» remplaça celle, par trop monarchique, de «*Fort Royal*». La Martinique était divisée en 20 communes²⁸² depuis 1837²⁸³. La municipalité et le gouvernement colonial, durant la deuxième moitié du dix-neuvième siècle, menèrent de grands programmes de travaux et d'équipement. Symboliquement, le premier *Hôtel de Ville* avait été édifié en 1848. Ce n'était, tout comme le bâtiment dit «*Le Gouvernement*», qu'une modeste construction de bois. Durant la seconde partie du dix-neuvième siècle, les travaux d'amenée d'eau depuis le plateau Didier pour alimenter une grande Fontaine Publique, qui sera nommée «*Gueydon*» du nom de l'Amiral qui dirigea les travaux, représentaient un progrès sanitaire considérable. Mais c'est le comblement du Canal de La Levée et son remplacement par un boulevard qui furent l'ouvrage le plus déterminant de cette fin du dix-neuvième siècle. La limite imposée à la ville coloniale par «*La Levée*» demeurera cependant, comme borne du centre-ville. Au-delà du nouveau boulevard, ce n'est plus, ce ne sera jamais tout-à-fait «*Fort-de-France*». La ville du début du dix-neuvième siècle était avant tout une ville militaire. A partir du milieu du dix-neuvième siècle, l'administration civile, avec son corps de fonctionnaires, prendra progressivement une place plus importante. Les activités de production et de service se multiplieront, attirant peu à peu les gens des campagnes vers «*l'En-ville*» et fixant une nouvelle bourgeoisie, industrielle et marchande. L'année 1900, avec l'élection de *Victor Sévère*, marque l'avènement d'un nouveau pouvoir municipal. Ce maire radical-socialiste mènera, jusqu'à la deuxième guerre mondiale, une politique urbaine active.

²⁷⁸ L'analyse de Fort-de-France de 1848 à 1946 est principalement fondée sur les textes suivants:

Solange Contour, «*Fort-de-France au début du siècle*», Paris, L'Harmattan, 1994.

Marie Chomereau-Lamotte in: «*En ce temps-là, Fort-de-France*», Fort-de-France, Imprimerie Antillaise, 1988.
Revue «*Les Cahiers du Patrimoine*», «*Fort-de-France dans les années 30 - Histoire de la ville et des quartiers, Evocations*». No 9, 1990, Juill. - Sept.

Revue «*Les Cahiers du Patrimoine*», «*Fort-de-France dans les années 30 - Les lieux du savoir et du pouvoir, Hommages: Pierre Lucette, Eugène Mona*». No 10, 1990, Oct-Déc.

²⁷⁹ «*Foyalais(e)*»: habitant(e) de Fort Royal. La contraction, en créole, du R intervocalique de For(t)-Royal a engendré la prononciation créole «*Fo-oyal*», d'où «*Foyalais*», «*Foyalaise*» pour désigner les habitants de Fort-de-France.

²⁸⁰ Ainsi un habitant de Ste Thérèse dira: «*Je vais à Fort-de-France*», signifiant ainsi qu'il se rend au centre-ville.

²⁸¹ La première ceinture suburbaine du centre historique s'est constituée durant la période qui intéresse notre étude, à partir de la deuxième moitié du dix-neuvième siècle, jusqu'aux années 1950. La formation de la deuxième couronne suburbaine date de la période suivante, soit des années 1950 jusqu'à nos jours.

²⁸² En 1888, le territoire de Fort-de-France devait être réduit pour permettre la création de deux nouvelles communes, *Case-Navire*, (nommé Schoelcher aujourd'hui) à l'ouest, et *Saint Joseph* au Nord.

²⁸³ *André Pichevin* fut élu maire en 1840. L'ancien «*Morne des Capucins*», renommé «*Morne Pichevin*» conserve la mémoire de ce premier Maire de la ville.

Les taudis se multiplient cependant aux abords de la ville coloniale, où s'agrège une population d'origine rurale, massée dans les faubourgs ou entassée dans les «*cours*» de la ville ancienne. L'activité économique de Fort-de-France est essentiellement fondée sur le trafic portuaire, mais aussi sur les services et l'administration. La ville était déjà un pôle d'attraction à la fin du dix-neuvième siècle. Elle se modernise dans la deuxième partie du vingtième siècle, tandis que l'industrie de la canne décline, pour périlcliter gravement au lendemain de la deuxième guerre mondiale.

4.3.1. *Le charme discret des vieux bâtiments créoles*

A partir de 1837, date de l'arrêté colonial qui institua les communes à la Martinique, divers programmes de grands travaux d'assainissement et d'embellissement tendirent à transformer la simple bourgade qu'était Fort-de-France en une cité disposant de grands équipements «*modernes*». L'élection de Victor Sévère à la Mairie de Fort-de-France en 1900 inaugura une longue période de stabilité municipale²⁸⁴. La deuxième guerre mondiale suspendit l'activité municipale. Aimé Césaire fut élu maire et la Loi de Départementalisation mit fin à la tutelle coloniale. L'ère post-coloniale s'ouvrait aux Petites Antilles françaises. Avec la mort de Victor Sévère en 1957, c'est toute une époque qui disparaissait, celle des générations témoins de l'édilité municipale sous tutelle coloniale, inaugurée par le décret de 1837 instituant le découpage communal dans les colonies françaises d'Amérique. La variété des types de constructions publiques de Fort-de-France à l'époque coloniale reflète des aspects et des moments différents de la vie politique et sociale. En 1880, *Louis Garaud* pouvait écrire :

« Ni théâtres, ni édifices d'aucune sorte. Le Palais de Justice n'est pas un Palais; l'Hôtel du Gouverneur n'est pas un Hôtel; aucune architecture, aucun art, aucun caractère. Au loin, en face, le château d'eau Gueydon, qui atténue la monotonie de cette platitude. Au centre de la Savane, au milieu d'un cercle régulier formé par d'immenses palmistes, se dresse la statue de l'Impératrice Joséphine, négligée, délaissée et salie d'une mousse fuligineuse qui la ronge comme la lèpre. »

Louis Garaud 1880
*« Trois ans à la Martinique »*²⁸⁵

Décevante aux yeux de l'Européen cultivé qu'était le Vice Recteur de la Martinique, la petite ville de Fort-de-France était loin d'égaliser en cette fin de siècle les fastes de Saint-Pierre. Assurément, Fort-de-France tenait plus de la garnison coloniale que de la capitale des Antilles... Un charme certain se dégage cependant des constructions les plus anciennes et les plus simples: un air de provincialité et une allure pleine de délicatesse. Fin dix-neuvième à la Martinique, les constructions, même les plus officielles, sont de simples bâtiments en bois, ou avec un rez-de-chaussée maçonné et un étage en bois. Ils ne visent pas à l'élégance et ne comportent aucun décor. Cependant, la régularité des percements et la modulation des fines menuiseries donnent une grâce ordonnancée à ces édifices qui

²⁸⁴ En dépit des luttes sévères pour la conquête du pouvoir local, dont l'assassinat d'Antoine Siger, Maire intérimaire de Fort-de-France, le 22 avril 1908, est l'épisode le plus tragique.

²⁸⁵ Louis Garaud (Vice-Recteur de la Martinique), « *Trois ans à la Martinique - Etude de mœurs, paysages et croquis - Profils et portraits* », Paris, A. Picard et Kaan, 1892, nouvelle édition 1895. (Texte cité par Solange Contour.)

s'apparentent à de grosses demeures bourgeoises. L'ancien *Hôtel du Gouvernement*, siège du pouvoir colonial, la *résidence du Gouverneur* à Bellevue, le premier *Palais de Justice* (1857), appartiennent à cette catégorie d'édifices simples et massifs. Ce type de construction sera poursuivi durant toute la période coloniale, pour les édifices mineurs: le «*Bureau du Câble*», «*l'Asile Béthléem*» (1917), ou «*l'Ecole Paroissiale*» (1908). De même, construit à l'Ermitage, «*l'Hôpital Civil*» sera édifié sous forme de pavillons, en 1899. L'Ecole «*Perrinon Filles*», (1904) est tout à fait représentative de ce style de construction qui possède une identité «*provinciale créole*» et requiert plus l'art du menuisier que de l'architecte.

«*Perrinon*»²⁸⁶

L'institution scolaire date de la deuxième moitié du XIXe siècle, lorsque les Frères de Ploërmel fondèrent près de trente-six écoles primaires dans la colonie. A partir de 1881, les lois sur l'enseignement laïque transformèrent le statut de ces établissements, et l'Ecole des Frères de la rue Perrinon (anciennement *Sainte Elizabeth*) devint la première Ecole Communale laïque du chef-lieu de Fort-de-France. En 1904, quatre nouvelles classes furent créées, deux dans l'Ecole des Filles, deux dans l'Ecole des Garçons. En 1911, la mairie acheta un immeuble pour agrandir le groupe scolaire et ouvrit un Cours Complémentaire à l'Ecole de Filles. L'Ecole Perrinon, en 1930, était devenue un complexe scolaire important, comprenant les Ecoles de Filles A. et B., les Ecoles des Garçons A. et B., le cours complémentaire et les classes supérieures. Le 21 juin 1931, le Cinquantenaire de l'Enseignement Laïque fut célébré en grande pompe, et «*Perrinon*» tint une place d'honneur dans ces manifestations brillantes. L'école représentait beaucoup pour la société créole: la possibilité pour les enfants de couleur, d'une ascension sociale fondée sur le mérite scolaire.



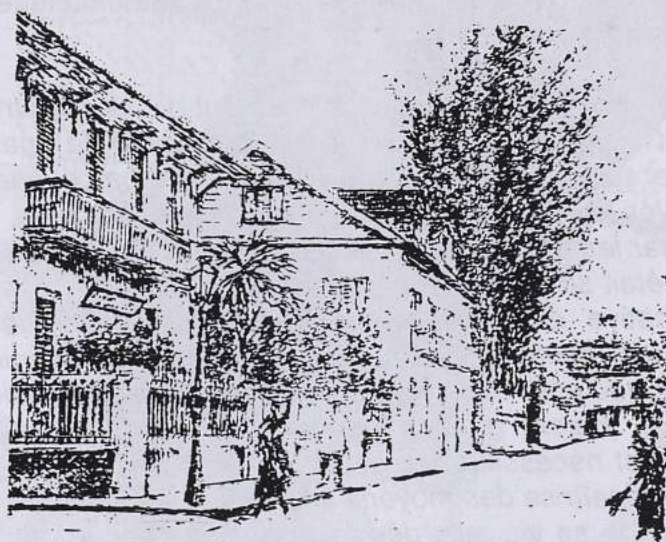
Figure 33 Sortie d'école à Fort-de-France circa 1930

Source: Collection Bureau du Patrimoine, Fort-de-France

²⁸⁶ Pour les Foyalais, «*Perrinon*» tout court... c'est forcément «*l'Ecole Perrinon*». De même, «*Schoelcher*», tout court, c'est le Lycée Schoelcher... Du moins en fonction du contexte de conversation: «... Tu étais à 'Schoelcher'», ou «... J'étais à 'Perrinon'»... Autant de souvenirs de classe!



La Résidence du Gouverneur à Bellevue - Source: S. Contour²⁸⁷



Le Bureau du Câble - Source: M. Chomereau-Lamotte²⁸⁸

Figure 34 Anciens bâtiments créoles à Fort-de-France

²⁸⁷ Solange Contour, « Fort-de-France au début du siècle ». Paris, L'Harmattan, 1994, p.174

²⁸⁷ Marie Chomereau-Lamotte in « En ce temps-là, Fort-de-France », Fort-de-France, Imprimerie Antillaise, 1988, P.53.

Une époque, des institutions: le «Pensionnat Colonial» et «L'Ouvroir»

Le «Pensionnat Colonial», «l'Ouvroir des Jeunes Orphelines», ou «Le Fourneau Economique» furent des institutions importantes au début du siècle. Les bâtiments qui abritaient ces institutions étaient de simples maisons coloniales, des bâtisses sans caractère particulier. Marie Chomerau-Lamotte, ainsi que Monique Bonard et Maiotte Dauphite donnent cependant de ces établissements une description sensible qui suggère que la lumineuse rusticité de cette petite architecture domestique ancienne vibrerait de significations fortes.

• Le «Pensionnat Colonial de Jeunes Filles»²⁸⁹

L'établissement était plutôt destiné aux fillettes de la bourgeoisie, qui pouvaient, de la maternelle aux classes de baccalauréat, y faire de brillantes études. On y enseignait le latin, le grec, plusieurs langues étrangères, et la philosophie dans les classes terminales. Le Pensionnat offrait une remise aux enfants de certains fonctionnaires. Le bâtiment occupé par le Pensionnat à partir de 1902, après que les institutions de Saint-Pierre eurent disparu. C'était une bâtisse à un seul niveau, qui avait été édiflée en 1755 pour abriter les séances du Conseil Souverain de la colonie et loger les Conseillers. On l'appelait donc, avant que le Pensionnat s'y installât, «Le Conseil». Durant la guerre de 1914-1918, la villa du Gouverneur à Bellevue fut démolie. Les bois de démolition furent utilisés pour surélever d'un étage l'ancien Conseil, devenu le Pensionnat Colonial. Julia Nicolas, professeur de mathématiques, fut nommée Directrice du Pensionnat Colonial en 1903.

«(Julia Nicolas) aimait à dire que l'enseignement n'était pas un métier, mais un apostolat, étant ainsi en plein accord avec la majorité, la quasi-unanimité des enseignants de son temps. Cela tout simplement parce que l'Histoire les y avait portés. Nés dans la deuxième moitié du XIXe siècle, ils savaient, ne serait ce que par les témoignages de leurs parents et de leurs grand-parents, de quel abîme était sorti leur peuple; et comme l'Histoire ne leur proposait pas encore d'alternative culturelle, que les grands (et difficiles) concepts de l'aliénation et de l'identité reposaient encore dans un avenir insondable, ils avaient compris que pour un peuple à peine entré dans les voies difficiles de la liberté et auquel étaient refusés les outils de sa libération économique, la première étape, et nécessaire, qui s'ouvrait, était celle de l'instruction, c'est-à-dire l'étape de la maîtrise des moyens intellectuels. /.../

A l'extrême soir de sa vie, elle décida de quitter l'appartement dont elle était locataire pour se retirer à la Maison de Retraite tenue à Redoute par les Dominicaines de Notre-Dame-de-la-Délivrande. /.../ C'est là qu'elle mourut, le 17 septembre 1970, dans sa quatre-vingt-huitième année, laissant le souvenir des plus rares vertus, image exemplaire d'une profession qui en exige beaucoup.»²⁹⁰

²⁸⁹ Le Pensionnat Colonial est devenu le C.E.S. Renan.

²⁹⁰ « Julia Nicolas (1883-1970), Directrice du Pensionnat Colonial », in: Revue « Les Cahiers du Patrimoine », « Fort-de-France dans les années 30 - Les lieux du savoir et du pouvoir », No 10, 1990, Oct-Déc., p.95.



Figure 35 Portrait de Julia Nicolas (1883 - 1970)²⁹¹

²⁹¹ Julia Nicolas, professeur de mathématiques, fut nommée Directrice du Pensionnat Colonial (établissement devenu le C.E.S. Renan). Montage d'après une photographie figurant in: Revue « *Les Cahiers du Patrimoine* », « *Fort-de-France dans les années 30 - Les lieux du savoir et du pouvoir* », No 10, 1990, Oct-Déc., p.95.

• «L'Ouvroir des Jeunes Orphelines»

fondé en 1852 par l'épouse du Gouverneur de la Colonie, accueillait... «les orphelines sans ressources, pour leur donner une éducation religieuse, intellectuelle, morale et professionnelle, et leur procurer un travail digne, lorsqu'elles seraient en état de gagner leur vie ».²⁹²

«C'était une grande maison coloniale à étage, aux vastes pièces aérées. Une large galerie bordait le rez-de-chaussée, sur toute sa longueur, ouvrant sur une cour spacieuse plantée de quelques arbres fruitiers, et clôturée d'un mur qui faisait le tour de l'établissement, l'isolant aux différentes aires du vent, du Boulevard de La Levée (Général de Gaulle) des jardins de l'Hôtel de Ville et de la rue de la République.

On y accédait, de ce côté, par une grosse porte en bois, ouvrant sur un pas perdu cimenté, bordé d'un jardinet. Un petit trottoir reliait la porte de la rue au seuil du vestibule où quelques chaises, adossées à une cloison, tenaient compagnie à une table, rangée contre le mur en face, et à une immense armoire jaune qui occupait toute la muraille vers la rue. C'est là que Soeur Pierre rangeait les travaux, faits ou à faire, et recevait les clientes et les visiteurs pressés. /.../

Marie Chomerau-Lamotte 1990, «L'Ouvroir»²⁹³

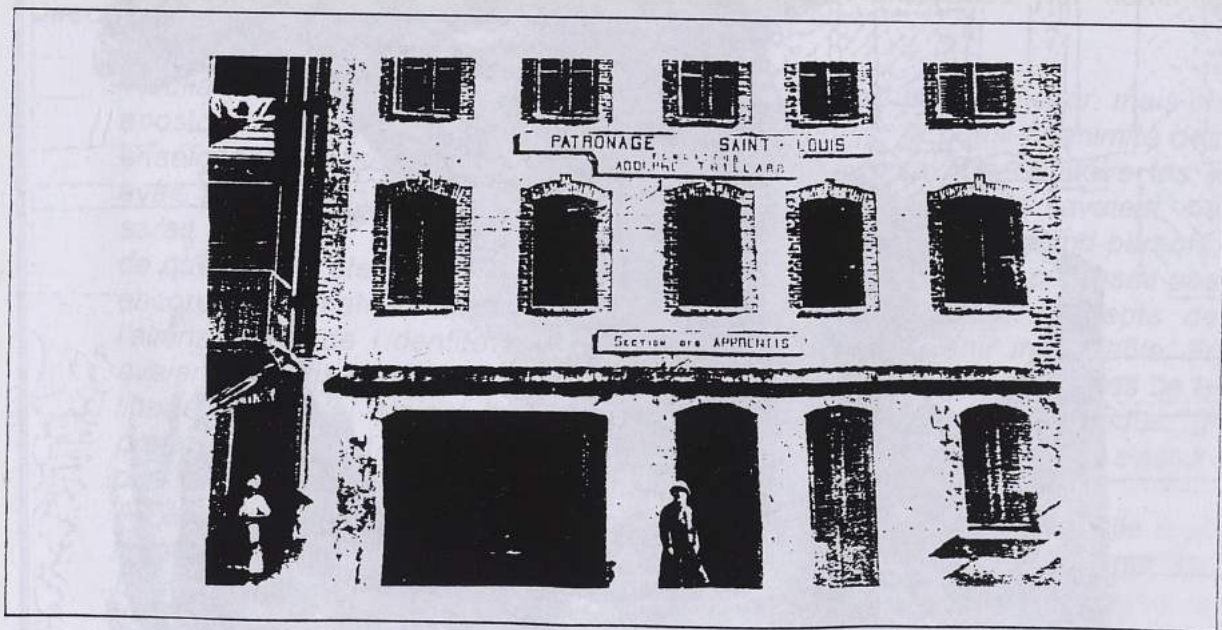


Figure 36 Le patronage Saint Louis²⁹⁴

²⁹² Marie Chomerau-Lamotte, «L'Ouvroir», in: Revue «Les Cahiers du Patrimoine», «Fort-de-France dans les années 30 - Les lieux du savoir et du pouvoir», No 10, 1990, Oct-Déc. pp.83-86.

²⁹³ Marie Chomerau-Lamotte, «L'Ouvroir», in: Revue «Les Cahiers du Patrimoine», «Fort-de-France dans les années 30 - Les lieux du savoir et du pouvoir», No 10, 1990, Oct-Déc. p.37-42.

²⁹⁴ Cette photographie ancienne illustre l'article de Marie Chomerau-Lamotte sur l'Ouvroir des Jeunes Orphelines. Le cliché, évocateur, ne nous restitue pas l'image de l'Ouvroir disparu. C'est à l'emplacement de l'ancien Ouvroir que fut construite la nouvelle mairie de Fort-de-France. Mais l'image, émouvante, nous renvoie l'esprit d'une époque.

• «Le Fourneau Economique»

Oeuvre de bienfaisance, cet établissement fournissait des repas aux pauvres, ... «sur remise de 'bons' que les commerçants ou les particuliers achetaient et distribuaient aux pauvres mendiants.»²⁹⁵ La maison où se tenait «Le Fourneau Economique» était située rue Galiéni, à l'angle de la ruelle de la Cité Clarac. Ces deux sites sont aujourd'hui, au centre-ville, parmi les derniers vestiges de l'architecture domestique coloniale. Quelques maisons de bois à étage et à cour, rue Galiéni, témoignent encore de la qualité de l'architecture domestique de la ville coloniale en 1900, tandis que la Cité Clarac ressemble aux pavillons des cités à loyer économique de la fin du dix-neuvième en métropole.

4.3.2. Les «Equipements du pouvoir» et l'architecture officielle

« Il n'y a donc pas un 'travail spécifique de production' de la ville, mais une spécification 'politique' de la ville, qui aussitôt éclate en segments productifs que sont les équipements collectifs; elle fonctionne comme un corps sans organes, stase inengendrée de totalisation de tous les flux décodés, elle éclate aussitôt en mille morceaux qui sont des entités productives, des équipements collectifs, qui se distinguent des autres modes de production en ce qu'ils dépendent de l'encodage despotique. 'Démessure du despote qui mesure les flux... Après l'émergence de la ville on ne voit plus que le corps monstrueux de l'Etat et sa boulimie militaire. Extension démesurée de l'Etat comme tel, né de la ville comme tel, né de la ville pour la détruire aussitôt. »

François Fourquet, Lion Murard 1976

« Les équipements du pouvoir »²⁹⁶

*Les ouvrages en charpente métallique de Pierre Henri Picq*²⁹⁷

Parmi l'ensemble des bâtiments officiels de prestige, ceux qu'édifia l'architecte Pierre Henri Picq à base de charpente métallique sont d'une brillante originalité: « Kitsch »²⁹⁸? Peut-être! Il demeure que le dôme de la Bibliothèque Schoelcher, dont l'illumination fait valoir la riche modénature, est un élément des plus spectaculaires dans le ciel nocturne de Fort-de-France. Les édifices plus académiques, comme l'Hôtel de Ville de 1901, le Nouveau Palais de Justice, de 1907, le monumental Hôtel des Postes, de 1910, le « Nouveau Gouvernement », de 1923, eussent enchanté le Vice Recteur Garaud: elles ne diffèrent en rien des nobles constructions des villes de métropole de l'époque. En 1887, la réalisation d'une Bibliothèque destinée à abriter

²⁹⁵ Marie Chomerau-Lamotte, «En ce temps-là, Fort-de-France», Fort-de-France, Imprimerie Antillaise, 1988, p.108.

²⁹⁶ François Fourquet, Lion Murard, «Les équipements du pouvoir», Paris, Union Générale d'Édition, 1976, pp.42-43.

²⁹⁷ « Pierre Henri Picq, (1833-1911), Inspecteur des Travaux de la Ville de Paris sous le Second Empire, il devient un architecte important sous la IIIe République. Lors de l'Exposition Universelle de 1878, à Paris, on lui confie l'édification de la Maison Egyptienne. Ami de Schoelcher, il a épousé Lucie Brière de l'Isle, femme de couleur du Vauclin, d'une branche illégitime, mais reconnue, parente du Général Brière de l'Isle. Après le Grand Incendie de 1890, Picq vient promouvoir le fer et la brique. Il dessine et bâtit la cathédrale, la bibliothèque Schoelcher, le marché, des maisons particulières et les églises du François et de Ducos. » Cette note biographique est extraite de: « Martinique », Paris, Guides Gallimard, circa 1994.

²⁹⁸ « Kitsch », expression allemande utilisée en esthétique pour désigner un goût de l'ornementation abusive, un décalage romantique entre l'image symbolique et la réalité de l'objet.

les ouvrages que Victor Schoelcher avait légués à la Martinique fut confiée à l'architecte *Pierre Henri Picq*. Celui-ci conçut un somptueux pavillon de verre et de métal, de plan basilical, surmonté d'une coupole, et décoré dans le goût éclectique de la fin du XIXe siècle²⁹⁹. Construit à Paris, l'édifice fut monté au Carrousel en 1887³⁰⁰. La « *Bibliothèque Schoelcher* » fut remontée à Fort-de-France, à l'ancien emplacement du « *Petit Gouvernement* ». Le Conservateur de la Bibliothèque Schoelcher, dans une monographie écrite en 1935 donne quelques précisions sur ces travaux, qui ne furent achevés qu'en juillet 1892.

« Commencée en 1886, cette élégante construction put être complètement achevée pour figurer à l'Exposition Universelle du Champ-de-Mars en 1889³⁰¹. Expédiée dans la colonie, elle a été édiflée en 1890-93 par les soins d'un ingénieur du service de M. Picq et sous le contrôle du Service des Travaux Publics, M. de Pompignan étant alors chef de ce service. Au moment du terrible cyclone du 11 août 1891, qui causa tant de victimes et de dégâts matériels, toute l'armature en fer était déjà montée et celle-ci fut légèrement penchée. L'édifice a coûté à l'époque un million de francs. L'emplacement qu'occupe actuellement la Bibliothèque était, il y a cinquante ans, un terrain couvert de vase et de bambous et où pullulaient grenouilles et crapauds. Le terrain a dû être comblé, et pour le consolider, on dut y enfoncer des pieux en bois dur de plus de dix mètres de longueur qu'un Ingénieur de la colonie, M. Lacroix, chargé de mission, était allé se procurer aux Etats-Unis. On peut regretter que les plans de l'architecte Picq n'aient pas été complètement exécutés. Ils comprenaient en effet, outre le monument existant, un corps de bâtiment dont le rez-de-chaussée devait abriter un Musée et les étages servir de logement au conservateur de la bibliothèque et du musée. »

Siméon Petit 1935

« La bibliothèque Schoelcher »³⁰²

Durant la même période, Pierre Henri Picq reçut aussi commande de la reconstruction de l'*Eglise Saint Louis*, brûlée dans l'incendie du 22 juin 1890. Il conçut également un édifice à charpente métallique, de style romano byzantin. Le nouveau bâtiment fut inauguré en 1895³⁰³. Picq édifia aussi le Grand Marché de Fort-de-France, achevé en 1901, ainsi que les églises du François et de Ducos, et des maisons particulières. Il est aussi l'auteur du « *Petit Printemps* », succursale du grand magasin parisien. Parmi les ouvrages novateurs et pleins d'audace constructive, il faut citer également l'édifice, en charpente métallique et remplissage de pierre, qui abrite aujourd'hui le *Musée Départemental*. Il fut édiflé en 1898 par l'Inscription Maritime.

²⁹⁹ Le public ne s'y trompait pas, en se signant devant l'édifice, véritable « *Cathédrale de la Culture* »! La réalisation de ce monument est décrite in: Christian Lenglet-Cuvellier, Alain Garnier, « *Mémoires de Martinique et de Guadeloupe* », Fort-de-France, Editions Exbrayat, 1990, pp.76-78.

³⁰⁰ L'édifice servit-il en 1889 à abriter le Pavillon de la Martinique durant l'Exposition Universelle du Champ de Mars? D'après la note biographique citée ci-dessus, la Bibliothèque fut bien construite au Carrousel, et Picq réalisa bien un Pavillon de l'Exposition Universelle de 1889, mais ce fut celui du Chili.

³⁰¹ Ce détail semble inexact.

³⁰² Siméon Petit, « *La bibliothèque Schoelcher - bibliothèque coloniale de Fort-de-France 1884-1935* ». Les extraits de cette monographie rédigée par le Conservateur de la Bibliothèque à l'occasion du Tricentenaire du rattachement de la Martinique à la France sont cités par Solange Contour.

³⁰³ La fonction épiscopale avait été retirée à Fort-de-France en 1853 au profit de St Pierre. St Louis redevint cathédrale en 1902, après la destruction de celle de Saint-Pierre.

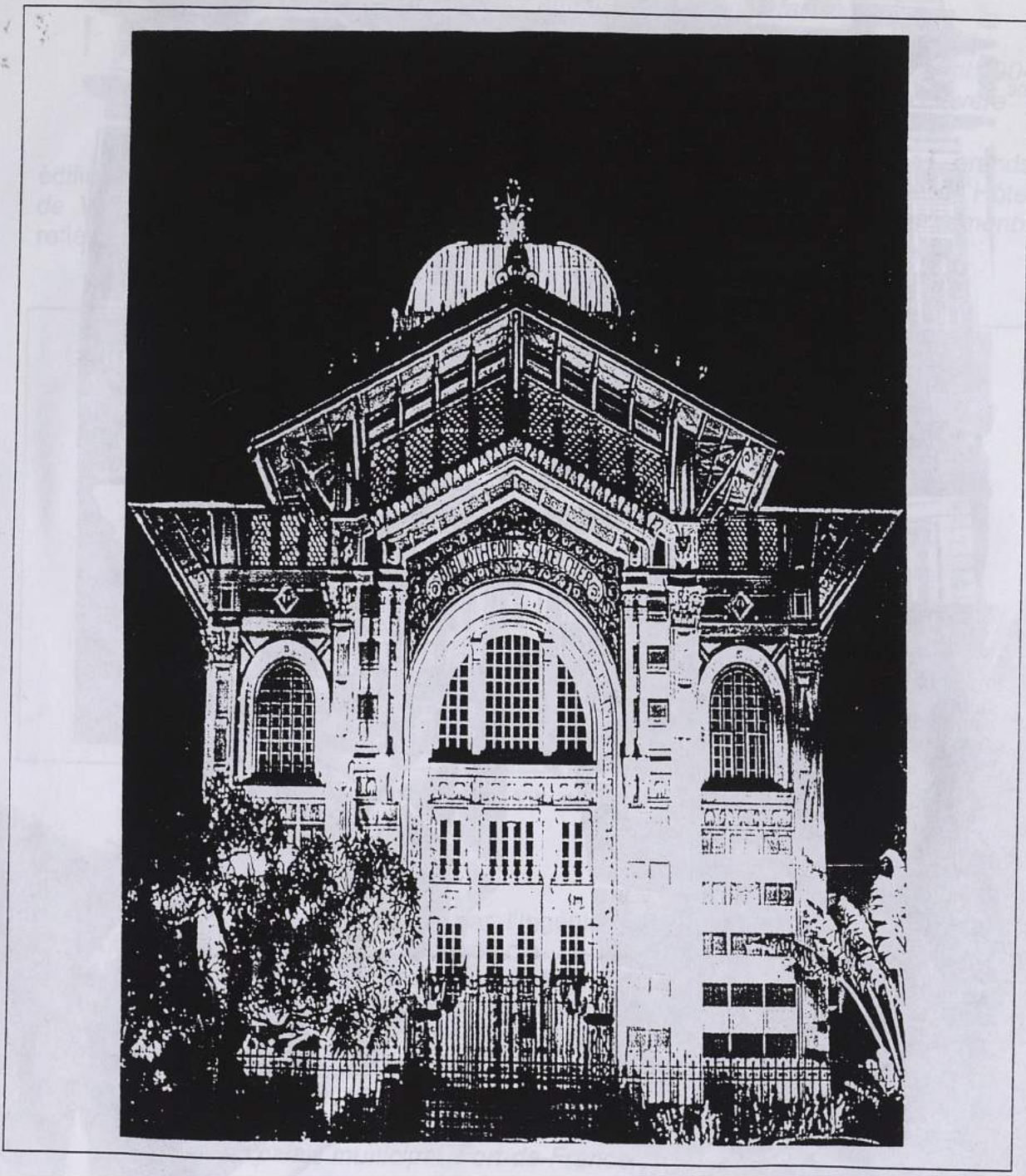
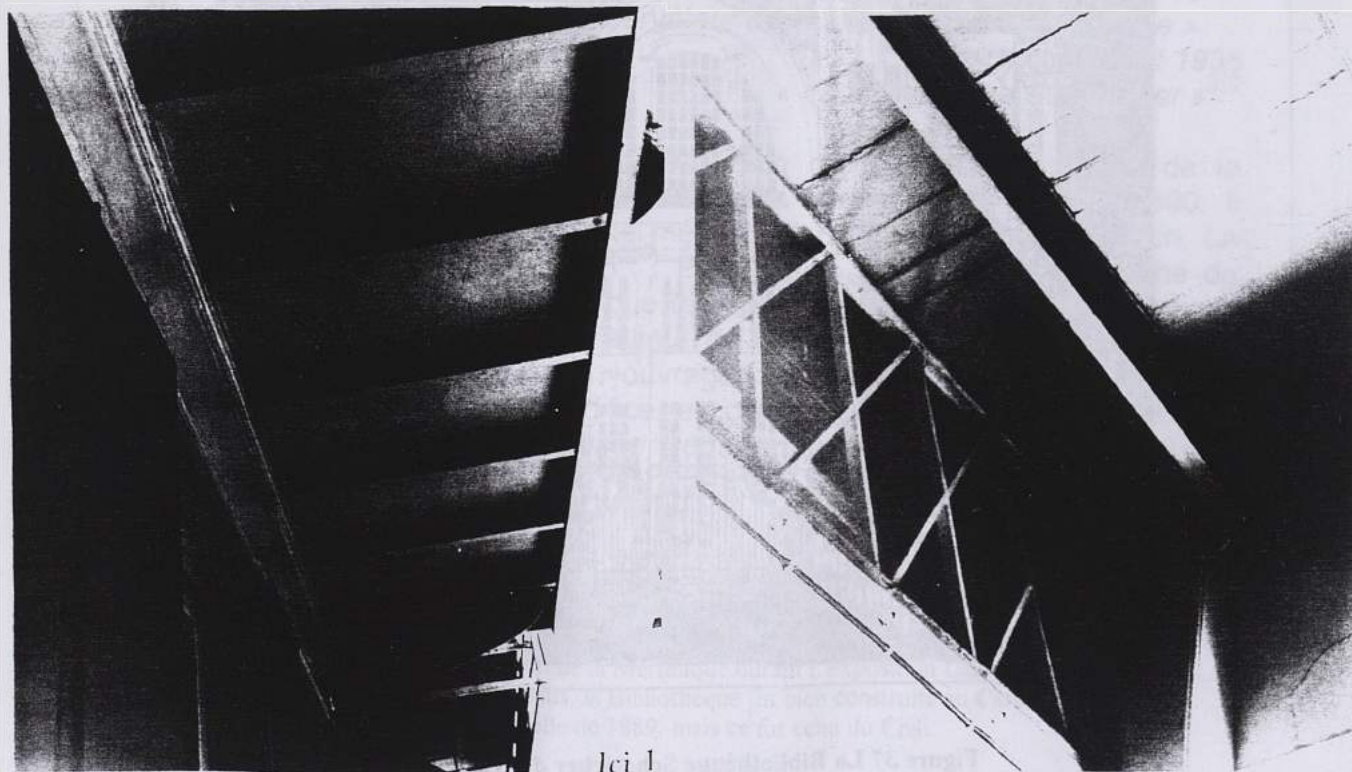


Figure 37 La Bibliothèque Schoelcher d'Henri Picq



Façade latérale du Musée Départemental



Auvent et détail de poutres en façade

Intérieur Poutres métalliques et claustras

Une maison du centre-ville à ossature métallique

Figure 38 Ouvrages à charpente métallique Photos A.H. 1991, 1994.

Les constructions de prestige, en pierre

« Il a été rendu compte de l'exécution du programme municipal de travaux arrêtés en 1900. L'édification de l'Hôtel de Ville, du grand et du petit marché, de l'école des garçons, sont là pour attester qu'il n'a pas failli à ses promesses. »

*Journal « L'OPINION » du 14 avril 1904
Conférence du maire de Fort-de-France, Victor Sévère³⁰⁴*

La colonie ne choisit pas toujours l'innovation architecturale. Les grands édifices officiels qui furent reconstruits à partir de la fin du dix-neuvième siècle l'Hôtel de Ville, le Palais de Justice, l'Hôtel des Postes et le «Nouveau Gouvernement» reflètent le style académique d'usage en métropole pour l'architecture officielle.



Figure 39 L'Hôtel de Ville de Fort-de-France

• L'Hôtel de Ville 1880-1901-1912³⁰⁵

La municipalité fit établir en 1880, par l'Ingénieur Blin, les plans d'un prestigieux bâtiment qui incluait une salle de spectacle. Le Gouverneur approuva les plans en avril 1881. La construction associait le fer, la pierre et le béton et la tôle. L'achèvement en fut retardé par le tremblement de terre de 1884, par l'incendie de 1890 et par le cyclone de 1891. Le nouvel Hôtel de Ville ne fut inauguré que le 20 septembre 1901. En 1912, un théâtre lui fut adjoint, le «Ciné-Théâtre», comme on l'appellera familièrement plus tard.

« Fier de son palais municipal, Fort-de-France arborait sous l'horloge de sa belle façade, un écusson portant la hache et le faisceau des licteurs, symbole de la république, une couronne, insigne des places-fortes, et la devise «Semper Fancia» qui affirmait l'attachement de la colonie à la métropole. Un joli jardin,

³⁰⁴ Texte cité par Solange Contour.

³⁰⁵ Un premier Hôtel de Ville avait été édifié à Fort-de-France en 1848. Les renseignements les plus précis concernant la construction figurent in: Revue « Les Cahiers du Patrimoine », « Fort-de-France dans les années 30 - Les lieux du savoir et du pouvoir », No 10, 1990, Oct-Déc. p.37-42.

orné de plantes et de deux bassins, séparait l'édifice de la rue Amiral-de-Gueydon (l'actuelle rue Victor Sévère), l'affublant des allures un peu pompeuses d'un Hôtel de ville de province française. A l'étage, une statue de la Liberté, oeuvre de Carrier Belleuse en 1879, rappelait les heures graves de l'île. Mais la principale originalité de cette mairie était de renfermer dans ses murs la plus charmante des salles de théâtre à l'italienne. »

Alain Garnier 1990 « Mémoires de Martinique et de Guadeloupe »³⁰⁶

• **Le nouveau Palais de Justice 1904 -1907**

L'ancien Palais de Justice, avait été inauguré en 1857. C'était un grand bâtiment avec un corps central et deux corps latéraux, à deux niveaux. Le rez de chaussée, massif, était en maçonnerie, l'étage en bois. Les poteaux d'angle étaient allégés par un mince décor de pilastres et les façades en bardage bois percées de hautes fenêtres à persiennes délicatement menuisées. L'édifice fut endommagé par le cyclone de 1991, et en 1904 la municipalité entreprit sa reconstruction, sur les plans de M. Grimaud. Les travaux commencèrent en 1906. L'opération fut menée par M. Gustave de Laguarigue, sous la direction du Service des Travaux Publics et achevée en 1907.

« Douze janvier 1907. On a achevé de démonter la partie centrale de la charpente métallique du Palais de Justice. Mercredi, les ouvriers ont arboré des drapeaux tricolores sur le monument en construction, pour fêter cet achèvement de la première partie de leur travail. »³⁰⁷

Le nouveau bâtiment rend hommage au style néo-classique éclectique en vogue dans les années 1900.

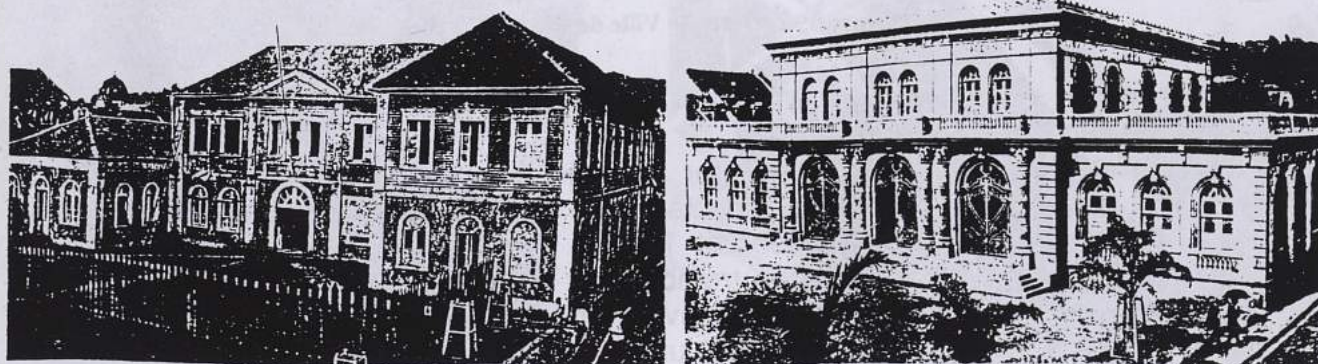


Figure 40 L'ancien et le nouveau Palais de Justice Source: S. Contour³⁰⁸

³⁰⁶ Christian Lenglet-Cuvellier, Alain Garnier, « Mémoires de Martinique et de Guadeloupe », Fort-de-France, Editions Exbrayat, 1990, p.90.

³⁰⁷ Texte cité in: Revue « Les Cahiers du Patrimoine », « Fort-de-France dans les années 30 - Les lieux du savoir et du pouvoir », No 10,1990, Oct-Dec. p.42

³⁰⁸ Solange Contour, « Fort de-France au début du siècle », Paris, L'Harmattan, 1994, p. 162

- *L'Hôtel des Postes 1910*

L'Hôtel des Postes participe du grand style adopté par l'architecture officielle de la colonie au début du siècle. Le bâtiment, en maçonnerie, comporte deux niveaux plus combles. La façade sur rue est exhaussée sur un socle traité en larges gradins donnant accès au corps central de l'édifice, rythmé par trois doubles travées de hautes portes fenêtres vitrées. Les deux corps latéraux au toit mansardé sont en légère avancée, ce qui évoque la majesté des anciens hôtels aristocratiques flanqués d'ailes latérales. Les chaînages de pierre soulignent les angles du volume. Au sommet de l'édifice, une horloge encastrée dans un fronton antiquisant souligne la composition axée et symétrique de cette noble modénature.

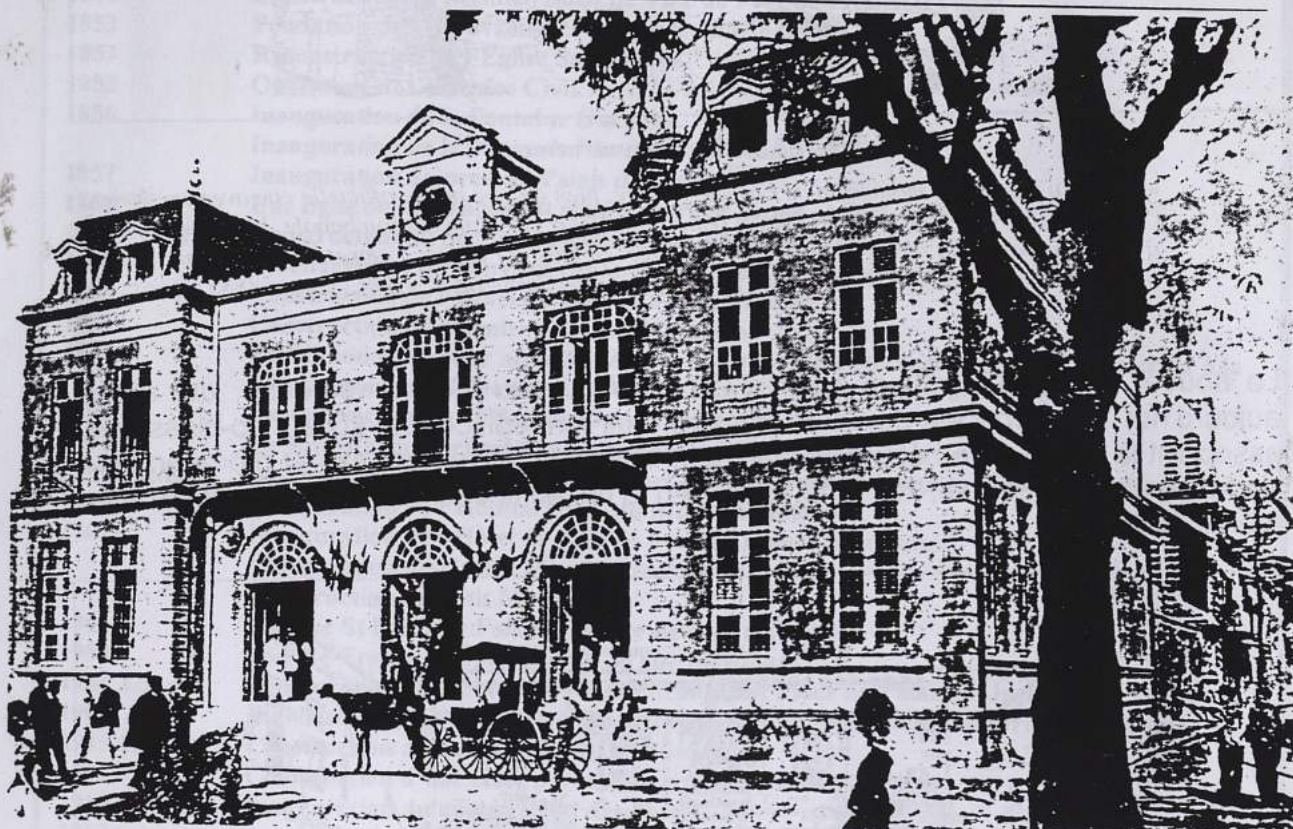


Figure 41 L'Hôtel des Postes de Fort-de-France 1910³⁰⁹

- *L'ancien et le nouveau « Gouvernement » de 1855 à 1927*

L'ancien bâtiment du Gouvernement, dit «*Le Gouvernement*», n'était qu'une bâtisse de bois à un étage, consolidée après le tremblement de terre de 1839. Epargné par le grand incendie de 1890, le vieux bâtiment demeura le siège de l'administration coloniale jusqu'en 1920, date à laquelle fut projetée la construction d'un nouvel immeuble «*en dur*», comme l'écrit Micheline Marlin-Godier dans un récent article³¹⁰.

³⁰⁹ Solange Contour, «*Fort de-France au début du siècle*», Paris, L'Harmattan, 1994, p. 163.

³¹⁰ Micheline Marlin-Godier, «*Le Palais du Gouvernement*», in: Revue «*Les Cahiers du Patrimoine*», «*Fort-de-France dans les années 30 - Les lieux du savoir et du pouvoir*», No 10, 1990, Oct-Déc. p. 33-34. A la Martinique, contrairement à la Guadeloupe, les constructions en bois sont peu prisées. Le bois est considéré comme un signe de pauvreté et de fragilité. On lui oppose la construction «*en dur*», dotée de toutes les vertus. qu'il s'agisse de belles pierres maçonnées ou de pauvres briques creuses montées de guingois!

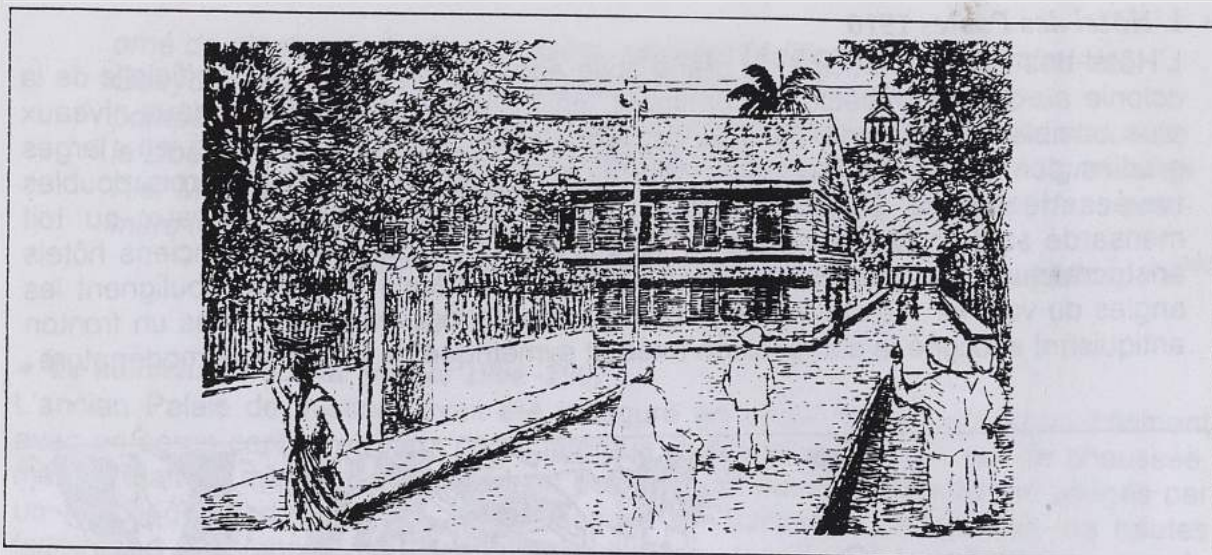


Figure 42 L'ancien "Gouvernement"³¹¹

«Aussi il n'y a pas de monuments à Fort-de-France, bien qu'une notice officielle cite avec emphase l'hôtel du Gouverneur comme un édifice remarquable. Or c'est une maison banale, large de façade, n'ayant au-dessus du rez-de-chaussée qu'un étage, en bois, à l'aspect d'entresol, sans apparence et sans caractère, pouvant tout au plus servir de gendarmerie.» Louis Garaud 1885³¹²

Le nouvel édifice fut achevé en 1927. Le « Nouveau Gouvernement », qui abrite aujourd'hui les Services de la Préfecture, est un édifice de style néo-classique, associant la pierre et le béton. Ce bâtiment imposant, fortement axé et d'ordonnance parfaitement symétrique, ne diffère en rien d'un édifice officiel métropolitain de la même époque.

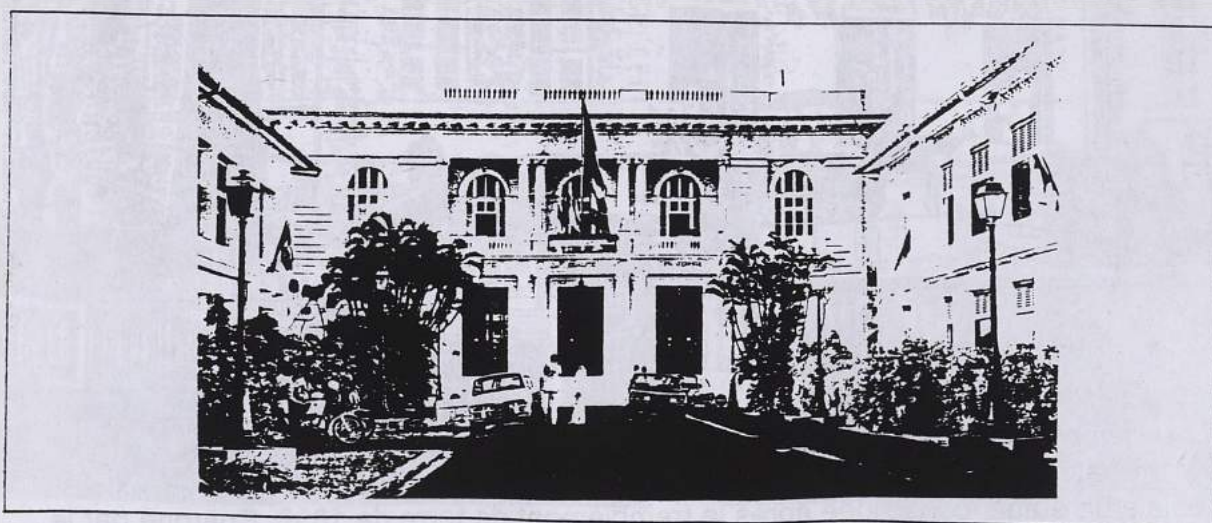


Figure 43 Le « Nouveau Gouvernement »³¹³

³¹¹ Source: Dessin de Marie Chomereau-Lamotte in: « *En ce temps-là, Fort-de-France* », Fort-de-France, Imprimerie Antillaise, 1988, p. 79.

³¹² Louis Garaud (Vice-Recteur de la Martinique), « *Trois ans à la Martinique - Etude de moeurs, paysages et croquis - Profils et portraits* », Paris, A. Picard et Kaan, 1892, nouvelle édition 1895. (Texte cité par Solange Contour p. 73.)

³¹³ Source: photographie in: Revue « *Les Cahiers du Patrimoine* », « Fort-de-France dans les années 30 - Les lieux du savoir et du pouvoir », No 10, 1990, Oct-Déc, p. 33

TABLEAU CHRONOLOGIQUE LES EQUIPEMENTS A FORT-DE-FRANCE ³¹⁴1848 - 1957

Quelques faits antérieurs

1676	Il existe deux chapelles dans les marais et un magasin.
1722	Construction de l'hôpital de Fort Royal.
1777	Création du cimetière de la Levée (terrain acquis à la Dame Trainel).
1839	La Municipalité achète le terrain de la Vve Trabaud pour y ouvrir un nouveau cimetière.
1840	15 juil. Arrêté autorisant la Municipalité à établir le Bac Boyer.
1848	Construction du premier Hôtel de Ville de Fort-de-France.
1852	Fondation de « l'Ouvroir des Jeunes Orphelines » ³¹⁵ .
1853	Reconstruction de l'Eglise Saint Louis ³¹⁶ .
1855	Ouverture de l'Hospice Civil.
1856	Inauguration de la Fontaine Gueydon. Inauguration de la statue de l'Impératrice Joséphine.
1857	Inauguration du premier Palais de Justice ³¹⁷ .
1866	Une ligne de télégraphe est établie entre St Pierre et Fort-de-France.
1866 - 1871	Construction du Séminaire Collège sur le Morne Abélard.
1868	Aménagement du nouveau cimetière de Trabaud (Ermitage).
1880 - 1901	Construction de l'Hôtel de Ville de Fort-de-France.
1886	Construction du premier « Grand Marché ».
1887	La Bibliothèque pour accueillir à Fort-de-France la collection offerte par Schoelcher à la Martinique, est édifée par l'architecte Picq et montée à Paris au Carrousel.
1890	Reconstruction de l'Hôtel du Gouvernement ³¹⁸ .
1892	La Bibliothèque Schoelcher est remontée à Fort-de-France.
1895 2 juillet	Inauguration de la cathédrale de Fort-de-France reconstruite par l'architecte Picq.
1899	Inauguration de l'Hôpital Civil du Morne Ermitage.
1901	Inauguration de l'Hôtel de Ville de Fort-de-France (reconstruit). Inauguration du Grand Marché, (reconstruit). Construction du Petit Marché.
1902	L'église St Louis de Fort-de-France devient cathédrale.
1903	Fort-de-France compte environ 30 000 personnes.
1904 22sept.	Inauguration de la statue de Victor Schoelcher Place du Palais de Justice.
1904	Etablissement du « Fourneau Economique » oeuvre destinée à nourrir les indigents.
1905-1907	Construction du nouveau Palais de Justice.
1908	Construction d'une école paroissiale gratuite (La Maîtrise).
1910 20 mars	Inauguration du nouvel Hôtel des Postes ³¹⁹ .
1912	Annexion d'un théâtre à l'Hôtel de Ville.
1917	Fondation de l'Asile Béthléem Place Fénelon.
1918	Inauguration du Jardin Desclieux ³²⁰ .
1920-1927	Construction du « Nouveau Gouvernement ».

³¹⁴ Quelques faits importants antérieurs à 1848 sont rappelés pour introduire cette chronologie. La date de 1957 a été retenue parce qu'elle correspond non seulement à la mort de Victor Sévère, mais aussi à la réalisation d'une crèche à Renéville, lotissement populaire. Il s'agit d'un bien petit équipement, mais très innovant pour l'époque. Cette action illustre bien l'effort continu qui fut fait par les municipalités de Fort-de-France, pour créer un ensemble d'équipements sociaux dans les « Quartiers ». Elle correspond aussi à un changement des modes de vie.

³¹⁵ Situé à l'emplacement de l'actuelle Mairie.

³¹⁶ Cette église deviendra plus tard la cathédrale.

³¹⁷ A l'emplacement du Couvent des Filles de La Providence.

³¹⁸ Le bâtiment abrite aujourd'hui les Services de la Préfecture.

³¹⁹ A l'emplacement de l'ancienne Inscription Maritime et de l'Inspection de la Marine et des colonies détruites par l'incendie du 22 juin 1990.

³²⁰ (face à l'ancien Polygone d'artillerie).

V. «GENS TI ZENDROI»³³⁰

*Habitats populaires de la période coloniale
à Fort-de-France*

³³⁰ Terme employé par Joby Fanon pour désigner les quartiers populaires in: Joby Fanon, «Fort-de-France dans la brume des souvenirs», Revue «Les Cahiers du Patrimoine», «Fort-de-France dans les années 30 - Histoire de la ville et des quartiers, Evocations», No 9, 1990, Juill. - Sept., p. 18.

*« Et nous sommes debout maintenant, mon pays et moi, les
cheveux dans le vent, ma main petite dans son poing énorme et
la force n'est pas en nous, mais au-dessus de nous, dans une
voix qui vrille la nuit et l'audience comme la pénétrance d'une
quête apocalyptique. Et la voix prononce que l'Europe nous a
pendant des siècles gavés de mensonges et de pestilences,
car n'est-il point vrai que l'oeuvre de l'homme est finie
que nous n'avons rien à faire au monde
que nous parasitons le monde
qu'il suffit que nous nous mettions au pas du monde
mais l'oeuvre de l'homme vient seulement de commencer
et il reste à l'homme à conquérir toute interdiction immobilisée
aux coins de sa ferueur
et aucune race ne possède le monopole de la beauté, de
l'intelligence, de la force
et il est place pour tous au rendez-vous de la conquête et nous
savons maintenant que le soleil tourne autour de notre terre
éclairant la parcelle qu'a fixée notre volonté seule et que notre
étoile chute de ciel en terre à notre commandement sans
limite ».*

Aimé Césaire 1939 « Cahier d'un retour au pays natal »³³¹

³³¹ Aimé Césaire « Cahier d'un retour au pays natal », Paris/Dakar, Présence Africaine, 1983, p. 57-58; édition originale initiale parue in Revue « Volontés », Paris, août 1939

PROLOGUE: LA « RUE PAILLE »

De 1887 à 1889, Lafcadio Hearn séjourna à la Martinique. Ses « *Esquisses martiniquaises* » nous restituent l'enchantement qu'il éprouva en parcourant l'île. Il ne réserve pas à la misérable « Rue de la Paille », qu'il découvre un matin à Grande Anse³³², les descriptions enthousiastes qu'il dédia à Saint-Pierre. Mais les chaumières au toit couvert de feuilles de canne ne sont qu'un élément du paysage qui ravit le voyageur. A ce regard empreint d'une touchante curiosité, s'oppose la vision déchirante qu'Aimé Césaire donna, en 1939, de sa « Rue Paille »³³³.

La « Rue de la Paille » de Lafcadio Hearn

« En quittant Morne-Rouge à huit heures du matin, nous arrivâmes à Grande Anse vers onze heures et demie. Tout y avait été aménagé pour nous recevoir aussi confortablement que possible. Je fus enchanté par la spacieuse chambre d'angle qu'on m'avait réservée et qui commandait à la fois une vue sur la route principale et sur la mer, - une chambre très élevée, grande ouverte aux moussons. Mais après un long trajet en voiture, dans la chaleur d'une journée de juin aux tropiques, on éprouve toujours le besoin de prendre un peu d'exercice physique... je ne m'attardai donc point dans la maison et je sortis pour visiter les environs.

Vu de la grand route, le bourg de Grande Anse met une tache obscure entre la côte verte et la mer bleue: il est presque entièrement noir et gris et pourrait inspirer le burin d'un aquafortiste. De hautes pentes de canne à sucre et de prairies s'étagent derrière la ville et à ses deux extrémités, ondulant dans le lointain vers les pics pourpres et gris des montagnes. /.../

La ville ne comprend que trois courtes rues. La voie principale, ou Grand-Rue, n'est qu'une continuation de la route nationale; plus bas, il y a une rue étroite appelée jadis Rue de la Paille, parce que les chaumières qui la bordent avaient autrefois des toits en paille de canne. Et plus haut, une troisième rue longe les plantations de canne à sucre qui s'éloignent en grandes ondulations à la rencontre des mornes et du ciel. »

*Lafcadio Hearn 1887-1889
« Esquisses martiniquaises »³³⁴*

³³² « Grande Anse »: ancienne dénomination du Lorrain.

³³³ S'agit-il de la « Rue Paille » de Macouba où, de source autorisée, naquit le célèbre poète? (et non à Basse-Pointe, souvent cité comme lieu de naissance d'Aimé Césaire). S'agit-il d'une rue construite en écriture comme « Rue Paille », réunissant symboliquement toutes les rues misérables de l'île?

³³⁴ Lafcadio Hearn, « *Esquisse martiniquaises* », Paris, Annuaire International des Français d'Outre-Mer, 1977, p. 53. (Réédition de l'ouvrage paru en 1923 dans la traduction de Marc Logé). Nous indiquons la date de 1887-1889, qui est celle du séjour de l'auteur aux Antilles, plus significative pour témoigner de la vision du site que les dates de parution de l'ouvrage.

La «Rue Paille» D' Aimé Césaire

« Au bout du petit matin, cette ville plate - étalée, trébuchée de son bon sens, inerte, essoufflée sous son fardeau géométrique de croix éternellement recommençante, indocile à son sort, muette, contrariée de toutes façons, incapable de croître selon le suc de cette terre, embarrassée, rognée, réduite, en rupture de faune et de flore.

Au bout du petit matin, cette ville plate - étalée...

...

Au bout du petit matin, une autre petite maison qui sent très mauvais dans une rue très étroite, une maison minuscule qui abrite en ses entrailles de bois pourri des dizaines de rats et la turbulence de mes six frères et soeurs, une petite maison cruelle dont l'intransigeance affole nos fins de mois et mon père fantasque grignoté d'une seule misère, je n'ai jamais su laquelle, qu'une imprévisible sorcellerie assoupit en mélancolique tendresse ou exalte en hautes flammes de colère; et ma mère dont les jambes pour notre faim inlassable pédalent, pédalent de jour, de nuit, je suis même réveillé la nuit et la morsure âpre dans la chair molle de la nuit d'une Singer que ma mère pédale, pédale pour notre faim de jour et de nuit.

...

Et une honte, cette rue Paille,

un appendice dégoûtant entre les parties honteuses du bourg qui étend à droite et à gauche, tout au long de la route coloniale, la houle grise de ses toits d'essentes. Ici il n'y a que des toits de paille que l'embrun a brunis et que le vent épile.

Tout le monde méprise la rue Paille. C'est là que la jeunesse du bourg se débauche? C'est là surtout que la mer déverse ses immondices, ses chats morts et ses chiens crevés. Car la rue débouche sur la plage, et la plage ne suffit pas à la rage écumante de la mer.

...

Partir. »

Aimé Césaire 1939

« Cahier d'un retour au pays natal »³³⁵

³³⁵ Aimé Césaire « Cahier d'un retour au pays natal », Paris/Dakar, Présence Africaine, 1983, p.7-19; édition originale 1939.

V. «GENS TI ZENDROI»

Habitats populaires de la période coloniale à Fort-de-France

Ville de fonctionnaires et de militaires, Fort-de-France l'était assurément à la fin du dix-neuvième siècle. Mais la cité comptait aussi une classe populaire nombreuse.

« Les prolétaires, catégorie nouvelle qui apparaît surtout avec les affranchissements massifs de l'époque de Louis-Philippe (1839-1848), se concentrent entre le cimetière, le Polygone et les cannes de l'habitation Gourselas dans une zone mal drainée qui prend le nom évocateur de marais du Misérable. »

Léo Elisabeth 1990

« Les grandes étapes de l'extension de la ville de Fort-de-France »³³⁶

Avant l'abolition, la ville comportait déjà un peuple de travailleurs: domestiques, artisans, boutiquiers, petits marchands, pêcheurs. Il s'agissait d'esclaves «à billets»³³⁷, de Marrons réfugiés en ville et de gens de couleur libres. Après l'abolition, les Nouveaux Libres vinrent grossir cette population urbaine misérable: les interstices de la ville bourgeoise ne suffisaient plus à loger ce nouveau prolétariat. Aux franges de la cité se développèrent alors des noyaux de cases éparses, amorce des premiers faubourgs.

5.1. LES «COURS», UNE COUTUME COLONIALE

En Martinique, «*La Cour...*», suivi d'un patronyme, désigne un ensemble de constructions édifiées sur un même terrain et habitées par différentes familles. Le propriétaire peut ou non habiter la maison principale de l'ensemble; il peut avoir laissé construire une ou plusieurs cases, à l'arrière de sa parcelle, ou les avoir édifiées lui-même pour les louer et en tirer profit³³⁸. Il est tentant de supposer que l'origine de ce terme est à rechercher dans les usages et le parler normands³³⁹, où le terme «*La Cour...*», suivi du patronyme du propriétaire, désignait autrefois un espace enclos, formé par les bâtiments d'une ferme. En milieu urbain, «*La Cour*» antillaise a d'abord structuré une partie des îlots de la ville-centre, puis servi de modèle à l'organisation des quartiers d'extension.

³³⁶ Léo Elisabeth, « Les grandes étapes de l'extension de la ville de Fort-de-France » in: Revue « Les Cahiers du Patrimoine », « Fort-de-France dans les années 30 - Histoire de la ville et des quartiers, Evocations », No 9, 1990, Juill. - Sept. p.15

³³⁷ Les «esclaves à billets» étaient ceux qui, de par la volonté de leur maître, ne travaillaient plus sur les plantations et dépendaient d'eux-mêmes pour leur subsistance. Le «billet» témoignait de leur appartenance et de leur semi-affranchissement.

³³⁸ En Haïti, le même terme est employé: «lakou» est l'unité de base de l'habitat populaire. « *The 'lakou' is like a village and the people don't go out often, except when they have to go. They live in a kind of cluster and do not mingle much with neighbors the way they do among themselves. They sometimes organize parties and a very few people from outside are invited. The outsiders who come are usually the children's friends* ». Michel S. Laguerre, *Urban Life in the Caribbean - A Study of a Haitian Community*. Cambridge/Massachusetts. Schenkman Publishing Company Inc., 1982, p.9.

³³⁹ Cette région rurale fut l'une des principales sources du peuplement européen, sinon dans toutes les îles antillaises françaises, du moins à la Martinique. Les études de linguistique créole de Pierre Pinalie (GEREC) tendent à démontrer la racine normande du créole martiniquais.

5.1.1. «La Cour», un modèle de logement populaire de la période esclavagiste

Jusqu'au milieu du XIXe siècle, les travailleurs ne s'établissaient qu'en ville. Ils trouvaient à se loger en marge des demeures bourgeoises, en particulier dans les «cours». Une partie des esclaves, ceux qui pouvaient exercer un métier rémunérateur, avait acquis ce droit de vivre en ville, où ils faisaient valoir leur «talent»³⁴⁰ en versant une redevance à leur maître.

«Les esclaves vivant dans les villes et bourgs et pratiquant des activités non agricoles - domestiques et 'à talent' - sont beaucoup plus commodes à cerner et à chiffrer: de 9000 en 1818 - moins de 14 ans et plus de 60 ans compris -, leur nombre passe à 12 153 en 1834, 10 077 en 1846 et 9975 en 1847. La sous-évaluation de cette catégorie d'esclaves n'est pas douteuse: ils donnent lieu à la capitation la plus élevée, ce qui entraîne là encore des déclarations frauduleuses de la part des colons. D'un autre côté, la politique d'affranchissement amorcée depuis la Monarchie de Juillet touche particulièrement cette catégorie d'esclaves dont le nombre en réalité a augmenté, mais qui sont absorbés désormais dans le groupe des affranchis. // Les esclaves 'en journée' ou 'à loyer' apparaissent dans les recensements et listes d'esclaves, et ils exercent une gamme variée de fonctions. Certains propriétaires, ceux des villes en particulier, se spécialisent dans l'achat d'esclaves destinés à être loués. Un autre type de location est celui où l'esclave reçoit directement un salaire et en verse une partie à son maître. Ce système concerne surtout les esclaves des villes et des bourgs: domestiques, boulangers, marins, ... »

Josette Fallope 1987
«Les occupations d'esclaves»³⁴¹

«Un grand nombre aussi s'enfuyaient vers les villes, où les faubourgs populeux étaient une cachette idéale. S'ils avaient une formation professionnelle, ils pouvaient mener une vie errante, se faisant embaucher çà et là par des colons trop contents au fond et pouvoir bénéficier à bon marché de leurs talents. //.../ Nombre de femmes s'enfuirent ainsi pour devenir 'compagnes de case' de nègres marrons. »

Lucien René Abenon 1992
« Le marronnage aux Antilles »³⁴²

Les gens de couleur libres résidaient aussi en ville, y exerçant divers métiers et en particulier des emplois liés au négoce, activité majeure de la ville coloniale.

«Un petit nombre d'hommes de couleur libres de nos colonies se livrent à l'industrie agricole. La majeure partie habite les villes. Les uns y sont établis comme négociants ou employés comme commis chez des négociants. Les autres exercent des professions manuelles telles que celles de charpentier, de

³⁴⁰ On distingue trois grands types d'esclaves: les «nègres de houe» ou «de jardin», sans spécialité, les «esclaves à talent» qui sont spécialisés dans un métier, et les «esclaves domestiques», le statut le plus élevé.

³⁴¹ Josette Fallope, «Les occupations d'esclaves à la Guadeloupe dans la première moitié du XIXe siècle», article in: Revue française d'Histoire d'outre-mer», Tome LXXIV, No 275, 2e trim. 1987, pp.189-203.

³⁴² Lucien René Abenon «Le marronnage aux Antilles», in: «Voyage aux Iles d'Amérique», Paris, Archives Nationales, 1992. (catalogue de l'exposition), p.228.

menuisier, de tailleur ou se livrent à la navigation du cabotage; d'autres et c'est le plus grand nombre trouvent des moyens d'existence dans la pêche ou dans l'exercice de diverses industries urbaines; quelques autres, enfin, dans la culture des vivres du pays. »

« De la situation des gens de couleur libres aux Antilles françaises », 1823³⁴³

« Tout ce monde d'hommes et de femmes à billets inondent ces cours où ils s'établissent tant bien que mal, seuls ou par couples pour des mois ou pour des semaines, selon enfin qu'ils disposent de leur temps et de leur personne »

Louis de Meynard de Queilhe 1835

« Outre-mer »³⁴⁴

5.1.2. Les Cours philanthropiques de Jeanne Meyer

La Cour servit aussi de modèle aux sociétés de secours aux pauvres. Jeanne Meyer³⁴⁵, fondatrice de l'Asile Béthléem en 1917 avait, en 1914, créé des « cours » pour les femmes restées seules après la mobilisation des hommes. La Conférence de Saint Vincent de Paul avait soutenu cette oeuvre charitable.

« Mademoiselle Meyer avait acquis quelques langues de terre, laissées vides entre deux corps de maison, et les avait aménagées en y faisant construire ces logis mitoyens, en appentis le long d'un couloir à l'air libre. C'était petit, chaud, sans confort, mais propre et décent. Il y en avait deux près de l'Ouvroir, dont celle qui fut détruite pour devenir, avec des logements plus modernes, la « Cité Clarac »³⁴⁶, le passage étant devenu ruelle, une autre, en face du presbytère, rue Amiral Gueydon (aujourd'hui Victor Sévère) qui s'appelait « La Cour des Pauvres ».

Marie Chomereau-Lamotte 1990 « Les Cours »³⁴⁷

5.1.3. La Cour, une rente urbaine

Les propriétaires n'étaient pas tous philanthropes. Beaucoup voyaient dans « la cour » un moyen de faire-valoir leurs terrains en ville. Ainsi, la « Cour Clindon », décrite par Petit-Mau à la fin des années 1940.

³⁴³ Document cité par Liliane Chauleau in: « Dans les îles du vent - La Martinique XVIIe-XIXe siècle », Paris, L'Harmattan, 1993.

³⁴⁴ Texte cité in: « La Mouina », Fort-de-France, Revue du CAUE, No.1, oct. 1983

³⁴⁵ Jeanne Meyer (1870-1961). Marie Chomereau-Lamotte, « Jeanne Meyer: Toute une vie au service des pauvres », article in: Revue « Les Cahiers du Patrimoine », « Fort-de-France dans les années 30 - Les lieux du savoir et du pouvoir », No 10, 1990, Oct-Déc. pp.93-94.

³⁴⁶ La « Cité Clarac » est, à Fort-de-France, un ensemble de maisons individuelles alignées sur une voie étroite, perpendiculaire à l'une des rues principales du centre-ville. Le tout, identique aux « Cités » construites dans la deuxième moitié du dix-neuvième siècle, aux confins de Paris « intra-muros ». La « Cité Clarac », ensemble de logements « à Loyer Modéré », aurait été réalisée pour loger les sinistres de l'incendie de 1890. Le terrain disponible est une parcelle étroite et profonde, qui a permis de créer ce petit ensemble d'habitations sociales. Mais d'après Marie Chomereau-Lamotte, sa réalisation pourrait être plus tardive?

³⁴⁷ Marie Chomereau-Lamotte, « Les Cours », article in: Revue « Les Cahiers du Patrimoine », « Fort-de-France dans les années 30 - Les lieux du savoir et du pouvoir », No 10, 1990, Oct-Déc. pp.10-11.

« C'est à son premier locataire, du temps où elle n'était qu'un amas de planches disharmonieusement jointes, reposant sur un marais bourbeux, qu'elle doit son appellation. Les gens du quartier disaient communément: 'La Cour où habite Madame Clindor', puis, 'La Cour Madame Clindor', et la cour Clindor. Depuis dix ans, madame Clindor est morte, son nom est demeuré. Un bourgeois prévoyant, ayant le goût des rentes faciles, y construisit à peu de frais une dizaine de chambres à bon marché. Plus tard, le faubourg s'étendant, son idée se justifiant rémunératrice, il augmenta les rentes. Maintenant la Cour compte quarante-cinq chambres, trente-cinq ménages, quatre-vingts habitants ».

Petit-Mau 1947 «La Cour Clindor»³⁴⁸

Le système de la «Cour», hérité de la période coloniale, est demeuré un élément structurant de la ville-centre. Il est aussi devenu une forme de groupement dans certains quartiers spontanés d'extension. Les études de cas suivantes illustrent différentes formes prises par la Cour:

- **La «Cour J.» (Quartier du Pavé, Fort-de-France)**

Cette Cour urbaine, qui fut constituée au début du siècle par un artisan, fonctionne toujours sur le mode de la coutume coloniale.

- **L'ancienne «Cour Fruit à Pain» aux Terres-Sainville**

Aux franges de la cité, ce groupement apparaissait comme un hameau suburbain, intermédiaire entre le noyau d'habitat rural et l'insertion en ville.

- **Le secteur spontané CGT Cour Mangatale**

La persistance du modèle de la «Cour» dans ce quartier spontané dissimule un système complexe d'appropriation de l'habitat, en frange urbaine.



ETUDE DE SITE UNE COUR URBAINE COUTUMIERE, LA « COUR J. »

La « Cour J. » est située à la sortie de l'ancienne ville coloniale, dans le Quartier du Pavé, à Fort-de-France. La parcelle, propriété de M. J., comporte, en front de rue, une belle maison coloniale en bois, à deux étages, aujourd'hui assez délabrée. Les deux étages de la maison coloniale sont habités par un couple, M. et Mme C. Le rez-de-chaussée est loué à une autre personne. A l'arrière, les traces d'une ancienne case qui fut démolie, et une case récente en bois, de type rural, à deux pièces, peinte en rose, avec une courette à l'arrière. La courette privative, à l'arrière, comporte une cuisine, une douche et un abri à cochon. Cette case est habitée par un homme seul, M. L., tambourier du groupe musical Avanvan. Un «jardin caraïbe» occupe l'espace entre la maison coloniale et la case de M. L. On y trouve des arbres

³⁴⁸ Extrait de l'ouvrage: Petit-Mau, «La Cour Clindor», Fort-de-France, Imprimerie Renaissance, 1947, cité in: Revue « Les Cahiers du Patrimoine », « Fort-de-France dans les années 30 - Les lieux du savoir et du pouvoir », No 10, 1990, Oct-Déc. pp.12-14.

fruitiers, des arbustes et plantes vivrières, aromatiques, prophylactiques³⁴⁹. Le jardin n'est utilisé que par M. L. M. J., le propriétaire des lieux, nous explique comment la Cour J. s'est formée.

« Mon père était tonnelier. Il a construit cette maison en 1884. Il s'était mis sur rue, parce que depuis le début, il avait un commerce en bas et son habitation au-dessus. Mon père a acquis un premier lot, puis un second, pour faire la Cour. La parcelle contiguë³⁵⁰ faisait partie de la Cour J. La maison a été 'écrasée'³⁵¹, et après, rénovée sur elle-même. Le mur de soutènement, le passage et les accès ont été faits par le propriétaire de la maison. Les parties en ciment ont été faites plus tard, il y a 25 à 26 ans, par un entrepreneur. On avait une citerne alimentée en eaux pluviales par les gouttières³⁵². Il n'y avait pas d'égout. C'étaient des tinettes. La maison écrasée dans la Cour?³⁵³ Elle a été construite après la maison sur rue. Elle était en bois, et on l'a consolidée avec du ciment. c'était une cuisine, une dépendance. Et puis, elle a été donnée, mise à disposition, d'une femme de mon père³⁵⁴. La troisième maison³⁵⁵ est en location depuis les années 1968. L'arbre à côté, c'est un manguiier. »

M. L. paye un loyer modique à M. J. Les habitants de la maison coloniale, belle et vétuste, affirment ne rien payer à M. J. pour l'occupation de ce grand logement. Cette situation, disent-ils, est acquise de longue date, en raison de bonnes relations toutes particulières entre les personnes: M. C. est né au Saint-Esprit³⁵⁶. Il y a vécu jusqu'à 17 ans, puis est venu travailler à Fort-de-France. Il habitait chez sa soeur, aux Terres-Sainville. Puis, M. J., jeune professeur, l'a logé chez lui, dans une pièce qui avait un robinet, parce qu'il n'avait plus d'endroit où aller. Il payait un loyer. Et puis, M. J. l'a envoyé ici. Et maintenant il ne paye plus de loyer. La chose est probable. L'occupation des « Cours » renvoie à un système coutumier où les devoirs, les obligations, les tolérances, ont généré des droits complexes connus des seuls intéressés, et encore! Le plus souvent, la convention entre personnes repose sur un très ancien « bail oral », impliquant une redevance locative. Parfois minime, non déclarée, jamais actualisée³⁵⁷, mais parfois aussi, abusive.

³⁴⁹ Les plantes ont en effet, dans la croyance populaire, le pouvoir de protéger l'habitant des influences néfastes.

³⁵⁰ Aujourd'hui occupée par une maison individuelle récente, sans communication avec la Cour J.

³⁵¹ Créolisme. « Ecraser » Terme employé par les créolophones pour « détruire ». Une maison « écrasée » est une maison détruite.

³⁵² Désaffectée. Nombre de maisons coloniales disposent ainsi d'un important ouvrage en ciment, inutilisé, dont il faudrait étudier les possibilités de ré-affectation et d'évolution architecturale. La destruction pure et simple n'est pas la seule solution pour traiter ces ouvrages massifs et parfois insalubres, lorsqu'ils sont mal curés.

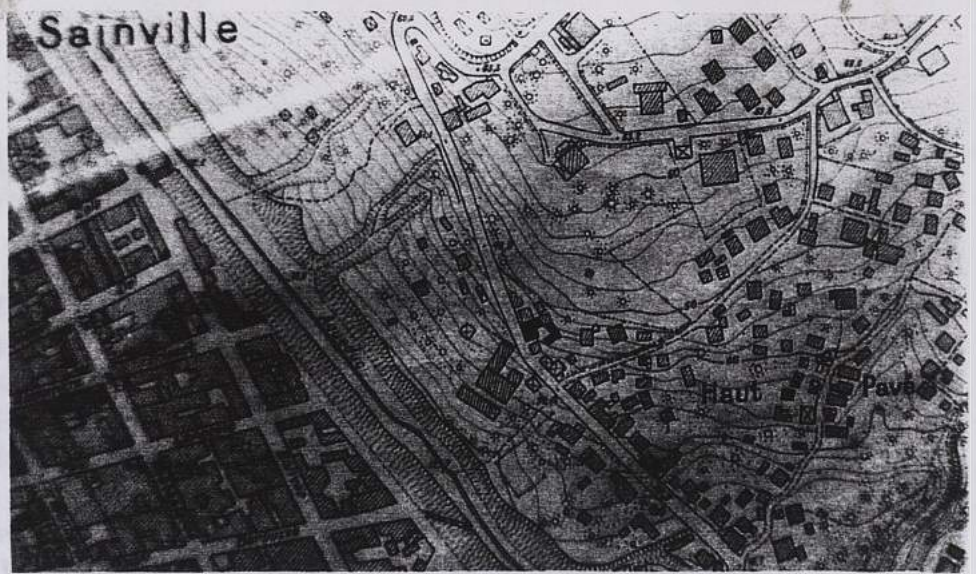
³⁵³ M. J. évoque maintenant les traces de l'ancienne case disparue.

³⁵⁴ « Une femme de mon père »: il s'agit d'une concubine.

³⁵⁵ C'est la case rurale peinte en rose.

³⁵⁶ Bourg du Sud Martinique.

³⁵⁷ ADUAM, « Le parc locatif privé à la Martinique - Observation des loyers », Fort-de-France, DDE, 1989.



1. *Le Haut Pavé près des Terres Sainville
Localisation de la «Cour J.»
sur le Plan Danger de 1950-1957³⁵⁷*

La maison coloniale de la «Cour J.»

2. *Vue d'ensemble de la façade sur rue*
 3. *Détail de la galerie du premier étage.*
- Photos A.H. 1992.*

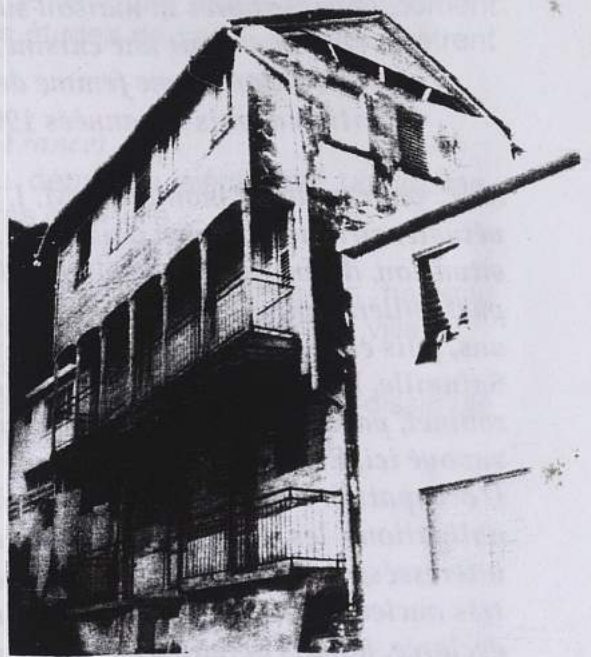


Figure 44 La "Cour J." du Haut Pavé



³⁵⁷ Photographie du plan conservé aux Archives Départementales de Martinique. (Photo A.H. 1990).

La formation des «Cours» urbaines est décrite par l'architecte *Lionel Latournald*, comme une conséquence de l'organisation du parcellaire urbain. L'habitation principale, en ville, était conçue comme une maison à cour. La maison principale abritait les pièces principales, séjour, chambres, éventuellement un commerce à rez-de-chaussée. La cour, à l'arrière, servait à loger des bâtiments secondaires: la cuisine, le bassin à lessive, les resserres, et aussi des cases pour loger les domestiques.

«La parcelle rectangulaire comporte la maison avec une façade sur la largeur ainsi qu'un couloir ou une entrée dont la porte reste fermée et qui permet d'accéder à la cour. Cette cour, espace intime qui, comme l'arrière de la case de campagne, est réservée aux occupants de la maison et à leurs proches; en s'étendant, elle devient le lieu de groupement familial, 'lakou'. Comme dans 'lakou' de la case rurale, on y trouve sur certaines parcelles un réseau de rues qui débouchent sur les entrées des annexes. L'occupation de ces rues déborde quelquefois le cadre de la famille originelle lorsque les annexes sont mises en location ».

Lionel Latournald 1990
«Réhabilitation des Terres-Sainville»³⁵⁹

En fait, la *Cour*, en ville, ne s'est pas trouvée «quelquefois» louée à des personnes étrangères, mais fréquemment. La *Cour* rurale regroupait les membres d'une même famille³⁶⁰ sur une parcelle indivise, où chaque ménage avait une case séparée. La *Cour* urbaine s'est au contraire ouverte à des personnes non apparentées à la famille propriétaire du terrain. La présence d'annexes sur les parcelles a pu faciliter la location à des tierces personnes, par glissement de la coutume qui voulait que l'on logeât déjà les domestiques à l'arrière de la *Cour*.



ETUDE DE SITE

LA « COUR FRUIT A PAIN » AUX TERRES-SAINVILLES

«Sainvillias? ... Sainvilliens!...³⁶¹

'Sainvillias! en bons sainvillias!..' Dans les années trente, tôt le matin, c'était courant d'entendre les cris des marchandes de fruits-à-pain déambulant à travers les ruelles de Terres-Sainville, en quête de clients. Elles venaient des mornes environnants, de l'Ermitage, de haut et bas Trénelle, et plus

³⁵⁹ Lionel Latournald, *«Etude de réhabilitation et de revitalisation des Terres-Sainville - Vol. II. Investigation urbaine et architecturale »* Fort-de-France, SEMAFF, 1990.

³⁶⁰ Famille au sens de «famille étendue» comprenant ascendants et collatéraux, et non «famille nucléaire». Sur le terrain du Quartier Flandrin étudié ci-dessus, la famille A. a bien constitué une sorte de «hameau familial», du type appelé «lakou».

³⁶¹ «Sainvillias»: nom donné aux fruits à pain des Terres-Sainville. «Sainvilliens»: habitants des Terres-Sainville.

particulièrement de la « Cour Fruit-à-Pain, à la limite de Pont-de-Chânes et des Terres-Sainville que situait nettement la Rivière Grosse Roche qui, à son aval, se transformait en Canal Levassor pour s'en aller mourir ou plutôt se confondre dans les marécages de la Baie de la Pointe Simon... Sainvillia, le fruit à pain des Terres-Sainville était réputé pour sa pulpe généreuse. »

Richard Labétan 1982

«Sainvillias Sainvilliens »³⁶²

La «Cour Fruit à Pain» figure sur le plan topographique R. Danger de 1950-1957. Situé à l'extrémité des Terres-Sainville vers Canal Trénelle, le terrain de la «Cour Fruit à Pain» est compris entre l'aqueduc et la voie RN.3. Seul un chemin est tracé dans le bas de ce vaste terrain, qui n'est ni viabilisé, ni morcelé en parcelles. Des constructions éparses y sont dispersées. Sur place, il ne reste de cette «Cour» que quelques beaux arbres à pain, sur un étroit talus bloqué entre un immeuble de logements sociaux et une école. A l'emplacement des habitations anciennes, un «espace vert», un terrain de jeux. Les travaux d'aménagement de la rocade de Fort-de-France ont eu raison de la «Cour». Laure habite depuis 1949 une case ancienne rue de la Pétition des Ouvriers de Paris aux Terres-Sainville, face au terrain de l'ancienne «Cour Fruit à Pain». Laure raconte:

«Pendant le cyclone Dorothee de 1967, la maison ici était trop mouillée. Celle de mon beau-père, en face, Cour Fruit à Pain, était sèche en dix-sept jours. Je suis allée y habiter. Mon grand-père qui habitait aussi là était mort. Alors je suis allée chez mon beau-père. Le père de mes enfants et mon frère habitaient là. Le cyclone Dorothee avait détruit beaucoup de maisons Cour Fruit à Pain, et après ça a été le début de la démolition³⁶³. »

Laure sort de l'album de famille une photographie des années 1960. On y voit la case de son beau-père, légèrement surélevée sur des pilotis, montée en planches et couverte en tôle, entourée de verdure. Laure nomme les arbres qui entouraient la maison de son beau-père: «des poiriers³⁶⁴, des orangers, des goyaviers, des prunes-chenilles, des poi-dou en arbre.»

Ici, pas de propriétaire pour donner son nom au lieu. La nature y avait pourvu, en dotant l'endroit de beaux arbres à pain, probablement plantés d'ailleurs au temps de la propriété Sainville. L'occupation de cette «Cour» donnait-elle matière à redevance à un propriétaire? Nous l'ignorons. Il s'agit à l'évidence d'une occupation de site associée à la formation du quartier des Terres-Sainville. Postérieure au plan de régularisation du quartier?³⁶⁵ Probablement. Le cordeau de la municipalité qui traça les voies bien droites dans l'ancien Quartier des Misérables n'eût pas épargné la « Cour Fruit-à-Pain » dont les bulldozers des grands travaux de la rocade n'ont effacé les traces qu'en 1967, ne laissant pas aux occupants le temps de reconstruire leurs cases de planches après le cyclone.

³⁶² Richard Labétan, « Sainvillias Sainvilliens - Roman-Récit ». Fort-de-France, Imprimerie Desormeaux, 1982.

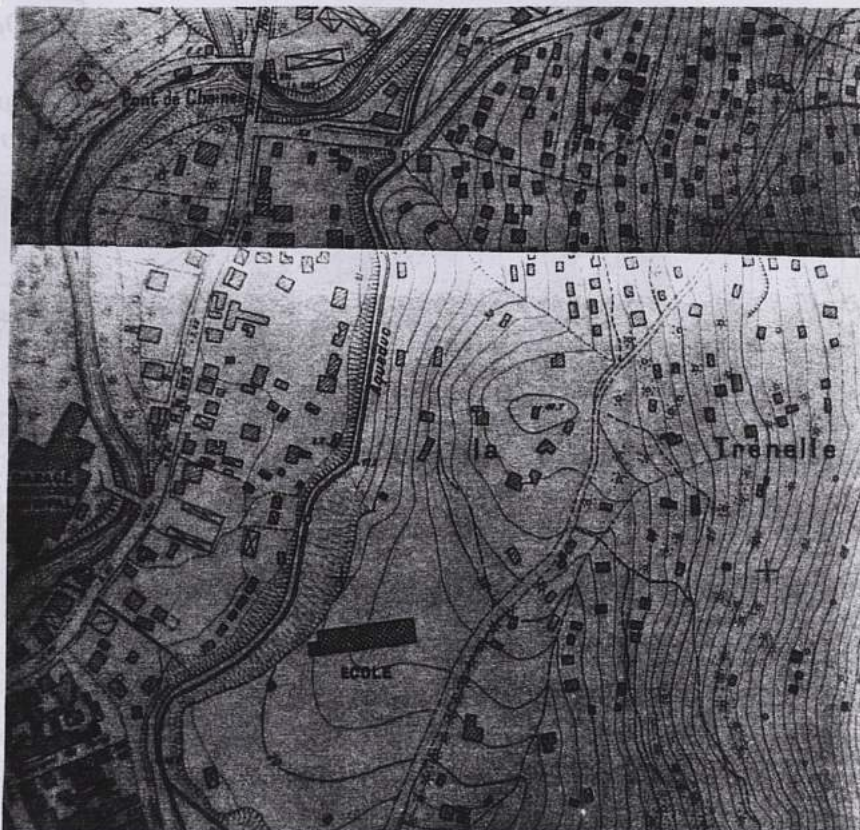
³⁶³ Pour les travaux de la rocade achevée en 1968.

³⁶⁴ Poiriers-pays, non identifié.

³⁶⁵ Voir ci-dessous, le paragraphe consacré à cette opération.

Figure 45 Laure et la Cour Fruit à Pain

1. Laure et l'un de ses petits-enfants dans sa case des Terres-Sainville.
2. L'album de famille représente des scènes prises Cour Fruit à Pain.
3. Plan topographique R. Danger de 1950-1957 figurant, à l'extrémité des Terres-Sainville, le site de la Cour Fruit à Pain.





ETUDE DE SITE LA «COUR MANGATALE» EN SECTEUR SPONTANE

La réalisation de la « Cité des Hauts du Port », en 1976-1978, chassa du Mornic Pichevin un grand nombre d'habitants sans ressources. Quelques uns se réfugièrent sur des terrains situés en contrebas de la Route du Lamentin, donnant sur la Baie des Tourelles. Des cases de fortune avaient commencé d'y être édifiées en 1960, « lorsqu'on a repoussé la mer », disent les habitants. En effet une frange de cette berge instable a du être remblayée. A proximité des installations de la Compagnie Générale Maritime, trois Cours se sont constituées, par squatt foncier, sur des sols de statut divers. Depuis la route, on ne distingue que la percée étroite d'un chemin, entre les entrepôts et quelques commerces situés en rive de la route. Si l'on suit l'un de ces goullets, on constate qu'ils se ramifient pour donner accès à des cases presque contiguës. L'une de ces « Cours » s'est formée sur le terrain d'une villa coloniale. Les propriétaires ont construit des baraques sur cette parcelle indivise, non viabilisée, sans eau ni égout ni électricité. Ils les louent à des taux élevés. Quelques personnes ont construit entre ces baraques un abri de fortune elles-mêmes, et ne paient un loyer au propriétaire que pour l'occupation du terrain, comme cet ancien pêcheur. La Cour porte le nom des propriétaires du terrain. Une autre de ces « Cours » est nommée « Cour Mangatale ». Ici, c'est le patronyme du résident le plus actif du petit groupement, le « major »³⁶⁶ du quartier qui a donné son nom à la Cour. Dans l'ensemble de ce secteur spontané, les statuts d'occupation des logis sont divers, souvent complexes³⁶⁷. Occupation gratuite, location, sous-location, propriété partielle de la construction, droit après amélioration d'une fraction de la construction, héritage... L'écheveau des avoirs et des devoirs est souvent difficile à saisir.

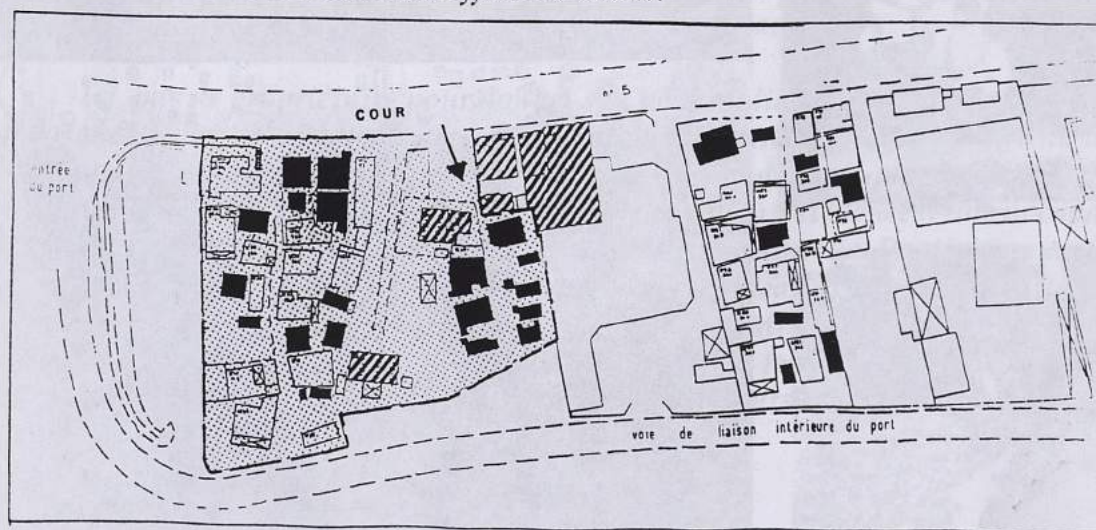


Figure 1 Les Cours spontanées route du Lamentin Source: Plan ADUAM 1985

³⁶⁶ « Major » : homme de forte personnalité reconnu comme faisant autorité sur un quartier

³⁶⁷ ADUAM. « Canal Alaric - Ravine Moreau - Etude préalable ». Fort-de-France. ADUAM. 1985

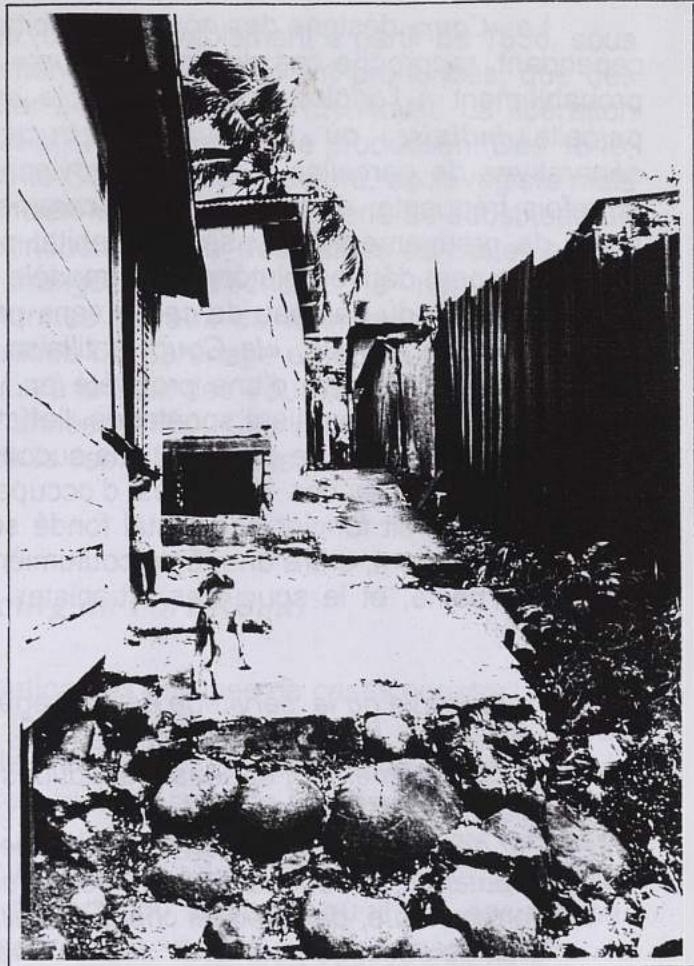


Figure 47 La Cour M. Case d'un pêcheur

Le chemin d'accès à la Cour M.

Au second plan, l'entrée de la case d'un ancien pêcheur.

Photo A.H. 1985.

L'intérieur de la case en parpaings et tôle.

Photo A.H. 1985.



La «*Cour*» désigne des noyaux d'habitat de structure variée. Un point commun, cependant, rapproche ces diverses «*Cours*» foyales du groupement rural qui est probablement à l'origine du terme créole «*Cour*». Il s'agit toujours d'une grande parcelle *indivise*, où plusieurs constructions ont été réalisées, sans limites séparatives de parcelles. Dans les provinces de métropole, cette disposition était autrefois fréquente, dans les villages comme en ville: la «*cour commune*» était un mode de groupement de base de l'habitat populaire. Aux Antilles françaises, cette disposition peut dériver, plutôt que du modèle de cette ancienne «*cour commune*», de la configuration du hameau de cases sans parcellaire que constituait le quartier des esclaves. Mais, en ville, «*la Cour*» antillaise a surtout constitué un moyen de faire valoir l'assiette foncière d'une propriété en y multipliant les constructions annexes locatives. Dans les quartiers spontanés, l'effet de «*Cour*» résulte de la saturation des sols par accumulation de constructions successives, toujours plus enclavées en fond de parcelle. Toutes ces modalités d'occupation des sols sont fondamentalement contraires au droit foncier occidental fondé sur la propriété individualisée du sol. Le conflit est ici patent, entre une règle coutumière, déviée par la spéculation sur la rente foncière urbaine, et le souci des urbanistes de «*normaliser*» l'usage du parcellaire urbain.

« L'enclave ou la 'servitude de passage' sera, au moment de formaliser le parcellaire, l'un des problèmes les plus difficiles à contourner, si l'on juxtapose, sans discernement et sans précautions pédagogiques, les pratiques coutumières et l'usage du droit.

Par définition du droit, l'enclave est une situation subie. /.../ Dans les quartiers populaires, le désenclavement est un acquis géré directement par la communauté; dans lequel chaque famille garantit spontanément à l'autre un droit de passage pour avoir accès au lot squatté. Dans le monde rural, la cour est ainsi fréquemment traversée par des passants ou des voisins qui s'identifient, tout en demandant une autorisation convenue par le milieu: 'passage souplé'³⁶⁸ ou 'j'ai dit bonjour'. Dans l'enclave, le contraire doit être identifié, codé et rédigé avec des obligations mutuelles. Les conflits sont donc très rares, sauf en cas de 'cancans'³⁶⁹ familiaux, où l'espace est pris en otage par les règles. »

Serge Letchimy 1992
«*De l'habitat précaire à la ville* »³⁷⁰

5.2. LA FORMATION DES FAUBOURGS POPULAIRES DE FORT-DE-FRANCE

En 1807, les limites de la ville coloniale étaient clairement fixées. Au nord, au-delà du canal de La Levée, s'étendaient les terrains de culture de quelques grandes propriétés et des marécages. Une caserne avait été louée à la porte nord-ouest de la ville et l'hôpital militaire, peut-être pour des raisons de salubrité, avait été situé à l'extérieur de la cité, face à cette caserne. Ces deux bâtiments étaient les seuls à être implantés extra-muros. La Rivière Levassor longeait la face ouest de la ville, ouverte au Sud sur l'Anse des Flamands. A l'est, le Fort Saint Louis était séparé de la ville

³⁶⁸ «*Passage souplé* »: passage s'il vous plaît.

³⁶⁹ «*Cancans* »: dispute verbale entre deux personnes. (créolisme).

³⁷⁰ Serge Letchimy, «*De l'habitat précaire à la ville: l'exemple martiniquais* », Paris, l'Harmattan, 1992, p. 116.

par un glacis et une vaste Place d'Armes. C'est probablement à partir de 1830, sous Louis-Philippe, lorsque des affranchissements nombreux furent prononcés, que des cases éparses commencèrent de s'édifier aux confins de Fort Royal. La libération statutaire de 1848 coïncida avec une révolution des formes de production. Dès 1845, une usine sucrière s'était établie à la Pointe Simon. A la structure, esclavagiste mais sous certains aspects, patriarcale, de l'ancienne Habitation-Sucrerie se substituait un nouveau système de production de type industriel, celui des usines de traitement de la canne. Les activités portuaires changeaient d'échelle: le nouveau trafic transatlantique à vapeur requérait d'énormes travaux de manutention. A Fort-de-France, la construction du Bassin de Radoub du Carénage et, surtout, l'implantation de la Compagnie Générale Transatlantique à la Baie des Tourelles nécessitèrent une main d'oeuvre importante, à partir des années 1860. Ces mutations économiques expliquent la croissance des faubourgs de la capitale, dans la deuxième partie du dix-neuvième siècle à la Martinique.

5.2.1. «Crozanville», premier Faubourg du Fort Royal³⁷¹

La première opération de régularisation des groupes de cases construits *Extra-Muros* date de 1844. Le périmètre de la ville du Fort Royal fut alors étendu au «Terrain Crozant», qui prit le statut de *Faubourg du Fort Royal* et le nom de «Crozanville». ³⁷² La propriété Crozant se situait au nord de La Levée; le terrain était limité «à l'est par la Route Royale No 2³⁷³, au nord les parties inaccessibles du Morne Cartouche³⁷⁴, à l'ouest la Route du Fort Bourbon³⁷⁵...» Le site avait reçu l'appellation de «Terrain du Misérable», peut-être à partir du moment où il fut occupé par ...«quantité de cases en bois, couvertes en pailles, bâties sans ordre ni régularité»...³⁷⁶ En 1844, la ville de Fort Royal requit ce site pour son extension. Un arrêté (No 527) fut pris le 7 mai 1844 par le contre-amiral du Valdalilly et le Directeur de l'Intérieur E. Frémy... «réglant que le terrain dit du Misérable, appartenant à M. de Crozant, sera réuni à la ville du Fort Royal. » L'arrêté avait pour objet de contrôler l'urbanisation de fait qui menaçait les confins de la ville régulière, comme le précise le texte lui-même:«...il convient sous le rapport de l'ordre et de la salubrité publique d'assujettir ce nouveau quartier à l'action d'une police régulière ». En réunissant ce terrain au périmètre de Fort Royal, ... «les terrains, maisons et cases... seront considérés comme Faubourg de la ville du Fort Royal, et soumis aux mêmes mesures d'ordre et de police que la ville elle-même. Ce nouveau quartier prendra le nom de Crozanville. » La régularisation urbaine comportait un plan de lotissement, des prescriptions visant à limiter les risques d'incendie et d'inondation, et un enregistrement au cadastre.

³⁷¹ Maiotte Dauphite, « De Crozanville à Rochefort », in: « Les Cahiers du Patrimoine », « Fort-de-France dans les années 30 - Histoire de la ville et des quartiers. Evocations ». No 9, 1990, Juill. - Sept.), pp.25-29.

³⁷² Actuellement le nom de « Crozanville » désigne le quartier de villas qui s'est développé sur les flancs sud et sud-est du morne Desaix, et non l'emplacement du lotissement de Crozanville décrit ici. Le lotissement initial de la propriété Crozant fait aujourd'hui partie du Quartier du Pavé.

³⁷³ Dénommée plus tard « Route des Anglais », et aujourd'hui « Route de La Folie ».

³⁷⁴ Appelé plus tard « Morne Taillade » et aujourd'hui « Morne Desaix ».

³⁷⁵ Devenue Route du Fort Desaix, puis Rue du Pavé.

³⁷⁶ Selon les termes du texte de l'arrêté de réunion du terrain Crozant au Fort Royal.

• *L'ouverture de rues et de places publiques*

Un plan directeur du lotissement était déposé à la mairie du Fort Royal. Les «cases, constructions quelconques, murs ou palissades» qui gênaient l'ouverture des rues tracées au cordeau devaient être «enlevées ou reculées». Les rues devaient être larges de 8 mètres.

• *Le remplacement de la paille par des tuiles*

L'arrêté stipule que les maisons couvertes en *paille* devront remplacer leurs toitures par des *tuiles*, dans un délai d'un an. Les nouvelles constructions devront être couvertes en tuiles, matériau moins inflammable que le chaume.

• *L'exhaussement des constructions*

Les nouvelles constructions devaient être bâties sur «...un terrain exhaussé de 40 centimètres au-dessus du point le plus élevé du profil de la rue.» Le site étant marécageux et instable, la surélévation permettait de protéger les habitations des inondations de l'hivernage.

• *L'enregistrement cadastral*

La municipalité devait établir «un cadastre énonciatif du nom des propriétaires et des locataires, du nombre et de la valeur des maisons.»

La propriété des lieux demeurait à M. de Crozant, qui percevait un loyer, dit «*redevance*» pour les terrains occupés. Les époux Crozant, en 1846, firent la donation du terrain à leurs sept enfants. L'un d'entre eux, Anna Apolline, se maria cette même année et apporta donc en dot un septième de la propriété, comme l'atteste son acte de mariage, où figure :

«...un vaste terrain formant près du Fort Royal un quartier nouveau appelé Crozanville, divisé en un grand nombre de parcelles, affermées à divers locataires qui ont élevé des constructions, à la charge d'une redevance payée à la famille de Crozant. Ce terrain est estimé, y compris les droits aux dites redevances, à soixante-six mille francs... »

Acte du 6 octobre 1846³⁷⁷

Le lotissement Crozant figure sur un plan de 1863, sous le nom de «*Quartier des Misérables*», entre la *Route du Gros Morne No2*³⁷⁸ et la *Route Pavée du Fort Desaix*³⁷⁹. Sur un plan de 1870, le site a pris le nom de «*Crozanville*».

³⁷⁷ Texte cité par Matotte Dauphine.

³⁷⁸ (anciennement *Route Royale No 2*, aujourd'hui *Route de La Folie*)

³⁷⁹ (aujourd'hui *Rue Yves Goussard*, bretelle de la rocade).

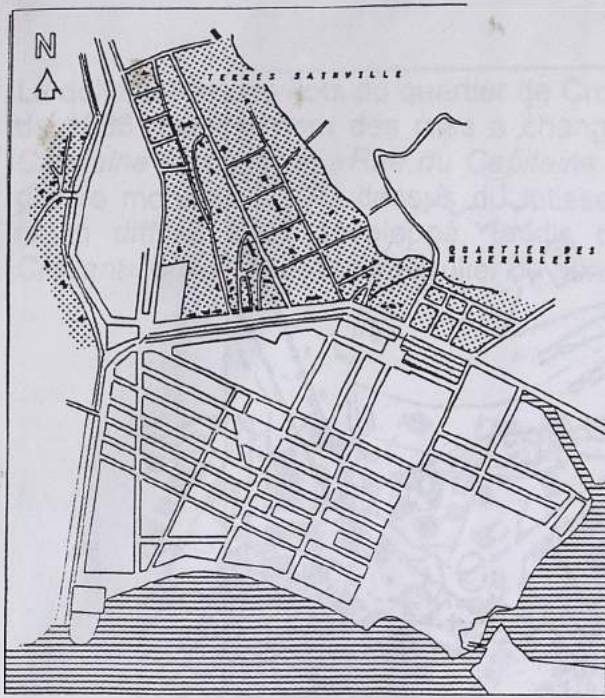


Figure 48 Plan de Fort-de-France en 1863
Schéma d'après un document conservé aux
Archives Départementales de Martinique

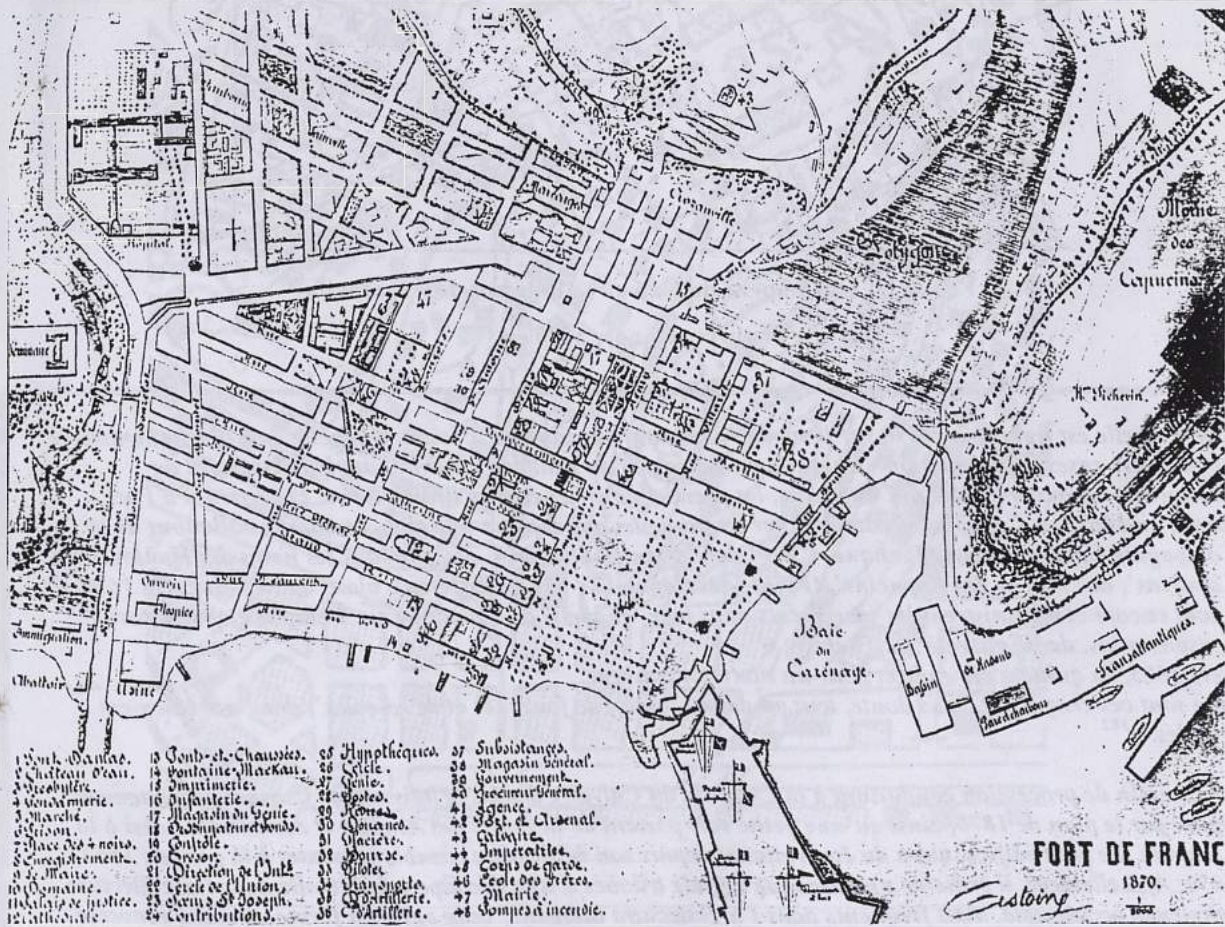


Figure 49 Plan de Fort-de-France en 1870 Source: Coll. Bureau du Patrimoine³⁸⁰

³⁸⁰ Ce plan est cité par Léo Elisabeth in. Léo Elisabeth, «Les grandes étapes de l'extension de la ville de Fort-de-France», Revue « Les Cahiers du Patrimoine », « Fort-de-France dans les années 30 - Histoire de la ville et des quartiers, Evocations », No 9, 1990, Juill. - Sept., p. 13.



Figure 50 La Chapelle du Calvaire au-dessus de Crozanville

Source: Plan de 1870³⁸¹

Une chapelle est figurée en 1870 sur le morne dominant Crozanville. C'est la Chapelle du Calvaire, entourée de quelques cases. L'appellation «Chapelle du Calvaire» du petit édifice dominant le lotissement de Crozanville est due à l'ordre des Capucins, les premiers à s'être établis sur le morne. En arrivant à Fort Royal, en 1665, les Capucins s'installent sur les hauteurs qui dominent la ville, vers les installations de la Compagnie Générale transatlantique. C'est l'actuel Morne Pichevin, désigné sous les noms de 'Hauteurs des Capucins', ou 'Morne des Capucins', 'Pointe des Capucins' sur les différents plans de l'époque. En 1680, ils y sont encore et administrent les sacrements dans leur 'chapelle du Calvaire', sur l'emplacement actuel, pensons-nous, de l'Eglise de Ste Thérèse.

Vers 1685, ils quittent cet endroit pour un nouveau couvent...

Que sont ces chapelles? Sans doute, tout au début, 'bâties de fourches et de roseaux', donc extrêmement fragiles. »³⁸²

Le Chemin de procession conduisant à la Chapelle du Calvaire depuis le lotissement Crozant est nettement figuré sur le plan de 1870, ainsi qu'une petite voie partant de la Route des Anglais et conduisant aussi à la Chapelle. Ce petit édifice, qui a dû être restauré depuis son édification, semble remonter à la période 1863-1870. Actuellement, il présente une découpe ogivale trilobée d'une découpe inhabituelle dans l'architecture religieuse occidentale, mais fréquente dans l'architecture indienne; cette ogive en forme de coeur renversé serait-elle la signature d'ouvriers indiens? La chose est d'autant plus imaginable que des engagés Indiens s'étaient fixés à proximité, au lieu-dit «Coolie-Ville», au bas du Morne Pichevin³⁸³.

³⁸¹ Plan de 1870 mentionné ci-dessus et cité par Léo Elisabeth

³⁸² Maiotte Dauphine, in: Revue « Les Cahiers du Patrimoine », « Les églises », No 5, 1989, Juill. - Sept., p. 48.

³⁸³ Voir ci-dessus la présentation de « Coolie-Ville ».

La délimitation des îlots du quartier de Crozanville est demeurée jusqu'à présent celle de 1863. Seul le nom des rues a changé: elles ont reçu l'appellation de «Rue du Capitaine Manuel» et «Rue du Capitaine Pierre Rose», deux héros de la deuxième guerre mondiale³⁸⁴. Au-dessus du lotissement, un quartier de villas implantées de façon diffuse s'est développé, tandis que l'ancien périmètre du «Faubourg de Crozant» prolonge le tracé régulier du centre colonial.



Figure 51 Le Quartier de Crozanville en 1988

Source: Plan topographique régional

³⁸⁴ «Fort-de-France - les hommes d'hier dans nos rues d'aujourd'hui», Editions Femmes Actuelles, s.d., circa 1986.

5.2.2. La constitution du quartier des Terres-Sainville

« Il a proposé comme programme pour la prochaine édilité, l'expropriation des Terres-Sainville. Il ne s'est point caché les difficultés sans nombre auxquelles il se heurtera de ce chef. L'oeuvre est considérable, tant au point de vue juridique qu'au plan financier, mais elle est indispensable à l'assainissement de la ville. Et de plus, ce sera l'occasion ou jamais de permettre à la population ouvrière de la ville de devenir propriétaire de son 'home'. »

Journal « L'OPINION » du 14 avril 1904³⁸⁵

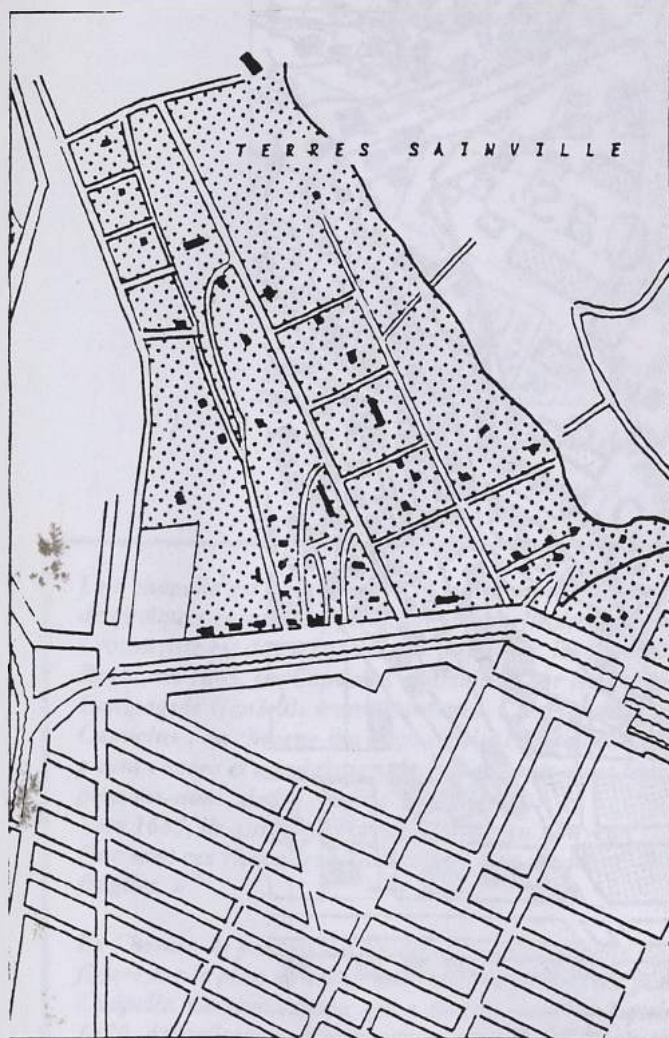


Figure 52 Les Terres Sainville en 1863

Détail du plan historique.

Le plan de 1863 montre qu'à cette date, le comblement de La Levée avait déjà été effectué, mais que le nouveau boulevard n'était pas encore aménagé. Une voie longeait l'ancien canal, au nord. Sur ce plan, figure le domaine des Terres-Sainville, au nord de La Levée. En 1863, le site était délimité au sud sur La Levée, bordée d'une voie rectiligne et à l'ouest par l'Ancienne Route des Pitons qui longeait le terrain de l'hôpital militaire. Deux cimetières étaient localisés dans ces confins de la ville coloniale: le Cimetière de l'Hôpital, sur le terrain de l'Hôpital lui-même, et le Cimetière de la ville³⁸⁶, en bordure de La Levée. À l'est, la Conduite d'eau de la Rivière Madame, à mi-pente du morne, servait de limite à l'esquisse d'un plan de lotissement du terrain: un chemin central rectiligne et quelques petites voies latérales desservant de grandes parcelles approximativement carrées, où une vingtaine de cases était implantée. Cette amorce de quadrillage s'achevait au nord par une voie qui coupait le Morne Desaix pour conduire à une maison relativement importante ou une construction militaire, en haut du morne.

³⁸⁵ Relation de la conférence du maire de Fort-de-France. Victor Severe. Texte cité par Solange Contour.

³⁸⁶ Ce cimetière est l'actuel Cimetière de La Levée

En 1870, le *Boulevard de La Levée* venait d'être aménagé sur le remblai de l'ancien canal. Crozanville formait un petit quartier prolongeant la ville coloniale. On y accédait à l'est par la *Route des Anglais*³⁸⁷ et à l'ouest par la Rue du Pavé, prolongeant la rue centrale Saint Denis³⁸⁸. Cette rue était d'autant plus importante qu'elle conduisait à l'Eglise Saint Louis³⁸⁹. Côté Fort-de-France, une place, la Place Fénelon³⁹⁰, avec un petit monument central³⁹¹, marquait nettement l'articulation entre le nouveau faubourg de Crozant et la ville coloniale. Cette place se situait à l'emplacement de l'ancien Pont Cartouche, qui permettait ici de franchir La Levée. Les marécages s'étendaient toujours dans le secteur des faubourgs, mais un îlot dense s'était constitué, côté faubourg, à l'emplacement où se situe aujourd'hui le «*Marché du Pavé ou de l'Asile*»³⁹², comme disent les Foyalais. Ce lieu de passage important pour l'ancienne ville coloniale ceinturée par La Levée, est devenu aujourd'hui l'une des «*portes urbaines*» principales du centre-ville: accès à l'échangeur du Pavé, mais aussi carrefour urbain constituant un pôle d'activité spécifique et un élément fort du repérage de la ville. L'ancien «*Pont Cartouche*», disparu, fait ainsi, d'une certaine façon, toujours office de «*landmark*» pour la ville contemporaine... Entre le quartier du Pavé et l'hôpital militaire, le site des Terres-Sainville est intitulé sur le plan de 1870, «*Faubourg Sainville*». Le découpage des terrains proches de La Levée est ici plus précis: de petits îlots rectangulaires réguliers, dont une faible partie seulement est occupée par des cases approximativement alignées le long des plus grandes voies. L'îlot contigu du Cimetière de la ville au nord est saturé de petites constructions.

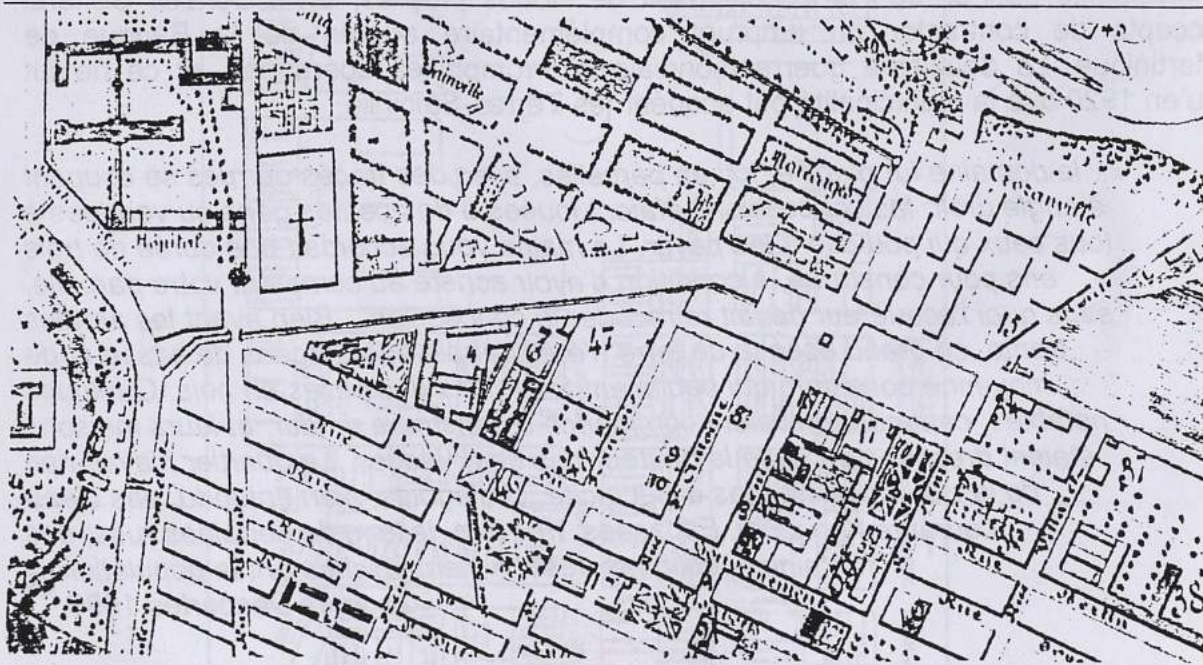


Figure 53 Le Boulevard de la Levée en 1870 Source: Plan historique³⁹³

³⁸⁷ Aujourd'hui «*Route de la Folie*»

³⁸⁸ Actuellement la rue *Victor Schoelcher*

³⁸⁹ La cathédrale actuelle.

³⁹⁰ Aujourd'hui Place Paulette Nardal

³⁹¹ Probablement l'obélisque mentionné par Marie Chomerau-Lamotte.

³⁹² Nom qui rappelle la présence de l'ancien Asile Béthléem, construit en 1917 côté Fort-de-France. Place Fénelon. La Place s'appelle en réalité Place Lafcadio Hearn.

³⁹³ Document cité ci-dessus

Dès 1892, le Conseil Municipal avait souhaité que les Terres-Sainville soient assainies. En 1902, les éruptions de la Montagne Pelée firent des milliers de sans-abri dans les communes du Nord de la Martinique. Fort-de-France servit de refuge à nombre d'entre eux. Ils s'installèrent en particulier au «*Faubourg Sainville*» et au Morne Abélard, au-dessus de la rive droite de la rivière Levassor, y édifiant des abris de fortune puis de véritables cases et même des maisonnettes solides. Les Terres-Sainville étaient alors, selon Victor Sévère:

«...un terrain pareil à celui sur lequel on avait jadis eu tant de peine à fonder la ville; une cuvette où les eaux, ne trouvant aucune issue, restaient stagnantes jusqu'au fort de l'été, attendant que le soleil de mai et de juin les vint boire; un marais fétide, qui faisait à Fort-de-France un triste renom d'insalubrité. »

Victor Sévère 1931 «*Fort-de-France 1639-1931* »

Victor Sévère, élu maire de Fort-de-France en 1900, fit de l'assainissement de ce *Quartier des Misérables* l'un des buts de sa campagne électorale de 1904³⁹⁴. La procédure d'expropriation, au début du siècle, n'était admise que pour motif de travaux publics. En 1902, cette procédure fut modifiée dans la législation métropolitaine et Victor Sévère réclama, en vain, son application dans les colonies. Ce n'est qu'en 1911 que l'arrêté du 11 mars prescrivit une enquête administrative sur les travaux d'assainissement des Terres-Sainville. Le 25 mars 1911, fut prononcé un jugement d'expropriation de la Société du Faubourg Thébaudière, propriétaire des terrains, qui porta l'affaire en cassation³⁹⁵, mais fut déboutée par le Conseil d'Etat. La municipalité de Fort-de-France disposait de fonds propres, et le Conseil Général accepta de contracter un emprunt complémentaire auprès de la Banque de Martinique. La deuxième guerre mondiale interrompit les opérations, et ce ne fut qu'en 1920 que la municipalité put acquérir les Terres-Sainville.

«...le domaine fut planifié, loti en parcelles, avec des tracés de rues se coupant à angle droit; les concessions étaient louées à des petites gens ou vendues à tous ceux qui pouvaient les payer. La mairie vous accordait une durée de trois ans pour construire, à condition d'avoir acheté au comptant votre parcelle, sans quoi l'acquéreur devait rétrocéder la concession... Bien avant les années trente, ce grand espace de terre n'était peuplé que de gens de basse et de moyenne condition, qui habitaient tous dans des cases en bois. Quelques notables, cependant, avaient commencé à construire en dur, et leurs maisons étaient dressées de toute la hauteur des deux étages. Le quartier n'avait rien de la cité moderne: pas d'électricité, ni d'égouts; bien entendu, pas d'eau courante non plus...Espacées, très loin, le long de certaines rues, des fontaines publiques desservaient chichement la population. »

Georges Desportes 1990³⁹⁶

³⁹⁴ L'historique de cette action municipale est présenté in: Micheline Marlin, « *Un grand projet: l'assainissement et la municipalisation des Terres-Sainville* », Revue « *Les Cahiers du Patrimoine* », « *Fort-de-France dans les années 30 - Histoire de la ville et des quartiers, Evocations* », No 9, 1990, Juill. - Sept., p.30-33. L'auteur a par ailleurs produit une thèse de doctorat sur sujet.

³⁹⁵ Le 28 février 1914, le député-maire Victor Sévère obtint un amendement à la nouvelle loi d'expropriation pour cause d'utilité publique, précisant l'applicabilité des nouvelles dispositions aux colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de La Réunion.

³⁹⁶ Georges Desportes, « *Terres-Sainville et ses anciennes rues* » in: Revue « *Les Cahiers du Patrimoine* », « *Fort-de-France dans les années 30 - Histoire de la ville et des quartiers, Evocations* », No 9, 1990, Juill. - Sept., pp.34-38.

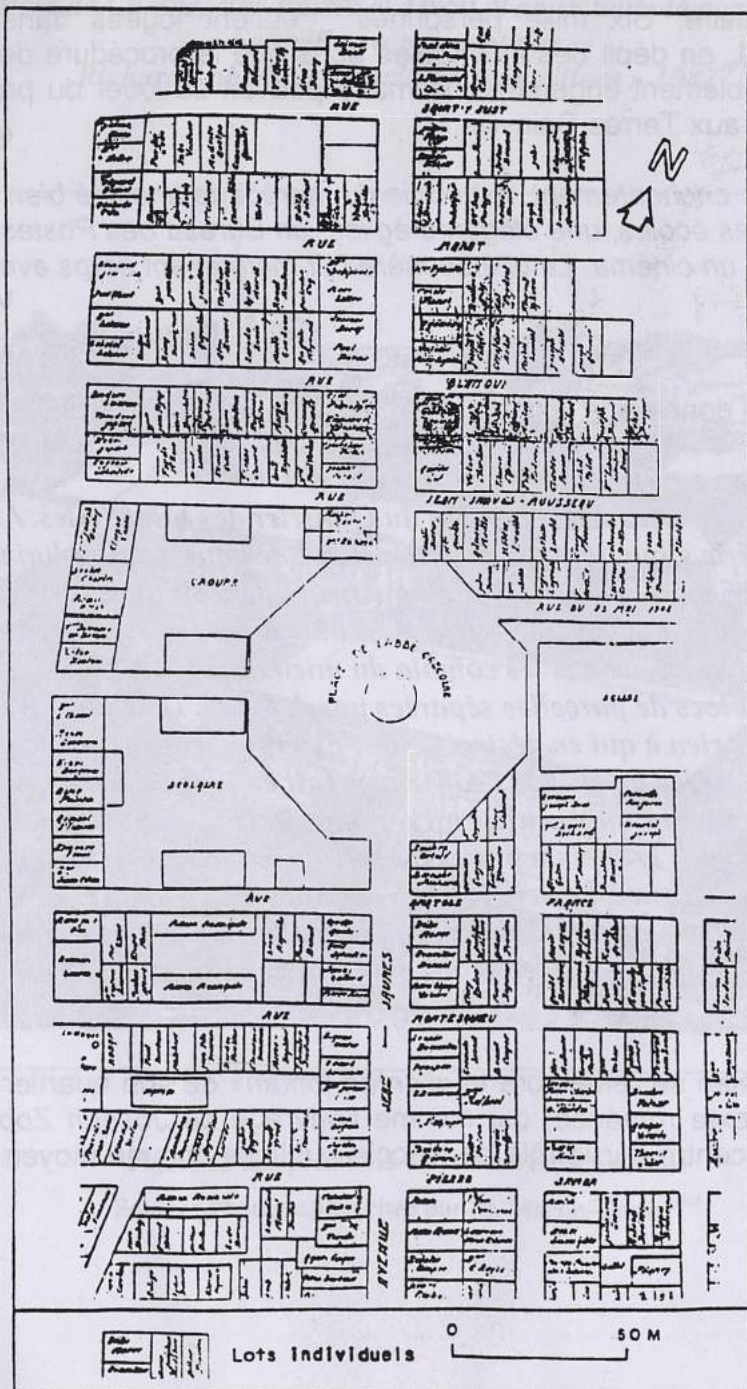


Figure 54 Le remembrement parcellaire des Terres Sainville
 D'après: Plan ADUAM, circa 1930

Le remembrement du parcellaire de fait en lotissement régulier devait être effectué au profit des seuls occupants du site, interdiction étant faite de revendre la concession avant dix ans; cette mesure n'empêcha pas le quartier rénové de se densifier, les anciens occupants revendant leur parcelle où s'édifiaient de petits immeubles. Les cases situées à l'emplacement des tracés viaires, ou mal alignées furent «soulevées» et replacées sur la parcelle qui leur était affectée. La municipalité réalisa des équipements, et la grande place centrale donna à l'ensemble une ordonnance exemplaire. Six mille personnes³⁹⁷ étaient logées dans le quartier restructuré. En 1931, en dépit des inévitables abus que la procédure de lotissement avait en effet probablement engendrés, le maire pouvait se louer du programme de régularisation mené aux Terres-Sainville:

«Comme par enchantement, est sortie du marécage une cité bien organisée, qui a de vastes écoles, une élégante église, un Bureau des Postes et Télégraphes, un cinéma. La cité ouvrière fait maintenant corps avec la ville.»

Victor Sévère

«Fort-de-France 1639-1631 »

Patrick Chamoiseau donne une vision plus âpre de la vie aux Terres-Sainville à cette époque.

«L'Adrienne avait trouvé cette case du Quartier des Misérables. /.../Après la guerre, la mairie s'inquiéta du Quartier. Tant de boue, tant de haines. Le maire (un dénommé Sévère, mulâtre franc-maçon qui défilait avec ses frères en grande cérémonie dans les rues effrayées) obtint ces terres boueuses des mains tremblantes d'une veuve. Il les combla du mieux qu'il put, créa une large place, les divisa en blocs de parcelles séparées par des rues. Il vendit les parcelles pour trois fois rien à qui en désirait. Mon Esternome ne put en acquérir aucune. Celle où était posée la case de l'Adrienne était en plein tracé d'une voie. On dut la démolir. Nous dûmes aller nicher dans la case en bois-caisse d'un dénommé Lonyon. Trappiste professionnel, ce dernier avait reçu plusieurs parcelles sous le couvert de cinq-six concubines. Il les louait par en-bas pour les nouveaux venus ou pour ceux qui n'avaient pu s'incruster comme il faut.»

Patrick Chamoiseau «Texaco», 1992

«Texaco»³⁹⁸

Richard Labétan se remémore le «l'antan lointain» de son quartier des Terres-Sainville dans un texte romancé, qui comme l'ouvrage de Joseph Zobel, «La Rue Case Nègres», est centré sur le rôle de l'école publique comme moyen d'ascension sociale³⁹⁹.

³⁹⁷ Le prix des terrains était passé de 3 à 5 francs à 50 et 60 francs. Il n'y avait pas de baux écrits. Micheline Marlin-Godier. « Un grand projet: l'assainissement et la municipalisation des Terres-Sainville » Thèse de doctorat de 3e cycle.

³⁹⁸ Patrick Chamoiseau «Texaco», Prix Goncourt 1992, Paris, Editions Gallimard, 1992, p 213.

³⁹⁹ Richard Labétan, « Sainvillias Sainvilliens Roman-Récit ». Fort-de-France, tiré sur les Presses de l'Imprimerie Désormeaux, 1982, (brochure à compte d'auteur)

« Ah! ces galopins des Terres-Sainville! Les Sainvilliens... Sainvillas⁴⁰⁰ qu'on pouvait tout aussi bien les dénommer. Il n'y avait pas leurs pareils dans l'île... /.../ A chaque rentrée d'octobre, ils étaient tous présents les « gars »: ceux de l'Ermitage, de Haut et Bas Trénelle, de Pont de Chaîne, Bas Balata et Tivoli et enfin toute la population des Terres-Sainville proprement dite. »

Richard Labétan «Sainvillias Sainvilliens » 1982⁴⁰¹



Figure 55 Les premières cases des Terres Sainville

Source: Photographie citée par M. Marlin-Godier⁴⁰²

⁴⁰⁰ « Sainvillas », nom donné au fruit-à-pain des Terres-Sainville.

⁴⁰¹ Richard Labétan, « Sainvillias Sainvilliens - Roman-Récit », Fort-deFrance, Imprimerie Désormeaux, 1982.

⁴⁰² Micheline Marlin-Godier, « Un grand projet: l'assainissement et la municipalisation des Terres-Sainville »
Thèse de doctorat de 3e cycle.

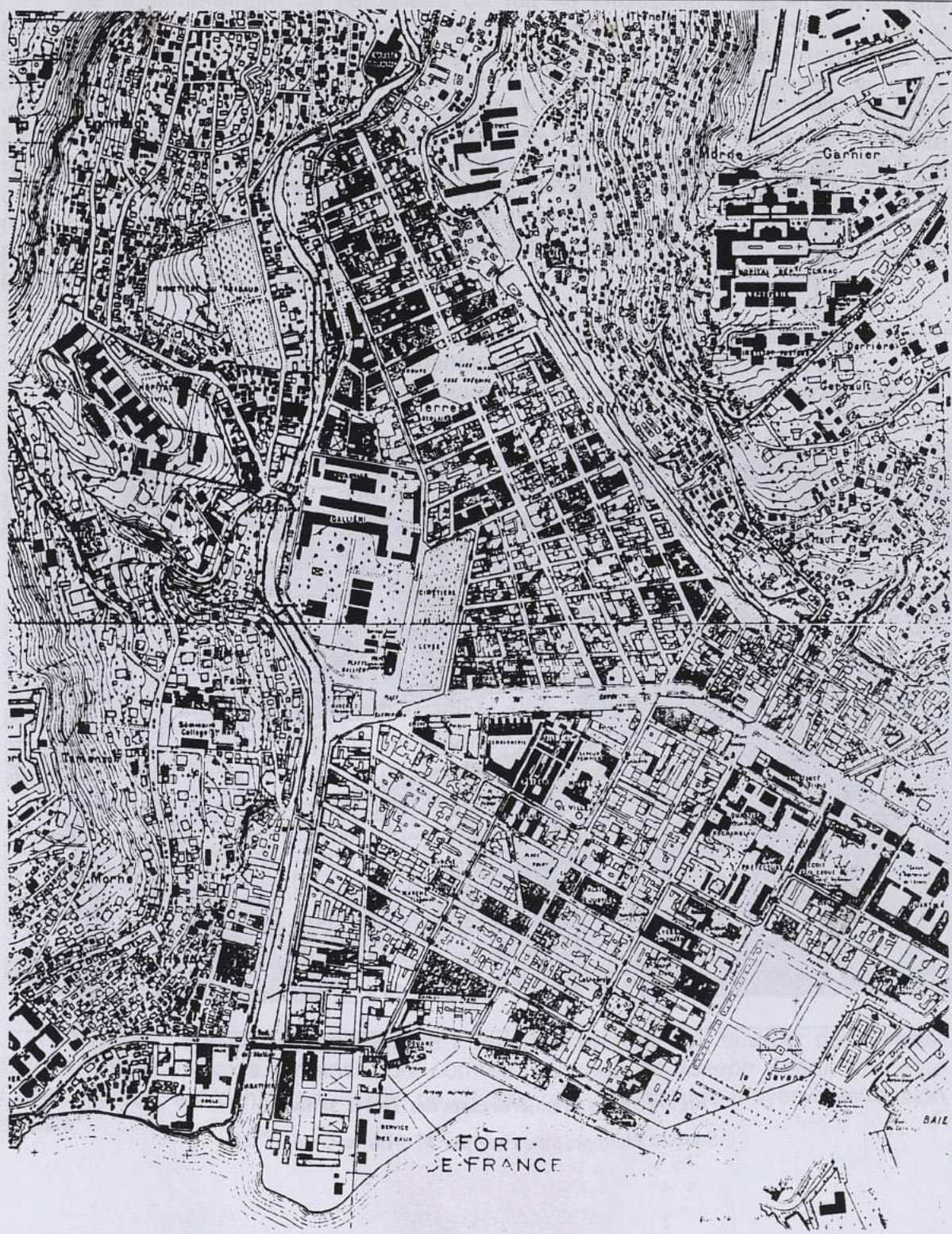


Figure 56 L'extension du centre-ville en 1968⁴⁰³

En 1968, les Terres-Sainville, comme le Haut Pavé et Crozanville, apparaissent comme des extensions de la grille viaire orthogonale de l'ancien quadrilatère colonial.

⁴⁰³ Détail du plan topographique de Fort-de-France en 1968.

5.2.3. Les quartiers du port: de «Coolie-Ville» à Sainte-Thérèse

A Fort-de-France, lorsqu'en 1862, le premier paquebot de la Ligne Transatlantique arriva à Fort-de-France, une ère économique nouvelle s'ouvrit: celle de la liaison *passagers* et *fret* entre l'Europe et les Antilles françaises. Le Bassin de Radoub du Carénage fut réalisé de 1859 à 1867, mais les installations de la Compagnie se situaient sur la Baie des Tourelles. Elles se développèrent de façon considérable, créant une masse d'emplois divers⁴⁰⁴. En 1900, Gaston Landes décrivait ce fourmillement d'activités.

«La Compagnie Générale Transatlantique possède un grand établissement Baie des Tourelles, doté de quais en bois englobant une darse, de bureaux, de magasins, le logement de l'Agent général et des dépendances, atelier de charpente, voilerie, écuries, outillages... /.../

Quatre grands magasins servent à recevoir les marchandises; 30 000 tonnes y sont manutentionnées chaque année laissant 30 000 francs de salaires. Les ateliers contiennent tout l'outillage nécessaire aux réparations des navires. Ils emploient de 90 à 100 ouvriers et apprentis gagnant de 300 à 325 francs de salaire par jour. L'établissement est éclairé à l'électricité. le parc à charbon contient de 80 à 10 000 tonnes qui sont renouvelées tous les trois mois. La manutention du charbon emploie une centaine d'hommes et de 300 à 350 femmes; on manipule 100000 tonnes par an laissant 130 000 francs de salaires.

Les bureaux de la Compagnie comprennent sept services employant 55 personnes gagnant 125 000 francs par an. Les services intercoloniaux ayant leur point d'attache à Fort-de-France ont généralement leur personnel recruté parmi les créoles martiniquais. Il faut, en outre, ajouter aux affaires créées par les travaux des chantiers, des ateliers, de la manutention des marchandises et du charbon, celles auxquelles le ravitaillement des paquebots et le mouvement du personnel et des nombreux passagers donnent naissance pour en avoir une idée exacte. »

Gaston Landes 1900

« *Notices coloniales, Notice sur la Martinique* »⁴⁰⁵

Aux abords de la Baie des Tourelles, des cases se construisirent le long de la *Route du Lamentin*, sur le *Morne Pichevin* et le long du *Chemin des Religieuses*. Le plan de 1870 atteste l'existence d'un noyau de cases dénommé «*Coolie-Ville*», au bas du *Morne Pichevin*, face aux établissements de la Compagnie Générale Transatlantique. Ce nom de «*Coolie-Ville*» dut être utilisé en raison de la présence d'anciens *engagés* Indiens attirés par l'activité portuaire. Ces cases de travailleurs ne constituaient alors que de faibles noyaux d'habitat, épars dans de vastes terrains encore occupés par des cultures. C'est cependant à partir de cette fixation d'habitat portuaire que la ville coloniale s'étendra en direction du Lamentin.

⁴⁰⁴ Les *femmes dockers* étaient nombreuses, ainsi que les «*charbonnières*».

⁴⁰⁵ Gaston Landes. « *Notices coloniales, Notice sur la Martinique* », Exposition Universelle de Paris, 1900. (Texte cité par Solange Contour, pp. 79-80)



ETUDE DE SITE RUE «TI-DOUDOU», LES «TERRES POULLET/PORRY»⁴⁰⁶

Une partie des terrains occupés de façon désordonnée aux abords du port de commerce fit l'objet d'une régularisation moins ambitieuse que le programme municipal des Terres-Sainville, car elle fut menée à titre privé: ce sont les « Terres Pouillet/Porry ». D'après M. Paul Porry, c'est en 1920-1922 que M. Porry Père acheta aux Soeurs Pouillet, Marie et Léontine, une fraction de leur propriété, plantée en champs de canne, située à proximité du port de commerce. Les Soeurs Pouillet étaient deux célibataires, alors âgées l'une et l'autre de près de quatre-vingts ans. A la mort de Marie, en 1926, Léontine vendit le reste de sa propriété à son médecin et voisin, le Docteur Porry⁴⁰⁷. Dans l'acte de notoriété de la succession de M. Porry Père, ces terrains sont décrits comme formant un ensemble de 58218 m². En 1927, nous précise M. N., il y avait une quinzaine de cases sur le site. M. Porry Père procéda au lotissement des Terres Pouillet/Porry. Il fit tracer des rues et creuser des puits et commença à louer des 'morceaux de terrain'. La propriété s'étendait du Boulevard de Sainte-Thérèse⁴⁰⁸ à la Route du Lamentin⁴⁰⁹, avec pour limite nord la rue du Général Mangin et limite sud la rue des Buissonnets. Les appellations des petites rues du lotissement témoignent de la verve populaire: «rue Colibri», «rue Ti-Doudou», «rue Sans Souci», «rue de La Tranquillité», «rue Ti Bouliqui»... et de la ferveur religieuse, avec l'hommage rendu au clergé par la «rue Monseigneur Lequin». Enfin, la rue «Léontine Pouillet» commémore le souvenir de la charmante vieille dame, qui selon les dires, était «frêle, discrète, généreuse et très pieuse...» En 1928, l'ancienne chapelle des Terres-Sainville fut transportée dans le lotissement Pouillet/Porry et consacrée à Sainte-Thérèse. Une nouvelle église fut édifiée en 1935. Des écoles furent construites, en 1935 à Sainte-Thérèse et en 1937 au Morne Vanier. Lorsque le nouveau Boulevard François Rebould qui conduit de la Route droit sur l'église fut aménagé en 1940-41, les anciennes «Terres Porry» étaient devenues le principal quartier de «Sainte-Thérèse».

La municipalité, en 1950 et 1951, fit assainir ces quartiers de fait en partie viabilisés, réaliser des égouts, tracer des voies là où il en était besoin, comme à Renéville. L'ensemble du secteur de Sainte-Thérèse s'est principalement constitué sur ce mode de lotissement privé. Par exemple, le quartier de Renéville, constitué sur le terrain Lacoste, le Quartier Acomat, ont pour origine des lotissements privés. Situés à proximité du port de commerce, les terrains occupés à l'origine par des campêches, des 'savanes à boeufs' ou même des champs de canne, furent d'abord, à partir des

⁴⁰⁶ Entretiens avec M. Paul Porry, courtier maritime et M. Napol, auto-constructeur rue «Ti-Doudou» sur les «Terres Porry» d'un lot acheté à M. Porry.

⁴⁰⁷ Date figurant in: «Fort-de-France - les hommes d'hier dans nos rues d'aujourd'hui», Editions Femmes Actuelles, s.d., circa 1986.

⁴⁰⁸ Actuellement Boulevard François Rebould.

⁴⁰⁹ Avenue Maurice Bishop.

années 1920, occupés ponctuellement par quelques cases sauvages. Les propriétaires de grands domaines, comme la famille Porry, toléraient l'installation de diverses personnes sur des terres de cette nature: d'anciens domestiques, des ouvriers appartenant à leurs entreprises, des artisans travaillant pour eux... Tout un réseau d'obligations réciproques codifiait la coutume coloniale d'usage des sols. Devant la multiplication des cases, les propriétaires furent amenés à lotir ces terres d'un maigre rapport agricole. Selon M. Paul Porry, il ne s'agissait pas, dans le cas de sa famille, d'une opération spéculative, ni même rentable. En 1969, les héritiers de M. Porry Père constituèrent une SCI et demandèrent un permis de lotir, pour pouvoir vendre la propriété. La DDE et la Mairie ne souhaitaient pas faire approuver un plan global de lotissement, car certains terrains étaient susceptibles d'être réservés pour divers programmes: opérations complémentaires de la rénovation du Morne Pichevin, agrandissement de la Route Nationale, création de parkings, d'espaces verts... Une partie des anciennes « Terres Poulet/Porry » put cependant être vendue aux particuliers, mais d'autres ne peuvent toujours pas être cédées, faute de l'approbation du plan global de lotissement.

M. N. a précisément acheté deux terrains faisant partie de la propriété Porry. Il y a construit une maison moderne en béton rue Ti Doudou. A l'entrée du chantier, un panneau était cloué, portant l'inscription: 'Constructeur Moi-même', suivie du No de permis de construire. M. N. dit 'travailler en coup de main' sans rémunérer les travailleurs qui l'aident. En fait, comme de nombreux 'jobeurs'⁴¹⁰ les manoeuvres des chantiers d'auto-construction moderne sont souvent payés, ou associés pour réaliser des immeubles qui feront l'objet d'un revenu locatif partagé. Durant la période coloniale, les propriétaires fonciers ont utilisé la rente locative des sols comme mode de faire-valoir des anciennes propriétés agraires limitrophes de la ville coloniale, en autorisant ou même en suscitant l'installation de cases sur leurs propriétés. Aujourd'hui, ce sont les classes populaires qui, en utilisant leur force de travail et de petits capitaux pour l'achat de matériaux, se créent un patrimoine immobilier locatif qui leur assurera un revenu.

**TABLEAU CHRONOLOGIQUE
QUELQUES INTERVENTIONS D'AMENAGEMENT ET D'EQUIPEMENT
SECTEUR DE SAINTE-THERESE 1928-1957⁴¹¹**

1928	Implantation de l'ancienne chapelle des Terres-Sainville sur le lotissement Poulet/Porry.
1934	Construction de la première école de Ste Thérèse.
1935	Construction de la nouvelle église de Ste Thérèse.
1937	Construction d'une école au Morne Vanier.
1941-42	Aménagement du Boulevard François Rebould (ancien Bd de Ste Thérèse)
1950	Travaux de viabilité de Renéville
1951	Programme de rénovation des quartiers Viabilité de Ste Thérèse. ⁴¹²
1957	La première crèche de Fort-de-France est réalisée à Renéville.

⁴¹⁰ « Job »: petit travail rémunéré non déclaré. « Jobeur »: travailleur non déclaré.

⁴¹¹ Ce tableau ne mentionne que quelques interventions. De nombreux équipements sociaux, éducatifs et culturels ont été réalisés dans ces quartiers où il semble qu'un travail continu d'amélioration de la voirie et des réseaux aie aussi été mené en régie municipale, par les Services Techniques de la Mairie.

⁴¹² Il s'agit en fait d'une réhabilitation et non d'une destruction suivie de reconstruction.

Le faubourg de Sainte-Thérèse, depuis le premier village de «Coolie-Ville» avait suivi un lent processus d'intégration à l'agglomération, favorisé par les opérations de lotissement partiel. Les programmes de travaux publics et d'équipement ont permis de raccorder ces lotissements spontanés à l'armature urbaine.

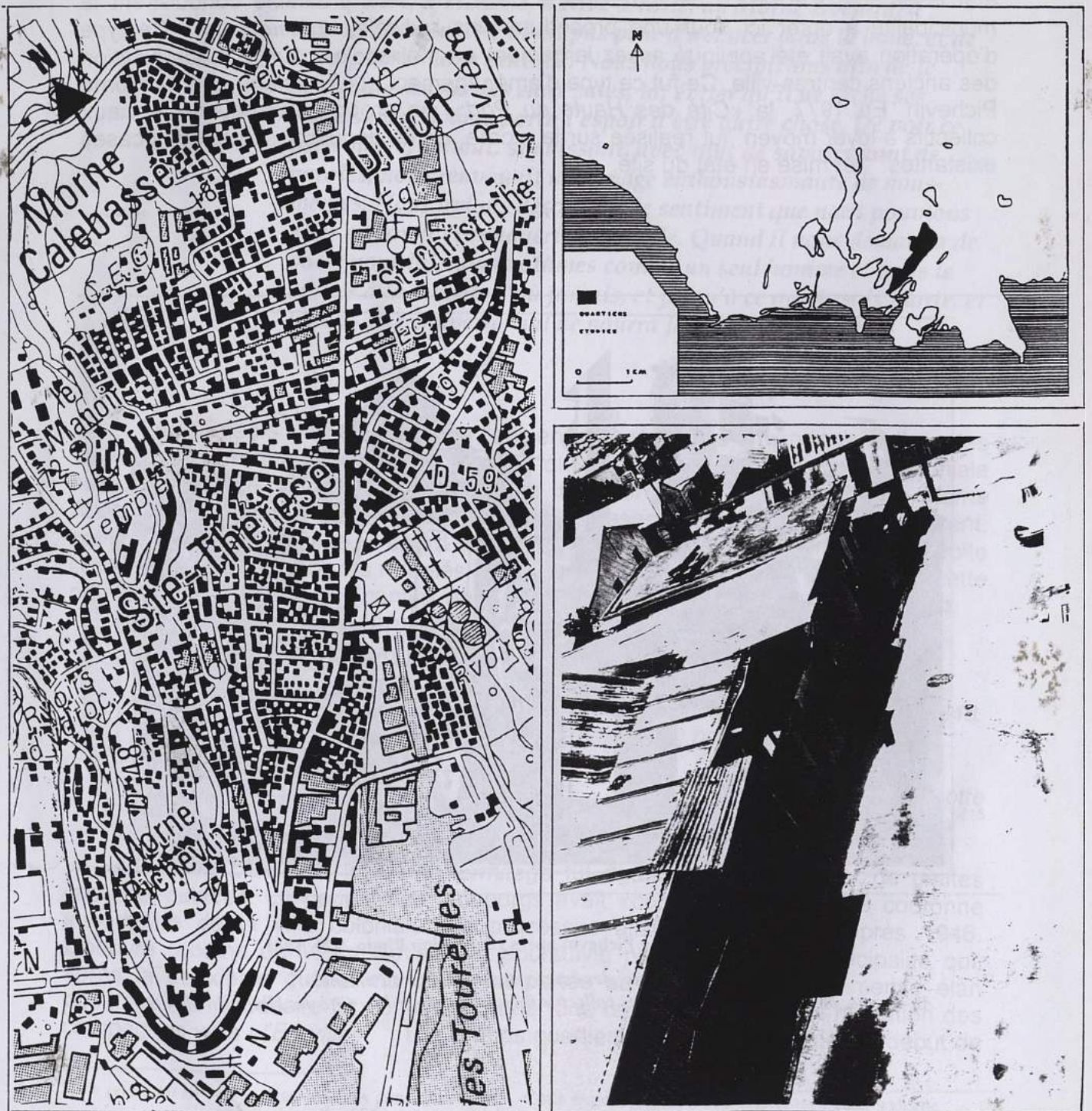


Figure 58 Le quartier de Ste Thérèse

- A. Plan de situation dans l'agglomération
 B. Détail du plan topographique 1988
 C. Une des ruelles perpendiculaires à la Route du Lamentin (Photo A.H. 1985)

Le *Morne Pichevin* par contre était demeuré, jusqu'aux années 1970, un quartier de fait sans aucun rattachement aux structures de l'agglomération, véritable bastion de l'habitat «sauvage». Dès 1938, Victor Sévère avait lancé une procédure d'expropriation du terrain. Mais aucune des procédures d'amélioration qui avaient été appliquées aux sites voisins n'avait été mise en oeuvre sur le morne. La précarité des établissements, l'absence de toute trame de lotissement préalable conduisirent la municipalité à opter ici pour une procédure plus radicale, la *rénovation*. Ce type d'opération avait été appliqué assez largement en métropole, pour la modernisation des anciens centres-ville. Ce fut ce type d'aménagement qui fut retenu pour le Morne Pichevin. En 1977, la «*Cité des Hauts du Port*», un groupe d'immeubles sociaux collectifs à loyer moyen, fut réalisée sur le morne, après déguerpissement des cases existantes⁴¹³ et mise en état du site.



Figure 59 Le Morne Pichevin après rénovation Photo A.H. 1985

*Au premier plan, des cases vétustes au bas du morne.
Au-dessus, on aperçoit les immeubles collectifs sociaux neufs de la « Cité des Hauts du Port ».*

⁴¹³ Serge Letchimy, critiqua cette opération dans la thèse qu'il consacra en 1983 à Fort-de-France: Serge Letchimy, « *Urbanisme et urbanisation à la Martinique - Le cas de Fort-de-France* », Doctorat de 3^e cycle sous la direction de Paul Claval, Institut de Géographie Université PARIS IV, 1983-1984. La rénovation du *Morne Pichevin* est une exception dans cette politique urbaine d'accompagnement de l'urbanisation spontanée. Menée à partir de 1985-86, l'opération d'amélioration de «*Texaco*», quartier constitué entre la *Pointe Simon* et le *Morne Abélard*, a formalisé des procédures de réhabilitation et reconstruction sur place d'un quartier de fait. Depuis 1993, le quartier des *Terres-Sainville* a fait l'objet d'une opération groupée de réhabilitation.

5.3. « ÇA MOUN KA VOTE »...⁴¹⁴

Des faubourgs aux quartiers spontanés

« Mais Césaire, noir comme nous-mêmes, nous ramena dans la politique. Il vint vers nous, comme Sévère, au Quartier des Misérables, à Trénelle, à Rive-Droite, au Morne Abélard, à Sainte-Thérèse. Il n'avait pas peur d'avancer dans la boue, et de le voir venir nous exaltait. Nous nous précipitions afin de le porter au-dessus des eaux sales, lui éviter qu'il ne tache ses chaussures. Il nous porta l'espoir d'être autre chose. De voir ce petit-nègre, si haut, si puissant, avec tant de savoirs, tant de paroles, nous renvoyait une image enthousiasmante de nous-mêmes. Nous avons désormais le sentiment que nous pouvions nous en sortir et conquérir l'En-ville. Quand il nous demanda de voter pour lui, nous votâmes comme un seul homme et nous le mîmes à la mairie, d'où jamais, et jusqu'à ce que je sois morte, et mes os en trompette, nul ne pourra jamais le décrocher. »

Patrick Chamoiseau 1992

«Texaco»

Les secteurs situés au nord de l'ancienne Levée et les environs de la Baie des Tourelles ne furent pas les seuls faubourgs qui se développèrent à l'époque coloniale autour de la ville-centre. La rive droite de la *Rivière Levassor* ainsi que le *Morne Abélard* avaient également été occupés par des cases populaires diffuses. Ce furent, comme à Sainte-Thérèse, d'abord les engagés Indiens qui s'établirent Rive droite Levassor, puis, en 1902, les réfugiés du Nord Martinique qui vinrent s'agréger à cette population déjà établie aux confins de la ville, saturant peu à peu le Morne Abélard.

« Sur l'autre rive, existait un chemin de halage entre le Pont de l'Abattoir et celui du Collège (Pont Gueydon). Là se trouvait le village des Indiens venus subvenir à la main d'oeuvre défaillante après l'abolition de l'esclavage en 1848. Il y en avait environ un millier vers 1900, attendant, pour la plupart, d'être rapatriés ».

Marie Chomereau-Lamotte

« En ce temps-là Fort-de-France »⁴¹⁵

Un peu plus loin, le *Morne Ermitage* fut également conquis par de petites cases populaires. Le peuple des faubourgs avait « construit » la première couronne suburbaine de la ville coloniale. Le processus allait se consolider après 1946. L'oeuvre urbaine de *Victor Sévère* fut poursuivie par la nouvelle municipalité qui, après la deuxième guerre mondiale, fut portée au pouvoir par un immense élan populaire. Aimé Césaire fut confronté à une forte recrudescence de la migration des campagnes vers « l'En-ville »⁴¹⁶. Les grands quartiers de fait surgirent dès le début de

⁴¹⁴ « ça moun ka voté » : « ce sont des gens qui votent ». Cette expression lapidaire stigmatise l'électorisme sous-jacent aux politiques municipales d'encouragement à la fixation des faubourgs populaires et des quartiers spontanés qui fut toujours celle de la Municipalité de Fort-de-France, à l'époque coloniale de Victor Sévère comme après la Départementalisation lorsque Aimé Césaire fut élu maire de la ville.

⁴¹⁵ Marie Chomereau-Lamotte, « En ce temps-là, Fort-de-France », Fort-de-France, Imprimerie Antillaise, 1988, p. 24.

⁴¹⁶ L'En-ville: terme dû à Patrick Chamoiseau.

la crise agraire et agro-industrielle antillaise, à partir des années 1950, comme celui de Trénelle, établi sur les pentes du Morne Desaix surplombant les Terres-Sainville. Ce mode de formation urbaine «sauvage» peut, à Fort-de-France, surprendre par son ampleur. Mais il s'est inscrit dans les «traces» des anciens faubourgs de la ville coloniale, poursuivant un processus engagé dès la première moitié du dix-neuvième siècle. M. Biencontant est un «gran»⁴¹⁷ monsieur qui a connu Trénelle⁴¹⁸ avant que ce quartier devienne l'un des quartiers spontanés les plus étendus de Fort-de-France. Il a rappelé pour nous ses souvenirs, depuis le temps où, comme les autres écoliers de la ville, il allait se baigner à « La Grosse Roche »...



CHRONIQUE: Anciennement... LA TRENELLE⁴¹⁹

«Anciennement...

Trénelle était une voie qui donnait accès à la Grosse Roche. La Grosse Roche, c'était une partie de la Rivière Madame. Il n'y avait pas de route, c'était une petite piste qui conduisait à cette Grosse Roche. La Grosse Roche était un lieu de baignade où les écoliers, tout le monde venait s'ébattre. Un grand bassin d'une certaine superficie, au moins 8 mètres par 6 mètres, une piscine naturelle. Il y avait de très rares maisons, bien faites, sur les deux rives de la piste. La piste longeait un canal qui partait de la Grosse Roche et qui aboutissait au Pavé. On faisait la vidange là-dedans. Le canal avait une eau assez claire mais infestée par la vidange. Les gens prenaient même l'eau du canal pour se laver; et ils faisaient la vidange le matin très tôt. C'est une route maintenant qui va là. Au fur et à mesure, les gens ont commencé à faire des maisons un petit peu plus agréables. Trénelle, c'était plutôt un terrain assez sauvage où il n'y avait pas beaucoup d'habitants.

Anciennement...

il y eut ces petits bidonvilles en bois de caisse, en ardoises, en Fibrociment, en essentes ou tuiles de bois pour les toitures. Ils couvraient d'essentes les murs fragiles pour les protéger. Les tuiles de pays, on les trouvait rarement dans les épicerie⁴²⁰. (C'étaient de petits boui-boui, de vrais « attrape-sous »). Les petites maisons bien conditionnées étaient plutôt rares. Au fur et à mesure, ce fut l'arrivée des gens des communes venus travailler à Fort-de-France et qui s'installaient. Les communes ont commencé à se dévider avant la guerre. C'était ça, l'ancienne Trénelle.

⁴¹⁷ « gran »: âgé; créolisme.

⁴¹⁸ Aujourd'hui, le quartier est appelé «Trénelle». M. Biencontant utilise la dénomination plus ancienne de « La Trénelle ». L'orthographe du nom a varié. La propriété est mentionnée par les historiens comme l'Habitation de Madame de «Trainel» ou «Traïnel». Il existe à Paris, rue de Charonne, un «Convent de La Madeleine de Traïnel». Il peut s'agir de la même famille de Traïnel.

⁴¹⁹ Transcription d'un entretien avec M. Biencontant. Les termes de cette conversation sont rapportés sans altération du beau langage de notre interlocuteur, ancien élève des Pères.

⁴²⁰ C'est à «l'épicerie» que l'on achetait tout, à cette époque, les matériaux de construction y compris.

Après la guerre, ce fut un véritable rush. Et la Mairie a commencé à accorder des concessions de terrains. C'était des terrains communaux. Il n'y avait pas de propriétés, pas de cultures. Des manguiers seulement. Beaucoup d'arbres ont été arrachés pour construire. Quand la municipalité de Monsieur Césaire est venue au pouvoir ils ont commencé la transformation. Une longue haleine. Ils ont d'abord assaini le quartier, bouché le canal en faisant un chemin et beaucoup de gens qui avaient les moyens ont commencé à construire. La municipalité a fait des concessions de terrains et en un temps assez court la physionomie des lieux a totalement changé. Progressivement, on est arrivé à faire un quartier bien présentable des lieux. On y a construit des écoles. Le commerce a pris une place bien plus grande qu'auparavant et de petites industries s'y sont installées. Nous sommes arrivés à cet aspect actuel de La Trénelle, avec ses routes voiturables jusqu'à la Grosse Roche qu'on atteint en voiture. (La route François Pavilla est plus récente).

La Trénelle, c'était un encouragement politique. Des quartiers acquis à Césaire, une politisation. 'Lorsqu'on se noie, on tiendrait une branche d'épines'... C'était la même chose pour Volga, pour Trénelle, pour Sainte-Thérèse: 'un terrain à prendre'. Le bassin de la Grosse Roche a disparu. La rivière s'est asséchée. En 1920-1925, la rivière avait un volume d'eau appréciable. A-t-elle été captée? C'est une rivière qui descend de l'Alma, un site sur la route de La Trace. A l'époque elle était juste empierrée la route de La Trace. Et le Pont de Chaînes, c'était des arceaux sur la rivière. »

Depuis la formation des premiers quartiers de faubourg, la Ville de Fort-de-France a généralement suivi une politique de restructuration des quartiers irréguliers plutôt que de destruction. A l'opposé, en Guadeloupe, les Villes de Pointe-à-Pitre et Abymes, commune limitrophe de Pointe-à-Pitre, ont suivi une politique de destruction des faubourgs populaires et de reconstruction de logements sociaux neufs sur les sites « déguerpis », comme dans le grand quartier dit « de l'Assainissement »⁴²¹. Les bidonvilles se sont reformés plus loin, à Boissard, quartier en voie de rénovation aujourd'hui. Faut-il attribuer à ces divergences dans la politique urbaine des deux métropoles régionales les différences patentes que présentent leurs quartiers de fait? A Pointe-à-Pitre, la « Cour Zamia »⁴²² est un site d'habitat très précaire et insalubre, aux portes de la ville coloniale. A Fort-de-France, le même type de faubourg a, dès l'origine, reçu des améliorations qui ont conforté les résidents dans leur projet d'installation. Les cases précaires ont été consolidées, améliorées; beaucoup sont devenues de confortables villas. Un certain embourgeoisement de la population résidente de ces anciens faubourgs a permis l'évolution des habitations et les petites cases de fortune ont cédé la place à un bâti toujours auto-construit, mais plus régulier. Les édiles de Fort-de-France ont constamment soutenu l'initiative populaire au lieu de la réprimer. La crise du sucre commença à partir des années 1950, culminant dix ans plus tard. Paysans et ouvriers se retrouvaient sans travail et

⁴²¹ Françoise Goudet, « Le quartier de l'Assainissement à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) - Contribution à l'étude des phénomènes de croissance et de rénovation urbaines en milieu tropical », Bordeaux, CEGET/CNRS, 1973.

Romain Paquette, « Divergences de politique en matière d'habitation populaire dans les villes antillaises: une ville française et une ville anglaise », in: Revue de Géographie de Montréal, 1969, Vol. XXIII, No 2 pp.123-136.

⁴²² « Cour Zamia »: ce nom indique que le bidonville a été constitué au départ par une « Cour » analogue à celles décrites ci-dessus.

souvent sans logement. Cette population rurale reflua vers la capitale et se fixa d'abord dans les anciens faubourgs de la ville coloniale. La première couronne suburbaine s'étendit et se densifia jusqu'à saturation. A partir des années 1960, les migrants, de plus en plus nombreux, furent contraints de s'installer sur des sites plus éloignés. Les quartiers de squatt les plus récents se sont développés au-delà de la ville coloniale, dans une seconde couronne suburbaine. Les nouveaux squatters, comme leurs prédécesseurs, s'établissaient sur des terrains publics, ou sur des portions de propriétés privées à l'abandon. Ils commencèrent par faire de petites baraques en planches, puis ils bâtirent de grandes et solides maisons en béton et parpaings. Les occupants qui craignent perpétuellement d'être délogés n'investissent pas dans l'amélioration de leur habitat. Mais ici, les squatters ont déployé une énergie considérable pour construire de véritables «villes», parce qu'ils étaient assurés de conserver leur habitation et leur quartier. Le maire de Fort-de-France, *Aimé Césaire*, mena dans ces quartiers neufs une politique très sociale. La mairie accompagnait l'auto-construction en réalisant des écoles, des centres culturels, et en faisant des travaux de voirie et d'assainissement. Confiant dans l'avenir, les squatters ont investi dans la construction d'un habitat durable.

**TABLEAU CHRONOLOGIQUE
ACTIVITES A FORT-DE-FRANCE 1845 - 1961**

1845	Création d'une usine sucrière à la Pointe Simon.
1859-1868	Construction du Bassin de Radoub du Carénage.
1863-1867	Etablissement de la Compagnie Générale Transatlantique
1890	Des entrepôts et les abattoirs s'installent Pointe Simon ⁴²³ .
1900	Les navires à vapeur sont alimentés en charbon par environ 100 hommes et 350 femmes.
1923	Création d'une usine de brasserie.
1930	John Grant monte un atelier d'ébénisterie-menuiserie Baie des Tourelles ⁴²⁴ .
1931	Généralisation du mazout. Le parc à charbon est supprimé. ⁴²⁵
1932	Construction d'une usine électrique à Ste Thérèse (CMDEE) ⁴²⁶
1935	Aménagement du quai de la Baie des Flamands.
1941-1943	Agrandissement du Bassin de Radoub de 120 à 180 mètres.
1946	Construction du Quai Ouest de la Compagnie Générale Transatlantique.
Circa 1950	L'usine rhumière de Dillon ⁴²⁷ ferme ses portes.
1957	Mise en service du quai Ouest de la Compagnie Générale Transatlantique. Installation de tapis roulants pour acheminer les bananes aux bateaux. Disparition des femmes dockers.
1960	Construction du Quai de l'Hydrobase ⁴²⁸ Manutention portuaire par containers.
1961	Suppression des Services Techniques de la TRANSAT.
1961	Construction de l'usine électrique de la Pointe des Carrières ⁴²⁹ .
1962	Fermeture du Bassin de Radoub.
1980	Modernisation de la manutention portuaire par adoption de portiques. Suppression de 80% des emplois de dockers.

⁴²³ A l'emplacement de l'ancienne usine sucrière détruite par l'incendie du 22 juin 1990.

⁴²⁴ L'atelier emploie une cinquantaine d'ouvriers. John Grant y annexera ensuite un chantier naval.

⁴²⁵ Ce parc à charbon était situé entre la TRANSAT et le Bassin de Radoub.

⁴²⁶ Compagnie Martiniquaise de Distribution D'Énergie Electrique

⁴²⁷ Couramment appelée « Usine de Rivière Monsieur ».

⁴²⁸ Jusqu'en 1960, la TRANSAT employait 30 000 personnes. dockers mais aussi employés de bureau, personnel de surveillance, ouvriers et cadres des Services Techniques.

⁴²⁹ Conversion de la CMDEE en SPDEEM Société d'économie mixte intitulée: Société de Production et de Distribution d'Énergie Electrique.

Cette société est nationalisée et absorbée par l'EDF en 1975.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE LOTISSEMENTS A FORT-DE-FRANCE 1839 - 1977

Rappel de dates antérieures

1650-1654	Concessions pour les Juifs et les protestants hollandais venus du Brésil.
1661	Concession de deux places de terre à Mme de Gourselas.
1696	Gratuité des concessions du bourg de Fort Royal et anoblissement des commerçants.
Fin XVIIe	«Plan de la ville et du Fort Royal de la Martinique» ⁴³⁰ .
1844	7 mai Arrêté réunissant le terrain Crozant à Fort Royal. ⁴³¹
1854-1856	Lotissement du Plateau Didier ⁴³² .
1890	Construction de la Cité Clarac «logements à loyers modérés» ⁴³³ .
1891	Vente du domaine Domergue à la famille Lacoste.
1926	Décès de Marie Poulet. Léontine Poulet vend la propriété familiale au Dr Emile Porry. Début de l'occupation des Terres Poulet/Porry.
1928 juin	Transport de l'ancienne chapelle des Terres-Sainville sur le lotissement Poulet/Porry.
1930	Les conjoints Lacoste morcellent «Renéville» ⁴³⁴ .
1932	Construction d'une usine électrique à Ste Thérèse (CMDEE) ⁴³⁵ .
1933	Implantation de la première Banque ouvrière de Martinique ⁴³⁶ .
1934	Construction de la première école de Ste Thérèse.
1935	19 mai Un incendie ravage Crozanville.
1935	Construction de la nouvelle église de Ste Thérèse.
1937	Construction d'une école au Morne-Vannier.
1938	Victor sévère lance une procédure d'expropriation du Morne Pichevin.
1941-1942	Construction du Boulevard François Rebold (autrefois Bd de Ste Thérèse).

Quelques opérations ultérieures

1950	Travaux de mise en viabilité de Renéville (ancien terrain Domergue/Lacoste)
1951	Programme de rénovation des quartiers. Viabilité de Ste Thérèse.
1953	Construction de la Cité Baie des Tourelles.
1957	La première crèche de Fort-de-France est réalisée à Renéville.
1959	Le Morne Pichevin est vendu à la SIMAR. Le site comporte 700 logements et 2200 habitants.
1960	La SIMAR acquiert le terrain de Morne Calebasse pour reloger les habitants du Morne Pichevin.
1963	La SIMAR transporte au Morne Calebasse, sur des parcelles viabilisées, à l'Ouest de la Rode, une partie des cases de la Pointe des Nègres supprimées par l'agrandissement du complexe scolaire.
1964	Construction d'une école à la Cité Baie des Tourelles.
1976-1977	Construction de la «Cité des Hauts du Port» au Morne Pichevin.

⁴³⁰ Le plan figure: l'église paroissiale centrale, trois rues horizontales et deux rues verticales, les Fossés pour écouler les eaux, l'Enceinte projetée, la Maison des Capucins, la redoute du Morne des Capucins, actuellement nommé «Morne Pichevin», le Fort Royal et l'Arsenal.

⁴³¹ Ce terrain deviendra le quartier de «Crozant».

⁴³² Tracé d'une route municipale sur le plateau et lotissement des terrains.

⁴³³ D'après Marie Chomereau-Lamotte, la Cité Clarac fut créée pour accueillir les rescapés de l'incendie de 1890.

⁴³⁴ Ce terrain était constitué d'une grande partie de l'ancien terrain Domergue. Le morcellement fut effectué sans plan de lotissement ni Cahier des Charges.

⁴³⁵ Compagnie Martiniquaise de Distribution D'Énergie Électrique

⁴³⁶ rue Ledru-Rollin (ancienne rue des Capucins).

VI. «GRAN GREC» ET «TI KAZ»

Le patrimoine d'habitat de l'époque coloniale

«Sixième cercle

*On ne nous a point appris à déchiffrer les repères de la Mémoire.
Nous ne savons que jacquot-répéter, doués d'un rire prodigieux
mais gonflé de trop d'outrances. Notre parole, dans sa fuite de
fol coursier, nous grise et ne réussit qu'un plat étalement des
jours et des faits.*

*Parfois, nous nous imaginons qu'il suffirait de recomposer la
trame d'une seule vie et voilà le chemin qui s'ouvre dans la terre
rouge des mornes.*

*Grande Anse, Fort-de-France, Martinique, Antilles, Amérique du
Centre et, de l'autre côté ('en l'autre bord' selon notre parlure),
l'Europe ironique... »*

*Raphaël Confiant
«Eau de café» 1991*

VI. «GRAN GREC»⁴³⁷ ET «TI KAZ»

Le patrimoine d'habitat de l'époque coloniale

«L'idée de la ville réalise ainsi l'union entre le passé et le futur; elle traverse la ville, comme la mémoire traverse la vie d'un individu; pour devenir concrète, elle doit toujours à la fois donner forme à la réalité et se conformer à elle. Cette forme continue d'exister dans les faits urbains uniques que sont les monuments et dans l'idée que nous avons d'eux. Ce qui explique également pourquoi chez les Anciens, la cité avait son origine dans le mythe. /.../ La cité d'Athènes marque la première notion claire de la science des faits urbains; elle est le passage de la nature à la culture... /.../ La mémoire de la ville remonte ainsi le cours du temps jusqu'à la Grèce, où les faits urbains coïncident avec le développement de la pensée et où l'imagination devient histoire et expérience. C'est en Grèce que se trouve l'origine de la cité concrète que nous analysons. »

Aldo Rossi 1978

«L'architecture de la ville»⁴³⁸

L'histoire, dans cette région insulaire du Nouveau Monde, ne suit pas la chronologie séculaire de la vieille Europe. La profondeur millénaire des civilisations amérindiennes y a été confrontée, brutalement, avec les développements hasardeux des établissements coloniaux pionniers; puis la plantation esclavagiste imposa son infrastructure aux îles durant deux siècles, un système plus fonctionnel qu'esthète. La période post-esclavagiste connut un développement industriel fulgurant mais bref. Enfin les cataclysmes, périodiquement, détruisirent les établissements humains. Quel regard porter aujourd'hui sur ce patrimoine colonial dont la préservation n'a été institutionnalisée que très récemment? Nécessairement, un regard autre.

Les pratiques constructives de la période coloniale post-esclavagiste poursuivirent les anciens savoir-faire tout en intégrant de nouvelles techniques, comme celle de la charpente métallique et du coulage du béton. Les modes d'édification rustiques, comme la case végétale en gaulettes ou en bambou, et la case en bois, persistèrent tandis qu'apparaissaient des formes et des références architecturales nouvelles. Les colonies avaient toujours importé des matériaux et des modèles architecturaux d'Europe et aussi d'Amérique du Nord. A Saint-Pierre de la Martinique, certaines pierres ont été identifiées comme provenant de carrières de la région bordelaise; les bateaux d'Europe utilisaient ces matériaux pondéreux comme lest de cale⁴³⁹. L'importation de composants, voire de bâtiments entiers, la copie de modèles européens, sont des caractéristiques constantes de la production antillaise. Simultanément, un art constructif plus libre se développa aussi à partir de matériaux et d'industries locales. Au cours de la période étudiée comme précédemment, les techniques constructives, les formes architecturales et l'ornementation du bâti

⁴³⁷ « *Gran grec* »: en créole, personne savante.

⁴³⁸ Aldo Rossi, « *L'architecture de la ville* », Paris, L'Équerre, 1981, p. 175. Edition originale: Milano, 1978.

⁴³⁹ La ville coloniale de Paramaribo au Surinam fut ainsi construite en briques de Hollande. Le Surinam, ancienne Guyane hollandaise, n'est soumise ni aux tremblements de terre ni aux cyclones, et cette région put d'emblée opter pour un mode de construction lourde à faible élasticité, la brique.

antillais présentent un mélange de caractéristiques exogènes et endogènes. Cet alliage est intrinsèque à la production du style «*créole*». Pour préserver ce patrimoine divers, des procédures multiples peuvent être suivies⁴⁴⁰. Mais la case rurale ne relève pas des mêmes mesures que la grande villa coloniale, la maison de ville n'a pas le même potentiel que la maison de bourg. L'ancienneté du bâti, sa qualité architecturale, son état de conservation, sa représentativité stylistique ou culturelle, sont des facteurs qui impliquent des modes de protection différents. Les moyens à mettre en oeuvre relèvent d'instances différentes: Services administratifs du Patrimoine ou de l'Équipement, collectivités locales, mouvements associatifs, initiative privée. La case populaire ancienne, qu'elle soit située en ville ou en campagne, dérive de modèles ruraux. Ces cases, en raison de leur petit gabarit, ne présentent plus une habitabilité suffisante. D'ores et déjà, les classes populaires ont adopté des modèles de cases modernisés. Cependant, la Guadeloupe a récemment mis en oeuvre un programme de réhabilitation aidée qui montre la voie à la restauration de ces petites cases anciennes, grâce à une procédure de subvention publique⁴⁴¹. À l'opposé, les petits immeubles de ville et les grandes cases coloniales, si souvent à l'abandon, sont susceptibles de retrouver une vocation résidentielle nouvelle et leur réhabilitation peut être assumée par l'initiative privée, sous réserve d'un encadrement technique et financier relativement léger: les aides de l'ANAH conviennent bien à l'amélioration de ce parc. Les très grands édifices sont plus difficiles à maintenir en vie, lorsque leurs propriétaires ne peuvent en assumer la conservation. La puissance publique peut sauver un certain nombre de ces grands bâtiments, en les acquérant pour les affecter à des Services Publics. D'autres peuvent être convertis en équipements privés, notamment en hôtels.

Quelques exemples, dans la deuxième partie de ce chapitre, montreront la diversité des voies possibles, en fonction de la nature des édifices et de leur localisation. Sauvegarder ces édifices ne signifie pas figer le cadre bâti. Seule une part minime des édifices anciens relève de la muséographie. Les autres constructions témoins du passé peuvent être préservés en changeant d'usage. Le renouvellement de l'usage modifie certes les dispositions initiales des constructions anciennes mais en leur permettant de signifier de nouveau, au présent. Il importe seulement qu'en passant d'une époque à l'autre, d'une fonction obsolète à une pratique contemporaine, le bâti conserve son *authenticité*.

⁴⁴⁰ Les études que nous avons réalisées comme consultant sur le thème de la réhabilitation de l'habitat d'outre-mer nous montrent que la voie est largement ouverte à divers modes de renouveau du bâti ancien. Anne Hublin, «*L'intervention de l'ANAH dans les Départements français d'Amérique - Enquêtes locales en Martinique, Guadeloupe et Guyane 1991*», Paris, ANAH/MELTE, Bureau des DOM-TOM, 1991.

Anne Hublin, «*L'amélioration de l'Habitat outre-mer, Propositions pour l'Île de La Réunion, Vol. I: Projets d'OPAH à l'Île de La Réunion, Vol. II, Les artisans face à la réhabilitation, Réhabilitation et identité culturelle à l'Île de La Réunion*», Paris/ St Denis de La Réunion, ANAH/MELT - Bureau des DOM TOM/DDE Ile de La Réunion, 1993.

Anne Hublin, «*Le coût de la réhabilitation ANAH à la Martinique - Faisabilité des opérations PST*», Paris/Fort-de-France, Ministère de l'Équipement des Transports et du Tourisme, Bureau des DOM-TOM/ DDE de la Martinique, 1994.

Les études de cas suivantes comportent des résumés de certaines analyses réalisées au cours de ces différentes études. Les Fiches Techniques comportant des prix de travaux ou de loyer font état des valeurs 1994.

⁴⁴¹ Il s'agit d'une procédure d'Aide à l'Amélioration de l'Habitat gérée par un organisme à vocation sociale, le PACT de Guadeloupe. Anne Hublin, «*Animation d'OPAH en Guadeloupe*», in: Les Cahiers de l'ANAH, No 67, déc. 1993, pp.27-30.

6.1. Diversité du patrimoine architectural de la période coloniale

6.1.1. Les cases de modèle rural: un archaïsme?

Lorsqu'ils s'établissaient en ville, les gens des campagnes y construisaient les mêmes cases que celles qu'ils avaient coutume de bâtir en milieu rural. C'est pourquoi le terme de «*case de modèle rural*» semble plus approprié pour qualifier les cases rurales antillaises. A la Martinique, différents types de cases de modèle rural, simples ou évolués, avec ou sans galerie, furent construits en campagne, dans les bourgs, et en ville. Il en existe par exemple aux *Terres-Sainville*, le long du *Boulevard du Général de Gaulle* (l'ancienne Levée). A l'intérieur des îlots urbains, cette case a contribué à la formation des «*Cours*». Il en est de même à la Guadeloupe, d'autant plus que la case élémentaire y est mobile, simple cadre posé sur des pierres. Ce type d'abri est demeuré la forme d'habitat minimale des plus pauvres des habitants; il peut aussi être édifié en complément d'une habitation principale: en ville ou au bourg, pour y disposer d'un logement ou d'un «*petit dépôt*». Ces *cases de modèle rural* ont présenté différentes formes, selon les époques et les régions, voire les micro-régions. Des édifices représentatifs de divers modes constructifs sont observables jusqu'à présent, mais ils ne constituent qu'un bâti résiduel dont la persistance est due au faible développement de l'économie insulaire. Divers petits édifices villageois permanents ou temporaires peuvent être rapprochés des cases rurales: la *case à manioc*, ou le *kiosque des fêtes patronales*⁴⁴². Quant aux pêcheurs, ils édifient toujours, sur la grève, des *cases de pêche*, simples abris pour ranger leur matériel de travail, et remiser les moteurs hors-bord de leurs canots.

La case guadeloupéenne élémentaire - Origine et dérivations

La case guadeloupéenne la plus élémentaire ne comporte qu'une pièce, éventuellement partagée en deux par une cloison intérieure. Rectangulaire, elle s'ouvre en pignon par une porte-fenêtre à volet plein, seul percement du volume. C'est une «*caisse*» en planches, dont le cadre en bois posé sur quatre piles de pierres aux angles. Cette cabine en planches peut être *soulevée* à tout moment, et replacée ailleurs. Ce modèle de case rappelle celui de certaines cases d'esclaves sur les plantations: de petites cabines modulées, disposées en rangées ou le long d'une rue centrale. Ces *cases nègres* n'étaient pas nécessairement construites sur place: elles pouvaient être importées d'Europe ou d'Amérique et montées sur la plantation. Sur la plantation, le quartier *cases nègres* était déplacé en fonction des besoins de l'exploitation. Après l'abolition, la mobilité de cette construction a répandu son emploi sur des terrains dont l'habitant n'est pas propriétaire, comme dans le cas des contrats d'association⁴⁴³ passés par les propriétaires avec leurs anciens esclaves.

«*Le colon pouvait obtenir l'autorisation de construire sur parcelle une case 'non adhérente' au sol; mais elle devait être enlevée, aux frais du preneur, en fin de bail ou en cas de résiliation de celui-ci.* »

Jean Pierre Giordani 1993⁴⁴⁴

⁴⁴² «*Fête patronale*»: fête du Saint Patron du village.

⁴⁴³ Voir ci-dessus, 2.1.1. Des «*citoyens travailleurs associés*».

⁴⁴⁴ Jean-Pierre Giordani, «*La Guadeloupe face à son patrimoine - Itinéraires et modalités d'une reconnaissance et d'une revalorisation*», Paris, Ministère des départements et Territoires d'Outre-Mer, 1993, p.30.



Figure 60 La case élémentaire guadeloupéenne Photos A.H. 1991 - 1994
Posée sur des pierres, la case s'ouvre en pignon; ici ce module simple est prolongé à l'arrière par une pièce.

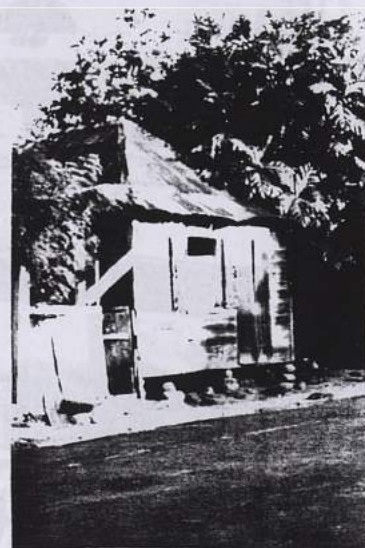
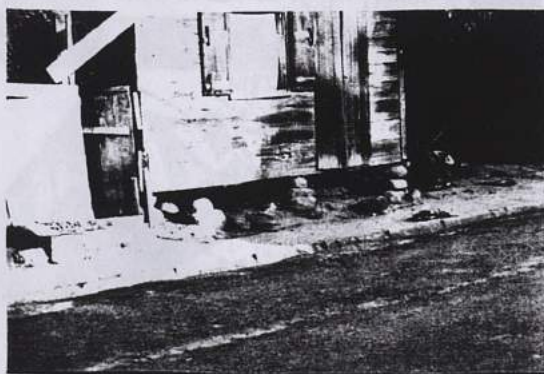
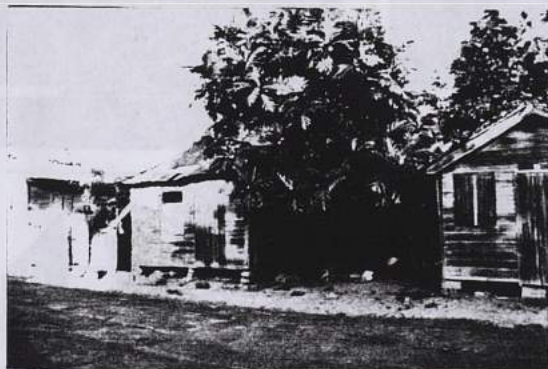


Figure 61 Case élémentaire Toit à quatre pentes Photos A.H. 1991 - 1994

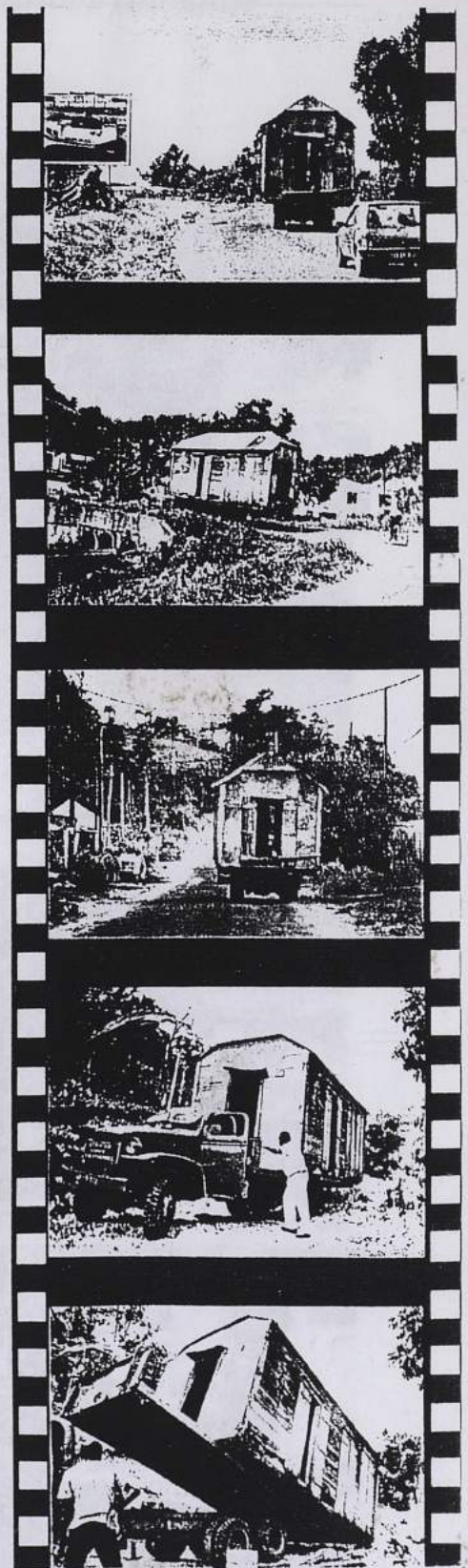
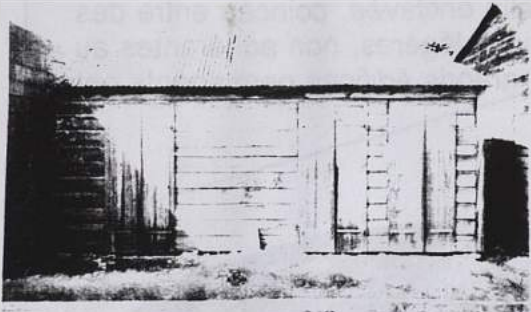
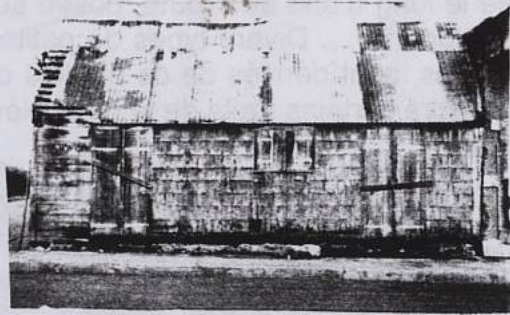


Figure 62 Le transport des cases en Guadeloupe Source: Photos F. Ayangma⁴⁴⁵

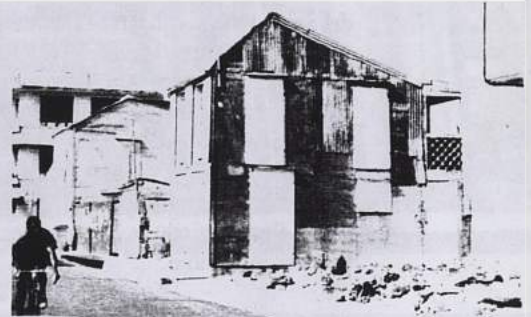
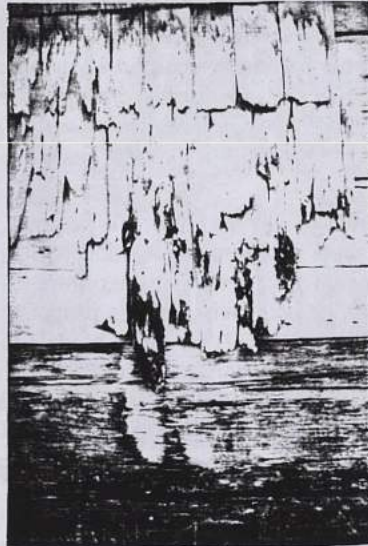
⁴⁴⁵ in « Rivages Antillais », No 6. sept. 1991.



Case en bardage de planches simple



Bardage de planches recouvert d'essentes



Détails du bardage en essentes de bois

Figure 63 Cases élémentaires ouvrant sur le grand côté Photos A.H. 1991 - 1994

Figure 64 De la case élémentaire à la maison de ville

Photos A.H. 1991 - 1994

La surélévation de la case sur des pilotis crée un volume qui peut être transformé en magasin ou en pièce.



La case élémentaire se rencontre partout, infiltrée aux abords des villes, plantée le long d'une autoroute, posée sur une parcelle enclavée, coincée entre des maisons de ville, ... Divers types de petites constructions légères, non adhérentes au sol, en bois, sont dérivés de ce modèle de base; de grands édifices permanents ont aussi intégré certains traits de la case élémentaire.

- **Cases à deux pièces ouvrant sur le grand côté,**
dont les dimensions ont perdu la modulation de 3 x 6 mètres, caractéristique des cases plus anciennes.
- **Cases prolongées par une extension latérale,**
La silhouette de ces cases extension latérale est caractéristique: la rupture de pente de la toiture prolongée, la finesse du gabarit, la surélévation légère de l'édifice et le déséquilibre de l'extension produisent un effet de légèreté accentué par la composition asymétrique du volume. *«L'extension se fait toujours sur le grand côté opposé à la rue, on découvre un pan de toit et l'on appuie de nouveaux chevrons, à mi-course des anciens ou dans leur prolongement, sur un lambris.»*⁴⁴⁶
- **Magasins des bourgs littoraux**
Le magasin colonial est également une «caisse» en bois, mais de grand gabarit. Par exemple, cet entrepôt de Saint Louis, à Marie-Galante, semble composé d'une addition modulaire de volumes analogues à la case élémentaire. L'édifice est formé de trois travées à deux niveaux. Chaque travée comporte quatre portes-fenêtres closes par des vantaux de bois plein dont les proportions sont caractéristiques de la case élémentaire guadeloupéenne. Le travail de charpente, par la modulation stricte des éléments-bois, donne à l'édifice une ordonnance remarquable d'élégance. Aucun ornement ne vient troubler la lecture de l'ordre constructif du bâti: seule, une minuscule frise à godrons souligne la jonction entre la sablière de la charpente et le bardage de façade. Ce détail de menuiserie était d'ailleurs fréquemment employé dans les cases élémentaires de charpentier. La lucarne en toiture n'a pas de fonction décorative: elle ne sert qu'à ventiler le comble.
- **Verticalité des percements de la maison pointoise**
Même l'élégante maison pointoise a retenu de son ascendance rurale la typologie des percements hauts et étroits, fenêtres ou portes-fenêtres.
- **«Case aménagée»**
Jack Berthelot et Martine Gaumé ont décrit en 1982 ce mode d'évolution propre à la case guadeloupéenne: récente, la «case aménagée» est construite en béton autour de la case initiale en bois.

«Les 'cases aménagées', qui utilisent le béton, sont de plus en plus nombreuses. La case en bois traditionnelle reste le noyau de cette nouvelle construction enfin résistante aux intempéries et aux cyclones. Une semelle en dur est construite autour du noyau central en bois. Poteaux et poutres sont également en béton. La case employée, la case 2 pièces, généralement, reste la case de base de l'évolution antérieure. Au point où se trouvent les poteaux de bois, on accole à ceux-ci des poteaux de béton qui permettent de porter le corset de béton qui entoure la case. La forme en béton est donc dépendante de la trame de départ de la case en bois (3m x 3m). Cette forme finie se présente comme une galerie couverte qui entoure la case en bois à l'intérieur de laquelle on crée des pièces par l'ajout de cloisons de parpaings au fur et à mesure des besoins et des possibilités.»

Jack Berthelot, Martine Gaumé 1982 «Kaz Antiyé»⁴⁴⁷

⁴⁴⁶ Jack Berthelot, Martine Gaumé, «Kaz antiyé jan moun ka rète - Caribbean Popular Dwelling - L'habitat populaire aux Antilles», Pointe-à-Pitre, Editions Perspectives Créoles, 1982, p.93.

⁴⁴⁷ Jack Berthelot, Martine Gaumé, «Kaz antiyé jan moun ka rète - Caribbean Popular Dwelling - L'habitat populaire aux Antilles», Pointe-à-Pitre, Editions Perspectives Créoles, 1982, p.108.

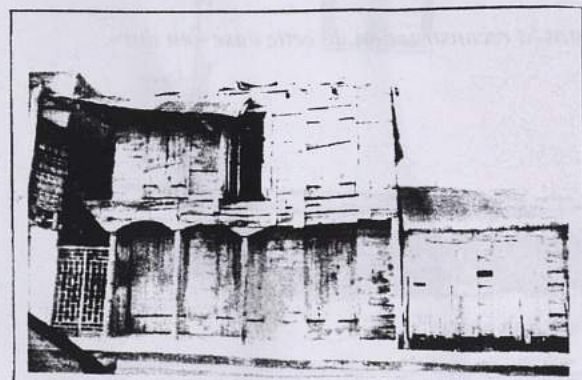
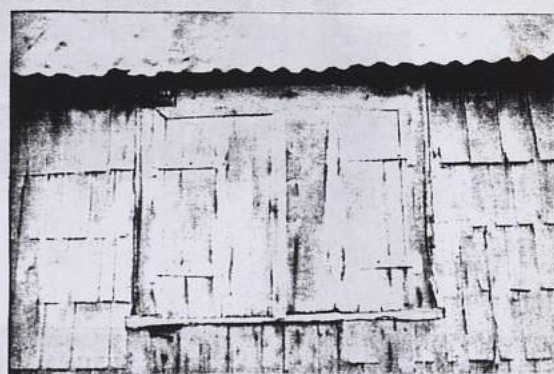
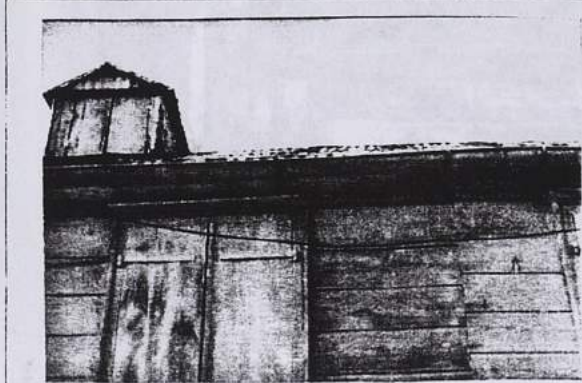
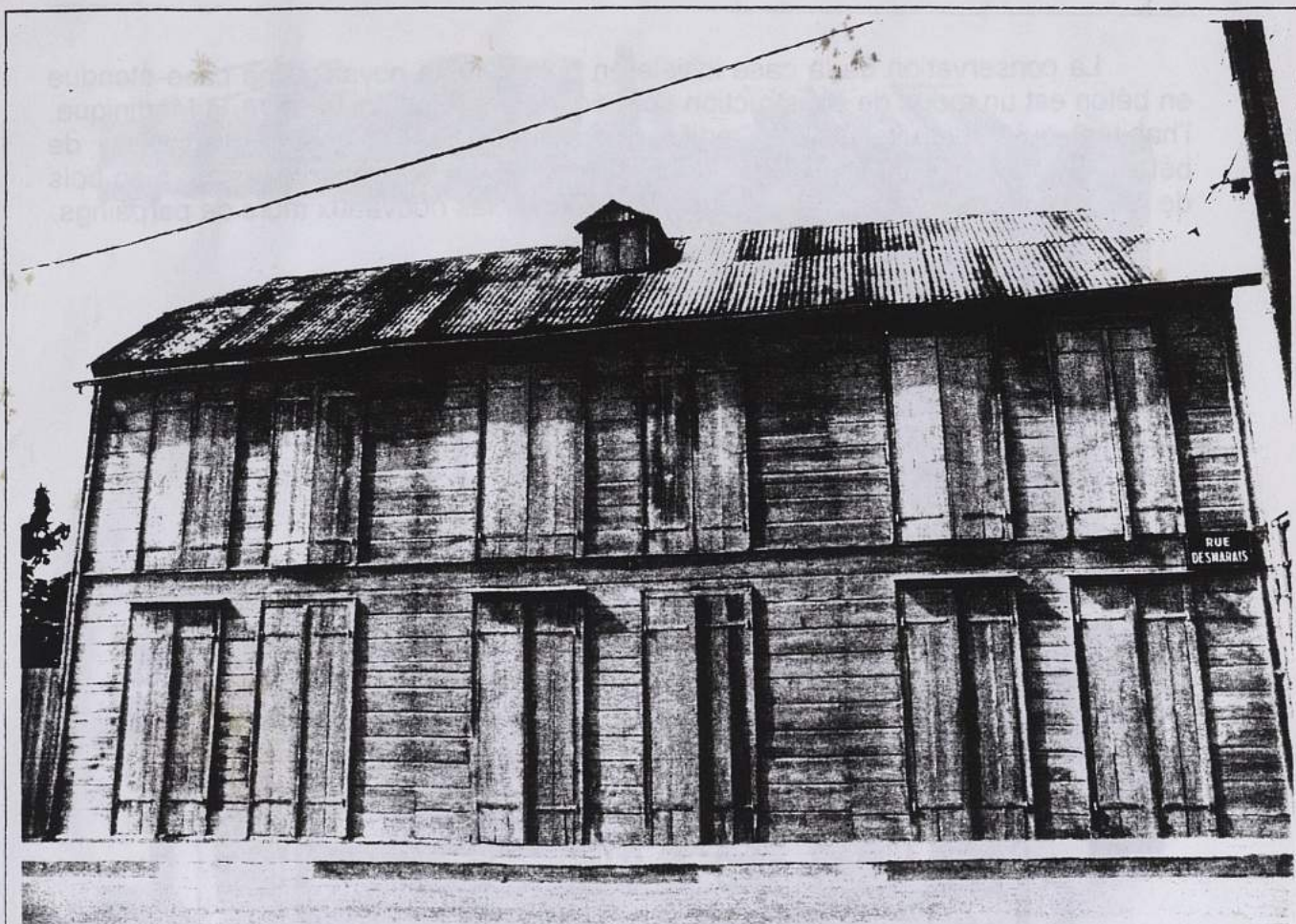


Figure 65 Magasins à St Louis (Marie-Galante)
Photos A.H. 1991-1994

*Un patrimoine à l'abandon: les anciens entrepôts
de négociants.*

La conservation de la case initiale en bois comme noyau d'une case étendue en béton est un mode de construction spécifiquement guadeloupéen. A la Martinique, l'habitant qui construit «*en dur*» édifie directement une structure poteaux-dalle de béton à remplissage de parpaings. Il arrive cependant qu'il conserve les murs en bois de la case initiale comme points d'appui pour élever les nouveaux murs de parpaings.

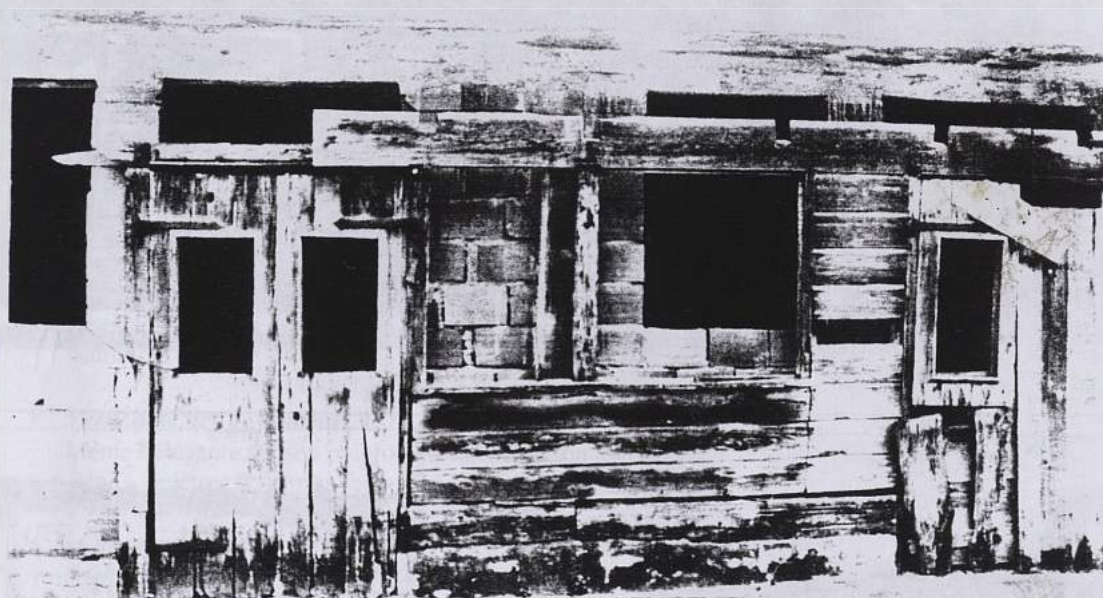
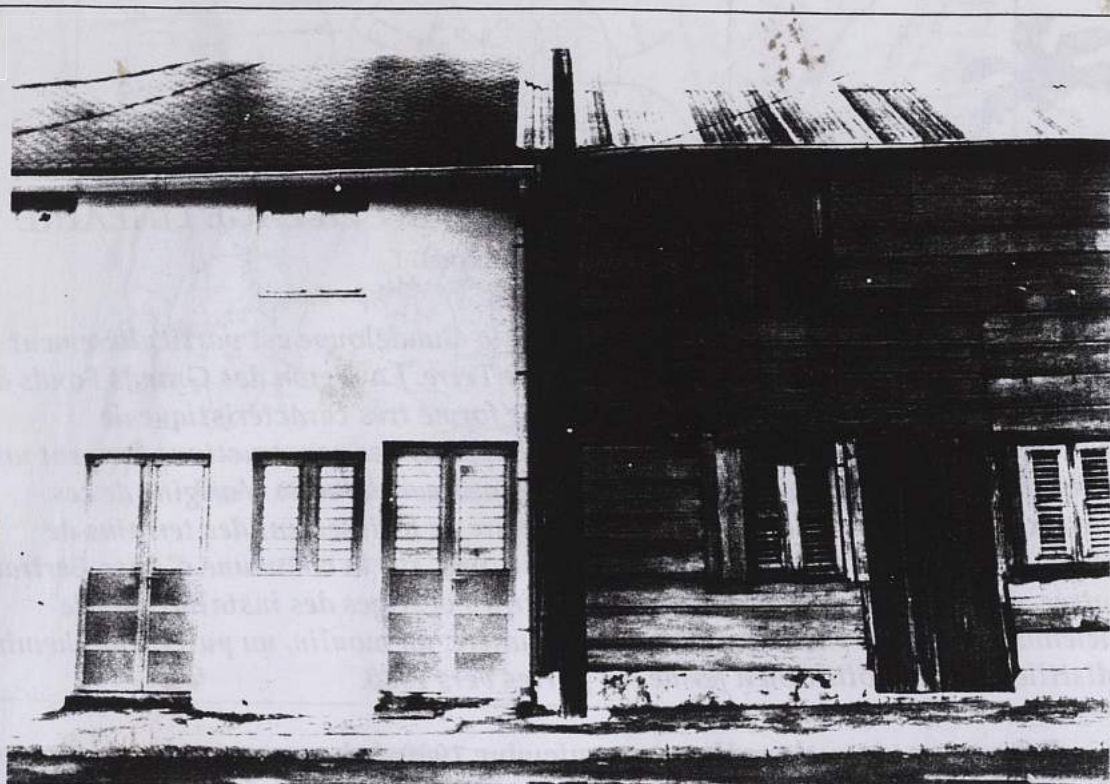
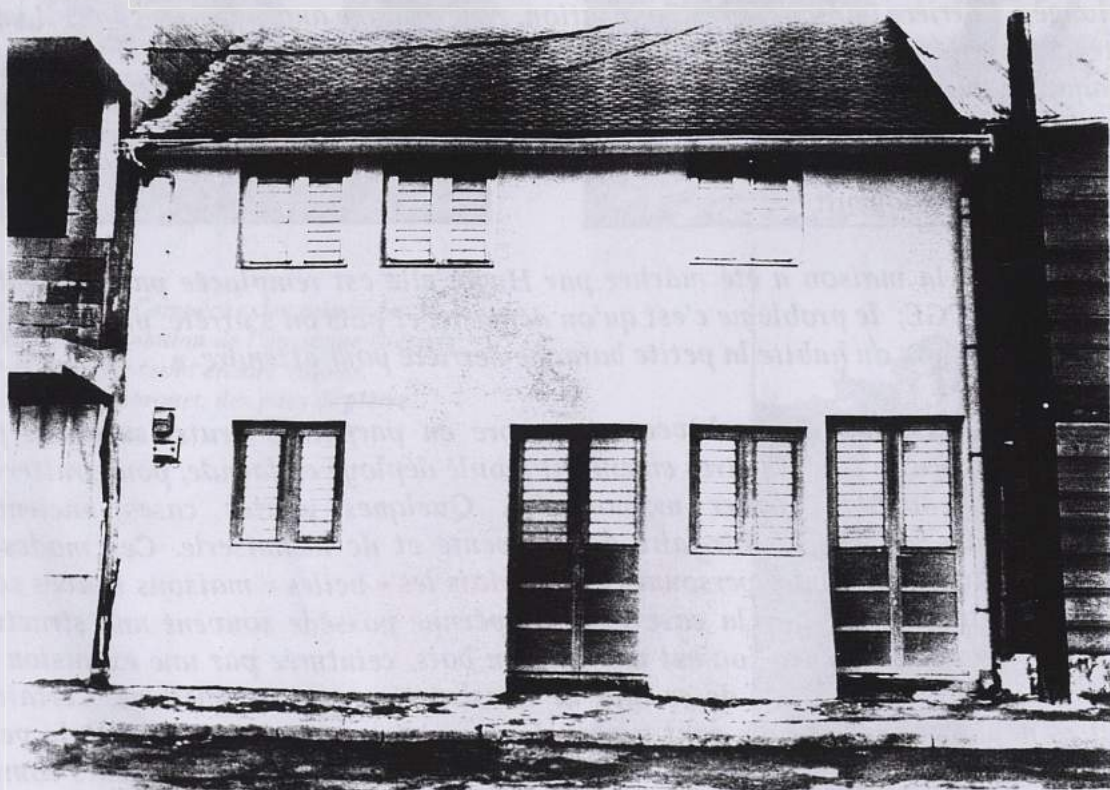


Figure 66 Une "Case aménagée" à la Martinique Photo A.H. 1991 Les Anses d'Arlets

La façade de l'ancienne case en bois a été conservée pendant la reconstruction de cette case «en dur».



Cases jumelles, en planches et en parpaings avec menuiseries d'aluminium.



Façade de la case « aménagée » en dur.

Figure 67 Evolution des cases de bourg à la Martinique Photos A.H. Case Pilote 1991



ETUDE DE SITE: CAMPÊCHE, UN VILLAGE LINEAIRE de la Grande Terre (Guadeloupe)

L'évolution des cases de modèle rural à la Guadeloupe est particulièrement visible dans les villages linéaires de la Grande Terre. La région des Grands Fonds au Sud, comme le plateau du Nord présentent une forme très caractéristique de groupement d'habitat, étroitement associé à la route. Les constructions forment un ruban continu, plus ou moins étiré de part et d'autre de la voie. L'origine de ces hameaux filiformes ne peut être qu'une procédure de lotissement des terrains de bordure. Campêche est l'un de ces villages linéaires, sur la commune d'Anse Bertrand. L'entrée, en venant du Moule, est marquée par les vestiges des installations de l'ancienne sucrerie de l'Habitation La Mahaudière: un moulin, un puits, une cheminée de distillerie. L'exploitation a fermé ses portes vers 1930.

Dévasté par le cyclone Hugo en septembre 1989, le hameau de Campêche se reconstruit. L'aspect du site, avec ses chantiers en cours, ses façades de parpaings non enduits, est sévère. Ici, une dalle en attente avec une friche à l'arrière; là, des cases de ciment et de tôle, une villa de béton avec galerie, plus loin, un vaste atelier prolongé à l'arrière par une case d'habitation. A côté d'une ancienne case dont il ne reste que le solage de pierre, une villa carrée est en construction. A l'arrière, une baraque en tôle. La case carrée est un modèle commercialisé par l'une des sociétés de construction qui se sont saisies du «marché» que représentent les indemnités versées aux victimes du cyclone pour la reconstruction de leur habitation. Deux habitants de Campêche m'expliquent:

« la maison a été mâchée par Hugo; elle est remplacée par un modèle CGE; le problème c'est qu'on démarre, et puis on s'arrête; plus d'argent; alors on habite la petite baraque derrière pour attendre. »

Une villa en voie d'achèvement, encore en parpaings bruts, surprend par l'incroyable linéaire de balustres en ciment moulé déployé en façade, pour traiter la galerie et le double escalier monumental. Quelques petites cases anciennes témoignent des anciens savoir-faire de charpente et de menuiserie. Ces modestes édifices appartiennent à des personnes âgées. Mais les « belles » maisons neuves sont plutôt en béton, encore que la case guadeloupéenne possède souvent une structure mixte: le noyau de l'habitation est une case en bois, ceinturée par une extension en parpaings. De nombreux cas de ce type de construction sont ici visibles. Certaines fenêtres de ces grandes villas sont ornées de menuiseries à petits carreaux de verre cathédrale jaune, un produit de construction très prisé des auto-constructeurs comme des petites entreprises.

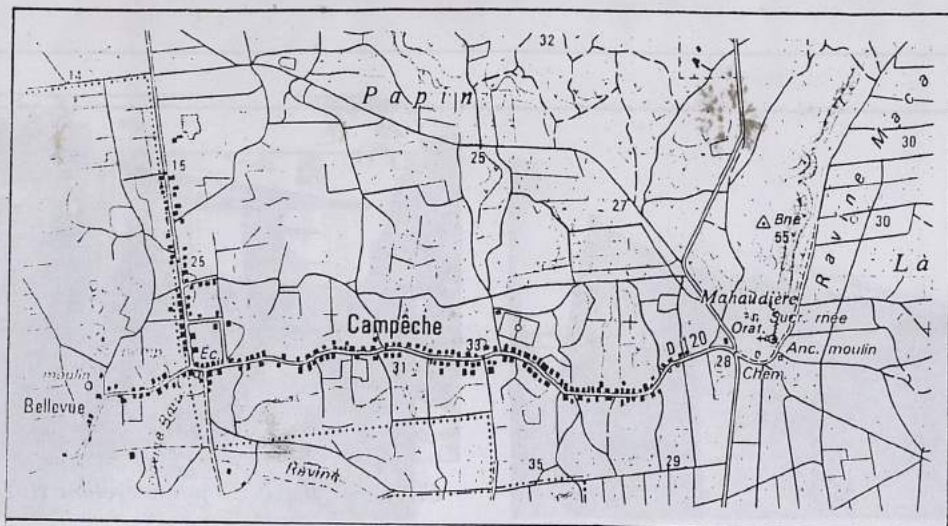
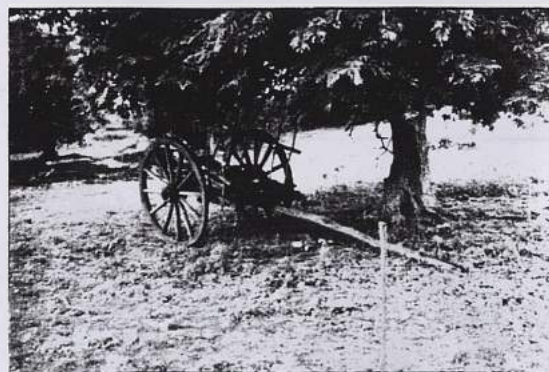
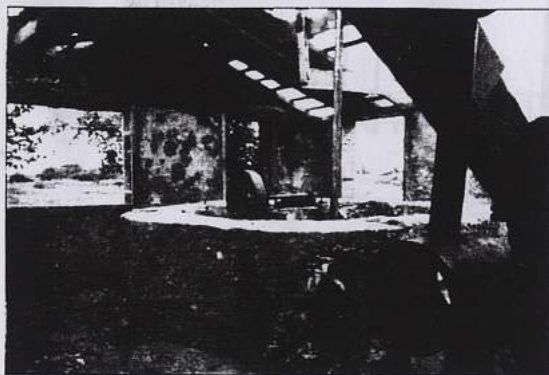


Figure 68 Le hameau linéaire de Campêche Source: Carte IGN



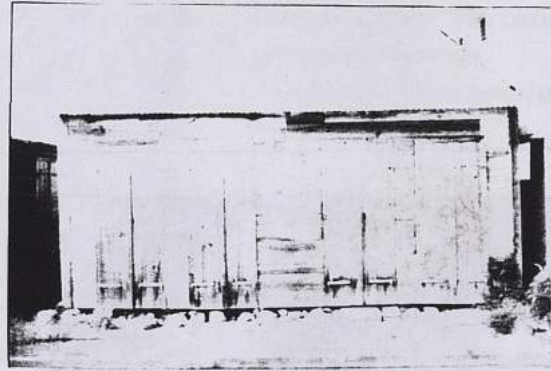
A l'entrée Est de Campêche, les ruines des bâtiments d'exploitation de l'ancienne sucrerie de La Mahaudière sont encore visibles. Le moulin, un cabrouet, des piles de pierre...



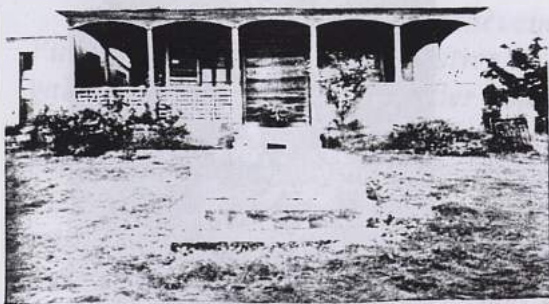
Figure 69 Les vestiges de l'ancienne Habitation La Mahaudière Photos A.H. 1991.



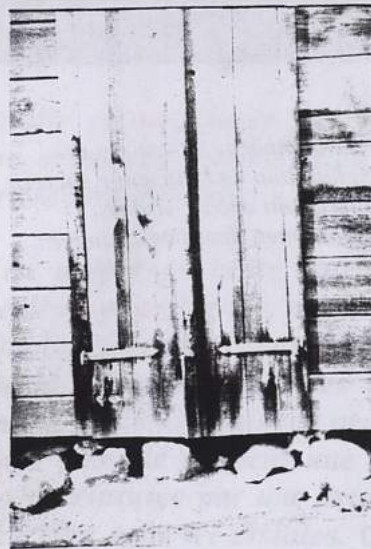
Une case « mâchée » par le cyclone Hugo



Façade principale sur rue



Une «case aménagée» la case initiale en bois a été ceinturée d'une galerie en béton avec perron



*Détail du socle en pierres
Une case élémentaire en bois*

Figure 70 Cases de Campêche Photos A.H. 1991

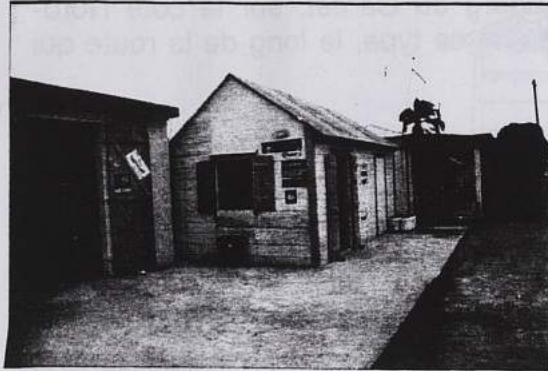


Figure 71 Une case neuve en planches et tôle Photo A.H. 1991

Au module habitable a été adjoint un « garage » qui fait office de petit commerce, dit « lolo ».

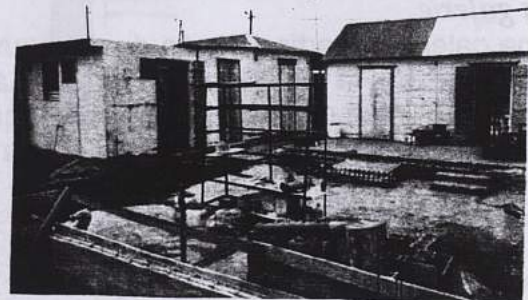
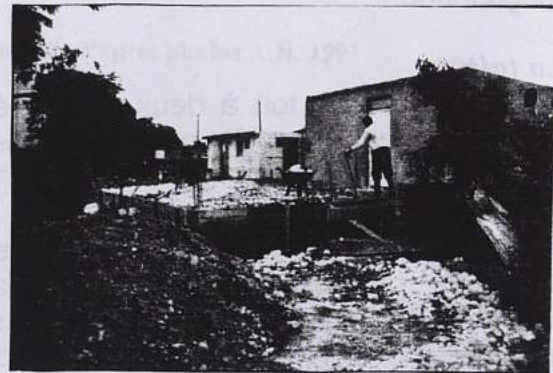


Figure 72 Un chantier d'extension de case Photos A.H. 1991

A l'arrière de la case initiale en planches et tôle, l'habitant construit lui-même une seconde case en béton.

La case rurale martiniquaise sur solage

Fréquente dans le Nord et le Centre de la Martinique, ce type de case en bois se retrouve aussi dans certains sites du Sud. Le bourg du *Carbet*, sur la côte Nord-caraïbe, présente un alignement linéaire de cases de ce type, le long de la route qui fait office de rue centrale.

Une fondation solide maçonnée

Ce type de case repose sur un solage maçonné plus ou moins haut, qui va de 40 à 70 centimètres. Le solage isole la case de l'humidité, et sert d'appui à la structure-bois du cadre et des poteaux de l'ossature.

Variations du volume de base

Le volume habitable est composé au minimum de deux pièces, un séjour et une chambre. Les proportions de base de la case sont de 3 x 6 mètres, mais la construction peut être agrandie à 2, 3, ou 4 pièces. La façade principale est ouverte sur le grand côté de la case, placé à l'alignement de la voie.

Les parois

Les parois étaient réalisées en bardage en planches à recouvrement, ou *clin*⁴⁴⁸, technique utilisée pour fabriquer les bordages d'embarcations qui peut avoir été apportée par les charpentiers de marine. Mais comme les voûtes de charpente marine des églises, ce mode d'ajustage du bois était aussi un usage rural, courant dans les provinces normandes qui fournirent tant d'émigrants aux îles antillaises. Ce type de case a également été réalisé en gaulettes crépies, dans le Sud de l'île, et en maçonnerie.

La toiture

La couverture du toit à deux pentes était autrefois en *tuiles-pays*, puis en tuiles mécaniques, enfin en tôle ondulée, ornée aux extrémités par des épis de faitage.

Les percements

Les portes et fenêtres de la case la plus rustique étaient formées d'un *cadre en bois* fermé par un *volet plein*. La porte, haute, contrastait avec le module *carré* des fenêtres. Plus généralement, ce sont les *jalousies* à lamelles de bois orientables qui ont été utilisées pour les fenêtres de ces cases, les portes étant soit pleines, soit ajourées par le même type de jalousie en partie haute.

La galerie

Une galerie, à partir de la fin du dix-neuvième siècle, est venue s'adjoindre au volume de base de la petite case rurale. La galerie, élément de confort climatique et ornement, était un élément caractéristique des maisons de maîtres. La case populaire l'adopta, en prolongement frontal de la façade. Les petits commerces en particulier ont utilisé cette disposition.

⁴⁴⁸ *Clin*: de l'ancien français, *cliner*, fin XIIe.

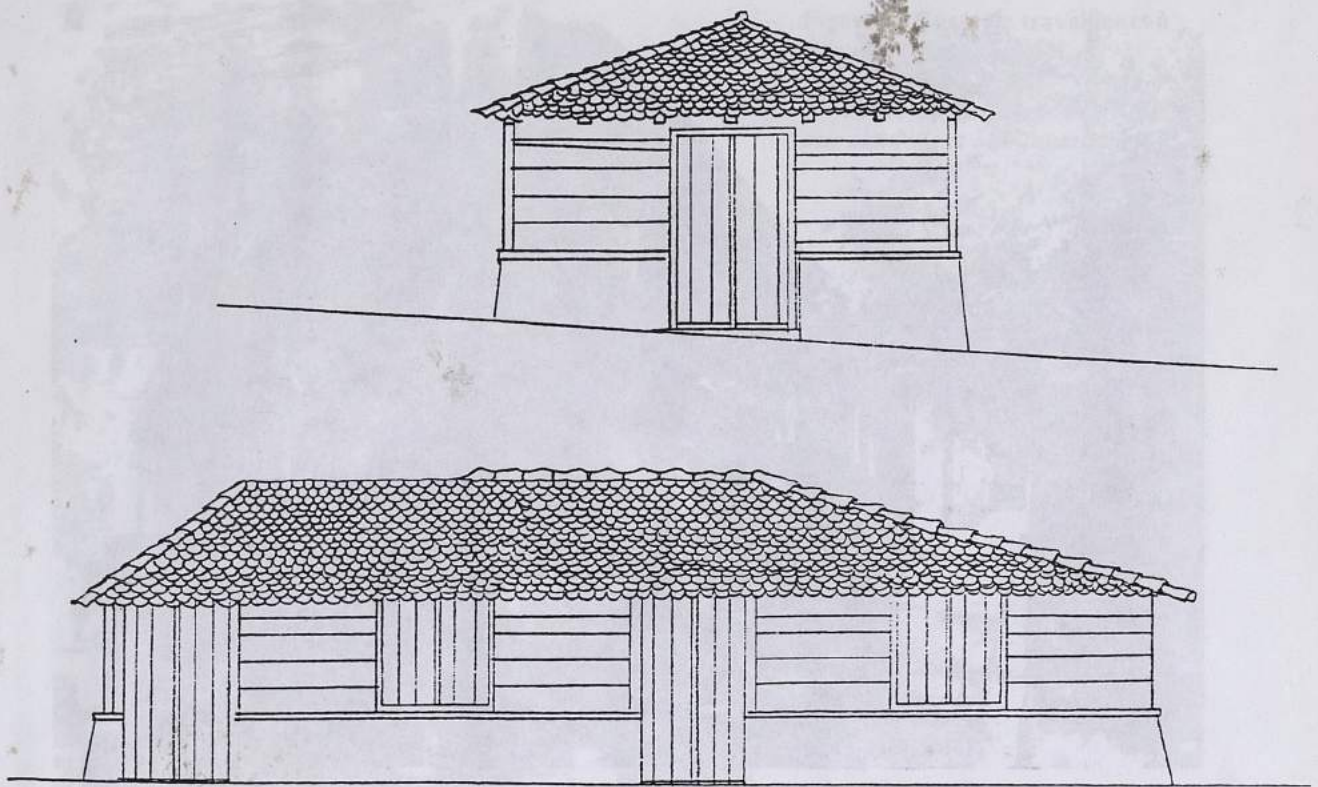
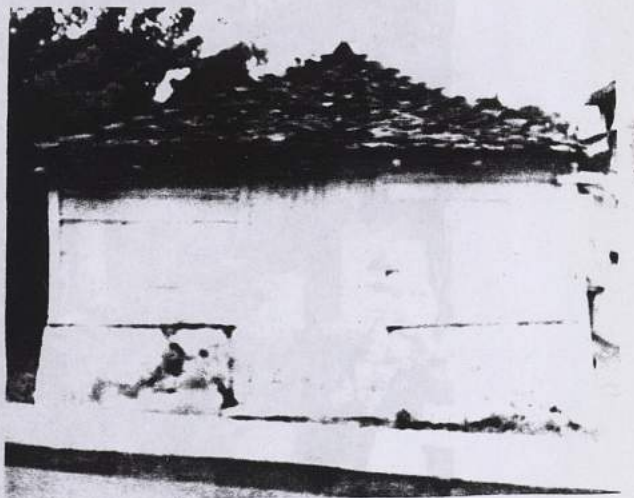


Figure 73 Une case ancienne au Carbet Dessins d'après photos A.H. 1991



La façade principale s'ouvre sur le jardin



Le pignon ouvre sur la rue



Cases en bardage bois sur un haut solage en maçonnerie.



Cases en maçonnerie enduite avec solage bas

Figure 74 Le bourg de Case Pilote Photos A.H. 1991

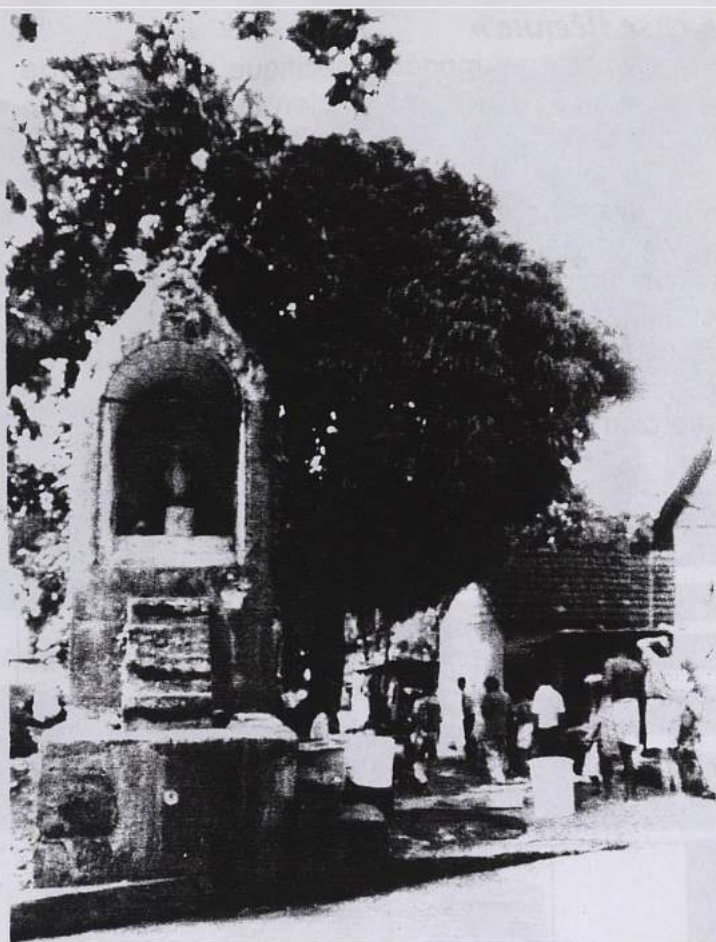


Figure 75 Cases de travailleurs à
Beausejour Photos A.H. 1992

*A l'entrée du hameau de travailleurs
une chapelle et une fontaine.*

*Les cases alignées et mitoyennes forment
une «rue». Les constructions en bardage
bois sur solage maçonné sont surélevées
de plusieurs marches.*



Une construction originale: la « case iléenne »

Le bourg de *Trois Îlets* à la Martinique présente un modèle spécifique de maison de bourg. *Trois Îlets*, un site anciennement occupé, figure sur le plan de *Jules Romain* de 1734 sous le nom de «*Bourg et Paroisse du Trou au Chat*», à l'opposé du *Fort Royal* dans le *Grand Cul de Sac Royal*⁴⁴⁹. Le bourg est constitué d'îlots réguliers et comporte, outre de grands édifices de qualité restaurés, une alternance de cases anciennes de bonne apparence, de cases vétustes très dégradées, et d'édifices améliorables. La restauration des îlots centraux rendrait au centre-bourg son homogénéité architecturale, complétant les restaurations déjà effectuées sur les édifices principaux de la grand'rue. La *case iléenne* constitue un type d'édifice original, qu'on ne retrouve dans aucun autre bourg de l'île. La présence des tuiles-pays en couverture est probablement due à la proximité l'ancienne *Poterie des Trois Îlets*⁴⁵⁰.

Tableau 10 Description architecturale La case iléenne

- *Le volume de l'habitation est cubique.*
- *L'édifice repose sur un solage de grosses pierres.*
- *L'ossature et la charpente sont en bois.*
- *Les remplissages sont assurés par des murs en gaulettes⁴⁵¹. Aujourd'hui, le crépi recouvrant les gaulettes est en ciment, mais était autrefois en torchis.*
- *La toiture, à quatre pentes, est couverte de longues tuiles-écailles plates à l'extrémité arrondie. Deux épis orientent la ligne de faîtage qui est parfois surmontée d'une frise métallique ajourée.*

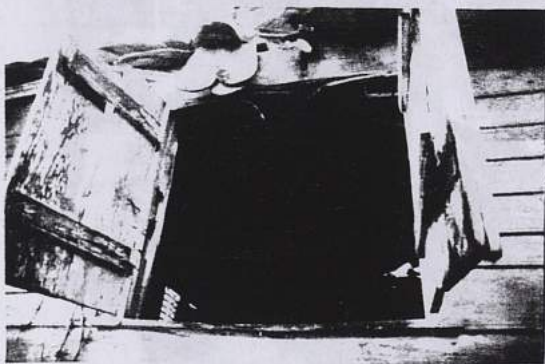


Figure 76 Un patrimoine populaire à l'abandon: les cases de Trois Îlets Photos A.H. 1992

⁴⁴⁹ « *Plan de l'Isle Martinique l'une des Isles Antilles scituée en Amérique* » par Jules Romain, 1734. Le «*Grand Cul de Sac Royal*» a pris le nom de *Baie de Fort-de-France*.

⁴⁵⁰ Le bâtiment, d'un intérêt architectural certain, n'a pas encore été classé.

⁴⁵¹ *Gaulettes*: voir ci-dessus, la description d'une case en gaulettes à la *Cour Agésilas Quartier Flandrin*.

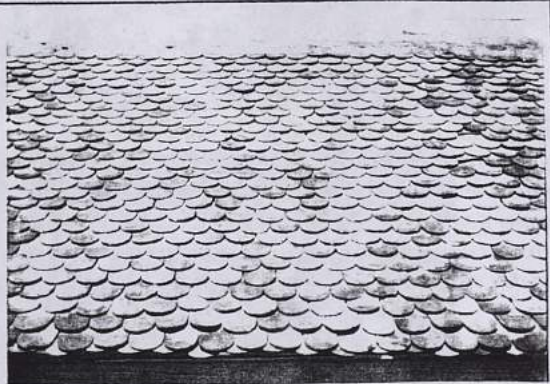
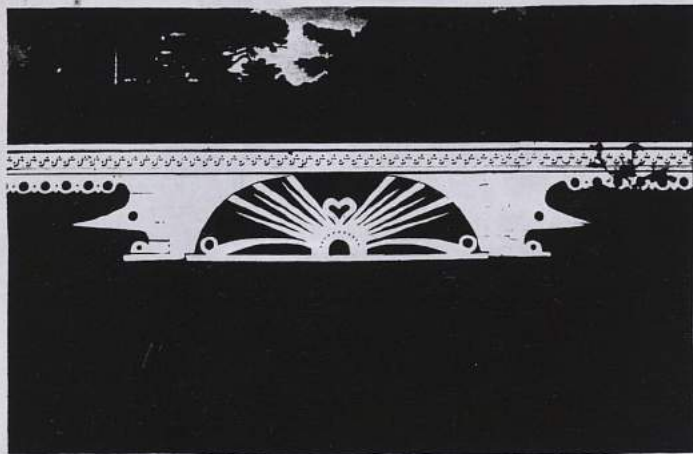


Figure 77 La "Case iléenne" Photos A.H. 1992

*Une case traditionnelle aux Trois Ilets
Détails de la toiture en tuiles-pays plates
Le solage de pierres.*

«Fanfrelich epi dentel»: le décor des cases populaires

La «case de modèle rural» ancienne aux Antilles françaises était certes décorée, mais sobrement. Les découpes et moulures de bois, appelées «fanfrelich epi dentel» (fanfreluches et dentelles) constituaient l'essentiel de l'ornementation. L'art du charpentier s'y déployait librement, sculptant les chapiteaux des piliers, modulant les frises et les corniches, ajourant les auvents et les impostes, entrelaçant des motifs de caillebotis. La case populaire utilisa largement l'art du bois, transmis en particulier par les charpentiers de marine. Charpentiers et ébénistes, furent nombreux dans les campagnes antillaises à reproduire dans l'habitat les styles de décor en vogue en métropole, en leur ajoutant des éléments ornementaux d'inspiration locale. En Europe et en Amérique, fin XIXe, la scie mécanique à chantourner avait entraîné l'usage à profusion de motifs découpés pour la décoration des villas. Les grandes demeures des Antilles françaises copièrent ce modèle ornemental, que les cases populaires utilisèrent aussi, de façon plus modeste.



«Soley-la: Moin ka pran mizi a èspas-la é moin ka dessiné model en moin si katon. Moin ka rapété mizi a cé pyès - la (ké' épi 'réyon') si planch - la é moin ka dékoupi a épi si a égoïnn - a ('réyon') é si a chantouné -la ('ké'). Moin ka mété sé réyon-la adan cé trou ké-la moin ka kloué lot koté- a cé réyon-la si kad-la. »
Christian Loco 1983⁴⁵²

(Le soleil: Je prends les dimensions de l'espace réservé pour le décor que je dessine sur du carton. Je reporte les dimensions des pièces (coeur et rayons) sur la planche que je découpe à la scie égoïne (rayons) et à la scie à chantourner (coeur). Je mets le soleil en place après avoir fixé les rayons par une extrémité dans les entailles faites dans le coeur et par l'autre extrémité sur le cadre, par des clous.)

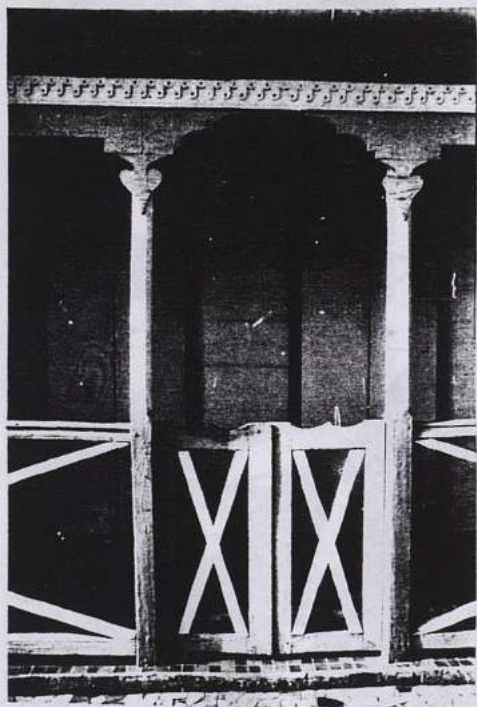
La frise de la galerie de cette case comporte un motif central de soleil rayonnant orné d'un coeur, encadré par un motif latéral symétrique dit «têt-a-poison» (tête de poisson), répété sur l'angle des poteaux. Cette case fut réalisée par un charpentier de l'île pour sa soeur, institutrice. Les motifs forment un véritable «blason» dédié à sa soeur par l'artisan.

Figure 78 La « case de l'institutrice » à Grand Bourg, Marie-Galante Photos A.H. 1994

⁴⁵² Christian Loco, «Etude analytique de la décoration dans l'habitat traditionnel guadeloupéen», Paris, TPFE d'architecture, 1983, (entretien avec M. Chateaubon, charpentier à Dupré, Ste Anne, Guadeloupe).

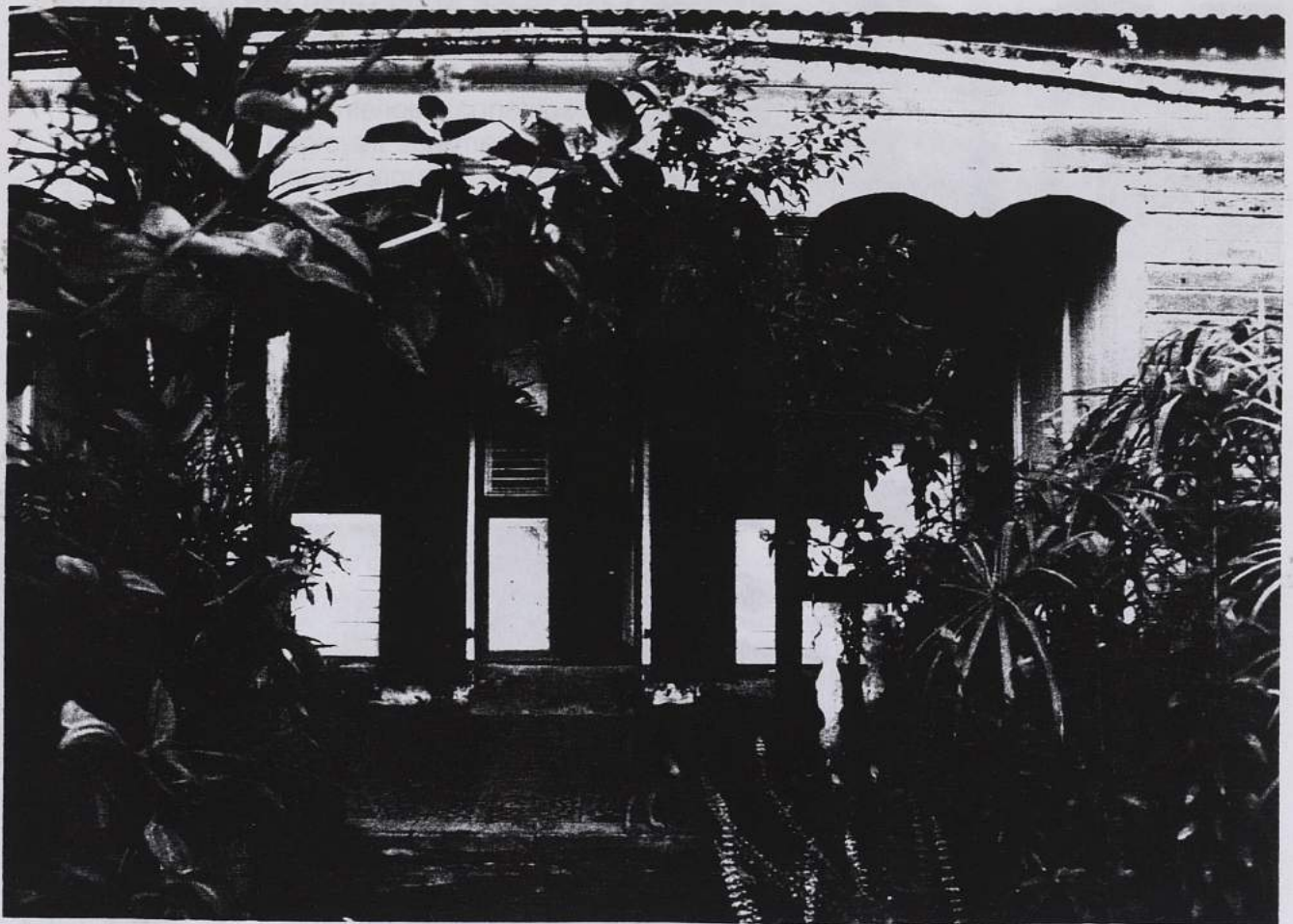


Motif « Zozio » (oiseau) décorant la galerie d'une case en bois au hameau des Basses près de Grand-Bourg.



Pendentif en forme de coeur ornant les poteaux de la galerie d'une case en bois à Grand-Bourg.

Figure 79 Cases de Marie-Galante Détails de frise Photos A.H. 1994



*Cette case ancienne en bois comporte une galerie frontale encastrée dans la façade.
Détail d'un pilier et de la corniche ornant le fronton de la case.*

Figure 80 Une ancienne "case de changement d'air" au Morne Rouge Photo A.H. 1992

Figure 81 Détails de cases au Morne-Rouge Martinique

Photos A.H. 1992



Un chapiteau traité en pendentif, pilier cannelé.



La « berceuse » est toujours présente dans la case ancienne dont elle constitue l'ornement principal avec le guéridon; ces meubles étaient réalisés par les ébénistes de village.

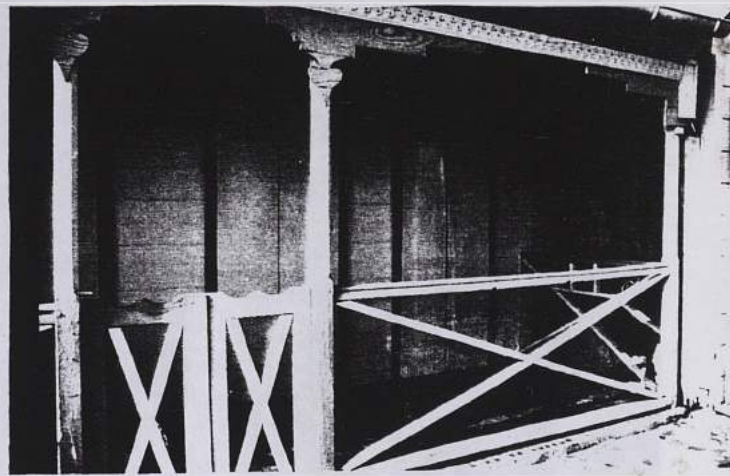


La courbure donnée aux arcs de la galerie et la moulure du chapiteau sont caractéristiques du soin apporté par le charpentier au décor de la galerie de la case.

Figure 82 Balcons et galeries à Marie-Galante

Photos A.H. 1992

*Maison de ville en bois à Grand-Bourg, Marie-Galante.
Le garde-corps de la galerie de l'étage est traité en balustres
plats de bois découpé imitant le balustre plein de pierre ou
de poterie des villas du début de siècle.*



Cases en bois à Grand-Bourg, Marie-Galante.

Les croisillons en bois des galeries sont aussi une transposition du croisillon métallique utilisé comme rambarde du balcon de la villa bourgeoise, à la fin du dix-neuvième et au début du vingtième siècle.



La couleur ne vint que tardivement souligner ces motifs d'ébéniste. Les teintes des peintures qui furent employées à l'époque coloniale étaient des plus sobres: le gris et le vert dominaient autrefois à Pointe-à-Pitre, tandis que la case urbaine de Fort-de-France était teintée de beige et de brun. La palette pastel et les couleurs vives relevées en 1982 par Jack Berthelot et Martine Gaumé de Guadeloupe⁴⁵³ sont, certes, présentes aujourd'hui sur certaines cases populaires. Mais aujourd'hui encore, c'est une certaine sobriété de nuances qui caractérise la case des Antilles françaises: les maisons neuves se parent volontiers de blanc pur lorsque ce sont les habitants eux-mêmes qui les commandent à de petites entreprises. Par contre, les bâtiments conçus par des architectes, depuis une dizaine d'années, témoignent d'un effort parfois maladroit de retour au caractère architectural «local». L'imitation et la transposition des décors traditionnels aboutissent parfois au déploiement d'un vocabulaire ornemental foisonnant bien éloigné de la grâce simple des ouvrages artisanaux anciens. L'architecture contemporaine «créolisée» emprunte ses références à la case bourgeoise composite du début de siècle ainsi qu'aux constructions, plus pittoresques, des Antilles anglaises ou néerlandaises, voire à la riche profusion du décor haïtien. C'est là que le «gingerbread» victorien fut utilisé à foison pour le traitement des impostes et des lucarnes de ventilation, ainsi que des auvents et débords de toiture jouant le rôle de brise-soleil et de protection contre les pluies tropicales. Quant aux couleurs vives ou aux jeux de pastel appliqués à ces nouvelles constructions conventionnelles ou savantes, ils évoquent plutôt les palettes rencontrées dans d'autres îles de la Caraïbe, d'influence anglaise ou néerlandaise, ou en Haïti, où les nuances vives et contrastées sont en effet très présentes.



Les fenêtres de cet immeuble récent en béton sont closes par des volets roulants de plastique, mais les vitrages à petits carreaux de verre cathédrale fumé, terminés par un meneau, renvoient à une image archaïsante de la maison rurale française. Le balcon du premier étage est traité en béton cintré imitant la courbure des anciennes galeries de bois. Le garde-corps s'orne de balustres en ciment moulé. La coloration de l'enduit, rose et jaune pastel, est censée «créoliser» le volume massif de ce petit immeuble de rapport qui, en fin de compte, ne rappelle en rien une construction antillaise traditionnelle.

Figure 83 Détail de façade d'un immeuble neuf à Grand-Bourg, Photo A.H. 1992

⁴⁵³ Jack Berthelot, Martine Gaumé, « *Kaz antiyé jan moun ka rété - Caribbean Popular Dwelling - L'habitat populaire aux Antilles* », Pointe-à-Pitre, Editions Perspectives Créoles, 1982, pp. 116-120.

6.1.2. De l'ajoupa aux cases rustiques

Divers modes d'édification ont été adoptés pour réaliser des constructions élémentaires, plus proches de «l'ajoupa» que de la case. A l'époque esclavagiste, la plus rustique des constructions était «l'ajoupa», hutte végétale utilisée comme abri, et comme case d'esclave. Selon l'historien Jacques Petitjean Roget, ce terme est d'origine Tupi Guarani.

«En fréquentant les îles puis en s'y fixant, les Français y ont apporté bien d'autres appellations dues à leur initiation à la nature américaine et à leurs moeurs par les Tupi Guaranis. /.../ Il existe aussi dans les hauteurs de la Martinique, un bourg de l'Ajoupa Bouillon, ainsi nommé parce qu'en 1664, un certain Jean Gobert dit Bouillon, Lieutenant de Milice, originaire du Languedoc, y avait un abri sommaire, un 'ajoupa'. C'est encore un mot tupi. Le père Yves d'Evreux, en 1613, écrit que certaines tribus du Maragnon ont des emplacements où ils 'campent, dressant des ajoupas puis s'adonnent à la pêche du poisson, à la chasse des caïmans'. »

Jacques Petitjean Roget 1980
«Le Mémorial martiniquais»⁴⁵⁴

Aux ajoupas de la période esclavagiste, l'ère coloniale devait substituer des abris précaires divers.

Cases de pêche

Les «cases de pêche» ne servent pas d'habitation: il s'agit de simples abris édifiés sur la grève pour ranger les ustensiles de pêche. Ces abris n'ont pas suivi de modèle particulier, mais ont utilisé les techniques les plus fréquentes dans chaque micro-région. Ainsi les cases de pêche de l'Anse Dufour à la Martinique sont-elles en gaulettes crépies de ciment. A Marie-Galante, les cases de pêche de Grand Bourg ont adopté la tôle.



Figure 84 Cases de pêche à Grand-Bourg, Marie-Galante Photos A.H. 1994

Ces volumes cubiques sont entièrement en panneaux de tôle ondulée, montés sur une ossature bois. Ces constructions servent en particulier à remiser les moteurs hors-bord.

⁴⁵⁴ Jacques Petitjean Roget 1980, «Le Mémorial martiniquais Tome I. 1502-1685», Nouméa, Société des Editions du Mémorial. 1980, p.31.

Les cases anciennes en gaulettes

Le mode de construction en gaulettes, décrit ci-dessus⁴⁵⁵, plus rustique que le bardage-bois, tend à être abandonné. Il persiste dans les Hauts du Sud de l'île, comme élément intégré à un modèle de case plus vaste et partiellement en bois.

Les constructions de bambou

Récemment, la Martinique a tenté de développer l'usage du bambou en lançant un programme expérimental. L'opération, très complète, se fondait sur la présence endémique du *Bambou Vulgaris* dans l'île. Le Conseil régional souhaitait promouvoir l'usage de ce matériau si bien utilisé en Asie. Les réticences des Martiniquais à l'égard de ce matériau ont fait tourner court ce projet de transfert de technologie.

«Le Bambou Vulgaris a été importé en Martinique peu après l'émancipation des esclaves et la venue de travailleurs indiens, afin de construire des logements pour ces travailleurs, puis, dans un passé plus récent, pour les travailleurs de la banane.

Dès lors, on ne s'étonnera pas de l'aversion des Martiniquais pour le bambou - matière première ayant une connotation de pauvreté; Très vite, avec l'accession à la propriété des esclaves et fils d'esclaves, la population avait hâte de transformer son habitat en utilisant les mêmes matériaux que ces anciens maîtres; on peut donc comprendre, qu'à ce jour, le bambou ne fasse pas l'unanimité auprès de la population martiniquaise, dans la mesure où ce matériau n'a jamais servi à la construction de maisons de maître, comme résidence principale ou secondaire. - Parallèlement à cela, le bambou Vulgaris servait, et sert encore à soutenir les bananiers porteurs de fruits, à construire des abris, échoppes, nasses, gouttières, objets usuels. »

Louis Laouchez 1990

«Le bambou, une richesse de la Martinique»⁴⁵⁶

Le bambou servait en effet à la construction de petits édifices comme la «Case à manioc». Celle de Basse-Pointe est toujours en activité. La pulpe des tubercules, broyée, est cuite sur la platine à manioc, pour faire de la cassave (galette plate), moulue pour faire de la farine-manioc, ou cuite en granulés pour faire du couac. Cette Case à manioc des Hauteurs Bourdon est un abri de bambou, comme le kiosque des fêtes patronales situé dans la même rue centrale de ce hameau écarté.

6.1.3. Ti todi: l'inclassable

Des «cases nègres» de la plantation à la case en dur d'un quartier de squatt, Madame A., que nous avons rencontrée il y a quelques années, a vécu dans des cases de fortune diverses.

⁴⁵⁵ Gaulettes: voir ci-dessus, la description d'une case en gaulettes à la Cour Agésilas Quartier Flandrin.

⁴⁵⁶ Louis Laouchez. «Le bambou, une richesse de la Martinique». in: Revue « Les Cahiers du Patrimoine », « Artisanat et petits métiers », No 7 & 8, 1990, Janv. - Juin, p.25.



CHRONIQUE⁴⁵⁷

LES TI TODI DE MADAME A. (Volga-Plage, Martinique)

Madame A. est une « grande dame »⁴⁵⁸ de quatre-vingt-deux ans qui habite une villa moderne dans la ville auto-construite de Volga-Plage, dans l'agglomération de Fort-de-France. Elle se rappelle avoir vécu dans différents types d'habitations.

«Kaz'nèg»

Enfant, Madame A. vivait dans la maison de sa mère; celle-ci, ouvrière de la distillerie de la plantation Dillon, habitait, comme elle le dit elle-même, dans les « kaz'nèg », où le planteur logeait autrefois ses esclaves, puis ses ouvriers salariés.

«Ti kay»

Jeune fille, elle eut un compagnon qui lui construisit une petite case, ti kay, sur un terrain de la plantation dont le planteur béké leur avait concédé le droit d'usage gracieux. Puis, son compagnon l'abandonna et elle retourna vivre chez sa mère.

«Ti todi»

Comme A. travaillait elle-même comme ouvrière sur la plantation, le béké lui laissa l'usage d'un petit terrain pour que son second compagnon lui construise une case, assurément précaire puisqu'elle la désigne comme « ti todi ». Lorsque la plantation Dillon disparut, vendue à la ville de Fort-de-France au début des années 1960 pour construire à son emplacement un grand ensemble de logements sociaux, Madame A. se trouva sans abri.

«Ti débarras»

A cette époque, Madame A. se joignit au groupe des gens qui commençaient d'occuper le site voisin de Volga-Plage. Squatter parmi les autres, elle construisit par elle-même une barque précaire, en matériaux de récupération, vieux cartons, bois de caisse, morceaux de tôle ondulée.

«Kaz»

Lorsque son fils aîné, Monsieur A., vint s'installer lui-même à Volga-Plage, il y construisit une villa moderne où il loge actuellement, avec son épouse, et ses enfants. Il prit soin de construire pour sa mère, pour remplacer son abri précaire, cette grande villa moderne en béton près de la sienne, où elle vit aujourd'hui.

Le récit de madame A. nous rappelle que «l'habitat populaire» antillais a toujours comporté une fraction de constructions inclassables, ne relevant pas d'une typologie vernaculaire. La tôle représente encore un matériau relativement luxueux par rapport aux morceaux de carton et de bois de caisse que Me A. avait utilisés à

⁴⁵⁷ Entretien à Volga-Plage, 1985. Anne Hublin, « Habitats spontanés dans la Caraïbe française - Rapport final de recherche 1986-1989 », Paris, MELTM/DAU/BRA, 1990, Volume III, « Quartiers spontanés aux Antilles françaises », pp. 261-262.

⁴⁵⁸ « Grande dame »: dame âgée. Créolisme.

Volga pour édifier la cabane qu'elle nomme *ti débarras*. Nos yeux sont aujourd'hui accoutumés à l'esthétique de lieux comme les maisons paysannes ou les usines, alors qu'il y a cinquante ans, seule une petite fraction des architectes vantait, d'une part les mérites de la petite architecture régionale « *rurale et bourgeoise* »⁴⁵⁹ et d'autre part la splendeur des silos à grains... De même, ces constructions précaires relèvent, sinon d'une typologie, du moins d'une « *esthétique* ». L'imagerie touristique ne s'y est pas trompée, qui a fait du « *ti todi* » l'une des catégories majeures du pittoresque antillais⁴⁶⁰. Plus subtilement, Paola Berenstein Jacques compare les abris précaires aux projets de l'avant-garde architecturale « *déconstructiviste* ».

« Et où peut-on placer le 'No-Place'? Déplacer... Déplacement de l'ordre institué. Proposer un 'nouvel ordre'. Un ordre caché dans l'ordre ancien. A rechercher. Déconstruire, décomposer, le nom importe peu, ouvrir le vieux pour en extraire le nouveau en germe. /.../ Il faut penser l'artefact. 'Déconstruire l'artefact nommé architecture, c'est peut-être commencer à le penser comme artefact, à repenser l'artefacture à partir de lui, et la technique, donc, en ce point où elle reste habitable'. L'architecture la plus précaire ne serait-elle pas l'une des plus proches du concept de l'inhabitable? C'est à dire, par conséquent, que les pires conditions d'habitation peuvent toucher l'essence même de l'architecture. Du bâtir. Les limites de l'habitable. »

Paola Berenstein Jacques 1995
« *Favelas / Architecture déconstructiviste* »⁴⁶¹

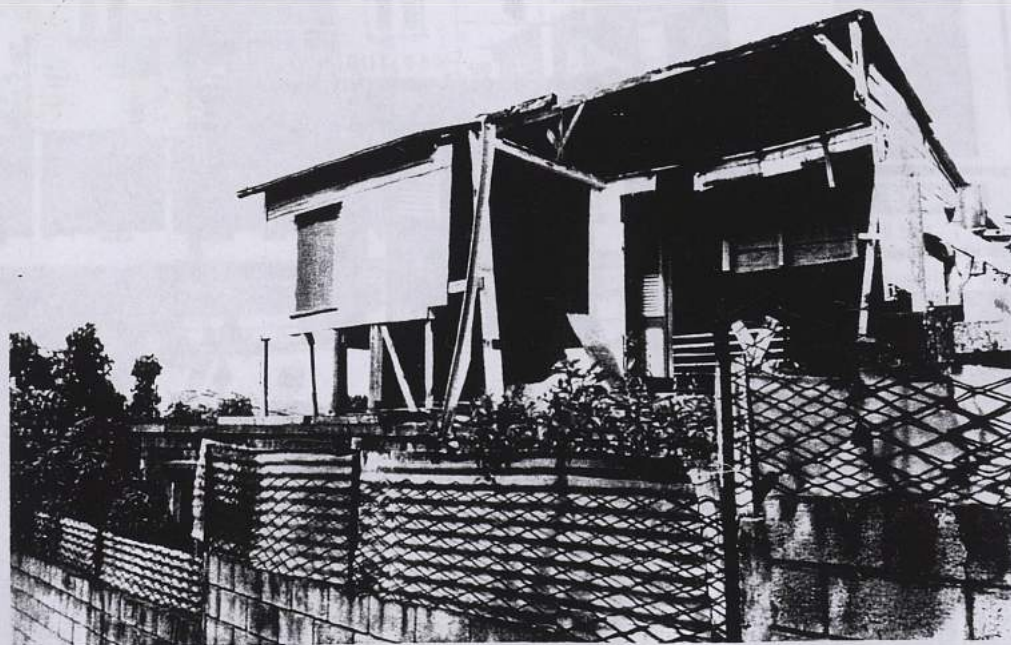


Figure 85 Construction précaire à Ste Thérèse, Fort-de-France Photo A.H. 1985

« *Déconstructiviste* »? *Le ti todi est, en tout état de cause, inclassable, car il est, au sens propre, in-forme, et, par essence, impermanent.*

⁴⁵⁹ Georges Doyon et Robert Hubrecht, « *L'architecture rurale et bourgeoise en France* », Paris, Editions Ch. Massin, 1941;

⁴⁶⁰ Cartes postales et albums photographiques utilisent très largement le thème de la construction précaire.

⁴⁶¹ Paola Berenstein Jacques, « *Favelas Architecture déconstructiviste* », article à paraître in: Revue Terre des Signes, 1996.

Figure 89 Une maison de bourg ancienne au Robert, Martinique Photo A.H. 1991

Cette maison à deux niveaux, en bois, possède un sur la façade latérale un revêtement d'essentes destiné à protéger les bardages-bois. Elle est dans son état d'origine: bardage-bois en façade, volets de bois à lamelles orientables protégés par des contrevents de bois plein, auvent à consoles de bois courant au-dessus du rez-de-chaussée. La couverture, en tôle, peut avoir été réalisée dans ce matériau dès l'origine. Cette petite construction ancienne contraste ici avec un immeuble récent en béton enduit, largement ouvert par de larges baies vitrées.



Figure 90 Une rue du bourg du Robert, Martinique Photo A.H. 1991

Vue perspective d'un ensemble de maisons anciennes en bois, peu entretenues ou dénaturées par des adjonctions maladroites: volets roulants métalliques, châssis modernes.



Figure 91 L'ancienne Maison des Jésuites à Case-Pilote, Martinique Photo A.H. 1994

Cette vue du mur pignon illustre un modèle constructif: le premier niveau du bâtiment, en maçonnerie épaisse, était monté à fruit pour assurer une meilleure stabilité, puis surmonté d'un seul étage en bois; la couverture de ces bâtiments anciens était réalisée en tuiles-écailles plates ou tuiles-pays. Le bâtiment, simple, ne comporte aucune décoration.

Figure 92 Une maison de bourg au Carbet, Martinique Photo A.H. 1990

Cette maison de bourg reprend le système constructif mi-bois mi-pierre (ou maçonnerie), illustré par la Maison des Jésuites de Case-Pilote. Seule la découpe en anse de panier des meneaux des fenêtres du rez-de-chaussée témoigne d'une recherche d'élégance. La construction, en bon état, a été entretenue et probablement réparée à peu près à l'identique de l'état d'origine.

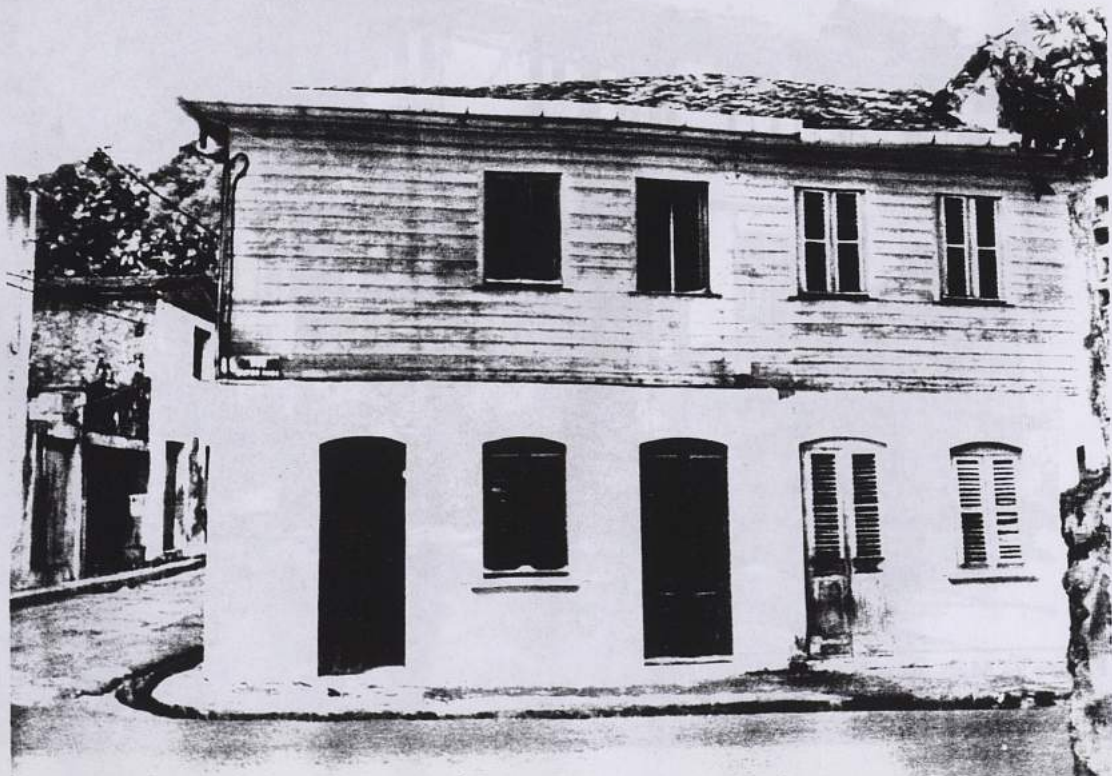




Figure 93 Une rangée de maisons populaires, rue Garnier Pagès à Fort-de-France Photo A.H. 1994



Figure 94 Maisons populaires mitoyennes le long du canal Levasor à Fort-de-France Photo A.H. 1994

Figure 95 Maison bourgeoise à Fort-de-France
rue Blénac Photo A.H. 1994

L'appareillage de pierres taillées de la façade de cette maison est un élément décoratif renforcé par la qualité des menuiseries traditionnelles, par les détails de ferronnerie des balcons et par la présence de lucarnes à la capucine en combles.

Figure 96 La rue Blénac à Fort-de-France,
vue perspective

Photo A.H. 1994





Figure 97 Un petit immeuble en briques rue Blénac Photo A.H. 1994

L'ossature bois de ce petit immeuble est à remplissage briques, la façade est enduite et peinte; seules, les menuiseries apportent un élément décoratif à cette façade dont le charme vient du rythme des percements anormalement hauts et étroits.

Figure 98 Une échappée sur la rue Moreau de Jonnes à Fort-de-France Photo A.H. 1994

Ces maisons anciennes présentent des lucarnes à la capucine en toiture; l'une d'entre elles a conservé sa couverture de tuiles-écailles plates ou tuiles-pays.



6.15. Cases coloniales, maisons et villas

Dans le langage courant, le terme de construction au décor plus marqué que les constructions coloniales s'applique à une maison qui au début du siècle est cependant parfois «maisons coloniales» ne diffèrent de ces constructions par leur ornementation discrete, ou d'une simple modification de la forme. Dans ce cas, le mot «cas» peut être employé.



Figure 99 Un petit immeuble en béton aux Terres-Sainville, Fort-de-France Photo A.H. 1988

Cette construction allie un décor de béton moderne à des percements traditionnels. L'élégance des proportions, le traitement décoratif du balcon, des corniches, des auvents, et du toit-terrasse, la présence d'une fenêtre-hublot et le garde-corps de «style paquebot» évoquent le style moderne français des années 1930, qui s'est poursuivi jusqu'aux années 1950. A l'échelle d'un petit immeuble domestique, ce bâtiment n'est pas sans évoquer l'architecture monumentale d'Ali Tur à la Guadeloupe.



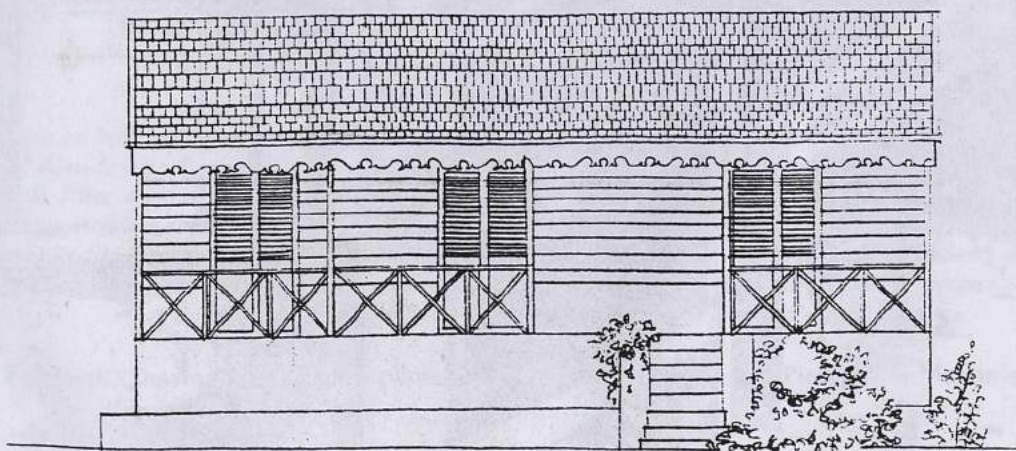
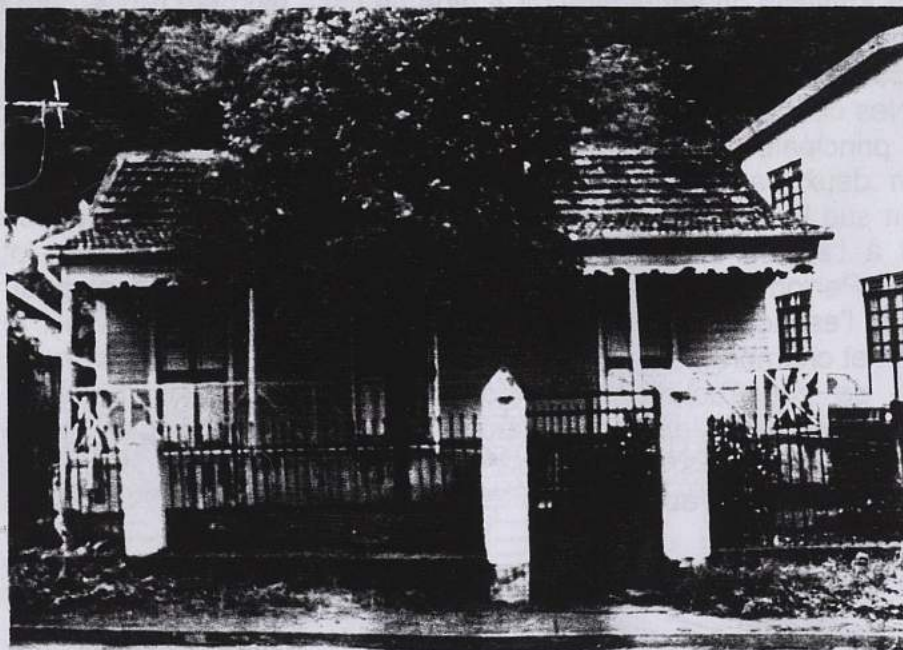
Figure 100 Maison bourgeoise à Fort-de-France Photos A.H. 1994

Ce petit immeuble urbain utilise un riche vocabulaire décoratif pour la galerie frontale qui est développée sur deux niveaux: l'alliance de la ferronnerie et du caillebotis de bois, les grilles ouvrées. Cette maison a probablement été recomposée à partir d'un immeuble ancien.



6.1.5. Cases coloniales, maisons et villas

Dans le langage courant, le terme de «*maison coloniale*» désigne une construction au décor plus marqué que la «*maison de ville*» et celui de «*villa coloniale*» s'applique à une maison coloniale avec jardin. La petite villa péri-urbaine du début du siècle est cependant parfois très proche de la case rustique et certaines «*maisons coloniales*» ne diffèrent de la «*maison de ville*» que par la présence d'une ornementation discrète, ou d'une allée conduisant au porche d'entrée. Dans tous les cas, le mot «*case*» peut être employé pour désigner l'habitation.



Cette maisonnette s'inscrit dans le parcellaire du bourg entre la « case rurale en ville » et le pavillon ou la petite villa coloniale. Peinte en rose, décorée d'une galerie ornée d'une frise en bois découpée et de garde-corps à croisillons, elle illustre un style « pavillonnaire créole que souligne la clôture et le jardin de devant.

Figure 101 Case de bourg au Carbet, Martinique Photo A.H. 1988 et dessin A. M. d'après photo

La case coloniale «martiniquaise» à plan carré

Certains modèles de cases coloniales se distinguent cependant des cases campagnardes, comme la « case coloniale martiniquaise à plan carré ». Ces constructions en bois étaient entourées d'une galerie, et couvertes d'une toiture de tuiles-pays (ou de tôle ondulée), décorée en pignon de tuiles faîtières. Cette toiture à quatre pentes, haute et pentue, pouvait comporter un galetas percé de lucarnes de ventilation. Les portes et volets de bois étaient ajourés de lamelles de bois orientables, dites « jalousies martiniquaises ». La case pouvait reposer sur un solage maçonné, mais était le plus souvent seulement posée sur un cadre-plancher bois légèrement surélevé du sol. Les dimensions des ouvrants et des panneaux étaient modulées. Ce type de construction, ouvrage de charpentier, a constitué un modèle de base de case familiale pour la moyenne bourgeoisie coloniale, mais aussi le type même de la « maison de concubine ». Ce type de case est bien représenté aux abords de Fort-de-France, dans les bourgs, et en milieu rural. Ce type de base a donné matière à de nombreuses variations: cases rectangulaires, ajout de pièces latérales... Dans tous les cas, la distribution de la case demeure constante: la porte centrale de la façade principale ouvre directement sur un grand séjour traversant, souvent partagé en deux parties par un muret ajouré. Les pièces ou chambres ouvrent directement sur le séjour traversant. Les pièces de service sont situées en fond de cour-jardin à l'arrière du bâtiment: cuisine, case à eau, resserres, logement de domestique. Perrons, jardins peuvent avoir été ajoutés également pour enrichir le traitement de l'espace extérieur, tandis que le menuisier pouvait raffiner le traitement des poteaux et chambranles. Ce modèle a pris valeur de référence vernaculaire et les entreprises de construction contemporaines proposent des modèles de cases préfabriquées ou « clefs en main » dérivés de cette morphologie. Mais il s'agit de pavillons en béton tandis que nombre de véritables cases anciennes, en bois se trouvent actuellement à l'abandon.

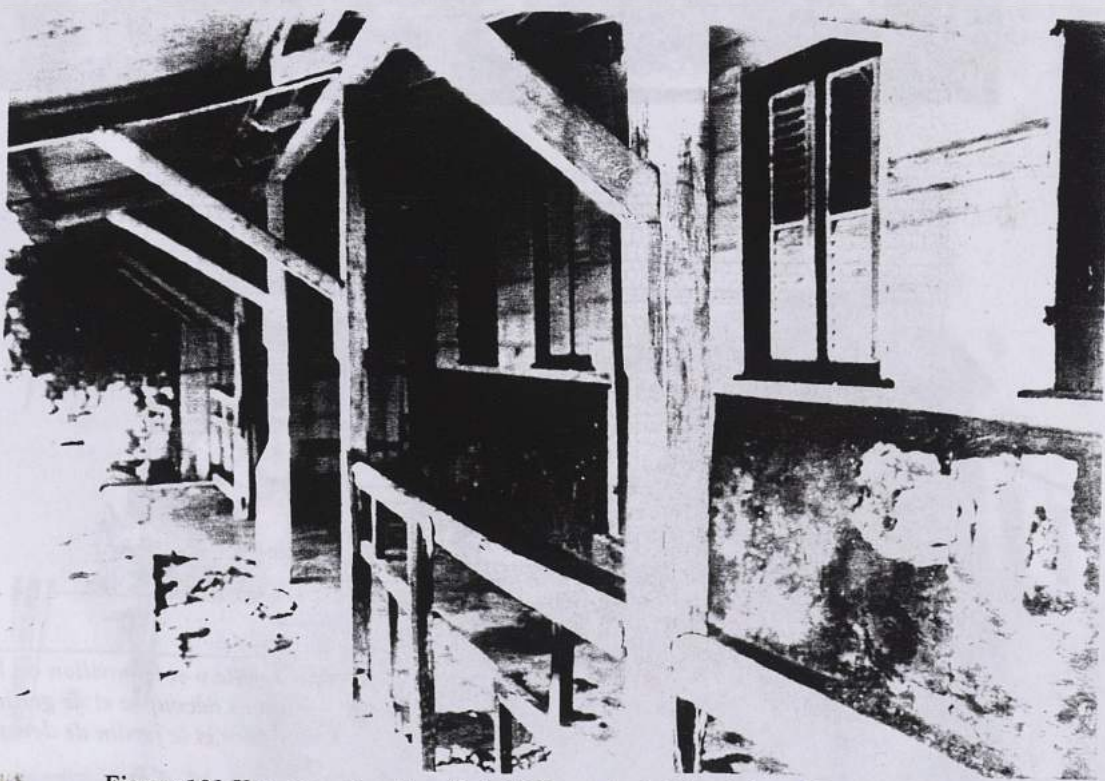
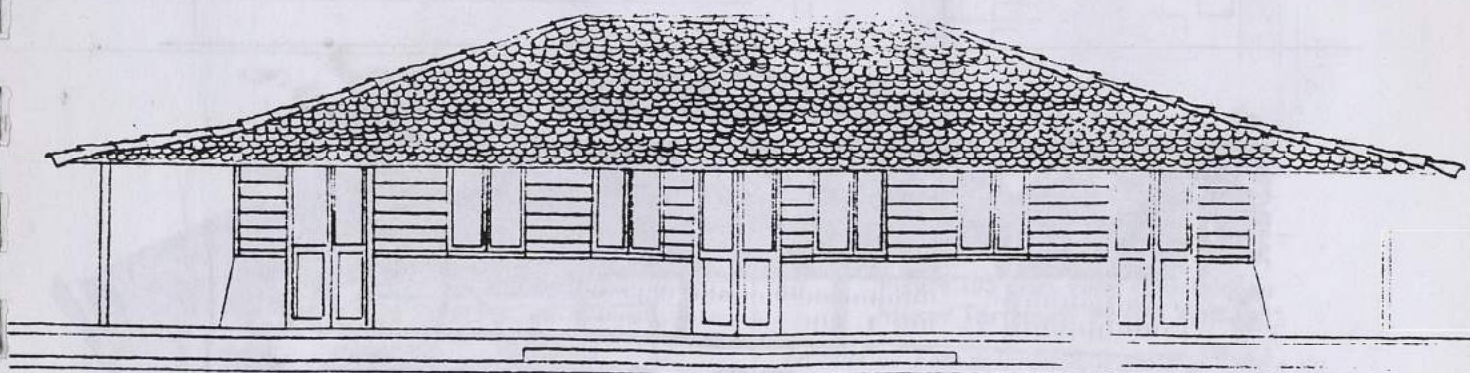
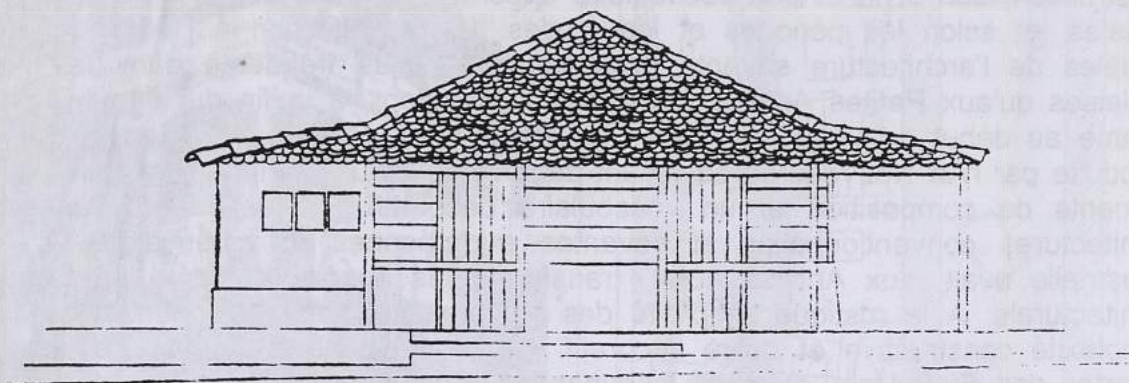


Figure 102 Une case abandonnée à St Pierre de la Martinique Photo A.H. 1988
Détail de galerie de la façade principale ouvrant sur la rade de St Pierre



Façade sur rue et façade latérale - Interprétation graphique.

Cette case en bois sur solage maçonné fut construite à l'emplacement de l'ancienne Bourse de Commerce détruite dans le cataclysme de 1902. Abandonnée, la construction, qui avait servi de demeure à un artiste réputé de l'île, a été démontée par la municipalité pour être reconstruite sur un autre site. La Ville de St Pierre a reconstruit à cet emplacement une réplique de l'ancienne Bourse de Commerce. La case abandonnée présentait la distribution courante dans les cases de plaisance des bourgs de la période coloniale: au centre, une vaste pièce de séjour traversante, flanquée de chambres. La galerie circulaire est interrompue aux angles de la façade principale pour laisser place à deux pièces d'angle:

Figure 103 Dessins A.M. d'après photos d'une case abandonnée à St Pierre de la Martinique

Les villas coloniales: une typologie variée

La petite et la grande bourgeoisie antillaise, durant la période coloniale, firent édifier des demeures unifamiliales avec jardin, dont les types sont extrêmement variés. A cette catégorie de villas peuvent être rattachées les maisons de maître des petites propriétés vivrières bourgeoises, ainsi que les cases de changement d'air construites dans les hauts. La villa a utilisé les modes constructifs les plus divers; l'ampleur de la construction, son style et son vocabulaire décoratif ont varié selon les catégories sociales, et selon les périodes et les modes. La reproduction à l'identique des modèles de l'architecture savante européenne fut plus fréquente dans les îles anglaises qu'aux Petites Antilles françaises. Cependant, à la fin du dix-neuvième comme au début du vingtième siècle, le maniérisme victorien, puis la souplesse introduite par l'Art Nouveau introduisirent dans l'architecture antillaise française des éléments de composition et un vocabulaire décoratif directement inspirés des architectures conventionnelles et savantes européennes et américaines. L'ère industrielle avait, aux Antilles aussi, transformé les conditions de la production architecturale. A la rustique simplicité des bâtiments anciens pouvaient succéder complexité constructive et délire décoratif. Certains bâtiments furent directement importés des Etats-Unis, et même commandés sur catalogue... D'autres puisèrent dans le classicisme et le néo-classicisme français une inspiration plus sobre. Mais en dépit de ces modes nouvelles, les maisons de maître des plantations continuaient souvent d'être construites à l'image des anciennes demeures.

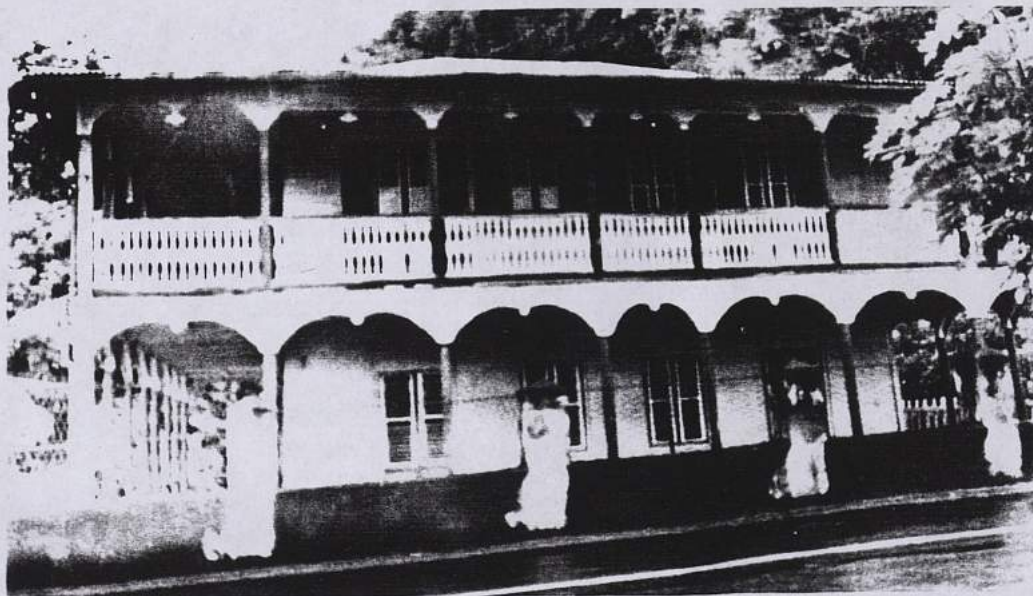


Figure 104 Une villa coloniale au Carbet, Martinique Photo A.H. 1991

Cette maison de bourg est située à l'angle de la rue principale du Carbet et d'une voie secondaire. Une galerie d'angle souligne sur deux niveaux les façades sur rue de ce bâtiment de bois. Les découpes en arc au rez-de-chaussée sont reprises à l'étage dont le balcon est orné d'une rambarde de balustres plats en bois découpé. Les percements sont clos par des persiennes à jalousies et des contrevents de bois plein. La villa est implantée en léger recul par rapport à la rue, recul souligné par un muret maçonné clôturant la parcelle. Les pièces de service sont édifiées à l'arrière, dans la cour-jardin de la villa.

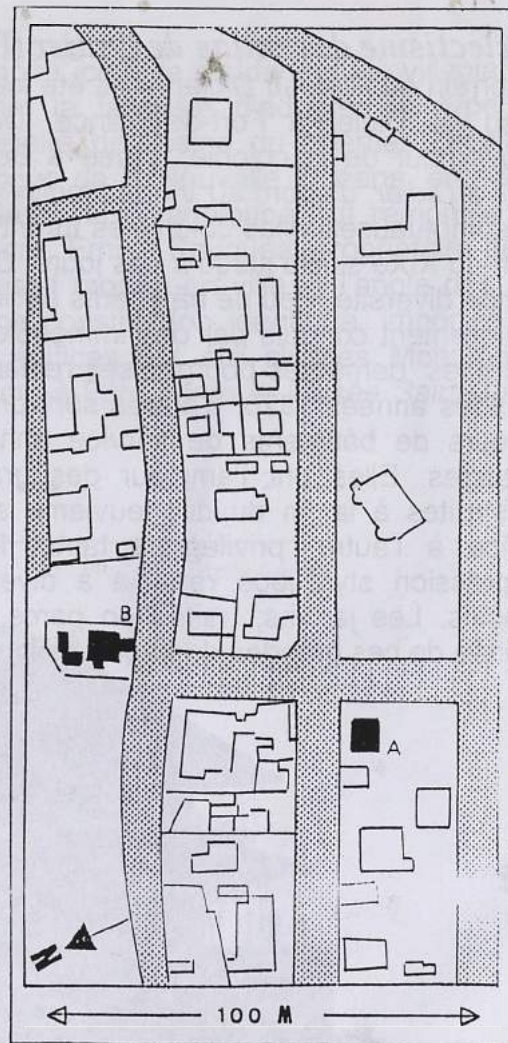


Figure 105 deux villas coloniales au Morne Tartenson Photos A.H. 1992

La ville de Fort-de-France, à partir de la fin du dix-neuvième siècle avait essaimé au-delà du périmètre colonial. Les familles les plus aisées quittaient le centre-ville pour s'établir sur les plateaux et mornes d'alentour: au Morne Tartenson, au plateau Sainte Catherine, et à l'est, au-delà de la Baie des Tourelles, vers les Eaux Découpées et le quartier dit actuellement T.S.F. Les mornes et les plateaux qui entourent la ville, furent ainsi occupés, vers 1930, par un habitat diffus: petite propriétés vivrières, cases de plaisance, villas et demeures bourgeoises. Ici, une grande villa de bois à deux niveaux ornée d'une galerie décorée, et une petite villu de bois dont la façade principale, ouverte en pignon, est axée sur un perron.



L'éclectisme des villas de Didier (Fort-de-France)

Le terrain du *Plateau Didier* avait été loti de 1854 à 1856, lors des travaux d'aménage d'eau de Didier à Fort-de-France. Durant la guerre de 1914-1918, la villa du Gouverneur de la colonie, située à *Bellevue* été démolie. Le Gouverneur s'établit alors à *Didier*, d'abord au *Vieux Moulin*, puis dans l'une des propriétés du lotissement. De somptueuses villas coloniales furent édifiées sur les grands terrains de Didier, de la fin du XIXe siècle jusqu'à nos jours. Ces villas de Didier présentent aujourd'hui une grande diversité. Peu de bâtiments anciens ont subsisté, et l'ancien lotissement a été partiellement conquis par des immeubles de rapport, des bureaux, des commerces. Parmi les demeures bourgeoises restantes, certaines semblent avoir été construites dans les années 1920; d'autres sont probablement antérieures. Ces villas disposent toujours de bâtiments de service annexes, cuisines, logements de domestiques, resserres. Elles ont l'ampleur des grandes villas américaines de style victorien construites à la fin du dix-neuvième siècle. Le traitement architectural varie d'un édifice à l'autre, privilégiant tantôt le bois, tantôt la maçonnerie, tandis que l'expression stylistique renvoie à divers styles, victorien, Art Déco, ou moderne français. Les jardins, traités en parcs, contribuent à l'ordonnance majestueuse et raffinée de ces grandes demeures coloniales.



Figure 106 Une villa de Didier à Fort-de-France Photo A.H. 1985

Une allée plantée conduit de la grille d'entrée à la villa. A l'arrière de la somptueuse demeure, on aperçoit les cases de service (cuisine, logements de domestiques).

La mode des «chalets»

Les «chalets» étaient en vogue au Second Empire, comme résidences de villégiature et les grands usiniers de Guadeloupe eurent la fantaisie d'adopter ce type de construction. Le comte de Chazelles, propriétaire de l'usine du quartier Zevallos, commanda un de ces «chalets» sur un catalogue de la Nouvelle Orléans, en 1870. La construction, expédiée en pièces détachées à la Guadeloupe, fut remontée au Moule, route de Saint-François. Dix ans plus tard, Ernest Souques, propriétaire de la grande usine Darboussier à Pointe-à-Pitre, faisait monter en ville, à l'angle des rue Nozières et rue et Achille René Boisneuf, une construction identique, importée de Louisiane comme la précédente. Les deux édifices ont été classés Monuments Historiques. La maison Souques/Pagès à Pointe-à-Pitre abrite le Musée Saint-John-Perse.

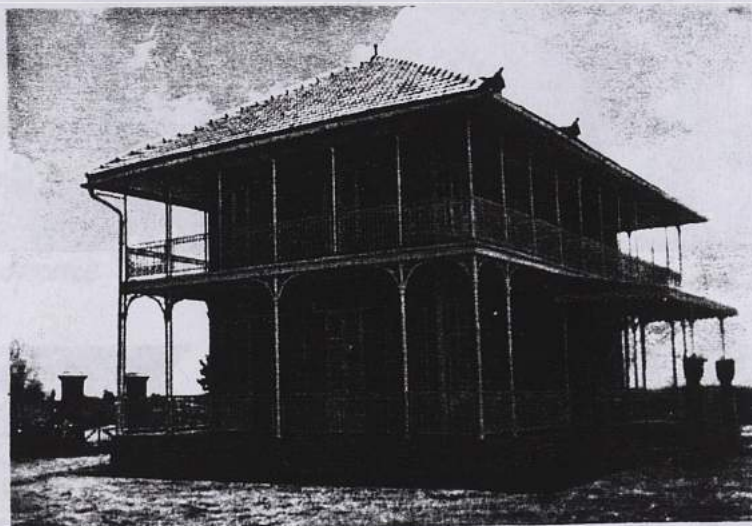


Figure 107 La maison Zevallos au Moule Guadeloupe

Cliché Cilirie Editions Idos

Alain Garnier décrit ainsi la construction: « (Les propriétaires) se montrèrent ravis de l'harmonie du fer forgé, des piliers de fonte et du détail de la décoration. La brique et les fenêtres à jalousie rafraîchissaient la demeure qui, étudiée pour les vents des tropiques, résistait fort bien aux tourments des cyclones. La double galerie circulaire, à l'étage et au rez-de-chaussée, donnait plus de grâce à la maison qui semblait s'envoler au-dessus d'un majestueux perron. Les maîtres meublèrent avec goût leur nouvelle demeure dont le sous-sol, creusé d'une case à vent⁴⁶², devait protéger les habitants contre les ouragans les plus violents. »

Alain Garnier 1990 « Mémoires de Martinique et Guadeloupe »⁴⁶³

⁴⁶² « Case à vents », abri contre les cyclones.

⁴⁶³ Christian Lenglet-Cuvellier, Alain Garnier, « Mémoires de Martinique et de Guadeloupe », Fort-de-France Editions Exbrayat, 1990, p.84.



Figure 108 La maison Souques/Pagès à Pointe-à-Pitre Photos A. Amelson
Façade principale du musée St John Perse et détail de la galerie

«Palmes!

et sur la craquante demeure tant de lances de flamme!

Les voix étaient un bruit lumineux sous-le-vent... La barque de mon père, studieuse, amenait de grandes figures blanches: peut-être bien, en somme, des Anges dépeignés; ou bien des hommes sains, vêtus de belle toile et casqués de sureau (comme mon père, qui fut noble et décent).

Or les Oncles parlaient bas à ma mère. Ils avaient attaché leur cheval à la porte. Et la Maison durait, sous les arbres à plumes. »

Saint John Perse

« Pour fêter une enfance » 1907

6.2. LE DEVENIR DES CASES CREOLES

Les Services assurant la protection des Monuments Historiques ne furent créés aux Antilles qu'en 1973 et 1975. Auparavant, quelques mesures de classement avaient été prises, mais les départements d'outre-mer accusent un retard important dans la politique publique de protection et de préservation des édifices et des sites.

«Selon le système de comptage indiqué ci-dessus, la Guadeloupe disposerait en 1992 d'un patrimoine architectural légal de 40 unités, en regard d'un patrimoine réel pouvant atteindre plusieurs dizaines de milliers d'unités, si l'on prend en compte les composantes patrimoniales des tissus urbains des villes, bourgs, et villages ruraux. Ces données font ressortir l'extrême faiblesse du parc actuellement protégé en Guadeloupe, en dépit de son score plus favorable que dans les autres départements, en matière d'édifices classés. Eu égard aux disparités existantes entre les différentes régions de France, les DOM sont de toute évidence dans la situation la plus défavorable. »

Jean-Pierre Giordani 1993

«La Guadeloupe face à son patrimoine»⁴⁶⁴

Les critères de Classement et d'Inscription à l'Inventaire des Monuments Historiques sont suffisamment ouverts pour autoriser une politique de préservation adaptée à la singularité antillaise. La protection institutionnelle n'est évidemment pas suffisante pour assurer seule la sauvegarde des bâtiments et des sites naturels. Des actions multiples peuvent, au-delà du contrôle et des aides de l'administration, assurer la conservation du cadre bâti et des sites naturels. Cette politique plurielle s'impose d'autant plus aux Antilles françaises que l'architecture à préserver comporte peu de monuments. Le bâti ancien est principalement constitué de constructions d'habitation, et d'établissements industriels. Une priorité a été accordée, jusqu'à présent, aux procédures de classement et d'inscription des monuments et des grandes villas coloniales, tandis que l'architecture domestique et industrielle faisait l'objet de mesures moins nombreuses. Les efforts conjugués des Services compétents en matière de conservation et d'autres instances, publiques et privées, devraient à l'avenir permettre d'étendre et de diversifier les opérations de sauvegarde. Pour réconcilier l'espace antillais avec son histoire esclavagiste et coloniale, il ne suffirait pas d'imposer une réglementation qui a été conçue pour le patrimoine métropolitain. Les orientations des politiques patrimoniales ont d'ailleurs, en Europe, beaucoup évolué depuis les années 1960, qui ont marqué le retour à la ville ancienne. En France, la Loi Malraux du 4 août 1962 avait institué les PSMV (Périmètres de Sauvegarde et de Mise en Valeur). Cette réglementation n'a pas été appliquée à l'outre-mer. Aucun des quartiers anciens des DOM n'a donc bénéficié des opérations de *restauration* subventionnée qui ont permis de faire renaître les quartiers historiques grâce à la mise en oeuvre des opérations de *Secteurs Sauvegardés*. De même, la politique de *réhabilitation* des quartiers anciens engagée à partir de 1971 avec l'aide de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), a transformé les centres-villes⁴⁶⁵. Les OPAH (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat) ont transformé le parc des logements vétustes en résidences de qualité, adaptées à la demande contemporaine d'habitabilité.

⁴⁶⁴ Jean-Pierre Giordani, «La Guadeloupe face à son patrimoine - Itinéraires et modalités d'une reconnaissance et d'une revalorisation», Paris, Ministère des départements et Territoires d'Outre-Mer, 1993, p.105.

⁴⁶⁵ Les CAHIERS de l'ANAH, No spécial du 17 octobre 1991 « 1971 - 1991, ANAH ».

Les petites constructions anciennes sont, aux Antilles, un témoignage historique aussi important que les maisons médiévales européennes. Mais il semble que seules des mesures d'inscription soient capables d'entraver l'irrésistible appétit de démolition des investisseurs. Nous avons vu les voûtes de pierre du dernier entrepôt colonial du centre-ville remplacées par une grande surface commerciale. Nous avons vu l'ancienne *Habitation Sainte Catherine*, à la *Pointe des Nègres*, éventrée avec une véritable barbarie⁴⁶⁶ par les bulldozers qui renversaient aussi les manguiers séculaires qui ombrageaient la vieille maison. Hors contrainte réglementaire, la loi de la spéculation foncière condamne ces édifices.



Figure 109 Chantier de démolition d'un magasin colonial à Fort-de-France Photo A.H. 1991

Les grandes portes pleines en bois de l'ancien magasin s'ouvraient sur un véritable « comptoir colonial », une large pièce à voûtes de pierres; le vieux magasin qui sentait les épices et le cordage est aujourd'hui remplacé par un « Mac Do »...

Un recensement stratégique s'impose, suivi d'une politique active de préservation réglementaire, que les Services actuels, récemment mis en place, n'ont pas, actuellement les moyens matériels d'entreprendre. La mission d'expertise confiée à *Jean Pierre Giordani* en 1992-1993, ainsi que d'autres études analogues portant sur la Martinique, devraient permettre de prendre les mesures qui s'imposent pour soutenir l'action des Services en charge de la protection patrimoniale.

⁴⁶⁶ Le terme peut surprendre. Monsieur *Jacqua*, architecte des Bâtiments de France de la Martinique, auquel nous avons fait part de cette impression, nous a confié qu'il avait, lui-même, éprouvé le même sentiment d'horreur devant ce chantier de destruction d'une sauvagerie saisissante.

6.2.1. La préservation des cases rurales anciennes

La case populaire de modèle rural fait partie du paysage antillais. Sa disparition, sa transformation en cases aménagées de béton constitue une perte considérable, pour le patrimoine d'architecture populaire et pour l'environnement, paysager, et urbain. Le recours à des mesures réglementaires d'Inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques de certains de ces édifices est souhaitable, dans certains cas. Mais c'est plutôt le renouvellement de l'usage et de la fonction économique de cet habitat que le témoignage de cette petite architecture populaire peut être conservé de façon vivante. La renaissance de la tradition rurale, la création d'écomusées, ou, de façon plus ludique, le développement du «tourisme vert» peuvent ainsi contribuer à la conservation de ces témoignages de la culture matérielle des pays ruraux antillais. Divers programmes de cet ordre sont en cours dans les deux îles,

L'Inscription d'une partie des constructions anciennes

- *Un exemple: la case du Pêcheur⁴⁶⁷ aux Anses d'Arlets*

Aux Anses d'Arlets, dans le Sud de la Martinique, à l'entrée sud du bourg, une case en torchis sur gaulettes a été construite au bas de la côte du *Morne Davy*.



Figure 110 La case du pêcheur aux Anses d'Arlets Photo A.H. 1990

⁴⁶⁷ Distinguons: *Case du Pêcheur*, et *case de pêche*. La « case du pêcheur » est une case de modèle rural comme un autre, habitée par un pêcheur. Les *cases de pêche* sont des abris où les pêcheurs ne vivent pas en principe, sauf extrême impécuniosité.

Installée dans la pente, la case ouvre en pignon sur la baie où sont amarrés les canots vivement colorés des pêcheurs, sous un bouquet de palmiers-coco. Maintes fois photographiée, cette ravissante maison « *construit* » littéralement le paysage de l'entrée de bourg. Le pêcheur qui l'habite n'a pas nécessairement le souci de conserver sa maison en l'état. Peut-être rêve-t-il d'une villa moderne? Ses héritiers auront-ils le pieux souci de préserver la vieille maisonnette? L'Inscription préviendrait des transformations qui sont, ici, décisives pour le bourg. En campagne comme en ville, les cases de modèle rural peuvent bénéficier de diverses aides à la réhabilitation.

- *Subventions à l'Amélioration de l'Habitat*

Les exemples cités ci-dessus ont montré quelques actions exemplaires, menées sur la base des financements ANAH et des crédits d'Aide à l'Amélioration Très Sociale. Elles ne peuvent s'appliquer qu'aux logements occupés à titre de résidence principale.

- *Aides à la réhabilitation pour locations saisonnières*

L'hébergement touristique, la création de « *tables d'hôtes* »⁴⁶⁸, sont des modes de faire-valoir de l'habitat rural qui s'imposent aux Antilles. Le « *tourisme vert* » est une activité compatible avec le maintien d'une petite agriculture vivrière, en pays rural. La commune de *Ajoupa Bouillon*, dans le Nord de la Martinique, est à l'origine d'un projet de *Développement Rural Coordonné* qui vise à la préservation de l'environnement et au re-développement de la petite économie vivrière locale.



ETUDE DE SITE⁴⁶⁹

« LES OMBRAGES » (*Ajoupa Bouillon, Nord Martinique*)

L'Ajoupa Bouillon, dans le Nord de la Martinique, est un site anciennement occupé. Le Père Labat y mentionnait la création d'Habitations vivrières en 1693-1705⁴⁷⁰. Ce n'est qu'à partir de 1930 que ces cultures vivrières, maraîchères et fruitières, et les cultures traditionnelles du café et du cacao ont été dominées par le développement des cultures industrielles de la canne à sucre et de la banane dans cette région.

⁴⁶⁸ Restauration de petite échelle soumise à une réglementation spécifique.

⁴⁶⁹ Visite du site « *Les Ombages* » et du Nord Martinique, entretiens avec Madame de Grandmaison. Julienne Madeleine Jouye de Grandmaison, « *Projet de Développement Rural Coordonné* », Syndicat d'Initiative de l'Ajoupa Bouillon 1989.

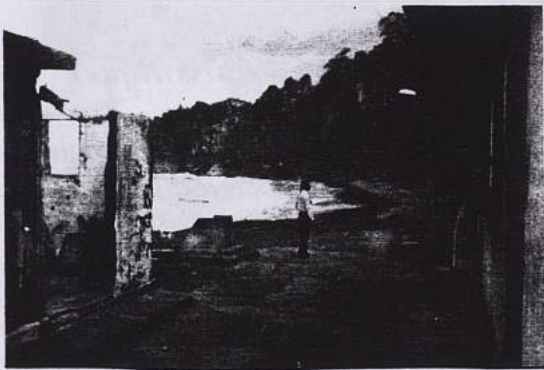
Julienne Madeleine Jouye de Grandmaison, « *Les Ombages, the Botanical and Floral Path as an Element of Coordinated Development of a Country Village* », Paris, Communication pour Third International IASTE Conference, U.C. Berkeley, 1992.

⁴⁷⁰ Père Labat, « *Nouveau Voyage aux Isles de l'Amérique, contenant l'Histoire Naturelle de ces pays, l'origine, les moeurs, la religion et le gouvernement des habitants anciens et modernes, les guerres et les événements singuliers qui y sont arrivés durant le séjour que l'Auteur y a fait* », publié pour la première fois en 1720 à Paris.

La réalisation du Sentier Botanique « Les Ombrages » sur le site d'une ancienne sucrerie datant de 1882, devenue fabrique de rhum de 1918 à 1955, puis abandonnée. L'aménagement du Sentier Botanique a permis la restauration d'une partie du parc de l'Habitation Hayot et de l'ancienne distillerie Viviès, près du lieu dit Trou Congo, à l'entrée du bourg d'Ajoupa Bouillon. Les vestiges des cultures de cacao, café, et plantes alimentaires, de très beaux spécimens forestiers également ont été dégagés. Des espèces complémentaires du biotope végétal forestier ont été plantées, des cultures florales mises en place, ainsi qu'un « jardin créole » didactique. Le Sentier Botanique a reçu 10000 visiteurs lors de sa première année d'installation, en 1990, 22000 l'année suivante. Une partie des ruines de la distillerie a été restaurée, notamment le système hydraulique et une salle servant de Musée pour expositions thématiques temporaires.

Cette réalisation du Syndicat d'Initiative d'Ajoupa Bouillon s'inscrit dans un projet global de développement de l'ensemble des communes du Nord Caraïbe. La coopération intercommunale vise à donner à ces communes le statut de « Pays d'Accueil ». Le projet prévoit:

- un plan de formation et d'animation du monde rural, déjà engagé,
- la création d'équipements spécifiques, Ecomusée, Circuits culturels, Pistes de randonnée,
- la remise en état de sites naturels à l'abandon,
- la réhabilitation de l'habitat traditionnel et la création d'une infrastructure diffuse d'hébergement chez l'habitant.



« Et puis les pluies que d'elles
l'attente se hâtent de leur prodigalité confuse la
verte
large feuille du bananier comblent
- et d'une goutte d'eau,
l'opacité, l'absence! /.../

Et depuis que d'elles l'attente
se hâtent les pluies
un grain! Et nous en accueillons la parcimonie
dès lors que celle-ci nous restitue le vrai, la terre,
la mesure de ce qui s'abîme
et de ce qui reste et cogne
et fulgure et suillit...

Monchoachi « Le pays gagé »

Figure 111 Paysage de Nord-Plage, Macouba,

Nord Martinique Photo A.H. 1992

6.2.2. La réhabilitation des maisons de ville⁴⁷¹

«Les maisons sont en bois à un seul étage, et si légères qu'elles semblent craindre de s'appuyer sur le sol. Cette crainte n'est que trop justifiée; on courait en effet un danger réel à élever des édifices grands et lourds. Le terrain d'alluvions sur lequel la ville repose n'offre pas une grande consistance.

Louis Garaud 1895

«Trois ans à la Martinique»⁴⁷²

Après le tremblement de terre de 1839, toutes les maisons de Fort-de-France avaient été reconstruites en bois. Jusqu'au grand incendie de 1890, la ville demeura construite en bois et les maisons de ville n'avaient qu'un étage. Après l'incendie, les familles les plus aisées choisirent des matériaux moins sensibles au feu: pierre, maçonnerie, et les charpentes en bois furent remplacées par des charpentes métalliques dans certains édifices. Les personnes plus modestes continuaient à construire en planches de bois, et les plus pauvres avec des matériaux de fortune comme le bois-de-caisse. Au cours de cette période assez longue qui s'étend du début du siècle aux années 1950, le renouvellement technologique et morphologique de l'habitat urbain fut considérable. L'armature métallique, introduite pour la construction des nouveaux marchés couverts, et utilisée par l'architecte Pierre Henri Picq à l'occasion de la réalisation de la Bibliothèque Schoelcher, fut employée pour les maisons de ville, avec remplissage de pierres ou de briques. On construisit aussi en maçonnerie, par exemple avec des «pierres de Barsac», des moellons de calcaire importés de Gironde. Certaines maisons conservèrent le principe de l'ossature en bois, mais avec remplissage de briques enduites en façade. Les constructions de béton firent aussi leur apparition en ville, pour réaliser de petits immeubles de rapport pouvant atteindre jusqu'à cinq niveaux. Aujourd'hui le centre-ville de Fort-de-France est surtout occupé par des services et des commerces et nombre d'immeubles anciens ont perdu leur vocation résidentielle. Cette «crise» des centres affecte également les centres-bourgs, à la Martinique comme à la Guadeloupe. La revitalisation de ces sites urbains dépend en grande partie de leur aptitude à retrouver une fonction résidentielle équilibrée. Divers types d'aides publiques à l'amélioration de l'habitat sont disponibles outre-mer:

- **Les aides de l'ANAH**

Elles portent principalement sur des opérations effectuées par des propriétaires-bailleurs solvables mais comportent aussi des modalités sociales (PST).

- **Les aides sociales à l'amélioration de l'habitat**

Ces crédits sont affectés aux propriétaires-occupants les moins solvables.

⁴⁷¹ Notre enquête sur le coût de la réhabilitation en Martinique nous a donné l'opportunité d'étudier la faisabilité de la restructuration de ces petits immeubles anciens: Anne Hublin, «Le coût de la réhabilitation ANAH à la Martinique - Faisabilité des opérations PST», Paris/Fort-de-France, Ministère de l'Équipement des Transports et du Tourisme, Bureau des DOM-TOM/ DDE de la Martinique, 1994. Les prix de travaux ou de loyer mentionnés sont en valeur 1994.

⁴⁷² Louis Garaud (Vice-Recteur de la Martinique), «Trois ans à la Martinique - Etude de moeurs, paysages et croquis - Profils et portraits», Paris, A. Picard et Kaan, 1892, nouvelle édition 1895. Texte cité par Solange Contour.

La réhabilitation subventionnée, procédure nouvelle outre-mer, est encore peu connue, mais devrait, à terme, permettre de préserver la qualité résidentielle et le cadre bâti des quartiers anciens. L'exemple suivant est représentatif. Le petit immeuble concerné est d'un modèle courant au centre-ville de Fort-de-France qui ne comporte que très peu d'édifices d'intérêt historique à préserver à l'identique. L'opération de réhabilitation a l'avantage de rétablir l'usage résidentiel du bâti: actuellement, la plupart des immeubles du centre-ville sont affectés à des fonctions commerciales, vente, stockage, ou à des activités de service, bureaux privés et services publics. La conservation du parcellaire bâti du centre-ville est une condition essentielle du maintien de l'échelle de ces petits quartiers qui sont les premiers sites construits de l'ancien Fort Royal. La découpe des rues et des îlots date ici de 1686, et n'a subi aucune altération. La finesse de la trame viaire et du parcellaire de ces îlots proches de la cathédrale est une caractéristique structurelle majeure de la forme urbaine ancienne de Fort-de-France.



FICHE TECHNIQUE UN IMMEUBLE EN BOIS/MAÇONNERIE dans le centre ancien de Fort-de-France

Cet immeuble de 4 niveaux occupe une petite parcelle située dans le quartier le plus ancien du centre-ville de Fort-de-France, proche de la cathédrale. Les deux premiers niveaux sont occupés par un commerce. Les deux appartements en étage, de 60 m² chacun, sont vacants. La propriétaire désire les moderniser, pour en faire des appartements locatifs. Le maître d'ouvrage a fait appel à un architecte qui lui propose un projet de réhabilitation et un estimatif-descriptif des travaux. Le programme de travaux inclut les postes qui peuvent être considérés comme les prestations-type permettant de transformer un logement désuet et inconfortable en appartement moderne:

Tableau 11 Fiche de travaux Immeuble en bois/maçonnerie

- Réfection de l'équipement sanitaire,
- Réfection de l'installation électrique,
- Modification du cloisonnement pour offrir un séjour plus grand,
- Reprise des plafonds pour l'isolation phonique entre étages,
- Réfection des menuiseries avec pose d'ouvrants modernes.

Le coût de l'opération est de 3190 F/m² et compte tenu des subventions à la réhabilitation, la propriétaire doit investir 318 744 francs dans l'opération de réhabilitation. Le maître d'ouvrage prévoit un apport personnel de 86000 francs, la somme restante faisant l'objet d'un emprunt bancaire à 11,5% d'intérêt. En raison de l'octroi de la subvention au programme de travaux, les logements seront loués sur la base de 30 F/m², soit 1800 francs par mois pour un appartement de 60 m². Ce niveau de loyer, faible par rapport aux prix du marché, permettra cependant à la propriétaire d'amortir son investissement en une dizaine d'années. L'aspect architectural de

l'immeuble est peu modifié, à l'exception du traitement moderniste des ouvrants, baies vitrées coulissantes et jalousies métalliques. La structure mixte de l'immeuble, bois et maçonnerie, est maintenue par les travaux de reprise d'ouvrage. Avant réhabilitation, ce petit immeuble présentait déjà un type intermédiaire entre la maison de ville ancienne et la construction moderne, en termes de structure comme de modénature de façade.

Les immeubles «*en dur*» ne sont pas les seuls concernés par cette procédure. En ville comme dans les bourgs, il demeure un patrimoine important de maisons *en bois*. Maisons de ville ou anciens immeubles de commerce, ils présentent en général une structure de charpente élégante, une modénature de façade sobre, et un état de vétusté plus ou moins critique. Ces constructions anciennes et légères ont mauvaise réputation. Elles sont considérées a priori comme plus fragiles, moins durables, trop chères à réhabiliter. Plusieurs exemples d'opérations privées de réhabilitation aidée montrent au contraire que la «*case en bois*» présente un potentiel de renouvellement équivalent à celui d'autres immeubles. Georges Desportes décrit sa maison familiale, l'une des rares demeures bourgeoises du quartier des Terres-Sainville où les cases de fortune, en bois de caisse⁴⁷³ ou en planches rustiques étaient, vers 1930, les plus nombreuses. Mais le type de petite maison de ville ancienne décrit par Georges, se construisait couramment à l'époque coloniale, dans les bourgs.

« Mon père Norville Desportes, chef-comptable au Bassin de Radoub avait sa maison érigée à l'angle de « La Levée » et de l'actuelle rue Jules Monnerot d'aujourd'hui⁴⁷⁴. Une maison de bois à deux étages, d'un style tout particulier, et qui reste l'une des dernières constructions en véritable bois du nord, qui persistent sur le front du boulevard. Construite en 1925, elle jurait à l'époque avec toutes les cases et masures du quartier et par là même, se signalait à l'attention de tous.../ Cette maison offre une singulière originalité, celle d'avoir été bâtie avec du bon bois dont on faisait les navires de la marine marchande, en particulier du 'Bonam', bateau échoué au Carénage; et, que mon père, associé à des amis et à un de ses frères, en avait racheté les poutres et les planches, dans le dessein bien évident de les utiliser à la future construction d'une maison, lors de la liquidation et du démantèlement de ce bateau. Sa profession de chef-comptable au Bassin de Radoub, avait sans nul doute facilité l'achat: une bonne affaire, quand on se rend compte que la maison depuis plus de soixante ans résiste encore à l'assaut des cyclones et des tremblements de terre. Dans la maison, des détails authentiques existent toujours: un placard de cuisine d'origine et un évier bien émaillé. »

*Georges Desportes 1990
« Terres-Sainville et ses anciennes rues »⁴⁷⁵*

⁴⁷³ Le bois de caisse était un matériau de récupération répandu en raison du trafic portuaire. Le conditionnement du fret à cette époque était principalement à base de caisses en bois. L'adoption des conteneurs modernes ne date que de 1960.

⁴⁷⁴ Cette rue était autrefois dénommée «*rue Desportes*». Les noms de rues actuels sont dus à la Municipalité communiste (1946).

⁴⁷⁵ Georges Desportes 1990, «*Terres-Sainville et ses anciennes rues*», in: Revue «*Les Cahiers du Patrimoine*», «*Fort-de-France dans les années 30 - Histoire de la ville et des quartiers. Evocations*», No 9, 1990, Juill. - Sept., p.36

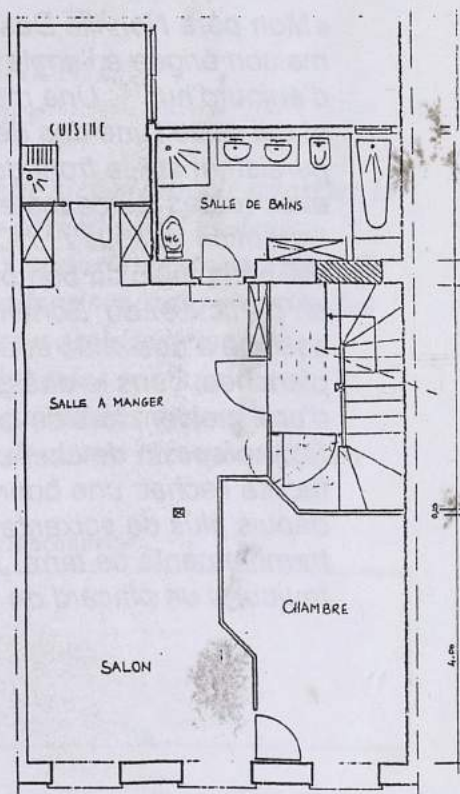
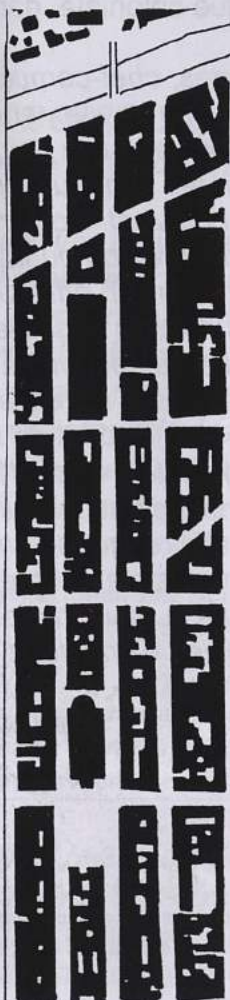


Figure 112 Le centre ancien de Fort-de-France

La rue Blénac Photo A.H. 1991 - Vue aérienne des îlots autour de la cathédrale Photo A. Rossi 1990 - Plan-masses de ces îlots, étude graphique A.H. 1991 - Plan d'étage d'un projet de réhabilitation.



FICHE TECHNIQUE UNE PETITE MAISON EN BOIS MODERNISEE dans l'ancien lotissement de Crozanville (Fort-de-France)

L'ancien lotissement de Crozanville est resté un petit quartier bien individualisé, en bordure immédiate du centre-ville de Fort-de-France. Il y a quelques années encore, il n'était constitué que de maisons anciennes. Les immeubles en bois, dont beaucoup dataient du début du siècle, sont peu à peu remplacés par des constructions modernes en béton. Sur les grandes parcelles, de véritables opérations de promotion immobilière ont été réalisées, dans ce site valorisé par sa proximité au centre. Dans certains cas, la spéculation foncière est entravée par divers facteurs: parcelle trop petite pour créer un immeuble de rapport, règlement de servitude, manque de capitaux pour réaliser l'opération. C'est le cas pour une petite parcelle enclavée, frappée d'un règlement de servitude privée et supportant deux immeubles: une construction à R, en béton, apparemment récente et en bon état, et un petit immeuble ancien en bois à deux niveaux. La maison en bois présente une distribution caractéristique des maisons de ville populaires de faible surface habitable, ici 40 m² pour les deux niveaux, dans l'état actuel. Du point de vue patrimonial, la conservation de ce petit immeuble de caractère, et notamment de la modénature de la façade en bois sur rue, présente un intérêt certain pour la qualité de ce vieux quartier dont le tracé viaire remonte à 1846. Le succès de cette modernisation repose sur la qualité du maître d'oeuvre, simple artisan, très compétent. Cet homme de l'art présente un descriptif et un estimatif de travaux très précis et bien étudié, qui permet à ce programme de travaux lourds de rester dans un ordre de prix acceptable pour bénéficier d'une subvention à la réhabilitation. Le revenu locatif, fixé au prix du marché, soit de l'ordre de 2800 F/mois, devrait permettre au petit propriétaire qui engage cette opération hardie d'amortir son investissement en moins de cinq ans.

Tableau 12 Fiche de travaux - Immeuble en bois

Une distribution traditionnelle

- Au rez-de-chaussée,
Une pièce de séjour ouvrant directement sur la rue, et donnant, à l'arrière, sur une cuisine complétée par une courette enclavée servant de pièce de service; un escalier de bois intérieur donne accès à l'étage.
- A l'étage
Deux petites pièces servant de chambre et de débarras. Une pièce d'eau, précaire, a été bricolée à l'étage, en surplomb de la courette.

La modernisation structurelle de l'immeuble

La modernisation proposée par le propriétaire conserve l'apparence ancienne de l'immeuble, mais le dote, en fait, d'une structure moderne.

- *Conservation de l'aspect « bois » ancien*
La façade principale sur rue est restructurée, en conservant le bardage bois apparent et les menuiseries en bois des percements.
- *Création d'une salle d'eau*
La création d'une salle d'eaux à l'étage implique une lourde reprise d'ouvrage; démolition de l'appentis en bois, vétuste, reprise de la structure par des poteaux-poutres en béton, consolidation des planchers et surélévation du plafond de l'étage, installation d'équipements sanitaires neufs, réfection de la toiture.
- *Exécution de fondations*
L'immeuble était dépourvu de fondations; l'exhaussement requis par la création de la salle d'eaux permet de reprendre l'immeuble en sou-oeuvre sur semelles de béton, aux normes anti-sismiques.
- *Consolidation de l'ouvrage*
La vérification et la consolidation du gros-oeuvre sont prévues pour l'ensemble de l'immeuble, ainsi que les travaux d'étanchéité de la toiture.

Les aides à la réhabilitation sont diversifiées. Dans les exemples précédents, les opérations concernaient des propriétaires-bailleurs solvables⁴⁷⁶. Les propriétaires-occupants peu solvables peuvent aussi bénéficier d'aides à l'amélioration de leur habitat. Récemment, la Guadeloupe a mis en place une structure d'aide à la «*Réhabilitation Très Sociale*»⁴⁷⁷. Le PACT de Guadeloupe a constitué une équipe de programmation-conception de ces opérations de réhabilitation concernant les clientèles les moins solvables. Une action technique et culturelle de formation des artisans à la réhabilitation est en cours. Complétant la subvention d'état à la réhabilitation par des subventions du Département et par des apports d'autres organismes locaux, le PACT Guadeloupe a réalisé des réhabilitations de cases familiales anciennes en bois avec un apport personnel de l'ordre de 10000 à 30000 francs. Les travaux, une réfection à l'identique, sont exécutés avec soin par des entreprises artisanales bien encadrées par le PACT, Maître d'Oeuvre Délégué de ces chantiers minutieux.

⁴⁷⁶ Les aides classiques de l'ANAH, Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, sont disponibles outre-mer depuis 1990. Elles s'adressent aux propriétaires-bailleurs louant leur bien en résidence principale et acquittant la TADB (Taxe Additionnelle au Droit au Bail) dans le cadre d'un bail régulier.

⁴⁷⁷ L'Aide à l'Amélioration de l'Habitat pour les propriétaires-occupants peu solvables a été mise en place outre-mer par un arrêté ministériel de 1982. Ce budget représente 30% des marchés de travaux effectués outre-mer. Mais son emploi reste encore à optimiser. La Guadeloupe a initié une procédure exemplaire d'encadrement des opérations réalisées avec ces aides. Anne Hublin, «*Animation d'OPAH en Guadeloupe*» in: Revue Les CAHIERS de l'ANAH, Déc. 1993, No 67, pp.27-30.



FICHE TECHNIQUE L'OPAH DE LA VILLE DU MOULE (GUADELOUPE)

La ville du Moule, à l'est de la Grande Terre, a été touchée de plein fouet par le cyclone Hugo de 1989, qui a détruit ou endommagé plus de 80% des 5366 logements de l'agglomération. L'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) du Moule est la première opération de ce type entreprise outre-mer. Dans la ville du Moule, le PACT et la Ville ont entrepris un travail de restructuration urbaine globale, associant plusieurs procédures de réhabilitation. Le programme de réhabilitation porte sur divers types d'édifices anciens: de petites cases de type rural, mais aussi des immeubles à étages en bois.

Des cases rurales en ville

Ces constructions, de plain-pied, offrent une surface habitable faible, de l'ordre de 40m². Ces cases sont soit entièrement en bois, avec charpente bois et murs en bardage, soit en maçonnerie, avec une charpente bois en toiture. Les couvertures sont en tôle. Les programmes de réhabilitation privilégient la réfection à l'identique, mais la reprise des ouvrages est très complète et porte sur tous les éléments du bâtiment. Le coût de réhabilitation au m² de ces petites cases est assez élevé, de l'ordre de 3000 à 3600 F/m². Les plans de financement à taux de subvention majoré permettent cependant aux petits propriétaires-occupants peu solvables d'assumer ces opérations avec un apport personnel de l'ordre de 30 000 francs et un emprunt de l'ordre de 20 000 francs.

Des immeubles en bois à étages

Ces petits immeubles à trois niveaux, ou trois niveaux plus combles habitables, comportent généralement une surface commerciale à rez-de-chaussée et des logements en étage. Les programmes en cours concernent des édifices situés sur la grande place centrale de la ville du Moule. La réhabilitation subventionnée ne concerne que les logements, soit une surface habitable de l'ordre de 120m² par immeuble. La réhabilitation est effectuée à l'identique pour ces édifices souvent répertoriés par les études du Service Départemental de l'Architecture comme «présentant une qualité architecturale». Paradoxalement, le coût de réhabilitation au m² de ces petits immeubles qui nécessitent une reprise de structure-bois très importante, est peu élevé: de l'ordre de 1500 F/m². Les logements de ces immeubles étaient vacants avant travaux. Dans le cas de l'immeuble A, le propriétaire ne disposant que de 10000 francs à investir n'aurait pas pu envisager le programme de travaux indispensable à la conservation de l'immeuble. L'immeuble B., dont le propriétaire est une SCI, constituée à la suite d'un héritage, est un petit immeuble de rapport. La subvention classique de l'ANAH permet au propriétaire d'investir dans une réfection durable qui maintiendra la valeur locative de ce patrimoine familial.

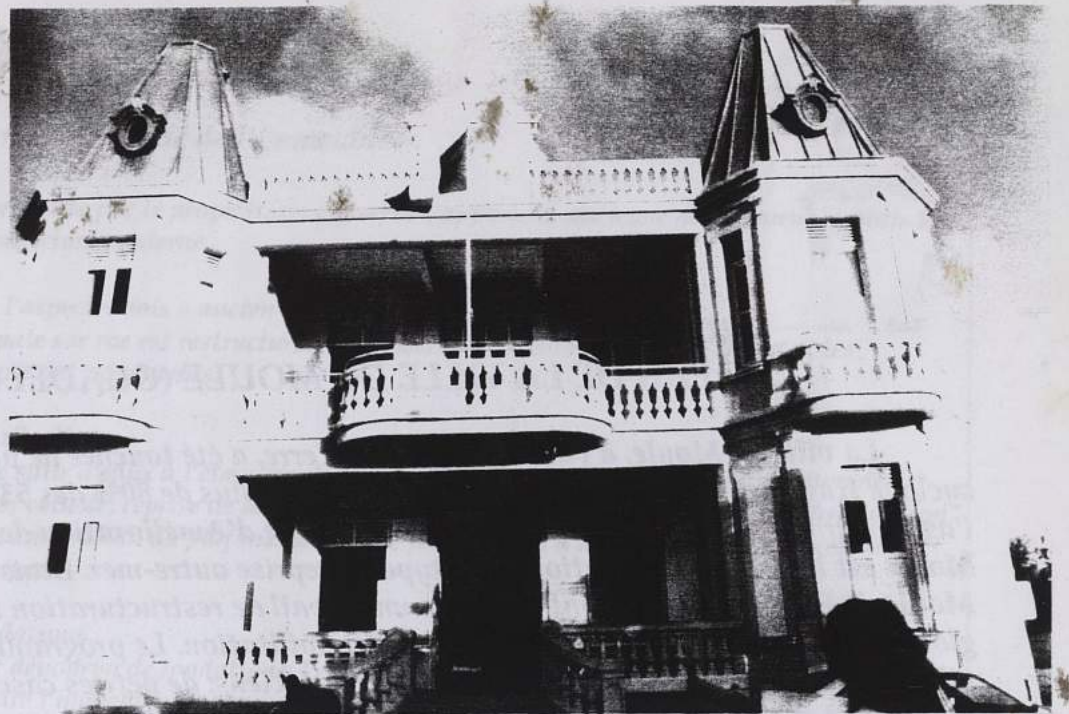


Figure 113 L'OPAH du Moule à la Guadeloupe

Photos A.H. 1994

L'Hôtel de Ville du Moule.

M. Barcelo, directeur du PACT-Guadeloupe
commente l'opération.

Le périmètre de l'OPAH englobe le centre-ville
ancien au tracé en grille.



Tableau 13 Fiche descriptive - L'OPAH du Moule

• **OPAH**

Cette opération ANAH groupée concerne les propriétaires-bailleurs solvables.

- **PST (Programmes Sociaux Thématiques)**
Des crédits ANAH majorés sont associés à l'OPAH, pour les propriétaires-bailleurs les moins solvables.
- **Aide à l'Amélioration de l'Habitat Très Sociale**
Ce financement est destiné aux propriétaires-occupants peu solvables.
- **RHI (Résorption de l'Habitat Insalubre)**
Deux opérations ont été associées à ces programmes.
- **Travaux Municipaux** *Les Services Techniques de la Mairie mènent simultanément divers programmes de revalorisation urbaine: ravalements, réfections de trottoirs, mobilier urbain.*

Réfection des cases de type rural

- *Réfection des toitures, charpentes et couvertures.*
- *Réfection du gros oeuvre en maçonnerie ou de l'ossature-bois.*
- *Modernisation du second oeuvre et des équipements: plomberie et sanitaires, installations électriques, sols.*
- *Réfection des menuiseries, des peintures ou enduits de façade.*
- *Reprise des solages, en béton.*

Réfection des immeubles

Immeuble A

- *Travaux de charpente et couverture*
- *Réfection des menuiseries bois*
- *Part de financement à charge du propriétaire*

Propriétaire-bailleur peu solvable

Subvention à 70%

*40% du montant global de travaux.
25% du montant global de travaux.
50 000 francs dont:
10 000 francs d'apport personnel,
40 000 francs d'emprunt.*

Immeuble B

- *Réfection d'un plancher intermédiaire en bois*
- *Travaux de charpente / couverture*
- *Part de financement à charge du propriétaire*

S.C.I.

Subvention à 25%

*45% du montant global de travaux.
22% du montant global de travaux.
135 000 francs dont:
50 000 francs d'apport personnel,
85 000 francs d'emprunt.*

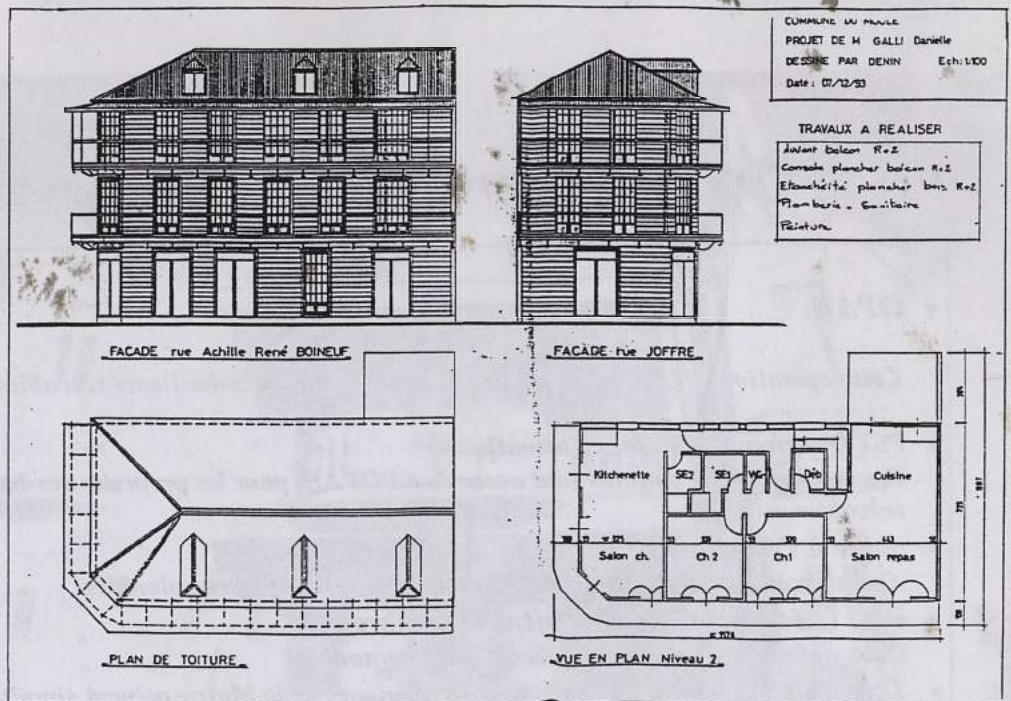


Figure 114 Réhabilitation d'un immeuble en bois au Moule
 Elévations de la façade principale et d'une façade latérale
 Plan de toiture et plan du niveau 2 - Etude PACT
 Vues de l'immeuble à réhabiliter Photos A.H. 1994

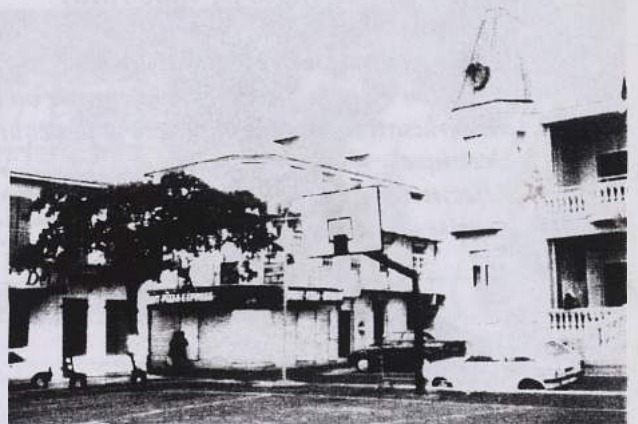


Figure 115 Chantiers de réhabilitation

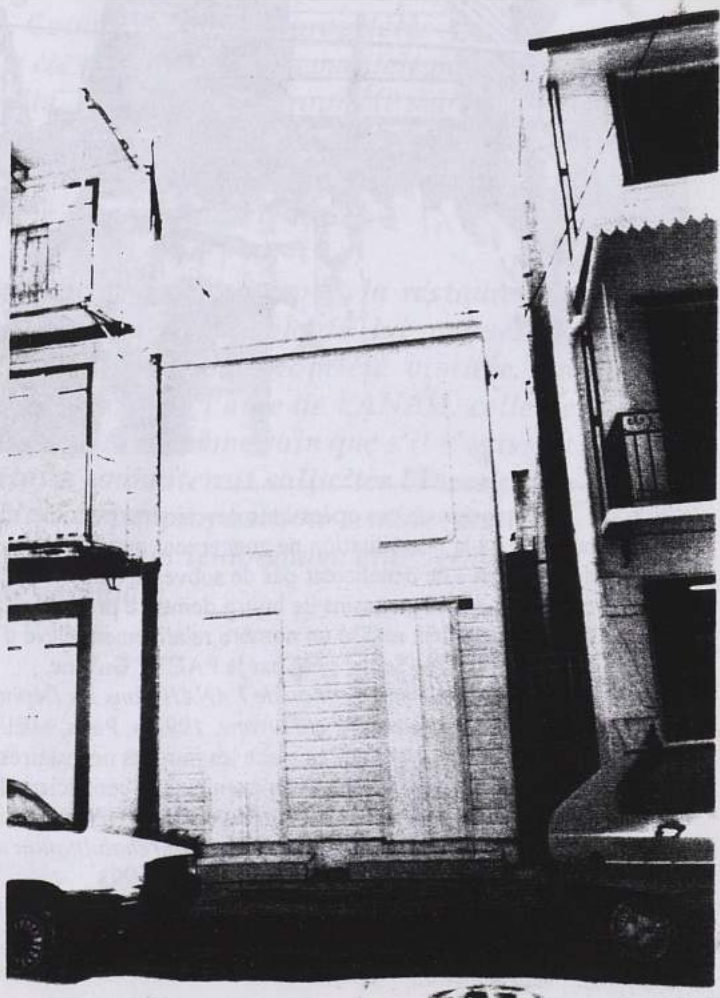
à la Guadeloupe

*A. Une maison en cours de réhabilitation
au Moule, opération PACT.*



*B. Une opération non-aidée au centre de
Pointe-à-Pitre*

*C. Une opération ANAH au centre de
Pointe-à-Pitre*



Ces exemples montrent que la réhabilitation aidée des maisons de ville et de bourg permettrait de renouveler la fonction résidentielle d'une partie du parc urbain ancien⁴⁷⁸. La plupart des bourgs des deux îles présentent une qualité de trame urbaine et d'architecture qui justifierait des mesures de préservation de leur centre ancien. Un inventaire architectural des bourgs antillais soulignerait la qualité de nombreux sites. La réhabilitation des centres-bourgs constitue un enjeu décisif pour l'armature urbaine des deux îles. L'amélioration et la préservation architecturale de ces sites sont possibles, mais exigent une coopération active des élus locaux et d'administrations dont la compétence est souvent cloisonnée: Services chargés de la protection patrimoniale, Services gérant les budgets Logement, Organismes spécifiques. C'est pourquoi, jusqu'à présent, peu de programmes ont été mis en oeuvre, tandis que le petit bâti ancien des centres-bourgs continue de périlcliter.

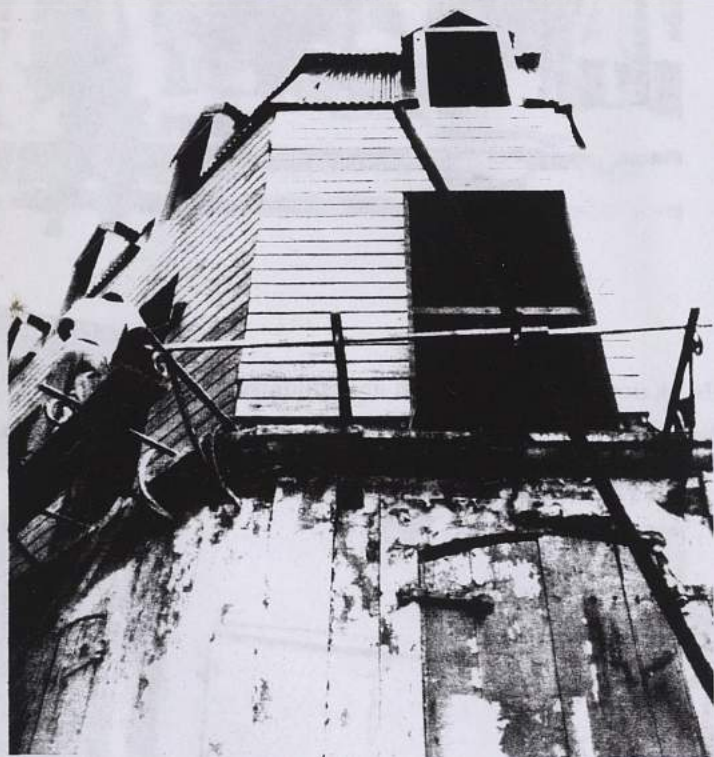


Figure 116 Un immeuble commercial en réhabilitation à Pointe-à-Pitre

Les chantiers de réhabilitation non-aidée sont relativement nombreux en Guadeloupe, comme celui de ce petit immeuble commercial au centre-ville. A la Martinique au contraire, il est quasiment impossible de rencontrer de telles opérations spontanées; les immeubles en bois y sont devenus rares, et leurs propriétaires préfèrent en tout état de cause reconstruire « en dur ».

⁴⁷⁸ L'extension de ces opérations devrait être possible, dans tous les Départements d'Outre-Mer. Ces aides publiques à la réhabilitation ne concernent que les logements occupés à titre de résidence principale. Les bâtiments de commerce ne bénéficient pas de subventions à la réhabilitation. La conservation des anciens entrepôts coloniaux et des magasins de bourg demeure problématique.

La Guyane a déjà réalisé un nombre relativement élevé d'opérations de réhabilitation sur crédits ANAH et en financement Très Social géré par le PACT / Guyane.

Anne Hublin, «*L'intervention de l'ANAH dans les Départements français d'Amérique - Enquêtes locales en Martinique, Guadeloupe et Guyane, 1991*», Paris, MELTE/ANAH, 1992.

L'Ile de La Réunion met en place les moyens nécessaires pour traiter la demande d'aide à la réhabilitation, après avoir réalisé quelques chantiers exemplaires bénéficiant d'une majoration des aides pour «*Travaux d'Intérêt Architectural*». Anne Hublin, «*Projets d'OPAH à l'Ile de La Réunion*», Paris, ANAH, 1992. Anne Hublin, «*Les artisans de l'Ile de La Réunion face à la réhabilitation*», Paris/Saint Denis de La Réunion, MELT, Bureau des DOM-TOM/DDE de l'Ile de La Réunion, 1993.

6.2.3. La restructuration des cases coloniales: des opérations rentables

Les grandes cases coloniales sont actuellement dévalorisées sur le marché du logement. Leur distribution est inadaptée au mode de vie actuel des classes moyennes, et le plus souvent, leur équipement est vétuste, leur état constructif médiocre et leur apparence peu attractive en raison du manque d'entretien. En dépit de leur fâcheuse réputation de gouffre financier, la réhabilitation de ces immeubles est rentable. La division des plus grands immeubles en plusieurs appartements est souvent indispensable pour maintenir la fonction résidentielle du bâtiment, ainsi que l'adjonction d'équipements de confort moderne. Ces transformations sont légitimes, sur des ouvrages ne présentant pas une valeur d'ordre monumental. Plus encore, elles peuvent susciter une maîtrise d'oeuvre créative qui fait partie de l'évolution souhaitable d'une demeure ancienne.



FICHE TECHNIQUE LA RESTAURATION D'UNE PROPRIÉTÉ VIVRIÈRE aux environs de Fort-de-France (Tivoli, Fort-de-France)

Les quartiers de Tivoli et Poste Colon gardent la trace des petites propriétés vivrières qui s'y établirent au début du siècle. Comme nombre de propriétés analogues de l'époque coloniale, ce domaine a été partiellement démantelé pour construire des maisons individuelles avec jardin. De l'ancienne propriété subsistent la parcelle centrale, un grand terrain où furent édifiées la « maison de maître », une villa en béton et bois de style 1920, et une case de domestiques comportant une cuisine, en bois. Les terres agricoles et la savane à boeufs ont été loties.

Depuis plusieurs années, le nouveau propriétaire a entrepris la restauration des aménagements antérieurs. Un véritable travail d'archéologie lui permet de reconstituer, peu à peu, l'espace domestique de l'ancienne propriété vivrière. La réhabilitation de la maison principale a été achevée avec l'aide de l'ANAH, celle de la case annexe est en cours. Ces travaux sont effectués le même soin que s'il s'agissait d'un Monument Historique classé. Le propriétaire souhaiterait solliciter l'Inscription de son domaine à l'Inventaire Supplémentaire. Cette proposition semble justifiée, car, même relativement récente, la propriété constitue un témoignage ethnographique sur la petite exploitation vivrière de la période coloniale.

Figure 117 Une ancienne Habitation vivrière

réhabilitée à Tivoli Martinique

La maison de maître

Vue de l'ancienne façade principale

Détail de façade secondaire

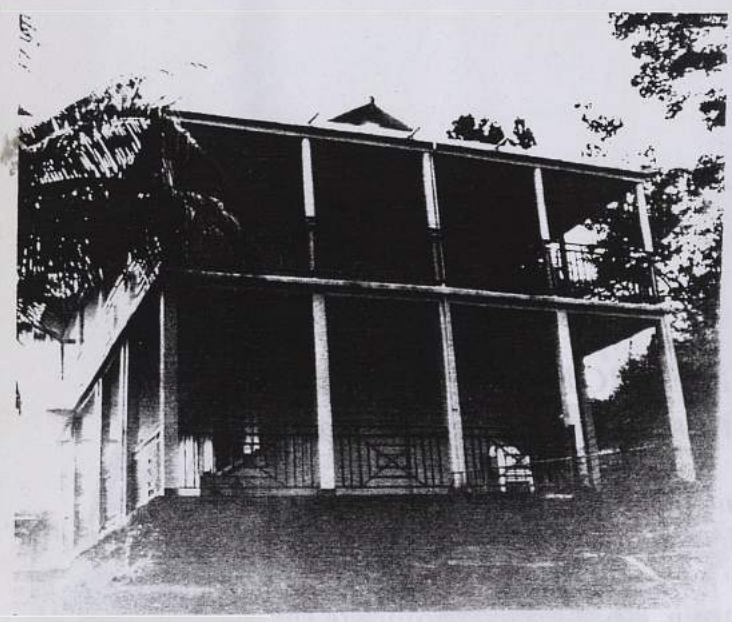
Détail de la galerie d'étage.

Page suivante:

La case de service, vue d'ensemble

et détails de charpente.

Les tuiles anciennes enfouies sur la propriété.



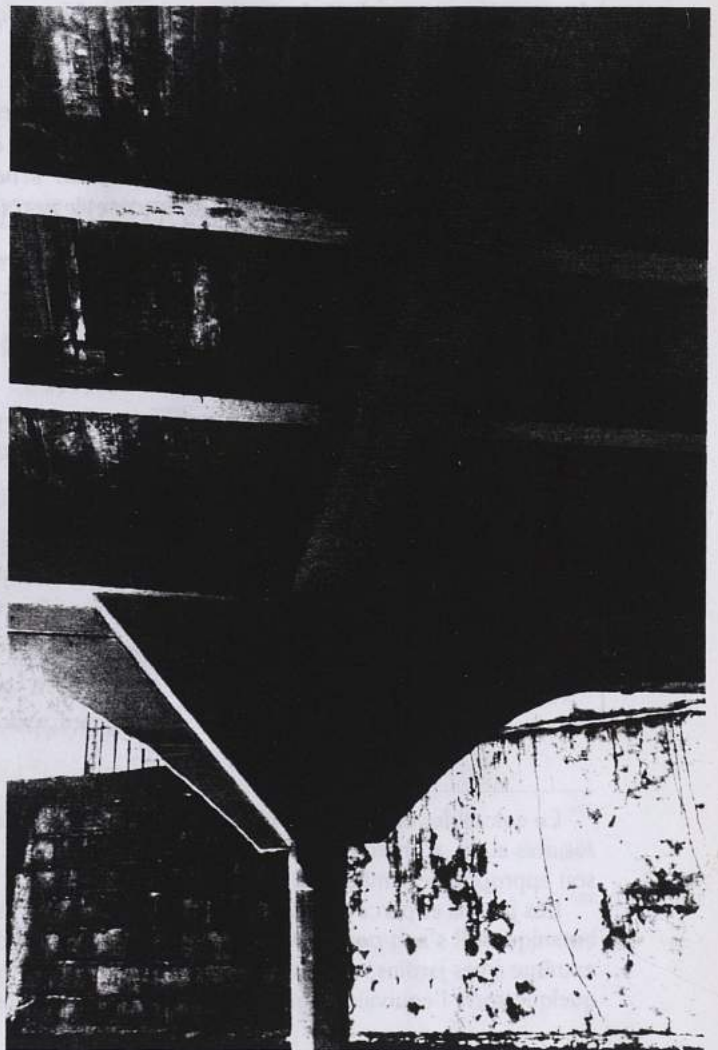
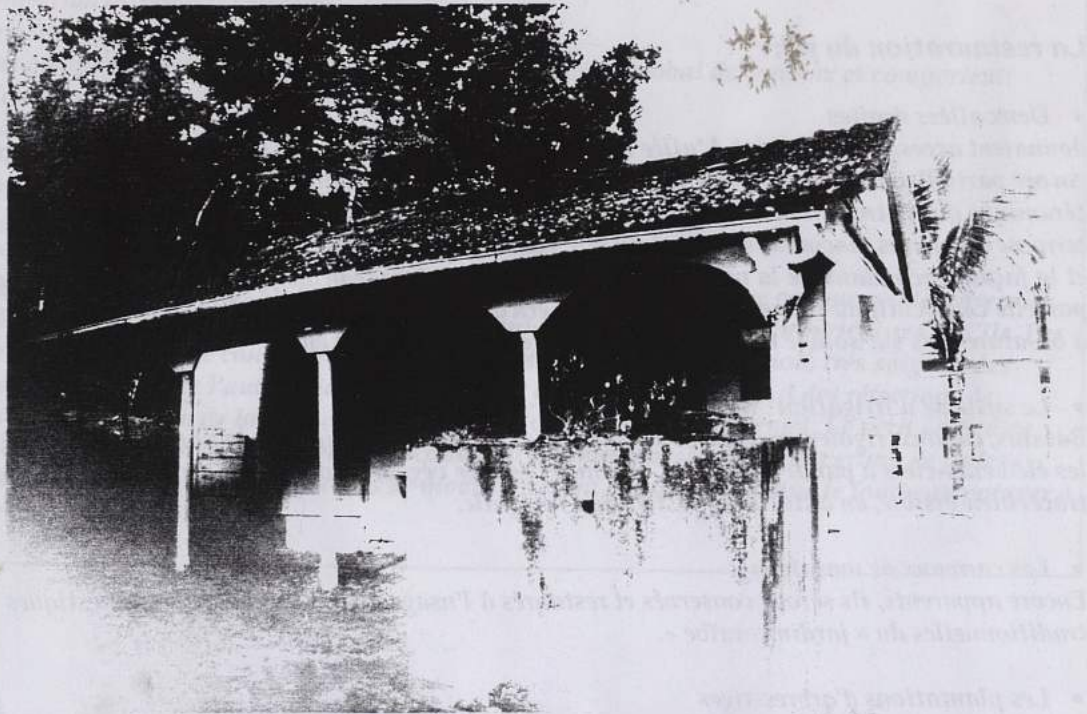


Tableau 14 Fiche de travaux - Une ancienne propriété vivrière

La restauration du parc

- *Deux allées droites*

donnaient accès à la propriété. L'allée d'honneur, abandonnée lors de la restructuration foncière, est encore partiellement enfouie sous une couche de terre; elle avait été carrelée de petites dalles de céramique que le travail de déblaiement met à jour. L'allée secondaire, empierrée, conduisait à une terrasse de pierres maçonnées qui ont du être consolidées avec du ciment; elle dessert la case de service et la façade secondaire de la maison de maître, devenue façade principale lors du remembrement de parcelle consécutif au lotissement des terres agricoles; au bout de cette allée subsiste un colombier⁴⁷⁹ à ossature bois sur solage de ciment, à la toiture recouverte d'essentes.

- *Le système d'irrigation*

Bassins, canaux, rigoles sont ici, comme dans toutes les Habitations et la plupart des grandes villas, les éléments-clefs à partir desquels s'organise l'espace végétal ordonné des parcs et jardins; ici, leur tracé, bien visible, en autorise la restitution intégrale.

- *Les carreaux de maraîchage*

Encore apparents, ils seront conservés et restaurés à l'usage des petites cultures domestiques traditionnelles du « jardin caraïbe ».

- *Les plantations d'arbres-tiges*

Le défrichage du parc a permis d'inventorier et de récupérer nombre d'espèces fruitières et décoratives devenues rares qui font du jardin un espace botanique de valeur muséographique⁴⁸⁰.

- *Le « trésor » du parc... Des matériaux enterrés*

A l'une des extrémités du terrain, le défrichage a permis de retrouver le chantier interrompu d'une case ancienne: à l'emplacement d'une ancienne pièce de cannes, l'ancien exploitant avait effectué un terrassement; la fouille du site a mis à jour un stock de tuiles-pays, anciennes, qui seront utilisées pour les travaux de restauration de la case de service.

La réhabilitation des édifices

- *Les travaux sur la maison de maître*

La maison correspond à une surface habitable de 88 m², sur deux niveaux. Deux appartements locatifs y ont été aménagés.

La réfection des ouvrages bois correspond à 50% du montant global de travaux et comporte:

- *Menuiseries sur ouvrants*
- *Réfection des planchers-bois*
- *Remplacement des vitrages*
- *Garde-corps bois*
- *Menuiseries murales (lambris)*

⁴⁷⁹ Le colombier était, au XVII^e siècle, un privilège féodal. Les premières grandes demeures nobiliaires, celles des Jésuites aussi, s'ornèrent de cet élément prestigieux. Il n'est pas étonnant que la bourgeoisie du début de siècle se soit approprié ce symbole de distinction.

⁴⁸⁰ Les jardins et parcs des Habitations antillaises n'ont, à notre connaissance, pas fait l'objet d'analyses ethnobotaniques. Il s'agit pourtant d'un élément fondamental de la culture créole. Les Habitants accordaient un soin extrême à ces jardins, où ils cultivaient espèces rares et curieuses. Le jardin créole du dix-huitième siècle était en quelque sorte l'équivalent rustique du «Cabinet de Curiosités» des érudits d'Europe...

La réfection des ouvrages en béton correspond à 20% du montant global de travaux et comporte:

- . Démolition de poteaux et dalle en béton
- . Protection de poutres en béton
- . Peinture extérieure

Les travaux complémentaires correspondent à 30% du montant global de travaux et comportent:

- . Plomberie
- . Electricité
- . Réaménagement de cuisine
- . Peinture de l'intérieur
- . Consolidation de la citerne en toiture

Les travaux ont été exécutés par un artisan-ébéniste, travaillant d'ordinaire comme petite entreprise « tous corps d'état » à la restauration de maisons coloniales pour les grands propriétaires de l'île. Les travaux de plomberie ont été confiés à une entreprise spécialisée. La réalisation, très soignée, des différents ouvrages respecte l'authenticité de l'édifice, y compris dans le détail des réfections de second oeuvre. La réfection de la case de service a fait l'objet d'un second projet. Le petit édifice en ossature-bois et bardage bois partiellement recouvert d'essentes possède une couverture de tuiles-pays anciennes. Quelques éléments anciens de mobilier seront conservés, comme le fourneau potager à charbon de bois.



FICHE TECHNIQUE DEUX CASES COLONIALES BOURGEOISES (Quartier T.S.F., Fort-de-France)

Deux villas coloniales bourgeoises datant des années 1930, situées dans le Quartier dit T.S.F., au-dessus de la Baie des Tourelles ont fait l'objet de programmes de réhabilitation qui ont permis à leurs propriétaires de revaloriser leurs immeubles en y créant des logements équipés de façon moderne.

Les travaux représentent pour les propriétaires-bailleurs, même compte tenu des subventions obtenues, un investissement relativement important, de l'ordre de 200000 à 300000 francs. Le prix de revient au m² est faible pour la Villa A., soit 634 F/m², plus élevé pour la Villa B. où des restructurations lourdes du bâtiment ont été apportées. Mais le capital investi par les propriétaires de ces deux villas sera amorti en cinq à six ans par les revenus locatifs. (La villa B. était vacante avant travaux). Dans les deux cas, les propriétaires ont maintenu et valorisé leur patrimoine durablement.

Tableau 15 Fiche de travaux - Deux cases coloniales

Villa A.

Trois logements locatifs

315 m² habitables

Lgt 1 200m²

Lgt 2 50m²

Lgt 3 65m²

Programme de travaux

- *Modernisation de l'équipement sanitaire*
Mise en conformité des installations
Equipements neufs
Chauffe-eau solaire
- *Réfection des couvertures tôles*
- *Reprises ponctuelles d'ouvrages*
Réfection de poteaux béton
Réfection de charpentes bois
Peintures

Villa B.

Un logement locatif

146 m² habitables

Lgt 1 146m²

Programme de travaux

- *Modernisation de la distribution*
Aménagement d'une grande cuisine à l'américaine dans le bâtiment annexe à rez-de-chaussée
Création d'une passerelle couverte à l'étage
Création d'une salle de bains moderne à l'étage du bâtiment annexe
Aménagement d'une grande cuisine à l'américaine dans le bâtiment annexe à rez-de-chaussée
- *Réfection des menuiseries*
- *Réfection des couvertures tôles*
- *Peintures*

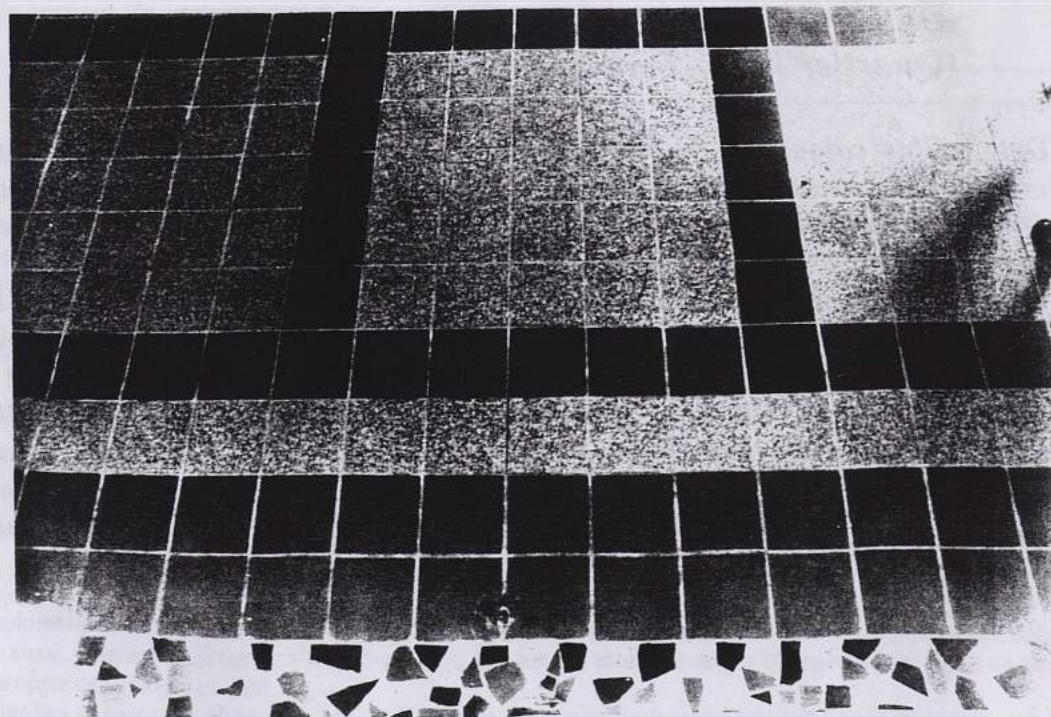


Figure 118 Détail de carrelage ancien dans une villa réhabilitée Photo A.H. 1974

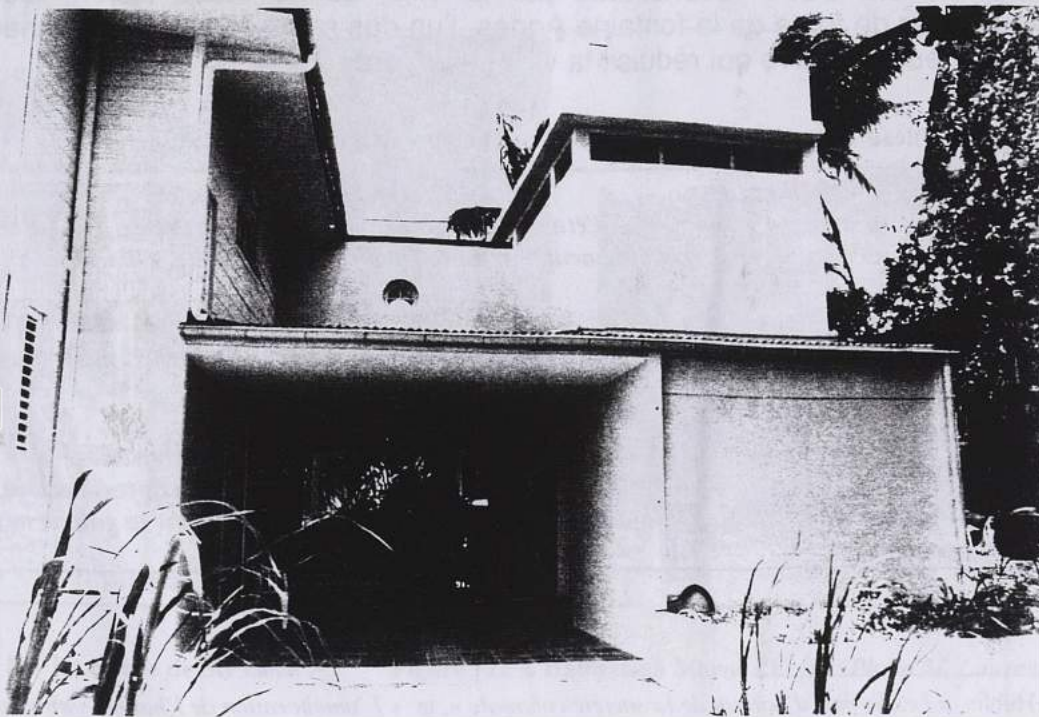
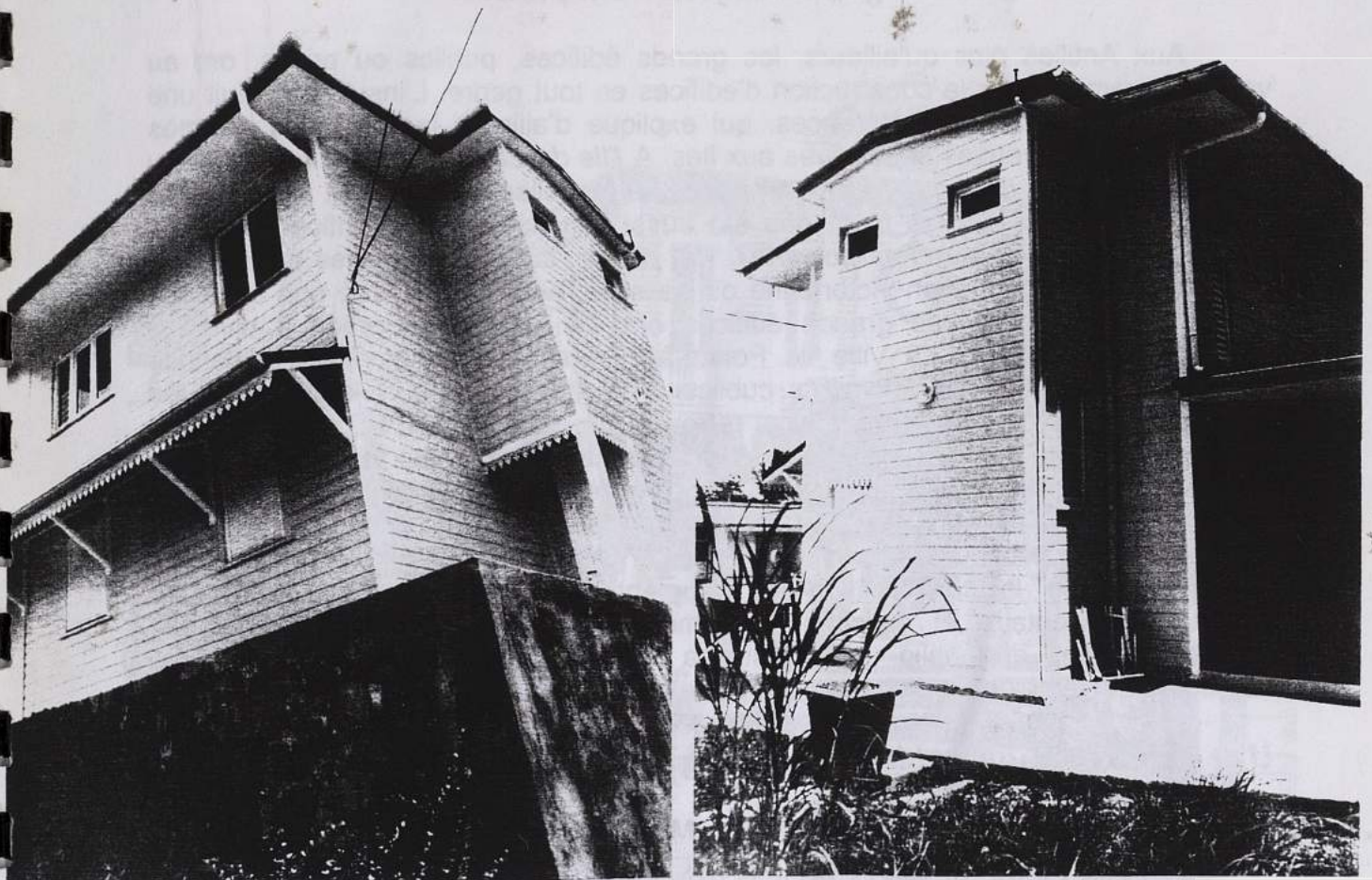


Figure 119 Une villa coloniale réhabilitée aux environs de Fort-de-France

La façade sur rue, avec son socle en pierre et son bardage bois - Une façade latérale - La liaison entre les pièces principales et les pièces de service se fait par une coursive à l'étage - Photos A.H. 1994

6.2.4. La conservation de grands édifices exemplaires

Aux Antilles plus qu'ailleurs, les grands édifices, publics ou privés, ont eu valeur d'exemple pour la construction d'édifices en tout genre. L'insularité induit une certaine redondance des références, qui explique d'ailleurs la genèse de formes architecturales devenues spécifiques aux îles. A l'île de La Réunion, l'importation, au dix-huitième siècle, de modèles néo-classiques a modélisé durablement l'architecture domestique⁴⁸¹. Les Antilles n'ont pas été aussi sensibles à cette influence et ont ignoré la composition «néo-palladienne». Par contre, la villa bourgeoise européenne ou américaine, d'inspiration victorienne ou de style 1900, y a exercé une influence décisive. Certains de ces grands édifices ont été préservés, grâce à diverses mesures d'ordre public. La Ville de Pointe-à-Pitre a ainsi transformé d'anciennes maisons coloniales en équipements publics. Une grande demeure coloniale située derrière la *Place des Victoires* a ainsi retrouvé vie en devenant l'*Ecole Maternelle Bébian*. Classé Monument Historique, l'édifice restauré offre aux enfants un cadre prestigieux et familial cependant. Parmi les grands édifices de l'époque coloniale, bon nombre peuvent ainsi faire l'objet d'une sauvegarde assurée par une prise en charge des collectivités publiques. L'initiative privée concourt également, même hors cadre réglementaire, à la conservation de bâtiments remarquables. Mais un travail important d'Inventaire et d'Inscription demeure à effectuer, ainsi qu'une action culturelle auprès du public, pour inciter à une préservation plus active de ces demeures qui témoignent d'une période certes récente, mais riche au plan stylistique.

Une reconstruction emblématique à Saint-Pierre de la Martinique

La Chambre de Commerce du Quartier du Mouillage, inaugurée en 1855, était une construction importée d'Amérique⁴⁸². Elle fut détruite avec l'ensemble de la cité le 8 mai 1902 et vient d'être reconstituée par la Ville, sur la Place Bertin, face au miraculeux ange de fonte de la fontaine Agnès, l'un des rares éléments épargnés par le torrent de feu et de lave qui réduisit la ville en cendres.

Tableau 16 Description architecturale - Chambre de Commerce de St Pierre

- *La galerie*
du rez-de-chaussée donne l'illusion que l'étage en bois, percé de hautes fenêtres, repose sur des pilotis, tant les piliers légers, probablement en fonte, ménagent un vaste espace au pied du bâtiment.
- *La façade principale*
s'orne d'un fronton persienné au décor victorien, surmontant une imposante niche menuisée cadrant une grosse pendule.
- *La toiture à quatre pentes*
est couverte de fines plaques de tôle nervurée. Les percements et les menuiseries sont d'une proportion et d'une modénature inhabituelles aux Antilles françaises. Leur étroitesse donne de la finesse au bâtiment, dont le volume serait un peu lourd s'il n'était supporté par la galerie aérienne qui compense sa masse.

⁴⁸¹ Anne Hublin, « Les formes d'habitat de la société coloniale », in: « L'amélioration de l'habitat outre-mer - Les artisans de l'île de La Réunion - Réhabilitation et identité culturelle à l'île de La Réunion », Paris/St Denis de La Réunion, MELT/DDE de l'île de La Réunion, 1993, pp.100-167.

⁴⁸² Description d'après une photographie d'archives figurant in: Solange Contour, « Saint-Pierre (Martinique), - La ville et le volcan avant 1902 », Paris, Association des Auteurs Auto-édités, 1988, p.68.



Figure 120 L'ancienne Chambre de Commerce de St Pierre Photo citée par S. Contour⁴⁸³



Figure 121 La mairie de Ste Luce⁴⁸⁴

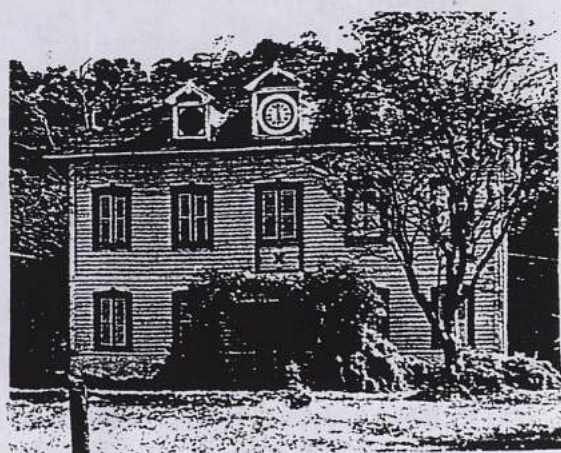


Figure 122 L'Habitation Morne l'Etoile Photo M. Laurent

⁴⁸³ Solange Contour, « *Saint-Pierre (Martinique)* », Issoudun, Imprimerie Laboureur et Cie, ouvrage A.C.A., 1988, p.68.

⁴⁸⁴ Ce document figure in: « *Guide Gallimard, Martinique* », Paris, Gallimard, circa 1994, p. 321.

Il est plus facile de copier un détail décoratif qu'une composition volumique. La *pendule encastrée* dans une niche fut reprise par *la Mairie de Sainte Luce*, qui, globalement, présentait une certaine analogie avec la prestigieuse construction américaine de Saint-Pierre. Mais au contraire de la *Chambre de Commerce*, cette mairie est un édifice massif; un balcon frontal allège quelque peu la façade d'honneur, mais le volume cubique du bâtiment collé au sol ne rappelle que de loin l'élégance de son modèle. La maison de maître de *l'Habitation Morne Etoile*, au Morne-Rouge, s'orne également en toiture d'une lucarne à la capucine abritant une grosse pendule. L'Habitation, située à deux ou trois kilomètres de Saint-Pierre, a manifestement reproduit la *niche à pendule*... emblème de l'un des plus « modernes » bâtiments de l'île lorsqu'il fut construit. Ici le volume de l'édifice ne reprend aucun autre élément de la *Chambre de Commerce* de Saint-Pierre. La construction, une maison de bois à étage, à façade plate, couverte d'une haute toiture à quatre pentes en tuiles, peut cependant rappeler la simplicité de certaines maisons américaines en bois.

La conversion hôtelière: L' Hôtel Saint Aubin (La Trinité, Martinique)

Cette grande maison coloniale est aujourd'hui transformée en hôtel. Le bâtiment frappe d'abord par son ampleur.

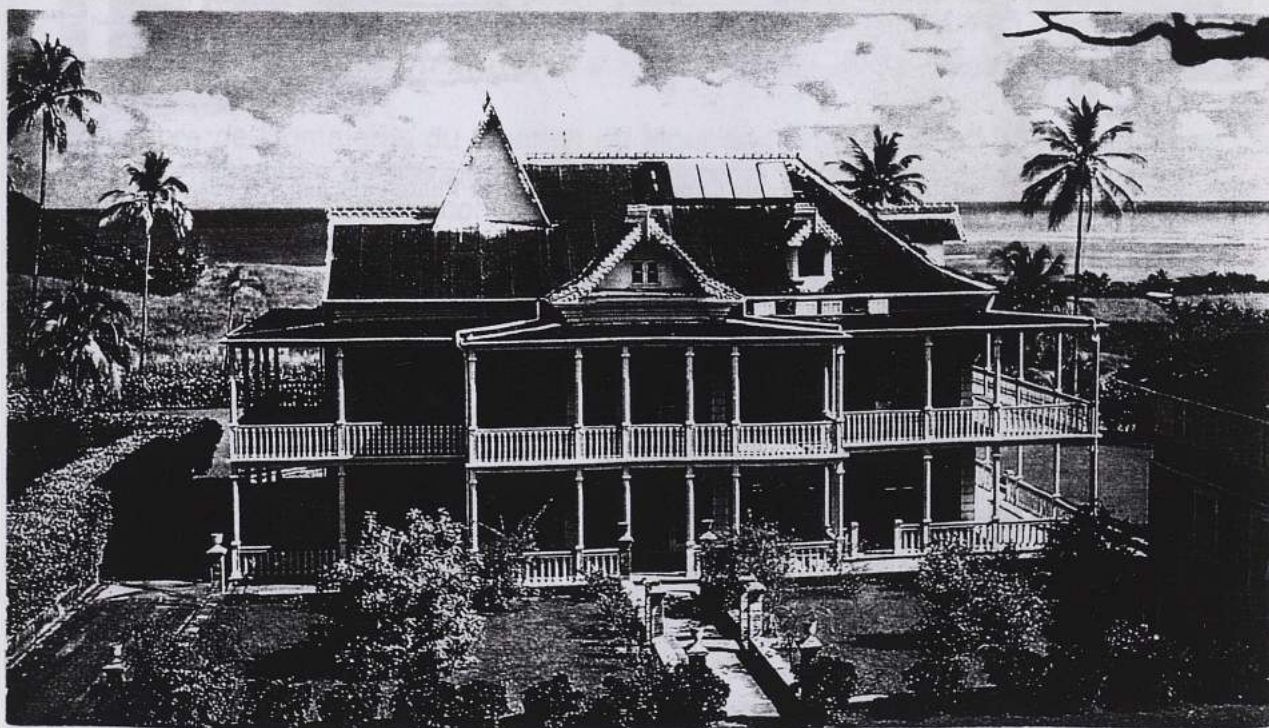


Figure 123 L'hôtel Saint Aubin (Ed. Exbrayat)

Tableau 17 Description architecturale - L'Hôtel St Aubin

- Le plan, carré, compte six travées par face, et se développe sur deux niveaux, plus un étage de combles.
- Une double galerie circulaire ceinture le rez-de-chaussée et l'étage, soulignant le rythme des travées. La légèreté des fins piliers camelés et de la balustrade contraste avec la lourdeur du volume principal. Un décalage en avancée de la galerie circulaire marque l'entrée du bâtiment sur la façade principale, surmontée d'un fronton.
- La toiture, actuellement couverte en plaques de tôle nervurée, présente une certaine complexité: le profil de pente accentuée de la partie centrale, légèrement brisé, s'oppose à la platitude de l'auvent de la galerie; des lucarnes avec saillie formant auvent assurent la ventilation des combles et pièces mansardées; des frises et des épis ornent les arêtes de toiture et les lucarnes.
- L'ordonnance de l'avant-cour présente un caractère axé et symétrique: des piliers de pierre surmontés de vasques rythment l'ordonnance de l'allée centrale, dallée; des bordures de pierre ornées aux angles de ces mêmes piliers à vasques encadrent les parterres ornés de plantations régulières.

Cette immense demeure n'est pas à proprement parler un bâtiment «exemplaire», mais plutôt représentatif d'une accumulation de traits propres au style colonial élitiste: la galerie, développée à l'extrême, la forte pente de toiture, la frise, les piliers ordonnant le jardin à la française.

L'affectation à un Service public: l'ancien Hôtel du Conseil Régional à Fort-de-France

Le bâtiment occupé jusqu'à ces dernières années par le *Conseil Régional*, est situé, comme nombre des Services administratifs départementaux, sur le morne Tartenson qui surplombe la ville à l'ouest. Le *Conseil Régional* avait installé ses bureaux dans une grande bâtisse coloniale qui semble dater des années 1900 et avoir subi des remaniements. Ce bâtiment réunit des éléments hétérogènes dans un *collage* à la fois inattendu et finalement... très local. Nous supposons qu'il peut s'agir d'un corps de bâtiment initial simple, qui aurait été constitué par l'aile droite. Ce bâtiment homogène pouvait être une maison de maître ou une villa, mais reprenait la disposition des grandes habitations anciennes, comme *Pécoul de Basse-Pointe*, en la transposant un peu. La galerie était traitée dans le style 1900. Puis, l'adjonction d'une aile, vers 1920 ou 1930 peut-être, aurait permis de réaliser une toiture-terrasse et un dôme. Enfin, récemment, les combles de l'aile droite ont du être transformés en pièces habitables ou en bureaux grâce au percement des lucarnes modernes.

Tableau 18 Description architecturale - L'ancien Hôtel du Conseil Régional

DESCRIPTION D'ENSEMBLE

- La construction, en maçonnerie enduite, comporte deux corps de bâtiment identiques, à deux niveaux, disposés en équerre.
- Seule la toiture les distingue: le premier corps de bâtiment comporte une toiture à croupes, couverte de tuiles mécaniques et percée de lucarnes modernes en «chien assis» qui semblent avoir été ouvertes postérieurement à la construction initiale, ou remaniées. La toiture du second corps de bâtiment est traitée en terrasse, et surmontée d'un belvédère, curieusement prolongé en porte-à-faux au-dessus du toit de la galerie de l'étage.
- Le raccordement des deux volumes s'opère en façade par un module angulaire et en toiture par l'adjonction d'un dôme pyramidal oblong.
- Dans l'ensemble, la grande hauteur des étages, la forme et la distribution des percements, les menuiseries de fenêtre à jalousies et les lourds vantaux des volets extérieurs rappellent le style des maisons de maître plus anciennes. Mais le décor de balustres de la galerie est caractéristique de l'ornementation des villas bourgeoises européennes 1900.
- La surélévation de la structure sur une fondation apparente a permis le développement d'un perron situé à l'articulation des deux ailes, orné des mêmes balustres que les galeries, et servant d'entrée d'honneur à l'ensemble de l'immeuble.
- Le caractère décoratif de l'ensemble de l'immeuble est donné par le traitement ornemental de la galerie, où la répétition du balustre joue un rôle majeur.

LES ELEMENTS JUXTAPOSES:

- les fenêtres des anciennes Habitations de pierre⁴⁸⁵,
- le rythme des découpes en arcade de la galerie, élément caractéristique de construction des cases antillaises en bois, dit «arc antillais»⁴⁸⁶, ici interprété en maçonnerie,
- la forme du dôme que Pierre Henri Picq construisit pour le grand magasin de nouveautés de Fort-de-France, à l'image des dômes haussmaniens;
- la toiture-terrasse à balustres du «Nouveau Gouvernement», édifié en 1927 à Fort-de-France; le toit-terrasse était alors une complète nouveauté; seul Ali Tur l'employait à cette époque pour la reconstruction des édifices publics de Guadeloupe; les fortes pluies tropicales, la nécessité de toitures hautes pour assurer l'aspiration de la chaleur et éviter l'échauffement thermique, la tradition de charpente-bois et la fabrication de tuiles locales avaient en effet imposé un style de toiture haute et pentue, couverte en tuiles-pays remplacées plus tard par des tuiles mécaniques.
- le , atypique ici, mais emprunté à l'architecture balnéaire européenne de l'époque 1900-1920;
- le balustre, thème récurrent de l'architecture coloniale depuis la fin du dix-neuvième siècle, ici magnifié par la profusion;
- la couleur bleue des menuiseries, qui rappelle certaines couleurs vives de menuiseries des cases rurales ou de maisons de maître; la couleur très blanche des enduits, couleur coloniale officielle par excellence (le «Nouveau Gouvernement» par exemple à Fort-de-France, achevé en 1927, est d'une éblouissante blancheur).
- les «chiens assis», dénaturation moderne des lucarnes anciennes.

⁴⁸⁵ Comme l'Habitation Pécol de Basse-Pointe; l'Habitation Pécol La Montagne de Saint-Pierre est décrite ci-dessous. Il s'agit de domaines différents.

⁴⁸⁶ Jack Berthelot, Martine Gaumé, « Kaz antiyé jan moun ka rété - Caribbean Popular Dwelling - L'habitat populaire aux Antilles », Pointe-à-Pitre, Editions Perspectives Créoles, 1982, p.116.



Figure 124 L'ancien Hôtel du Conseil Régional de Martinique Photo A. Nourault

L'importance de l'édifice et son occupation prestigieuse ont nécessairement fait de ce bâtiment une référence. Nul doute que la galerie à balustres ait inspiré plus d'un petit propriétaire, jusque chez les auto-constructeurs en quête d'une identification aux symboles des notables.



Figure 125 Un immeuble Boulevard Adhémar Modock à Fort-de-France Photo A.H. 1991

La conservation privée: l'Habitation Pécoul la Montagne à Saint-Pierre

La construction de l'Habitation Pécoul la Montagne à Saint-Pierre de la Martinique constitue une autre forme de transmission de modèle. Elle fut inspirée par un bâtiment disparu dans le cataclysme de Saint-Pierre, le «Château des Jésuites». Cette Habitation illustre un type d'architecture propre à la région pierrotine: des bâtiments de pierre, ordonnés à la française. Ces caractéristiques sont présentes au Morne-Rouge, dans certaines villas, mais aussi à Fort-de-France, où quelques habitants reproduisirent ce type de construction en souvenir de leur ville disparue. Le récit de Raoul Depaz, décrivant cet édifice émouvant, vient clore cette réflexion sur le devenir des cases créoles. Symboliquement, il porte témoignage de la persévérance des Antillais à rebâtir, sur les ruines de leurs habitations que la nature s'acharne périodiquement à anéantir, de nouvelles demeures.



CHRONIQUE

L'HABITATION «PECOUL LA MONTAGNE»⁴⁸⁷

Réplique du «Château des Jésuites» (Saint-Pierre, Martinique)

La famille Depaz, des négociants de St Pierre, avait entièrement péri dans la catastrophe de 1902 qui anéantit St Pierre, à l'exception du grand-père de M. Raoul Depaz, Victor Depaz, un enfant alors en pension en métropole. Ce survivant de la Famille Depaz revint à St Pierre une quinzaine d'années plus tard et y construisit une Habitation, sur les contreforts de la Montagne Pelée. Il la conçut à l'image de l'ancien «Château Périnelle», demeure des Jésuites, qu'il admirait étant enfant. L'édifice imposant n'a pas été classé. M. Raoul Depaz nous ouvre la grande demeure riche de souvenirs.

«Le 5 mai 1902, l'usine Guérin, une usine à sucre du littoral avait été arrachée par une coulée de boue de la Rivière Blanche. Le 8 mai, c'était l'éruption. Le cône volcanique, avant le 8 mai, s'élevait à 1091 mètres. Après, il est passé à 1150 mètres, et d'autres cônes ont surgi, lors des éruptions du 29 et du 31. Un cône qui s'est élevé à 1550 mètres, et une aiguille de lave à 1335 mètres. Depuis 1902, il y a une Station Vulcanologique au Morne des Cadets. Elle est équipée pour surveiller la montagne.

C'est une maison de famille, pas un Monument Historique. Nous nous y retrouvons tous pour les mariages. La grande maison fut édifée à partir de 1922 par Victor Depaz. Le domaine faisait partie à l'origine de l'ancienne propriété de Jacques Dyel du Parquet, nommé gouverneur de la Martinique en 1637. Victor Depaz en fit l'acquisition en 1916-1917. Ayant quitté la métropole où il avait achevé ses études, il était en route pour le Canada, où il comptait

⁴⁸⁷ Entretien avec M. Raoul Depaz et visite de l'Habitation. Ces notes peuvent ne pas rapporter assez fidèlement les propos de notre hôte, tant la visite des lieux a capté notre attention.

s'établir sur une concession qu'il avait acquise. Son bateau passait par Plymouth, Trinidad, et faisait escale à la Martinique. Il vint saluer son tuteur, un Martiniquais ami de ses parents. C'est lors de cette escale accidentelle que Victor Depaz, retrouvant l'île de son enfance, décida de s'y fixer. Il épousa une fille Hayot, eut onze enfants et trente-cinq petits-enfants. La famille Hayot est une vieille famille de l'île: on trouve un Hayot baptisé au Prêcheur en 1680, qui exerça le métier de maître-charpentier dans le centre et le sud de l'île. La famille Depaz était aussi une famille établie de longue date en Martinique. En 1700, son premier représentant était Officier de Milice. Il y eut aussi un notaire du Saint-Esprit et de Rivière Salée qui s'installa comme négociant à Saint-Pierre. Le grand-père de Victor Depaz était administrateur du domaine de Périnelle, château et distillerie. C'est en souvenir du domaine disparu qu'il construisit l'Habitation Pécoul La Montagne. Mais cette demeure est plus petite: le Château des Jésuites faisait environ 50 mètres de façade, et l'édifice construit par Victor Depaz n'a que 25 mètres de longueur. Il divisa donc par deux toutes les dimensions qu'il pouvait repérer dans les ruines de Périnelle, où il se rendait fréquemment pour retrouver des traces, vérifier ses souvenirs, faire des fouilles qui lui permirent parfois de mettre à jour un objet. La maison a été construite en pierres de rivière taillées. La façade a été achevée en 1919. Les meneaux sont en pierre taillée. Ils ont été réalisés par un maître-maçon du Vauclin, qui appartenait à une famille d'artisans spécialisés de père en fils. Ce sont ces artisans qui ont reconstitué l'église de Saint-Pierre après la catastrophe, ainsi que le couvent de Notre Dame de La Délivrande au Morne-Rouge. C'était un vrai tailleur de pierres. Les macarons de pierre qui l'ornent ont pour motif la 'Rose de Saron'. Ils ont été dessinés par un ingénieur, qui avait épousé la fille aînée de M. Victor Depaz et qui habitait une autre propriété du domaine, le Petit Réduit. Le parquet du salon est en poirier-sapotille. Les meubles sont des 'meubles-pays, plus des meubles qui ont été importés en 1929. Les menuiseries des fenêtres sont en acajou et les contre-volets en bois du nord. La mère de M. Raoul Depaz avait fait une maquette de la construction. La petite galerie date de 1930-1931. La maison était trop petite, il n'y avait pas assez de chambres et il a fallu ajouter deux ailes avec une véranda et des combles habitables. C'est aussi en 1930 que l'on a fait faire la terrasse et la fontaine, et l'escalier du jardin, sur le modèle de Périnelle. En même temps, on a fait planter le parc. Le carrelage des galeries a été fait en 1936.»

M. Raoul Depaz nous introduit dans la cuisine et l'office avec ses réserves, une grande pièce dont les murs font un mètre d'épaisseur, et couverte d'une dalle de béton de 50 centimètres. La pièce vient d'être refaite. Cette pièce fortifiée est la «Case à Vent» de l'Habitation. La porte de l'est s'ouvre sur la Montagne Pelée. Elle est constituée d'un lourd vantail de fer. « C'est la porte du volcan » nous dit M. Depaz. « Certains jours, nous regardons la montagne couronnée de nuages avec une certaine inquiétude. » M. Depaz nous montre l'un des arbres qu'il préfère, un palmier qui fleurit et meurt tous les trente ans. La première génération de cet arbre fut plantée en 1926, puis remplacée. Celui-ci fleurit cette année. M. Depaz a aussi un jardin d'orchidées, près de la maison où il vit, qui n'est pas le sévère « Château », mais une maison secondaire, plus simple, édifiée à proximité de la grande demeure.

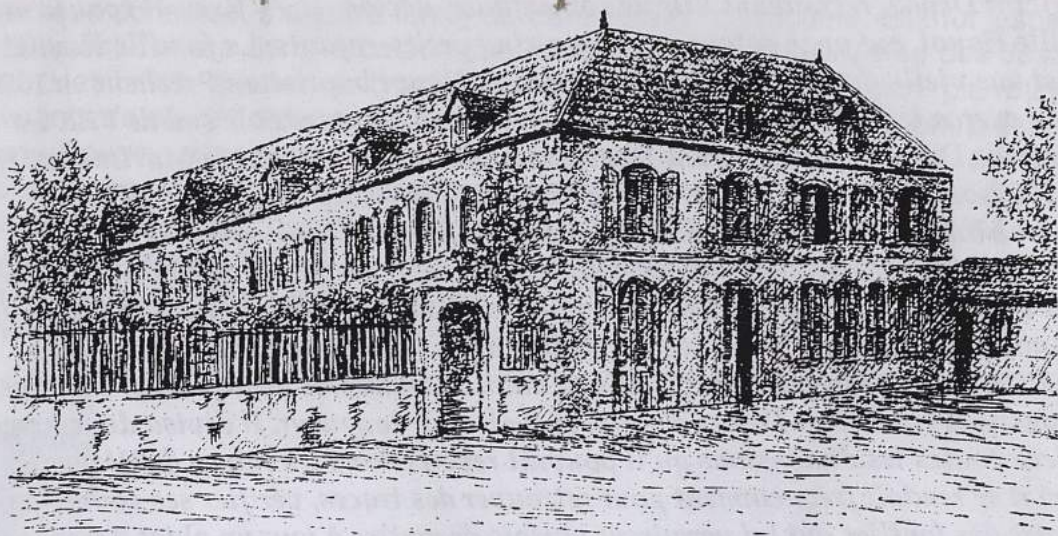


Figure 126 L'ancien Château de Perrinelle, dit des Jésuites *Source: dessin M. Chomereau-Lamotte*⁴⁸⁸

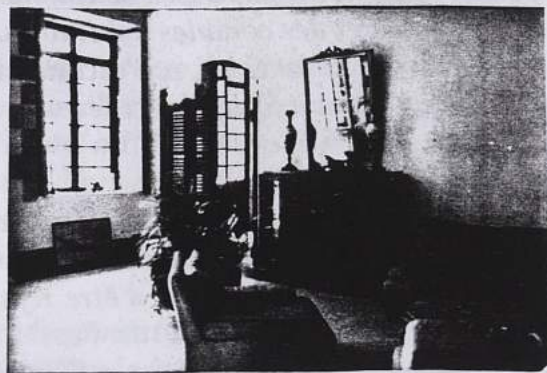


Figure 127 L'Habitation "Pécol La Montagne" dite "Le Château" à St Pierre
Vues du péristyle de la façade principale et d'un salon Photos A.H. 1991

⁴⁸⁸ in: Revue « *Les Cahiers du Patrimoine - Saint-Pierre 1635-1902* », Fort-de-France, Conseil Régional de la Martinique, No. 11-12, 1991, p.46.

POUR CONCLURE:

JOSEPHINE A-T-ELLE PERDU LA TÊTE?

«Qu'elles soient produites selon un mode ou un autre, qu'elles contiennent tel ou tel type de signification, les formes urbaines généralement sont faites pour durer et effectivement durent au-delà de l'époque où elles ont été construites. Il s'ensuit qu'en plus de l'autonomie dont elles disposent au moment de leur création, /.../ elles peuvent développer, au cours de leur existence historique, une autre sorte d'autonomie, que nous appellerons ici 'l'autonomie seconde'. /.../ Les rapports sociaux qui ont présidé à sa naissance, le degré de développement technique, le talent des artistes, les capacités des artisans, l'imaginaire collectif qui l'ont façonné, tout cela s'éloigne, s'estompe, tandis que l'édifice subsiste, souvent aussi, son site, son quartier. La conservation de la forme est une caractéristique spécifique de l'oeuvre urbaine. Ici le processus se renverse: au lieu d'être produits de rapports, la forme urbaine devient productrice de rapports.»

Pierre Riboulet 1981

« Douze leçons sur la composition urbaine »⁴⁸⁹

⁴⁸⁹ Pierre Riboulet, «Douze leçons sur la composition urbaine - Pour une généalogie de l'espace», Paris, cours polycopié ENPC, 1981, p.298.

POUR CONCLURE: JOSEPHINE A-T-ELLE PERDU LA TÊTE?

Il y a quelques années, la statue de *Joséphine de Beauharnais*⁴⁹⁰ qui ornait une allée de *la Savane*, ancienne *Place d'Armes* de Fort-de-France, fut décapitée dans la nuit. L'impératrice sans tête préside toujours, dans l'indifférence des passants, aux rendez-vous des amoureux et des *gran moun*⁴⁹¹ du jardin public. Faut-il donc, pour oublier, perdre la tête? Perdre la mémoire?

Le vice-recteur Garaud⁴⁹², en 1892, avait piètre opinion de l'urbanisme colonial. Au regard étranger, les Petites Antilles françaises n'offrent aujourd'hui, guère plus de qualité architecturale et urbaine qu'il y a cent ans. Parcourir Fort-de-France un dimanche est une rude épreuve pour la sensibilité architecturale. La ville, désertée, n'offre plus au regard que des immeubles en béton noirci par les pluies tropicales, des enseignes commerciales plus vieillotées que pittoresques, et l'on y chercherait en vain quelques unes de ces demeures anciennes qui font le charme des albums photographiques consacrés aux Antilles. Arriver en bateau à Pointe-à-Pitre ménage une vision plus souriante: la darse pénètre au cœur de la cité. Les quais foisonnants de petits marchands et de *pacotilleuses*⁴⁹³ donnent sur la Place des Victoires, bordée de maisons créoles. Au hasard des rues proches, le visiteur découvre bientôt, car le centre est petit, une architecture urbaine encore homogène, des chantiers de réhabilitation de maisons anciennes et quelques beaux édifices publics restaurés. Des années 1950 aux années 1980, la Martinique, plus que la Guadeloupe, semblait avoir oublié son patrimoine d'architecture ancienne, au profit d'une architecture moderne internationale. Les systèmes de construction et les modes d'habitat qui se sont développés dans la période post-coloniale, de 1946 à nos jours, sont en rupture avec les formes antérieures. Le développement économique d'une part, la modernisation technologique d'autre part, ont engendré des mutations évidentes dans la production du cadre bâti. Pour l'économiste Alain-Philippe Blérald, cette modernisation poursuit, sous une autre forme, la dépendance coloniale au système économique métropolitain:

« Toute interprétation correcte des formes évolutives de la dynamique économique aux Antilles depuis 1946 se doit de partir de la contradiction fondamentale cernée au chapitre précédent, à savoir de la distorsion résultant de l'introduction systématique de normes sociales, produites pour la régulation d'un pays capitaliste industrialisé, à l'intérieur de formations dépendantes dont la structure productive demeure foncièrement extravertie. /.../ Précisément le

⁴⁹⁰ *Marie Joséphe Rose Tascher de La Pagerie* fut baptisée aux Trois Ilets le 27 juillet 1763. Ne dit-on pas que l'impératrice créole semble tourner son regard de pierre de l'autre côté de la baie des Flamands, vers les Trois Ilets, sa campagne natale? Les historiens cependant contestent l'identité de l'impératrice, avançant qu'un acte de décès de *Marie Joséphe Rose* fut rédigé le 5 novembre 1791 aux trois Ilets. La soeur cadette de la jeune fille décédée, *Rose Tascher de La Pagerie*, aurait alors pris la place de *Marie Joséphe Rose Tascher de La Pagerie*, et c'est *Rose* qui serait devenue impératrice de France.

⁴⁹¹ *Gran*: créolisme; *gran* en créole signifie âgé; une «*grande dame*» est une dame âgée; *gran moun* désigne les personnes âgées.

⁴⁹² Louis Garaud (Vice-Recteur de la Martinique), «*Trois ans à la Martinique - Etude de moeurs, paysages et croquis - Profils et portraits*», Paris, A. Picard et Kaan, 1892, nouvelle édition 1895. (Texte cité par Solange Contour.)

⁴⁹³ «*Pacotilleuse*»: marchande de frivolités: mercerie, bibelots, lingerie, «*rajouts*» (nattes et poufs de cheveux naturels servant à avantager les coiffures)...

« sous-développement » de la Guadeloupe et de la Martinique procède de leur insertion précoce et brutale dans le système capitaliste international ».

Alain-Philippe Blérald⁴⁹⁴

« Histoire économique de la Guadeloupe et de la Martinique » 1986

Le logement conventionnel, jusqu'à une époque très récente, ne se distinguait guère des formes correspondantes en usage dans la métropole à la même période: grands ensembles, lotissements pavillonnaires, villas et immeubles de rapport de Martinique et Guadeloupe ont été réalisés sur les mêmes modèles. Depuis une dizaine d'années toutefois, les architectes tentent de retrouver une sorte de filiation entre la construction contemporaine et les modèles de la période antérieure. Les grands hôtels comme les immeubles de rapport s'ornent désormais de «*fanfreluches et dentelles*»⁴⁹⁵, multiplient les galeries et les débords de toiture, se colorent de tons pastel. Le système constructif est moderne; seul, le vocabulaire ornemental et la modénature des façades se «*créolisent*». Les constructions conventionnelles⁴⁹⁶ les plus économiques, celles du secteur du logement social, font aussi des tentatives de stylisation régionale. Même les petites entreprises de construction privée tentent d'adapter leur offre de villas modernes à la mode créolisante, en proposant des modèles inspirés de la case coloniale⁴⁹⁷. Cette construction officielle n'a pu suffire aux besoins en logement de la population et le secteur informel de l'auto-construction s'est étendu de façon massive, aboutissant à la création de quartiers entiers, voire de véritables «*villes nouvelles auto-construites*». Les études que nous avons menées antérieurement suggéraient que cet habitat «*sauvage*» constituait peut-être un équivalent de la «*case créole*» antérieure. Cette étude a montré en effet que le mode d'implantation et de groupement des quartiers spontanés poursuit bien un processus qui avait été engagé depuis le milieu du dix-neuvième siècle: la constitution des faubourgs de la ville coloniale. La société coloniale, outre quelques constructions officielles dont certaines profondément originales, comme l'oeuvre de l'architecte Ali Tur à la Guadeloupe, nous a légué de modestes vieilles bâtisses ou des cases légères dont beaucoup menacent ruine. Modeste, rustique, la construction populaire antillaise, dans ses formes rurales initiales comme un peu plus tard, en ville, n'en est pas moins précieuse. C'est en retrouvant la mémoire que la création architecturale locale pourra dépasser les ambiguïtés de sa créolité. L'histoire coloniale, quelle qu'elle fût, héroïque, barbare, honteuse ou glorieuse, est le seul héritage dont les Antillais puissent aujourd'hui se réclamer.

Il est futile de couper la tête de Joséphine...

⁴⁹⁴ Alain Philippe Blérald, « Histoire économique de la Guadeloupe et de la Martinique du XVII^e siècle à nos jours », Paris, Karthala, 1986, p.179 et p.1.

⁴⁹⁵ Frise de bois découpé, de fonte ou plus modestement de tôle.

⁴⁹⁶ Dans la production moderne antillaise, nous distinguons: les «*constructions conventionnelles*» (elles répondent aux normes mais correspondent à une production de masse), des «*constructions savantes*» (ce sont des oeuvres architecturales) et des «*constructions sauvages*» (hors norme).

⁴⁹⁷ Ce retour au régionalisme est récent et hâtif. Le «*doudouïsme*» en architecture amalgame quelques traits empruntés à la villa bourgeoise antillaise du début de siècle à des caractéristiques ornementales propres aux îles anglaises de la Caraïbe.

«*Doudouïsme*»: ce terme en usage actuellement aux Antilles est appliqué aux productions culturelles mineures à exploitant à des fins commerciales un folklore créole qu'elles dénaturent; (musique *doudouïste*, comme «*Ba mwen un ti bo doudou*»..., décor *doudouïste* (celui des restaurants ou bars pour touristes), architecture *doudouïste*, celle qui abuse de références plaquées pour «*faire créole*»...



Figure 128 Façade ancienne au Moule Guadeloupe Photo A.H. 1994

*L'ère industrielle des Petites Antilles de Puerto-Rico à Trinidad
Le Petit Cal-de-Sac Martin & Jerry Guadeloupe Photo A.H.*

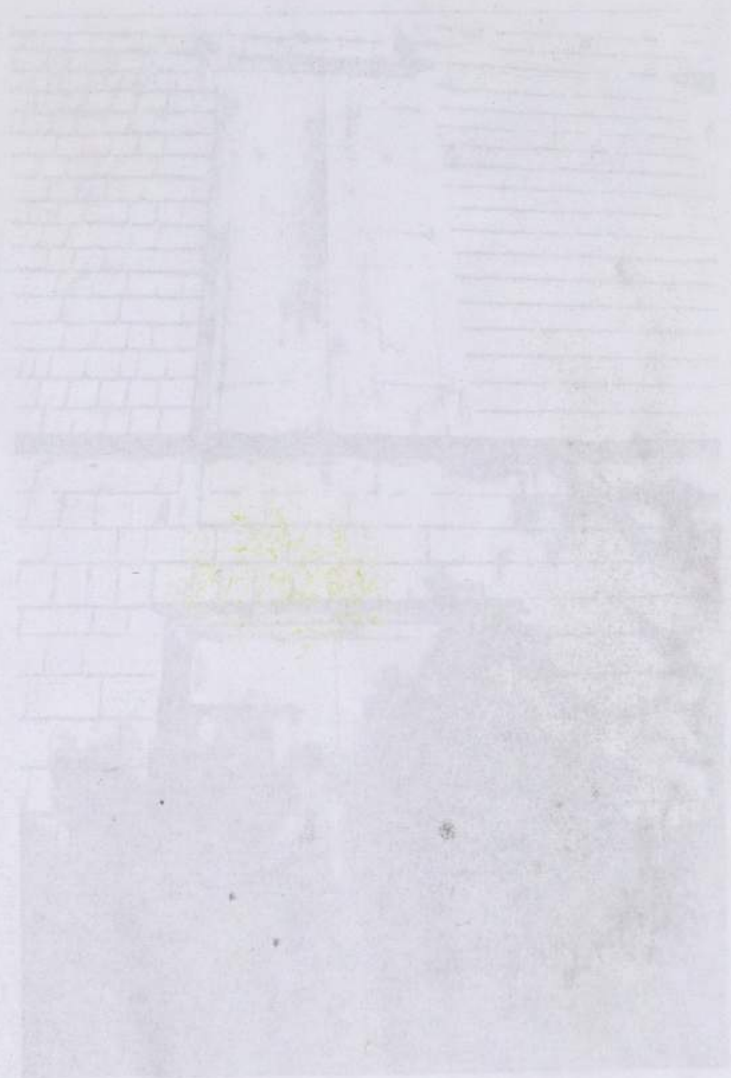
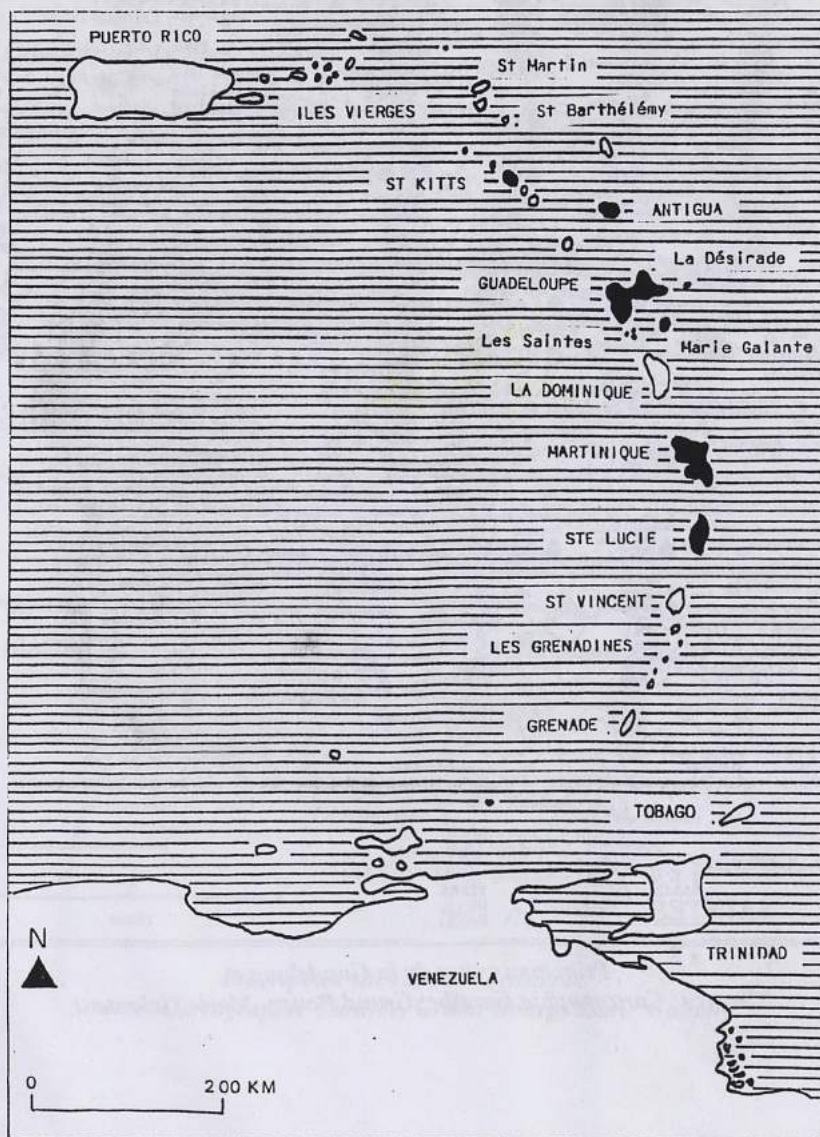
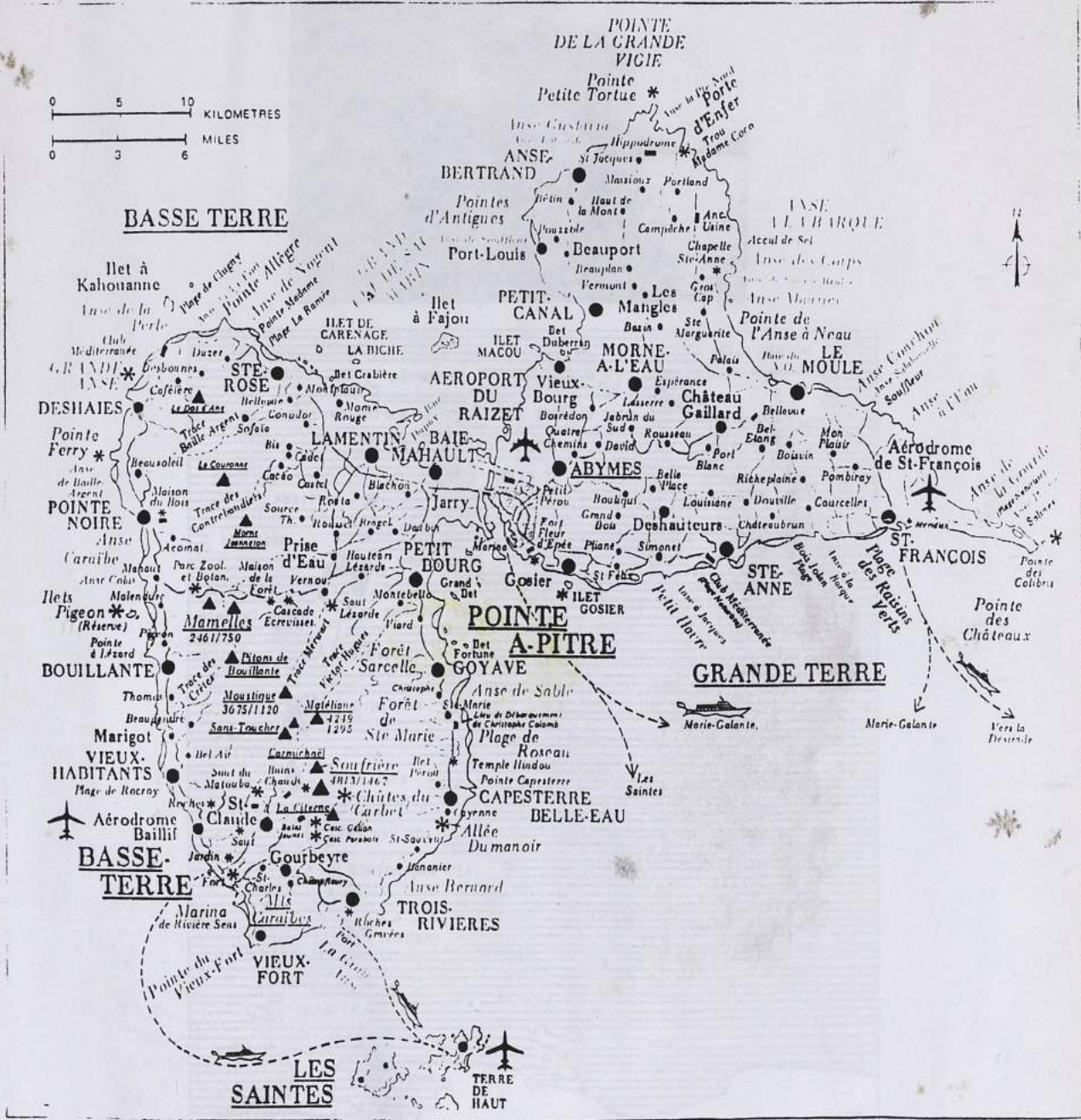


Figure 129 Facade section au Nord - Chateau de Paris - 1811

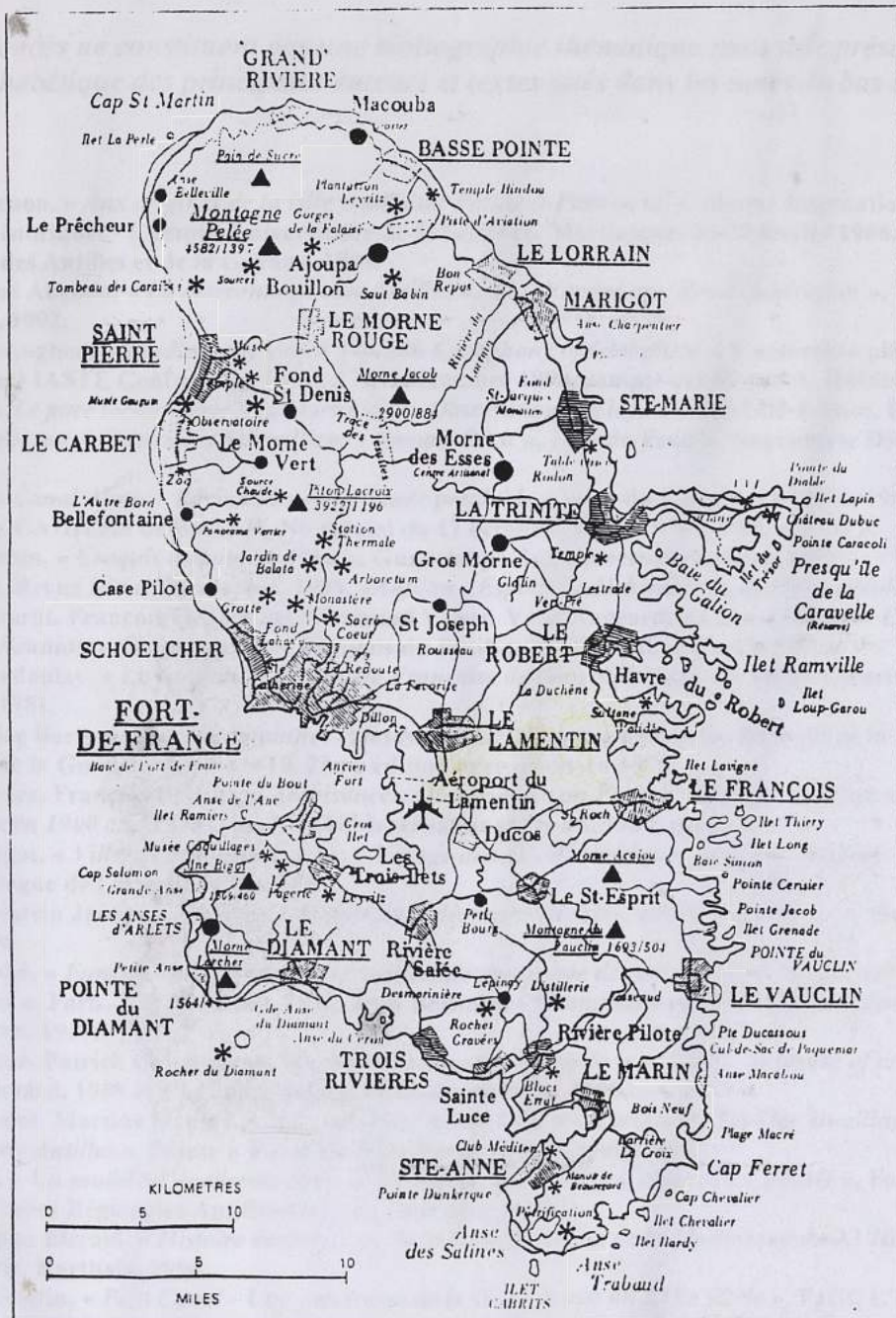
CARTES



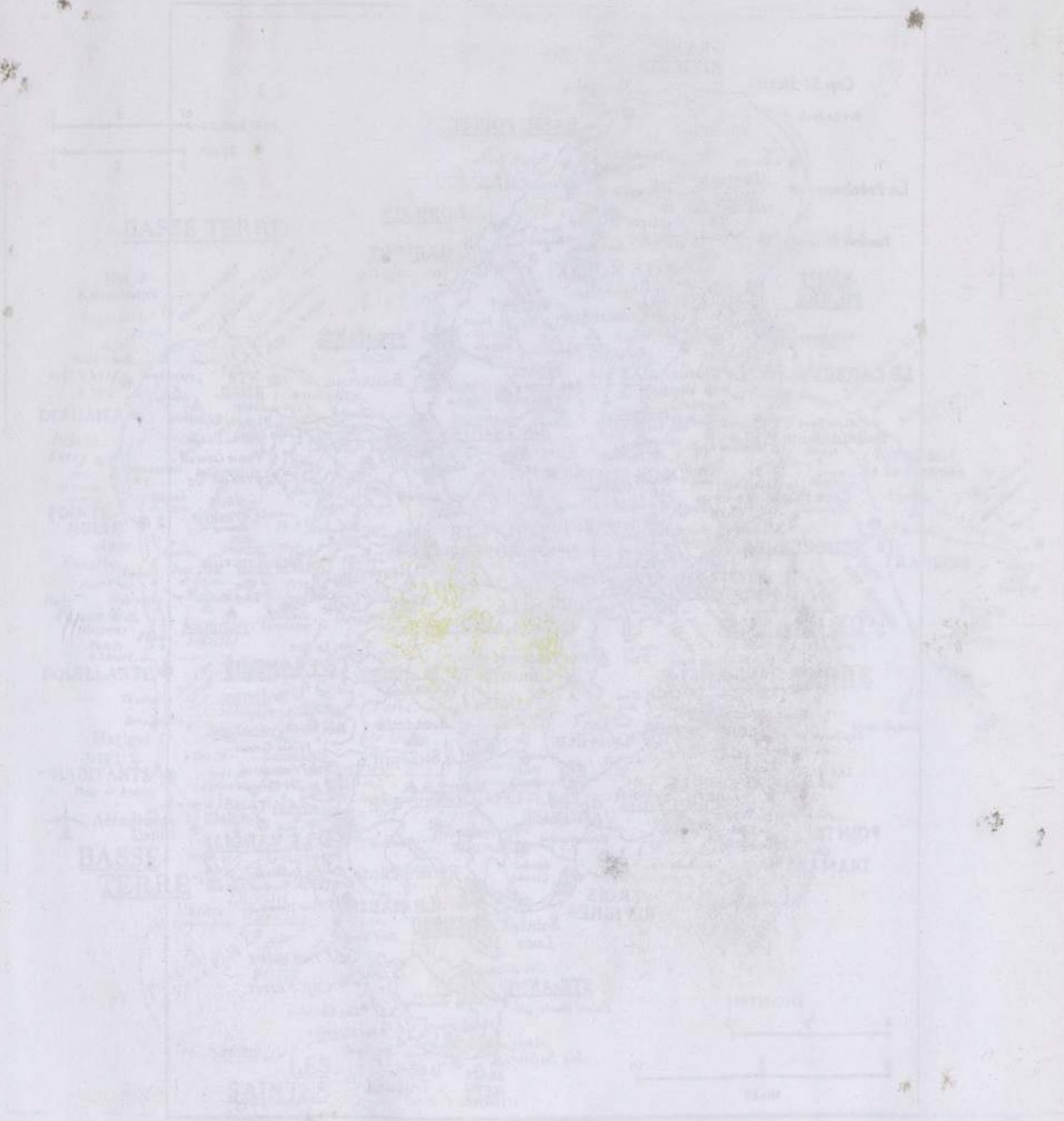
*L'arc insulaire des Petites Antilles de Puerto-Rico à Trinidad
 Le Petit Cul-de-Sac Marin à Jarry Guadeloupe Photo A.H.*



Principaux sites de la Guadeloupe
 Source: Cartographie Caraïbe, Grand Bourg, Marie Galante



Principaux sites de la Martinique
 Source: Cartographie Caraïbe, Grand Bourg, Marie Galante



REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ces références ne constituent pas une bibliographie thématique mais une présentation en ordre alphabétique des principaux auteurs et textes cités dans les notes de bas de page.

- Lucien Abenon, « *Aux origines de la ville antillaise: Pointe-à-Pitre* », in: Colloque International des Sciences Historiques - Campus Universitaire de Schoelcher, Martinique, 26-28 février 1986, CARDH, Université des Antilles et de la Guyane, 1988.
- Lucien René Abenon, « *Le marronnage aux Antilles* », in: « *Voyage aux Iles d'Amérique* », Paris, Archives Nationales, 1992.
- Janet Abu-Lughod, « *Finding one's own Voice in Cacophony of Globalism* », Conférence plénière, IVth International IASTE Conference, Tunis, 17-20 décembre 1994, compte-rendu par A. Hublin.
- ADUAM, « *Le parc locatif privé à la Martinique - Observation des loyers* », Fort-de-France, DDE, 1989.
- Richard Labétan, « *Sainvillias Sainvilliens - Roman-Récit* », Fort-de-France, Imprimerie Désormeaux, 1982.
- ADUAM, « *Canal Alarie - Ravine Moreau - Etude préalable* », Fort-de-France, ADUAM, 1985.
- ANAH, Les CAHIERS de l'ANAH, No spécial du 17 octobre 1991 « 1971 - 1991, ANAH ».
- Bernard Autin, « *Croquis à Pointe à Pitre* », Guadeloupe, Imprimerie Darantière, 1992.
- Autrement, Revue Série Monde, oct. 1989, « *Antilles - Espoirs et déchirements de l'âme créole* ».
- Christian Barat, François Hennequet, Christian Vaisse, Yvan Augeard, « *Cases Cachées - Les maisons de l'île de La Réunion* », Singapour, Les Editions du Pacifique, 1990, (ed. originale 1953).
- Vincent Berdoulay, « *La formation de l'Ecole Française de Géographie (1870 - 1914)* », Paris, Bibliothèque Nationale, 1981.
- R.P. Maurice Barbotin, « *Les communes et les bourgs de Marie-Galante* », in: Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe. No 9-10, 2ème édition mise à jour en 1976.
- Gildas Baudez, François Béguin, « *Arabisations, Observations on French Colonial Architecture in North Africa between 1900 and 1950* », in: LOTUS International, No 26, 1980, pp.41-51.
- Danielle Bégot, « *Villes et urbanisme* », in: « *Voyage aux Iles d'Amérique* », Paris, Archives Nationales, 1992, (catalogue de l'exposition), p. 360.
- Paola Berenstein Jacques, « *Favelas / Architecture déconstructiviste* », article à paraître in: Revue Terre des Signes, 1996.
- Jean Bernabé, « *Fondal-Natal, Grammaire basilectale approchée des créoles guadeloupéen et martiniquais* », Paris, L'Harmattan, 1983. Jean Bernabé, « *Grammaire créole (Fondas-kréyol-la)* », Paris, L'Harmattan, 1987.
- Jean Bernabé, Patrick Chamoiseau, Raphaël Confiant, « *Eloge de la créolité - In praise of creoleness* », Paris, Gallimard, 1989 et The John Hopkins University Press, 1990.
- Jack Berthelot, Martine Gaumé, « *Kaz antiyé jan moun ka rété - Caribbean Popular Dwelling - L'habitat populaire aux Antilles* », Pointe à Pitre, Editions Perspectives Créoles, 1982.
- Lloyd Best, « *Un modèle d'économie pure de plantation* », in: « *Les Cahiers du CERAG* », Fort de France, Centre d'Etudes Régionales Antilles-Guyane, 3e trimestre 1971.
- Alain Philippe Blérald, « *Histoire économique de la Guadeloupe et de la Martinique du XVIIe siècle à nos jours* », Paris, Karthala, 1986.
- Raymond Boutin, « *Petit Canal - Une commune de la Guadeloupe au XIXe siècle* », Paris, L'Harmattan, s.d..
- Brian Brace Taylor, « *Planned discontinuity - Modern Colonial Cities in Morocco* », in: LOTUS International, No 26, 1980, pp.52-66.
- Jean Bruhnes, « *Types régionaux de maisons* » in « *La géographie humaine de la France* », Paris, 1920.
- R. W. Brunskill, « *Illustrated Book of Vernacular Architecture* », Londres, Faber and Faber Ltd, 1970.
- Guy Cabort Masson, « *Les puissances d'argent en Martinique* », Fort-de-France, laboratoire de Recherches de l'A.M.E.P., 1987.
- C.A.U.E. de la Martinique, Revue « *La Mouina* », Fort-de-France, Revue du C.A.U.E., No.1, oct. 1983.
- CEHOPU, « *La Ciudad Hispanoamericana - El Sueno de un Orden* », Espagne, CEHOPU, 1989.

- Cécile Celma, « Deux formes de sociabilité de la population de couleur en Martinique et en Guadeloupe à la fin du XIXe siècle: la Mutualité et le Syndicat », in: Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer, No 275, 1987, 2e trimestre, pp.207-223.
- Aimé Césaire « Cahier d'un retour au pays natal », Paris/Dakar, Présence Africaine, 1983, p. 57-58; édition originale initiale parue in Revue « Volontés », Paris, août 1939.
- Patrick Chamoiseau, Raphaël Confiant « Lettres créoles - Tracées antillaises et continentales de la littérature - Haïti, Guadeloupe, Martinique, Guyane, 1635-19753 », Paris, Hatier, 1991.
- Patrick Chamoiseau, « Texaco », Paris, Editions Gallimard, 1992.
- Liliane Chauleau, « Dans les Iles du Vent la Martinique XVIIe - XIXe siècle », Paris, L'Harmattan, 1993.
- Marie Chomereau-Lamotte in: « En ce temps-là, Fort de France », Fort-de-France, Imprimerie Antillaise, 1988. France.
- Marie Chomereau Lamotte, « L'Ouvroir », in: Revue « Les Cahiers du Patrimoine », « Fort-de-France dans les années 30 - Les lieux du savoir et du pouvoir », No 10,1990, Oct-Déc. pp.83-86.
- Marie Chomereau-Lamotte, « Jeanne Meyer: toute une vie au service des pauvres », article in: Revue « Les Cahiers du Patrimoine », « Fort-de-France dans les années 30 - Les lieux du savoir et du pouvoir », No 10,1990, Oct-Déc. pp.93-94.
- Marie Chomereau-Lamotte, « Les Cours », article in: Revue « Les Cahiers du Patrimoine », « Fort-de-France dans les années 30 - Les lieux du savoir et du pouvoir », No 10,1990, Oct-Déc. pp.10-11.
- Jean-Claude Croizé, Jean-Pierre Frey, Pierre Pinon, « Recherches sur la typologie et les types architecturaux », Paris, L'Harmattan, 1991.
- CNRS / IGN « Atlas des Départements français d'outre-mer », Volume « La Martinique », Paris, CNRS / IGN, 1977.
- CNRS / IGN, « Atlas des Départements français d'outre-mer », Volume « La Guadeloupe », Paris, CNRS / IGN, 1982.
- Solange Contour, « Saint-Pierre, (Martinique) - Tome I La ville et le volcan avant 1902 », Paris, Association des Auteurs auto-édités, 1988.
- Solange Contour, « Fort-de-France au début du siècle », Paris, L'Harmattan, 1994.
- Jean Cuisenier, sous la direction de... « L'architecture rurale française - Corpus des genres, des types et des variantes », Paris, Berger Levrault, édition par Tomes régionaux.
- Maiotte Dauphite, « De Crozanville à Rochefort », in: « Les Cahiers du Patrimoine », « Fort-de-France dans les années 30 - Histoire de la ville et des quartiers, Evocations », No 9,1990, Juill. - Sept.), pp.25-29.
- Maiotte Dauphite, in: Revue « Les Cahiers du Patrimoine », « Les églises », No 5, Juill. - Sept. 1989.
- Gabriel Debien, « Le marronnage aux Antilles françaises au XVIIIe siècle », in: Caribbean Studies, 1965.
- Gabriel Debien, « Les esclaves des Antilles françaises (XVIIe-XVIIIe siècles) », Société d'Histoire de la Guadeloupe et Société d'Histoire de la Martinique, 1974.
- J.B. Delawarde, « Essai sur l'installation humaine dans les mornes de la Martinique - Sites et agglomérations du nord de l'île - La case et la maison - L'art domestique », Fort-de-France, 1935.
- Albert Demangeon, « L'habitation rurale en France - Essai de classification des principaux types », in: Annales de Géographie, XXIXe année, No 161, sept. 1920.
- Georges Desportes, « Terres-Sainville et ses anciennes rues » in: Revue « Les Cahiers du Patrimoine », « Fort-de-France dans les années 30 - Histoire de la ville et des quartiers, Evocations », No 9,1990, Juill. - Sept., pp.34-38.
- Georges Doyon et Robert Hubrecht, « L'architecture rurale et bourgeoise en France », Paris, Editions Ch. Massin, 1941.
- Chistian Duverger, « Eléments de chronologie », in « Art Taïno, les Grandes Antilles précolombiennes », Paris, Editions Connaissance des Arts, 1994.
- Ecomusée de Marie-Galante, « Les usines, distilleries et moulins de Marie-Galante du XVIIe siècle à nos jours », Catalogue de l'exposition, 1991.
- J.P. Egon, « Connaissance de l'architecture réunionnaise », Ile de la Réunion, CNDP/CDDP, 1983.
- Léo Elisabeth, « Les grandes étapes de l'extension de la ville de Fort de France » in: Revue « Les Cahiers du Patrimoine », « Fort de France dans les années 30 - Histoire de la ville et des quartiers, Evocations », No 9,1990, Juill. - Sept.
- Léo Elisabeth, « Les Livres de couleur », in: « Voyage aux Iles d'Amérique », Paris, Archives Nationales, 1992.
- Josette Fallope, « Les occupations d'esclaves à la Guadeloupe dans la première moitié du XIXe siècle », article in: Revue française d'Histoire d'outre-mer », Tome LXXIV, No 275, 2e trim. 1987, pp.189-203.
- Josette Fallope, « La politique d'assimilation et ses résistances », in: Revue Autrement, Série Mémoires, 1994, « Guadeloupe 1875-1914, Les soubresauts d'une société pluri-ethnique ou les ambiguïtés de l'assimilation ».
- Joby Fanon, « Fort-de-France dans la brume des souvenirs », in Revue « Les Cahiers du Patrimoine », « Fort-de-France dans les années 30 - Histoire de la ville et des quartiers, Evocations », No 9,1990, Juill. -

- Sept., Femmes Actuelles, collectif, «Fort-de-France - les hommes d'hier dans nos rues d'aujourd'hui », Editions Femmes Actuelles, s.d., circa 1986.
- Marie Denise François, Michel Grandguillotte, « Savoirs et parenté dans l'anklo marie-galantais et le jaden bò kaz », in: CARBET, Fort de France, Revue Martiniquaise de sciences Humaines et de Littérature, No 6, 4e trimestre 1986, pp.68-97.
- Solange Fitte Duval, « Saint Esprit », Martinique, Presses de la Société d'Imprimerie Martiniquaise, 1976, (brochure à compte d'auteur).
- François Fourquet, Lion Murard, «Les équipements du pouvoir», Paris, Union Générale d'Édition, 1976.
- FRAP, Force de Réflexion d'action et de proposition Marie-Galante, Bulletin semestriel d'informations et de liaisons, No 8, Juillet 1993.
- Christian Galpin, « Ali Tur, architecte, 1929-1937 - Itinéraire d'une reconstruction », Guadeloupe, Ministère de la Culture et de la Communication, DRAC/ Conseil Général de la Guadeloupe, 1991.
- Gallimard, « Martinique », Paris, Guides Gallimard, circa 1994.
- Louis Garaud, « Trois ans à la Martinique - Etude de moeurs, paysages et croquis - Profils et portraits », Paris, A. Picard et Kaan, 1892, nouvelle édition 1895.
- Jean Pierre Giordani, « La Guadeloupe face à son patrimoine _ Itinéraires et modalités d'une reconnaissance et d'une revalorisation », Paris, Ministère des Départements et Territoires d'Outre-Mer, 1993.
- Michel Giraud, « Races et Classes à la Martinique », Paris, Editions Anthropos, 1979.
- Edouard Glissant, « Le discours antillais », Paris, Editions du Seuil, 1981.
- Françoise Goudet, «Le quartier de l'Assainissement à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) - Contribution à l'étude des phénomènes de croissance et de rénovation urbaines en milieu tropical», Bordeaux, CEGET/CNRS, 1973.
- Marie-Christine Hazael-Massieux, « Chansons des Antilles, Comptines, Formulettes », Marseille, CNRS 12e Circonscription, 1987.
- Guy Hazael-Massieux, « Culture et langue des îles françaises d'Amérique », in: « Voyage aux Iles d'Amérique », Paris, Archives Nationales, 1992.
- Lafcadio Hearn, « Esquisses martiniquaises », Paris, Annuaire International des Français d'Outre-Mer, 1977, (réédition du texte paru en 1924 au Mercure de France, édition initiale circa 1989).
- Jean Paul Hervieu, « Le Passé », in: « Atlas des Départements français d'outre-mer », Volume « La Guadeloupe », Paris, CNRS / IGN, 1982, Chapitre 11.
- ¹M. Horowitz, « Morne Paysan - Peasant Village in Martinique », New York, ed. Holt Rinehart and Winston Inc., 1969.
- Anne Hublin:
- 1990, « Habitats spontanés dans la Caraïbe française - Rapport final de recherche 1986-1989 », Paris, MELTM/DAU/BRA, Volume I, « Architecture et anthropologie de l'habitat - Concepts - Méthodes », Volume II, « La prolétarianisation de l'habitat des Noirs Marrons de Guyane française », Volume III, « Quartiers spontanés aux Antilles françaises ».
- 1991, « L'intervention de l'ANAH dans les Départements français d'Amérique - Enquêtes locales en Martinique, Guadeloupe et Guyane 1991 », Paris, ANAH/MELTE, Bureau des DOM-TOM.
- 1992, « Traditional Dwellings and Settlements in a Comparative Perspective - Compte-rendu du Symposium international 7-10 avril 1988, Université de Californie, Berkeley, Center for Environmental Design Research », in: « Les Cahiers de la Recherche Architecturale », No 27-28, 1er trimestre, Editions Parenthèse.
- 1993, « L'amélioration de l'Habitat outre-mer, Propositions pour l'île de La Réunion, Vol. I: Projets d'OPAH à l'île de La Réunion, Vol. II, Les artisans face à la réhabilitation, Réhabilitation et identité culturelle à l'île de La Réunion », Paris/ St Denis de La Réunion, ANAH/MELT - Bureau des DOM TOM/DDE Ile de La Réunion.
- 1993, « Case créole et ville coloniale, 1635 - 1848 », Vol. I, Paris, MELTT/DAU/BRA.
- 1993, « Animation d'OPAH en Guadeloupe », in: Les Cahiers de l'ANAH, No 67, déc. 1993, pp.27-30.
- 1994, « Le coût de la réhabilitation ANAH à la Martinique - Faisabilité des opérations P.S.T. », Paris/Fort-de-France, Ministère de l'Équipement des Transports et du Tourisme, Bureau des DOM-TOM/ DDE de la Martinique.
- Girolamo Imbruglia, Préface à la réédition de: Ludovico Antonio Muratori, «Relation des missions du Paraguay», (traduction du texte ancien « Il Cristianesimo felice nelle missioni dei padri della compagnia di Gesù », publié en 1743), Paris, La Découverte Maspéro, 1983.
- Jean-Luc Jamard, «Réflexions sur la racialisation des rapports sociaux en Martinique », in: Revue ARCHIPELAGO, Paris, Editions Caribéennes, No 3-4, juin 1983, pp.47-81.
- Robert Jaulin, «La paix blanche - Introduction à l'ethnocide», Paris, PUF, 1974, (ed. originale: 1970).
- Julienne Madeleine Jouye de Grandmaison, « Projet de Développement Rural Coordonné », Syndicat d'Initiative de l'Ajoupa Bouillon, 1989.

- Julienne Madeleine Jouye de Grandmaison, « *Les Ombrages, the Botanical and Floral Path as an Element of Coordinated Development of a Country Village* », Paris, Communication pour Third International IASTE Conference, U.C. Berkeley, 1992.
- Jean Juraver, Michel Eclar, « *Anse Bertrand - Une commune de Guadeloupe* », Paris, Karthala, 1992.
- Edith Kovàts-Beaudoux, « *Une minorité dominante: les Blancs Créoles à la Martinique* », Doctorat de 3^e cycle.
- Révèrend Père Jean Baptiste Labat: « *Nouveau Voyage aux Isles de l'Amérique, contenant l'Histoire Naturelle de ces pays, l'origine, les moeurs, la religion et le gouvernement des habitants anciens et modernes, les guerres et les événements singuliers qui y sont arrivés durant le séjour que l'Auteur y a fait* », Paris, 1720.
- Jean-Baptiste Labat, « *Voyage aux Isles - Chronique aventureuse des Caraïbes 1693-1705* », Paris, Phébus, 1993.
- Richard Labétan, « *Sainvillias Sainvilliens - Roman-Récit* », Fort-de-France, Imprimerie Désormeaux, 1982.
- Gérard Lafleur, « *Bouillante en Guadeloupe 'coeur de la Côte-Sous-le-Vent'* », Bouillante/Martinique, édition Mairie de Bouillante, circa 1988.
- Gérard Lafleur, « *Saint Claude - Histoire d'une commune de Guadeloupe* », Paris, Karthala, 1993.
- Michel S. Laguerre, « *Urban Life in the Caribbean - A Study of a Haïtian Community* », Cambridge /Massachussetts, Schenkman Publishing Company Inc., 1982.
- Gaston Landes, « *Notices coloniales, Notice sur la Martinique* », Exposition Universelle de Paris, 1900.
- Louis Laouchez, « *Le bambou, une richesse de la Martinique* », in: Revue « *Les Cahiers du Patrimoine* », « *Artisanat et petits métiers* », No 7 & 8, 1990, Janv; - Juin, p.25.
- André Laplante, « *Un système traditionnel d'échange de journées de travail: les convois marie-galantais* », Montréal, Université de Montréal, 1972.
- Albert Laprade, « *L'urbanisme aux colonies* », 1917, op.cit in: « *Arabisations - Observations on French colonial architecture in North Africa between 1900 and 1950* », LOTUS International, No 26, 1980.
- Albert Laprade, « *Croquis, (France du Nord à la Loire - France, Région de l'Est - France, le Midi - France, le Centre - France, l'Ouest - Paris, le Marais - Espagne - Portugal - Maroc)* », Paris, réédition J. Féal, 1974.
- Oruno Denis Lara, « *Les Caraïbes* », Paris, PUF, 1986.
- Pierre Las Cabettes, architecte, « *Ville de Pointe à Pitre, ZPPAU, Etude préalable* », MELT/Département de la Guadeloupe/ADUAG, 1991.
- Pierre Las Cabettes, « *Histoire urbaine & Analyse du centre ancien de Pointe-à-Pitre* » in: Z.P.P.A.U., Rapport de présentation, Pointe-à-Pitre, ADUAG, 1991.
- Lionnel Latournald, « *Etude de réhabilitation et de revitalisation des Terres-Sainville - Vol. II. Investigation urbaine et architecturale* » Fort-de-France, SEMAFF, 1990.
- Michel Leiris, « *Contacts de civilisations en Martinique et en Guadeloupe* », Paris, Gallimard/UNESCO, 1955.
- Christian Lenglet-Cuvellier, Alain Garnier, « *Mémoires de Martinique et de Guadeloupe* », Fort-de-France, Editions Exbrayat, 1990.
- Michèle Léonard, Micheline Jabbour, Solange Lesales, Jenny Dulys, Jacques Dufosse, sous la direction de Pierre Petit et Michèle Lecomte, « *Morne Rouge, 300 ans d'histoire d'une population* », Paris, Fabrégue S.A., 1989, ouvrage à compte d'auteur.
- Serge Letchimy, « *Urbanisme et urbanisation à la Martinique - Le cas de Fort-de-France* », Doctorat de 3^e cycle sous la direction de Paul Claval, Institut de Géographie Université PARIS IV, 1983-1984.
- Serge Letchimy, « *De l'habitat précaire à la ville: l'exemple martiniquais* », Paris, l'Harmattan, 1992.
- René Louise, « *La vannerie du Morne des Esses* », In: Le Courrier du Parc régional de la Martinique, No Spécial « *Arts et Traditions Populaires* », Fort de France, février 1989, pp.23-24.
- Jean Marieu, « *Population* », Chapitre 12-13-14-15, « *Atlas des Départements français d'outre-mer* », Volume « *La Martinique* », Paris, CNRS / IGN, 1977.
- Micheline Marlin, Evelyne Retory, Micheline Jabbour, Fabienne Vautour, Christiane Zecler, « *Naissance de communes en Martinique dans la seconde moitié du XIX^e siècle* », in: « *Colloque International des Sciences Historiques 26-27-28 février 1986* », Campus Universitaire de Schoelcher (Martinique).
- Micheline Marlin, « *Un grand projet: l'assainissement et la municipalisation des Terres-Sainville* », Revue « *Les Cahiers du Patrimoine* », « *Fort-de-France dans les années 30 - Histoire de la ville et des quartiers, Evocations* », No 9, 1990, Juill. - Sept., p.30-33.
- Micheline Marlin-Godier, « *Le Palais du Gouvernement* », in: Revue « *Les Cahiers du Patrimoine* », « *Fort-de-France dans les années 30 - Les lieux du savoir et du pouvoir* », No 10, 1990, Oct-Déc. p.33-34.
- J. Adélaïde Merlande, « *Saint-Pierre et son environnement* », in: « *Colloque international des sciences historiques, 26-27-28 février 1986* », Schoelcher/Martinique, Université des Antilles et de la Guyane/Centre Antillais de Recherche et de Documentation Historique, C.A (brochure à compte d'auteur).R.D.H., 1986, pp. 103-112.

- Christian Montbrun, « *Les Petites Antilles avant Christophe Colomb - Vie quotidienne des Indiens de la Guadeloupe* », Paris, Editions Karthala, 1984.
- Christian Montbrun, Maurice Rose, « *L'Habitation Sucrière Bellevue-Laplaine (Marat) au XIXe siècle, Contribution à l'étude du patrimoine industriel marie galantais* », Ecomusée de Marie-Galante, s. d.
- Christian Montbrun, « *Plaquette de présentation de l'Ecomusée de Marie-Galante, Musée des Arts et Traditions Populaires* », Ecomusée de Marie-Galante, s. d.
- Mireille Mousnier, Brigitte Caille, avec la collaboration de Danielle Bégot, « *Atlas Historique du patrimoine sucrier de la Martinique XVIIe - XXe s.* », Paris, L'Harmattan, 1990.
- Romain Paquette, « *Divergences de politique en matière d'habitation populaire dans les villes antillaises: une ville française et une ville anglaise* », in: *Revue de Géographie de Montréal*, 1969, Vol. XXIII, No 2 pp.123-136.
- Jacques Petitjean Roget 1980, « *Le Mémorial martiniquais Tome I. 1502-1685* », Nouméa, Société des Editions du Mémorial, 1980.
- Petit-Mau, « *La Cour Clindor* », Fort-de-France, Imprimerie Renaissance, 1947, cité in: *Revue « Les Cahiers du Patrimoine »*, « Fort-de-France dans les années 30 - Les lieux du savoir et du pouvoir », No 10, 1990, Oct-Déc. pp.12-14.
- Pierre Pluchon, « *Histoire des Antilles et de la Guyane - Martinique / Guadeloupe / Haïti / Guyane* », Toulouse, Privat, 1982.
- Friedrich Ratzel, « *Anthropogeographie* », Stuttgart, J. Engelman, 1882 - 1891, ainsi que « *Les fondements de la géographie politique* », Paris/Genève, réédition Anthropos/E.R.E.S.A., 1986.
- Yves Renard, « *Marie-Galante* », in: *Revue Autrement, Série Monde*, oct. 1989, « *Antilles - Espoirs et déchirements de l'âme créole* », p.159.
- Adeline de Reynal, « *Le Mouillage - Port de Saint-Pierre de la Martinique, 3 siècles d'histoire* », Fort-de-France, Association des Amis du Musée Régional d'Histoire et d'Ethnographie, 1992.
- Pierre Riboulet, « *Douze leçons sur la composition urbaine - Pour une généalogie de l'espace* », Paris, cours polycopié ENPC, 1981.
- Georges Henri Rivière, « *Formes notes, sur les caractères esthétiques de la maison rurale française* », in *Technique et Architecture*, 1947, Vol. III, No 1.2.
- Georges Henri Rivière, M. Maget, « *Habitat rural et tradition paysanne* », In « *Journées d'Etudes de l'Habitat Rural* », Paris, circa 1945, documents déposés au Musée des Arts et Traditions Populaires, cités dans une bibliographie de Sophie Clément Charpentier et Pierre Clément.
- François Rodriguez Loubet, « *Pour une approche spécifique de l'archéologie des Antilles, dans le cadre de la zone caribéenne* », in *CARIBENA Cahiers d'études américanistes de la Caraïbe*, No 2, 1992.
- Aldo Rossi, « *L'architecture de la ville* », Paris, L'Equerre, 1981, p.175. Edition originale: Milano, 1978.
- Antoine de Roux, « *Ville de Fort-de-France - Projet d'Urbanisme directeur* », Fort-de-France, Atelier d'Urbanisme Antilles Guyane, 1965.
- Antoine de Roux, « *Le centre de Fort-de-France: ses possibilités d'adaptation à la vie moderne* », Fort-de-France, Les Cahiers du CERAG, No 12, 1967.
- Christian Schnakenbourg, « *Recherches sur l'histoire sucrière à Marie-Galante* », in: *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, No 48-50, 2e-4e trimestres 1981.
- Christian Schnakenbourg, « *La disparition des « Habitations-Sucrières » en Guadeloupe (1848-1906) - Recherche sur la désagrégation des structures préindustrielles de la production sucrière antillaise après l'abolition de l'esclavage* », in: *Revue française d'Histoire d'Outremer*, Tome LXXIV, No 276, 3e trimestre 1987.
- Service Régional de l'Archéologie, « *Bilan Scientifique 1991* » et « *Bilan Scientifique 1992* », Paris, Ministère de la Culture.
- Jacques Soullou, sous la direction de, « *Rives coloniales, Architectures de St-Louis à Douala* », Paris/Marseille, Editions Parenthèses/Editions de l'ORSTOM, 1993.
- Révèrend Père du Tertre, « *Histoire Générale des Antilles habitées par les François* », Paris 1671.
- G. Verschuur, « *Voyage aux trois Guyanes et aux Antilles* », Paris, Hachette, 1894.
- H. Weiss, Association des Amis de Georges Henri Rivière, sous la direction de, « *La muséologie selon Georges Henri Rivière - Cours de Muséologie - Textes et témoignages* », Paris, Dunod, 1989.

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is mirrored and difficult to decipher.

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Caractéristiques typologiques du modèle de la case réunionnaise Source: J.P. Egon	23
Figure 2	L'église du Fort, état ancien Dessin de M. Chomereau Lamotte	25
Figure 3	Portrait de femme, circa 1900 - D'après S. Contour	40
Figure 4	Les grands domaines du Nord de la Martinique - Les Habitations Leyritz et Gradis	52
Figure 5	Habitations Sucrieries en Martinique aux XVIIe et XVIIIe siècles	53
Figure 6	Carte de Marie-Galante en 1671 Source citée par le R.P. M. Barbotin	58
Figure 7	Plan de Grand Bourg en 1829 Source citée par le R.P. M. Barbotin	59
Figure 8	L'Habitation Murat Photos A.H. 1991	60
Figure 9	Habitation Nesmond à Marie Galante Photos A.H. 1994	60
Figure 10	La case d'Angèle au Morne des Olives	68
Figure 11	Activités domestiques autour du point d'eau Photos A.H. 1990	69
Figure 12	La case en gaulettes du Quartier Flandrin	78
Figure 13	La case en gaulettes, l'entrée depuis la route.	79
Figure 14	La case en gaulettes, façade longeant la route.	80
Figure 15	La case en gaulettes - Distribution intérieure	81
Figure 16	La case en gaulettes, la cuisine et la cour.	82
Figure 17	L'arrière de la case.	83
Figure 18	Le jardin-cour, aire de production domestique.	84
Figure 19	La conquête de la pente par l'habitat.	85
Figure 20	La Guadeloupe au XVIIe siècle Source: Carte d'A. Norwood	90
Figure 21	Périmètre de la nouvelle commune du Morne Rouge en 1889	97
Figure 22	Le Président Mitterrand et Monsieur Pierre Petit	103
Figure 23	Basse-Terre et St Claude Source: Carte IGN au 1/25000 actualisée en 1985.	106
Figure 24	Fort-de-France en 1807	115
Figure 25	"Plan de la nouvelle ville du Morne Renfermé" 1767	117
Figure 26	Gravure ancienne	120
Figure 27	Une maison pointoise, la maison natale de St John Perse	125
Figure 28	De la case à la maison de ville	126
Figure 29	Pointe-à-Pitre par Bernard Autin	127
Figure 30	Trame urbaine de Pointe-à-Pitre	128
Figure 31	L'Hôtel de Ville de Grand Bourg à Marie-Galante, oeuvre d'A. Tur (photo A.H.)	131
Figure 32	Plan de l'incendie de 1890	133
Figure 33	Sortie d'école à Fort-de-France circa 1930	138
Figure 34	Anciens bâtiments créoles à Fort-de-France	139
Figure 35	Portrait de Julia Nicolas (1883 - 1970)	141
Figure 36	Le patronage Saint Louis	142
Figure 37	La Bibliothèque Schoelcher d'Henri Picq	145
Figure 38	Ouvrages à charpente métallique Photos A.H. 1991, 1994.	146
Figure 39	L'Hôtel de Ville de Fort-de-France	147
Figure 40	L'ancien et le nouveau Palais de Justice Source: S. Contour	148
Figure 41	L'Hôtel des Postes de Fort-de-France 1910	149
Figure 42	L'ancien "Gouvernement"	150
Figure 43	Le « Nouveau Gouvernement"	150
Figure 44	La "Cour J." du Haut Pavé	164
Figure 45	Laure et la Cour Fruit à Pain	167
Figure 46	Les Cours spontanées route du Lamentin Source: Plan ADUAM 1985	168
Figure 47	La Cour M. Case d'un pêcheur	169
Figure 48	Plan de Fort-de-France en 1863	173
Figure 49	Plan de Fort-de-France en 1870 Source: Coll. Bureau du Patrimoine	173
Figure 50	La Chapelle du Calvaire au-dessus de Crozanyville	174
Figure 51	Le Quartier de Crozanyville en 1988	175
Figure 52	Les Terres Sainville en 1863	176
Figure 53	Le Boulevard de la Levée en 1870 Source: Plan historique	177
Figure 54	Le remembrement parcellaire des Terres Sainville	179
Figure 55	Les premières cases des Terres Sainville	181
Figure 56	L'extension du centre-ville en 1968	182

Figure 57 Les quartiers du port en 1870 Source: Détail du plan historique	184
Figure 58 Le quartier de Ste Thérèse	187
Figure 59 Le Morne Pichevin après rénovation Photo A.H. 1985	188
Figure 60 La case élémentaire guadeloupéenne Photos A.H. 1991 - 1994	199
Figure 61 Case élémentaire Toit à quatre pentes Photos A.H. 1991 - 1994	199
Figure 62 Le transport des cases en Guadeloupe Source: Photos F. Ayangma	200
Figure 63 Cases élémentaires ouvrant sur le grand côté Photos A.H. 1991 - 1994	201
Figure 64 De la case élémentaire à la maison de ville	201
Figure 65 Magasins à St Louis (Marie-Galante) Photos A.H. 1991-1994	203
Figure 66 Une "Case aménagée" à la Martinique Photo A.H. 1991 Les Anses d'Arlets	204
Figure 67 Evolution des cases de bourg à la Martinique Photos A.H. Case Pilote 1991	205
Figure 68 Le hameau linéaire de Campêche Source: Carte IGN	207
Figure 69 Les vestiges de l'ancienne Habitation La Mahaudière Photos A.H. 1991.	207
Figure 70 Cases de Campêche Photos A.H. 1991	208
Figure 71 Une case neuve en planches et tôle Photo A.H. 1991	209
Figure 72 Un chantier d'extension de case Photos A.H. 1991	209
Figure 73 Une case ancienne au Carbet Dessins d'après photos A.H. 1991	211
Figure 74 Le bourg de Case Pilote Photos A.H. 1991	212
Figure 75 Cases de travailleurs à Beauséjour Photos A.H. 1992	213
Figure 76 Un patrimoine populaire à l'abandon: les cases de Trois Ilets Photos A.H. 1992	214
Figure 77 La "Case iléenne" Photos A.H. 1992	215
Figure 78 La « case de l'institutrice » à Grand Bourg, Marie-Galante Photos A.H. 1994	216
Figure 79 Cases de Marie-Galante Détails de frise Photos A.H. 1994	217
Figure 80 Une ancienne "case de changement d'air" au Morne Rouge Photo A.H. 1992	218
Figure 81 Détails de cases au Morne-Rouge Martinique	219
Figure 82 Balcons et galeries à Marie-Galante	220
Figure 83 Détail de façade d'un immeuble neuf à Grand-Bourg, Photo A.H. 1992	221
Figure 84 Cases de pêche à Grand-Bourg, Marie-Galante Photos A.H. 1994	222
Figure 85 Construction précaire à Ste Thérèse, Fort-de-France Photo A.H. 1985	225
Figure 86 Petite maison de ville ancienne rue Blénac Photo A.H. 1992	226
Figure 87 Maison de ville ancienne en bois, route du Lamentin à Fort-de-France, Photo A.H. 1985	227
Figure 88 Une case ancienne, route du Lamentin à Fort-de-France	227
Figure 89 Une maison de bourg ancienne au Robert, Martinique Photo A.H. 1991	228
Figure 90 Une rue du bourg du Robert, Martinique Photo A.H. 1991	228
Figure 91 L'ancienne Maison des Jésuites à Case-Pilote, Martinique Photo A.H. 1994	229
Figure 92 Une maison de bourg au Carbet, Martinique Photo A.H. 1990	229
Figure 93 Une rangée de maisons populaires, rue Garnier Pagès à Fort-de-France Photo A.H. 1994	230
Figure 94 Maisons populaires mitoyennes le long du canal Levassor à Fort-de-France Photo A.H. 1994	230
Figure 95 Maison bourgeoise à Fort-de-France rue Blénac Photo A.H. 1994	231
Figure 96 La rue Blénac à Fort-de-France, vue perspective	231
Figure 97 Un petit immeuble en briques rue Blénac Photo A.H. 1994	232
Figure 98 Une échappée sur la rue Moreau de Jonnes à Fort-de-France Photo A.H. 1994	232
Figure 99 Un petit immeuble en béton aux Terres-Sainville, Fort-de-France Photo A.H. 1988	233
Figure 100 Maison bourgeoise à Fort-de-France Photos A.H. 1994	234
Figure 101 Case de bourg au Carbet, Martinique Photo A.H. 1988 et dessin A. M. d'après photo	235
Figure 102 Une case abandonnée à St Pierre de la Martinique Photo A.H. 1988	236
Figure 103 Dessins A.M. d'après photos d'une case abandonnée à St Pierre de la Martinique	237
Figure 104 Une villa coloniale au Carbet, Martinique Photo A.H. 1991	238
Figure 105 deux villas coloniales au Morne Tartenson Photos A.H. 1992	239
Figure 106 Une villa de Didier à Fort-de-France Photo A.H. 1985	240
Figure 107 La maison Zevallos au Moule Guadeloupe	241
Figure 108 La maison Souques/Pagès à Pointe-à-Pitre Photos A. Amelson	242
Figure 109 Chantier de démolition d'un magasin colonial à Fort-de-France Photo A.H. 1991	245
Figure 110 La case du pêcheur aux Anses d'Arlets Photo A.H. 1990	246
Figure 111 Paysage de Nord-Plage, Macouba,	248
Figure 112 Le centre ancien de Fort-de-France	252
Figure 113 L'OPAH du Moule à la Guadeloupe	256
Figure 114 Réhabilitation d'un immeuble en bois au Moule	258
Figure 115 Chantiers de réhabilitation	259
Figure 116 Un immeuble commercial en réhabilitation à Pointe-à-Pitre	260
Figure 117 Une ancienne Habitation vivrière	262

Figure 118 Détail de carrelage ancien dans une villa réhabilitée Photo A.H. 1974	266
Figure 119 Une villa coloniale réhabilitée aux environs de Fort-de-France	267
Figure 120 L'ancienne Chambre de Commerce de St Pierre Photo citée par S. Contour	269
Figure 121 La mairie de Ste Luce Figure 122 L'Habitation Morne l'Etoile Photo M. Laurent	270
Figure 123 L'hôtel Saint Aubin (Ed. Exbrayat)	270
Figure 124 L'ancien Hôtel du Conseil Régional de Martinique Photo A. Nourault	273
Figure 125 Un immeuble Boulevard Adhémar Modock à Fort-de-France Photo A.H. 1991	273
Figure 126 L'ancien Château de Perrinelle, dit des Jésuites Source: dessin M. Chomereau-Lamotte	276
Figure 127 L'Habitation "Pécoul La Montagne" dite "Le Château » à St Pierre	276
Figure 128 Façade ancienne au Moule Guadeloupe Photo A.H. 1994	281

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1 Principaux sites étudiés</i>	35
<i>Tableau 2 Catégories de population 1671</i>	41
<i>Tableau 3 Catégories de population 1847</i>	42
<i>Tableau 4 Périodes agraires 1654 - 1960</i>	50
<i>Tableau 5 Création de communes 1888-1889</i>	104
<i>Tableau 6 Contrats à Saint-Claude en 1844</i>	107
<i>Tableau 7 recensement de Basse-Terre Extra Muros 1853</i>	108
<i>Tableau 8 Population de la Martinique 1635-1973</i>	119
<i>Tableau 9 Population de Guadeloupe 1954</i>	119
<i>Tableau 10 Description architecturale La case iléenne</i>	214
<i>Tableau 11 Fiche de travaux Immeuble en bois/maçonnerie</i>	250
<i>Tableau 12 Fiche de travaux - Immeuble en bois</i>	253
<i>Tableau 13 Fiche descriptive - L'OPAH du Moule</i>	257
<i>Tableau 14 Fiche de travaux - Une ancienne propriété vivrière</i>	264
<i>Tableau 15 Fiche de travaux - Deux cases coloniales</i>	266
<i>Tableau 16 Description architecturale - Chambre de Commerce de St Pierre</i>	268
<i>Tableau 17 Description architecturale - L'Hôtel St Aubin</i>	271
<i>Tableau 18 Description architecturale - L'ancien Hôtel du Conseil Régional</i>	272

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Description des données
Tableau 2. Calcul des paramètres
Tableau 3. Calcul des paramètres
Tableau 4. Calcul des paramètres
Tableau 5. Calcul des paramètres
Tableau 6. Calcul des paramètres
Tableau 7. Calcul des paramètres
Tableau 8. Calcul des paramètres
Tableau 9. Calcul des paramètres
Tableau 10. Calcul des paramètres
Tableau 11. Calcul des paramètres
Tableau 12. Calcul des paramètres
Tableau 13. Calcul des paramètres
Tableau 14. Calcul des paramètres
Tableau 15. Calcul des paramètres
Tableau 16. Calcul des paramètres
Tableau 17. Calcul des paramètres
Tableau 18. Calcul des paramètres
Tableau 19. Calcul des paramètres
Tableau 20. Calcul des paramètres

INDEX

A

Abenon 117; 160
Abymes 118; 119; 191
acculturation 30
Acomat 74; 109; 185
Affergan 30
aire culturelle 20
ajoupa 73; 222
Ajoupa Bouillon 98; 99; 101; 104; 222; 247; 248
Ali Tur 129; 130; 233; 272; 279
ANAH 13; 197; 244; 247; 249; 254; 255; 257; 259; 260; 261
Ancienne Route des Pitons 176
Anse à l'Ane 76
Anse Bertrand 39; 45; 65; 206
Anse des Flamands 170
Anse Dufour 22; 76; 222
Anses d'Arlets 77; 204; 246
antillanité 14; 28; 29; 30; 31; 32; 99
arc antillais 272
Asile Béthléem 138; 151; 161; 177
assimilation 28; 30; 31; 95; 120
Autin 123; 124; 125; 126; 127

B

Baie des Flamands 136; 153; 192
Baie des Tourelles 168; 171; 183; 189; 192; 193; 239; 265
Baillif 105; 111
balustre 272
Barat 21
Barbotin 56; 58; 59
Basse-Terre 26; 35; 37; 45; 51; 71; 74; 89; 104; 105; 107; 108; 110; 111; 118; 119; 130
Basse-Terre Extra-Muros 105; 107; 108; 111
Bassin de Radoub 171; 183; 192; 251
Baudes 129
Baye du Cul de Sac Royal 114; 116
Bégot 26; 51; 53; 87
Béguin 129
béké 13; 18; 33; 64; 88; 114; 120; 224; 226
Bellevue 42; 50; 56; 57; 105; 107; 110; 111; 138; 139; 140; 240
Bellevue-Laplaine 57
belvédère 272
Bengalis 45
Berdoulay 20
Berenstein Jacques 225
Bernabé 15; 29; 30; 32; 98
Berthelot 19; 22; 25; 74; 202; 221; 272
Bibliothèque Schoelcher 32; 143; 145; 151; 249
bitué 94
Blérald 278; 279
Blin 147
bois d'Nord 76

bois de campêche 76
Bois Goudou 67
Bonard 140
Bordeaux 24; 191
bossales 28
Boston 24
Bouillante 34; 37; 42; 71; 72; 89; 90; 91; 99; 110
Boulevard de La Levée 142; 177
Boulevard de Sainte-Thérèse 185
Boulevard du Général de Gaulle 136; 198
Boulevard François Rebould 153; 185; 186; 193
Bourg du Marigot 57
bourgs-paroisses 37; 88
Bouton 54
Bras-Demozè 152
Bruhnes 20
Brunskill 20

C

Cabot Masson 18
Caille 51; 53
Campêche 35; 206; 207; 208
Canal Levassor 136; 166
cancans 170
Capesterre 45; 57; 58; 63
Capesterre Belle Eau 45
Caraiïbe 16; 17; 19; 20; 26; 33; 50; 57; 61; 65; 66; 162; 210; 219; 221; 224; 248; 264; 279
Carénage 132; 136; 171
Case à manioc 223
case à vent 241
case de changement d'air 21; 95; 238
case de pêche 76; 198; 222; 246
case iléenne 22; 214; 215
Case Pilote 92
Case-Navire 35; 104; 136; 152
cases nègres 73; 198; 223
CEHOPU 26
Celma 94
Césaire 37; 49; 112; 114; 137; 156; 157; 158; 189; 191; 192
chabin 18; 64
chalet 241
Chambre de Commerce 268; 269
Chamoiseau 15; 29; 30; 32; 64; 67; 98; 99; 120; 180; 189
Champ d'Arbaud 105
Champflore 96
Chapé-Coolie 18
Chapelle du Calvaire 174
chasses 65
Château des Jésuites 274; 275
Château Périnelle 274
Chauleau 45
Chinois 45
Chomereau-Lamotte 136; 139; 150; 161; 189; 276
Cimetière de l'Hôpital 176
Cimetière de la ville 176

Ciné-Théâtre 147
Cité Clarac 143
Cité des Hauts du Port 168; 188; 193
clayonnage 76
clin 210
collage 271
colonat partiaire 43
Compagnie Générale Maritime 168
comte de Chazelles 241
Conduite d'eau de la Rivière Madame 176
Confiant 15; 29; 30; 32; 98; 99; 132; 195
Congo 44
contact de cultures 30
contacts de civilisations 30
Convois 94
Coolie-Ville 174; 183; 187
Coteries 94
Côte-Sous-le-Vent 37; 42; 72; 74; 89; 90
couac 223
coup de main 67; 68; 77; 93
Cour Clindor 161
Cour Fruit-à-Pain 166
Cour Mangatale 168
Cour Zamia 191
créolisation 29; 33
créolisme 29; 163; 170; 190; 224; 278
créolité 14; 15; 19; 27; 29; 30; 31; 32; 33; 38; 98; 279
criollo 28
croisée 124
Croizé 21
Crozant 13; 38; 171; 172; 174; 175; 177; 182; 193
Crozanville 13; 38; 135; 171; 172; 174; 175; 177; 182;
193; 253
Cuisenier 21
cyclone Dorothee 166
cyclone du 8 août 1903 134
cyclone Edith 77
cyclone Hugo 206; 255

D

Danger 153; 166
Dauphite 140
déconstructivisme 225
Delawarde 22; 70; 74; 108
Demangeon 20
dentelles 279
Départementalisation 30; 137
Depaz 274; 275
Desportes 178; 251
Didier 114; 136; 153; 193; 240
doudouisme 279
Dr Rey 73
Duverger 16

E

Eaux Découpées 239
Ecole Maternelle Bébien 268
Ecomusée 56; 57; 60; 248
Eglise du Fort 25
Eglise Saint Louis 144
Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul 122
Egon 21; 23

Elisabeth 41; 72; 159
engagés 26; 45; 54; 64; 70; 89; 110; 174; 183; 189
esclaves «à billets» 159
esclaves à talent 160
esclaves domestiques 160
ethnocide 31

F

Fallope 95; 160
fanfreluches 279
Fanon 120
Faubourg du Fort Royal 171
Faubourg Thébaudière 178
Fitte Duval 88; 99
Fond 50; 51; 70; 92; 101; 102; 104; 106; 110; 114; 206
Fond Bernard 106
Fond Mulâtre 70
Fond Saint Denis 104
Fonds Gens Libres 70
Fonds Saint Jacques 50
Fontaines Bouillantes 89
Fort Royal 19; 34; 114; 115; 116; 136; 151; 153; 171;
172; 174; 193; 214; 250
Fort Saint Louis 170
Fort-de-France 13; 15; 18; 22; 25; 35; 37; 48; 50; 56;
66; 70; 74; 76; 90; 94; 96; 99; 102; 104; 108; 109;
113; 114; 115; 116; 120; 121; 132; 133; 134; 135;
136; 137; 138; 139; 140; 141; 142; 143; 144; 147;
148; 149; 150; 151; 152; 153; 155; 159; 161; 162;
163; 165; 166; 168; 170; 171; 173; 175; 176; 177;
178; 180; 182; 183; 185; 186; 188; 189; 190; 191;
192; 193; 195; 197; 214; 221; 224; 225; 226; 227;
230; 231; 232; 233; 236; 239; 240; 241; 245; 249;
250; 251; 252; 253; 261; 265; 267; 271; 272; 273;
274; 276; 278
four à charbon 77; 94
Fourneau Economique 140; 143
Fourquet 143
fouyaya 99
Foyalais 136; 138; 170; 177
francité 14; 31; 98
François 74; 76
Frey 21
Frobenius 20

G

Gabriel Debien 44; 66
galeries 124; 126; 130; 272; 275; 279
Galpin 130
Garaud 113; 132; 137; 143; 150; 249; 278
Garnier 129; 144; 148; 241
garoulé 93
gaulettes 22; 25; 73; 76; 77; 78; 79; 80; 81; 82; 85;
196; 210; 214; 222; 223; 246
Gaumé 19; 22; 74; 202; 221; 272
Gazette Officielle de la Guadeloupe 39; 42; 72; 105
Gens casés 72
gens de couleur libres 159; 160
Gens ti zendroi 37; 120; 155; 159
Giordani 24; 123; 198; 244; 245
Giraud 33
Glissant 14; 28; 30; 32

Gourselas 116; 159; 193
Gouverneur de Gourbeyre 122
Gouverneur Tellier 129
gran grec 38; 195; 196
grand'case 19
Grand Bourg 56; 57; 58; 59; 61; 62; 63; 131; 216; 222
Grand Incendie de 1890 121; 132; 133; 143
Grand Marché 144
Grand Parc 106
Grand Rivière 45; 50; 104
Grand Val 106
Grande Anse 57; 63; 76; 77; 157; 195
Grande Anse, 57
Grandguillotte 74; 76
Grands Fonds 206
Grosse Roche 166; 190; 191
Gueydon 136; 137; 148; 151; 152; 153; 161; 189

H

Habitation Hayot 248
Habitation Morne Etoile 269
Habitation Sainte Catherine, 245
Habitation-Sucrerie 44; 50; 51; 55; 56; 57; 62; 110;
171
Hauteurs Bourdon 223
Hayot 248; 275
Hazaël-Massieux (Guy) 29
Hearn 73; 157; 177
Herskovits 30
hivernage 124
Horowitz 77; 92; 93
Hôtel de Ville 131; 136; 142; 143; 147; 151; 256
Hôtel des Plaisirs 67
Hôtel des Postes 143; 147; 149; 151
Hôtel du Conseil Régional 271; 272
Hôtel Saint Aubin 270
hybridation 25

I

Ile Bourbon 54
Ile de La Réunion 13; 18; 21; 22; 23; 48; 54; 178; 197;
260; 268
Imbruglia 26

J

j'ai dit bonjour 170
jaden hô kaz 74; 75
jalousies martiniquaises 236
Jamard 18
Jardin Desclieux 152
jardin-case 65; 68; 74; 75
Jaulin 31
jobeur 186
Joséphine 28; 38; 106; 137; 151; 152; 277; 278; 279
Journal « L'OPINION » 147

K

kaz 13; 19; 22; 25; 39; 56; 72; 73; 74; 75; 76; 94; 109;
202; 221; 224; 272
kaz'nég 13; 72; 224
Kitsch 143
Kouli 44; 45
Kovâts-Beaudoux 33
kulturkreise 20

L

L'anklo 74
L'aut' bord 28
l'encomienda 26
l'En-ville 64; 120; 136; 189
L'Ermitage 136; 165
la Cour 77; 159
La Dépêche Coloniale 135
La Joséphine 106
La Levée 116; 136; 142; 151; 152; 153; 170; 171; 176;
177; 189; 198; 251
La Mahaudière 206
La Marguerite 106
La Sucrerie des Anses d'Arlets 77
La Trinité 270
Labat 25; 50; 51; 66; 247
Labétan 166
Lafleur 42; 43; 44; 45; 70; 71; 72; 89; 90; 105; 107;
108
Lamentin 168
Laplante 93
Laprade 20
Lara 16
Las Cabettes 24; 122; 123; 126
Las Ordenanzas 26
latifundiaire 50; 54
Latournald 165
Le Diamant 76
Le Prêcheur 275
Le Réduit 95
Léger 122
Léonard 122
Les Ombrages 247; 248
Letchimy 170
libre de couleur 70
Libres de couleur 41; 89
Linton 30
Loi de Départementalisation 18
lolo 75
Lorrain 104
Louise 66
Louisiane 241
lucarnes 123; 124; 126; 236; 271; 272

M

Macouba 45; 50; 104
Madériens 45; 108
Mairie de Sainte Luce 269
maison « haut et bas », 126
maison coloniale 27; 142; 162; 163; 164; 226; 235; 270
maison de bourg 123

maison de maître 50; 51; 57; 261; 264; 269; 271
maison pointoise 22; 123; 124; 125; 202
Maison Soucques-Pagès 122
maître de case 41; 89
major 168
Marché du Pavé ou de l'Asile 177
Marie-Galante 13; 17; 34; 35; 51; 55; 56; 57; 58; 59;
61; 62; 76; 93; 94; 131; 202; 203; 216; 217; 220;
222
Marigot 104
Marlin-Godier 149
Marrast 129
marronnage 42; 43; 65; 66
Marrons 22; 66; 159
Matouba 106
ménageries 19
Mestis 41
métis 18; 27; 33; 64; 71
Métros 18
Meyer 161
Meynard de Queilhe 161
Mont Carmel 71
Montagne Pelée 92
Morne Abélard 136; 151; 178; 188; 189
Morne Blanc 76
Morne Cartouche 171
Morne Davy 246
Morne des Capucins' 174
Morne des Esses 66
Morne des Olives 13; 67
Morne Paysan 77; 92; 93; 104
Morne Pichevin 116; 136; 168; 174; 183; 186; 188;
193
Morne Réduit 77
Morne Renfermé 118
Morne Rouge 15; 95; 98; 99; 103
Morne Tartenson 239
Morne Vanier 185; 186
Morne-Rouge 34; 35; 37; 92; 95; 96; 97; 100; 101;
102; 103; 104; 135; 157; 219; 269; 274; 275
Moule 35; 45; 206; 241; 255; 256; 257; 258; 259; 281
moun 19; 22; 64; 74; 189; 202; 221; 272; 278
Mousnier 51; 53
mulâtre 27; 41; 42; 46; 64; 70; 71; 89; 90; 99; 180
Murard 143
Murat 57
Musée Départemental 144
Musée Saint-John-Perse 241

N

Nèg Congo 45
nègres de houe 160
néo-classique 148
néo-palladienne 268
Nicolas 140
Notre Dame de La Délivrante 96

O

OPAH 13; 197; 244; 254; 255; 256; 257; 260
oralité 31
ouvriers casés 14
Ouvroir des Jeunes Orphelines 140; 142

P

pacotilleuses 278
PACT 197; 254; 255; 256; 258; 259; 260
Palais de Justice 118; 130; 137; 138; 143; 147; 148;
149; 151; 152
Papaye 106
Paramaribo 196
Parnasse 96
passage souplé 170
Pécoul 50; 73; 116; 271; 272; 274; 275
Pécoul la Montagne 274
Pensionnat Colonial 140; 141
Perrinon 138
Petit 144
Petit Canal 54
Petit Cul de Sac Marin 118
petit dépôt 108
Petit Printemps 144
Petite Place 71
Petitjean Roget 222
Petit-Mau 161
Petits Blancs 42; 71
Picq 135; 143; 144; 145; 151; 249; 272
Pinon 21
Pirogue 55; 57; 61
Place d'Armes 57; 152; 171; 278
Place des Victoires 268; 278
Pluchon 17
Pointe de la Grande Vigie 65
Pointe des Nègres 193; 245
Pointe des Salines 66
Pointe Noire 74; 109
Pointe Simon 135; 166; 171; 188; 192
Pointe-à-Pitre 18; 19; 22; 24; 35; 37; 49; 62; 74; 104;
113; 114; 117; 118; 119; 121; 122; 123; 124; 125;
126; 127; 128; 129; 130; 132; 191; 202; 221; 241;
242; 259; 260; 268; 272; 278
Pont Cartouche 177
Pont-de-Chânes 166
Porry 185; 186
Poste Colon 261
Pouillet 38; 152; 185; 186; 193
Presbytère 122
Prost 129
PSMV 244
PST 13; 197; 249; 257

Q

Quartier d'esclaves 74
Quartier des Misérables 166
Quartier du Mouillage 268
Quartier Flandrin 76

R

R.P. du Tertre 87
Ratzel 20
Ravine Borine 105
Redfield 30
Renéville 151; 152; 153; 185; 186; 193
Riboulet 277

Rivière 21
Rivière aux Herbes 71; 105
Rivière Blanche 67
Rivière des Pères 105
Rivière Grosse Roche 166
Rivière Le Galion 105
Rivière Levassor 170
Rivière Lézarde 67
Rodriguez Loubet: 16
Romain 214
Roots 36; 37; 39; 41
Rossi 196; 252
Rouges 71
Route des Anglais 171; 174; 177
Route du Gros Morne No2 172
Route du Lamentin 185
Route Pavée du Fort Desaix 172
Route Royale No 2 171
Roux 22
rue «Léontine Poulet» 185
rue Colibri 185
rue de la Pétition des Ouvriers de Paris 166
rue de La Tranquillité 185
rue des Buissonnets 185
Rue du Capitaine Manuel 175
Rue du Capitaine Pierre Rose 175
rue du Général Mangin 185
rue et Achille René Boisneuf 241
rue Galièni 143
rue Nozières 241
Rue Paille 157
rue Sans Souci 185
rue Ti Bouliqui 185
rue Ti Doudou 186

S

Saint John Perse 125; 242; 243
Saint Louis 57; 58; 62; 63; 113; 135; 142; 144; 151;
170; 177; 202
Saint-Claude 34; 35; 43; 44; 105; 107; 108; 110; 111
Sainte Anne 106
Sainte Catherine 239; 245
Saint-Esprit 88; 99
Sainte-Thérèse 35; 38; 136; 152; 153; 174; 183; 185;
186; 187; 189; 191; 192; 193; 225
Saint-François 241
Saint-Pierre 19; 25; 26; 28; 34; 40; 47; 95; 96; 100;
104; 105; 114; 122; 132; 134; 137; 140; 144; 157;
196; 268; 269; 272; 274; 275; 276
Sainvillias 165
Savane 56; 61; 102; 133; 137; 152; 153; 278
savanes à boeufs 65; 185
Schnakenbourg 44; 51; 55
Séguineau 39
sénéurs 90
Sévère 136; 137; 147; 148; 151; 161; 176; 178; 180;
188; 189
Singaravelou 18
sociétés 93

Soufrière 89; 105
Soulillou 25
Souques 241
Ste Catherine 136
Ste Thérèse 136
Surinam 46; 196
Syrien 18

T

T.S.F 239; 265
tan lontan 33
Tapouis 41
Tartenson 136
temps Sorin 57
Terrain du Misérable 171
terrain Lacoste 185
Terres Poulet/Porry 38; 185; 186
Terres-Sainville 35; 38; 135; 136; 152; 162; 163; 165;
166; 167; 176; 177; 178; 180; 181; 182; 185; 186;
188; 190; 193; 198; 233; 251
Ti kay 224
ti todì 223; 224
ti-baum 76
Tivoli 96; 102; 181; 261
travailleurs associés 42; 198
Trénelle 136; 165; 166; 181; 189; 190; 191
Trois Îlets 22; 88; 214; 215; 278
Trois Rivières 90
Trou au Chat 88; 214
Trou Congo 248
tuiles-pays 210; 214; 236; 264; 265; 272
Tupi Guarani 222
type régional 19; 20; 21; 22

U

UNESCO 30; 31
usine Darboussier 241
usine Guérin 274
usines centrales 26; 47; 50; 51; 54

V

Valdalilly 171
Vernacular Architecture Group 20
Verschuur 121
Vieux Fort 56; 57
Vieux Habitants 37; 50; 89; 114
Volga-Plage 224

Z

Zevallos 241
Zoreilles 18

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several columns and appears to be a list or index of some kind, possibly containing names and dates. The handwriting is very light and difficult to decipher.

FINANCEMENT DE L'ETUDE

Le second volume de cette étude, « *Case créole et ville coloniale aux Petites Antilles françaises* », fait partie d'un programme de recherche 1990-1993 subventionné par le Bureau de la Recherche Architecturale⁴⁹⁸. Ce rapport traite de la période post-esclavagiste qui s'étend de 1848 à 1946, et complète le Volume I, qui décrivait la période esclavagiste, de 1635 à l'abolition.

Programme 1990 et 1992 *Case créole et ville coloniale* *Volume I. 1635 - 1848*

Programme 1993 *Case créole et ville coloniale* *Volume II. 1848 - 1946*

Le thème de cette recherche sur la « *case créole* » avait été défini à l'issue du programme précédent consacré aux habitats spontanés⁴⁹⁹.

⁴⁹⁸ (Bureau de la Recherche Architecturale, Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement et des Transports).

⁴⁹⁹ Anne Hublin, « *Habitats spontanés dans la Caraïbe française - Rapport final de recherche 1986-1989* », Paris, MELTM/DAU/BRA, 1990, notamment Volume II, « *La prolétarisation de l'habitat des Noirs Marrons de Guyane française* » et Volume III, « *Quartiers spontanés aux Antilles françaises* ».

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS
DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME BUREAU DE LA RECHERCHE
ARCHITECTURALE

ECOLE D'ARCHITECTURE PARIS VILLEMIN



Grand Bourg Marie-Galante Guadeloupe Photo A.H.

Anne HUBLIN Sociologue - Urbaniste Décembre 1995
258 rue Marcadet 75018 Paris Tel: 42 29 52 79 Fax: 42 29 91 20